THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
LOS ANGELES

BRIEFE / POLITISCHE DISPOSITIONEN UND ERLASSE FRIEDRICHS DES GROSSEN

Band 23 der politischen Korrespondenz Friedrichs des Großen

VERLAG VON REIMAR HOBBING
IN BERLIN SW 61

DD
405.2
D83
v.23

1763—1764.

[April 1763 — September 1764.]

Redigirt von Dr. Kurt Treusch von Buttlar
und Dr. Gustav Berthold Volz.

942076

14554. AU MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA GRANDE-BRETAGNE MITCHELL A BERLIN.

Berlin, 1er avril 1763.

Je viens de recevoir la lettre du 15 de mars que vous m'avez écrite. Elle m'a fait un plaisir infini par la part vive et sincère que le Roi votre maître a voulu prendre à la paix conclue à Hubertusburg, et par la satisfaction que Sa Majesté témoigne sur son inclusion dans cette paix avec la cour de Vienne. Vous voudrez bien l'assurer de la reconnaissance que je lui en dois, et de la parfaite amitié que je lui garderai à jamais, et que je ne manquerai pas de lui prouver en toutes occasions qui s'y offriront. C'est, au surplus, avec bien du plaisir que je vous remercie de l'attention que vous avez eue pour m'informer des sentiments de Sa Majesté votre maître à ce sujet. Vous connaissez, d'ailleurs, ceux que j'ai pour vous, et qui ne varieront jamais.

Federic.

Nach der Ausfertigung im British Museum zu London.

14555. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 1er avril 1763.

Pour vous répondre à ce que vous m'avez mandé en date du 18 de mars touchant la proposition que messieurs de Nivernais et d'Halifax vous ont faite touchant la déclaration signée du 7 [février],[1] comme un instrument inutile après la paix conclue à Hubertusburg,[2] je vous dirai que je trouve cette proposition un peu extraordinaire, et dont je ne comprend pas le but. Il a dépendu de l'Impératrice-Reine d'en agir sur cela comme elle a trouvé bon; il est sûr qu'après la paix faite à Hubertusburg les stipulations de la susdite déclaration tombent de soi-

[1] So nach der Ausfertigung; in der Vorlage verschrieben: „d'avril". — [2] Nivernais und Halifax hatten gebeten, dass König Friedrich ihnen die am 7. Februar ausgetauschten Exemplare der Declaration, welche die doppelte Neutralität der österreichischen Niederlande und der preussischen Gebiete am Niederrhein und in Westfalen aussprach (vergl. Bd. XXII, 615), zurückgeben lasse.

même, et que cet instrument est devenu superflu et inutile. Mais je ne vois aucune bonne raison pourquoi je dusse me conformer à ce que la Reine-Impératrice a jugé bon d'en faire,[1] ni pourquoi tous les exemplaires de cette déclaration dussent être, pour ainsi dire, échangés et remis l'un [et] l'autre à ceux qui l'ont signés. Et comme pareille chose a été jusqu'ici inusitée et sans exemple, vous saurez insinuer convenablement aux deux ministres susdits que je ne saurais pas me prêter à leur demande qui, à tous égards, ne saurait avoir aucun effet, et qui serait envisagée du public comme une affaire tout-à-fait inusitée et singulière.

Nach dem Concept.[2] Federic.

14556. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin,] 1er avril [1763].

Je ne me souviens pas, ma très chère Sœur, de m'avoir vu honoré d'aucune de vos lettres à laquelle je n'aurais pas répondu d'abord.[3] Vous connaissez mon empressement à vous faire plaisir, autant que cela dépend de mes facultés; mais, dans le cas présent de vos affaires, considérez un peu la situation dans laquelle je dois [me] trouver présentement, après une guerre si longue et cruelle que celle que je viens de finir, et qui a ruiné et abîmé presque toutes mes provinces sans exception, en sorte que les revenus que j'en retire, restent pour la plus grande part en arrière, et qu'il faut que j'emploie tous mes efforts pour les aider à subsister. Voilà ce qui me met dans l'impuissance de vous prêter l'assistance que vous me mandez, et si, à mon chagrin extrême, je ne puis vous procurer le secours que vous souhaitez, attribuez-le, je vous en conjure, à l'impossibilité absolue qui s'y oppose, et qui m'empêche de faire pour vous à quoi, d'ailleurs, mon cœur et mon inclination me porteraient.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nivernais hatte Michell mitgetheilt, dass der wiener Hof die am 7. Februar gezeichnete Declaration an Frankreich zurückgesandt habe. — [2] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [3] Königin Ulrike hatte am 20. Februar geschrieben, sie habe mit Erstaunen erfahren, dass ein von ihr vor vier Monaten an den König gerichteter Brief nicht angelangt sei; sie habe darin ihre bedrängte pecuniäre Lage geschildert, in welche sie gerathen sei, hauptsächlich durch ihre Bemühungen um den Frieden und in der vergeblichen Erwartung einer Geldhülfe aus England; sie wiederhole die Bitte, ihr eine Geldanleihe von 100000 Thalern auf 2 Jahre zu bewilligen. Vergl. dazu Bd. XXII, 243. 244.

14557. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 1er avril 1763.

Le prince Dolgoruki vous ayant dit qu'il me demandait une audience,[1] vous lui insinuerez obligeamment que je le verrai toujours avec bien du plaisir, mais que je le priais instamment de me donner le temps jusqu'après les jours de fêtes de pâques passés, où je le verrais avec empressement. Occupé extrêmement pour arranger plusieurs de mes affaires qui ne souffrent aucun délai, vous lui ferez de bonnes excuses là-dessus, afin qu'il ne s'impatiente pas de ce petit délai, et qu'il me donne le temps jusqu'au 6 de ce mois pour lui parler. Vous m'en ferez ressouvenir vers ce jour-là. Quant aux affaires qu'il va me proposer,[2] elles n'auront aucune difficulté, et je m'expliquerai envers lui de sorte qu'il aura lieu d'en être satisfait.

Pour ce qui regarde le prince Sulkowski, je lui donne le même jour que ci-dessus pour m'être présenté alors par vous, et ce sont les mêmes raisons susmentionnées qui m'empêchent à le voir plus tôt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14558. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 1er avril 1763.

Vous demandez mes ordres[3] par la représentation que vous venez de me faire, si je veux agréer cet échange réciproque des sujets autrichiens contre les miens qui ont pris service de bon gré, et charger le général Wylich de mettre cela en règle avec le général de Ried. A cela je vous dirai que c'est tout-à-fait mon intention, comme je l'ai déjà déclaré plus d'une fois.

Quant aux plaintes contre le colonel de Bauer sur des contributions qu'il doit avoir exigées des états du duché de Westphalie et de Dortmund après le jour du 15 de mars, je ne suis pas encore au fait de cette affaire et n'en ai pas la moindre notice, de sorte qu'il faut que j'aie préalablement son rapport, et que cette affaire soit dûment examinée; après quoi je me déclarerai à ce sujet.

Pour ce qui regarde, au surplus, les mémoires des comtes Bathyany et de Pückler,[4] je vous ferai savoir au premier jour mes intentions là-dessus.

[1] Das obige Schreiben bildet die Antwort auf den Bericht Finckensteins, d. d. Berlin 31. März. — [2] In der polnischen Frage. Vergl. Nr. 14560. — [3] Das obige Schreiben bildet die Antwort auf Hertzbergs Bericht, d. d. Berlin 31. März. — [4] Die von Hertzberg am 31. März überschickten Copien der Denkschriften sind nicht datirt. Hertzberg berichtete darüber: „Dans l'un le maréchal comte de Bathyany

Au reste, je me rapporte à ce que je vous ai déjà dit sur ce qui regarde les papiers secrets que la cour de Saxe réclame,[1] de même sur ce qui est des deux passe-ports pour transporter de Hamburg à Dresde les effets du comte de Brühl, ainsi que vous agirez en ces deux articles conformément à ce que je vous en ai déjà dit.

Je vous permets, au surplus, d'accepter le présent en argent que la cour de Vienne vous a fait remettre de sa part,[2] tout comme celui que la cour de Saxe vous a fait remettre,[3] conformément à l'agrément que je vous en ai déjà donné de bouche à Dahlen.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

14559. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 2 avril[5] 1763.

Ma chère Sœur. J'ai reçu votre lettre[6] avec un sensible plaisir. Je n'ai point douté de la part que vous prendriez à la fin des troubles qui ont désolé l'Allemagne. Je me trouve ici dans une ville dont je reconnais les murailles, mais où je ne retrouve plus des personnes qui étaient l'objet de mes respects ou de mon amitié. Je suis étranger ici, ma chère sœur, ces sept années de guerre ont changé toute la ville; il n'y a que peu de personnes de ma connaissance, et si j'en excepte les bâtiments, je me trouverais ici aussi étranger que si j'étais à Londres.

Vous faites très bien de vous amuser; les divertissements sont en tout préférables aux discordes et au trouble des factions. Daignez me conserver votre précieuse amitié, et comptez sur les sentiments d'estime et de tendresse avec lesquels je suis, ma chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

14560. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A MOSCOU.

Kaiserin Katharina schreibt an König Friedrich, Moskau 21. Februar[7] unter anderem: „Dans le cas de la vacance du trône de Pologne, je consentirai aisément, comme Votre Majesté le souhaite,[8] à l'exclusion de tout prince de la maison d'Autriche, pourvu qu'il plaise à Votre Majesté d'en faire autant pour tout candidat soutenu par

demande, en conséquence de l'article séparé du traité de Berlin, le payement de 130000 fl. que le comte de Proskau, son débiteur et cessionnaire, a prêté sur la terre domaniale de Rothschloss en Silésie; dans le second mémoire le comte Erdman de Pückler demande d'être libéré d'une caution dont il prétend avoir été chargé à tort au sujet de la reddition des comptes de son père, dont il avait plénière décharge de l'Impératrice-Reine, dès lors souveraine de la Silésie."

[1] Vergl. Bd. XXII, 634. — [2] 5000 Thaler Gold. — [3] 4000 Thaler Gold und ein Porcellanservice. — [4] Vergl. Bd. XXII, 538. — [5] Vom 2. April ein Schreiben an Darget in den Œuvres, Bd. 20, S. 70. — [6] D. d. Stockholm 25. Februar. — [7] Alten Stils. — [8] Vergl. Bd. XXII, 525.

la France. Je suis parfaitement de l'avis de Votre Majesté: j'aime mieux aussi que la couronne de Pologne tombe en partage à un piaste, mais à un tel qui ne soit point au bord du tombeau, et qui ne reçoive des gages d'aucune puissance. Si Votre Majesté convient avec moi de cet arrangement, et qu'Elle veuille bien, comme je Lui ai fait proposer,[1] imposer aux troupes de Saxe, uniquement en déclarant qu'Elle ne les laissera point passer en Pologne — où il n'est permis au Roi d'en avoir qu'au nombre de 1200, selon la capitulation, et il ne peut employer un plus grand nombre que pour oppresser la liberté de cette nation, ce que je ne souffrirai jamais, en ayant la garantie, — moi, de mon côté, j'agirai de mon mieux pour parvenir à la réussite de ce projet, qui, selon les désirs de Votre Majesté, restera secret entre nous, pour empêcher les intrigues et les cabales de ceux à qui cela déplaira."

Berlin, 5 avril 1763.

Madame ma Sœur. Rien ne peut être plus agréable pour moi que la part que Votre Majesté Impériale daigne prendre à la paix qui vient de se conclure. Personne, Madame, n'en désire plus la durée que moi; mon âge, le bien de l'État et celui de ma famille m'y convient, et je suis persuadé qu'il ne dépend que de Votre Majesté Impériale d'affermir cet ouvrage pour longtemps. Comme vous voulez bien, Madame, que je m'explique naturellement, Votre Majesté Impériale est certainement à présent en état d'ôter toutes les semences de discorde qui pourraient avec la suite des temps devenir de nouveaux germes de guerre et de trouble, et cela, Madame, en convenant d'un traité et de certaines garanties qui ôteraient aux puissances qui ont des desseins ambitieux, l'envie de les mettre en exécution; par ce moyen la paix se conserverait, et certainement ce ne serait pas moi qui la violerait. Autrement Votre Majesté Impériale jugera aisément que les forces revenues à de certaines puissances, leurs intrigues et leurs cabales recommenceront, comme par le passé, et que par une suite de combinaisons ces dispositions donneraient lieu à des discordes nouvelles. Que Votre Majesté Impériale ait la bonté de peser mes raisons: je me flatte qu'Elle verra que réellement il ne dépend que d'Elle d'assurer, lorsqu'Elle le voudra, le repos de l'Europe.

J'entre absolument dans toutes vos idées, Madame, touchant la Pologne; je ne prendrai aucun parti pour les candidats protégés par la France; et pour ce qui regarde le roi de Pologne et ses troupes, je suis obligé de dire à Votre Majesté Impériale que ce corps de cavalerie qui de tout temps a été en Pologne, y est repassé le 1er de ce mois, avant que j'aie reçu la lettre de Votre Majesté Impériale; mais le tout ensemble ne compose que 1300 hommes. J'en ferai donner la liste au prince Dolgoruki, mais dorénavant je m'engage à n'en point laisser passer d'autres. Je prie seulement Votre Majesté Impériale de m'en fournir un prétexte plausible, soit par une réquisition ministérielle de Sa part, soit de quelle manière Elle trouvera le plus convenable, ne désirant que de Lui donner en toutes les occasions des marques de la haute

[1] Vergl. Bd. XXII, 567.

considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Federic.[1]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

14561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 5 avril 1763.

Votre dépêche du 14 [du mois passé] m'a été fidèlement remise. Au sujet de laquelle je n'ai pas pu vous cacher ma satisfaction particulière sur les sentiments droits et amiables à mon égard que le digne comte Panin vous confirme à chaque occasion qui s'y présente.

Vous avez très bien fait d'intercéder pour le relâchement de 20 de mes soldats détenus encore prisonniers de guerre à la ville d'Orenburg. Aussi je me flatte qu'on ne fera nulle difficulté à me les rendre conformément à notre traité de paix. Vous direz à ce sujet aux ministres là-bas que je prendrai avis s'il y avait ici des sujets russes qu'on avait engagés de force à prendre service parmi mes troupes; que, s'il s'en trouverait, je les congédierais d'abord et les ferais transporter jusqu'aux frontières de la Courlande, où l'on voudra bien commettre quelqu'un de la part des Russes qui les recevrait pour avoir soin de leur transport ultérieur en Russie; mais qu'avec tout cela j'avais lieu de croire qu'il y aurait peu de ces gens ici, et que, d'ailleurs, je me flattais que, par un retour de complaisance, les Russes voudraient bien me rendre ces pauvres enfants natifs en Prusse, et que les Russes, vers le temps que j'avais été en négociation avec la cour de Pétersbourg pour nous entendre sur notre paix, et même après sa conclusion, n'avaient pas hésité d'enlever et de les envoyer en Russie pour en faire, au moins à ce qu'on dit, leurs esclaves,[2] chose au sujet de laquelle vous trouverez plus d'informations dans les papiers que mon colonel de Goltz vous a laissés.

Nach dem Concept.

Federic.[3]

---

[1] An den Oberstlieutenant von Lichnowsky in Glogau schreibt der König am 4. April: „Euch ist bekannt, wie Ich jüngsthin erlaubet habe, dass ein kleines Corps von sächsischen Truppen aus der Lausnitz durch Schlesien nach Polen marschiren möge. Ich verlange deshalb nunmehro von Euch, dass Ihr Mir eine ordentliche Liste von solchem Corps einsenden und darin specificiren sollet, aus was vor Regimenter und wie viel Escadrons dasselbe bestanden, auch wie stark solches ohngefähr an Köpfen exclusive des Trains gewesen sei.“ Dieser Befehl wird am 10. April wiederholt. [Ausfertigungen im Generalstabsarchiv zu Berlin.] — [2] Vergl. Bd. XXI, 525. — [3] In der Ausfertigung folgt ein Postscriptum, mit welchem dem Gesandten das Schreiben des Königs an die Kaiserin Katharina (Nr. 14560) übersandt wird.

14562. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 6 avril 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 29 de mars, m'a été fidèlement remis. Vous avez bien fait de m'avoir communiqué *in extenso* la lettre que le comte de Düben vous a écrite relativement à sa destination,[1] et mon intention est que vous lui répondiez en termes bien obligeants, sans cependant entrer le moindrement dans ce qui regarde les affaires, ni toucher aucunement ce que le susdit comte a mis[2] dans la seconde partie et la fin de sa lettre; ce que vous éviterez soigneusement et ne vous mêlerez de rien sans mon ordre exprès.

Federic.

Nach dem Concept.

14563. AN DEN KRIEGSMINISTER VON WEDELL IN BERLIN.

Berlin, 7. April 1763.

Da Ich den aus der Kriegesgefangenschaft anhero zurückgekommenen Generallieutenant von Finck aus Ursachen wegen der so übel geführten Affaire bei Maxen arretiren lassen und Meine Absicht darunter ist, dass diese facheuse Sache und dabei vorgefallene Umstände gründlich und ordentlich untersuchet werden soll, so habe Ich resolviret, Euch und dem General von der Kavallerie von Zieten diese Untersuchung dahin aufzutragen, dass Ihr alle bei gedachter Sache vorgefallene Umstände und die Conduite, so der damalen commandirende Generallieutenant von Finck, auch andere dabei gehalten, gründlich examiniren sollet. Ihr vor Euch habt Euch besonders dieser Untersuchung anzunehmen. Indess solche nicht eher geschehen kann, als bis dass der Generalmajor von Rebentisch, warum Ich schon an den Generallieutenant von Tauentzien geschrieben habe, aus Schlesien hieher transportiret und angekommen sein wird. Ich werde dem Generalauditeur von Pawlowsky vorher noch die Punkte sagen, worauf bei der Untersuchung alle Attention genommen werden soll. Diese Untersuchung muss nach aller Rigueur und Ordnung geschehen und alsdenn Kriegesrecht darüber gehalten werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Wedellschen Familienarchiv zu Ludwigsdorf in Schlesien.

---

[1] Der schwedische Oberkammerherr Graf Düben hatte in diesem Schreiben (vom 22. März) dem Gesandten Borcke seine Ernennung zum schwedischen Gesandten in Berlin angezeigt, seine Freude darüber ausgesprochen und hinzugefügt: „Quant à nos affaires, il est vrai que la paix paraît rétablie entre les deux partis, mais cela dépend de tant de circonstances qu'il serait difficile de prononcer sur sa durée. En attendant, la cour tient une conduite si sage et modérée qu'elle doit naturellement augmenter son crédit et son influence. La France [se] flatte d'une liquidation prochaine, peut-être cela retardera-t-il l'envoi d'un ministre à Londres, mais toujours paraît-il probable qu'on songe à se rapprocher de l'Angleterre." — [2] In der Vorlage: „ce que le susdit comte tout ce qui les choses qu'il a mises".

14564. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Berlin, 9 avril 1763.

Votre Altesse voudra être persuadée de toute ma sensibilité à l'égard de la part sincère qu'Elle a bien voulu prendre, en conséquence de Sa lettre du 5 de ce mois, à mon retour ici après la guerre heureusement finie. Elle agréera les remercîments que je Lui en fais. Je suis touché d'apprendre combien il vous a été agréable que[1] j'ai d'abord prêté mon appui à madame votre fille la margrave douairière de Baireuth.[2] Comme j'ai suivi en cela mon inclination parfaite à vous faire plaisir dans toutes les occasions qui s'y présentent, vous serez assuré que je n'en laisserai passer aucune pour vous convaincre de la sincère amitié que j'ai pour vous et pour votre famille.

Nach dem Concept. Federic.

14565. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 10 avril 1763.

Après avoir reçu aujourd'hui la lettre ci-close du prince Sulkowski[3] par laquelle il me fait différentes propositions, la plupart un peu extraordinaires, pour s'établir à mon service, je vous charge par la présente de lui en parler et de lui dire: que, quant à mon ordre de l'aigle noir, je ne saurais pas en revêtir le premier venu, que c'était la marque d'une distinction particulière à des personnes qui m'avaient bien servi, et qui avaient un mérite particulier pour avoir rendu des services distingués à moi et à l'État, et qu'hormis ce cas je n'en décorais personne, à moins que ce ne fussent des princes régnants; que, quant au grade ou caractère de lieutenant-général, le cas était pareil, et qu'il fallait qu'avant que j'en revêtisse quelqu'un, que sa personne, ses mérites et ses qualités me fussent connus. Enfin, vous verrez ce qu'il y aura à faire pour redresser ce Prince, afin qu'il ne me fasse plus des demandes exorbitantes et que je ne saurais lui accorder convenablement.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14566. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 12 avril 1763.[4]

Le ministre d'État baron de Plotho à Ratisbonne m'ayant écrit la ci-jointe lettre,[5] pour que je lui permette de s'absenter, vu les raisons

[1] In der Vorlage: „agréable de ce que". — [2] Vergl. Bd. XXII, 550. — [3] D. d. Berlin 30. März. Vergl. Nr. 14557. — [4] In der Vorlage verschrieben: „1762". — [5] Plotho hatte, Regensburg 31. März, um die Erlaubniss gebeten, für

qu'il m'en allègue, pendant cinq mois de son poste, j'attendrai votre rapport, par lequel vous me marquerez les arrangements qui pourront être pris, afin que les affaires ne souffrent de son absence, et je me déciderai là-dessus en conséquence. [1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

14567. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 14. April [2] 1763.

Aus allem dem wird nichts sonderliches werden! [3] Er kann ihm wegen des Ordens nur sagen, dass der ehmalige Prinz Franz von Braunschweig, so in hiesigen Diensten gestanden und doch, wie er wohl selbst conveniren wird, aus einem distinguirteren Hause wie er gewesen, [4] den Orden niemalen gehabt habe. Dass ausserdem, wenn man hier dienen wollte, man von Constance sein und nicht von einem Tage zum andern changiren und quittiren wollen müsse, [5] wie es vorhin schon mit einigen andern gegangen, und Ich also Meine Mesures zu nehmen hätte. Er möchte also dieses wohl überlegen, und ob er auch darunter von einer Fermeté wäre, wenn er hier dienen wollte. [6]

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

fünf Monate Regensburg zu verlassen, „zu einiger Wiederherstellung meiner sehr geschwächten Gesundheit, und um nach neun Jahren endlich mal nach das Meinige zu sehen".

[1] Finckenstein berichtete in Folge dessen, Berlin 14. April, dass Plotho die Möglichkeit habe, sich während seiner Abwesenheit durch den Gesandten eines befreundeten Hofes vertreten zu lassen, und dass die Verhandlungen in Regensburg gegenwärtig nicht von Wichtigkeit seien. Auf diesem Bericht findet sich die Aufzeichnung über die mündliche Resolution des Königs: „Er kann es also wegen einiger Permission des p. von Plotho nur machen, wie er es gut finden wird." — [2] Vom 14. April ein Schreiben an Algarotti in den Œuvres, Bd. 18, S. 127 und ein Schreiben an d'Alembert daselbst Bd. 24, S. 378. — [3] Finckenstein war in seinem Bericht, d. d. Berlin 12. April, auf die Angelegenheit des Prinzen Sulkowski (vergl. Nr. 14557 und Nr. 14565) zurückgekommen. — [4] Sulkowski hatte Finckenstein gegenüber seine „qualité de prince d'Empire" hervorgehoben. — [5] Sulkowski hatte betont, dass er schon in österreichischen und in russischen Kriegsdiensten gestanden habe. — [6] Am 20. April übersendet der König dem Minister das Gesuch eines polnischen Grafen Czapski, d. d. Lauenburg 15. April, der den Wunsch ausgesprochen hatte, in das preussische Heer einzutreten, mit dem Befehl: „Comme j'ignore sa personne, et que je ne veux point entrer sur ce qu'il voudra demander de moi, vous l'examinerez et lui répondrez . . . tout comme vous le trouverez convenable." — An den Minister Schlabrendorff schreibt der König am 14. April: „Da Ich erfahren habe, dass sich zu Breslau ein recht guter Sprachmeister in der polnischen Sprache befinden soll, . . . so ist Mein Wille, dass Ihr denselben dorten ausmachen lassen und Mir solchen hieherschicken sollet, indem Ich intentioniret bin, ihn hier in solcher Function bei dem Corps Cadets zu employiren." [Ausfertigung im Besitz des Landraths von Runkel in Neuwied.]

14568. AN DEN GEHEIMEN JUSTIZRATH BUCHHOLTZ IN BAIREUTH.

Berlin, 14. April 1763.

Mir ist Euer Bericht vom 5. dieses richtig eingeliefert worden, aus welchem Ich dann die von Euch darin etwas detaillirte Umstände zu Meiner Information insoweit ganz gerne ersehen habe. Sonsten aber ist Euch darauf in Antwort, dass in denen jetzigen Umständen man suchen muss, allen Profit en faveur Meiner Nièce der Herzogin,[1] der nur möglich sein wird, zu ziehen, um derselben zu helfen. Ich habe dannenhero den dortigen Generalmajor von Treskow, welcher heute von hier abgehet, autorisiret und instruiret, von Meinetwegen selbst mit dem Herzog von Württemberg zu tractiren, dessen ihm ertheilte Instruction[2] Ich Euch hierbei abschriftlich zu Eurer Direction communiciren lasse. Ihr sollet also auch Meiner Nièce davon Ouverture thun und ihr vorstellig machen, wie sie nicht nöthig habe, sich zu inquietiren. Ich überlasse alles fernere Eurer Dextérité und guten Einsicht.

P. S.

Auch werdet Ihr aus anliegendem Promemoria mit mehrern die Umstände eines gewissen Anlehns von 60 000 Rthlr. Capital ersehen, welches dem letztverstorbenen Markgrafen von Baireuth bereits zu Meines Herrn Vaters Zeiten aus der Generalkriegeskasse allhier geschehen,[3] und dessen Wiederbezahlung zugleich von denen dortigen Ständen und dasiger Landschaft assecuriret und garantiret worden.

Ich bin also gewillet, bei jetzo geschehener Veränderung mit dasiger Landesherrschaft dieses Capital wiederum einzuziehen und auf dessen und deren davon restirenden Interessen Abtrag insistiren zu lassen. Dahero Ich Euch denn hiermit anbefehle und zugleich autorisire, dass bei Eurer jetzigen dortigen Anwesenheit, sobald Ihr es nur wegen Eurer anderen Commissionen convenable finden werdet, Ihr die Aufkündigung obgedachten Capitals dorten gehörig thun und darauf insistiren sollet, damit solches nebst denen davon zurückgebliebenen Interessen in denen dermalen verschriebenen Münzsorten wiederum hieher bezahlet und richtig abgetragen werden müsse.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

---

[1] Herzogin Elisabeth Friederike Sophie von Württemberg, Gemahlin des Herzogs Karl Eugen, Tochter des Markgrafen Friedrich von Baireuth aus seiner ersten Ehe mit König Friedrichs Schwester Wilhelmine. — [2] D. d. Berlin 12. April. Treskow sollte durchsetzen, dass die Convention zwischen dem verstorbenen Markgrafen von Baireuth und dem Herzog von Württemberg vom 10. Juli 1759 dem Könige zur Bestätigung vorgelegt werden solle, und dass die württembergischen Stände die Bürgschaft für die darin festgesetzten Zahlungen übernähmen; ferner sollte Treskow den Herzog veranlassen, „de laisser à la Princesse son épouse le choix des personnes qui composent sa maison". — [3] Im Jahre 1731, „zu Bezahlung derer Landes-Schulden".

14569. AN DEN HOFRATH BUCHHOLTZ BEI DER CHURMÄRKISCHEN LANDSCHAFT IN BERLIN.

Berlin, 14. April 1763.

Se. Königl. Majestät befehlen dem Hofrath Buchholtz bei der Churmärkischen Landschaft, alsofort nachzusehen und Deroselben zu berichten, ob nicht der regierende Herzog zu Württemberg-Stuttgart bei nurgedachter Landschaft vorhin ein Anlehn von Gelde negotiiret und erhalten, und ob solchenfalls derselbe die jährlichen Interessen davon an solche bisher richtig abgetragen habe.

Nach dem Concept. Friderich.

14570. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 15 avril 1763.

Pour vous répondre au rapport que vous m'avez fait du 24 de mars,[1] je vous dirai que, si on soupçonne là-bas [où] vous êtes, que la conduite étrange que la cour de Varsovie tient actuellement relativement à l'affaire de la Courlande, se fonde sur un appui secret dont on se flatte, on ne pense pas mal; car il n'est point douteux, comme vous le saurez dire aux ministres de Russie, que le roi de Pologne fait tracasser auprès de la Porte Ottomane pour l'exicter contre la Russie; sur quoi, cependant, je crois que ce Prince ne réussira du tout pas.

Nach dem Concept. Federic.

14571. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 16 avril 1763.

J'ai bien reçu votre dépêche du 8 de ce mois; sur laquelle je vous dirai que quant à la demande que le ministre d'Espagne le marquis de Puente Fuerte vous a faite touchant quelques obligations sur la Silésie, dont à présent le consul d'Espagne résidant à Amsterdam se trouvait en possession, vous direz en termes décents et convenables au susdit ministre que je ne saurais point me départir de ce qui s'est arrangé avant la dernière guerre déjà relativement aux obligations à la charge de la Silésie qui regardent les Hollandais, et de la liquidation et compensation à faire dont vous êtes depuis longtemps informé. Vous saurez

[1] Solms hatte berichtet: „Sa Majesté l'Impératrice a dit dernièrement à l'ambassadeur autrichien que le roi de Pologne lui parlait d'un ton comme s'il avait une armée de 200000 hommes pour faire la guerre. En attendant, ils font des incursions sur le territoire russe . . . Cette conduite des Polonais étonne beaucoup et a fourni matière à soupçonner que la cour de Varsovie se flatte d'un appui secret, qu'on ne devine pas d'où il pourrait venir."

bien accompagner ceci avec un compliment convenable et ajouter adroitement qu'en tout cas j'assignerai le payement des susdites obligations sur la somme de huit millions de subsides dont l'Espagne était encore en arrière à ma maison depuis la guerre de la succession au commencement de ce siècle. [1]

Nach dem Concept. Federic.

14572. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 16 avril 1763.

Je vous remercie bien sincèrement de ce témoignage de votre attention pour m'avoir communiqué par votre lettre du 7 de ce mois ce que la reine de Danemark, madame votre sœur, vous a marqué au sujet de son empressement de vous voir un jour pour quelque temps auprès d'elle. Si l'accomplissement de son désir ne tient qu'à mon agrément, je vous le donne avec plaisir; il dépendra, cependant, de vous d'y agir parfaitement à votre gré et de faire ce que [vous] trouverez à votre convenance en ceci, soit pour y aller, soit pour détourner la demande. A quel sujet je veux bien vous dire que nous sommes présentement sur un assez bon pied avec la cour de Copenhague; il n'y a qu'un petit différend sur lequel nous sommes encore en discussion avec elle, savoir de ce qu'elle a pris l'occasion de la guerre passée pour obliger les commerçants et les vaisseaux de Colberg à payer les droits de douane à leur passage du Sund, dont, cependant, ceux-ci ont été exempts depuis un temps immémorial et même par des traités solennels; différend, cependant, que j'ai lieu de croire que, par l'équité connue de Sa Majesté Danoise, il sera accommodé amiablement encore.

Nach dem Concept. Federic.

14573. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 19 avril 1763.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 28. März und bezieht sich auf frühere Ordres.

Quant à la conduite imprudente que la cour de Varsovie tient contre celle où vous [vous] trouvez, relativement aux affaires de la Courlande, quoique je la désapprouve souverainement, je n'en suis, cependant, pas trop fâché que cette cour découvre de plus en plus par là à l'impératrice de Russie sa façon ordinaire d'agir, et combien elle est accoutumée de payer d'ingratitude ceux qui l'ont protégée et aidée en d'autres occasions.

[1] Vergl. Droysen, Gesch. der preussischen Politik, IV. Theil, 1. Abth., S. 263.

Au surplus, votre rapport ne me fournissant, d'ailleurs, rien qui saurait demander de nouvelles instructions pour vous, je vous avertis seulement qu'après la recherche qu'on a faite de soldats russes qui, autrefois prisonniers de guerre, ont pris service dans mes régiments, j'ai ordonné que, quoique en petit nombre,[1] on les renvoie tous, et qu'on ait soins à les faire transporter jusqu'aux frontières, pour y être remis à ceux que le gouvernement de Riga nommera pour s'en charger.

Nach dem Concept. Federic.[2]

14574. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 19 avril 1763.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été fidèlement remis; au sujet duquel et des plaintes des Polonais que vous m'y rapportez sur les grosses sommes que je faisais payer [les] habitants de la Grande Pologne, je vous dirai que ce n'est du tout point de l'argent que j'en ai fait demander ni n'en exige le moindrement, mais que c'est bien des grains et des fourrages avec des provisions indispensables que j'ai fait demander de ces districts, pour en fournir aux magasins absolument nécessaires pour en fournir le besoin aux troupes qui retournent en Prusse, et qu'il fallait entretenir sur cette route, vu qu'il n'y avait moyen d'en choisir une autre ni de les faire vivre autrement pendant cette marche.

Au reste, si les Polonais veulent crier sur cette démarche, ce sera pour quelque temps que vous les laisserez crier; après quoi ils s'apaiseront d'eux-mêmes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Wie sich aus einem Schreiben des Königs an Dolgoruki, d. d. Potsdam 16. April, ergiebt, handelte es sich um 26 Mann. — [2] Am 24. April schreibt der König an Finckenstein: „Je viens . . . de donner mes ordres à Colberg et à Marienwerder en conséquence des instances que le ministre de Russie le prince Dolgoruki vous a faites, pour que ce qui y reste encore d'officiers et de soldats russes pour la garde et l'inspection des magasins appartenants à l'Impératrice, qui n'ont pas pu être transportés, ne soient nullement troublés, et qu'on ne leur refuse pas le logement franc.“ Am 26. April schreibt der König dem Minister u. a.: „Comme je vous ai envoyé pendant le cours de la dernière guerre différents mémoires concernants cette guerre et nos opérations, je serais bien aise que vous les rassembliez pour me les renvoyer tous.“ — Am 27. April ertheilt der König dem Minister den Bescheid, dass er, nachdem der Holländer Delon (vergl. Bd. XXII, 637) mit dem Titel als Legationssecretär verabschiedet worden sei, nicht gewillt sei, ihm eine Pension zu bewilligen, und ebenso wenig auf die von jenem erhobenen Geldansprüche für seine Reise nach der Türkei eingehen könne, „surtout après que je n'ai point lieu d'être satisfait de la conduite qu'il a observée pendant ce message“. Vom 20. April ein Schreiben an Finckenstein in den Œuvres, Bd. 25, S. 308; von demselben Tage ein Schreiben an Fouqué daselbst, Bd. 20, S. 120, vom 24. April an Lord Marschall Bd. 20, S. 292.

14575. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 25 avril 1763.

A ce que je vois par votre dépêche du 4 d'avril,[1] la cour de Varsovie continue assez insensément à se brouiller avec celle de Russie au sujet des affaires de Courlande, jusqu'à vouloir user de menaces contre celle-ci, quoique vainement. Pour ce qui regarde ceci, je puis voir ces fausses démarches du roi de Pologne avec des yeux indifférents; au contraire, il ne saurait nuire à mes intérêts, si vous pouvez animer sous main et adroitement, mais sans vous faire aucunement remarquer, l'indignation que la cour de Russie témoigne à bon droit là-dessus; ce qu'il faut, cependant, que je laisse à votre prudence et savoir-faire.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14576. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 29. April[2] 1763.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl habe die Ehre, an Ew. Excellenz beikommende Relation des Herrn Legationsrath von Korff[3] zu übersenden, und ist Höchstgedachter Sr. Königl. Majestät Intention dabei, dass solche wegen derer darin gemachten Caractères von den mehristen Grossen des polnischen Hofes asserviret und nachher der Gebrauch davon gemachet werden könne, dass, wenn des Königs Majestät wiederum einen Minister dahin schicken sollten, demselben alsdenn diese Relation zum Durchlesen communiciret werden könnte, um doch einige Information zur Kenntniss gedachter Leute daraus zu nehmen.

Ueber die von dem Herrn von Korff gethane Anfrage[4] haben des Königs Majestät Sich weiter nichts geäussert, als dass, wie derselbe ganz recht gethan, nach Preussen zurückzugehen, also er auch nicht nöthig habe, vorjetzo von da hieher zu kommen.

1 Solms hatte über die unhaltbare Stellung des Kammerherrn von Borch berichtet, der von König August zu Unterhandlungen in der curländischen Angelegenheit nach Moskau gesandt worden war, und hinzugefügt: „Les menaces que les émissaires du parti saxon tâchent de glisser dans le public sur les résolutions vigoureuses qu'on prendra en Pologne au sujet des affaires de Courlande, qui ne vont à rien moins qu'à persuader qu'on y mêlera les Turcs et les Tartares, rendraient le sujet de ses négociations tellement odieux à la cour de Russie qu'il s'en ressentirait pour son personnel.“ Es sei Borch gelungen, einen Theil der fremden Gesandten gegen Herzog Biron einzunehmen. — 2 Vom 29. April ein Schreiben an die Churprinzessin von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 40. — 3 D. d. Danzig 16. April mit einer Denkschrift: „Relation finale ou courtes réflexions sur les principales personnes que j'ai hanté ou connu pendant mon séjour à Varsovie.“ Vergl. dazu Bd. XXII, 630. — 4 Korff hatte angefragt, an wen und wie er seinen Chiffre und seine Instructionen zurückgeben solle.

Wegen des Schreibens von dem Grafen von Keyserling,[1] welches des Königs Majestät als eine Antwort auf das Schreiben an ihn, so dem von Korff mitgegeben worden, genommen, vermeinen Dieselbe, dass es keiner weiteren Antwort bedorfen würde; welches Sie doch Ew. Excellenz zu näherer Einsicht und allenfalls Besorgung überlassen wollten. Welches ich alles hierdurch schuldigst melden sollen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

14577. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 29 avril 1763.

Je suis content de l'attention que vous prêtez à m'informer exactement sur les manufactures de draps en Russie et sur quelques autres articles de son commerce,[2] comme vous l'avez fait par votre dernier rapport du 7 du mois courant.

Il m'a fait plaisir d'apprendre, d'ailleurs, ce que le comte Panin vous a confirmé touchant [la] conformité des sentiments de Sa Majesté l'Impératrice avec les miens par rapport aux affaires de Pologne, ce qui me suffit à présent, jusqu'à ce que les conjonctures permettront que nous saurions prendre des concerts plus précis à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

14578. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 avril 1763.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois. Mes lettres antérieures vous doivent avoir appris déjà que j'ignore tout ce qu'on vous a dit sur les excès que les miens doivent avoir commis à leur passage par la Pologne, pour retourner en Prusse, et que ce sont apparemment des bruits qu'on a extrêmement grossis, seulement pour crier.[3] Pour ce qui est de l'arrêt qu'on prétend que les miens doivent avoir mis sur l'argent qui s'est trouvé dans les douanes de Thorn et de Posen, j'en ai d'abord écrit aux commandants de mes troupes là, pour les en rendre responsables, supposé que le fait soit vrai. Au surplus, s'il restent encore

[1] D. d. Warschau 4. April. Keyserling hatte für das Schreiben des Königs vom 27. December (Bd. XXII, Nr. 14334) gedankt und sich über das Verhältniss Russlands zu Preussen dahin geäussert, dass „eine wahre Freundschaft und ein genaues gutes Einverständniss beiden hohen Höfen gleich nöthig, gleich nützlich und gleich erspriesslich sei". — [2] Solms berichtete, das Tuch für die russische Armee sei bisher aus englischen Fabriken bezogen worden; in diesem Jahre solle die Armee zum ersten Male mit Tuch aus den einheimischen Fabriken bekleidet werden. Solms hatte ferner die von Russland nach England exportirten, sowie die von England nach Russland importirten hauptsächlichsten Waaren aufgezählt. — [3] Vergl. Nr. 14574.

quelques détachements de mes troupes en Pologne, c'est principalement pour couvrir la marche des prisonniers de guerre autrichiens qui passent de la Prusse en Silésie pour y être échangés en conséquence du traité de la paix conclue, et, d'ailleurs, pour favoriser la retraite de quelques familles protestantes sur lesquelles on a exercé beaucoup de violence en Pologne, et qui, comme des gens libres, vont s'établir dans mes États.

Voilà le fait par où vous trouverez que c'est bien à faux et controuvé, si l'on veut accuser le corps des Protestants en Pologne d'un dessein d'attirer du mal au pays là.

Nach dem Concept. Federic.

14579. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG[1] A BERLIN.

Potsdam, 1er mai[2] 1763.

J'ai vu le rapport[3] que vous m'avez fait au sujet des nouvelles lettres qui sont entrées à vous, de Hertzberg, du sieur de Collenbach,[4] et voici ma résolution article par article sur tous les points qu'il comprend, savoir:

1° Que je viens de donner mes ordres au ministre de Schlabrendorff que, si le séquestre des revenus de l'évêque de Breslau[5] n'est pas encore levé, il doit le lever actuellement et à présent.

2° Quant au jeune comte de Franckenberg,[6] je lui ai accordé sa grâce en conséquence de l'amnistie stipulée par le traité de paix; mais, quant à ses terres, vendues déjà du temps de la dernière guerre et l'argent dépensé, je ne saurais rien faire à cet égard, à moins qu'il ne se rencontrent des occasions pour l'aider de quelque autre façon.[7]

[1] Hertzberg war am 5. April zum Staats- und Cabinetsminister ernannt worden. — [2] Vom 1. Mai ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 272. — [3] D. d. Berlin 30. April. — [4] Der österreichische Bevollmächtigte zu den Friedensverhandlungen in Hubertusburg. — [5] Vergl. Bd. XXII, 493. — [6] In der Vorlage, ebenso wie in dem gleich zu erwähnenden Bericht irrthümlich „Franckenstein". Vergl. dazu Anm. 7. — Finckenstein und Hertzberg berichteten, Collenbach habe darum nachgesucht, dem Grafen Franckenberg seine Güter wieder zurückzugeben; Schlabrendorff habe ihnen mitgetheilt, dass diese Güter verkauft worden seien, und dass er nicht wisse, ob der König versprochen habe sie zurückzugeben. „Mais Votre Majesté daignera Se rappeler qu'Elle m'a autorisé, moi, Hertzberg, de bouche de promettre l'amnistie en faveur dudit comte de Franckenberg, et il nous paraît incontestable qu'en conséquence de cette amnistie il peut exiger la restitution de ses terres, quoiqu'elles soient vendues au profit de Votre Majesté." — [7] In derselben Sache erging auf den Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg, d. d. Berlin 23. Juni, noch eine Resolution des Königs vom 25. Juni: „Das gehet nicht an, die Güter seind schon währendem Kriege alieniret und verkaufet worden, auch in des dritten Besitzers Händen gekommen, das Geld aber ausgegeben und zu denen Kriegeskosten mit verwandt worden." (Nach dem Berichte Finckensteins vom 23. Juni handelte es sich um den Grafen Joseph von Franckenberg.)

3° J'accorde que le colonel autrichien comte de Schulenburg soit rétabli en vertu de l'amnistie dans les fiefs et expectatives qu'il a dans le duché de Magdeburg; sur quoi vous pourrez expédier à ma signature les ordres qu'il faut en conséquence.

4° Quoique je me souvienne d'avoir déjà fait partir mes ordres dès après la ratification de la dernière paix au gouvernement de Magdeburg, pour relâcher également tout ce qu'il y a là d'otages autrichiens et saxons, cependant, comme l'on vous marque que les 9 moines du couvent d'Ossegg[1] y sont encore arrêtés, je viens de réitérer mes ordres audit gouvernement, afin que, si ces moines s'y trouvent encore, ils doivent être relâchés incessamment.

5° Comme je ne saurais rien changer à l'arrangement fait de ma part pour le payement des dettes hypothéquées sur la Silésie, il faut bien que M. M. de Bathyany et de Pückler[2] prennent patience jusqu'à ce que leur tour viendra.

6° Je ne suis nullement informé encore des contributions qu'on prétend être levées des cercles de Westphalie après le jour de la signature de la paix; mais j'en prendrai des informations encore, pour voir ce qu'il en conviendra, et, quant à l'article 8, je sais que les contributions de l'Eichsfeld ont été payées à mes caisses argent comptant avant la paix signée, ainsi donc que, quand les états de l'Eichsfeld ont négocié cet argent sur des lettres de change auprès de particuliers, on ne saura regarder autrement ce négoce que sur le pied de particuliers à particuliers, de sorte qu'il est juste que ceux de l'Eichsfeld contentent leurs créanciers à qui ils ont à faire à ce sujet, et que, s'il y en a parmi ceux-ci de mes sujets, qu'on s'intéresse pour eux, afin qu'ils soient satisfaits sur ce qu'ils ont à prétendre; tout comme il est juste que les états de Gueldres s'acquittent de ce qu'ils doivent sur leurs lettres de change données pour payer les contributions au commissariat français.

Au surplus, vous saurez bien insinuer à présent au sieur de Collenbach que c'est le baron de Knyphausen que j'ai nommé en qualité de ministre pour être envoyé à la cour de Vienne.

Federic.[3]

Nach der Ausfertigung.

14580. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 2. Mai[4] 1763.

Es ist Mir Euer Bericht vom 9. Aprilis nebst dem Duplicat der Dépêche vom 15. Martii, davon Mir aber das Original bis dato noch

[1] Cistercienserabtei westl. von Teplitz. — [2] Vergl. Nr. 14558. — [3] Am 1. Mai wird der Gesandte Plotho in Regensburg, welcher mit seinem Bericht vom 14. April dem Könige ein Geschenk der Herzogin in Baiern (vergl. Bd. XXI, 584 und Bd. XXII, 344) übermittelt hatte, beauftragt, ihr zu danken „en termes les plus polis et obligeants que vous saurez imaginer". — [4] Vom 2. Mai ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 27, S. 213.

nicht zugekommen ist, richtig eingeliefert worden. Da nach solchen der alte Grossvezier[1] mit Tode abgegangen ist, so werdet Ihr hoffentlich alle Attention darauf haben, um informiret zu sein, ob und was vor Influence dieser Todesfall auf das bisherige dortige Système haben wird, und ob die Pforte in ihren bisherigen Gesinnungen bleiben oder aber, und wie, sich darunter verändern wird.

Weilen, wie Ihr versichert, es noch nie bei der Pforte gebräuchlich gewesen, dass selbige durch einen ihrer Gesandten Defensivtractate draussen zeichnen lasse, noch dass sie selbige mit der gehörigen Vollmacht versehe, sondern alles dergleichen bloss einem Grossvezier alleine vorbehalten bleibet, so würde Mich auch die vorhabende Schickung eines türkischen Gesandten jetzo und nach nur allererst geendigtem Kriege, da Meine Gegenwart fast in allen Meinen Provinzien successivement erfordert wird, nur bloss embarrassiren und Mir wenig darunter mit Effect geholfen sein. Dannenhero Ihr die Schickung eines Gesandten von der Pforte an Mich vor dieses Mal nur gänzlich, jedoch in den allerpoliesten Terminis, zu detourniren suchen sollet; und muss Ich überdem erst sehen, was vor einen Train die dortigen Sachen nehmen, und was am Ende Eure Negotiation vor einen reellen Effect haben werde; denn bis dato Ich kein Vertrauen zu allen Euren guten Wörtern und Versicherungen, so Ihr gebet, haben kann.

Eure mit übersandte Rechnungen werde Ich allhier erst nachsehen, auch den Splitgerbern wegen derer zwischen ihm und Euch [statt]findenden Differenzien besprechen lassen.

Die Sämereien, so Ihr mitgeschicket, habe Ich erhalten und dabei zwar Blumenwerk, aber nicht, was Ich eigentlich haben wollen, nämlich recht gute Arten von dortigen Melonen und dergleichen, gefunden, so dass Ich auch in dem Stücke nicht einmal Meine Intention durch Euch erreichet habe.

Nach dem Concept. Friderich.

14581. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN

[Potsdam, mai 1763.]

Quant à ce que vous m'avez marqué au sujet du gentilhomme que le duc de Mecklembourg-Schwerin vient d'envoyer à Berlin pour me complimenter,[2] vous lui direz qu'il dépendra de lui quand il voudra se rendre ici pour s'acquitter de sa commission.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs, auf dem Bericht von Finckenstein und Hertzberg, d. d. Berlin 3. Mai.

[1] Racheb Pascha war am 8. April gestorben. — [2] Finckenstein und Hertzberg hatten, Berlin 3. Mai, berichtet, der Herzog von Mecklenburg-Schwerin habe seinen Oberkammerherrn von Oertzen gesandt, um den König zur Wiederherstellung des Friedens und zur Rückkehr in seine Staaten zu beglückwünschen.

14582. AN DEN GEHEIMEN JUSTIZRATH BUCHHOLTZ IN BAIREUTH.

Potsdam, 4. Mai 1763.

Den Einhalt Eures unter dem 26. des verwichenen Monates April an Mich erstatteten Berichtes habe Ich mit mehrern ersehen.

Was Ich wegen Meiner Nièce, der Herzogin von Württemberg, und zu deren Faveur habe thun können, solches ist durch den Generalmajor von Treskow geschehen und also der Success davon abzuwarten.[1] So gut aber, wie es auch sein kann, wenn Ihr demselben bei seiner dortigen Ankunft insinuiren werdet, auf den Fall, dass die württembergischen Stände bei Ertheilung ihres Consenses zur sicheren Auszahlung der quästionirten 50000 fl. zugleich conditioniren wollten, dass Meine Nièce solche Gelder in württembergischen Landen verzehren solle, er solchenfalls darauf sich nicht einzulassen, vielmehr dergleichen Proposition zu detourniren habe, so müsset Ihr dennoch dabei zugleich wohl in Consideration ziehen, dass die Herzogin Meine Nièce nicht füglich den Ort ihres künftigen Séjours in dem Baireuthschen wird behalten noch von dem Herzog von Württemberg verlangen können.

Es wird der gute Grund dazu fehlen, den sie deshalb bisher gehabt hat, nämlich ihre Retraite zu ihren Eltern genommen und bei solchen sejourniret zu haben. Beide seind leider verstorben und die baireuthsche Lande einer neuen Branche angefallen; mithin cessiret vor das künftige die vorige Motive, und würde eine dergleichen Forderung dem Herzog von Württemberg die Gelegenheit geben, auf Meiner Nièce Aufenthalt im Württembergischen zu insistiren oder doch alles darüber zu trainiren.

Ganz eine andere Beschaffenheit aber hat es, wenn Meine Nièce sich determiniren wird, hieher zu kommen, unter dem guten Grunde, dass sie bei ihrer Famille und nächsten Blutsanverwandten allda leben wolle. Nach Meiner Einsicht wird also mehrgedachter Meiner Nièce unter zwei Partien zu wählen nur die einige übrig bleiben, nämlich entweder nach den württembergischen Landen zu gehen oder Dero Etablissement hier bei Dero Famille zu nehmen. Ein drittes wird nicht angehen.

Was das vormals von Meinem Vater dorthin geliehene Capital der 60000 Rthlr. anbetrifft,[2] da habe Ich dessen bei denen desolirten Landesumständen nach geendigtem Kriege allerdings sehr nöthig,[3] und wird es Mir angenehm sein, wann Ich solches zurückbekommen und

[1] Vergl. Nr. 14568. — [2] Vergl. S. 10. — [3] Dem Prinzen Ferdinand von Preussen schreibt der König am 4. Mai, er könne ihm für seine Badereise nach Aachen keine Landpferde bewilligen, werde sich auch selbst, wenn er nach Cleve reise, der Postpferde bedienen, „le pays étant présentement absolument hors d'état d'en fournir à pareil usage". Am 14. Mai spricht ihm der König die besten Wünsche für seine Wiederherstellung aus. [Berlin. Hausarchiv.]

hieher retiriren kann. Ich habe dieses Capital auch selbst währendem letzteren Kriege bloss aus Gefälligkeit und aus Égard vor Meiner seligen Frau Schwester Königl. Hoheit und vor den verstorbenen Markgrafen dorten stehen lassen; nach deren erfolgtem Ableben aber, und da die dortige Landesregierung einer ganz neuen Branche anfället, da wird es Mir allemal lieb sein, gedachtes Capital zu retiriren und solches in gänzliche Richtigkeit zu setzen.[1]

Nach der Ausfertigung. Friderich.

14583. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 5 mai 1763.

Je vous sais gré des informations précises que vous me donnez au sujet de la fermentation qui règne présentement à vos lieux relativement au lord Bute et à la nouvelle administration à former là.[2] Je crois avoir lieu à présent d'être tout tranquille sur l'issue de cet évènement, vu que, dans les conjonctures présentes du temps, je présume que le lord Bute ne saura plus me faire du mal, soit qu'il reste à la cour ou qu'il en soit éloigné.

Nach dem Concept. Federic.

14584. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 5. Mai 1763.

Wegen des einliegenden Schreibens haben Se. Königl. Majestät befohlen, dass solches aus dem königlichen Departement der auswärtigen Affaires, und zwar dahin beantwortet werden solle, wie der Impetrant[3] nur zu Cleve bleiben könne, und dass ihm deshalb nichts übles widerfahren solle.

Ausserdem haben Se. Königl. Majestät besonders befohlen, dass Ew. Excellenz vor Sich, jedennoch von Höchstderoselben wegen, auf einliegendes Schreiben der Woiwodin Sapieha[4] ganz poliment und dahin

[1] Am 27. Mai wird Buchholtz beauftragt, alle Antiken und andere Sachen, „welche Meine in Gott ruhende Frau Schwester, die letzt verstorbene Frau Markgräfin Hoheit, Mir legiret", nach Berlin oder Potsdam zu senden. — Am 28. Mai ergeht an Buchholtz der wiederholte Befehl, dass er das Capital der 60000 Thlr. „wieder zu erhalten" suche. — [2] Lord Bute hatte am 8. April seine Aemter niedergelegt, sein Einfluss aber auf König Georg III. dauerte fort, die Unzufriedenheit des Volkes übertrug sich daher auf das neue Ministerium (Egremont, Halifax, Grenville). Am 22. April schrieb Michell in seinem Bericht, es sei sehr schwer, wenn nicht unmöglich für das neue Ministerium, sich bis zum Ausgang des Sommers und bis zum Zusammentritt des nächsten Parlaments zu halten. — [3] Der aus den österreichischen Niederlanden Schulden halber geflüchtete Herzog von Saint-Albans. — [4] Liegt nicht bei.

antworten, wie Se. Königl. Majestät wegen der geklagten Excesse um so mehr surpreniret wären, als Dero positive Ordres an die Commandeurs derer nach Preussen zurückmarschireten Regimenter waren, alle Excesse bei ihrem Durchmarsch zu verhüten, welche Ordre Sie auch noch letzthin wiederholet und von gedachten Commandeurs Verantwortung über die deshalb bisher, obschon nur in vaguen und generalen Termes eclatirete Klagten gefordert hätten. Sie müssten aber dabei sagen, wie die p. Sapieha nie darauf rechnen müsse, dass, wenn Leute aus Polen ohne Excesse sich gegenwärtig in Sr. Königl. Majestät Landen retirireten und daselbst etablireten, es vergebens sein würde,[1] solche reclamiren zu wollen, als die nicht wieder zurückgegeben werden könnten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

14585. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 mai 1763.

Après avoir vu votre rapport du 5 de ce mois, touchant les propos que le prince Dolgoruki vous a tenus au sujet de l'extradition des soldats russes qui ont été engagés pendant la dernière guerre parmi quelques-uns de mes régiments, je suis bien aise de vous dire que vous insinuerez au susdit ministre en termes affectueux que, pour donner à l'Impératrice sa souveraine toutes les marques de mes égards et de ma complaisance pour elle, autant que cela dépendait de moi, je donnerai mes ordres aux régiments de la garnison de Berlin qu'il venait de spécifier, afin que tout ce qui se trouvait parmi eux des soldats russes susdits, soit incessamment relâché et renvoyé;[2] mais qu'on ne saurait pas lui dissimuler que les informations qu'on lui avait suppéditées à ce sujet, étaient en partie défectueuses, vu qu'on y avait inséré des bataillons qui n'existaient plus, parceque dès après la paix faite on les avait congédiés et cassés; quant à ceux des régiments en Prusse, je l'avais déjà prévenu, et que le général-feld-maréchal de Lehwaldt avait actuellement remis ceux qui s'y étaient trouvés encore de ces gens. Au surplus, vous saurez bien faire insérer quelque article à ce sujet dans les gazettes, de façon que cela se fasse pour en faire parade, que nous avions [renvoyé] tout ce qu'il y avait eu engagé pendant la guerre passée parmi mes troupes de soldats de nation russe; à quoi vous donnerez le tour qu'il convient.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] So. — [2] Demgemäss Ordre an Zegelin, d. d. Potsdam 6. Mai.

14586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 6 mai 1763.

J'accuse la bonne réception de la dépêche que vous m'avez faite du 11 du mois passé d'avril, et suis bien aise de vous dire que j'ai tout lieu de douter que ce qu'on a voulu soupçonner au sujet du comte Panin et de quelque légère atteinte que son crédit eût soufferte, ne me paraît pas vraisemblable, à moins qu'on ne prenne pas pour une diminution de crédit quelques humeurs ordinaires à tout le monde, cependant très passagères. D'ailleurs, je ne doute pas que [la cour de Vienne et son][1] parti en Russie ne mettent tout en œuvre, pour que celle de Russie se déclare positivement pour elle; aussi vous faites très bien de veiller de toute votre attention sur les démarches que ladite cour fait à ce sujet. Je me persuade, cependant, que cela ne leur réussira jamais, du moins dans les conjonctures présentes. Je ne connais aucune bonne raison qui dût motiver la cour de Russie à faire un tel pas, et les intérêts de cette cour-ci relativement aux affaires de Pologne sont trop liés avec les miens, pour vouloir changer légèrement de système. Vous ne devez donc pas vous représenter les affaires de là-bas d'un côté si mauvais, et jusqu'à présent je ne crois pas que vous avez lieu d'en craindre, mais d'attendre plutôt que ces gens-là commencent eux-mêmes à s'expliquer sur des liaisons plus étroites à prendre avec moi. Au surplus, je m'étonne de la fausse démarche que la cour de Madrid vient de faire par sa déclaration par rapport aux affaires de la Courlande,[2] qui est d'autant plus imprudente qu'elle ne saurait jamais sortir aucun effet, et qu'on saurait la qualifier de sottise, malgré le bruit que la cour de Saxe en fera apparemment dans le public.

Nach dem Concept. Federic.[3]

14587. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 7 mai 1763.

Ayant vu ce que vous m'avez représenté au sujet de la convention que la landgrave de Hesse-Cassel a conclue au nom de son fils avec

[1] In der Vorlage: „les Autrichiens et leur". — [2] Solms hatte berichtet: „La cour d'Espagne a fait remettre au prince Repnin, ministre de la cour de Russie à Madrid, un mémoire conçu dans les termes les plus forts, pour se plaindre des injustices commises dans l'affaire de Courlande en la personne du prince Charles, déclarant que Sa Majesté Catholique regardait comme arrivés à lui-même tous les mauvais procédés dont la Russie avait usé envers le Prince saxon." — [3] Dem Gesandten Hellen wird am 6. Mai der Empfang des Berichtes vom 29. April bestätigt. „Parmi le peu de nouvelles de Paris que vous m'avez communiqué, je trouve de plus singulières celle d'un conseiller privé qu'on débite que j'enverrais là sous le titre de marchand, en attendant que je nommerai un ministre pour y résider; auquel sujet je vous dirai pour votre direction que c'est une nouvelle tout-à-fait controuvée."

le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, relativement à la comté de Hanau,[1] et de la garantie que cette Princesse me demande, aussi bien qu'au roi d'Angleterre et [à] celui de Danemark, sur cette convention, je veux bien vous dire que je [ne] vois rien qui saurait m'empêcher à lui en accorder [une] garantie qui ne saura m'engager à aucune suite fâcheuse. Vous vous conformerez ainsi à mon intention à ce sujet.

P. S.

Puisque encore le temps s'approche où il faut que quelqu'un soit nommé et expédié de ma part pour aller résider à la cour de Saxe en qualité de mon ministre, je viens de nommer à ce sujet le sieur de Buch, un des conseillers de légation attachés à votre département, de sorte que vous ne manquerez pas de l'en avertir, et de préparer tout ce qu'il lui faut pour pouvoir se rendre ensuite au poste que je lui destine.

Nach dem Concept. Federic.

14588. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 7 mai 1763.

Comme depuis peu le baron de Knyphausen paraît vouloir se renchérir sur sa destination au poste de Vienne, et qu'il m'a demandé reitérément son congé, je lui ai déclaré[2] que, pourvu qu'il y insiste encore, je ne le lui refuserais plus. Dans ce cas-là, j'ai jeté les yeux, pour suppléer au susdit poste, sur mon ministre d'État de Rohd en Prusse,[3] à qui je viens de donner mes ordres[4] pour se rendre au plus tôt à Berlin, de sorte que vous pourrez avertir le sieur de Collenbach de cette nouvelle nomination.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14589. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 8 mai 1763.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 avril, et ne saurais vous donner présentement aucune nouvelle instruction là-dessus, vu que

[1] Vergl. Schaefer, Geschichte d. siebenj. Krieges, Bd. II, Thl. 2, S. 660. 661 und Bd. XIX, 632; Bd. XX, 666. — [2] Schreiben an Knyphausen, d. d. Potsdam 7. Mai. — [3] Rohd, zu jener Zeit Oberappellationsgerichtspräsident zu Königsberg, war früher Gesandter in Stockholm gewesen, vergl. Bd. X, 539. — [4] D. d. Potsdam 7. Mai. Der König befiehlt dem Minister, „dass Ihr Eure Sachen dorten nur sogleich dergestalt einrichten sollet, damit Ihr citissime anhero zu Mir kommen und auf das allerbaldigste hier eintreffen könnet, um Euch alsdenn Meine Intentions und Ordres weiter bekannt zu machen. Ich erwarte mit nächstem die Nachricht von Euch, welchen Tag Ihr hier bei Mir eintreffen werdet, und zweifele nicht, dass Ihr diese Meine Resolution als eine Marque Meines gnädigsten Vertrauens ansehen . . werdet."

je vois bien par ce que vous me marquez, que le lord Bute se cassera le col,[1] sans que j'aie lieu de m'en mêler ni vous.

Les Anglais ont des ponts à la chinoise dans leurs jardins, envoyez-m'en une couple de desseins.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

14590. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 mai 1763.

Votre rapport du 30 d'avril m'a été remis, et, content que je suis des notions que vous me donnez touchant la situation présente des affaires ministérielles en Angleterre, vous continuerez de m'en faire vos rapports de ce que vous en apprendrez là où vous vous trouvez. Mais, avec tout cela, je suis surpris que, depuis bien du temps, vous ne sonnez plus mot dans vos rapports de ce qui regarde le rappel du sieur d'Ahlefeldt[2] de ma cour, de sorte que je commence à avoir des soupçons comme si la cour de Danemark, en traînant cette affaire, la voudra mettre entièrement en oubli; de quoi, cependant, je ne me contenterai pas, mais désire plutôt de voir rappelé bientôt un ministre qui, par la mauvaise conduite qu'il a tenue imprudemment à mon égard, ne saurait être qu'odieux à moi, et souhaiterais bien de recevoir par un autre ministre, mieux intentionné pour entretenir la bonne harmonie entre les deux cours, les assurances de l'amitié que Sa Majesté Danoise voudra bien me donner. Vous ne manquerez pas de faire des insinuations convenables au baron de Bernstorff à ce sujet, et contribuerez de votre mieux à ce que mon attente soit bientôt remplie sur cela.

Nach dem Concept. Federic.

14591. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A POTSDAM.

[Potsdam, 9 mai 1763.][3]

Pour vous répondre à la lettre que vous m'avez écrite du 8 de ce mois, je vous dirai que je ne refuserai point le congé à ceux qui me servent, quand ils en font les instances auprès de moi, et que c'est en conséquence que je vous l'accorde,[4] puisque vous le désirez avec

[1] Michell hatte berichtet: „La nation n'est point la dupe de sa retraite simulée (vergl. Nr. 14583), et les murmures sont aussi forts que précédemment. Il paraît tous les jours des écrits fulminants contre l'établissement du ministère présent.“ — [2] Vergl. Bd. XXII, 611. — [3] Das Datum nach Knyphausens Antwort vom 10. Mai. Auf diesen Brief antwortet der König am 11. Mai, es stände ihm frei, nach Berlin zurückzukehren und von da auf seine Güter nach Ostfriesland zu gehen. — [4] Vergl. Nr. 14588.

empressement. Je ne comprends, d'ailleurs, pas quel sujet de plainte fondé vous saurez avoir sur ce que j'ai déterminé les frais de votre voyage pour retourner ici, à une certaine somme que j'ai cru suffisante assez, en comparaison d'autres et qui ne sont allés qu'à 500 écus.

Nach dem Concept. Federic.[1]

14592. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 10 mai 1763.

Der König theilt Solms mit, dass er Befehl gegeben habe, die noch in den preussischen Regimentern befindlichen Russen freizugeben (vergl. Nr. 14585).

J'ai été, d'ailleurs, bien aise d'apprendre qu'on va rendre, sur vos instances, les enfants que quelques officiers russes ont enlevés clandestinement ou de force de mes États, pendant le temps de la guerre passée.[2] Quant aux démarches insensées que la cour de Varsovie continue de faire par rapport à ce qui regarde les affaires de Courlande, vous êtes déjà instruit par mes lettres antérieures de quelle façon j'en pense.

Nach dem Concept. Federic.

14593. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 13 mai[3] 1763.

Votre rapport du 18 du mois d'avril dernier m'a été remis; au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer que, quelque soupçon

[1] Vom 9. Mai ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 273. — [2] Vergl. Bd. XXI, 593. — [3] Vom 12. Mai ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 274. Vom 11. Mai ein Schreiben an Finckenstein daselbst, Bd. 25, S. 309, in welchem der Minister den Auftrag erhält, dem Könige das Material über die politischen Vorgänge der letzten Jahre, namentlich in England, für die Histoire de la guerre de sept ans zusammenzustellen. An Prinz Ferdinand von Braunschweig schreibt der König am 11. Mai: „Je ne vous fais cette lettre que pour vous prier de vouloir bien me communiquer et, s'il est possible, au plus tôt un abrégé seulement de vos deux campagnes de l'année 1761 et de celle de 1762, que je souhaite fort d'avoir. Quoique je me trouve en possession de votre correspondance avec moi desdites années, j'ai cependant remarqué, en les revoyant, qu'il y a des vides, causés par les circonstances d'alors, où souventefois par la situation des affaires toute correspondance entre nous fut interrompue, et que mes lettres ne pouvaient passer en sûreté à vous.“ Am 17. Mai schickt Eichel dem Minister Finckenstein 24 Theile des „Mercure historique“ aus den Jahren 1761 und 1762 zurück und meldet, dass der König am 20. Mai von Berlin aus eine Reise nach Pommern antreten werde. Gleichzeitig übersendet er ein an ihn (Eichel) gerichtetes Schreiben des Grafen Solms, d. d. Petersburg 11. April, in welchem dieser ihn gebeten hatte, sich bei dem Könige um eine Aufbesserung seines Gehaltes zu verwenden und bemerkt dabei: „Da es mir nicht gebühret, mit denen auswärtigen Herrn Ministern in einige Correspondance zu

que les propos du comte de Woronzow qu'il vous a tenus, à peu près égaux de ceux du comte Panin, sauraient donner que la cour de Russie ne voudrait pas s'empresser trop à prendre quelque concert avec moi sur ce qui regarde les affaires de Pologne, vous devez, cependant, ne point paraître embarrassé là-dessus ni ne pas montrer aucun empressement à ce sujet, mais voir venir les ministres. Ce qui, cependant, ne vous doit point empêcher d'être vigilant à tout et pour observer les allures du parti autrichien, autant qu'il vous le sera possible, quoique toujours en ne laissant remarquer au dehors des inquiétudes là-dessus.

Der König erwartet Nachrichten über das am 5. April an die Kaiserin geschickte Handschreiben (Nr. 14560).

Nach dem Concept.

Federic.

14594. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 14 mai 1763.

Der König benachrichtigt Solms, dass er dem Feldmarschall Lehwaldt und allen Stadtcommandanten und Regimentschefs betreffs der im preussischen Heer befindlichen Russen Befehl gegeben habe, und bezieht sich noch einmal auf die nach Berlin gegebene Ordre (vergl. S. 21 Anm. 2).

Je ne doute point que l'Impératrice ne regarde cette démarche comme une suite du désir que j'ai de l'obliger et de lui donner dans toutes les occasions qui se présenteront, des preuves de mon amitié. Vous ne manquerez pas de faire valoir celle-ci auprès des ministres russes, lorsque vous leur en parlerez, et de leur témoigner de la manière la plus insinuante, quoique sans affectation, que ce n'était là qu'une suite très naturelle de mes sentiments pour leur souveraine.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

14595. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 mai 1763.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été rendu; par lequel j'ai vu avec satisfaction que je serai bientôt quitte du sieur d'Ahlefeldt,[1] que j'avoue que je le congédierai de bien bon cœur. Si, d'ailleurs, le nouveau ministre baron de Diede[2] que la cour de Copenhague m'enverra, est tel que vous me le caractérisez, il sera tout-à-fait bien accueilli à ma cour.

Borcke soll fortfahren, den König von allem Bemerkenswerthen zu unterrichten.

Nach dem Concept.

Federic.

entriren, am wenigsten aber in dasjenige entriren kann, was gedachter Herr Graf darin berühret, so unterfange mich, solches Ew. Excellenz zu renvoyiren und überlasse Deroselben gnädigem Gutfinden, ob Dieselbe einige Reflexion darauf machen und nach Gelegenheit des Königs Majestät einige Insinuation davon zu thun geruhen wollen."

[1] Vergl. Nr. 14590. — [2] Vergl. Bd. XXII, 588.

14596. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 15. Mai 1763.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 14. Mai: „Il vient d'entrer a moi, Hertzberg, une nouvelle lettre du sieur de Collenbach qui se trouve ci-jointe, et du contenu de laquelle nous croyons devoir rendre un compte abrégé à Votre Majesté.

1. Il m'adresse la lettre originale ci-close d'un certain comte de Franckenberg, différent de celui dont il a déjà été question,[1] en me priant de la faire parvenir à Votre Majesté et d'en appuyer le contenu.

Ad. 1. Sowie Ich es auf des von Franckenberg Schreiben schon notiren lassen.[2]

2. Il envoie le mémoire annexé du grand-prieur comte de Kollowrat, dans lequel celui-ci tâche de réfuter ce qu'on lui a répondu en dernier lieu, au sujet de la séquestration des commanderies de Lossen et de Breslau, et supplie Votre Majesté de lui donner une commission à Breslau devant laquelle il puisse se justifier entièrement.

Ad 2. Der Graf Kollowrat muss seine Sache mit dem Orden[3] ausmachen.

3. Il joint un nouveau mémoire du comte Ceslas de Schaffgotsch, par lequel celui-ci sollicite, en vertu de l'amnistie, la restitution d'un capital de 13000 florins qui n'appartenait point à la prévôté de Breslau, mais qui provenait de l'héritage de sa mère.

Ad 3. Wäre wegen des Bischofs, und dass derselbe auch bis dato noch nicht nach der ihm vorgeschriebenen Residenz zu Oppeln gekommen und sich allda etabliret habe.

4. Il intercède au nom de sa cour, pour que le comte de Sternberg, qui a été arrêté et condamné à une prison perpétuelle à Magdeburg, à l'occasion de la guerre précédente, soit relâché et jouisse des effets de l'amnistie."

Ad 4. Graf Sternberg sei durch eine judicat gewordene gerichtliche Sentenz condemniret geworden und könne also nicht die Amnestie auf sich appliciren; sonsten alle Male-

[1] Vergl. Nr. 14579. Es war das Graf Joseph von Franckenberg. — [2] Auf dem Schreiben des Grafen Sigismund von Franckenberg, ohne Datum, mit der Bitte, ihm zu verzeihen, dass er Land und Dienst des Königs verlassen habe, und ihm die Verwaltung der Güter seines Vetters, des Grafen Ferdinand Kinsky in Böhmen, die er für 6 Jahre übernommen habe, zu gestatten, findet sich die Aufzeichnung des Cabinetssecretärs über die mündliche Resolution des Königs, Potsdam 15. Mai: „Das Ministère soll ihm antworten, er hätte sogleich nach ratificiretem Frieden seinen Pardon zu Folge der Amnistie bekommen. Ein mehreres könne er nicht fordern; denn was wegen seines Gutes währendem Kriege von der dortigen Justice geschehen und veranlasset worden, wäre noch im Kriege geschehen und sei nach dem Judicato gleich executiret worden, auch gar nicht mehr res integra noch zu ändern." Daraufhin berichten Finckenstein und Hertzberg, Berlin 27. Mai, Graf Sigismund Franckenberg habe nur um die Erlaubniss gebeten, in Böhmen zu bleiben. Auf diesen Bericht erfolgte, Potsdam 28. Mai, die mündliche Resolution: „Das kann der von Franckenberg thun. Sie sollen aber ihm solches antworten, denn Ich es nicht unterschreiben noch ihm antworten will." — [3] Der Malteserorden.

ficanten und Spitzbuben, so bereits vor vielen Jahren condemniret worden, die Amnestie auf sich appliciren würden und nach solcher würden frei sein wollen.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.[1]

14597. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 mai 1763.

J'ai vu par le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, combien les affaires en Angleterre à l'occasion du lord Bute s'embrouillent de plus en plus. Vous connaissez assez ma façon de penser là-dessus, et que je ne pense pas de m'en mêler; ainsi je n'attends que vos rapports ultérieurs là-dessus et sur ce qui pourra mériter, d'ailleurs, mon attention.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14598. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Potsdam, 16. Mai 1763.

Die Proposition, so Ihr Mir in Eurem immediaten Bericht vom 9. dieses Monates wegen einer beträchtlichen Anzahl von Künstlern, Handwerkern und Fabricanten thut, welche intentioniret seind, sich in Meinen Landen zu etabliren und die sich deshalb an Euch adressiren, ist an sich recht sehr gut und Mir angenehm, nur ist solche zu general, als dass Ich Mich darüber völlig expliciren kann. Daher Ihr solches zuvorderst etwas präciser und detaillirter thun müsset. Wenn Ihr inzwischen recht gute und sonst etwas bemittelte Leute aus Regensburg,

[1] Finckenstein und Hertzberg übersenden, Berlin 14. Mai, ein Schreiben des sächsischen Geheimraths von Fritsch an Hertzberg, d. d. Leipzig 3. Mai, in welchem Fritsch auf Befehl seines Hofes 14 bis 15 sächsische Unterthanen, die noch in Spandau gefangen gehalten würden, auf Grund der Amnestie nach dem Friedensschluss reclamirt. Darauf ertheilte der König, Potsdam 15. Mai, die mündliche Resolution: „Ich glaube nicht, dass noch sächsische Gefangene in Spandau seind; indess habe Ich gleich die Ordre hingeschicket, dass der Commandant sofort davon berichten soll.“ Am 17. Mai schickt der König den Ministern den Bericht des Commandanten, Oberstlieutenants von Kleist, zu, wonach jene Sachsen wegen Beraubung eines Münzwagens gefangen gesetzt worden waren, und fügt hinzu: „Ich kann Euch nicht verhalten, wie Ich es extraordinär finde, dass gedachter Hof sich beikommen lassen mögen, dergleichen schändliches Gesindel, so, obzwar sächsische Unterthanen, dennoch wegen begangener Strassenräuberei und Dieberei durch Urtel und Recht zum Festungsbau condemniret worden, unter die Amnistie mit rechnen und selbige daher reclamiren wollen, woraus doch nichts werden kann noch wird. Welches Ihr also mehrgedachtem Hof ganz deutlich zu verstehen geben sollet, auf dass derselbe mit solchem wunderbaren Ansinnen forthin zurückbleibe.“

Ulm, Augsburg und der Orten, so geschickte Artisten, als dergleichen dorten sich finden, Handwerker, als Goldschmiede und andere gute Professionisten, auch Fabricanten seind, welche sich hierselbst etabliren wollen,[1] so werde Ich solche sehr gerne annehmen und ihnen alle Protection und möglichste Beförderung accordiren, und obschon Ich darunter nicht so sehr auf den Unterscheid derer drei Religionen sehe, so werden doch die von der evangelischen Religion Mir die angenehmsten sein. Wann auch Kaufleute, so das Vermögen und die Geschicklichkeit haben, ein Commerce nach der Levante zu etabliren, so würde solches wegen der Situation Meiner Länder wohl zu Lande sein müssen, wozu ihnen auch alle mögliche Beförderung geschehen muss. Ueberhaupt aber müsset Ihr Euch darüber mit etwas mehrerer Detaillirung derer Umstände expliciren, damit Ich Euch darauf mit mehrerer Précision bescheiden kann.

Friderich.

Nach dem Concept.

14599. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE A BERLIN.

Berlin, 19 mai 1763.

Comme il s'agit dans le cas que vous me proposez par votre lettre du 19 de ce mois, d'une question de droit,[2] et que je m'abstiens toujours de m'en mêler, abandonnant simplement de pareilles affaires de particulier à particulier à la recherche et à la décision des ministres du département de la justice, je ne saurais faire autrement que de renvoyer aussi celle dont vous venez de m'écrire, à ces ministres, afin qu'ils y décident conformément aux lois prescrites.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

14600. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 19 mai[3] 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 25 d'avril, vient de m'être rendu, et c'est à ma satisfaction particulière que vous m'informez si bien de la façon de penser des ministres de Russie sur tout ce qui regarde les affaires de Pologne, et sur les vues qu'ils ont relativement à la vacance future du trône de la Pologne, pour ne pas paraître ouvertement, mais de tourner cependant les affaires à leur gré. En conséquence de cela, vous ne saurez faire mieux que d'aller entièrement

[1] So. — [2] Es handelte sich um einen Vergleich über die pecuniären Ansprüche, welche Markgraf Heinrich von Schwedt an seinen Bruder, den Markgrafen Friedrich Wilhelm, erhob, dieser aber bestritt. Markgraf Heinrich hatte sich gegen den vorgeschlagenen Vergleich ablehnend verhalten, und Prinz Ferdinand befürwortete eine Einwirkung des Königs auf den Markgrafen Heinrich zur Annahme des Vergleichs. — [3] Vom 20. Mai ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 274.

passif dans ceci, de voir venir ces ministres, mais de continuer, avec cela, de bien observer, sans vous faire trop remarquer, leurs vues et leurs allures, pour voir et pour m'informer [de] ce qu'ils voudront faire.

Vous pourrez, au surplus, assurer le comte Panin, quand l'occasion s'y offrira, que, si jamais il arriverait que la cour de Saxe voudrait détacher des troupes saxonnes au delà du nombre qui s'y tient actuellement, je ne conse[nti]rai point à leur passage.

Federic.

Nach dem Concept.

14601. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

Berlin, 26 mai[1] 1763.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu votre lettre[2] à mon retour de la Poméranie, où j'ai vu les restes des calamités que la guerre a entraînées, et ma pauvre sœur de Schwedt, dont la santé menace étrangement ruine.

Vous nous enverrez ici, ma chère sœur, qui vous voudrez: dès qu'il vient de votre part, il sera agréablement reçu, fût-ce au demeurant le plus inepte des hommes. Je vous ai destiné Cocceji, mon aide de camp, fils de défunt le chancelier;[3] c'est un garçon sage dont j'espère que vous serez contente.

J'ai encore un grand voyage à faire dans le pays de Clèves, où la guerre a laissé des traces aussi affreuses qu'ici et dans toutes mes autres provinces; cela m'arrêtera jusques à la fin du mois prochain, après quoi je rendrai une petite visite à ma sœur de Brunswick que je n'ai pas vue de bien longtemps, et alors je tâcherai de me tranquilliser, car depuis l'année dernière jusqu'au moment présent je n'ai pas joui d'un moment de repos.

Je souhaite, ma chère sœur, que l'air de Drottningholm vous fasse du bien; de Colberg, dont je viens, j'ai vu la mer qui nous sépare si cruellement. On dit qu'on en fait le trajet en trois jours; vous auriez été bien surprise de me voir arriver à Drottningholm, lorsque vous vous y attendiez le moins, mais il faut que je rame sur la galère où mon destin m'a enchaîné.

Pour peu que cela vous fasse plaisir que je prenne des feuilles de Grimm,[4] je le ferai, quoique je vous avoue franchement que cela n'en vaut pas trop la peine. Tout ce qui paraît en France, est si fort marqué au coin du médiocre que c'est perdre son temps, de s'amuser à lire ces billevesées. Voltaire radote, il ne fait plus rien qui vaille. La France n'a plus que d'Alembert, tout le reste est pitoyable. Leurs tragédies ne se soutiennent que par quelques situations; la poésie n'a

[1] Vom 26. Mai ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 224; ein Schreiben an Prinz Heinrich von demselben Tage ebenda, Bd. 26, S. 275. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Bd. XXII, 295. — [4] Gemeint ist die „Correspondance littéraire" von Friedrich Melchior Grimm.

ni force ni élégance ni grâce; le livre tombe des mains, lorsqu'on lit des ouvrages qui sont applaudis à la représentation. L'épreuve de l'impression est le creuset où tout médiocre tragique devient de l'oripeau. La querelle des Jansénistes est usée, les Jésuites se font pendre et rouer, les finances et tous les ouvrages écrits sur cette matière sont d'un ennui épouvantable, quand on n'y prend aucune part, et les querelles des scribes subalternes ne méritent que des sifflets. Voilà, cependant, ma chère sœur, les matières qui se présentent à votre correspondant: je connais sa famille, il est de Gera,[1] il a été auprès du comte Friesen et à présent il jouit de la protection du duc d'Orléans.[2] Mais c'est trop s'étendre sur un sujet si mince, je vous en fais mille excuses, ma chère sœur, daignez recevoir avec votre indulgence ordinaire les assurances de tendresse et d'estime avec lesquelles je suis, ma chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

14602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 27 mai 1763.

J'ai bien reçu vos rapports du 28 d'avril et du 2 et du 5 de ce mois. Je suis très content de l'attention que vous marquez pour mes intérêts, à veiller à tout ce qui se passe à la cour où vous vous trouvez, autant que votre situation vous le permet; aussi vous y continuerez avec toute la vigilance dont vous êtes capable. Mais, avec cela, je vous recommande encore de ne pas vous trop embarrasser sur des circonstances qui marquent plutôt du dehors que de l'essentiel, comme sont celles à l'égard du gracieux accueil que le baron de Breteuil[3] a eu de l'Impératrice à des occasions où apparemment la politesse ordinaire a eu plus de part que les affaires. Il est bon d'être attentif à tout, mais il ne faut point oublier de réfléchir en même temps sur le système que la cour a actuellement pour règle. A ce que j'estime, celui où la cour où vous vous trouvez, est, n'est point de prendre des liaisons avec la France. La souveraine de Russie a trop de pénétration et de sagesse pour vouloir s'embarquer avec les cours de Vienne et de la France, qui l'entraînent d'agir de ses propres forces et à ses dépens dans des affaires qui ne regardent du tout la Russie, et qui ne sauraient que lui attirer mille embarras à tous égards, au lieu que, si l'Impératrice prend des liaisons avec moi, elle ne risque rien et ne fait en même temps que de conserver la tranquillité de l'Europe, sans courir aucun hasard.

Voilà de quel œil vous regarderez les affaires de là-bas, sans

[1] Thatsächlich stammte Grimm aus Regensburg. — [2] Vergl. das S. 30 Anm. 1 erwähnte Schreiben an die Herzogin von Gotha, sowie das Schreiben der Herzogin an den König bei J. v. d. Osten, Luise Dorothee, S. 276. — [3] Der französische Gesandte in Petersburg.

montrer aucune inquiétude de dehors, et, en suivant cette règle, vous saurez toujours mieux approfondir les allures de ceux qui me sont contraires, qu'en laissant apercevoir trop d'inquiétudes à chaque apparence du contraire.

Der König erwartet Nachrichten über den Empfang der am 5. April abgegangenen Schreiben,[1] „qui me décideront sur bien des choses".

Nach dem Concept. Federic.[2]

14603. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE MÜNNICH A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 mai 1763.

La lettre que vous m'avez adressée en date du 25 d'avril pour me féliciter sur la paix conclue à Hubertusburg, m'a été extrêmement agréable. J'en ai été d'autant plus sensible que vous m'y avez confirmé les sentiments d'attachement que vous avez toujours professés à mon égard, et que ni le temps ni les circonstances n'ont pu jamais effacer en vous. Je vous en suis infiniment redevable et me fais un véritable plaisir de vous assurer que, dans quelque conjoncture que ce soit, je n'ai jamais cessé d'admirer vos lumières supérieures et d'estimer vos vertus, aussi bien que d'être sincèrement de vos amis. Ce sera toujours un sujet de satisfaction pour moi de vous voir à ma cour et de pouvoir vous convaincre de toute l'étendue de mon estime et de ma bienveillance.

Nach dem Concept. Federic.

14604. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 1er juin 1763.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 9 et du 13[3] du mois passé de mai. Comme je pars demain matin pour faire un tour dans mes provinces au delà du Weser, dont cependant je serai de retour ici vers le 20 à peu près de ce mois, je ne saurais présentement que vous dire en peu de mots en réponse à ce que vous me marquez relativement aux soldats russes à renvoyer qui se sont trouvés encore dans mon armée,[4] et aux enfants autrefois enlevés de mes États par quelques officiers russes,[5] qu'on agira ici de bonne foi en ce qui

[1] Nr. 14560. 14561. — [2] An Hellen schreibt der König am 27. Mai: „Comme je suis intentionné de faire un tour à Wesel, vers où je partirai dans les premiers jours du mois de juin et où je compte arriver le 8, je serai bien aise que vous vous présenterez à moi, afin que je sache vous parler tant sur ce qui regarde votre personnel que d'autres circonstances." (Hellen hatte um seine Entlassung nachgesucht, vergl. Bd. XXII, 471.) — [3] Vielmehr vom 12. — [4] Vergl. Nr. 14585. — [5] Vergl. Nr. 14592.

regarde le renvoi de ces soldats russes, en sorte qu'on n'en gardera aucun d'eux ici, et que, quant aux enfants enlevés de la part des Russes de mes États, je veux bien croire que les ministres de Russie trouveront quelque petite difficulté à trouver les moyens pour rassembler ces enfants, mais que je [ne] crois du tout pas que c'est leur dessein de manquer de bonne foi à ce sujet et de vouloir ainsi traîner l'affaire. Je goûterai d'autant moins ce que vous me proposez à faire insinuer à cette occasion au prince Dolgoruki, vu que cela saurait faire naître quelque levain à des mésintelligences entre moi et la cour où vous [vous] trouvez, ce que je veux cependant éviter absolument, de sorte que vous vous y conformerez.

Nach dem Concept. Federic.

14605. AU GRAND-GÉNÉRAL DE LA COURONNE COMTE DE BRANICKI A BIALYSTOK.

Potsdam, 1er juin 1763.

Je me flatte que vous voudrez bien me faire la justice de croire que je fais un cas tout particulier de l'amitié de la république de Pologne, et d'être persuadé que je tâcherai de la cultiver au mieux en toute rencontre. Aussi, pour ce qui regarde le cas dont il s'agit dans votre lettre du 16 du mois de mai passé,[1] que je viens de recevoir, je puis vous assurer que j'ai donné les ordres positifs qu'aussitôt que les prisonniers autrichiens venant de Prusse[2] auraient passé le territoire de la République, tous les détachements de mes régiments qui seraient restés en Pologne pour couvrir la marche de ces prisonniers, devaient s'en retirer aussitôt et à l'instant.

Quant aux excès imputés à mes troupes, vous pouvez compter qu'aussitôt que ces troupes se sont mises en mouvement pour retourner par le territoire de la République en Prusse, tous les commandeurs desdites troupes ont reçu les ordres les plus positifs de ma part d'éviter soigneusement toutes sortes d'excès, ordres que je leur ai fait réitérer à différentes reprises. Mais comme, malgré tout cela, divers bruits se sont répandus de plusieurs excès commis par ces troupes, j'ai ordonné sur-le-champ que les officiers qui pourraient être soupçonnés d'avoir connivé à de pareilles choses, fussent aussitôt arrêtés et punis suivant la rigueur. Au reste, vous conviendrez cependant vous-même que, dans de pareilles occasions, on exagère pour l'ordinaire les choses plus qu'on n'a sujet réellement de le faire, et vous voudrez bien croire que les

1 Branicki klagte, Bialystok 16. Mai, namentlich über die Ausschreitungen der preussischen Truppen bei den Getreidekäufen in Polen. Vergl. Nr. 14574, 14578 und 14584. — 2 Vergl. S. 16.

choses n'ont pas été poussées aussi loin qu'on a voulu vous les insinuer. Je me fais, au surplus, un véritable plaisir de pouvoir à cette occasion vous réitérer les sentiments etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

14606. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 juin[1] 1763.

Je ne fais que d'arriver ici et vous sais gré du détail de la conversation que vous avez eue avec le marquis de Breteuil,[2] que vous me marquez par votre rapport du 20 de ce mois. Comme ce ministre demande à me faire sa cour, vous lui direz que, quand je viendrai à Berlin, il n'aura qu'à se faire présenter à moi, où je serai bien aise de le voir. Je ne suis pas tout-à-fait édifié du choix que la cour de Versailles a fait dans la personne du marquis de Montazet pour nous l'envoyer comme ministre, vu qu'il s'est trouvé pendant toute la dernière guerre auprès de l'armée autrichienne, [pour] servir contre nous. Ce que vous tâcherez d'insinuer convenablement au sieur de Breteuil. Vous pourrez, d'ailleurs, lui faire l'ouverture que c'est le colonel de Goltz que j'ai désigné pour être envoyé à la cour de France, dès que tout sera arrangé à ce sujet.

Je ne viendrai assurément pas à Berlin pour y voir M. de Breteuil, il s'y ennuiera et s'en ira, sans doute, de lui-même.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

14607. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A MOSCOU.

Potsdam, 23 juin 1763.

Madame. Quoique la fin de la guerre donne encore à ceux qui s'y sont trouvé engagés, assez d'occupations dans l'intérieur de leur pays, il n'est, cependant, aucune espèce de travail qui puisse m'empêcher de répondre avec plaisir aux lettres que Votre Majesté Impériale a eu la bonté de m'écrire.[3] J'attendrai, Madame, le moment où les choses importantes qui vous occupent, vous donneront le temps de répondre plus précisément à ce que j'ai pris la liberté de vous écrire.[4] Cependant, je croirais manquer à Votre Majesté, si je ne Lui communiquais

[1] Vom 10. Juni ein Schreiben an die Königin in den Œuvres, Bd. 26, S. 37; vom 20. ein Schreiben an Fouqué ebenda, Bd. 20, S. 121. — [2] Breteuil, der französische Gesandte in Petersburg, welcher aus Russland zurückkehrte, hatte bei seiner Durchreise in Berlin den Grafen Finckenstein aufgesucht. — [3] Es liegt nur ein Brief Katharinas, d. d. Moskau 26. April, vor. — [4] Vergl. Nr. 14560.

pas le dessus de la lettre qu'Elle a bien voulu m'écrire. Vous verrez manifestement, Madame, qu'elle a été ouverte, ce qui me fait présumer que la correspondance de Votre Majesté Impériale excite une grande curiosité. Je n'entre en aucune discussion sur ce fait, mais je crois, Madame, qu'il mérite votre attention. Je [m'au]rais fait un reproche, si je ne l'avais pas marqué à Votre Majesté Impériale, L'assurant que, dans toutes les occasions, Elle me trouvera disposé à Lui donner des marques de la haute estime et considération avec laquelle je suis, Madame, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

14608. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 juin 1763.

Les trois dépêches que vous m'avez faites depuis le 1er jusqu'au 15 de ce mois, sont bien arrivées ici successivement, et vous ne devez attribuer [qu']à mon voyage à Clèves, si pendant ce temps-là vous n'avez eu aucune nouvelle de moi. J'ai été bien aise, cependant, de voir par la dernière de ces dépêches que les Polonais ont commencé à se tranquilliser au sujet des déclarations que vous leur avez faites relativement à la prétendue commission de Driesen,[1] dont j'avais ignoré l'existence et les procédures jusqu'à ce que les bruits publics m'en donnèrent quelque notice. Tout a été en attendant redressé; on a arrêté ceux qui ont eu l'effronterie de se gérer pour membres de cette commission, sans compter ces misérables vagabonds et sans aveu qui, se qualifiant faussement mes officiers, ont eu l'audace de courir le pays et de faire bien des vexations aux Polonais,[2] et dont on vient d'arrêter autant qu'on en a pu attraper jusqu'à présent, pour s'assurer de leur personne et pour faire procéder contre eux.

Enfin, j'ai réitéré mes ordres, afin qu'aucun des miens n'ose plus molester en aucune façon, ni leur donner les moindres inquiétudes, ni causer aucun embarras.

C'est, d'ailleurs, à ma satisfaction suprême que j'ai appris que le digne comte Keyserling continue d'être dans les mêmes sentiments d'amitié sincère à mon égard. Vous lui direz cependant que, trouvant tant des affaires à remédier ici, il ne me restera pas le temps ni le loisir pour aller voir cette année-ci ma province de Prusse. . .

Nach dem Concept. Federic.

[1] Die Polen waren über den zwangsweisen Ankauf von Getreide durch preussische Commissare in Driesen erbittert. Benoît berichtet, Warschau 15. Juni: „Les esprits commencent à s'y tranquilliser entièrement, après les assurances que j'ai données que la commission de Driesen avait été mise hors d'activité." Diese Versicherungen habe er auf Grund zweier (nicht mehr vorliegender) Ordres des Königs vom 4. und 7. Juni, „touchant l'abolition de la commission de Driesen", gemacht. — [2] Vergl. Nr. 14605.

14609. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 juin 1763.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 23 de ce mois que vous m'avez débarrassé de très bonne grâce de la visite que le marquis de Breteuil songeait à me faire ici,[1] et qui, à la vérité, m'aurait fait de la peine. Je vous remercie, cependant, de la communication de ce que vous avez su tirer de lui, et de l'insinuation que vous lui avez faite au sujet du sieur de Montazet.[2]

Vous avez, d'ailleurs, très bien fait d'arrêter le départ du sieur de Buch[3] pour Dresde, jusqu'à ce que le ministre désigné de la cour de Saxe pour résider à la mienne soit de retour à Berlin pour y commencer les fonctions de son ministère. . .

Nach der Ausfertigung. Federic.

14610. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 juin 1763.

Der Empfang der Berichte Michells vom Anfang Juni bis zum 14. wird bestätigt. Der König hat wegen seiner Reise nach Cleve nicht früher schreiben können[4] und erwartet eine im Postscriptum des Berichtes vom 14. angekündigte Sendung.[5]

Quant à ce qui concerne les affaires de gouvernement de la cour où vous vous trouvez, je ne saurais que me borner à en être tranquille spectateur et attends, par conséquent, vos rapports ultérieurs, pour voir de quelle façon elles se tourneront.

Nach dem Concept. Federic.

14611. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE MÜNNICH A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 juin 1763.

La lettre que vous m'avez écrite du 20 de mai, et qui vient de m'être rendue, m'a été un nouveau témoignage de l'attention que vous voulez bien avoir pour tout ce qui me regarde, et j'en suis d'autant plus sensible que j'envisage les expressions dont vous vous y servez, comme une suite de vos sentiments sincères à mon égard que j'ai éprouvés depuis tout temps, ainsi que je vous prie d'être persuadé de

[1] Vergl. Nr. 14606. — [2] Finckenstein hatte dem Marquis de Breteuil gegenüber bemerkt, dass die Wahl Montazets zum Gesandten am berliner Hofe befremden müsse. Darauf hatte Breteuil erwidert, dass Montazet abgelehnt habe. — [3] Vergl. S. 23. — [4] Am 9. Juni wird Michell angewiesen, in Zukunft jedesmal am Schluss seiner Berichte den Preis des Goldes und Silbers anzugeben, „tel qu'il haussera ou tombera à vos lieux". — [5] Das Postscriptum liegt nicht vor. (Es handelte sich vermuthlich um eine Sendung von spanischem Tabak.)

toute ma reconnaissance. Pour ce qui regarde la proposition que vous me faites à l'égard de la seigneurie de Wartenberg[1] pour la changer contre un équivalent en terres dans l'Ost-Frise, vous vous souviendrez que je n'en ai point là à disposer, et qu'hormis quelques domaines de peu d'importance tout ce qu'il y a là de terres, se trouve entre les mains de particuliers, dont je ne saurais disposer d'autorité. Je serai ainsi bien aise et toujours prêt à vous remettre en possession de ladite seigneurie, il n'y a que la seule chose que je vous demande sur ceci, c'est, comme je voudrais éviter à me brouiller avec qui que ce soit, que vous tâchiez au préalable de vous arranger à ce sujet avec le duc de Courlande, en sorte que je n'aie rien à démêler avec celui-ci relativement aux prétentions qu'il forme sur cette seigneurie. Je me persuade que, selon l'esprit équitable que je vous connais, vous justifierez vous-même cette demande que je vous fais, et vous prie, d'ailleurs, d'être assuré du plaisir que j'aurai de vous obliger, tout comme de vous convaincre de l'estime etc.

Nach dem Concept. Federic.

14612. AN DEN REGIERENDEN MARKGRAFEN VON BAIREUTH IN BAIREUTH.

Potsdam, 26. Juni 1763.

Ew. Liebden freundvetterliches Schreiben vom 12. dieses hat Mich durch die vertrauliche Eröffnung, so Mir Dieselbe darin zu thun belieben wollen, ganz besonders gerühret; es verbindet Mich auch solche gegen Dieselbe zu aller Erkenntlichkeit, und dass Ich Mich darauf mit gleicher Aufrichtigkeit und Cordialité explicire. Ich bekenne Deroselben ganz frei, dass Ich die Resolution, so Dieselbe in Niederlegung Dero Regierungsgeschäfte nehmen wollen, mit besonderer Surprise und mit der grössesten Verwunderung ersehen habe,[2] um so mehr, als Ew. Liebden Sich noch in solchen Jahren befinden,[3] da Meines Ermessens Dieselbe Dero Regierungsgeschäfte mit allem Success vorstehen können. Bei dem glücklichen und gesegneten Anfange, welchen Dieselbe damit bereits gemachet haben, würde es höchstens zu bedauren sein, wenn Dieselbe die schon so heilsam und glücklich eingeleitete Landeseinrichtungen jetzo verlassen und nicht völlig ausführen wollten. Mir seind Ew. Liebden landesväterliche Sentiments gegen Dero getreuen Unter-

1 Vergl. Bd. XXII, 631. — 2 Der Markgraf wollte sein Land gegen Bewilligung einer Geldsumme und Ueberlassung eines kleinen Gebietsstreifens an den König abtreten, weil „schon vieles davon entrissen und die Schulden so angewachsen und andern so viel darauf assigniret worden, dass zu befürchten stehet, um alles zu bezahlen, noch mehr davon zu verlieren und hinzugeben wider meinen Willen möchte gezwungen werden". — 3 Friedrich Christian, der seinem Neffen Friedrich am 26. Februar 1763 succedirte (vergl. Bd. XXII, 550), war im Jahre 1708 geboren.

thanen bekannt. Wäre auch die Ausführung dererselben anfänglich mit einiger Schwierigkeit begleitet, so werden sich solche doch im Fortgang der Sachen vermindern und von selbsten legen, Dieselbe aber dabei in Erwägung zu ziehen belieben, wie selbst die Pflichten unserer heiligen Religion Ew. Liebden verbinden, Dero getreue Unterthanen bei denen vielen durch letzteren Krieg erlittenen Calamitäten nicht sogleich wieder zu abandonniren, sondern vielmehr die von Ew. Liebden darunter erwartete Hülfe und Soulagements durch eine gute Landeseinrichtung zu erfüllen. Ew. Liebden werden Selbst erkennen, wie es durch eine besondere Direction der göttlichen Vorsicht geschehen, dass Deroselben Dero jetzige Succession zugefallen. Dieselbe werden dadurch überzeuget sein, wie Sie Sich in Dero Gewissen gegen Gott responsable machen dörften, wenn Dieselbe Sich der Ausführung derer göttlichen weisen Absichten darunter entziehen, und eine Retraite dem Wohlsein und der Hülfe von so vielen Dero Landesunterthanen präferiren wollten. Einmal ist es gewiss, dass nach denen Absichten, worinnen die Providence diejenigen gesetzet hat, welche Länder zu regieren haben, selbige nicht auf sich alleine und auf deren persönliches Interesse sehen, sondern ihre Hauptattention mit auf das Beste solcher ihrer Länder und Unterthanen richten, mithin dadurch ihre Pflichten gegen Gott und Menschen erfüllen müssen.

Ueber alle diese wichtige Considerationes aber werden Ew. Liebden noch in Erwägung zu nehmen belieben, wie Ich Dero sonst besonders freundschaftliche Offerte wegen Uebertragung Dero Landes um so weniger annehmen kann, als es ohnstreitig ist, dass des regierenden Markgraf zu Anspach Liebden das erste und gegründetste Recht zu der eventuellen Succession haben. So sehr Ich auch sonsten diejenige Länder, die Mir von Gottes und Rechts wegen untergeben seind, zu vertheidigen suche, so weit bin Ich hergegen entfernet, Mich von Ländern zu bemächtigen, die andern gehören, oder wozu dieselbe ein ganz incontestables Recht haben.

Ich bin dahero der festen Hoffnung, Ew. Liebden werden in Erwägung aller dieser Meiner wohlgemeineten und freundvetterlichen Remonstrationen Dero Mir eröffneten Entschluss gänzlich fahren lassen und unter göttlichem Beistand Dero bisher so heilsam und glücklich angefangene Landesregierung ferner continuiren, auch gesegnet ausführen.

Ich erkenne es inzwischen mit dem verbindlichsten Danke, dass Ew. Liebden Mir bei dieser Gelegenheit eine überzeugende Probe von Dero hegendem höchst freundschaftlichen Vertrauen geben wollen, und ersuche Dieselbe, von Mir fest versichert zu sein, dass Ich dessen Werth allemal zu schätzen wissen und keine Gelegenheit vorbeilassen werde, um Ew. Liebden reelle Proben von Meiner aufrichtigen Gegenfreundschaft und wahren Neigung gegen Dieselbe zu geben. Wie dann auch Ew. Liebden zu glauben bitte, dass Ich von Dero Mir gethanen ver-

traulichen Eröffnung jederzeit ein unverbrüchliches Secret halten und Mich dessen gegen niemanden äussern werde. Der Ich übrigens mit aller Estime und aufrichtigsten Freundschaft bin u. s. w.

Nach dem Concept. Friderich.

14613. AN DEN GEHEIMEN JUSTIZRATH BUCHHOLTZ IN BAIREUTH.[1]

Potsdam, 26. Juni 1763.

Der Einhalt Eures Berichtes vom 19. dieses hat Mich so sehr surpreniret als in Verwunderung gesetzet; denn ob Ich schon kurz vorher von der geäusserten Resolution des regierenden Markgrafen Liebden durch dasjenige, so Ihr vorhin deshalb anher geschrieben, benachrichtiget worden bin, so habe Ich doch solches als einen passageren Dépit von demselben über die noch nicht gewohnte Führung derer Landesgeschäfte angesehen, welcher sich wieder verlieren würde.

Was Ich inzwischen Deroselben auf sein Schreiben in der Anlage geantwortet habe,[2] solches werdet Ihr aus beikommender Abschrift davon ersehen und Euren weiteren guten Gebrauch von allem machen. Ihr müsset alles anwenden, um gedachtes Markgrafen Liebden von diesem von ihm genommenen schädlichen und ohnüberlegten Entschluss abzubringen, auch zu dem Ende sowohl dessen Medicum, zu welchem er so vieles Vertrauen bezeiget, gewinnen, damit ausser andern guten Ursachen er auch des Markgrafen Gesundheit und die dazu viel beitragende dortige gesunde Luft mit anführe, wie Ihr dann auch, wenn es geschehen, dessen Beichtvater oder andern Geistlichen, zu welchem er Vertrauen heget, mit employiren müsset, welcher ihm eine Gewissenssache, so er vor Gott nicht würde verantworten können, daraus machen muss, wann der Markgraf seine Unterthanen, so alle Hoffnung ihres Soulagements und Hülfe in ihn gesetzet, verlassen und solche überdem in die Gefahr setzen wollte, dass deren völliger Ruin beschleuniget würde, wenn durch dessen ohnzeitige Resignation das Reich und alles, wie zu besorgen, in neue Weitläuftigkeiten und Verwirrung gesetzet werden dürfte.

Sollte es aber wider Verhoffen geschehen, dass der Markgraf durch nichts von seiner Resignation abzubringen wäre, alsdann würde solche nicht anders als auf den regierenden Markgrafen zu Anspach geschehen, wider dessen Rechte und zu seinem Präjudiz Ich nun und niemalen

[1] Am 21. Juni schrieb der König an Buchholtz: „So viel ... Meinen Consens zu der von des regierenden Markgrafen zu Baireuth Liebden genehmigten Witthumserhöhung der verwittweten Frau Markgräfin anbetrifft, da habe Ich solchen bereits schriftlich ausfertigen lassen, welcher Euch auch mit nächstem aus dem Departement der auswärtigen Affairen zugesandt werden wird.“ — [2] Vergl. Nr. 14612.

etwas annehmen werde. Ich überlasse alles dieses Eurem Savoir-faire und sager Direction, und wird Mir inzwischen lieb sein, wenn Ihr Mein dortiges Anlehn der 60 000 Rthlr. werdet vor Mich retiriren können.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

14614. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

Potsdam, 27 juin 1763.

Mon cher Frère. Je viens de recevoir votre lettre à mon retour. Je suis chargé, mon cher frère, de vous faire de grands compliments de la part de ma sœur de Brunswick.[1] J'ai engagé ses deux fils[2] qui passent ici au service; c'est une vraie trouvaille; ces enfants sont charmants, pleins d'honneur et d'ambition. L'un c'est le même qui a sauvé Brunswick et fait évacuer Wolfenbüttel.[3]

Oserai-je vous prier si vous pouviez, sans vous incommoder, m'envoyer la relation de votre dernière campagne?[4] cela me ferait très grand plaisir, et vous ajouteriez cette obligation à celle que je vous ai déjà, étant avec la plus parfaite estime et tendresse, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

14615. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 juin 1763.

Pendant le voyage que j'ai fait en dernier lieu dans le pays de Clèves, une lettre à la date du 26 d'avril de la main propre de l'Impératrice à moi[5] fut remise par le prince Dolgoruki à mon ministre le comte de Finckenstein, laquelle, à ce qu'il disait, lui était parvenue à la suite d'une dépêche que sa cour lui avait envoyée par un courrier. Quoique mondit ministre s'aperçût d'abord que le dessus de cette lettre avait été ouvert et assez mal recacheté, il fit cependant semblant de rien envers le susdit ministre et me dépêcha tout de suite cette lettre par un courrier à Wesel telle quelle il l'avait reçue, où je vis manifestement des marques qu'elle avait été ouverte. [Dans] le soupçon que cela me donne que ma correspondance avec Sa Majesté l'Impératrice excite une grande curiosité à l'un ou l'autre peut-être de ses ministres, j'ai cru ne pas pouvoir me dispenser d'en avertir confidemment cette Princesse, en lui envoyant même ce dessus de sa lettre pour y reconnaître les susdites marques. Je n'entre, au surplus, en aucune

[1] Vergl. Nr. 14601. — [2] Prinz Friedrich und Prinz Wilhelm von Braunschweig. — [3] Prinz Friedrich, vergl. Bd. XXI, 585. — [4] Zum Zweck der Ausarbeitung der „Histoire de la guerre de sept ans“. — [5] Vergl. Nr. 14607.

discussion là-dessus avec elle, mais abandonne à elle si cela mérite quelque attention de sa part.

Voici ainsi ma réponse, dont vous aurez soin de la lui faire remettre de la sorte qu'elle lui parvienne dans ses mains propres sans nouvel accident.

Vous n'oublierez pas de me faire votre rapport sur la manière la plus convenable dont vous vous êtes pris à ce sujet, et observerez, au reste, de ne pas parler à personne là où vous vous trouvez, du susdit accident.

Der König hat nicht eher schreiben können, da er in Cleve zu sehr in Anspruch genommen war.

Nach dem Concept.

Federic.

14616. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 28. Juni 1763.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 27. Juni, dass die beiden jüngeren Söhne (Karl und Lazarus) des im zweiten schlesischen Kriege wegen Hochverraths verurtheilten und 1760 verstorbenen Grafen Henckel[1] darum nachgesucht haben, der König möge ihnen verzeihen „et les rétablir dans leur honneur et dans la possession de leur part du fidéicommis de Beuthen".

„Votre Majesté a pardonné à leur frère aîné[2] en 1746, après la paix de Dresde, et la cour de Vienne ayant fait solliciter dès lors la grâce des deux frères puînés, en conséquence de l'amnistie générale stipulée dans ce traité de paix, Votre Majesté ne l'a pas refusé, mais a simplement ordonné d'accrocher cette affaire à la garantie de l'Empire pour la Silésie laquelle a été effectuée ensuite par la cour de Vienne, sans que les deux Henckel aient été rétablis. Aussi cette cour n'a-t-elle pas laissé de faire valoir cela comme une des plus grandes violations du traité de paix de Dresde, dans les écrits qu'elle a fait publier au commencement de la dernière guerre, et il n'est pas douteux qu'elle continuera à en faire autant dans la suite du temps, si Votre Majesté ne consent pas à rétablir les deux Henckel, le sieur de Collenbach ayant déjà présenté un mémoire sur ce sujet."

Bevor Ich Mich finalement deshalb determinire, so müssen sie erst exact und mit Attention nachsehen, ob auch alles wahr ist, und ob Mir der wienersche Hof wirklich die solenne Garantie des Reiches geschafft und völlig zu Stande gebracht hat.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. Bd. V, 578. — [2] Graf Franz Ludwig.

14617. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A POTSDAM.

[Potsdam, juin 1763.]

Ce n'était pas sans surprise que le Roi avait vu par sa lettre[1] qu'il avait fait usage pendant sa mission[2] de la lettre de crédit que je[3] lui avais remise à son départ de Breslau non pas pour faire face à ses dépenses, mais pour employer cette somme à faire là des corruptions, supposé que le cas arriverait où il en aurait pu faire pour mes intérêts. Et comme la somme était un peu [excessive], le Roi prétendait qu'il devait envoyer à ses propres mains un compte exact et en détail de l'emploi de cet argent qu'il avait tiré sur ladite lettre de crédit en Russie.[4]

Weisungen für die Antwort; auf dem Berichte von Goltz, d. d. Potsdam 28. Juni.

14618. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE.[5]

Potsdam, 30 juin 1763.

Si j'ai été sensible aux témoignages d'amitié que vous avez bien voulu me renouveler par votre lettre du 22 de ce mois que je viens de recevoir, les bonnes nouvelles que vous m'y donnez touchant votre santé à laquelle je m'intéresse infiniment, ne m'ont pas causé une joie moins vive; aussi je me flatte, et mes vœux pour cet effet sont des plus sincères, que les eaux et les bains de Spaa contribueront à vous rendre entièrement la santé, et que j'aurai la satisfaction de vous voir ici tout-à-fait rétabli, où je me réserve pour lors le plaisir de vous assurer etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

---

1 D. d. Potsdam 28. Juni. — 2 In Russland. Vergl. Bd. XXII, 630. — 3 So. — 4 Auf dem daraufhin eingegangenen Bericht von Goltz, d. d. Potsdam 29. Juni, finden sich die Weisungen für die Antwort: „Respondeatur, dass, so viele gnädige Sentiments Se. Königl. Majestät auch gegen ihn hätten, Sie ihm dennoch nicht dissimuliren können, dass Sie die Ausgaben seiner Rechnung ganz excessiv und enorme fänden. Er müsste wissen, dass nach der bei seiner Abreise ihm ertheileten Instruction er gar nicht autorisiret gewesen, des Creditbriefes sich anders als nur in gewissen geheimen Fällen und die keinen Verzug gelitten hätten, zu bedienen, nicht aber sich der Gelder zu seinen Particulierausgaben zu gebrauchen; darüber und wenn es ihm gefehlet, er berichten und des Königs Resolution darauf erwarten müssen. Dergleichen unordentliche Dépenses könnten dem König gar nicht indifferent sein, und da er in seiner Rechnung alle kleine Ausgaben bis auf die Lavage mit angesetzet, so wollten Se. Königl. Majestät von ihm wissen, wozu er denn sein Tractament angewandt habe, derer anderen Posten jetzo nicht zu gedenken, die ihm aus der Legationskasse wären extraordinarie assigniret und bezahlet worden. Er hätte sich also noch näher über vorstehendes zu expliciren.“ — 5 Am 6. Juni spricht der König dem Prinzen Ferdinand von Preussen zugleich mit seiner Freude über die glückliche Ankunft in Aachen seine besten Wünsche für die Brunnen- und Bäderkur aus, an deren Erfolg er garnicht zweifle, „pourvu que vous employiez tranquillement le temps nécessaire à l'usage desdites eaux“. [Berlin. Hausarchiv.]

14619. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 2. Juli 1763.

Die Equipages von Hadik und Bülow,[1] gut; sie sollen solche wieder haben. Sie müssen dagegen aber auch dem General Fouqué seine Effecten restituiren.

Wenn der Graf Pückler[2] an denen alten schlesischen Schulden zu prätendiren hat, so muss er nur die Zeit dazu nach der deshalb gemachten Ordnung abwarten, da er in seiner Tour sein Geld richtig bekommen wird.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

14620. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 juillet 1763.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 22 de juin; sur laquelle, pour éviter les redites, je vous renvoie à ce que je vous fais marquer par le rescrit du département des affaires étrangères[3] au sujet des criailleries des Polonais touchant les prétendus excès que mes troupes doivent avoir commis sur le territoire de la République. Vous saurez, d'ailleurs, assurer positivement au grand-maréchal de la couronne que, dès le commencement du mois de mai dernier, mes ordres ont été donnés à ce que tout ce qui restait en Pologne des détachements des régiments, devait se mettre en marche le 15 dudit mois pour joindre incessamment leurs régiments, vu que tout ce qu'il y a eu de prisonniers autrichiens, aurait passé alors, et que sur les indices que le grand-maréchal a eus que, malgré ces ordres, il y en a qui sont restés, j'ai renouvelé l'ordre très sévèrement qu'au cas qu'il s'en trouvait encore, on les dût retirer absolument et au plus tôt, afin qu'il n'en restât un seul homme, et que je punirais sévèrement ceux qui ont contrevenu à mon premier ordre.

Au surplus, s'il y a eu quelque excès commis de l'un ou l'autre de ces détachements, ce que j'ignore cependant, lui, le grand-maréchal, comme officier et général expérimenté, voudra bien songer que cela va

[1] Diese sollten, nach Collenbachs Schreiben d. d. Wien. 15. Juni (Beilage des Berichts von Finckenstein und Hertzberg vom 1. Juli), „in dem Teplitzer Bad von einer General Kleistschen Partie wider die bekannte Convention hinweggenommen" worden sein. — [2] Vergl. S. 3. 4. — [3] D. d. Berlin 2. Juli, des Inhalts, dass der König die vorgekommenen Ungehörigkeiten in hohem Grade missbillige und die strenge Bestrafung der Schuldigen angeordnet habe, wenn er auch glaube, dass die Klagen der Polen übertrieben seien. Ferner erhält Benoît darin Befehl, auf die von Polen an der litthauischen Grenze verübten Ausschreitungen hinzuweisen, da diese möglicherweise der Grund zu den Excessen der preussischen Truppen gewesen seien.

presque à l'impossible qu'en menant des troupes, l'on sache parfaitement empêcher qu'il ne se commette par-ci par-là quelque petit excès, ce qui arriverait, quand même on mènerait une troupe de Chartreux.[1]

Nach dem Concept. Federic.

14621. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 3 juillet 1763.

Comme je n'ai rien répondu hier sur ce que le sieur de Collenbach vous a écrit[2] du désir que sa cour avait de savoir quand mon ministre de Rohd[3] partirait pour aller à sa destination, je veux bien vous dire que vous pourrez répondre au susdit sieur de Collenbach que, pourvu que cela convienne à sa cour, j'avais fixé le jour du 18 de ce mois où le ministre de Rohd se mettrait en chemin pour aller à Vienne.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14622. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 juillet 1763.

J'ai reçu hier par un courrier une dépêche du sieur de Rexin,[4] par laquelle il m'avertit de la résolution que le Sultan avait prise de m'envoyer une ambassade solennelle, résolution que je puis d'autant moins décliner que, suivant le sieur de Rexin, le ministre turc doit déjà être actuellement en route pour se rendre ici; ainsi que vous pourrez voir tout cela plus amplement par les dépêches en original et par un extrait du déchiffré que je fais joindre ci-clos. Mais, comme le sieur de Rexin fait mention de différentes particularités à observer par rapport à la réception de cet envoyé turc, au sujet desquelles je ne sais s'il ne les aurait pas outrées, comme, par exemple, d'envoyer quelqu'un de ma part par la Pologne à la rencontre de ce ministre jusqu'à Chozim pour le recevoir là et le défrayer, tant lui que toute sa suite, par la Pologne, mon intention est que vous devez vous mettre au fait comment d'autres puissances à qui la Porte a coutume d'envoyer des ambassades, comme la France, l'Autriche, la Russie, la Suède p., en agissent dans de semblables occasions. Pour moi, je pense qu'il serait suffisant de recevoir cette ambassade aux frontières de la Silésie et de ne commencer à la défrayer que depuis là. Il est vrai que les Russes et les Autrichiens confinent avec les Turcs, et pour cela il faudra que vous vous informiez comment la cour de Versailles en agit dans un tel cas où, selon les apparences, cette ambassade turque se rend par mer

[1] Vergl. dazu Nr. 14605. — [2] D. d. Wien 20. Juni. — [3] Vergl. Nr. 14588. — [4] Vergl. Nr. 14624.

en France. Vous pourrez en avoir les meilleurs et les plus sûrs avis, ainsi que de tout ce qui concerne le reste du cérémoniel qui s'y observe par rapport à une telle ambassade, par le ministre de Hollande à Paris,[1] à qui vous écrirez pour cet effet au plus vite et sans aucun délai. Mais, en attendant que je puisse être informé par vous de tout ceci au juste et avec précision, ma volonté est que vous devez me mander préalablement et le plus tôt possible votre sentiment sur tout ceci, afin que je puisse renvoyer au sieur de Rexin son courrier et prendre tels arrangements auxqels je ne saurais porter du changement. Quant à la lettre qu'il demande pour le grand-général de la couronne de Pologne par rapport au libre et sûr passage de l'envoyé turc par le territoire de la République, je veux bien m'y prêter; ainsi vous n'aurez qu'à expédier d'abord au sieur Benoît tout ce qui sera nécessaire pour cet effet, sans oublier, cependant, de me faire le rapport que je vous demande ci-dessus, avec toute la promptitude possible, et que je vous recommande encore.

Ayez la bonté de dire au comte Wartensleben et à Voss[2] que je leur avais donné à la vérité les places, mais que c'était à condition qu'ils se conduisissent de manière que la Reine n'eût point à se plaindre d'eux. Ceci regarde surtout Wartensleben qui fait quelquefois l'impertinent; ainsi vous insisterez davantage sur l'avis en vous adressant à lui.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

14623. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 4 juillet 1763.

J'ai vu par votre lettre du 3 de ce mois ce que vous m'avez marqué au sujet de la question que je vous ai faite relativement à la façon de recevoir le ministre turc que la Porte nous destine.[3] Mais, comme vous m'y parlez d'une manière trop vague, et que vous ne faites, pour ainsi dire, que battre la campagne sur ce sujet, et que je désire, cependant, d'être informé positivement là-dessus, afin que je puisse m'arranger d'une façon ou d'autre, vous me marquerez ultérieurement, mais plus précisément que vous n'avez fait, ce que vous en pensez. Il est vrai qu'il est juste et raisonnable que je reçoive ce ministre sur les frontières de mes États, et que j'aie soin à la façon des Turcs de son entretien et de celui de sa suite; mais il me paraît extrêmement

[1] Berkenrode. — [2] Graf Wartensleben, bisher Hofmarschall der Königin, wurde zu ihrem Oberhofmeister, der bisherige Regierungspräsident in Magdeburg von Voss zum Hofmarschall der Königin ernannt. — [3] Finckenstein rieth in seinem Bericht, nach dem Vorschlage Rexins den türkischen Gesandten an der türkisch-polnischen Grenze zu empfangen.

étrange et tout-à-fait extraordinaire que je doive commencer à faire cela incessamment après que ce ministre sera sorti hors des frontières de la Porte, et pendant qu'il passera sur un territoire neutre et qui ne relève aucunement de moi. Il ne faut pas que nous ajoutions aveuglément foi à tout ce que Rexin nous marque sur cet article, car vous devez savoir déjà par expérience qu'il est assez ignorant dans ces sortes de choses, et qu'il s'en laisse facilement imposer par d'autres, surtout après que la satisfaction propre d'avoir mené, selon lui, les choses au point que la Porte nous envoie un ministre, lui offusquera apparemment l'esprit sur tout le reste. Mon intention à l'égard de l'envoi de ce ministre et de sa réception est de vouloir tout faire ce que les autres puissances ont coutume de faire dans des cas semblables, mais rien de plus, afin de ne pas donner par quelque démarche dans des écarts. Pour cet effet, je souhaite de savoir positivement et au plus tôt possible de vous ce qu'il faudra faire ou non dans cette occasion.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

14624. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. Juli[2] 1763.

Sowie Mir Eure durch die anher abgefertigte Couriers Dumcke und Winter unter dem 8. und 26. Maji, auch 7. Junii [geschickte Dépêches] ehegestern allhier zugleich richtig zugekommen seind, so zweifele Ich auch nicht, Ihr werdet nunmehro auch Meine Schreiben, welche Ich inzwischen an Euch erlassen, und insonderheit das vom 2. Maji,[3] so eine Antwort auf Euren Bericht vom 9. April gewesen, erhalten haben. Es seind solche über Breslau an den Benoît nach Warschau adressiret und demselben zur schleunigsten und besten Beförderung recommandiret worden; wiewohl Ich dennoch urtheilen muss, dass Euch zu der Zeit, als Ihr Eure Dépêche vom 7. [voriges] abgesandt, vorgedachtes Mein Schreiben vom 2. Maji noch nicht zugekommen sein müsse, sonsten Ich glaube, dass Ihr nach dessen Einhalt die nunmehro resolvirete Absendung eines Ministers von der Pforte an Mich zu detourniren gesuchet haben würdet, welches aber, und da die Pforte es schon einmal fest resolviret und allen fremden Ministern bekannt gemachet hat, jetzo wird seinen Fortgang haben müssen.

Wann Ihr Mir aber schreibet, dass Ich diesen Minister schon auf

[1] Auf dem von Finckenstein in Folge der obigen Ordre erstatteten Bericht vom 4. Juli findet sich die nachstehende Aufzeichnung über die mündliche Resolution des Königs, d. d. Potsdam 5. Juli: „Er soll es nur vernünftig, wie Ich es ihm gesagt, examiniren und nicht eine so grosse Idée von Rexin haben, auch Mir alsdenn weiter schreiben." — [2] Vom 5. Juli ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 276. — [3] Nr. 14580.

der türkischen Grenze und wenn er in Polen eintritt, würde empfangen und defrayiren lassen müssen,[1] so glaube Ich, dass Ihr die Sache nicht recht begriffen haben oder auch bei denen, so Euch dorten davon gesprochen haben, ein Missverstand vorgegangen sein müsse.

Bekannter Maassen hat die Pforte bisher nur Minister nach Russland, nach Wien, nach Polen und nach Frankreich gesandt. Die Länder derer drei ersteren Puissancen grenzen mit dem türkischen Gebiete, und also hat der türkische Minister nicht anders als gleich auf der Grenze in Empfang genommen und gewöhnlicher Maassen defrayiret werden müssen. Die nach Frankreich geschickte Minister seind zur See nach Marseille gegangen, woselbst sie debarquiret haben und in Empfang genommen worden seind, ohne dass ihnen ein französisches Kriegesschiff zur Escorte und sie zu empfangen wäre entgegengeschicket worden. Nun hat es in Absicht auf den Minister, welchen Mir die Pforte jetzo schicken will, gar keine Schwierigkeit, dass Ich solchen, sobald er an die schlesische Grenze kommt, in Empfang nehmen, gewöhnlich defrayiren und so weiter an Meinen Hof bringen lasse; es scheinet Mir aber ganz was extraordinäres und von besonderer Incongruité zu sein, wenn nach Eurer Meinung Ich demselben bis nach Choczim entgegenschicken und ihn durch Polen, als ein auswärtiges Reich, so gar nicht von Mir releviret und worin Ich weder Macht noch Autorität [habe], durchführen und bis in Meine Lande bringen lassen soll. Diesen Umstand hättet Ihr also besser erwägen und den nöthigen Gebrauch davon machen sollen. Ich Selbst kann Mich darüber noch nicht determiniren, um nicht darunter gegen die Prärogativen und gegen die Rechte einer République anzustossen und zu Inconvenienzien Gelegenheit zu geben. Inzwischen Ich dennoch nach Eurem Vorschlage an den polnischen Kronfeldherrn schreiben, auch den Benoît desfalls instruiren lassen werde.

Dass Ihr sonsten Euch entschlossen habet, Euren zweiten Dolmetscher[2] mit mehrgedachtem Minister herauszuschicken, daran habt Ihr sehr gut gethan, indem wir sonsten hier wegen eines Interprète in grosser Verlegenheit gewesen sein würden.

Was Ihr von denen dortigen Sentiments berühret, als ob die Zusammenziehung derer türkischen Truppen an denen Grenzen den wiener Hof dahin gebracht, dass er den Frieden bei Mir gesuchet und solchen, wenn Ich auch ein mehreres gefordert, à tout prix angenommen haben würde, darunter hat man dorten wohl etwas zu milde gedacht; vielmehr ist der eigentliche Grund, dass gedachter Hof so viele Facilité bezeiget, den Frieden zu erhalten, wohl dieser, dass, da er gesehen, wie [er] durch alle Efforts, so er durch den Krieg gegen Mich gethan, nichts ausgerichtet und sich dennoch an allem sehr epuisiret gehabt, auch allerdinges einige Ombrage über die Absichten der Pforte geschöpfet, er geglaubet hat, besser zu thun, den Frieden mit Mir zu schliessen, um

[1] Vergl. Nr. 14622. 14623. — [2] Namens Frangopulo.

dadurch einen Feind weniger und, im Fall ja es mit der Pforte auch wider deren eigentlichen Willen und Vorsatz zum Bruch kommen sollte, alsdenn nicht mit zweien, sondern nur mit einem, gegen welchen er geglaubet, sich gnugsam wehren zu können, zu thun zu haben.

Was Ihr übrigens von der gethanen Abschickung der Sachen[1] mit dem Docter Hevelius[2] meldet, ist recht gut und wohl arrangiret; so approbire Ich auch Eure Einrichtung wegen derer grossen Sachen und zweifele nicht, Ihr werdet den Splitgerber zu Berlin avertiret haben, damit er wisse, auf wie hoch er die Sachen assecuriren lassen könne.

Wenn der Paniodorus[3] dorten revêche thun will, dass er keine Besoldung von Euch weiter empfänget, so agiret er sehr unbillig, da, so lange er sich employiret, Mir dorten Dienste zu thun, er Meine Besoldung deshalb erhalten; sowie er aber aufgehöret, Mir Dienste thun zu können, so hat er auch billig keine Besoldung weiter fordern können.

Um noch einmal auf die Schickung eines Gesandten von der Pforte an Mich zu kommen, so ist Euch zu Eurer Direction, dass Mir eigentlich an dieser Ambassade nicht viel gelegen, wenn die Pforte nicht Engagements mit Mir nehmen und eine defensive Alliance mit Mir schliessen will. Diese defensive Alliance zwischen Mir und der Pforte ist in Absicht auf beide contrahirende Partien das natürlichste, so sein kann, und wird keiner grossen Weitläuftigkeit gebrauchen, indem Ich der Pforte ihre europäische gegen Ungarn gelegene Possessiones, als Belgrad p., garantiren will, dagegen diese Mir Meine hiesige Possessions [in] Schlesien garantiren muss, welches alles ist, so Ich fordere. Ihr müsset den türkischen Ministern also zu erkennen geben, wie noch zur Zeit Ich freie Hände und mit keiner einigen Puissance in Europa, mithin weder mit Russland noch mit Frankreich, Polen oder irgend einer anderen neue Engagements genommen hätte; auf den Fall aber, dass die Pforte mit Mir keine nehmen wollte, so würde Ich Meine Engagements, so gut Ich könnte, hier machen, und würde es alsdenn nicht von Mir dependiren, wenn solchenfalls etwas darein käme, so der Pforte nicht angenehm wäre.

Nach dem Concept. Friderich.[4]

---

[1] Die Geschenke, welche für den Fall des Abschlusses eines Bündnisses in Konstantinopel hatten vertheilt werden sollen, vergl. Bd. XXII, 637. — [2] Nach Rexins Bericht: „Doctor Johann Alexander Hevelcke aus Bütow". — [3] Pana Giodorus Nicobolus, vergl. Bd. XXI, 575. — [4] Auf dem Berichte des früheren Residenten beim Tartarenchan, Boscamp, d. d. Horodenka 12. Juni, finden sich die Weisungen für die Antwort, Boscamp habe auf seine vorhergehenden Berichte keinen Bescheid erhalten, da er seinen künftigen Aufenthaltsort nicht gemeldet habe; da er jetzt angebe, er wolle nach Warschau zu Benoît gehen, so befehle ihm der König, sich nach Breslau zu verfügen, um dem Minister Schlabrendorff Rechenschaft abzulegen und die weiteren Bestimmungen des Königs zu erwarten.

14625. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 juillet 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 25 de juin, m'a été fidèlement remis; au sujet duquel vous observerez, dès que vous trouverez l'occasion de vous expliquer avec le comte de Keyserling, que je me trouvais dans la même incertitude que lui sur ce qui regardait l'alliance à faire entre moi et sa souveraine, et que je ne comprenais rien de ce qui saurait être arrivé en Russie pour accrocher cet engagement au sujet duquel sa souveraine avait témoigné au commencement bien de l'empressement, mais sur lequel elle paraissait être devenue dubieuse encore dans le moment présent; ce que ce digne ministre saurait peut-être mieux approfondir que je n'avais l'occasion de le faire.

Federic.

Nach dem Concept.

14626. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 4. Juli 1763: „Le secrétaire d'ambassade Sternickel étant venu hier chez moi, Finckenstein, il m'a insinué par ordre de sa cour que le Roi son maître venait d'apprendre que l'impératrice de Russie avait donné au duc Biron la garantie du duché de Courlande, et qu'elle ferait solliciter Votre Majesté de S'en charger aussi; que Sa Majesté Polonaise se promettait, cependant, de l'amitié de Votre Majesté qu'Elle ne Se prêterait pas à une mesure aussi préjudiciable aux droits de la République et du Prince son fils."

Potsdam, 5. Juli 1763.

Sie müssen ihm eine Antwort in der österreichschen Façon darauf geben, viele Worte und die nichts bedeuten.[1]

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

14627. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 juillet 1763.

Me souvenant de ce que vous m'avez mandé, il y a peu de jours, des représentations que le secrétaire saxon Sternickel vous a faites relativement aux affaires de Courlande,[2] je crois qu'il ne serait pas mal fait que vous en fissiez quelques ouvertures au prince Dolgoruki, quoique seulement par manière de discours et comme un *relata refero*.

[1] Vergl. Bd. XI, 345. 349. 354. 361. 362. — [2] Vergl. Nr. 14626.

J'ai appris, au surplus, qu'il est arrivé ces jours un courrier russe au susdit prince Dolgoruki, qu'il a renvoyé d'abord. Comme je serais bien aise de savoir sur quel sujet cet envoi de courrier peut avoir roulé, j'attends que vous me ferez votre rapport de tout ce que vous en aurez pu apprendre.

Federic.[1]

Nach der Ausfertigung.

14628. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 juillet 1763.

J'ai vu ce que vous m'avez mandé par votre rapport à l'occasion de la lettre que le prince Dolgoruki vous a écrite,[2] et que je vous renvoie ci-clos. Et pour m'expliquer en confidence envers vous et pour votre seule direction, je vous dirai qu'il me semble quasi que les ministres russes cherchent toutes sortes de noises pour me commettre et brouiller avec l'impératrice de Russie; mais je ne vous dis ceci uniquement que pour vous.

Vous insinuerez donc au prince Dolgoruki, tant de bouche que par écrit, en réponse à sa lettre, et cela d'une manière très polie, que je ferais prendre des informations par rapport aux gens qu'il avait nommés dans sa note,[3] et qu'au cas qu'ils se trouvent auprès des régiments indiqués, ce que j'ignorais entièrement, il pouvait compter pour sûr que je les rendrais et ferais mettre en liberté; et, quelque surpris que j'ai lieu d'être de n'entendre absolument plus parler de retour de mes sujets et des enfants prussiens qui se trouvaient encore retenus en Russie,[4] lesquels, suivant les ordres de sa souveraine, avaient dû renvoyés d'abord, que, cependant, cette circonstance ne m'empêcherait pas, par amitié et considération pour l'Impératrice et pour lui faire plaisir, de rendre et renvoyer tout ce qui se trouvera encore être de ses sujets auprès de mes régiments.

Federic.

P. S.

Ayant vu aussi par votre rapport du 7 de ce mois l'arrivée du comte de Dietrichstein et ce que vous m'avez voulu témoigner en outre,[5]

1 Am 7. Juli antwortet der König auf Finckensteins Bericht vom 6. Juli, der eben abgegangene Cabinetsbefehl an Rexin (Nr. 14624) enthalte fast alles das, was er vorschlage, um Rexin in Betreff des nach Berlin zu schickenden türkischen Gesandten zu instruiren. Ueber das beim Empfang türkischer Gesandter übliche Ceremoniell könne sich Finckenstein leicht in Wien Auskunft verschaffen. — 2 Das Schreiben Dolgorukis, d. d. Berlin 6. Juli, war vielmehr an den König selbst gerichtet; es war von Finckenstein mit seinem Bericht vom 7. Juli eingesandt worden. — 3 Es handelte sich wieder um russische Unterthanen, die, nach Dolgorukis Meinung, widerrechtlich im preussischen Kriegsdienst festgehalten wurden. Vergl. S. 32. — 4 Vergl. Nr. 14604. — 5 Finckenstein und Hertzberg berichteten, Berlin 7. Juli, dass Graf Dietrichstein, der bisherige österreichische Gesandte in Kopenhagen, welcher

je vous dirai en réponse que je souhaite de voir ledit comte et de me le faire présenter. Mais, comme la chose n'est pas si pressée, et que quelques jours ne feront rien à l'affaire, je pense de me rendre à peu près le 11 ou le 12 de ce mois à Charlottenburg, où mon intention est que vous vous rendiez, afin de me le présenter là-bas. En attendant, vous lui ferez un compliment obligeant et convenable de ma part, en lui insinuant qu'il pouvait être assuré que tout ce qu'il avait à me dire, suivant l'ouverture qu'il vous en avait faite, ne souffrirait aucune difficulté, et que tout ce que nous avions promis de notre part par le traité de paix, serait exactement rempli et exécuté.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14629. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg machen, Berlin 8. Juli, den Vorschlag, den jüngsten Sohn des verstorbenen Oberstlieutenants Keith zum Secretär bei der Gesandtschaft in Wien zu ernennen.

Potsdam, 9. Juli 1763.

Das gehet nicht an mit dem jungen Keith, Ich kann da keine Kinder hinschicken, sondern es muss dorten ein routinirter und ganz gesetzter Mensch dazu sein, und gehet es mit dem jungen Keith dahin ganz und gar nicht an.[1]

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

auf der Reise von Wien nach Kopenhagen begriffen war, um sich dort zu verabschieden, von seinem Hofe den Befehl erhalten habe, um eine Audienz nachzusuchen, da ja die beiderseitigen Gesandten (Rohd und Ried) noch nicht in Wien und in Berlin eingetroffen seien. Graf Dietrichstein war beauftragt, über die Frage der Wahl des römischen Königs zu verhandeln, da der Kaiser und die Kaiserin damit nicht eher vorgehen wollten, als bis sie sich mit dem Könige von Preussen verständigt hätten.

1 In einer Cabinetsordre an Finckenstein vom 9. Juli in der gleichen Angelegenheit heisst es: „Ce poste demande un sujet routiné et formé dans les affaires.“ Finckenstein solle dem Könige einen geeigneten Mann vorschlagen. Auf die daraufhin von Finckenstein gemachten neuen Vorschläge antwortet der König am 13. Juli: „J'abandonne entièrement à votre choix de prendre parmi eux celui qui vous paraîtra le plus habile et le plus capable pour ladite fonction. Au surplus, je suis très content de ce que vous me mandez avoir dit au prince Dolgoruki dans le dernier entretien que vous avez eu avec lui.“ (Vergl. Nr. 14628.) — Zum Legationssecretär in Wien wurde der Gerichtsreferendar Böhmer, Sohn des Geh. Raths Professor Böhmer in Frankfurt a./O., ernannt.

14630. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 juillet 1763.

J'ai vu par le rapport que vous m'avez fait, ce que le ministre de Russie prince Dolgoruki vous a proposé de nouveau, en vous remettant la note[1] que je vous renvoie ci-joint, au sujet de la demande réitérée de sa cour pour empêcher l'envoi des troupes saxonnes en Pologne au delà du nombre de 1200 hommes.[2] A cela je vous dirai que, voulant très volontiers me prêter à tout ce qui peut faire plaisir à l'Impératrice, autant qu'il dépend de moi, et m'opposer même à tout nouvel envoi de troupes de Saxe en Pologne au delà dudit nombre, il faudra, cependant, à cette fin que j'aie un traité avec l'Impératrice; car, sans cela, en vertu de quoi voudrait-on que je m'opposasse? et je ne serais que fort embarrassé de répondre, si l'on me demandait une bonne raison de cette opposition. Ce que vous ferez bien comprendre au susdit ministre; à qui, d'ailleurs, vous pouvez insinuer qu'il saurait s'en rapporter aux promesses que vous lui avez faites touchant les Russes qui se trouveront encore auprès de mes régiments, mais que j'aimerais aussi d'avoir une réponse de sa cour par rapport aux enfants prussiens détenus encore en Russie.

Pour ce qui regarde le comte de Dietrichstein, je vous dirai que je serai le 13 de ce mois à Charlottenburg, et que, si vous me l'amenez là ce jour après-midi à 3 heures pour me le présenter, il aura son audience et pourra s'expliquer sur tout ce qu'il a à me proposer.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14631. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 juillet[4] [1763].

Je vous sais infiniment gré de l'attention que vous avez eue à me donner des informations aussi intéressantes que celles que votre rapport du 24 de juin et celui que vous m'avez dépêché antérieurement par deux chasseurs, Seydack et Hübener,[5] comprennent, et dont je vous

1 Die von Finckenstein mit seinem Bericht vom 9. Juli an den König gesandte Note Dolgorukis ist nicht datirt. — 2 Vergl. Nr. 14560. — 3 Am 12. Juli theilt der König dem Minister mit, dass er am 13. nach Charlottenburg kommen werde und nachmittags um 3 den Grafen Dietrichstein, den sächsischen Gesandten von der Goltz und den hannöverschen Gesandten von Lichtenstein empfangen wolle. — 4 Vom 11. Juli ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 277. — 5 D. d. Petersburg 18. Juni. Solms hatte die Gründe für die in Russland herrschende Unzufriedenheit in ausführlicher Weise dargelegt und sie mit den Worten zusammengefasst: „Remontant donc à la source des mécontentements contre le gouvernement présent, on la trouvera dans les trois raisons que j'ai indiquées: dans l'empressement

garderai le secret qu'il faut pour des affaires de cette importance. Parmi une fermentation des choses de là-bas de cette conséquence, il vous faudra redoubler d'attention sur tout ce qui arrive ultérieurement, pour pouvoir me donner des informations exactes, et vous gouverner, d'ailleurs, avec toute la prudence humainement possible.

Nach dem Concept. Federic.

14632. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 juillet 1763.

Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous fais observer par ma dépêche du département des affaires étrangères[1] sur votre rapport du 2 de ce mois, sinon que, quant à ce que le comte de Keyserling m'a fait proposer de conférer mon ordre de l'aigle noir au comte d'Orlow, il me paraissait qu'il fallait ne pas me précipiter là-dessus, mais de me régler aux conjonctures propres à ceci, afin de ne pas faire mal à propos une démarche qui exposerait la dignité de mon ordre, si elle n'était pas goûtée de l'Impératrice.

Nach dem Concept. Federic.

14633. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 juillet 1763.

Je viens de recevoir votre dépêche du 5 de ce mois. Pour ce qui regarde la conduite que la cour de France observe actuellement envers celle où vous vous trouvez, vous devez compter pour sûr que le duc de Choiseul est dans l'idée que, dans les conjonctures présentes, il convient aux intérêts de la France de ne pas s'embarrasser trop des puissances du Nord, mais de les négliger au possible. Et comme le sieur Ogier n'a pas été trop au fait de cette façon de penser du ministre, il se sera aventuré, apparemment dans la meilleure intention pour sa

précipité d'une réforme générale; dans le mauvais choix des personnes en crédit; et l'on peut ajouter: à l'emportement passionné pour le favori [Orlow]." Eichel schreibt, Potsdam 1. Juli, an Finckenstein, über diesen Bericht von Solms: „Nachdem des Königs Majestät obgedachte Dépêche mit aller Attention gelesen, so haben Dieselbe zwar Sich nichts weiter darüber geäussert, jedennoch befohlen, dass davon das äusserste Secret gehalten werden müsste." (Die Antwort auf diese Meldungen von Solms war, Berlin 3. Juli, aus dem Ministerium ergangen.) Auch der Bericht vom 24. Juni handelte über die unzufriedene Stimmung des russischen Volks und die Gerüchte, Katharina wolle sich mit Orlow verheirathen. Die Kaiserin habe einen Ukas erlassen: „Elle témoigne son mécontentement de la licence qu'on prenait en Russie de raisonner sur le gouvernement et d'inventer toutes sortes de choses nouvelles, et elle menace de punir sévèrement les personnes qui seront attrapées sur le fait."

[1] D. d. Berlin 9. Juli.

cour, à faire des offres à la cour danoise[1] au delà des intentions du susdit ministre qui lui en donne à présent le démenti. Ce que je vous dis, cependant, pour votre direction seule.

Quant à l'affaire de Colberg,[2] j'approuve la conduite que vous avez observée jusqu'ici à ce sujet, mais je ne comprends rien à la façon de penser du ministère danois pour vouloir refuser ou difficulter une chose qui [est] fondée clairement en droit et observée de tout temps, à moins qu'il ne se mette en tête de pouvoir nous dire nettement: nous ne voulons plus le faire!

Federic.

Nach dem Concept.

14634. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 juillet 1763.

J'accuse la réception de la dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois, et qui ne me fournit rien pour vous donner de nouvelles instructions, sinon que j'attends votre rapport sur la réponse que vous aurez du ministère anglais sur la proposition juste et équitable que vous lui avez faite de ma part pour nommer des commissaires de part et d'autre, afin de terminer à l'amiable les différentes prétentions que mes sujets ont à la charge du commissariat anglais.

Vous continuerez, d'ailleurs, à m'informer du train que les affaires de mon neveu de Brunswick[3] prendront là-bas.

Federic.

Nach dem Concept.

14635. AN DEN GEHEIMEN JUSTIZRATH BUCHHOLTZ IN BAIREUTH.

Buchholtz berichtet, Baireuth 7. Juli, dass er dem Markgrafen von Baireuth das Schreiben des Königs (Nr. 14612) habe einhändigen lassen. „Ein paar Tage darnach hatte ich die Gnade bei Sr. Durchlaucht Audienz zu haben... Sie sagten, dass Sie recht betrübt darüber wären, dass Ew. Königl. Majestät Ihre wohlgemeinte Offerte anzunehmen Bedenken trügen... Es wäre Ihnen eine wahre Ohnmöglichkeit, die Last der Regierung zu tragen, weder Ihr Geist noch Ihr Körper hätten die dazu nöthige Stärke. Alles, was Sie hier ansähen, wäre Ihnen zuwider; die Verwirrung der Sachen wäre zu gross; Sie hätten keinen Menschen, auf den Sie

1 Ogier hatte den dänischen Ministern Eröffnungen gemacht „pour le renouvellement des liaisons avec la France". — 2 Vergl. Nr. 14572. Borcke hatte bei Bernstorff angefragt, ob er bald eine Antwort auf ein von ihm übergebenes Mémoire erhalten werde. Bernstorff hatte erwidert, „qu'il était obligé de me dire qu'il voyait avec douleur que nous ne pensions pas de même sur cette matière, et qu'il serait difficile même de réunir ou d'accorder ensemble les principes d'où nous partions". Bernstorff hatte eine schriftliche Antwort auf die Denkschrift Borckes in Aussicht gestellt. — 3 Der Erbprinz von Braunschweig sollte sich mit der Prinzessin Augusta von England vermählen und darauf das Commando der hannöverschen Truppen erhalten.

Sich verlassen könnten, man hätte bei allen Dingen besondere Absichten, und Sie wären überzeugt, dass keiner als Ew. Königl. Majestät im Stande wären, dem eingerissenen Uebel abzuhelfen und die Kette — wie Sie Sich ausdrückten — der Intriguen zu zerreissen. Der Ort, die Luft, die Hofstatt, das Geräusch, alles was Sie sähen und höreten, wäre Ihnen unausstehlich, und könnten Sie daher keinen andren Entschluss fassen, als diesen Ort zu verlassen und die Ruhe dieser Lebensart vorzuziehen. Ich antwortete Ihro Durchlaucht mit Anführung derer wichtigen und vortrefflichen Gründe, welche Ew. Königl. Majestät in Dero Schreiben Sr. Durchlaucht vorgestellet hatten. Allein Sie blieben dabei, es sei Ihnen eine wahre Unmöglichkeit, die Regierung also, wie es angefangen, zu führen. . . Ich erwiderte hierauf, dass es Ew. Königl. Majestät gleich ohnmöglich sei, in die Vues Sr. Durchlaucht zu entriren, um so weniger, als das *pactum successorium* nicht gestattete, dass Ew. Königl. Majestät Sich eher der Regierung hiesiger Lande annehmen, ehe dieselbe nicht der Ordnung nach auf das Königliche und Chur-Haus devolviret wäre, und Ew. Königl. Majestät so wenig Selbst etwas darin zum Präjudiz des Herrn Markgrafen von Anspach vornehmen, als es durch andre geschehen lassen würden. . . Da nun ferner Se. Durchlaucht Selbst eingesehen, was für wichtige Gründe vorwalteten, warum es nicht eben anzurathen, dass Sie dem Herrn Markgrafen von Anspach jetzt schon die Regierung abtreten könnten, es die dringende Nothwendigkeit erfordere, dass Se. Durchlaucht die von Gott Ihnen verliehene Landesregierung nicht abandonnirten, wobei ich denn alle mir mögliche Gründe der Persuasion vorbrachte. Se. Durchlaucht antworteten mir, dass Sie freilich mit dem Herrn Markgrafen von Anspach nichts zu thun haben möchten, denn es sei ein noch junger Herr; wer wüsste, ob er Wort hielte und Ihnen nachmals das gäbe oder ordentlich einhielte mit dem, was er versprochen. Ueberdies schienen Sie ein wenig piquirt gegen des Herrn Markgrafen von Anspach Durchlaucht. . . Endlich sagten Sie: »Ja, es ist doch inzwischen kein ander Mittel, als dass ich mich mit ihm, da Se. Königl. Majestät meine Offerte nicht annehmen wollen, deshalb vergleiche, denn hier bleiben kann und werde ich nicht; allein solches kann nicht anders als unter der Autorité und Direction Sr. Königl. Majestät geschehen, zu deren Händen ich die ganze Sache stellen werde.«" Buchholtz hatte den Markgrafen sodann gebeten, „diese Sache" bis zur Rückkehr des Markgrafen von Anspach, der sich in England befand, „ausgesetzet" zu lassen.

Potsdam, 12. Juli 1763.

Den Einhalt Eures Berichtes vom 7. dieses habe Ich mit so mehrerer Zufriedenheit ersehen, als Ich vernommen, dass die Insinuationes, so Ihr bei dem Markgrafen in gewissen dessen besonderen Angelegenheiten gethan, nicht sonder Effect geblieben seind; in welchem Sentiment Ihr dann auch denselben auf alle Weise zu erhalten und mehr und mehr zu confirmiren Euch bemühen sollet.

Ich chargire Euch auch hierdurch, gedachtes Markgrafen Liebden von Meinetwegen die Eröffnung zu thun, dass, da dasjenige Regiment Dragoner, welches in Meinen hiesigen Diensten den Namen des letztverstorbenen Markgrafen, mithin nach ihm allemal den Namen von Baireuth geführet, also Ich auch hoffete, dass obgedachtes Herrn Markgrafen Liebden genehmigen würden, damit ermeldetes Regiment nunmehro und ferner den Namen von Deroselben und von Baireuth führen dörfte, welches, wann Dieselbe solches agreireten, Mir eine besondere Freude machen und worüber Ich gleich das nöthige befehlen würde.

Was Ich Euch übrigens besonders und wiederholentlich recommandire, ist, dass Ihr bestens darauf arbeiten und alles deshalb erforder-

liche dahin einrichten sollet, damit Ich Mein dort noch stehen habendes Capital der 60 000 Rthlr.[1] ohnfehlbar in dem kommenden 1764. Jahre zu der im Contract stipulirten Zeit richtig und völlig bezahlet erhalte, als worauf Ich gewiss rechne.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

14636. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A LA HAYE.

Charlottenburg, 15 juillet 1763.

J'ai reçu avec un véritable et grand plaisir la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 30 du mois de juin passé, et suis sensible, autant qu'on peut l'être, aux soins obligeants que vous avez eus de vous ouvrir confidemment au Duc votre frère[2] à La Haye sur la commission dont vous avez bien voulu vous charger.[3] J'attends les nouvelles ultérieures que Votre Altesse voudra bien me donner là-dessus, pour voir la tournure que cette affaire prendra, laquelle, je me flatte, ne pourra être que bonne, vu les soins que vous voulez bien y employer.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin.

14637. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Charlottenburg, 16 juillet[4] 1763.

Votre rapport du 5 de ce mois m'a été rendu. Quoique vous savez [que] je n'entre en rien de ce qui regarde toutes les cabales de l'administration présente et de ceux qui lui sont opposés, et que je [ne] prétends autrement que d'être spectateur indifférent de cette scène, je vous sais gré, cependant, que vous continuez à m'informer de ce qui arrive de temps à temps à ce sujet, dont il faut attendre le dénoûment.

Au surplus, je dois vous informer d'une nouvelle qu'on vient de me donner du commerce de toile des marchands silésiens, et en conséquence de laquelle on prétend que les commissions qu'ordinairement les Anglais donnent auxdits marchands pour faire provisions de toiles dans le temps présent, commençaient à rester en arrière; l'on présume, d'ailleurs, que le motif en était qu'on permettait actuellement en Angleterre la libre entrée des toiles françaises, ce qui causait un préjudice considérable aux Silésiens par rapport à ce commerce. Quoique je croie

[1] Vergl. Nr. 14582. — [2] Prinz Ludwig von Braunschweig. — [3] Es handelte sich um den Plan einer späteren Vermählung des Prinzen Statthalters Wilhelm V. von Oranien mit der Nichte des Königs, der Prinzessin Friederike Sophie Wilhelmine von Preussen. — [4] Vom 16. Juli ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 278.

d'avoir tout lieu de douter de l'authenticité de la dernière circonstance alléguée, mon intention est, cependant, que vous devez approfondir cette nouvelle avec attention, afin d'être exactement instruit de ce qui en est, et de ce qui peut avoir la motivée, dont vous me ferez votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

14638. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Charlottenburg, 16 juillet 1763.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois et suis surpris de ce que le grand-maréchal a continué à vous faire des plaintes sur des prétendus excès que quelques-unes de mes troupes dussent avoir commis en Pologne.[1] Vous pouvez répondre hardiment audit grand-maréchal que tout ce qu'il y avait eu des officiers et des détachements, en était tout-à-fait retiré, de sorte qu'il n'en restait plus personne, et que, s'il se trouvait là des gens qui commettaient des vexations aux Polonais, telles que le grand-maréchal les accuse, ce ne saurait être absolument que des vagabonds ou des déserteurs qui, sous des noms empruntés et se qualifiant peut-être d'officiers prussiens, exerçaient des brigandages, et que je désavouais absolument.

Quant au sieur de La Roche,[2] j'ignore, à la vérité, les grands services qu'il doit m'avoir rendus, mais pour le contenter en quelque façon et l'entretenir dans la disposition de vous servir dans votre correspondance, je vous ferai adresser à la première ordinaire une montre d'or dont vous saurez lui faire présent pour apaiser, tant soit peu, son avidité.

Federic.

Nach dem Concept.

14639. AN DEN ETATSMINISTER VON ROHD IN BERLIN.

Rohd berichtet, Berlin 15. Juli: „Ayant besoin de quelque secours d'argent pour faire mon établissement à Vienne comme ministre de Votre Majesté,[3] j'ose La supplier très-humblement d'ordonner à Sa chambre de guerre et domaines en Prusse de me payer les arrérages de mes appointements de ministre d'État qui me sont dus encore depuis le mois de décembre 1757 jusqu'à mon retour en Prusse, arrivé l'anné passée 1762."

[Charlottenburg, 16. Juli 1763.]

Dass, so vielen guten Willen Ich auch hätte, ihm zu helfen, so wäre Ich doch nicht im Stande, dieses sein Gesuch zu accordiren, indem die Russen währenden solchen von ihm angeführten Jahren alle Revenus aus Preussen gezogen, und Ich also Mich in der Impossi-

[1] Vergl. Nr. 14620. — [2] Benoît hatte ein Schreiben La Roches an ihn, d. d. Jassy 13. Juni, übersandt, in welchem er an die ihm von Benoît und Rexin gegebenen Versprechungen einer Belohnung für seine Mühen erinnert. Benoît fügte in seinem Bericht hinzu: „Cet ami s'impatiente de plus en plus, ayant cependant rendu de grands services à Votre Majesté." La Roche war Secretär des Moldaufürsten. — [3] Vergl. S. 23. 44.

bilité befände, ihm etwas zu assigniren, um so weniger, da er glauben könne, dass Ich bis dato noch nicht einen Groschen Geld aus Preussen eingezogen hätte.

Weisungen für die Antwort; am Rande des Berichts von Rohd, d. d. Berlin 15. Juli.

---

14 640. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Charlottenburg, 17. Juli 1763.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 15. Juni und bezieht sich auf seine Ordre vom 5. Juli (Nr. 14624).

Da Ihr nunmehro meldet, dass der Sultan aus eigener Bewegung die Absendung eines Gesandten an Mich resolviret habe, so nehme Ich solches ganz gerne an, und müsset Ihr Euch mithin sehr in Acht nehmen, Meine Sachen bei der Pforte nicht zu verderben, wenn Ihr *mal à propos* gedachte Schickung auf eine affectirete Weise in das Weite herausziehen oder gar rückgängig machen wolltet.

Was Mich aber dabei wundert, solches ist, dass bei der Resolution, so der Sultan gefasset, Mir eine besondere und distinguirete Gesandtschaft zu schicken, demohnerachtet die Pforte nicht mehrere Neigung zu einer Alliance mit Mir bezeiget, noch sich etwas davon äussert, da Ich doch glaube, dass es jetzo die Zeit davon wäre, um darunter zu etwas nützliches und gedeihliches kommen zu können. Es surpreniret Mich daher dieses gänzliche Stillschweigen der Pforte über dieses Sujet nicht wenig, und um so mehr, als dieselbe mit dem wienerschen Hofe nicht gar gut stehet, noch sich von solchem bei sich dazu ereignenden Gelegenheit nie etwas gutes zu versehen hat, mithin darauf bedacht ist, sich mit Mir, als einer Puissance, die mit denen Oesterreichern nie in gutem Verständniss sein kann, zu verstehen und durch eine Alliance uns zu verbinden. Ihr sollet daher sehen, die Leute von dem Sultan oder von dem Grossvezier, so deren Vertrauen haben, über gedachtem Umstande zu sondiren und zu approfondiren, wie der Sultan und dessen Minister darüber gesinnet sei, zumalen da Ich nichts anders als nur eine defensive Alliance oder Tractat mit der Pforte haben will. Worüber Ihr dann das Sentiment gedachter Vertraueter des Sultans oder des Grossveziers hören und Mir Euren weiteren Bericht erstatten sollet.

Nach dem Concept. Friderich.

14641. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Borcke berichtet, Kopenhagen 9. Juli, der Oberhofmarschall Graf Moltke habe ihm mitgetheilt, dass Bernstorff, nachdem er die Befehle des Königs von Dänemark eingeholt habe, auf Borckes Mémoire in der Colberger Angelegenheit[1] schriftlich antworten werde. Moltke hatte hinzugefügt, er bedauere, dass man in dieser Antwort nicht, wie man gewünscht habe, dem König von Preussen zu Gefallen sein könne, in Rücksicht auf die Engländer und Holländer, welche auf Grund von Verträgen als meistbegünstigte Nationen zu behandeln seien. Borcke hatte darauf erwidert, die Rechte der Colberger seien älter als die der Engländer und Holländer, es handle sich hier auch nicht um das Privilegium einer Nation, sondern um ein solches von Privatleuten; auch seien die Privilegien der Colberger von Dänemark schon wiederholt anerkannt worden.

Charlottenburg, 18 juillet 1763.

J'ai vu avec surprise ce que vous m'avez marqué dans votre rapport du 9 de ce mois au sujet de l'entretien que vous avez eu avec le comte de Moltke touchant l'affaire de la ville de Colberg et des sentiments de sa cour qu'il en a fait entrevoir. La réponse que vous lui avez donnée là-dessus, a toute mon approbation, et comme il n'y a chose au monde plus claire et fondée que la liberté de la susdite ville du péage [et] des droits du Sund, ma volonté est que vous devez continuer invariablement à y insister, pour voir s'il y a moyen d'y réussir. Je vous autorise même de vous servir des voies de corruption secrète pour réussir d'autant plus tôt à aplanir cette affaire selon mes intentions, en attendant que vous saurez bien donner à entendre adroitement aux ministres qu'un refus de la part de leur cour sur une demande fondée en droit aussi clairement que celle-ci, ne saurait qu'altérer sensiblement l'amitié et la bonne harmonie qui avait régné si heureusement entre les deux cours jusqu'à présent.

Nach dem Concept. Federic.

14642. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 juillet 1763.

Si je n'entre pas avec vous aujourd'hui en détail sur les particularités que votre rapport du 12[2] m'apprend, vous en devinerez aisément les raisons.[3] Quant à ma façon de penser sur tout ceci, vous en

[1] Vergl. Nr. 14633. — [2] Es ist vielmehr der Bericht vom $\frac{20.\ \text{Juni}}{1.\ \text{Juli}}$; das „1er“ (juillet) ist allerdings einer „12“ sehr ähnlich. (Auf den Bericht Solms' vom 1. 12. Juli antwortet der König am 30. Juli, vergl. Nr. 14648.) — [3] Solms hatte über verschiedene Ereignisse berichtet, welche für die in Russland herrschende Erregung (vergl. Nr. 14631) zeugten. Die Kaiserin selbst scheine eine gewisse Unruhe zu empfinden und habe an den Senat ein Schreiben gerichtet, in welchem sie zur Eintracht und zu gemeinsamer Arbeit mit ihr für das Wohl des Reiches ermahne.

jugerez vous-même [qu']elle s'accorde à peu près avec la vôtre. Je finis en vous recommandant toute la sagesse et la prudence possible, pour ne vous commettre en rien qui saurait exposer mes intérêts; sur quoi je me fie parfaitement à votre jugement et bonne pénétration.

Nach dem Concept. Federic.

14643. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 juillet[1] 1763.

Le ministère danois s'étant à la fin déclaré par la réponse par écrit qu'il vous a remise,[2] et que vous m'avez envoyée à la suite de votre rapport du 12 de ce mois, combien peu il est porté à rendre justice sur mes griefs par rapport à l'immunité du péage du Sund de ma ville de Colberg, je laisse le soin à mes ministres de vous instruire[3] de la frivolité des raisons que le susdit ministère allègue pour couvrir ce refus injuste à tous égards, et je vous dirai seulement ici pour votre direction que je n'abandonnerai point sur cela mes droits, mais que j'y insisterai invariablement, en sorte que, si ce ministère persistera à me refuser justice sur cette affaire, je ne perdrai néanmoins pas aucune occasion pour faire valoir mes droits, et serai obligé à la fin d'user des représailles dans toutes les occasions qui s'y rencontreront. C'est, à la vérité, à regret que je parviendrai à cette extrémité, mais je ne saurais m'empêcher d'y procéder au bout du compte, vu que mon honneur autant que le bien-être de mes sujets y est intéressé.

Quant à ce qui regarde ce que vous dites des avantages que je saurais obtenir de la cour danoise pour le commerce en général de mes sujets, supposé que je renonçasse à l'immunité particulière des Colbergeois, je vous dirai que je ne refuserai pas tout accommodement amiable à ce sujet, mais qu'en premier lieu je trouve cette proposition de votre part trop vague pour pouvoir m'y décider, et qu'il faut que

[1] Vom 23. Juli ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 280; vom 21. Juli ein solches an Fouqué daselbst, Bd. 20, S. 121; vom 22. Juli an die Herzogin von Gotha Bd. 18, S. 227. — [2] Die Antwort (auf Borckes Mémoire über die Colberger Angelegenheit), d. d. Kopenhagen 11. Juli. Vergl. dazu Nr. 14641. Die Denkschrift führte aus, „dass der zu Behuef besagter Stadt Colberg und übriger ehemals in dem Hanseatischen Bunde gewesenen pommerschen Städte angeführet werden wollende Odenseeische Recess mit dem Bunde selbsten, auf welchen er sich gegründet und mit dem er geschlossen worden, durch die Schicksale und Veränderungen der Zeiten verschwunden ist". Durch den Vertrag vom 18. December 1715 und den Frieden mit Schweden vom 23. Juli 1720 sei das von Dänemark ausgeübte Zollrecht begründet. — [3] Ministerialrescript, d. d. Berlin 22. Juli. Darin wurde ausgeführt, dass der Odenseer Vertrag, wie Dänemark selbst früher anerkannt habe, noch zu Recht bestehe, und dass die Verträge von 1715 und 1720 nur Stettin und denjenigen Theil von Vorpommern beträfen, welchen Schweden an König Friedrich Wilhelm I. abgetreten habe.

vous vous expliquiez plus clairement en quoi ces avantages pour le commerce de mes sujets en général doivent proprement consister, et, en second lieu, que vous devez être sur votre garde à ne pas vous faire faire illusion par des propositions pareilles, dans le cas que le ministère danois vous en fît, et de ne point perdre de vue l'objet principal de cette affaire ni ne pas donner lieu à de nouvelles chicanes par des propositions captieuses, dans le cas qu'on voudrait en mettre sur le tapis.

Nach dem Concept. Federic.

14644. AN DEN GEHEIMEN JUSTIZRATH BUCHHOLTZ IN BAIREUTH.

Potsdam, 25. Juli[1] 1763.

Was Ihr Mir von dem besondern Vergnügen, so des regierenden Markgrafen zu Baireuth Liebden nach Eurem Bericht vom 20. dieses darüber bezeiget haben, dass dasjenige Regiment Dragoner in Meiner Armee, so bisher den Namen von Baireuth geführet, noch fernerhin Dero Namen und von Baireuth führen solle,[2] auch was vor eine sensible Freude Sie darüber bezeiget haben, solches habe Ich mit aller Zufriedenheit ersehen. Und da Dieselbe Sich Dero Verlangens gegen Euch geäussert haben, Sich zugleich Generallieutenant von Meiner Armee schreiben zu können, so agreire Ich solches mit Plaisir und schicke Euch dannenhero das bei Meiner Kriegeskanzlei darüber ausgefertigte Patent hierbei zu, welches Ihr des Markgrafen Liebden von Meinetwegen mit einem convenablen Compliment präsentiren und selbst einhändigen sollet.

Dass sonsten Ihr nunmehro die Sache wegen Wiederbezahlung des von Mir dort zurückzuziehenden Capitals der 60000 Rthlr.[3] dahin terminiret habet, dass die Auszahlung davon nebst denen Interessen in den stipulireten Münzsorten auf denen dazu determinirten Terminen in dem nächstkünftigen Jahre prompt und richtig erfolgen solle, solches gereichet Mir zu besonders gnädigem Gefallen.

Das höchst unanständige und sträfliche Betragen des Oberhofmeisters von Osten gegen Meine Nièce, der Herzogin von Württemberg Liebden, davon Ihr in Eurem Berichte Meldung thut,[4] hat Mir nicht

[1] Vom 26. Juli ein Schreiben an die Churprinzessin von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 41; vom 27. Juli ein solches an die Herzogin von Gotha ebenda, Bd. 18, S. 228. — [2] Vergl. Nr. 14635. — [3] Vergl. S. 56. — [4] Buchholtz hatte berichtet: „Seit der Zeit, dass der p. von Treskow nach Stuttgart gegangen (vergl. S. 10), und dass Ew. Königl. Majestät der Frau Herzogin Durchlaucht in Dero besondere Protection genommen, hat Dero Oberhofmeister der p. von Osten sich sehr übel gegen Dieselbe aufgeführet und ihr überall theils durch Bouderien, theils piquante Reden, theils ganz marquirte Grobheiten sehr vielen Chagrin gemacht.“ Buchholtz hatte sodann ein besonders drastisches Beispiel angeführt.

anders wie sehr empfindlich sein können. Bei jetziger Situation der dortigen Sachen ist nichts anders zu thun, als das Ressentiment darüber bis zu einer convenableren Gelegenheit zu verschieben. Inzwischen könnet Ihr so viel thun und die Gelegenheit nehmen, gedachten von Osten etwas ernstlich darüber zu besprechen und ihm die grosse Imprudence seines übelen Procédé zu remonstriren, auch dabei begreifen zu machen, wie Souverains allemal lange Arme hätten, diejenige früh oder spät zu fassen, welche sich dergestalt vergessen, dass sie freventlich dieselbe offendiren wollten.

Einliegendes Schreiben an Meine Nièce der Herzogin[1] habt Ihr gehörig zu befördern . . .

Nach der Ausfertigung. Friderich.

14645. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

[Potsdam, juillet 1763.]

Que, vu l'état maligne de santé du comte de Brühl, s'il viendra à mourir, il doit être attentif sur quel sujet le choix de Sa Majesté le roi de Pologne tombera pour remplacer le ministre; choix que je crois sur lequel il sera embarrassé pour s'y décider.

Weisungen für die Antwort; auf der Rückseite des Berichts von Buch, d. d. Dresden 22. Juli.

14646. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg übersenden, Berlin 29. Juli, ein Schreiben Collenbachs an Hertzberg, d. d. Wien 20. Juli, in dem er mittheilte, er habe das Schreiben Hertzbergs vom 5. Juli, worin die Abreise Rohds auf den 18. festgesetzt worden sei,[3] erst am 19. erhalten; General Ried habe also nicht auch am 18. abreisen können; die Abreise werde aber so bald wie möglich erfolgen.

Potsdam, 30. Juli[2] 1763.

Es ist dieses gleich viel, und kömmet es darunter auf ein paar Tage eher oder später nicht an. Indess der p. von Hertzberg dem von Collenbach antworten soll, wie wir auf dergleichen Vétilles keine sonderliche Attention nähmen; inzwischen es Mir doch angenehm gewesen wäre, dass er an ihn deshalb geschrieben hätte.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vom 30. Juli ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 122; an den Prinzen Heinrich ebenda, Bd. 26, S. 281. — [3] Vergl. S. 44.

14647. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 30 juillet 1763.

Comme votre rapport du 25 m'apprend le retour instant du roi de Pologne à Dresde,[1] vous vous appliquerez à me faire à présent des rapports intéressants sur les affaires de la cour et du pays de là-bas; entre lesquelles je désire d'être instruit par vous en premier lieu sur tout ce qui regarde l'état actuel des finances saxonnes et les moyens dont on s'avise pour les tirer de leur dépérissement, de même que sur ce qui regarde les troupes; en second lieu, comment le Roi agit avec la Princesse Électorale, et si ce que les bruits communs en disent, est vrai ou non, savoir qu'ils doivent être fort brouillés ensemble.

Federic.

Nach dem Concept.

14648. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 juillet 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, m'a été fidèlement rendu; le contenu duquel ne me donne pas encore aucun sujet de vous fournir de nouvelles instructions, quoique je sois bien satisfait de l'exactitude avec laquelle vous m'informez de tout ce que vous apprenez des affaires intéressantes, au sujet desquelles je veux néanmoins vous faire observer qu'il me paraît être une chose bien difficile, pour ne pas dire impossible, que Sa Majesté l'Impératrice dût changer de son système dans le moment présent,[2] pour adopter celui des Autrichiens. Ce qui, cependant, ne vous doit point arrêter de veiller de toute attention possible sur ce que d'autres trament à ce sujet.

Au surplus, j'ai été bien aise d'apprendre que toute émotion là-bas[3] s'est apaisée, et que tout paraît à présent assez tranquille; ce que je me flatte qu'il continuera par les mesures sages que l'Impératrice prendra.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Aus Teplitz. — 2 Solms berichtete, Petersburg 1./12. Juli: „Comme la cour ne fait qu'arriver ici [de Moscou] ..., je n'ai pas eu occasion jusqu'ici d'avoir des informations si le système autrichien a gagné quelque terrain. Ce qu'on sait et qu'on voit, c'est que le crédit des Orlows est toujours très grand, et comme le favori passe pour pencher pour ce système ..., il est très probable qu'il l'appuiera, si l'occasion se présente de le faire. Jusqu'ici il a paru que Sa Majesté Impériale s'était formée un plan différent; mais, comme c'était alors l'ouvrage du comte Panin, reste à savoir si, par la diminution de son crédit, son système de politique ne souffrira aussi quelque altération par la faveur des trois frères Orlow, mais surtout du chambellan, qui augmente tous les jours." — 3 Vergl. Nr. 14631. 14642.

14649. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 juillet 1763.

Sur ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 30 de ce mois au sujet des représentations que le ministre de Saxe[1] est venu vous faire contre une garantie de ma part de la Courlande en faveur du duc Biron,[2] je suis bien aise de vous dire, mais pour votre propre direction, que je voudrais bien me dispenser présentement de me déclarer aucunement sur la garantie ou sur la non-garantie de la Courlande, et que je voudrais plutôt garder les mains tout-à-fait libres là-dessus, afin de m'y régler en suite conformément aux conjonctures. Le pis dans cette affaire est que nous ne saurions pas voir bien clair encore sur ce qui arrivera en Russie par rapport au gouvernement présent. Il est hors de doute que, tandis que le duc Biron se verra appuyé par l'impératrice de Russie, il se soutiendra sûrement dans la possession dudit duché, et voilà pourquoi je ne voudrais pas m'engager avec les Saxons par quelques promesses, même vagues et incertaines. Il saurait arriver, d'ailleurs, que la Russie me demandât quelque complaisance relativement à cette affaire que je ne saurais pas alors lui refuser, vu qu'il est bien naturel que je doive préférer, dans ce cas, la Russie aux Saxons.

Voilà pourquoi vous répondrez au susdit ministre saxon en termes vagues, mais polis, que sûrement je ne me mêlerai pas de mon propre gré de cette affaire, qui était proprement à discuter entre la Russie et le roi de Pologne; que, d'ailleurs, je ne ferais rien qui puisse être contraire aux intérêts de celui-ci; mais que, s'il arrivait que la Russie exigeât de moi de certaines complaisances à l'égard susdit, je ne saurais pas aussi m'y refuser. Vous tournerez tout ceci de manière que je garde les mains libres, et que je ne sois engagé en rien dans tout ce qui peut y avoir rapport.

P. S.

Après aussi que j'ai vu ce que vous venez de me marquer au sujet des nouvelles demandes du comte de Rogalinski touchant des livraisons faites par quelques gentilshommes polonais l'hiver dernier à mes magasins, je veux bien vous dire que je compte que vous ne serez si mal appris pour croire que je paierai ces prétentions, avant que les Français n'aient payé les fourrages qu'ils ont obligé les cercles de l'Empire à leur livrer pendant la dernière guerre, et, d'ailleurs, avant que les Russes n'aient satisfait les Polonais sur ce que ceux-ci leur demandent à même titre. Ainsi vous contenterez le susdit sieur Rogalinski par force de compliments et par de vagues promesses, pour lui faire entendre qu'on verrait de terminer ces choses de façon amiable.

Federic.

Das Hauptschreiben nach der Ausfertigung, das Postscriptum nach dem Concept.

---

1 Baron Goltz. — 2 Vergl. Nr. 14626. 14627.

14650. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 31 juillet 1763.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 23. Juli.

Pour ce qui regarde l'affaire secrète dont vous faites mention dans votre dépêche, j'ai été sensiblement touché des sentiments favorables que le digne prince Louis, en vrai et véritable ami de moi, vous a confiés à ce sujet,[1] dont vous lui ferez mille remercîments de ma part, en l'assurant que je me conformerai en tout à ses avis là-dessus.

Mais, quant à ce que vous me dites de son désir que vous croyez avoir remarqué en lui à l'égard du choix à faire de mon neveu le prince de Prusse pour son épouse future,[2] je dois vous dire que je ne gênerai jamais mondit neveu sur cet article, comme d'une affaire de grande conséquence pour lui et trop importante pour ne pas vouloir l'obliger à ceci contre son gré; que mondit neveu a vu toutes les princesses auxquelles il saurait lui convenir de se marier, savoir celles de Brunswick, de Gotha et de Schwedt; que je ne saurais pas dire encore pour laquelle parmi celles il se déterminera, mais que je crois de ne pas me tromper, si j'estime que ce sera préférablement pour celle de Brunswick.

Federic.

Nach dem Concept.

14651. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

[Potsdam, 2 août 1763.]

Hellen berichtet, Haag 26. Juli: „J'ai quelques indices qui me font croire que la cour de Vienne conjointement avec la maison de Bourbon ont le projet de procurer l'île de Corse à l'archiduc Leopold, et qu'il y a actuellement une négociation sur le tapis à ce sujet."

Je ne crois pas que les Français seront assez fols pour contribuer à cet établissement.

Federic.[3]

Eigenhändige Weisung für die Antwort; auf dem Berichte Hellens d. d. Haag 26. Juli.

---

[1] Hellen hatte mit dem Prinzen Ludwig eine lange Unterredung über den Plan der Verheirathung des Prinzen Statthalters mit der Nichte des Königs gehabt (vergl. S. 56). Prinz Ludwig, welcher darüber schon durch den Prinzen Ferdinand unterrichtet war, hatte sich dahin geäussert, „que, quant à lui, il approuvait l'idée de Votre Majesté comme une alliance des plus convenables à tous égards, et que je pouvais assurer Votre Majesté d'avance qu'il contribuerait de grand cœur tout ce qui dépendait de lui pour la faire réussir avec le temps". — [2] Hellen hatte berichtet: „Mon zèle et mon devoir m'obligent de ne pas cacher à Votre Majesté que je crois avoir remarqué que le prince Louis désire le plus ardemment du monde que Son Altesse Royale le prince de Prusse choisisse pour épouse une princesse de Brunswick." — [3] Die auf Grund der obigen eigenhändigen Weisung aufgesetzte Cabinetsordre ist, mit dem Datum des 2. August, als Postscriptum zu der Ordre vom 31. Juli (Nr. 14650) abgegangen.

14652. INSTRUCTION FÜR DEN MAJOR UND FLÜGEL-ADJUTANTEN VON PIRCH IN POTSDAM.

Potsdam, 2. August 1763.

Nach denen letzteren Berichten Meines zu Konstantinopel bei der Ottomannischen Pforte residirenden Ministers, des von Rexin,[1] schicket Mir der türkische Kaiser eine solenne Gesandtschaft, zu welcher derselbe den Bassa Achmet Effendi, als einen Minister vom zweiten Range, ernannt hat, und der mithin als Envoyé extraordinaire zu regardiren ist.

Wie es nun in dergleichen Fällen, wenn die Pforte einer Puissance [einen] Gesandten schicket, überall der Gebrauch ist, dass dieser durch einen dazu Abgeordneten von der Puissance, an welche er gehet, auf denen Grenzen ihrer Lande empfangen und von solchem weiter nach der Capitale geführet, unterwegens aber nebst seiner Suite überall defrayiret wird, als habe Ich Euch in gegenwärtigem Fall dazu ernannt, dass nämlich Ihr obgedachtem türkischen Minister bis an Meinen Grenzen von Schlesien gegen Polen zu entgegen gehen, denselben allda nebst seiner Suite in Empfang nehmen und so weiter über Breslau bis nach Berlin führen, auch vor dessen Defrayirung unterwegens überall gehörig sorgen sollet. Ich ertheile Euch deshalb auch nachstehende Instruction, und zwar lasse Ich Euch

1. durch beiliegenden Extract aus denen Berichten des obgedachten Meines Ministers von Rexin au fait setzen, was es eigentlich mit dieser türkischen Gesandtschaft vor Bewandniss hat, und was das dabei zu observirende kleine Détail angehet, damit Ihr Euch darnach weiter dirigiren könnet.

2. Ist zwar nurgedachter Mein Minister von Rexin der Meinung, als ob dieser türkische Gesandter bereits von der türkischen Grenze an und in der Gegend der türkischen Festung Chozim in Empfang genommen und so weiter durch Polen geführet werden müssen. Wann es aber eine ausgemachte Sache und in denen Fällen, *exempli gratia* mit Russland, jedesmal von der Observance gewesen, dass, wenn die Ottomannische Pforte einen Gesandten nach Petersburg geschicket hat, solcher vor sich und [mit] seiner Suite alleine durch Polen gegangen und alsdenn allererst auf denen russischen Grenzen in Empfang genommen, auch auf Kosten des russischen Hofes defrayiret worden, so kann Ich Mich nicht dispensiren, in gegenwärtigem Fall ein gleiches zu observiren.

3. Da obgedachter türkische Gesandte bereits den 14. des letztverwichenen Monates Julii von Konstantinopel nach Chozim aufgebrochen ist, so müsset Ihr Euch ohne Zeitverlust nach Breslau begeben und alsdenn zuverlässige Nachrichten einziehen, auch deshalb mit Meinem zu Warschau residirenden Legationssecretär Benoît correspondiren, um zu

[1] Vergl. Nr. 14624 und 14653.

wissen, wennehr ohngefähr diese türkische Gesandtschaft sich in Polen Meinen schlesischen Grenzen nähern wird. Inzwischen Ihr alles zu deren Empfang und weiteren Führung durch Schlesien mit dem Etatsminister von Schlabrendorff arrangiren müsset.

4. Sobald Ihr vom ohngefährlichen Tage der Ankunft des Gesandten auf denen schlesischen Grenzen benachrichtiget seid, so müsset Ihr demselben dahin entgegen gehen und ihn mit einem convenablen Compliment in polien Terminis bewillkommen, auch alsdenn denselben und seine ganze Suite weiter über Breslau durch Schlesien nach Berlin führen, dabei auch wohl darauf sehen und halten, damit dem Gesandten überall alle ihm gebührende Distinctions und Politesses widerfahren, insonderheit aber Eure Précautions nehmen, damit weder ihm noch jemanden von seiner Suite nicht die allergeringste Insulte, geschweige dann einiger Affront geschehen müsse. Wie Ihr dann auch alles benöthigte zu seinem weiteren Fortkommen zu besorgen, ihm aber dabei seine Tagereisen nach dessen Gefallen und dessen Bequemlichkeit einzurichten habet.

5. Eine der nothwendigsten Sachen ist, dass gleich nach Empfang dieses Gesandten Ihr Euch mit demselben wegen seines sogenannten *Tayn* oder Tagegeldes, welches der Gebrauch ist, denen türkischen Gesandten zu geben, wenn sie sich und ihre Suite selbst defrayiren wollen, arrangiret und mit ihm deshalb accordiret. Meinem Minister zu Konstantinopel wird von der Pforte deshalb ein *Tayn* von 65 Piastres täglich gezahlet. Ihr werdet also sehen, ob Ihr mit diesem türkischen Minister auf gleichen Fuss accordiren könnet, wenn er dagegen seine und seiner Suite Verpflegung selbst übernimmet, welches nach unserm Gelde täglich zwischen 70 bis 80 Rthlr. beträget, so ihm jedoch in guten Ducaten jedesmal bezahlet werden muss. Ihr werdet dabei darauf sehen, wie die Umstände seind, und wie stark dessen Suite sei, da Ich es denn auf eine Kleinigkeit von einiger Zulage nicht ankommen lassen will.

Zu Breslau und sonsten müsset Ihr Euer Arrangement machen, damit diese Gesandtschaft, so viel möglich, allemal in einem guten und bequemlichen Hause in der Vorstadt frei logiret werde.

6. Wenn Ihr Euch mit solcher gegen Berlin nähern werdet, so müsset Ihr Mich in Zeiten davon avertiren, auf dass Ich die erforderliche Anstalten wegen dessen Reception allda machen könne.

7. Ich werde Euch sonsten von hier aus einen gewissen Medicum, den Doctor Hevelius,[1] mitgeben, der nur allererst kürzlich von Konstantinopel hier angekommen und der türkischen Gebräuche und wie mit diesen Leuten umzugehen, erfahren, auch der Sprache mächtig ist, dessen Ihr Euch dann in nöthigen Fällen bedienen und solchen consultiren könnet.

[1] Hevelcke. Vergl. S. 48.

Was einen Dolmetscher angehet, da werdet Ihr aus obangeführtem Extract ersehen, wie der von Rexin davor bereits gesorget und seinen zweiten Dolmetscher als einen zuverlässigen Menschen dem Gesandten mitgegeben hat,[1] dessen Ihr Euch also [zu] bedienen und im übrigen die Précautions, so der von Rexin wegen derer Juden, so der türkische Minister mit sich führet, [recommendiret,][2] zu observiren habet.

Alles übrige und was etwa sonsten annoch vor Umstände vorfallen möchten, darüber Ich Euch zum Voraus nicht instruiren kann, überlasse Ich Eurer guten Einsicht und vernünftigen Ueberlegung und zweifele nicht, Ihr werdet Euch von allem nach Meiner Intention bestens acquittiren.

Friderich.

Nach dem Concept.

14653. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 3. August 1763.

Euer Bericht vom 11. des vorigen Monates Julii[3] ist Mir vor drei Tagen allhier richtig zugekommen, und hoffe Ich, dass Euch Meine Schreiben vom 5. und 11.[4] desselben Monates gleichfalls wohl abgeliefert sein werden.

Die Wichtigkeit derer Sachen, so Ich nachstehend an Euch schreibe, erfordert, dass Ich Euch zum Voraus davon avertire, solche mit grosser Attention zu wiederholeten Malen durchzulesen, um Euch recht richtige Begriffe davon zu machen und mit vieler Vernunft und reifer Ueberlegung darunter zu Werke zu gehen. Diesemnach schreibe Ich Euch, dass Meines Ortes Ich alles, so viel angehet, thun werde, um mit dem türkischen Kaiser zu Schliessung eines defensiven Allianztractat zu gelangen; dabei Ich Euch aber zwei Sachen zu Eurer Direction sagen muss, dass, so viel Mir daran gelegen gewesen, währendem letzteren Kriege die Pforte zu Meiner Assistance in solchem zu haben, ebenso viel lieget Mir anjetzo daran, dieselbe jetzo und bei gegenwärtiger Situation derer Sachen aus allem Spiel zu halten. Meine Ursachen dazu seind diese: dass, wie Ich es Euch vorhin schon geschrieben, die Türken jetzo nicht im Stande seind, der Force derer Oesterreicher oder derer Russen alleine zu resistiren, und dass Ich sehr besorget bin, dass, wenn die Pforte jetzo *mal à propos* einen Krieg anfinge, solcher ihren ganzen Staat bouleversiren könnte. Ich weiss wohl, dass die Türken zu orgueilleux und zu hoffärtig seind, als [dass] man sie von dieser Sache so ganz ouvert sprechen könnte; Ich sage Euch aber die Sachen nur so, wie sie im Grunde seind, und wie Mir solche vorkommen.

[1] Vergl. S. 47. — [2] Nach Rexins Bericht, d. d. Konstantinopel 11. Juli, stand ein Jude, den der türkische Gesandte als Dolmetscher bei sich hatte, mit Glaubensgenossen in Konstantinopel, Creaturen des französischen Gesandten, in Verbindung. — [3] Vergl. Nr. 14652. — [4] Vielmehr vom 17. Vergl. Nr. 14640.

Zwei Sachen seind, so die Gelegenheit zu einem Kriege an denen Türken geben könnten. Erstlich, wenn die Zeit ihrer Trêve mit denen Oesterreichern expiriret ist, welches in kommenden Monat September fället, und dass die Pforte alsdenn solche starke Conditiones von denen Oesterreichern prätendiret, in welche diese auf keine Weise entriren können, wodurch es zu einer Ruptur käme. Die zweite Gelegenheit dazu wäre diese, dass nämlich viele Apparence ist, wie dass nach dem Tode des jetzigen Königes von Polen die Russen eine derer vornehmsten Famillen in Polen vielleicht protegiren würden, um solche auf den Thron zu bringen, davon denn die natürliche Folge wäre, dass die Russen würden müssen Truppen in Polen einrücken lassen; wie sie denn einige dazu auf denen Grenzen schon parat stehen haben und Ihr Eures Ortes schon selbst sehet, wie sehr die Sachsen bereits suchen, durch polnische Emissaires die Pforte gegen die Russen aufzuhetzen. Bei welchem allen aber vor Mein Interesse sehr zu wünschen ist, dass man von Seiten der Pforte solches noch ablehnen möchte und könnte.

Da Ihr Euch nun in Konstantinopel wirklich an Ort und Stelle befindet, so befehle Ich und trage Euch hiermit auf, mit der allergrössesten Attention und Sorgfalt diese beide Punkte wohl zu observiren und nachzuforschen, und zwar aus der Ursache, dieweil, wenn es aussähe, als ob die Türken mit der einen oder mit der anderen von beiden obgedachten Puissances brechen wollten, es Mir alsdenn auf keine Art noch Weise conveniren würde, vorjetzo mit der Pforte eine Alliance zu schliessen, um Mich nicht durch ihre Händel in neue Weitläuftigkeiten zu setzen.

Wenn hergegen die Apparence mit einiger Zuverlässigkeit wäre, dass von Seiten der Pforte alles stille und ruhig bleiben werde, so wäre Mir alsdenn ein Defensivallianztractat mit derselben in allen Umständen Meiner Länder eine sehr vortelhafte Sache.

Dieses seind also diejenige Punkte, worauf Ihr jetzo Eure grosse Attention richten sollet, um Mir darüber Euren Bericht auf eine sehr zuverlässige Art zu erstatten, dergestalt, dass Ich Mich völlig darauf gründen und Meine Mesures darauf bauen kann. Ihr müsset dannenhero alle Leichtsinnigkeit, auch Leichtgläubigkeit sehr evitiren, auch mit dem holländischen Gesandten[1] vertraulich deshalb communiciren und alle Eure Vernunft und Klugheit anwenden, um alles sehr wohl und gründlich zu penetriren, um Mir Euren Bericht darüber dergestalt zu erstatten, dass Ich nicht durch solchen zu einer falschen Démarche auf eine oder andere Art verleitet werde, die Euch in die grösseste Verantwortung setzen, Mich und Meine Lande aber in den grössesten Embarras stürzen könnte. Dahero Ihr dann die wahre Absichten und jetzige Neigung der Pforte zum Kriege oder aber vor der Hand stille und ruhig gegen ihre Nachtbaren in Europa zu bleiben, sehr gründ-

[1] Baron Hochepied.

lich und solide approfondiren und Euren Bericht darnach einrichten müsset.

Im übrigen, da Ihr meldet, wie dass der von dem Sultan an Mich geschickte Minister sich wirklich nach Chozim auf den Weg begeben habe, so schicke Ich mit ehistem von hier einen Meiner qualificirtesten Adjutanten, den Major von Pirch, von hier ab, um gedachtem türkischen Gesandten auf Meinen schlesischen Grenzen entgegenzugehen und denselben alsdenn mit Erweisung aller Distinctions und ihm gebührenden Honneurs weiter nach Berlin zu führen.[1] Dass aber derselbe gedachtem Gesandten weiter und bis Horodenka oder Chozim entgegengehen und allda schon übernehmen sollte, solches gehet um deswillen nicht an, weil, wie Ich es vorhin schon geschrieben habe, Polen nicht von Meiner Herrschaft releviret und es schon die allgemeine Observance und hergebracht ist, dass die türkische Gesandten, so an auswärtige Puissances geschicket werden, nur allererst auf denen Grenzen der Lande von der Puissance, an welche sie gehen, nicht aber auf fremden Territoriis in Empfang genommen werden. Wie Mir dann der Benoît zu Warschau nur noch neulich geschrieben hat, dass die türkischen Gesandten, so nach Petersburg durch Polen gegangen, durch Polen vor sich alleine gegangen und nur allererst von denen Russen auf denen russischen Grenzen in Empfang genommen wären.[2] Das Exempel mit denen türkischen Gesandten, so nach Wien gegangen, quadriret hieher nicht, weil diese Puissances Grenze an Grenze stossen und also die Gesandten gleich übernommen werden müssen. Welches Ihr dann also bei der Pforte gelten machen und Euch hiernach an Orten, wo es nöthig ist, expliciren müsset.

Nach dem Concept. Friderich.

14654. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 août 1763.

Vos rapports du 15 et du 19 du mois passé de juillet m'ont été bien remis, et j'ai été véritablement touché de la peine où le digne grand-chancelier comte Woronzow a été à l'occasion de l'enveloppe d'une lettre de l'Impératrice que j'ai cru devoir communiquer à Sa Majesté Impériale, vu le mauvais état où elle m'était arrivée.[3] Vous

[1] Vergl. Nr. 14652. — [2] Eichel schreibt am 3. August an Rexin: „Nehmen Ew. Wohlgeboren es nicht als aus einem *esprit de ménage* von dem König an, wenn Derselbe über die Verpflegung des türkischen Ministers durch Polen Difficulté machen. Die miserablen 1000 Ducaten, so es mehr kosten würde, machen kein Objet deshalb; es kommet hier auf die Dignité des Königs an, und dass Derselbe nicht mehr nicht weniger thue als andere Souverains, an welche türkische Gesandten gehen.“ — [3] Vergl. Nr. 14607 und 14615.

assurerez [ledit] ministre que j'étais très éloigné de soupçonner aucunement dans cet accident ni lui ni aucun autre des ministres de Sa Majesté Impériale; enfin, vous couvrirez tout ceci du meilleur emplâtre que vous le saurez, afin qu'il n'en soit plus question, vu que mon intention n'a jamais été d'en faire une grande affaire.

Pour ce qui regarde la négociation des Anglais à la cour où vous êtes, par rapport à leur commerce,[1] vous faites bien de poursuivre cette affaire pour m'en informer, quoiqu'elle ne me regarde pas personnellement, et qu'elle me soit assez indifférente.

Quant aux intrigues que, selon votre rapport, les Autrichiens paraissent jouer présentement là-bas, je crois qu'il ne s'y agit actuellement que de faire prince de l'Empire le comte d'Orlow; car de croire — ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction — qu'il s'agisse là-dedans d'autre affaire de conséquence, voilà ce que je ne saurais faire, vu que je me persuade que, tandis que l'impératrice de Russie ait principalement les affaires de la Pologne en vue, elle ne voudra pas se brouiller avec moi ni entrer dans les vastes et pernicieuses vues des Autrichiens.[2] S'ils réussissent, cependant, à faire prince de l'Empire le comte d'Orlow, ce sera toujours fâcheux, parcequ'il faut présumer qu'alors, aussi souvent que des affaires regardant les Autrichiens seront mises là sur le tapis, il penchera toujours pour ceux-ci et sera de leur parti.

Nach dem Concept. Federic.

14655. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN BERLIN.

Plotho übersendet, Berlin 3. August, eine von ihm verfasste „Allerunterthänigste Erläuterung das Commercium betreffend", eine Denkschrift mit Vorschlägen zur Hebung des preussischen Handels. Zunächst befürwortet er, fremde Künstler, Fabricanten und Handwerker in das Land zu ziehen, neue bisher noch fehlende Industrien zu errichten, deren Betrieb in die Hand von Gesellschaften gelegt werden solle, gleichwie der Levantehandel. Diesen schlägt er darauf vor von Wien fort über Breslau zu leiten. „Die Lage von Breslau ist dazu so gut als die von Wien, indem die meiste und wenigstens die feinste Waaren von Belgrad zu Lande nach Wien geführet werden, da der Transport zu Wasser auf der Donau ebenso kostbar und weit gefährlicher sein soll, und was der Transport von Belgrad durch die Jablunka etwas weiter, solches würde durch den wohlfeilern und viel weitern Débit von dort aus mit grossem Vortheil wieder gewonnen werden, wiewohl von einigen in dieser Handelung sehr er-

[1] Solms hatte, Petersburg 15. Juli, berichtet: „Les Anglais prétendent plusieurs nouveaux privilèges, et on est fort d'avis ici de leur ôter des anciens. Ce sont les marchands russes qui, jaloux du profit que les autres nations font chez eux, suscitent toutes sortes de chicanes aux étrangers, afin de les dégoûter... Les Français, de leur côté, cherchent à profiter de ce refroidissement pour les Anglais. Ils se sont offerts à prendre tout le tabac qui se gagne dans les plantations de l'Ukraine, de même que les bœufs de ce pays-ci... Ils demandent, en revanche, d'avoir le monopole des aiguilles et des cartes de jeu." — [2] Vergl. Nr. 14648.

fahrenen Negocianten mir versichert worden, dass mit der Zeit wohl ein näherer und leichterer Weg ohne Berührung der Kaiserin-Königin Staaten zu finden sein möchte.“ Man müsse sobald als möglich einen günstigen Handelsvertrag mit der Türkei abschliessen.

Endlich führt Plotho aus: „Die russische Handelung würde auch von nicht wenigern Nutzen sein, und Ew. Königl. Majestät Lande könnten die Niederlagen werden, woraus ganz Teutschland und andere Staaten versehen würden.“ Im Hinblick darauf tritt er für Verbesserung der Häfen und für grössere Pflege des Schiffbaus in Pommern ein, der wiederum auch dem Handel zugute käme, „indem die Fremde, welche gebauete Schiffe kaufen, solche zugleich zu befrachten suchen würden“.

[Potsdam, August 1763.]

Es seind lauter gute Sachen, die er angiebt, wor auch wirklich drauf gearbeitet wird; das erste, was er dabei contribuiren könnte, wäre freilich, wann er Künstlers nebst allen denen bemeldeten Freiheiten und gute Manufacturiers hier ins Land ziehen könnte. Wegen den türkschen Handel ist der Transport zu Lande gar zu kostbar und durch Polen unsicher. Wegen Schiffbau, solches geschiehet schon, aber die Heiden seind so ruiniret durch den Krieg, dass wir jetzo das Holz hauptsächlich zum Bau menagiren müssen.

Wegen Russland möchte ein Commercientractat wohl zu Stande kommen, und wären auch schon Kaufleute, so solchen entrepreniren wollten.

Friderich.[1]

Eigenhändige Weisung für die Antwort; auf der Rückseite des Berichts von Plotho, d. d. Berlin 3. August.

---

[1] Am 8. August antwortet der König auf Plothos Bericht, d. d. Berlin 7. August, er wolle unter den von Plotho genannten Künstlern, Handwerkern und Fabricanten einen, der „die Geschicklichkeit hat, die Taffete und Gros de Tours, auch Tapeten auf indianische Art besonders sauber zu malen, desgleichen auch den Vernisseur Ellinger zu Anspach, der die Carrossen auf französische Art zu lackiren verstehet, zum Etablissement nach Berlin engagiren und jedem deshalb eine jährliche Pension von 300 Thaler nebst denen nothwendigsten Reisekosten accordiren ... Was aber die andere von Euch erwähnte Fabricanten und Handwerker anbetrifft, da werdet Ihr selbst ermessen, dass, so lieb Mir auch sonsten deren Etablissement zu Berlin sein wird, es Mir noch nicht möglich falle, jeden von ihnen mit einer Pension zu versehen, welches auch um so weniger rathsam ist, da dergleichen Leute sich alsdann auf die Pension verlassen, in der Arbeit aber sich negligiren. Ein anders ist es, wann es auf deren nothwendigste Reisekosten, und dass ihnen zuerst mit etwas zu ihrem Etablissement geholfen werde, ankommet, als dabei Ich ihnen wohl einige Hülfe thun will.“ — An Schlabrendorff schreibt der König am 20. August: „Da Ich gerne einen geschickten Meister von Glasarbeitern aus dem Böhmischen hieher haben möchte, der sowohl das Scheibenglas auf böhmische Art zu machen als auch einen dazu erforderlichen Ofen auf dasige Art zu bauen recht verstehet, so sollet Ihr Euch alle Mühe geben, Mir einen dergleichen Glasmeister hieher zu verschaffen und denselben auf billige Conditions hieher zu ziehen engagiren.“ [Ausfertigung im Besitz des Landraths von Runkel in Neuwied.]

14656. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 4 août 1763.

J'ai reçu avec votre rapport d'hier le mémoire que vous avez couché au préalable sur le cérémonial qu'on observe à l'égard des ministres turcs après leur arrivée sur les frontières jusqu'à ce qu'ils se soient rendus dans la capitale. Quoique je sois bien aise que vous ayez formé un canevas sur cet article, il faut cependant que vous approfondissiez plus encore ce cérémonial, afin de le régler sur un pied certain, pour ne pas heurter en rien contre la décence, ni contre les distinctions qu'on doit à notre ministre turc.[1] Et comme je viens de nommer mon adjudant le major de Pirch pour aller à la rencontre de ce ministre aux frontières de la Silésie et de le conduire de là à Berlin,[2] je veux que vous devez l'informer exactement de ce qu'il aura à observer par rapport à ce cérémonial, et lui fournir de votre part une instruction par écrit sur laquelle il aura à se régler.[3]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

14657. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 4. August 1763.

Ich glaube, dass Ew. Excellenz nicht ungnädig nehmen werden, wenn mir die Freiheit nehme, Deroselben vorläufig zu schreiben, wie, nachdem des Königs Majestät die heute par Courrier aus Petersburg erhaltene Dépêches[4] gelesen, wovon Ew. Excellenz die Duplicate bereits zugekommen sein müssen, Höchstdieselbe darauf verlanget haben, dass Ew. Excellenz morgen Vormittag anhero nach Potsdam kommen und Sich bei des Königs Majestät melden möchten. Es ist auch deshalb eine besondere Expedition zur königlichen Unterschrift an Ew. Excellenz ausgefertiget[5] und derselben auf Befehl des Königs mit angehänget worden, dass Dieselbe dorten den Prätext zu dieser kurzen Reise von einer kleinen Fête nehmen möchten, so des Königs Majestät hier geben würden, und welcher Ew. Excellenz mit beiwohnen sollten. Weilen aber des Königs Majestät Sich jetzo etwas lange an der Tafel aufzuhalten pflegen und also gedachtes Schreiben an Ew. Excellenz etwas späte gegen Abend an mich von der Unterschrift zurückkommen möchte, so habe ich geglaubet, nicht unrecht zu handeln, wenn Ew. Excellenz ich zum Voraus von allem vorstehenden avertirete, um Dero Arrangements zu Deroselben morgenden Ueberkunft um so füglicher nehmen zu können. Ich glaube sonsten, dass es früh genug sein dörfte, wenn Dieselbe morgen Vormittages nach 9, und also etwa zwischen 9 und 10 Uhr Vormittages, eintreffen. Des Königs Majestät sein sonsten zwar in Sans-souci, Sie logiren aber in dem sogenannten Japanischen Hause, weil die Frau Markgräfin von Schwedt und Famille das Schloss von Sans-souci bezogen haben.

Eichel.

1 Am 18. August wird Finckenstein darauf hingewiesen, dass Rohd, der in Wien angelangt sei, ihm für das Ceremoniell bei dem Empfang des türkischen Gesandten werde Auskunft geben können. — 2 Vergl. Nr. 14652. — 3 In Folge dessen Ministerialinstruction für Pirch, d. d. Berlin 16. August. — 4 Vergl. Nr. 14658 und Nr. 14661. — 5 D. d. Potsdam 4. August.

P. S.

Wie ich bereits die Ehre gehabt, Ew. Excellenz zu melden, so ist der königliche Adjutant Herr Major von Pirch ernannt worden, dem zu erwartenden türkischen Gesandten über Breslau nach denen schlesischen Grenzen entgegen zu gehen und ersteren darauf anher zu führen.

Damit aber nicht etwa ein Missverstand dadurch entstehen könnte, dass der türkische Gesandte glaubete, als würde ihm jemand bis Chozim entgegenkommen, der ihn *nomine regis* dorten abholete, so seind des Königs Majestät entschlossen, schon morgen von hier einen gewissen Medicum aus Konstantinopel, den Doctor Hevelcke,[1] welchen der von Rexin dorten einige Jahre bei sich gehabt und der ohnlängst die zurückgeschickte Präsenter hieher zurückgebracht und sich von solcher Commission sehr wohl und mit vieler Vernunft acquittiret hat und sonsten ein sager und artiger Mann ist, zum Voraus geradesweges durch Polen nach Chozim zu schicken, um daselbst den türkischen Gesandten einzuwarten und ihm alsdenn durch den bei sich habenden Rexinschen Interprète die Ursachen zu insinuiren, warum man ihn allererst auf denen Grenzen von Schlesien einwarten und ihn alsdenn mit aller Dignité nacher Berlin weiter führen würde. Es würde aber dieser Dr. Hevelcke oder Hevelius zu solcher Reise einen lateinischen Reisepass durch Polen bis nach Chozim bedörfen, wegen dessen des Königs Majestät befohlen haben, dass ihm solcher citissime und nur sogleich bei dem königlichen Departement derer auswärtigen Affaires zu Berlin ausgefertiget und mit Beisetzung des grösseren Kanzeleisiegels nur von derer Herrn Minister Excellenzien des Departements gezeichnet, auch er darin als königlicher Hof- und Legationsmedicus qualificiret werden solle, der in königlichen Commissionen reisete. Es wird dieser Pass auch wieder zu dessen Rückreise hieher zu richten sein, wiewohl er auch den türkischen Gesandten bis Breslau accompagniren dörfte. . .

Sowohl gedachter Herr Hevelcke als auch der letzt hier gewesene Rexinsche Courier haben mir gesaget, dass, wenn auch der türkische Gesandte den 14. Julii von Konstantinopel abgegangen, er unter 28 Tage, wo nicht gar 2 Monate nicht in Chozim eintreffen könnte.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

14658. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 août 1763.

J'accuse la bonne réception de la dépêche que vous m'avez faite du 23 de juillet passé, avec la lettre y jointe de Sa Majesté Impériale.[2] Quant à ce qui regarde l'accident de l'enveloppe, je vous renvoie à ce que je vous en ai déjà écrit par ma dernière lettre,[3] et vous dirai encore que je n'en soupçonne aucun des ministres, qu'il peut être arrivé que la supercherie se soit faite aux postes de Pologne, mais que j'ai cru, cependant, ne pouvoir pas me dispenser d'en avertir Sa Majesté l'Impératrice, d'autant qu'il y a de certaines choses qu'on n'aime pas qu'elles passent sous les yeux d'autrui, et que même Sa Majesté avait pris de certaines mesures pour que le secret de notre correspondance ne dût pas éclater.

[1] Vergl. S. 48. 67. — [2] Vergl. Nr. 14661. — [3] Nr. 14654.

Vous ferez, d'ailleurs, des compliments les plus obligeants de ma part au chancelier comte Woronzow, en l'assurant que, quand son voyage aura lieu,[1] il serait vu avec bien de la satisfaction de moi, quand il lui plairait de s'arrêter à son passage à ma cour.

Je viens de donner mes ordres au feld-maréchal de Lehwaldt,[2] afin qu'il vous envoie cette liste que vous me demandez par rapport aux soldats russes qu'on a actuellement rendus.[3] Il faut, d'ailleurs, que je vous avertisse que, comme l'on se soit aperçu qu'il y ait en arrière encore quelques-uns de ces gens parmi mes régiments qui jusqu'ici n'ont pas été reconnus pour tels, l'on est après à en faire la recherche, et qu'ils seront renvoyés certainement, dès que nous aurons des nouvelles un peu plus précises que jusqu'ici des nôtres qui restent en arrière encore là-bas, et des garçons enlevés autrefois en Prusse; article sur lequel vous n'ignorez pas que de la part des Russes on n'a pas daigné encore de nous donner une réponse précise.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

14659. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 août 1763.

J'ai reçu votre rapport du 26 du juillet passé, et me réfère à la réponse que je vous ai faite en dernier lieu sur votre rapport précédent touchant l'affaire des Colbergeois.[4] J'y ajoute seulement que, dans le cas que vous voyiez qu'il y aura un accommodement à faire avec la cour danoise, de sorte que tous mes sujets commerçants indistinctement en sauront tirer avantage, vous devez, cependant, observer que vous preniez telles mesures et stipuliez telles assurances que le cas présent relativement à la chicane qu'on fait, ne saura plus exister, de sorte que, quelques années passées, la cour où vous êtes, ne saurait retourner à la même mauvaise excuse, comme si sa convenance ne permettait pas de continuer à quoi elle s'était engagée par ses traités et stipulations faites à cet égard. Voilà un article que je vous recommande particulièrement, et que, d'ailleurs, vous ne vous engagiez en rien à ce sujet, avant que de ne pas m'avoir communiqué le projet de la convention ou traité à faire et reçu mon approbation là-dessus. Au reste, je trouve la comparaison outrée et ridicule, quand le baron de Bernstorff a voulu mettre le Danemark à niveau avec la France et me comparer aux Hollandais[5] pour trouver une mauvaise excuse du procédé de sa cour à mon égard.

Je viens de recevoir encore votre dépêche du 30 de juillet, et me rapporte à ce que je vous ai dit ci-dessus, en vous recommandant que,

[1] Vergl. Bd. XXII, 552. — [2] D. d. Potsdam 5. August. — [3] Vergl. Nr. 14628. — [4] Vergl. Nr. 14643. — [5] Bernstorff hatte sich auf die Franzosen berufen, welche ihrem Handel schädliche, mit Holland geschlossene Verträge aufgehoben hätten.

si la cour où vous êtes, vous fait des propositions sur l'affaire en question,[1] vous les prendrez *ad referendum* et veillerez bien que ce qu'on voudra y stipuler, ne soit du tout pas précaire.

Nach dem Concept. Federic.

14660. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 5 août 1763.

Je vous sais gré des différents éclaircissements que vous avez bien voulu me donner sur tout ce qui regarde le comte de Bute et les affaires des ministres par votre rapport du 22 juillet.[2] Quoique vous savez que je regarde tout ceci avec assez d'indifférence, je suis bien aise, cependant, d'être au fait de ce qui en arrive, afin de pouvoir juger à quoi cela pourra se terminer à la fin.

Quant aux quinze livres sterling que vous avez avancées pour les dessins des ponts chinois,[3] je me persuade que le sieur Splitgerber vous les aura fait remettre actuellement selon l'ordre qu'il en a eu.

Nach dem Concept. Federic.[4]

14661. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 août 1763.

Madame ma Sœur. Rien ne pouvait m'être plus précieux que les sentiments favorables que Votre Majesté Impériale me témoigne dans Sa lettre.[5] Je suis charmé, Madame, du parti que vous avez daigné prendre,[6] et j'y répondrai, de mon côté, avec tout l'empressement possible. L'Europe devra à vos soins, Madame, la continuation de la paix, au moins dans le Nord. Si Votre Majesté Impériale veut que je m'explique sur la nature du traité dont Elle vient de me parler, il me semble qu'il pourrait se dresser sur la forme d'une alliance défensive, contenant la garantie mutuelle des deux États, en stipulant un nombre de troupes proportionné que la partie lésée aurait droit de réclamer de son allié;

[1] Die colberger Angelegenheit. — [2] Michell hatte berichtet: „Quoique la fermentation contre le comte Bute et le triumvirat qu'il a établi (vergl. Nr. 14583), aille toujours en augmentant, ce favori ne se trouve cependant pas encore réduit d'abandonner la partie, vu la saison d'inaction où l'on se trouve." — [3] Vergl. S. 24. — [4] Für die Antwort an Hellen vom 5. August findet sich auf dem Bericht vom 30. Juli, in welchem der Gesandte ein Gemälde des vlämischen Malers Blocklandt und eins, das von Rubens und van Dyck gemeinsam herrühren sollte, zum Ankauf empfahl, die eigenhändige Weisung des Königs: „Je le remercie de ses bonnes intentions, mais les tableaux me sont trop chers; je ne veux pas les acheter." — [5] D. d. Petersburg 9. Juli. — [6] Katharina hatte mit Bezug auf den Wunsch des Königs, ein Bündniss mit ihr zu schliessen (vergl. Nr. 14560), geäussert: „J'avoue avec sincérité à Votre Majesté que j'en verrai les propositions à cet instant avec une très grande satisfaction."

et si Votre Majesté Impériale ne trouve pas qu'il Lui convient de fournir des troupes, au cas que mes possessions du Rhin se trouvassent attaquées, on pourrait de ce côté-ci excepter également de fournir des troupes pour les frontières des Perses et des Tartares et évaluer les auxiliaires en argent. J'attends, d'ailleurs, ce que Votre Majesté Impériale voudra y ajouter touchant les affaires de la Pologne. Peut-être, si, Madame, vous le jugiez à propos, pourrait-on faire entrer dans ce traité quelque article relatif au commerce,[1] également avantageux aux deux nations. Il dépendra de Votre Majesté Impériale de vouloir S'expliquer sur tout ceci, L'assurant d'avance qu'Elle ne rencontrera aucune difficulté de ma part.

Je croirais vous manquer, Madame, si je ne vous avertissais pas que les Français et les Saxons sont extrêmement affairés à Constantinople pour donner une interprétation maligne à tout ce qui s'est passé en Courlande, et ce qu'ils appréhendent encore pour eux en Pologne. Je prends la liberté d'en dire mon sentiment naturellement à Votre Majesté Impériale, et je crois qu'il serait de Ses intérêts que Son ministre à la Porte rectifiât les Turcs contre toutes ces insinuations sourdes et calomnieuses qui, à la longue, pourraient porter coup. Vous voulez, Madame, faire un roi de Pologne, et si, dès ce moment-ci, on écarte tout soupçon de l'esprit des Turcs, vous y parviendriez sans coup férir; mais si vos ennemis, à force d'insister [à] la Porte, parviennent à la mettre en jeu vers le temps d'une vacance du trône de Pologne, il faudra en venir à des extrémités que je crois que l'on peut prévenir.

Je demande pardon à Votre Majesté Impériale, si j'entre dans ce détail, il m'a paru si important que je [m'au]rais fait un reproche en le passant sous silence. Prenez-le, Madame, comme une suite des sentiments de la plus haute considération avec lesquels je suis, Madame, de Votre Majesté Impériale le bon frère.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

14662. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

[Potsdam, 7 août[2] 1763.]

Finckenstein übersendet dem König, Potsdam 7. August, den auf dessen Befehl aufgesetzten Vertragsentwurf[3] nebst einem Erlasse für den Grafen Solms.[4] „Je me suis absolument borné aux idées contenues dans la lettre de Votre Majesté,[5] et je n'ai fait que les étendre;

Il n'y a qu'à faire partir le tout cet après-midi.

Federic.

[1] Vergl. dazu S. 72. — [2] Vom 7. August ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 230. — [3] „Projet d'un traité d'alliance défensive entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies." — [4] Nr. 14663. — [5] Nr. 14661.

je n'y ai ajouté que quelque peu d'articles qui se trouvent dans tous les traités d'alliance, et je m'estimerai heureux, si je puis en tout avoir rencontré Ses intentions."

Eigenhändige Weisung; auf dem Berichte Finckensteins, d. d. Potsdam 7. August.

14663. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Potsdam, 7 août 1763.

Je vous adresse ma réponse à la lettre de l'impératrice de Russie[2] que vous m'avez fait parvenir par votre dernier courrier, et vous aurez soin, immédiatement après l'arrivée de celui-ci, de vous rendre chez le chancelier comte de Woronzow pour lui remettre cette lettre et le prier de la présenter le plus tôt possible à Sa Majesté Impériale.

Comme cette Princesse m'a non seulement fait la même ouverture d'une prochaine alliance avec l'Angleterre, dont vous faites mention dans votre dépêche,[3] mais qu'elle m'a, de plus, donné à connaître de la manière la plus positive et la plus obligeante qu'elle ne demandait pas mieux que de contracter avec moi des engagements tout pareils, et que je lui ferais plaisir de lui en faire parvenir la proposition dans le moment présent, je n'ai pas voulu différer à m'expliquer confidemment avec elle sur ce sujet et à lui communiquer mes idées sur les articles principaux qui pourraient faire la matière d'une alliance défensive entre nous. Vous verrez de quoi il s'agit, par le projet d'un pareil traité que je vous envoie avec un plein pouvoir, afin que vous puissiez profiter de ce moment favorable et entamer la négociation, dès que l'Impératrice et ses ministres voudront entrer en matière avec vous sur ce sujet. J'ai laissé en blanc le nombre des troupes à se fournir de part et d'autre, m'en rapportant à cet égard à ce que l'Impératrice trouvera le plus convenable, et je n'ai fait en entrer en général dans ce projet que les conditions les plus essentielles de la garantie et du secours auxiliaire. Mais lorsqu'il sera question de le produire, vous déclarerez aux ministres russes que les articles qu'on avait ordinairement coutume d'insérer dans les traités d'alliance pour déterminer les rations et portions et pour régler tout ce qui concerne l'entretien et le commandement des troupes, ne

[1] Das obige, in Form eines Ministerialrescripts aufgesetzte Schreiben ist ausnahmsweise aufgenommen worden, da es die grundlegende Instruction für die von Solms zu führenden Verhandlungen über das Bündniss mit Russland enthält. Die Weisungen dazu hat Finckenstein während seiner Anwesenheit in Potsdam (vergl. S. 73) mündlich vom Könige erhalten, während sonst die von uns abgedruckten Cabinetsbefehle an die Minister Finckenstein und Hertzberg die Weisungen für die im Namen des Königs geführte Ministerialcorrespondenz wiedergeben. — [2] Nr. 14661. — [3] D. d. Petersburg 23. Juli.

rencontreraient aucune difficulté, et qu'on pouvait ajuster tout cela sur le pied des anciens traités qui ont subsisté entre les deux cours. Vous y ajouterez que, si l'on voulait y faire entrer un article relatif au commerce, je m'y prêterais avec d'autant plus de plaisir que la chose me paraissait également avantageuse aux deux nations. Comme les affaires de Pologne ont toujours fait la matière d'un article séparé ou secret de tous mes engagements avec la cour de Russie, il y a aussi apparence qu'on les remettra sur le tapis dans le moment présent, et c'est là un point auquel j'apporterai encore toutes les facilités qu'on pourra vraisemblablement exiger de ma part, mais sur lequel vous ferez bien, cependant, de voir venir les commissaires russes. Vous leur direz, enfin, que, n'ayant en vue que d'affermir et de perpétuer par cette alliance l'ancienne amitié des deux cours et d'assurer en même temps la durée de la paix générale de l'Europe, on me trouverait disposé à entrer dans tous les tempéraments qui pourraient servir à accélérer la conclusion d'un ouvrage si salutaire, et en prenant *ad referendum* les points sur lesquels vous n'aurez pas été instruit, vous m'enverrez à mon approbation le contre-projet qu'on vous remettra, avant que de procéder à la signature.

Vous témoignerez, au reste, au comte de Woronzow à quel point j'étais sensible à l'ouverture amiable et confidente qu'il vous avait faite par ordre de l'Impératrice, et à la manière franche et cordiale dont il vous avait parlé dans cette occasion, et que je ne doutais pas, selon les anciens sentiments que je lui connaissais, qu'il ne travaillât toujours avec zèle à l'affermissement de la bonne intelligence entre les deux cours.

Federic.
Finckenstein.

Nach der Ausfertigung.

14664. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, août 1763.]

Que le Roi lui savait gré de la communication d'une pièce aussi intéressante que celle qu'il venait de Lui envoyer à la suite de sa lettre,[1] et que Sa Majesté ferait garder avec soin.[2]

Weisungen für die Antwort; auf dem Berichte Finckensteins, d. d. Berlin 9. August.

---

[1] Finckenstein hatte mit seinem Bericht vom 9. August eine Abschrift der „Conventions conclues entre la cour de Turin et celles de Versailles et de Madrid au sujet du Plaisantin", d. d. Paris 10. Juni, übersandt. Sie sind abgedruckt in den „Traités publics de la Royale Maison de Savoye", Bd. 3, S. 242—250. Turin 1836. — [2] Der Schluss der Weisung betrifft den Freiherrn von Edelsheim. Diesem theilt der König in einem Schreiben vom 10. August mit, der Minister Finckenstein habe Befehl erhalten, „afin que, suivant les désirs que vous venez de me témoigner, il vous fournisse l'occasion de pouvoir vous routiner dans les affaires de la chancellerie".

14665. A LA PRINCESSE ÉLECTORALE DE SAXE A DRESDE.

Sans-Souci, 10 août 1763.

. . . Vous[1] voulez, Madame, que je m'explique sur une matière extrêmement délicate.[2] J'aimerais autant commenter la *Somme* de Saint-Thomas que de parler politique, parceque je vois que la plupart de ceux qui s'en mêlent, n'y entendent goutte. Daignez, Madame, me compter pour un de ces politiques quinze-vingts[3] et pour un aveugle, très aveugle sur le fait des contingents futurs. Ce que je sais de science certaine, est que les procédés de la cour de Pologne dans l'affaire de Courlande[4] ont extrêmement aigri l'impératrice de Russie contre le Roi; qu'on accuse ce Prince de machiner à Constantinople contre la Russie et à ne pas observer les engagements qu'il a pris avec les Russes lors de son avènement au trône. Je sais que la Russie protège beaucoup les Czartoryski, qu'elle considère comme ses fidèles partisans, qu'elle veut les soutenir dans l'affaire des tribunaux, source de divisions avec les Radziwills, et que c'est pour soutenir le parti des Czartoryski que ses troupes sont entrées en Pologne. Voilà des faits certains; tout ce que je pourrais dire de plus, se réduirait à de vaines conjectures et à des propos vagues; cependant, Votre Altesse Royale est assez éclairée pour juger, par le peu que je viens de Lui dire, du tort considérable que la conduite du Roi Son beau-père lui fait en tout ce qui s'est passé en Courlande. Pour l'avenir, il est interdit aux hommes. Si je savais exalter mon âme ou prophétiser, je voudrais, primo, ne point être prophète de malheurs, je ne voudrais point me cacher avec Jonas derrière un arbre pour voir la ruine de Ninive,[5] mais annoncer à tous ceux qui m'interrogeraient, un avenir agréable et ce qui pourrait leur faire le plus de plaisir. Mais, à moins de ces conditions, je renonce à toute divination, à toute prophétie, à toute charlatanerie politique et mystique et m'en tiens à des vérités évidentes, comme la haute considération et les sentiments d'estime et d'admiration avec lesquels je suis, Madame, de Votre Altesse Royale le bon cousin et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die nicht vorliegende Ausfertigung war jedenfalls eigenhändig.

---

[1] Den Anfang des Schreibens, der nicht politischen Inhalts ist, vergl. in den Œuvres, Bd. 24, S. 44. — [2] Die Churprinzessin hatte, Dresden 5. August, den König ersucht, sie über die russische Politik in der polnischen Frage aufzuklären. — [3] Anspielung auf das Hôpital des Quinze-Vingts, für 300 Blinde, zu Paris. — [4] Gemeint ist der Versuch des Königs von Polen, seinen Sohn, den Prinzen Karl von Sachsen, in seiner Stellung als Herzog von Curland, gegenüber dem von Katharina wiedereingesetzten Herzog Biron, zu erhalten. Vergl. S. 14. — [5] Proph. Jonas, Kap. IV, 5.

14666. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 10 août 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été fidèlement remis, et j'ai tout lieu d'être content du commencement que vous faites à me donner des nouvelles de là-bas, ne doutant pas que cela ira de mieux en mieux. Comme il y a, cependant, de certains articles sur lesquels je vous demande des notions précises, vous devez m'informer exactement[1] comment le roi de Pologne est avec la Princesse Électorale, si Brühl se remettra, si les plaisirs iront leur train comme par le passé, si l'argent est rare en Saxe dans le public, et si l'on remettra la monnaie.

Comme la lettre de la Princesse Électorale que vous m'avez jointe à votre dépêche, m'est bien parvenue, je vous adresse ci-clos ma réponse,[2] au sujet de laquelle vous devez, cependant, bien observer que vous n'en parliez pas à qui que ce soit, et fassiez semblant de rien, pour que le Roi son beau-père n'en puisse avoir la moindre connaissance, enfin, que vous remettiez la lettre à la Princesse même, sans que cela donne aucun ombrage;[3] c'est pourquoi vous n'aurez qu'à l'avertir qu'il y en a une, en suite de quoi elle vous indiquera les moyens pour la lui remettre, sans que d'autres s'en aperçoivent. Voilà les mesures que vous observerez, pour garder exactement le secret de cette correspondance entre moi et la Princesse.

Federic.

Nach dem Concept.

14667. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK.

Potsdam, 11 août 1763.

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 28 de juillet passé.[4] Très sensible à vos soins obligeants pour suivre l'affaire dont vous avez bien voulu vous charger de ma part, je vous prie d'en recevoir mes sincères remercîments.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin.

---

1 Das folgende bis zum Schluss des Absatzes wörtlich nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem Berichte Buchs, d. d. Dresden 5. August. — 2 Nr. 14665. — 3 Bei dem Schreiben an die Churprinzessin von Sachsen findet sich die eigenhändige Weisung des Königs: „An Buch muss geschrieben werden, dass er Meinen Brief insgeheim der Churprinzess übergeben soll, auf dass der König nichts davon erfähret. Friderich." — 4 Der Prinz hatte auf das Schreiben des Königs vom 15. Juli (in der Vorlage verschrieben: „19"; vergl. Nr. 14636), Haag 28. Juli, geantwortet, „que les vœux du pays étaient de marier le Prince stathouder à Brunswick. L'avis d'une partie des États est le même, et je ne dois cacher à Votre Majesté que mon frère l'envisage comme avantageux à la princesse Élisabeth de Brunswick ma nièce."

14668. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 août 1763.

Votre rapport du 26 de juillet m'est bien parvenu, et je ne doute pas que le chasseur Graul que je vous ai fait dépêcher le 7 de ce mois avec des dépêches de la dernière conséquence,[1] ne vous soit heureusement arrivé, quand celle-ci vous sera rendue.

Je n'ai rien à ajouter à ce que la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères vous apprendra.[2] Rien de plus faux et de plus ridicule que les soupçons qu'on a voulu inspirer au comte de Bestushew, comme si j'avais eu part à sa disgrâce passée.

Solms erhält den Auftrag, sich für die Rückkehr des preussischen Hauptmanns von Chambaud aus Sibirien zu verwenden, der als Kriegsgefangener eines Complotts wegen dorthin geschickt, dann von Peter III. begnadigt worden war, trotzdem sich aber noch in Sibirien in Gefangenschaft befinden sollte.

Nach dem Concept. Federic.

14669. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 août 1763.

J'ai été bien aise d'apprendre ce que vous m'avez marqué dans votre rapport du 11 de ce mois au sujet des affaires qui regardent le marchand Gotzkowski;[3] c'est aussi en conséquence que j'approuve parfaitement que vous parliez de nouveau au ministre de Russie pour le tranquilliser tout-à-fait sur cet article, dans le sens que vous l'avez déjà fait, et en ajoutant que nous étions sûrs à présent que les affaires de Gotzkowski n'étaient point du tout dans une si mauvaise situation que le public se l'était représenté d'abord; qu'il se trouvait, tout au contraire, à même de satisfaire à ses créanciers et également de conserver son crédit et son négoce, à moins que ceux-ci ne voudront pas le presser tous à la fois, mais lui laisser le peu de temps qu'il lui faut pour s'arranger avec eux, enfin, que jusqu'à présent il n'y avait pas à craindre une faillite avec lui.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 14661. 14663. — [2] Solms wird in diesem Erlass, d. d. Berlin 13. August, beauftragt, Russlands Verhalten in der polnischen Frage genau zu beobachten, dabei aber alles zu vermeiden, „ce qui pourrait faire soupçonner que je veuille prendre la moindre part dans ces différends. J'ai tant de sujet d'être satisfait des dispositions de l'Impératrice à mon égard que je serais bien fâché qu'elle pût croire que je m'oppose le moins du monde aux vues qu'elle a relativement aux troubles actuels de la Pologne." — [3] Der russische Gesandte Dolgoruki hatte nach Finckensteins Bericht sich sehr beunruhigt gezeigt „au sujet des banqueroutes d'Amsterdam et des suites qui en pourraient résulter pour le marchand Gotzkowski, qui s'est chargé, comme Votre Majesté le sait, de l'achat des magasins russes". Finckenstein hatte ihn beruhigt, „en lui disant qu'il n'y avait jusqu'ici rien de déclaré au sujet d'une faillite dudit Gotzkowski".

14670. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 août 1763.

Les rapports que vous m'avez faits depuis le 27 de juillet jusqu'au 6 de ce mois, m'ont été fidèlement remis; au sujet desquels je veux bien vous dire que, si les Polonais vous parleront encore d'une liquidation des dommages qu'ils prétendent avoir soufferts par mes troupes à leur passage en Prusse, et de bonifications des livraisons faites,[1] vous saurez bien leur insinuer adroitement que je pourrais me régler sur cela vis-à-vis d'eux sur le pied dont les Russes agiront sur ce qui regarde de pareilles prétentions que les Polonais forment à la charge de ceux-là, et de même encore sur ce que les Français feront à l'égard des Cercles de l'Empire, pour bonifier à ceux-ci les livraisons qu'ils ont été obligés à leur faire, et que sur ce pied-là nous saurions bien convenir avec eux d'une commission pour liquider ces prétentions.

Quant à ce qui regarde les insinuations que le comte de Keyserling vous a faites par rapport aux mesures que la Russie pensait de prendre vis-à vis de la Pologne, afin de ne point permettre que la République gémisse sous le despotisme de la cour de Saxe et de son parti, vous pouvez l'assurer que certainement je laisserai faire la Russie à son gré dans ceci, et que je ne lui serai du tout pas contraire, et qu'au surplus Sa Majesté l'Impératrice était trop bien informée de ma façon de penser sur cela, pour que tous les bruits qu'on dissémine du contraire à cet égard, puissent faire la moindre impression sur elle.

Au reste, vous pouvez assurer au prince Czartoryski, grand-chancelier de la Lithuanie, que sur le mémoire que vous m'aviez envoyé de sa part,[2] j'avais envoyé incessamment mes ordres en Prusse pour rappeler d'abord cet officier dont le Prince se plaint, de faire des recherches sur son procédé, et de ne pas permettre qu'il arrive le moindre excès ni violence des miens contre les Polonais voisins.

Nach dem Concept. Federic.

14671. AN DEN GENERALMAJOR VON BÜLOW IN PASEWALK.

Potsdam, 12. August 1763.

Ihr werdet aus der abschriftlichen Anlage ersehen, was vor ein Promemoria der Fürst von Czartoryski, Grosskanzler von Litthauen, Meinem zu Warschau subsistirenden Legationssecretär Benoît zugesandt[3] und wie derselbe sich darin beschweret hat, dass ein Rittmeister von

[1] Vergl. S. 64. — [2] D. d. Przybyslawice 27. Juli. Der Fürst hatte in seinem Mémoire darauf hingewiesen, „qu'il était sans exemple, même par la dignité des souverains, que simplement des officiers militaires fussent là-dessus et de leur part les demandeurs, les juges arbitraires et les exécuteurs forçants". Vergl. Nr. 14671. — [3] Vergl. Nr. 14670.

Knobelsdorff zu Schirwinden sich unternommen habe, einen Lieutenant seiner Escadron nach seinen dort liegenden Gütern zu senden, um dort angesessene Unterthanen mündlich zu reclamiren, allenfalls aber mit militärischer Execution zu drohen.

Ausserdem nun dass Ich Meine Ursachen habe, vor gedachten Fürsten Czartoryski alles Ménagement zu haben, so will Ich, dass dergleichen Excesse und Brennereien gegen die dort benachtbarte Polen und Litthauer durchaus nicht geschehen, sondern die Meinigen dieselbe gänzlich in Ruhe und zufrieden lassen sollen. Dannenhero Ich Euch hierdurch anbefehle, dass Ihr nicht nur sogleich und sonder den allergeringsten Zeitverlust gedachten Lieutenant zurückkommen lassen, sondern auch scharf untersuchen sollet, warum und auf wessen Befehl erwähnter Rittmeister dergleichen Démarche unternommen, und wie sonst die Umstände seind, auf dass dem Befinden nach weiter darüber erkannt werden könne; wie Ihr dann zugleich auch die nachdrücklich- und schärfeste Ordre stellen sollet, auf dass niemand derer Meinigen von denen an der Grenze stehenden Garnisonen bei der schwersten Bestrafung sich unterstehen müsse, jemanden derer dort benachtbareten Polen im allergeringsten zu beunruhigen, noch weniger Excesse und Brennereien gegen dieselbe zu exerciren, sondern dass solche vielmehr ruhig und zufrieden gelassen werden müssten. Ihr habt Euch darnach zu achten, auch mit gehörigem Ernst darauf zu halten.

Nach dem Concept. Friderich.

14672. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 août 1763.

Votre rapport du 2 de [ce] mois m'a été fidèlement remis. Comme la résolution des commissaires de la trésorerie de là-bas au sujet des différentes prétentions que mes sujets ont à la charge du commissariat anglais,[1] n'est nullement satisfaisante, j'applaudis à la proposition que vous faites à ce sujet, et viens d'ordonner à mes ministres du département des affaires étrangères, afin de notifier à tous mes sujets qui y sont intéressés, qu'ils envoient l'hiver prochain à leur frais quelque commissaire à Londres qui liquide les comptes et les arrérages qu'ils croient être en droit de réclamer du commissariat anglais.

[1] Vergl. Nr. 14634. Die Resolution, d. d. Whitehall 15. Juli, war dem Gesandten von Lord Halifax mit einem Schreiben vom 30. Juli übersandt worden. In der Resolution war über die Forderungen der preussischen Unterthanen, insbesondere der Kammer zu Minden, gesagt, „que la plupart de ces demandes furent trouvées être d'une nature inusitée et extraordinaire, et étaient absolument dépourvues de tout juste fondement“. Der Vorschlag Michells, eine aus Engländern und Preussen zusammengesetzte Commission zu ernennen, war rundweg abgelehnt, ja nicht einmal die Prüfung der Forderungen „par la voie ordinaire“ für nöthig erklärt worden.

Au surplus, vous pouvez être persuadé que, vu les longs et fidèles services que vous m'avez rendus, je me ferais un vrai plaisir d'y avoir égard, en vous accordant une augmentation de vos appointements, si, jusqu'à présent, je n'en étais pas empêché par les suites d'une guerre aussi longue et onéreuse que telle que j'ai été obligé de soutenir, et qui, à ce que vous comprendrez vous-même, n'a pu autrement que de déranger extrêmement mes finances. Ainsi donc qu'il faudra que vous preniez patience encore sur ce sujet et serez persuadé, en attendant, que vous ne serez nullement oublié, dès que seulement ma situation me permettra d'y penser.[1]

Nach dem Concept. Federic.

14673. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Buch berichtet, Dresden 8. August, den sächsischen Ständen seien von der Regierung zur Hebung der Finanzen Vorschläge gemacht worden, „dont les principales étaient . . qu'on demandait le secours des États pour soutenir le Roi dans l'entreprise de la monnaie; que, le pays ayant déjà reconnu en 1749 les dettes de la *Steuer*, montant au delà de 27 millions, comme une dette qu'il s'engageait à payer, et les intérêts échus ayant fait monter cette somme au delà de 29 millions, on demandait aux États de pourvoir à un fonds sûr de onze cent mille écus par an, tant pour payer les intérêts courants que pour fournir à un fonds d'amortissement; que, le rétablissement de l'état militaire, les pensions que les officiers de l'état civil et militaire avaient à prétendre, les négociations avec les cours étrangères et d'autres objets demandant de grandes dépenses, on serait obligé non seulement de continuer les anciens impôts, mais à songer à de nouveaux moyens tels que serait une capitation."

Potsdam, 13 août [1763].

Je vous sais gré du rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois touchant les propositions faites aux États de Saxe assemblés; ma grande curiosité est à présent d'apprendre de vous la réponse qu'ils feront auxdites propositions, sur quoi vous tâcherez de me satisfaire par quelque rapport détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

14674. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. August: „Le général baron de Ried, ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne, qui est arrivé ici la nuit dernière, vient de me rendre sa première visite . . ., me priant de lui procurer l'honneur d'être admis à

[1] Dem Gesandten Hellen schreibt der König am 13. August: „Je veux bien vous dire naturellement, quant à l'article de la pension que vous me demandez pour vous, que sur tous mes États il n'y a que des pensions pour les personnes qui sont réellement dans mon service, et point pour ceux qui ne s'y trouvent pas ou qui en sont sortis. Cependant, vous pouvez compter que je ferai mon possible pour vous." Vergl. dazu Bd. XXII, 471.

l'audience de Votre Majesté. Après les compliments ordinaires, il ... a commencé par me dire qu'il était chargé de remercier Votre Majesté au nom de l'Empereur et de l'Impératrice-Reine de l'accueil gracieux qu'Elle avait daigné faire au comte de Dietrichstein,[1] et de la manière amiable dont Elle S'était expliquée envers ce ministre sur la future élection d'un roi des Romains ... Il me dit ensuite qu'il serait charmé de finir avec le général Forcade tout ce qui restait encore à faire au sujet des payements par rapport aux prisonniers respectifs, et de terminer en particulier à la satisfaction de Votre Majesté la restitution des sujets de part et d'autre; qu'il pouvait m'assurer que les intentions de l'Impératrice-Reine étaient aussi droites et aussi sincères que possible sur ce sujet comme sur tout autre." Schliesslich habe er geäussert, „qu'il était aussi chargé d'une commission un peu odieuse, qui regardait l'amnistie promise par le traité de paix", und habe betont, „que l'Impératrice-Reine ne demandait pas mieux que de pouvoir finir tranquillement son règne ..., qu'elle avait renoncé pour toujours à l'idée de recouvrer[2] la Silésie".

[Potsdam, août 1763.]

Voilà de belles paroles. Il faut faire semblant de les prendre pour de l'argent comptant, mais gare de nouvelles tentations! Pour cette élection d'un roi des Romains il faut s'y prêter de bonne grâce. Je ne pourrai lui donner audience qu'en huit jours. L'article des amnisties sera apparemment la même chanson touchant Cosel, Schaffgotsch et ce malheureux comte qui nous a vendus aux Russes.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

14675. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 août[3] 1763.

J'ai été bien aise d'apprendre par la lettre que vous m'avez faite du 6 de ce mois, votre heureuse arrivée à Vienne et le bon accueil qu'on vous a fait à votre passage. C'est aussi hier que le général baron de Ried, ministre de la cour de Vienne, est arrivé à Berlin, et, quant au reste, je ne doute pas que vous serez bien accueilli à cette cour, vu les assurances que j'ai données au comte de Dietrichstein, à son passage de Berlin, de vouloir me prêter favorablement à la future élection d'un roi des Romains dans la personne de l'Archiduc aîné.

Nach dem Concept. Federic.

14676. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 août 1763.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Venant d'apprendre par quelque lettre de Paris[4] que le séjour du sieur de Stanley à Compiègne donne sujet là à bien des conjectures, et qu'attaché qu'il est au duc

[1] Vergl. S. 50. 51. 52. — [2] Vorlage: „recouvrir". — [3] Vom 14. August ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 231; vom 15. oder 16. August ein Schreiben an d'Alembert ebenda, Bd. 24, S. 381. — [4] Ein von Hellen am 9. August übersandter Brief, d. d. Compiègne 31. Juli.

de Choiseul, l'on juge que le ministère britannique, inquiet des arrangements que la France prend pour le rétablissement de sa marine, l'a chargé de l'empêcher, je serai bien aise que vous me marquiez s'il est effectivement vrai que le sieur Stanley soit chargé d'une négociation si désagréable et fâcheuse.[1]

Quant aux affaires intérieures de l'Angleterre, vous continuerez toujours de m'en donner de vos nouvelles.

Federic.

Nach dem Concept.

14677. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 16 août 1763.

Je vous dois mes remercîments sincères sur l'attention que vous avez bien voulu continuer de me marquer par votre lettre du 10 de ce mois pour me donner part de la fin de votre tournée[2] que vous venez de terminer heureusement, et dont je vous félicite cordialement. Je ressens, d'ailleurs, comme je dois, les avis que Votre Altesse me donne au sujet du baron Quadt de Gatrop et des liaisons qu'il a eues jusqu'à présent.[3] Je n'oublierai pas d'en faire mon usage en ménageant l'avis, quoique à l'instant je ne saurais rien changer par rapport à sa destination, mais me vois plutôt obligé d'attendre le temps où je saurais trouver quelque autre sujet habile et capable à tous égards à remplir ce poste.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin.

14678. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 août 1763.

Ayant vu le compte que vous m'avez rendu par votre rapport du 15 de ce mois des ouvertures que le prince Dolgoruki vous a faites par ordre de sa cour,[4] je veux bien vous dire que rien n'empêche que

[1] Dem Gesandten Hellen antwortet der König am 16. August: „J'ai de la peine encore à me persuader que le ministère anglais dût agir si faiblement vis-à-vis de la France que de charger le sieur Stanley d'une négociation aussi fâcheuse et singulière que celle qu'on le présume dans la lettre de Compiègne que vous m'avez communiquée. Quoi qu'il en soit, vous me ferez plaisir de continuer à m'apprendre tout ce que vous aurez de nouvelles de la France.“ — [2] In den Niederlanden. Vergl. Nr. 14667. — [3] Prinz Ferdinand hatte, Braunschweig 10. August, von freundschaftlichen Beziehungen Quadts, des muthmaasslichen Nachfolgers Hellens, zu Frankreich Mittheilung gemacht und dazu bemerkt, sie würden die Berichte Quadts beeinflussen. — [4] Die Eröffnung, „que l'Impératrice était dans les mêmes sentiments que Votre Majesté, qu'elle ne demandait pas mieux que de s'unir avec Elle par un traité d'alliance, et qu'elle verrait avec plaisir qu'Elle voulût lui faire parvenir des propositions sur ce sujet“.

vous ne sauriez [lui] donner à lire en votre présence notre projet d'alliance que j'ai envoyé en dernier lieu au comte de Solms.[1]

Pour ce qui regarde les nouvelles instances que le susdit ministre a faites par rapport aux soldats russes qu'il réclame encore,[2] vous lui insinuerez que nous avons rendu déjà un bon nombre de ces gens, que nous ne manquerons pas de rendre les autres encore, et que nous agirions en tout de bonne foi là-dessus. Mais comme jusqu'à présent il ne nous était revenu aucun de nos prisonniers de guerre retenus en Russie après la paix constatée, ni des enfants enlevés autrefois de la Prusse, et que, d'ailleurs, la sœur du capitaine de Chambaud, prisonnier de guerre et envoyé pendant les troubles de la guerre en Sibérie, m'avait représenté par une requête que je vous ai fait envoyer, que sondit frère, malgré le pardon que l'impératrice de Russie lui avait accordé, et malgré son ordre de le renvoyer ici, fut retenu encore en Sibérie,[3] je me flattais que lui, le ministre de Russie, voudrait bien s'employer à ce que tout cela fût également arrangé de bonne foi.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14679. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 août 1763.

Vous répondrez convenablement aux instances que le ministre de Saxe vous a faites en conséquence de votre rapport du 18 de ce mois,[4] que je ne saurais me mêler en aucune façon des différends élevés entre l'impératrice de Russie et la cour de Pologne, et comme Sa Majesté de Pologne avait ses ministres à Pétersbourg, il conviendrait toujours mieux qu'elle y fît négocier directement sur cela; que je n'avais nulle connexion avec la Pologne relativement à ces affaires, et que, par conséquent, je n'avais ni titre ni prétexte, si jamais je voudrais me mêler pour en faire quelque proposition à la cour de Russie.

Quant au post-scriptum de votre susdite lettre touchant les nouvelles représentations que le prince Dolgoruki est venu vous faire par rapport au sieur Gotzkowski,[5] je vous dirai que je serai bien aise qu'on ne me pressât pas tant sur cette affaire; qu'il faut que vous sachiez que le susdit Gotzkowski a contracté un accord avec les marchands russes qui est tel qu'il ne leur paiera que ce qu'il saura débiter ou vendre de ces magasins en question, et que tout ce qui s'en trouvera de gâté, avec

[1] Vergl. Nr. 14662. — [2] Vergl. Nr. 14658. — [3] Vergl. S. 82. — [4] Finckenstein hatte berichtet, der sächsische Gesandte Goltz habe ihn gebeten, „de témoigner à Votre Majesté l'appréhension que causaient au roi de Pologne les troubles intérieurs de ce royaume qui, depuis l'entrée des troupes russes dans la Lithuanie, paraissaient devoir en venir à des extrémités qui ne pouvaient que menacer la tranquillité du Nord". — [5] Vergl. Nr. 14669.

ce qui ne trouvera point de débit, restera à la charge desdits marchands, sans que Gotzkowski en soit mêlé, ni qu'il en ait à répondre, de sorte que ceux-ci ne peuvent risquer avec lui, avant que la vente ne soit faite. Au surplus, comme l'on est après à arranger les affaires de Gotzkowski pour tâcher de le sauver d'une faillite, je voudrais au moins qu'on me laissât le temps de voir finir ces arrangements.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14680. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 août 1763.

J'ai appris avec bien de la satisfaction par votre dépêche du 10 de ce mois le bon accueil que vous avez eu du comte de Kaunitz au premier entretien avec lui. Aussi vous ne manquerez pas de lui témoigner de ma part que j'étais extrêmement sensible à toutes les assurances qu'il vous avait données des bonnes intentions de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, et à la manière obligeante avec laquelle il avait bien voulu s'expliquer à ce sujet. Que de ma part il pouvait être assuré que je m'occuperais bien volontiers à entretenir et cultiver la bonne intelligence heureusement rétablie entre elle et moi, et de lui marquer mon attention pour elle et pour ce qui pouvait l'intéresser et sa famille, tout comme, au surplus, j'embrasserais avec plaisir les occasions pour témoigner à lui, comte de Kaunitz, ma parfaite estime; compliment que vous habillerez de tout ce que vous saurez imaginer de termes obligeants et flatteurs pour lui.

Quant aux affaires, je conclus de tout ce que le susdit ministre vous a dit, que l'Impératrice-Reine est dans l'intention sincère de vivre dorénavant en bonne intelligence avec moi, et cela par les raisons suivantes qui l'y meuvent. Primo, par le défaut en argent qui lui aurait fait très onéreuse la continuation de la guerre. En second lieu, que la grande alliance qu'elle avait contractée, s'est rompue, laquelle on ne sait pas répéter du jour au lendemain. Qu'il se peut, pour troisième raison, qu'il y entre quelque appréhension pour les Turcs. Et, en quatrième lieu, que cette Princesse, ayant atteint l'âge où elle se trouve, désire de finir tranquillement sa vie et à ne songer que purement à des arrangements domestiques et de famille. Voilà ma façon de penser présente sur cet article. En attendant, quoi qu'il en soit de ces raisons, les sentiments où ces gens se trouvent actuellement, nous sont bien favorables, auxquels il faut que nous les conservions, autant qu'il sera possible.

Secret. J'ai réfléchi encore sur de certaines expressions dont le comte de Kaunitz s'est servi, quand il vous a dit à votre première audience qu'il ne tiendrait à lui qu'il n'engageât l'Impératrice sa souveraine à lier avec moi une amitié étroite, aussi bien qu'une union

parfaite, et qu'il valait beaucoup mieux être tout-à-fait bien ou tout-à-fait mal ensemble. Quoique ces expressions paraissent avoir l'air d'un compliment ordinaire, je ne veux cependant vous dissimuler, quoique absolument pour votre direction seule, qu'elles m'ont donné des soupçons comme si un ministre tel que le comte Kaunitz ne les avait pas jetées hors de propos, et qu'il se pourrait bien que ces gens-là eussent envie de faire quelque alliance avec nous. Mais, comme c'est un point très délicat, ma volonté est que, supposé que le cas arrivât qu'on vous fît quelques ouvertures là-dessus, alors il faudra que vous répondiez que vous ne sauriez y entrer de vous-même, sans savoir préalablement mes intentions là-dessus, vu que vos instructions roulaient purement sur l'entretien de la bonne harmonie et intelligence entre les deux cours et pour la cultiver au possible, mais rien au delà. Il s'entend de soi-même qu'en attendant vous vous teniez extrêmement boutonné sur ce sujet, et que vous ménagiez absolument le secret, envers qui que ce soit, de cette ma conjoncture que je ne confie qu'à vous seul.

Au surplus, je ne doute nullement que vous ne vous serez pas acquitté de tous les compliments obligeants dont je vous ai chargé pour les faire en mon nom à l'Empereur, et que vous ne laisserez pas de lui renouveler à chaque occasion convenable que vous rencontrerez.

Nach dem Concept. Federic.

14681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 20 août 1763.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois, dont ce que vous m'avez appris par son post-scriptum[1] touchant les soupçons et les défiances que la cour où vous [vous] trouvez, a conçus contre moi, et dont le ministre de Naples[2] vous a fait confidence,[3] n'a pas laissé de me surprendre, tout comme de m'indigner également. J'approuve ainsi parfaitement la réponse que vous avez donnée à ce ministre,[4] duquel vous devez ménager prudemment la confiance et l'assurer à la première occasion que vous trouverez, que je n'ai nul engagement avec la Russie qui saurait être contraire ni au roi

[1] D. d. Dresden 13. August. — [2] Der Herzog von Calabritto. — [3] Buch hatte berichtet: „On soupçonne que Votre Majesté est de concert avec les Russes dans les entreprises que ceux-ci font en Pologne, et on Lui suppose le dessein de rédiger ce royaume en province et de Se le partager avec les Russes, en gardant au moins la Prusse polonaise.“ — [4] Buch hatte berichtet: „J'ai protesté que Votre Majesté, contente des États qu'Elle avait reçus de la Providence, n'avait aucune vue d'agrandissement aux dépens de Ses voisins, qu'au contraire Elle avait pour la république de Pologne une amitié qui Lui ferait toujours voir la tranquillité et la conservation de la constitution de ce royaume avec plaisir.“

ni à la république de Pologne, et que ce que j'ai des engagements avec ladite puissance, qui apparemment ne plaisent pas à de certaines gens, sont de plus innocents à qui que ce soit. Qu'au surplus ce qu'on avait débité sur nos desseins sur la Pologne, sont des absurdités controuvées par des imbéciles qui, au premier coup d'œil, tombent de soi-même à chaque homme sage et éclairé dans les affaires, quoique vous avez toujours bien fait de m'en instruire.

Nach dem Concept. Federic.

14682. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 août 1763.

Par votre rapport du 19 de ce mois vous demandez mes ordres sur la lettre de créance du sieur d'Oelssen, envoyé de la part du duc et de la noblesse de Courlande pour me faire des compliments, mais au sujet de laquelle vous ne croyez pas la signature entièrement dans l'ordre.[1]

A cela je vous réponds qu'il ne convient pas à mes intérêts que vous fassiez des difficultés ou des chicanes là-dessus. Vous savez que nous désirons de vivre en bonne intelligence et harmonie avec l'impératrice de Russie. C'est elle qui a remis le susdit Duc en possession du duché, et qui prend fort à cœur de l'y soutenir. Ce serait ainsi agir contradictoirement que de vouloir ménager son amitié et de faire le difficile en même temps sur un petit objet qui proprement ne nous regarde pas directement. Tout ce qui nous reste ainsi à faire, c'est de laisser aller les choses leur train, mais d'observer prudemment un beau milieu, afin de ne pas nous trop aventurer ni avec l'un parti ni avec l'autre, et de nous régler, en attendant, aux conjonctures. Je crois tout ceci assez pour que vous en sachiez tirer[2] de quoi répondre convenablement au ministre de Saxe.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Finckenstein hatte berichtet: „Cette signature . . est entièrement contraire à l'usage reçu, en vertu duquel le corps des États ne peut jamais ni députer ni signer des lettres de créance, quand il y a un souverain élu qui le représente. Le baron de Goltz . . est aussi venu dès hier me dire de nouveau que le roi de Pologne se promettait de l'amitié de Votre Majesté qu'Elle n'accepterait pas une mission pareille que la République ne pourrait envisager que comme contraire aux pactes qui subsistent entre Votre Majesté et elle, dans lesquels la Courlande est compromise, et par lesquels il a été expressément promis de maintenir la Pologne dans la jouissance de tous ses droits, libertés et prérogatives." — [2] Vorlage: „tirer de là".

14683. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 août 1763.

Ma chère Sœur. Je suis bien aise de voir, ma chère sœur, que vous pensez sur mon sujet, comme je le dois désirer, et que vous n'ajoutez pas foi aux plates absurdités que des imbéciles débitent. C'est leur mauvaise conscience qui y donne lieu: ils sentent les reproches intérieurs de la guerre injuste qu'ils m'ont faite, et ils jugent que je me conduirais avec cet esprit de vengeance dont leur âme basse et corrompue se sentirait pleine, s'ils étaient en ma place. J'ai toujours considéré deux sortes d'engagements comme étant inviolables pour un homme d'honneur, ceux de la bonne foi et ceux de l'amitié. Vous me tenez par ces deux liens, ma chère sœur, ce qui me dispense d'entrer dans aucun autre détail.

Votre valet de chambre a passé par ici dans le temps que ma sœur de Schwedt y était.[1] Elle l'a vu; quoi que j'aie pu faire, je n'ai pu lui parler.[2] Mon frère Ferdinand et sa femme qui sont de retour des bains d'Aix, sont ici, ils me disent que ma sœur Amélie ne se remet point, ce qui me fait beaucoup de peine. Elle est plus mal que vous ne pensez. Veuille le Ciel nous éviter des pertes aussi douloureuses que celles de 57 et de 58![3] Je souhaite, ma chère sœur, que votre santé soit toujours bonne, et que vous comptiez sur la tendresse et la considération avec laquelle je suis, ma chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

14684. AU CONSEILLER PRIVÉ DE HECHT A HAMBURG.

Potsdam, 20 août 1763.

Der König dankt für Hechts Bericht vom 16. August und einen dabei übersandten Brief, den der schwedische Gesandte Zöge von Manteuffel in Hamburg Hecht übergeben hatte,[4] und schickt die Antwort, welche durch Zöge weiter vermittelt werden soll.

Au surplus, je vous envoie ci-clos la représentation que les entrepreneurs de mes monnaies, les juifs Ephraim et fils avec Itzig, m'ont faite, touchant les précautions qu'ils se voient obligés de prendre, parmi nombre de falliments qui se font à Hamburg, pour la sûreté de leurs remises en argent qu'ils y ont faites. Comme leur demande est fondée et juste, et qu'elle regarde, d'ailleurs, également mes propres intérêts,

[1] Vergl. S. 73. — [2] Der König hatte in jenen Tagen mit Finckenstein über den Entwurf des preussisch-russischen Vertrages conferirt. Vergl. Nr. 14662. — [3] Im Jahre 1757, am 28. Juni, war des Königs Mutter, im Jahre 1758 am 12. Juni Prinz August Wilhelm, am 14. October die Markgräfin Wilhelmine von Baireuth gestorben. — [4] Jedenfalls das (nicht mehr vorliegende) Schreiben der Königin von Schweden, auf welches Nr. 14683 die Antwort bildet.

ainsi je leur dois toute ma protection sur ceci, ma volonté est que vous devez vous régler conformément à leur demande et vous arranger incessamment et sans perte de temps en conséquence avec le magistrat de Hamburg et même les appuyer et assister au mieux dans tout ce qui regarde ceci. Vous vous y conformerez exactement.

D'où viennent donc toutes ces banqueroutes? Depuis que je suis au monde, je n'ai entendu parler de rien de pareil. Je soupçonne qu'il y a sous tout cela quelque cabale de marchands, car, en vérité, cela me paraît incompréhensible autrement. Vous pouvez avoir sur cela des notions que je ne suis pas à portée d'avoir, et que je voudrais savoir.[1]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

14685. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 août 1763.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois, dont j'ai été aise [de] voir que vous avez eu vos premières audiences de Leurs Majestés Impériales.

Nach dem Concept. Federic.

14686. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 août 1763.

Je vous sais gré du rapport que vous m'avez fait au sujet du prince de Lobkowitz qui va passer à Pétersbourg. Comme j'arriverai mardi qui vient[2] à Berlin, vous saurez alors me présenter vers le midi le ministre autrichien.

Nach dem Concept. Federic.[3]

---

1 Am 30. August dankt der König dem Gesandten Hecht für seine Aufklärungen über die Ursachen dieser Bankrotte. „Vous continuerez à prêter toute attention possible sur ces affaires et à me marquer le train qu'elles prendront, de temps à temps, tout comme des suites qui en suivront, et s'il n'y aura moyen que cela finisse par la résolution qu'une société de marchands à Amsterdam a prise de subvenir aux Hambourgeois et de rétablir le crédit dans le négoce.“ — 2 23. August. — 3 An Benoît schreibt der König am 21. August, er habe ihm vor längerer Zeit eine Ordre für Boscamp (vergl. S. 48) übersandt, der zu Folge dieser nach Breslau zurückkommen sollte. „J'attends que vous me marquiez ce que cet homme est devenu depuis, n'ayant pas eu plus de ses nouvelles. J'attends, de plus, que vous me donniez des nouvelles de ce qui regarde le ministre turc que la Porte m'envoie, et de son arrivée à Jassy, de même que sur le temps qu'il pourra arriver à Chozim et entrer en Pologne, pour passer de là en Silésie.“ [Boscamp wurde im Juli 1765 polnischer Resident in Konstantinopel.]

14687. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 22. August 1763.

Ew. Excellenz gnädigem Befehl zur gehorsamsten Folge melde hierdurch, wie es des Königs allergnädigsten Intention wohl allerdinges gemäss und Deroselben angenehm sein dörfte, wann Ew. Excellenz dem Herrn Grafen von Münnich vor Sich in einem Schreiben von Complimenten, die nichts bedeuten, und die zu gar nichts verbinden oder Hoffnung geben, antworten wollten [1] Jedennoch würde es auch lediglich von Deroselben Gefallen dependiren, deshalb etwas zur Unterschrift des Königs ausfertigen zu lassen, wenn nur sonsten solches nichts anders als das beliebte Galimatias ist. Ich glaube so viel von Sr. Königl. Majestät dieser Sache halber begriffen zu haben, dass Dieselbe gar nicht incliniren, das Gut *quaestionis* wieder an gedachten Grafen zu geben, um hinfort nicht wieder einen dergleichen auswärtigen Vasallen zu haben, da es bei verschiedenen nicht voraus abzusehenden Revolutionen immer wieder neuen Embarras geben könnte.

Es stehet auch die Sache wegen Wartenberg mit dem alten Grafen Münnich noch immer auf den vorigen Fuss, dass zwar wegen der besonderen Meriten dieses Mannes, und der vielleicht nicht gerne in Russland endigen möchte, des Königs Majestät bereit sein, demselben diese Herrschaft wieder restituiren zu lassen, auch deshalb an Revenues daher nichts mehr einziehen, wegen des Anspruchs aber, welchen der jetzige Herzog von Curland darauf machet, doch noch immer darauf insistiren, dass der alte Graf Münnich diese Sache erst mit letzterem unter sich und amiablement aus- und abmachen möchte.[2] Deshalb denn vielleicht auch der alte Graf nunmehr in ziemlicher Zeit nicht wieder geschrieben hat . . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

14688. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 août 1763.

J'ai trouvé bon de vous charger par ma présente lettre que vous devez montrer au ministre de Russie, quoique en toute confidence amiable

[1] Am 20. August sandte Eichel dem Minister das Schreiben des Grafen Ernst von Münnich, des Sohnes des Feldmarschalls, d. d. Petersburg 29. Juli, welcher, mit Berufung auf seine Wiederaufnahme zu Gnaden, den König um Rückgabe des ihm 1741 geschenkten Amtes Biegen (in der Mittelmark) gebeten hatte; sie sei ihm, als er in Ungnade fiel, durch den damaligen preussischen Gesandten von Mardefeld in Aussicht gestellt worden, sobald es die Umstände erlauben würden (1742). Eichel meldete dem Minister, „wie Ew. Excellenz (nach des Königs eigenen Expressionen) in einem österreichschen Style und durch ein Galimatias, so nichts sagen noch bedeuten wolle, antworten möchten". Das demgemäss ergangene Antwortschreiben Finckensteins an Münnich ist vom 6. September datirt. — [2] Vergl. Nr. 14611.

et en l'engageant à vous donner la promesse d'en vouloir nous garder le secret, la lettre que le roi de Pologne m'a écrite touchant les affaires de Courlande, de même que ma réponse qui est actuellement sous votre expédition.[1] Vous permettrez même au susdit ministre qu'il en puisse prendre quelque note, quoique seulement en gros, sans lui donner copie, afin qu'il en sache faire communication à sa cour comme d'une confidence particulière qu'on lui avait faite de ma part.

Au surplus, comme il est nécessaire que mon ministre à Dresde, le sieur de Buch, soit exactement instruit pour sa direction de tout ce qui s'est passé depuis peu relativement aux susdites affaires de Courlande, vous devez avoir soin à ce qu'il en soit dûment informé.

Il sera bon de faire cette communication au Russe et même de lui insinuer qu'il ne serait pas hors de propos que sa souveraine et moi nous concertassions [sur] les réponses à faire ultérieurement aux Saxons. Cela ne peut que faire du bien. Vous en comprenez vous-même les conséquences, de sorte que je me dispense de les déduire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

14689. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 25 août 1763.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été fidèlement rendu. J'applaudis parfaitement à la façon dont vous pensez sur les Saxons, que leur vanité ne leur permettra pas de réformer leur train extérieur, et que, tant qu'il y aura moyen de tirer de l'argent, la cour ne discontinuera pas ses plaisirs bruyants. Reste à voir, cependant, comment cela finira. En attendant, vous devez me mander si le baron de Fritsch se mêle encore des affaires de la *Steuer* ou s'il en est sorti. Vous me marquerez, d'ailleurs, qui des ministres saxons ou autres travaille aux affaires avec le roi de Pologne, pendant que la maladie du comte de Brühl le met hors d'état de le faire, et qui est ce[lui] qui présente à signer au Roi les expéditions. Au surplus, je viens de donner mes ordres à mon ministre comte de Finckenstein de vous informer exactement de

[1] Das Schreiben König Augusts III. ist datirt „Dresden 2. Juli". Das im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben, d. d. Berlin 27. August, erläutert die Stellungnahme König Friedrichs für den Herzog von Biron: „Votre Majesté Se rappellera que le duc Jean Erneste a été reconnu duc de Courlande par moi, par toutes les cours de l'Europe et par Votre Majesté et la république de Pologne elle-même. Les malheurs qui lui sont arrivés depuis, n'ont rien changé à cet égard, et le duché de Courlande n'a jamais été déclaré vacant; du moins ne m'en a-t-on donné aucune connaissance." „L'impératrice de Russie m'ayant fait requérir de le reconnaître de nouveau en cette qualité, j'ai d'autant moins pu me refuser à cette demande qu'il ne s'agissait proprement que de confirmer une reconnaissance qui existait déjà, et qui n'avait jamais été révoquée de ma part."

tout ce qui s'est passé à ma cour relativement aux affaires de Courlande,[1] afin que vous en ayez des notions parfaites pour votre direction là où vous vous trouvez.

Federic.

Nach dem Concept.

14690. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 25. August 1763.

Ihr habt aus der Originalanlage zu ersehen, was Mir der Generalmajor von Diericke[2] wegen eines letzthin geschehenen Vorfalles in Oberschlesien gemeldet hat, da der österreichische commandirende Officier zu Jägerndorf mit einem Commando ziemlich weit in Meinen Grenzen Deserteurs verfolget hat und dabei Thätlichkeiten vorgefallen seind. Mein Wille ist also, dass Ihr aus der Sache mit dem österreichischen Minister, dem General Ried, jedennoch aber nicht anders als in ganz amiablen und obligeanten Terminis, sprechen und demselben insinuiren sollet, wie wir diesen Vorfall gar nicht hoch nehmen noch releviren wollten, da es leicht arriviren können, dass gedachter Commandant und dessen Leute die eigentlichen Grenzen selbst nicht gewusst und währender letzteren Kriegeszeiten verkennen lernen, und dass also wir unsererseits diese einmal geschehene Sache nicht zu releviren verlangeten, sondern nur so viel begehreten, damit dortiger Orten die Ordres gestellet würden, dass künftighin dergleichen evitiret werden möchte, damit von allen Seiten eine gute Nachtbarschaft erhalten werde, wie wir unsererseits es gewiss thun würden.[3]

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

14691. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 août 1763.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois; sur lequel je suis bien aise de vous faire observer que vous devez prendre bien garde à ne vous point brouiller avec les Czartoryski, et que vous devez tâcher plutôt de les désabuser adroitement des soupçons mal fondés qu'ils paraissent avoir conçus contre vous au sujet du comte de Keyserling,[4] en leur

[1] Vergl. Nr. 14688. — [2] D. d. Neisse 20. August. — [3] Auf den Bericht Finckensteins vom 27. August über die Unterredung, welche er demgemäss mit dem General Ried gehabt und in welcher dieser versprochen hatte, mit voller Anerkennung des vom Minister gezeigten „ménagement" nach Wien zu berichten, erfolgt in einer mündlichen Resolution, d. d. Potsdam 27. August, der Bescheid: „Recht gut. Wir müssen also die Antwort abwarten, die aber nicht anders als recht gut und freundschaftlich sein kann." — [4] Benoît hatte berichtet: „Quoique cette famille continue à me témoigner beaucoup d'amitié, il me revient cependant qu'ils sont très fâchés, à l'heure qu'il est, de me voir si fort lié avec l'ambassadeur de Russie, et qu'ils disent, en parlant de moi: c'est ce diable de Prussien qui nous a gâté le comte de Keyserling."

insinuant habilement que ce comte en ministre sage agissait conformément aux intentions de sa cour, au lieu que nous observions une neutralité parfaite dans tout ceci qui ne nous regardait en aucune façon, de sorte que nous nous tenions tout passivement sur cela. Vous devez tâcher ainsi de lever tout soupçon de ladite famille contre vous, vu qu'il faut que vous ayez devant les yeux un avenir où il saurait arriver qu'un prince de cette famille montât au trône de Pologne, et que, dans ce cas, il ne conviendrait pas à mes intérêts de rencontrer alors cette famille aigrie contre nous.

Au reste, comme toutes les gazettes publiques parlent d'un bruit qui court, qu'on avait trouvé assassiné auprès d'un lieu qu'on nomme les Quarante Églises, un de mes courriers sur son passage à Constantinople, de même que son janissaire qui l'escortait, pour enlever la dépêche que le premier portait, j'attends le rapport que vous me ferez si ce bruit est fondé ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

14692. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 25 août 1763.

La lettre que Votre Altesse a pris la peine de me faire du 23 de ce mois, venant de m'être rendue, je n'ai pas voulu différer de vous dire en réponse que, pour ce qui regarde les commissaires inspecteurs, j'ai été obligé d'en établir auprès de ma cavalerie et de mon infanterie par la raison du désordre fâcheux qui s'était mis dans la plupart des régiments, quand la dernière guerre fut finie. J'avais le chagrin de voir que le bon ordre et la bonne discipline était tombé presque dans l'oubli, que la plupart des listes que j'eus des régiments, étaient fausses et nullement exactes, qu'on ne me fit plus des rapports justes, et que les désordres s'étaient mis presque en tout. Ce qui me nécessita d'établir ces inspecteurs, que j'ai purement ordonnés, après la guerre finie,

1° pour remettre l'ordre dans l'armée sur un certain pied que je le veux;

2° pour exécuter exactement mon intention par rapport au renvoi des natifs du pays pour aller s'y établir;

3° parceque j'ai voulu avoir des officiers auxquels je puisse parfaitement me confier dans ce qui regarde les officiers à congédier des régiments et les avancements à y faire, ce qui m'aurait infiniment embarrassé, si j'avais dû avoir à faire sur ceci avec chaque chef ou commandant des régiments; enfin, en

4ième lieu, pour régler et arranger d'autres choses qui étaient indispensablement nécessaires à faire tout de suite et également auprès de tous les régiments, à quoi je n'aurais jamais suffi, si j'avais dû faire

des courses auprès de tous les régiments pour tout disposer moi-même; et voilà pourquoi il m'a fallu avoir des gens à qui je pouvais me fier pour qu'ils missent tout en exécution, et qui m'en restent responsables. Ce sont les raisons que j'ai eues pour établir des inspecteurs. A présent, ils sont chargés encore de ce qui regarde la levée des recrues pour les régiments de leurs inspections, afin de les répartir entre ceux-ci, selon mon ordre, et afin de congédier à leur place encore les natifs du pays, conformément au concert que j'en ai pris avec les conseillers provinciaux à ce sujet. C'est tout à quoi j'ai mis ces inspecteurs; et afin qu'aussi les chefs des régiments fussent d'autant mieux informés de tout ce qui regarde les fonctions de ces inspecteurs, je leur ai fait communiquer leurs instructions pour leur prêter leur aide et assistance. Pour tout le reste, mon intention n'est pas qu'il soit dérogé par là à ce qui regarde l'autorité et le devoir de mes gouverneurs de provinces et de mes forteresses dans ce qui a du rapport à l'assemblée des régiments pour les manœuvres à faire, ce qui roule, au contraire, uniquement sur les gouverneurs.

Voilà, en conséquence, pourquoi je viens de donner commission à Votre Altesse de faire assembler à Magdeburg les régiments d'infanterie que je Lui ai nommés, et de les faire manœuvrer ensemble là-bas. Pour les manœuvres à faire, il n'y a rien de nouveau, et il n'y a que ceux que nous avons fait faire autrefois. Aussi je laisse au gré de Votre Altesse d'y disposer ainsi qu'Elle le trouvera bon pour exercer les régiments à se former en ordre, à soutenir des postes derrière des ruisseaux ou des villages et principalement pour bien faire des attaques. Au surplus, il faut bien donner quelque petite quantité de poudre pour lesdites manœuvres. Pour revenir encore aux susdits inspecteurs, leurs fonctions pour la petite économie auprès des régiments sauraient bien continuer trois ans à peu près encore, afin que tout ce que je prétends sur ces articles, soit mis sur un pied ferme et solidement établi.

Vous voyez, mon cher, que vous n'avez pas saisi mes idées;[1] car les inspecteurs ne sont que pour les petits détails, qui demanderaient trop de discussions, mais les commandements et les grandes manœuvres des troupes sont du ressort des généraux chefs des troupes des provinces, selon qu'elles sont distribuées en leurs lieux d'assemblée, qui sont les mêmes qu'autrefois. Je souhaite que les eaux vous aient fait tout le bien imaginable.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin. Der Zusatz eigenhändig.

---

1 Prinz Ferdinand hatte geschrieben: „Votre Majesté ayant daigné autoriser les inspecteurs de Ses troupes dans les provinces d'avoir l'œil à ces détails, je craindrais me trouver en concurrence avec eux, par conséquent compromettre mon autorité avec celle de l'inspecteur de ces troupes, ce qui ne pourrait qu'être préjudiciable à Son très haut service." — 2 Der Prinz hatte die Bäder in Aachen gebraucht.

14693. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 août 1763.

Les dépêches que vous m'avez faites du 5 et du 9 de ce mois, m'ont été fidèlement remises. Content, d'ailleurs, de ce que vous m'y avez marqué, surtout touchant les avances que le vieux comte Bestushew est venu vous faire,[1] ma volonté est que vous ne devez point le rebuter, mais tâcher d'en profiter habilement et avec cette sagesse que je vous connais. Vous devez, surtout, éviter de vous brouiller avec lui, ni de contester ou quereller contre lui, vu que nous n'avons rien à démêler avec lui, et qu'il est toujours bon que, pourvu qu'il se montre du bon côté envers vous, vous agissiez de même à son égard. Il faut généralement que vous évitiez à vous brouiller avec aucun des ministres à la cour où vous vous trouvez, et je [ne] saurais m'empêcher, à cette occasion, de vous dire que tout le mal qui est arrivé ci-devant entre moi et la cour de Russie, a proprement pris son origine d'un mécontentement particulier que feu le baron de Mardefeld avait conçu contre le susdit comte Bestushew, qui fut extrêmement aigri contre celui-ci, au détriment de mes affaires; fausse et nuisible démarche que vous éviterez soigneusement. Au reste, la dernière conspiration étouffée contre l'impératrice de Russie,[2] j'ai tout lieu d'espérer qu'elle se soutiendra, à moins de nouvel incident par rapport au Grand-Duc qu'on ne sache prévoir.

Federic.

Nach dem Concept.

14694. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 août 1763.

J'ai été très satisfait du compte que vous m'avez rendu de vos premières audiences auprès de Leurs Majestés Impériales, en conséquence de votre rapport du 17 de ce mois.

[Quant aux assurances qu'elles vous ont données,] je m'en suis aperçu que ce sont les mêmes que Leurs Majestés m'ont fait donner par leur ministre à ma cour le général Ried, dans la première audience qu'il a eue de moi, et je m'en persuade presque parfaitement qu'elles sont sincères, au moins dans la situation présente, et qu'on voudra éviter à me donner aucun sujet de mécontentement, tout comme je suis intentionné d'agir pareillement de mon côté. Voilà pourquoi j'agirai en tout

[1] Solms hatte, Petersburg 9. August, berichtet, Bestushew habe ihn, da er einer ersten Einladung nicht gefolgt sei, noch einmal durch einen Secretär zu sich bitten lassen. „Je ne voulus plus refuser alors, et j'y suis allé . . Le comte Bestushew me fit beaucoup de politesses et, en partant, il m'offrit sa maison et sa table, aussi souvent que j'y voudrais venir.“ — [2] Die Verschwörung des Kammerjunkers Feodor Chitrowo. Vergl. B. v. Bilbassoff, Geschichte Katharinas II., Bd. II, Abth. 1, Cap. XIV. Berlin 1893.

de concert avec [elles] dans l'affaire de l'élection [d'un] roi des Romains, selon mes engagements pris; aussi ne douté-je pas que cette affaire ne passera pas sans difficultés, ne fût-ce celles que l'Électeur palatin voudra peut-être mouvoir encore, mais au sujet desquelles on trouvera apparemment [des] moyens de les lever.

Nach dem Concept. Federic.

14695. AN DEN GEHEIMEN JUSTIZRATH BUCHHOLTZ IN BAIREUTH.

Potsdam, 26. August 1763.

Ich habe alle Zufriedenheit gehabt von dem, so Ihr Mir in Eurem Berichte vom 16. dieses gemeldet, und approbire insonderheit, dass Ihr alles, was Euch möglich gewesen, gethan, um des Markgrafen Liebden alle Fermeté in seinen Regierungsgeschäften zu inspiriren. Ihr müsset auch bei Eurer dortigen Anwesenheit damit noch fernerhin continuiren und keine Gelegenheit versäumen, ihm zu imprimiren, dass er in solchen Sachen mit Fermeté durchgreifen und diejenigen, so ihm nicht mit gehöriger Treue dieneten oder hinderten, dass er in denen dortigen Sachen nicht klar sehen noch seine vor das Land habende heilsame Absichten erreichen könnte, ohne weitere Umstände verabscheiden [müsse]; wie er dann übrigens ja dorten Herr sei, der die Pensions und anderen ohnnöthigen Aufwand nach eigenem Gefallen retranchiren und alles nach seiner Intention einrichten könne, ohne darüber auf viele Schwierigkeiten, so ein- oder anderer aus eigennützigen Absichten dagegen machen wollte, zu attendiren.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

14696. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 27 août 1763.

J'avais déjà fini ma dépêche d'hier[1] à vous, quand celle que vous m'avez faite du 22 de ce mois, me fut remise. A ce qu'il me paraît par les articles des griefs du corps des villes des cercles de l'Électorat et de la Thuringe,[2] ils n'inclinent pas tout-à-fait encore à accorder à la cour ces fortes sommes que celle-ci vient de postuler.[3] Je ne doute pas que vous ne m'informerez exactement du train que cela prendra.

Quant aux bruits ridicules qu'on [a] controuvés en Pologne par rapport à la prétendue déclaration que j'avais faite aux Russes,[4] j'ap-

[1] Gemeint ist das Schreiben vom 25. August, Nr. 14689. — [2] „Gravamina der Städte des Chur- und Thüringischen Kreises", von Buch abschriftlich übersandt. — [3] Vergl. Nr. 14673. — [4] Der König sollte erklärt haben, „ne pouvoir voir avec indifférence les mouvements qui s'élevaient dans la Pologne".

plaudis à la réponse que vous avez donnée à ce sujet au ministre de Naples.[1]

J'ai tout lieu de douter qu'il y ait une négociation secrète sur le tapis entre la France et la cour où vous êtes, et ne saurais me représenter aucun objet raisonnable sur lequel cette négociation dût rouler.

J'ai été bien aise que vous m'avez prévenu en quelque façon sur les articles que je vous demandais hier.[2] Vous continuerez à m'expliquer ce qui en reste, et surtout ce qui regarde le ministre qui, pendant l'état maligne du comte Brühl, travaille avec le Roi sur les affaires.

Nach dem Concept. Federic.

14697. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 août 1763.

J'ai reçu votre rapport du [16][3] de ce mois. Comme tout ce que vous m'y marquez touchant l'affaire de Colberg, ne consiste qu'en des généralités et des pourparlers que vous avez eus avec le baron de Bernstorff, il faut bien que j'attende ce que l'on répondra de la part de sa cour au mémoire que vous lui avez remis,[4] et les propositions qu'on fera pour aplanir amiablement ces différends, avant que [je] sache vous donner de nouvelles instructions là-dessus . . .

Nach dem Concept. Federic.

14698. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 août 1763.

Sur la représentation que vous venez de me faire au sujet d'une augmentation d'appointements que le ministre d'État baron de Plotho désire à son poste à Ratisbonne, je vous dirai qu'il est connu que, de tout temps, les appointements attachés audit poste n'ont pas été plus forts que ceux dont ledit ministre jouit actuellement, et que, d'ailleurs, je ne saurais les augmenter sans conséquence pour l'avenir.

Il est vrai, et il faut que je l'avoue, que le baron de Plotho a beaucoup de mérites, et qu'il m'a prouvé sa fidélité et son zèle pour mes intérêts en bien des occasions; mais, ce qui me fâche, c'est que l'épuisement de toutes mes caisses, après une guerre aussi longue et onéreuse que celle qu'il m'a fallu essuyer, ne me permet nullement de lui faire éprouver ma reconnaissance par quelque pension à lui accorder.

[1] Buch hatte erwidert, ihm sei von einer solchen Declaration nichts bekannt. — [2] Buch hatte darüber berichtet, welche Personen als Nachfolger Brühls in Betracht kämen. — [3] Vorlage: „26“. — [4] Die Antwort auf das von Bernstorff übergebene Mémoire. Vergl. Nr. 14643.

Quant à ses autres comptes, il appartient à vous de mettre cela en règle avec lui.[1]

Au reste, ma volonté est qu'avant que le sieur de Thulemeier parte à sa destination à La Haye,[2] vous me l'envoyiez ici, puisque je demande à lui parler avant son départ.

Federic.

Nach dem Concept.

14699. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 29 août 1763.

J'ai bien reçu la lettre du 21 de ce mois que vous avez pris la peine de m'écrire, et suis très sensible aux nouveaux témoignages que vous venez de me donner de votre amitié par la communication confidente de diverses nouvelles intéressantes et par tout ce dont vous vous ouvrez envers moi, [et ce] qui sache m'intéresser particulièrement, dont je vous sais tout le gré du monde.

Cependant, pour ce qui regarde une nouvelle alliance à faire avec l'Angleterre, je n'hésite pas de vous dire, par un parfait retour de confidence, que, pourvu que vous vouliez réfléchir à ce qui est arrivé autrefois, vous conviendrez que je doive prendre peu de confiance au ministère présent d'Angleterre, et que je n'en doive pas mieux espérer pour l'avenir. D'ailleurs, les circonstances présentes des affaires publiques, pour la plupart peu décidées encore, me doivent faire souvenir attentivement du *dictum* sage de l'empereur Auguste, à savoir *Festina lente*.

Au surplus, quant au poste de mon ministre résident à La Haye, j'y ai actuellement nommé mon conseiller d'ambassade le sieur de Thulemeier, dont j'ai lieu d'espérer qu'il remplira l'attente que j'en ai, et qu'il agira en sorte que tous mes amis en seront satisfaits.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin.

---

1 Am 3. September antwortet der König auf ein Gesuch Plothos vom 31. August um Gehaltserhöhung: „Ich erkenne Eure Mir mit aller Treue und Eifer geleistete Dienste und versehe Mich solcher noch fernerhin von Euch; in den erschöpfeten Umständen aber, davon sich Meine Kassen noch wegen des letzteren Krieges ressentiren, stehet Mir die Ohnmöglichkeit im Wege, weder in Eurem Gehalt höher als bisher zu gehen, noch wegen derer starken [Summen], so Ihr in Meinem Dienst verwandt zu haben anführet, Euch sogleich gegenwärtig zu soulagiren. Ihr könnet inzwischen jedoch versichert sein, dass bei einer dazu sich zeigenden Gelegenheit Ich auf einmal vor Euch etwas thun und Euch eine reelle Marque von Meiner gnädigen Erkenntlichkeit geben werde.“ In gleichem Sinne ergeht in dieser Angelegenheit am 3. September eine Ordre an Finckenstein. — 2 Als Nachfolger Hellens. Vergl. S. 32.

14700. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 29 août 1763.

Sur ce que vous me marquez par votre rapport du 16 de ce mois touchant les pourparlers fréquents à présent du comte de Woronzow avec les ministres, je suis bien aise de vous dire, quoique pour votre direction seule, que l'Angleterre fait négocier actuellement à Pétersbourg une alliance avec l'impératrice de Russie, et quoiqu'elle ne soit pas encore parvenue à sa perfection, il y a toute apparence cependant qu'elle prendra consistance . . .

Nach dem Concept. Federic.

14701. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 29. August 1763.

Die Originalanlage[1] wird Euch zeigen, was das Postamt zu Neisse in Schlesien wegen einer von Wien an Mich gekommenen Dépêche, davon das Couvert dergestalt eröffnet befindlich gewesen, wie solches hierbei kommet, gemeldet hat, und will Ich, dass Ihr doch deshalb mit dem österreichischen Minister, dem General von Ried, gehörig sprechen und ihm dieses übele Verfahren, so vermuthlich von denen österreichischen Postämtern unternommen worden, bekannt machen sollet, auf dass vor das künftige dergleichen Unanständigkeiten von denenselben nicht weiter unternommen werden müssen, indem sonsten solches nicht die gerühmte Complaisances gegen uns marquiren würde.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

14702. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 août[2] 1763.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été bien remise. Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu de votre dernière conversation avec le comte de Panin,[3] qui m'a répandu des lumières sur bien des choses. J'ai vu, d'ailleurs, avec satisfaction que vous pénétrez bien tout ce qui a du rapport aux menées des ministres de la cour où vous vous trouvez,[4] et à leurs trames pour refroidir les bonnes inten-

1 D. d. Neisse 23. August. — 2 Vom 30. August ein Schreiben an Euler in den Œuvres, Bd. 20, S. 208. — 3 Aus diesem Gespräche ging hervor, dass Panin von den preussisch-russischen Bündnissverhandlungen (vergl. Nr. 14663) keine Kenntniss hatte, und dass die Zarin ihr Vertrauen jetzt mehr dem Grafen Bestushew schenkte. — 4 Solms hatte berichtet: „Ce que le comte de Panin m'a lâché sur le système politique du comte Bestushew, me ferait presque croire que celui-ci a fait à

tions de l'Impératrice à mon égard, et que vous en jugez solidement. Ce qui doit vous faire redoubler d'attention sur ces trames et de vous garder bien à ne pas vous laisser entraîner en aucun chipotage.

Je vous envoie ci-clos la liste des soldats russes qui ont été déjà effectivement remis à des officiers russes, et où vous trouverez spécifiés les jours et les lieux quand et où leur remise a été faite. Je joins une autre encore de ceux de ces gens qu'on est sur le point de leur remettre.[1] Vous verrez par là que nous continuons d'agir de bonne foi avec ces gens. Si cela n'a pas été connu jusqu'à présent à la cour où vous êtes, ce n'est pas de ma faute, et après que l'extradition des soldats en question a été faite à leurs officiers, il ne m'est pas possible de savoir ce que ces gens sont devenus ensuite. C'est, au reste, à ma dépêche que je vous ai faite en dernier lieu sur ce sujet,[2] que je vous renvoie.

Nach dem Concept. Federic.

14703. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 août 1763.

Je suis très content de ce que vous avez dit, en conséquence de votre rapport du 29 de ce mois, au général Ried au sujet de cette lettre du ministre de Rohd qui s'est trouvée ouverte dans le paquet ordinaire que ce ministre avait fait de ses dépêches.[3] Il est toujours bon qu'on s'explique là-dessus.

Comme je viens de recevoir les listes de tous les soldats russes qui du temps de la guerre passée ont été obligés de prendre service parmi quelques-uns de mes régiments, et que nous leur avons actuellement déjà rendus et délivrés aux frontières de la Courlande,[1] le sieur Eichel aura soin de vous en communiquer la copie que vous montrerez alors au prince Dolgoruki, en lui faisant les insinuations qu'il faut là-dessus. Je suis satisfait, en attendant, de la façon dont ce ministre s'est expliqué envers vous, quand vous lui avez fait la communication confidente que je vous avais ordonnée de la lettre que j'ai faite au roi de Pologne.[4] Je vous envoie ci-joint la lettre du roi d'Angleterre que le sieur Mitchell vous a remise,[5] afin que vous ayez soin de la réponse à faire.

l'Impératrice des propositions sur des liaisons particulières avec la maison d'Autriche. L'ambassadeur de cette cour semble redoubler d'activité et a toujours de longs entretiens avec le ministre que je viens de nommer, de même qu'avec le comte Woronzow."

[1] Vergl. Nr. 14709. — [2] Vergl. Nr. 14658. — [3] Vergl. Nr. 14701. — [4] Vergl. Nr. 14688. — [5] Dem Könige wurde durch dieses Schreiben die Geburt eines zweiten Sohnes Georgs III. notificirt. Am 30. schreibt der König an Mitchell, dies sei ein Ereigniss, „qui m'a donné d'autant plus de véritable plaisir que vous connaissez la part infinie que je prends à tout ce qui peut tendre à sa satisfaction,

Quant à ce qui regarde les insinuations que le général de Ried vous a faites touchant l'ordre qui lui est venu de sa cour pour prendre une audience de moi au sujet de l'élection d'un roi des Romains, je vous dirai que je ne lui refuserai point cette audience; mais, comme les affaires qui m'occupent à présent, ne me permettent pas de venir dans ce moment à Berlin, il faudra que j'en proroge le terme jusqu'à peu près le 11[1] du mois de septembre qui vient, et qu'il attende, s'il veut, jusque là. Que par ce délai, cependant, l'affaire dont il s'agit, n'en souffrira point, mais ira plutôt son train, en sorte qu'il n'y aura rien de perdu en moments à cet égard, vu que ladite audience n'est proprement que pour l'apparat.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14704. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 août 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois, m'a été remis, qui ne me laisse d'autre sujet de vous répondre sinon qu'il me paraît nullement vraisemblable que l'internonce turc[2] que la Porte m'envoie, dût faire un aussi grand détour pour arriver ici que de passer par Vienne et par la Bohême, et il y a d'autant moins apparence à cela que, selon mes nouvelles, il y a [été] déjà arrêté à Constantinople que cet internonce ira à Chozim pour passer de là par la Pologne tout droit aux frontières de la Silésie.

Nach dem Concept. Federic.

14705. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 [août][3] 1763.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Je laisse le soin à mes ministres du département des affaires étrangères de vous fournir de quoi répondre solidement à la note que le ministère de là-bas vous a remise[4] par rapport aux soldats russes en question, dont, en attendant, je vous ai déjà préalablement instruit par ma dépêche d'hier.[5] Vous observerez, d'ailleurs, qu'il y en a de ces gens dans la liste qu'on a jointe à cette note, qui, en conséquence de celle du maréchal de Lehwaldt, ont été effectivement déjà remis depuis plusieurs mois. Vous n'oublierez pas,

et à ce qui peut l'intéresser particulièrement, comme je me réserve de le lui témoigner sincèrement par la réponse que je lui vais faire". [Ausfertigung im British Museum zu London.] Die Antwort an König Georg erfolgte am 2. September.

[1] Vorlage: „jusqu'à peu près vers le 11". — [2] Vergl. Nr. 14652. — [3] In der Vorlage verschrieben: „juillet". — [4] D. d. Petersburg 3. August (a. St.). — [5] Nr. 14702.

au surplus, de faire communication de tout ceci au comte Panin à la première occasion convenable.

Je m'étonne que les ministres étrangers à la cour où vous [vous] trouvez, ont insisté à leur conserver les gardes russes dans leurs maisons qu'on veut leur ôter. Outre la dépense, selon moi, tout-à-fait inutile à laquelle ces gardes les obligent, je crois qu'ils devraient être bien aises qu'on leur ôte par là une espèce d'espions de leurs maisons qui observent et rapportent tout ce qui s'y passe.

Federic.

P. S.

J'avais oublié de vous dire que, quant aux pourparlers que le comte Mercy affecte d'un air mystérieux avec les ministres de Russie, je crois avoir tout lieu de douter qu'il s'y agisse de quelque chose intéressante, à moins que ce ne soit relativement à l'élévation à la dignité de prince du comte d'Orlow.[1] Hormis ce cas, il me paraît que tout le reste ne soit que pure affectation et ostentation du susdit ministre.

Nach dem Concept.

14706. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 31 [août][2] 1763.

Votre rapport du 24 de ce mois m'a été fidèlement remis. Il est aisément à comprendre que la cour de Vienne tâche de cacher au mieux sa véritable situation vis-à-vis de la Porte et de mettre en apparence au public un beau dehors. Je suis, cependant, persuadé qu'elle n'est pas tout-à-fait aussi tranquille là-dessus qu'elle le fait paraître. Au surplus, il est exactement vrai ce qu'on dit sur les troupes autrichiennes et de leur discipline,[3] et que les Turcs ne trouveraient point leur avantage, s'ils voudront présentement faire la guerre aux Autrichiens.

Vous dites que l'Impératrice a assigné 500 000 écus pour réparer les forteresses en Hongrie. Sur cela je vous dirai que je ne comprends pas bien d'où cet argent avec toutes les dépenses ordinaires que la cour où vous êtes, est obligée à soutenir, lui revient, après l'état délabré de ses finances par la dernière guerre, où elle était presque sans ressources. Je serais ainsi bien aise que vous m'éclaircissiez cet article, et que vous tâchiez de vous mettre bien au fait sur le vrai état présent de ses finances.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 71. — 2 In der Vorlage verschrieben: „juillet". — 3 Rohd hatte berichtet, man betrachte es österreichischerseits als unwahrscheinlich, „que le Sultan voulût attaquer l'Impératrice présentement qu'elle est sans guerre et en force de faire une vigoureuse résistance, ses troupes étant mieux disciplinées que jamais".

14707. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 31 août 1763.

J'ai reçu votre rapport du 26 de ce mois. J'ai cru d'abord que les soupçons de la cour où vous êtes, des desseins formés entre moi et la cour de Russie contre la Pologne[1] tomberaient de soi-même, vu leur futilité. J'ai tout lieu de croire, en attendant, que ces gens-là feront des sottises vis-à-vis de la Russie dont ils se mordront ensuite sur les doigts; ce qui, cependant, n'affecte point mes intérêts, de sorte que je puis bien les laisser faire à leur gré.

Nach dem Concept. Federic.

14708. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 1er septembre[2] 1763.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 d'août, sur [lequel] le temps ne permet pas aujourd'hui de vous dire autre chose, sinon qu'autant que je sais par mes nouvelles de Pétersbourg, il n'y aura pas de difficulté pour constater ce traité d'alliance auquel on travaille entre l'Angleterre et la Russie.

Nach dem Concept. Federic.

14709. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 1. September 1763.

Ich bin nur allererst jetzo im Stande gesetzet worden, nach Sr. Königl. Majestät Intention Ew. Excellenz hiermit die Liste[n] von denen russischen Soldaten, welche theils vorhin schon wirklich extradiret worden, theils auf den Point stehen, extradiret zu werden,[3] hierbei zu präsentiren. Erstere ist, wie die Unterzeichnung besaget, von des Herrn Generalfeldmarschall von Lehwaldt Excellenz,[4] letztere von dem hiesigen Herrn Generalmajor von Möllendorff, als welcher von dem König die Commission gehabt, dergleichen Leute bei denen Regimentern auszumachen.[5] Was derselbe auch sonsten bei seiner Liste remarquiren gemachet,[6] solches lege in Original zu Ew. Excellenz Nachricht hierbei und füge nur noch hinzu, wie des Königs Ma-

[1] Vergl. Nr. 14696. — [2] Vom 2. September ein Schreiben an den Grafen Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 215. — [3] Vergl. Nr. 14702. 14703. — [4] Dieser Liste zufolge waren 204 Russen, die während des Krieges in preussische Dienste getreten waren, nach dem Frieden ausgeliefert worden. — [5] Ordre d. d. Potsdam 18. August. — [6] Möllendorff hatte, Potsdam 30. August, an Eichel geschrieben, dass in der von Dolgoruki überreichten Liste „die unter dem Titul »Abgedankte« zurückgeforderte Leute schon zu des höchstseligen Königes Zeiten in Diensten gewesen und abgedanket worden", ferner, dass unter den aufgeführten Leuten sich Deserteure von der russischen Armee befänden, welche „die preussischen Dienste nicht wieder verlassen" wollten, hauptsächlich aber, „dass nicht alleine die Oerter, wo die Leute befindlich, sondern auch ihre Namens doppelt angesetzet worden".

jestät letzterwähnten Herrn Generalmajor, als er gestern die Liste von denen 16 Mann eingesandt, darauf beschieden haben, dass, woferne unter solchen keine sein, die Weiber aus dem Lande haben, er solche nur nach Berlin zur weiteren Extradition abliefern lassen solle.

Sowie ich übrigens von des Königs Majestät Intention hierunter urtheilen kann, so werden Dieselbe keine Schwierigkeit machen, auch diejenigen extradiren zu lassen, welche noch etwa übrig sein dörften, im Fall es sich noch äussern sollte, dass dergleichen [vorhanden], die währendem vorigen Kriege als Gefangene zu dienen obligiret worden; es würden aber Höchstdieselbe auch gerne sehen, wenn man dagegen auch in Russland denen dort ergangenen Ordres wegen Extradition derer daselbst bisher noch zurückgebliebenen hiesigen Kriegesgefangenen und derer aus Preussen vormals enlevirten und mit nach Russland geschleppeten Kinder[1] mehrern Nachdruck als bisher gäbe und solche wirklich realisirete.

Wegen eines besondern Umstandes, welcher in dem Lehwaldtschen Bericht von denen vorhin russischerseits noch überdem gesammleten russischen Deserteurs in Preussen enthalten,[2] lege ich solchen vor Ew. Excellenz in Original hierbei, als daraus erhellet, wie man dieserseits es nach dem Frieden an keiner Complaisance gegen die Russen auch in diesem Stücke fehlen lassen . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

14710. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 septembre 1763.

Votre rapport du 24 du mois d'août passé m'a été fidèlement remis, et c'est avec une satisfaction particulière que j'en ai appris que le comte de Keyserling est content de moi et de ce que vous lui aviez déclaré de ma part au sujet des affaires de Pologne.[3] Je ne veux, cependant, vous dissimuler que je ne suis pas sans appréhension que ces choses ne s'embrouillent pas, en sorte qu'on parvienne à une rupture ouverte [avec] la Russie; car, si mes nouvelles[4] accusent juste, outre les demandes de la cour de Russie au roi de Pologne, l'on ajoute ces griefs que les Polonais et en particulier les Radziwill refusent, contre le cartel établi entre les deux États, de renvoyer les sujets désertés hors de la Russie et établis en Pologne, dont on calcule le nombre des personnes à près d'un million, et au sujet desquels la cour de Russie se plaint encore que ces transfuges joints à des vagabonds polonais commettent des excès horribles sur le territoire de la Russie dans l'Ukraine et auprès de Smolensk, en enlevant des hommes, du bétail et autres provisions qu'ils trouvent dans les villages de Russie, lesquels, après les avoir saccagés, ils mettaient en feu, massacrant tout ce qu'ils rencontrent de reste. Et comme il n'y avait pas eu moyen d'en obtenir satisfaction des Polonais, la cour de Russie pourrait bien résoudre de se la procurer

[1] Vergl. S. 75. — [2] Lehwaldt hatte, Königsberg 23. August, berichtet, die Russen hätten, ausser den „von denen Regimentern extradirten 204 Mann . . . verschiedene ihrer im Lande verstreut gewesenen Deserteurs selbst aufsuchen lassen und dadurch an 2000 Mann . . zurückerhalten". — [3] Vergl. Nr. 14670. — [4] Bericht von Solms, d. d. Petersburg 16. August.

elle-même, par envoyer des détachements en Lithuanie pour obliger les Polonais à la restitution et pour ramener de force les sujets fugitifs.

Je vous communique tout ceci pour votre direction, et afin que vous n'en fassiez qu'un usage fort prudent et discret; vous pourrez, d'ailleurs, bien habilement sonder le digne comte de Keyserling sur ce qui en est, et sur les suites qui en sauraient arriver selon ses sentiments.

Nach dem Concept. Federic.

14711. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 4 septembre[1] 1763.

Je suis touché de l'attention que le sieur de Saldern a eue de me faire part de l'ordre de sa souveraine qui le rappelle à Pétersbourg. Ses sentiments me sont trop connus[2] pour douter nullement qu'il ne nous rende de bons services. Je lui réponds à sa lettre par la ci-close,[3] à laquelle j'ai fait joindre une de ma main propre à ma sœur la reine de Suède,[4] selon qu'il l'a désiré.

Je suis content du compte que vous m'avez rendu de votre conversation avec le prince Dolgoruki, quand vous lui avez remis la liste des soldats russes[5] qui leur ont été rendus, et me flatte, d'ailleurs, qu'il réalisera les assurances qu'il nous a données au sujet des prisonniers et des enfants enlevés qui sont encore en arrière en Russie.

Quant au cérémonial à régler pour la réception du ministre de la Porte,[6] c'est à vous que j'abandonne tout cela, et que vous arrangiez ceci à temps et avant son arrivée sur nos frontières sur le même pied qu'on l'a pratiqué autrefois avec lui, quand il fut envoyé à Vienne[7] . . .

Nach der Ausfertigung. Federic.

14712. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam,] 5 septembre 1763.

Ma chère Sœur. Ayant appris que M. de Saldern passerait par chez vous par ordre de sa cour, je l'ai prié de vous rendre cette lettre, pour vous renouveler les assurances de la plus tendre amitié. Ce M. de Saldern est un des plus honnêtes gens que je connaisse, et qui m'a rendu des services très réels. Si vous avez quelque affaire ou quelque

[1] Vom 4. September ein Schreiben an den Lord Marschall von Schottland in den Œuvres, Bd. 20, S. 294. — [2] Vergl. Bd. XXI, 577. — [3] Weder der Brief Salderns noch das Antwortschreiben des Königs liegen vor. — [4] Nr. 14712. — [5] Vergl. Nr. 14703. — [6] Vergl. Nr. 14652. — [7] Im Jahre 1758. Am Schluss der Weisung erhält Finckenstein den Auftrag, ein für den türkischen Gesandten in Berlin gemiethetes Haus meubliren zu lassen.

commission en Russie, vous ne pouvez vous confier à personne, ma chère sœur, qui s'en acquitte plus dignement et avec plus de probité. Ceci n'est pas une lettre de recommandation, mais ce sont des vérités sur lesquelles vous pouvez faire fond. Daignez me conserver votre précieuse amitié et ne doutez pas des sentiments de considération et d'estime avec lesquels je suis, ma chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; in der Ausfertigung eigenhändig (vergl. Nr. 14711).

14713. A LA PRINCESSE ÉLECTORALE DE SAXE A DRESDE.

Potsdam, 5 septembre 1763.

Madame ma Sœur. Le souvenir de Votre Altesse Royale m'est d'autant plus flatteur que je regrette infiniment de n'avoir pas été spectateur et auditeur des belles choses que j'ai admirées, sans en voir la représentation. Je souhaiterais de pouvoir Lui mander d'ici des choses aussi agréables; mais, Madame, je suis obligé de vous donner un avis qui pourra être utile, si vous trouvez moyen qu'on le suive. On ouvre mes lettres en Saxe, ceci m'oblige d'envoyer cette lettre par un homme affidé, et pour qu'il ne donne aucun soupçon, je l'ai chargé de fruits de mon jardin. Vous aurez la bonté de dire que vous m'en aviez demandé à Moritzburg, lorsque je fus assez heureux de vous y voir.[1]

Voici de quoi il s'agit. Les esprits s'aigrissent à Pétersbourg de l'opiniâtreté qu'on témoigne chez vous à ne pas vouloir reconnaître le duc Biron.[2] Je vous conseille de porter les puissants à cette condescendance, car on s'en trouvera mal, si l'on s'obstine à se raidir. On commence à dire qu'il y a plus d'un million de sujets russes réfugiés en Pologne que, selon je ne sais quel cartel, cette République devrait rendre. On a donné des ordres à des détachements d'entrer dans ces lieux et de les ramener de force; en un mot, vous perdrez vos affaires à jamais, si vous ne trouvez pas quelque moyen de faire changer de conduite celui dont on se plaint. Prenez, Madame, ce que je vous dis, comme une marque de l'estime et de la considération que j'ai pour vous, et du désir que j'ai de vous obliger, et soyez persuadée que les sentiments que vous inspirez à tous ceux qui ont le bonheur de vous connaître, ne s'effaceront point de mon cœur, étant, Madame, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

[1] Vergl. Bd. XXII, 635. — [2] Vergl. Nr. 14665.

14714. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 septembre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 d'août, m'a été rendu. Je vous avoue que je suis aise d'apprendre que les choses entre la cour de Russie et les Polonais commencent de prendre une tournure à en pouvoir espérer qu'elles sauront être accommodées à l'amiable, et que les troupes russes se retourneront de la Lithuanie. J'apprends qu'avec cela la cour de Saxe et surtout la famille de Brühl en est extrêmement piquée que cela arrive contre son gré. Vous observerez bien que je ne vous dis tout ceci que pour votre seule direction.

Au surplus, vous direz de ma part au comte de Keyserling que c'était avec bien du plaisir que j'agréais à mon service son petit-fils, le jeune comte de Keyserling, et qu'il n'avait qu'à me l'adresser ici, où je le placerais comme officier en conséquence de ce qu'il en désire.

Vous lui parlerez, d'ailleurs, quoique dans la dernière confidence, d'un bon avis que j'ai reçu,[1] que, nonobstant que la cour de Vienne faisait semblant de ne pas s'intéresser aux mouvements et à l'entrée des Russes en Pologne, et qu'elle déclarait en dehors qu'elle ne s'en mêlerait aucunement, elle aimerait mieux cependant que les Russes, au lieu d'entrer en Lithuanie, fussent restés chez eux; que la cour de Vienne ne voudrait point être la dupe de cette entrée, comme si elle ne regardait absolument que les démêlés des Czartoryski avec les Radziwill n'étaient que le prétexte dont la Russie se servait pour manier les affaires de Pologne à son gré et pour avoir un pied d'armée dans le pays qui puisse agir selon les occurrences et donner le ton, aussitôt que le trône viendrait à vaquer. Vous prierez le comte de Keyserling de vouloir bien ménager cette confidence qu'il saurait compter pour sûre en toutes ses circonstances, mais dont le secret m'importait pour ne pas perdre le canal d'où [elle] dérivait; et, quant à vous, vous observerez exactement de n'en faire rien sentir à personne ni à âme qui vive, hormis qu'à ce susdit ministre.

Nach dem Concept. Federic.

14715. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 septembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'août passé, qui m'a donné bien de la satisfaction par les choses intéressantes dont il m'a instruit.[2] J'ai été, d'ailleurs, bien aise d'apprendre la vraie façon de penser de la cour où vous êtes, sur les troubles actuels de la Pologne et sur l'entrée des troupes russes en Lithuanie, quoiqu'elle garde un tout autre dehors. C'est aussi à cette occasion que je vous dirai que vous devez observer

1 Bericht Rohds, d. d. Wien 27. August. — 2 Vergl. Nr. 14714. 14719.

attentivement à cette cour tout ce qui peut regarder les affaires de la Russie, sans, cependant, vous faire aucunement remarquer, et en faisant semblant comme si ces choses ne vous regardaient nullement. J'aimerai d'autant d'avoir de bonnes informations sur ceci que, comme je veux bien vous confier dans le dernier secret, et dont vous vous garderez bien d'en faire sentir quelque chose à âme qui vive, je suis assez près à faire une alliance, quoique purement défensive, avec la Russie.

Nach dem Concept. Federic.[1]

14716. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 septembre 1763.

Vous parlerez au ministre de Russie le prince Dolgoruki pour lui insinuer, de bonne grâce et en termes bien polis et amiables, qu'on était venu à rencontrer des bas-officiers russes qui rôdaient ici le pays sous divers prétextes, mais qui s'étaient mêlés de débaucher nos gens et d'autres pareilles choses nullement permises; que, par considération pour Sa Majesté Impériale, l'on s'était borné à les avertir seulement de se retirer et de ne plus se mêler de pareilles manigances que jamais leur souveraine approuverait, s'il en parviendrait quelque chose à sa connaissance; sans quoi et pourvu qu'on les trouverait continuer le même train, on serait indispensablement obligé de les faire arrêter.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14717. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 septembre[2] 1763.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'août. Ne croyez rien de tout ce qu'on vous a dit sur ce dont le sieur de La Motte s'est vanté au sujet du général Luckner et sur les propositions prétendues faites par lui au prince Ferdinand de Brunswick.[3] Ce ne sont que des menteries toutes pures de ce rodomont connu. Le général Luckner est entré en service de France par dépit de ce qu'on eut cassé son régiment, et qu'on

[1] In der Antwort auf Rohds Bericht vom 31. August, die im Concept nicht datirt ist, wird dem Gesandten befohlen, „que vous devez continuer à me mander tout ce que vous saurez apprendre là où vous êtes, au sujet des affaires de la Russie et de ses différends avec la Pologne". — [2] Vom 6. September ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 233; und an Finckenstein ebenda, Bd. 25, S. 309. — [3] Borcke hatte berichtet: „Le sieur de La Motte, émissaire de la cour de France, . . a engagé le général Luckner au service de la France, et il s'est même vanté ici d'avoir fait, par ordre de Sa Majesté Très-Chrétienne, des propositions fort brillantes au duc Ferdinand de Brunswick."

voulut le mettre à une très mince pension, et si ce La Motte se serait émancipé à faire une telle proposition que celle dont il s'est vanté, audit Prince, il aurait été vivement rebroussé. Aussi je doute fort que jamais le duc de Choiseul ait chargé cet homme indiscret d'aucune commission auprès des cours étrangères.

Nach dem Concept. Federic.

14718. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 6 septembre 1763.

Sur ce que vous m'avez représenté par votre rapport du 5 de ce mois au sujet de l'enfilade de griefs et de demandes que le général de Ried vient de faire dans son mémoire[1] que je vous renvoie ci-joint, je vous dirai pour votre direction que je me lasse, à la fin, de voir répéter tant de fois des choses sur lesquelles je crois vous avoir déjà suffisamment instruits, article par article à différentes reprises, afin d'y pouvoir répondre solidement et détourner toutes ces clameurs frivoles. Voilà pourquoi je voudrais que ces chicanes cessassent, afin de ne pas me mettre, sans cela, en humeur d'user de pareilles contre les Autrichiens, au sujet desquelles je trouverais un champ assez vaste pour leur en faire faire;[2] ce dont, cependant, je voudrais bien me passer pour ne pas altérer la bonne intelligence ni préjudicier aux affaires de bien plus d'importance que toutes ces frivolités.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1 Finckenstein und Hertzberg hatten, Berlin 5. September, berichtet: „Le général baron de Ried vient de nous remettre les mémoires ci-joints, dans lesquels il réclame, par ordre de sa cour, les effets de l'amnistie en faveur des personnes y nommées, en faisant valoir non seulement le dispositif de l'article 2 du dernier traité de paix, mais aussi la complaisance que l'Impératrice-Reine avait témoignée à Votre Majesté, tant par rapport au surplus des prisonniers de guerre qu'elle avait eus, mais aussi à l'égard des nouvelles fortifications de Glatz, qu'elle n'avait pas fait démolir, comme elle était en droit de le faire." In den von Ried übergebenen Denkschriften handelte es sich um die Grafen Franckenberg, Schaffgotsch, Henckel, Sternberg, Pückler, Bathyany u. a. (Vergl. Nr. 14579. 14596 und 14616). — 2 Am 23. September schreibt der König an Finckenstein: „Je vous adresse . . à la suite de celle-ci la lettre que le comte de Reder à Hohlstein en Silésie m'a faite pour demander ma protection sur une prétention presque surannée qu'il fait à la charge de la cour de Vienne, et mon intention est que, quand le ministre autrichien le général Ried voudra revenir à la charge pour chicaner, comme il a fait, sur des demandes des particuliers en Autriche qui, proprement à dire, n'ont aucun rapport à notre traité de paix, vous devez vous servir de l'affaire du susdit comte de Reder pour rendre la pareille au général de Ried et pour opposer chicane contre chicane."

14719. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 septembre 1763.

Madame ma Sœur. Je reçois en ce moment une dépêche de Vienne[1] que j'ai trouvé trop importante dans la conjoncture présente pour en cacher le contenu à Votre Majesté Impériale. Vous y verrez, Madame, la façon dont on y pense à cette cour, et de ce qu'on soupçonne de vos desseins sur la Pologne. Ce n'est pas que Votre Majesté Impériale ait lieu de S'en alarmer, car on manque d'argent à Vienne, et sûrement l'Impératrice ne se trouve pas dans une situation assez avantageuse pour recommencer la guerre du jour au lendemain. Mais, si vous voulez bien, Madame, que je vous dise naturellement ce que je pense, je crois que Votre Majesté Impériale parviendra également à Son but en Pologne, pourvu qu'il vous plaise, Madame, de déguiser un peu davantage vos vues par des prétextes plausibles et de donner des instructions à vos ambassadeurs, tant à Vienne qu'à Constantinople, de démentir les faux bruits qu'on y répand, et qui, par la longue, lorsque personne ne les contredit, s'accréditent. J'espère que Votre Majesté Impériale ne trouvera pas mauvais que je m'explique si franchement; mais, Madame, vos affaires en souffriront, si vous ne prenez pas cette précaution.

Vous ferez un roi de Pologne, Madame, sans que la guerre se rallume, et je crois que cela vaut cent fois mieux que s'il fallait replonger l'Europe dans cet abîme dont à peine elle vient de sortir. Les Saxons ont pris l'alarme très vivement; Votre Majesté Impériale en sera informée par le prince Dolgoruki, auquel on a communiqué les dépêches que j'ai reçues du roi de Pologne, et les réponses que j'y ai faites.[2] Cela roule sur le duché de Courlande en partie et, en second lieu, sur l'entrée en Pologne du corps de M. Soltykow. Les cris des Polonais ne sont que du bruit; tout ce qu'il y a à redouter du roi de Pologne, se réduit à rien: à peine peut-il payer 7000 hommes. Mais, Madame, ce sont les alliances que ces gens peuvent former, qu'il faut tâcher de contrecarrer et, par conséquent, les endormir, pour qu'ils ne prennent pas de bonne heure des mesures qui rendraient vos desseins difficiles d'aisés qu'ils seraient, si personne n'y porte d'obstacle.

J'espère que Votre Majesté Impériale recevra en bonne part l'avis que je m'ingère de Lui donner, et qu'Elle le prendra pour une marque de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Federic.

Extrait d'une lettre de Vienne du 27 d'août 1763.

La cour d'ici fait semblant de ne pas s'intéresser aux mouvements et à l'entrée des Russes en Pologne; on n'en parle quasi point du tout. Mais, si elle a fait

[1] Bericht Rohds, d. d. Wien 27. August. Vergl. Nr. 14715. — [2] Vergl. Nr. 14688.

déclarer à celle de Pétersbourg qu'on ne se mêlerait en aucune manière des troubles actuels de la Pologne, on aimerait mieux, cependant, ici que les Russes, au lieu d'entrer en Lithuanie, fussent restés chez eux; car de quelques discours qui m'ont paru venir de plus loin, je dois conjecturer qu'on ne veut point être la dupe de cette entrée, comme si elle ne regardait absolument que les démêlés des Czartoryski avec les Radziwill. On croit plutôt que ces démêlés ne sont que le prétexte dont la Russie se sert pour manier les affaires de Pologne à son gré et pour avoir un pied d'armée dans le pays qui puisse agir selon les occurrences et donner le ton, aussitôt que le trône viendrait à vaquer.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg; das Schreiben des Königs eigenhändig.

14720. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 19. August: „Le comte Panin, que je rencontrai hier par hasard, m'avait prévenu que l'Impératrice me ferait demander à voir ce projet,[1] et m'avait conseillé de le lui communiquer, parceque l'Impératrice serait mieux en état alors de donner ses ordres par rapport au contre-projet à faire. J'espère que Votre Majesté ne désapprouvera pas que j'en ai donné une copie au vice-chancelier pour la remettre à Sa Majesté. Le comte Panin me dit encore qu'il ne serait pas du nombre des commissaires, et qu'il avait également refusé de l'être de ceux pour la négociation avec l'Angleterre, mais que, malgré cela, il pourrait toujours être utile, puisqu'il se flattait que l'Impératrice ne lui ferait pas mystère de la tournure que les affaires prendraient; qu'il ne voulait pas me cacher qu'il y avait bien des personnes qui n'étaient pas pour cette alliance, qu'ainsi il fallait user de beaucoup de discrétion, [jusqu'à ce] que les choses fussent entièrement arrangées, qu'on serait convenu de tous les articles, et qu'il n'y manquât plus que les formalités; qu'il me priait d'en écrire à Votre Majesté que, pour la réussite de cette négociation, il était absolument nécessaire de la laisser ignorer à la cour de Vienne, puisque, si par ce canal le comte Bestushew en fut informé avant le temps, il ferait tout son possible pour la contrecarrer. Il me pria, enfin, de lui bien ménager la confiance qu'il me montrait, et je lui ai promis que, profitant des avis amiables qu'il me donnait pour les intérêts de Votre Majesté, on lui garderait toujours un secret inviolable."

Solms berichtet, Petersburg 23. August: „Il y a deux articles que l'Impératrice, comme j'ai été prévenu, souhaite de faire entrer dans cette alliance, au sujet desquels elle attendra la réponse de Votre Majesté au contre-projet, avant que de passer à la conclusion. L'un regarde les affaires de Suède, et l'autre celles de Pologne. Par rapport au premier, comme l'expérience a fait voir que la France a trouvé deux fois moyen, par la supériorité du parti qu'elle y a, d'engager mal à propos la nation dans des affaires qui n'auraient point dû l'intéresser, qu'elle s'est rendu par là fort incommode à ses voisins, et que ceux-ci ne pourront espérer d'en tirer avantage aussi longtemps que cette supériorité française subsistera, on souhaite ici que Votre Majesté veuille donner les mains à l'établissement d'un autre parti, capable, par l'assistance des deux cours, de balancer le parti français . . . L'autre article regarde les affaires de Pologne, sur lesquelles je remarque qu'on est fort embarrassé ici. Le comte Panin est de l'opinion que Votre Majesté doit trouver que la cour de Russie se mêle trop ouvertement de ces affaires, et qu'elle n'agisse avec trop de vivacité pour soutenir les amis qu'elle a dans ce pays-là. Il m'a dit qu'il pouvait assurer que les choses n'allaient pas selon les idées de l'Impératrice, qu'elle n'avait voulu que mettre son parti en état de pouvoir faire tête à l'autre, et empêcher qu'il n'en

1 Den preussischen Vertragsentwurf. Vergl. Nr. 14662.

fût écrasé. Qu'il n'était non plus de l'idée de Sa Majesté Impériale d'amener dans ce pays une révolution, durant la vie du Roi d'aujourd'hui; que le plan n'avait été que de disposer les choses de manière à pouvoir lui donner, après sa mort, un successeur tel qu'on le voulait, mais que leurs amis étaient si violents et leur ambassadeur, le comte Keyserling, un peu trop partial, qui aigrissait les choses; qu'elles étaient actuellement à un point à faire craindre qu'il n'y aurait pas moyen de les finir sans guerre, que d'autres puissances pourraient s'y mêler, et que des démêlés de particuliers pourraient replonger l'Europe dans les malheurs d'une guerre générale; que, lui en particulier abhorrant ces partis violents, il souhaiterait d'imaginer un moyen pour apaiser ces troubles."

Potsdam, 8 septembre 1763.

Les dépêches que vous m'avez faites du 19 et du 23 du mois d'août passé, m'ont été bien remises. Vous remercierez très poliment le comte de Panin de toutes les confidences qu'il a bien voulu me faire par vous, et l'assu[re]rez bien qu'il n'en sera aucunement compromis, et quant aux soldats russes autrefois prisonniers et qui ont été obligés de prendre service chez nous, vous lui aurez, je crois, déjà prouvé par la liste que je vous ai communiquée,[1] qu'il y a un nombre considérable que nous avons effectivement remis par considération pour sa souveraine, mais qu'il n'y a pas de notre faute, si quelques-uns des officiers russiens auxquels on les a remis, les avaient laissé se disperser en route.

Pour ce qui regarde les deux articles dont on vous a déjà prévenu que l'Impératrice souhaite de [les] faire entrer dans notre alliance, je suis bien aise de vous dire que, quant à celui regardant les affaires de la Suède, j'entre avec plaisir dans les idées de l'Impératrice et concourrai très volontiers avec la Russie à ce que la supériorité française n'y subsiste plus, mais que plûtot un autre parti y soit établi pour balancer le parti français. J'ai lieu de croire, d'ailleurs, que l'évènement des grandes faillites qui sont éclatées depuis peu à Hamburg et à Amsterdam,[2] et qui entraînent les marchands les plus principaux à Stockholm et la banque des États, coopérera à notre dessein, puisque mes nouvelles m'assurent [que] cela ruinerait tout le parti français en Suède, surtout si la France ne fasse quelque effort en argent pour le soutenir, ce que sa situation et le dérangement de ses finances et crédit ne lui permet guère.

Quant au second article, touchant les affaires de Pologne, vous direz au comte de Panin que j'entrais parfaitement dans ses idées sur ceci, et qu'il m'était venu la pensée, sauf à sa cour de la goûter ou non, que, pour éteindre ce feu en Pologne et empêcher une confédération, sans employer la force d'armes, que, dis-je, Sa Majesté Impériale me charge de la médiation dans ces différends, sans laquelle je n'aurais nul titre légitime de m'en mêler, mais que, chargé de cette médiation, je saurais ensuite faire, par mes représentations auprès du roi de Pologne

[1] Vergl. Nr. 14702. — [2] Vergl. Nr. 14684.

et auprès de la République, que tous ces différends fussent accommodés à l'amiable.

Vous ne manquerez pas de vous expliquer au plus tôt sur tout ceci avec le susdit comte Panin et de me marquer ce qu'il en a senti.

Au reste, je dois vous dire sur la demande que vous me faites pour vous continuer la bonification de l'agio, qu'il faut bien que vous preniez patience encore sur ceci, vu que je me trouve, pour le moment présent, dans l'impossibilité de m'arranger là-dessus; que l'année qui vient toutes ces inconvenances cesseront, parcequ'alors ils ne circuleront que [de] bonnes monnaies chez nous de bon aloi, mais qu'en attendant je tâcherai encore de vous aider particulièrement dans ceci.

Federic.

P. S.

Après avoir fini ma lettre, j'ai trouvé [bon] d'écrire encore une lettre de ma main propre à Sa Majesté Impériale,[1] que je joins ici et recommande à vos soins, afin de la lui faire remettre de la manière que vous jugerez la plus convenable.

Nach dem Concept; das Postscriptum nach der Ausfertigung.

14721. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 8 septembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 26 d'août. Les difficultés qu'on trouve, à ce que vous m'apprenez, pour remplacer au gré du ministère le poste qui vient de vaquer par la mort du comte Egremont,[2] me confirment dans l'opinion où je suis que la présente administration continuera jusqu'au temps que le Parlement s'assemblera, mais que sans doute elle sera culbutée alors; car, à ce qu'il me paraît, cette administration ne saura rien changer, en attendant le temps de l'assemblée du Parlement, par rapport aux affaires intérieures du royaume.

Nach dem Concept.

Federic.

14722. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 septembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 30 d'août; par lequel j'ai appris avec une satisfaction sensible les assurances que le baron de Bernstorff vous a données de ce que le sieur d'Ahlefeldt à Berlin a reçu actuellement ses lettres de rappel[3] et ne tardera pas de se congédier; ce dont vous remercierez bien le susdit ministre.

[1] Nr. 14719. — [2] Der Staatssecretär für die südlichen Angelegenheiten Lord Egremont war am 21. August gestorben. — [3] Vergl. Nr. 14595.

Vous continuerez, au surplus, de me faire vos rapports sur les affaires de la Suède, tout comme sur les effets que toutes ces banqueroutes malheureuses entraînent dans le commerce.[1]

Nach dem Concept. Federic.

14723. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN, A BERLIN.

Potsdam, 9 septembre 1763.

J'ai vu par le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois, ce que le ministre de Saxe vous a témoigné au sujet des affaires de Pologne et de Courlande.[2] Pour votre direction seule, je veux bien vous dire que je crois que nous pourrons être médiateur encore dans ces différends avec la Russie, ce dont je pourrai vous parler demain à Charlottenburg, quand vous m'y mènerez, en conséquence de l'ordre que vous avez reçu hier, l'après-midi le ministre autrichien pour avoir l'audience qu'il a demandée, et me présenter[ez] les autres encore qui vous l'ont demandé.

Pour ce qui regarde votre commission au ministre de Russie au sujet des bas-officiers russes qui ont rôdé le pays,[3] je veux bien vous dire qu'on a attrapé un de ces gens qui ont rôdé ici, lequel j'ai fait remettre déjà au prince Dolgoruki.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14724. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 septembre 1763.

Je viens de recevoir votre dépêche du 30 d'août passé. Vous vous représenterez aisément le contentement que je dois avoir eu en apprenant l'agréable nouvelle du changement qui vient d'arriver dans le ministère anglais par la rentrée du chevalier Pitt,[4] et que, par là, le comte de Bute se trouve culbuté et dépouillé de toute influence dans les affaires. Changement qui, à ce que vous savez, a fait toujours un des premiers objets de mes vœux, mais qui m'a surpris d'autant plus agréablement que je n'osais m'y attendre, au moins avant la rassemblée

[1] Vergl. S. 116. — [2] Danach hoffte König August, die Streitigkeiten mit Russland gütlich zu endigen. — [3] Vergl. Nr. 14716. — [4] König Georg III. hatte, da Bute für den verstorbenen Lord Egremont (vergl. S. 117) keinen geeigneten Nachfolger finden konnte, Pitt zu sich berufen und ihm freie Hand für die Bildung eines neuen Ministeriums gegeben. — Dem Gesandten Hellen dankt der König am 11. September für dieselbe Nachricht. „Vous devez, à présent, mettre toute votre attention sur l'impression que cette nouvelle inattendue fera sur les ministres étrangers à La Haye, surtout sur celui de France et sur ceux du parti français. Je serais, d'ailleurs, bien aise d'apprendre, comment la cour de Versailles envisage cet évènement, et la façon dont on en pense en France, dont vous ne manquerez pas de m'informer au plus tôt mieux avec exactitude."

du Parlement. Ce qui me charme, d'ailleurs, dans ceci, c'est que c'est passé de si bonne grâce et à la satisfaction du sieur Pitt qui triomphe si dignement par là sur ses ennemis et sur les envieux de ses talents et de ses mérites.

Quoique je sois persuadé que vous n'aurez pas manqué de l'en féliciter déjà, je veux cependant que vous lui fassiez un compliment de congratulation de ma part dans les termes les plus affectueux que vous saurez imaginer, et de l'assurer de toute mon amitié et de mon estime qui n'a jamais varié, tout comme de la part que j'ai prise à cet heureux évènement.

J'attends, au surplus, que vous me marquiez l'impression que cet accident a faite sur les ministres étrangers de là-bas et surtout sur celui de France et sur son parti.

Nach dem Concept. Federic.

14725. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 12 septembre 1763.

Vos deux dépêches du 30 d'août et du 2 de ce mois m'ont été fidèlement remises, dont la première m'eut donné autant de satisfaction par le bon commencement que le roi d'Angleterre avait fait de rétablir une bonne et solide administration de gouvernement, qu'il m'a été fâcheux de voir que tout cela est resté à moitié chemin.[1] Je vois par là combien le comte Bute prend à cœur de se conserver encore l'autorité dans le gouvernement par l'ascendant qu'il a pris sur le Roi; mais, nonobstant cela, j'ai tout lieu d'être persuadé que Bute sera obligé de céder à la fin, peut-être quelques semaines plus tard,[2] et que tout au plus son règne ne durera que jusqu'à la rentrée du Parlement.

Nach dem Concept. Federic.

14726. AU SECRÉTAIRE VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 12 septembre 1763.

Les bonnes nouvelles que vous m'aviez données par votre rapport du 3 de ce mois sur la rentrée du sieur Pitt dans le ministère et sur la nouvelle administration à former en Angleterre, n'ont été confirmées, et je viens d'apprendre par mes lettres de Londres[3] que le lord Bute avec ses adhérents ont tant remué auprès du Roi, en lui insinuant qu'on lui imposait des lois trop dures, que toute cette affaire a été rompue . . .

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce

[1] Nach Michells Bericht vom 2. September hatte Pitt die Uebernahme des Ministeriums an Bedingungen geknüpft, die von Georg III. abgelehnt worden waren. Vergl. auch Nr. 14726 und Nr. 14727. — [2] Vorlage: „ou plus tard". — [3] Vergl. Nr. 14725.

mois; au sujet duquel je vous dirai que vous, tout comme votre successeur,[1] devez prêter toute l'attention possible à me communiquer exactement les nouvelles de France que vous apprendrez, et surtout à bien m'informer sur l'état de ses finances.

Nach dem Concept. Federic.

14727. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 12 septembre 1763.

Je suis tout-à-fait sensible à l'attention que Votre Altesse a bien voulu avoir pour me communiquer par Sa lettre du 7 de ce mois les nouvelles que le sieur de Feronce, Son chargé d'affaires à Londres, Lui a mandées. Ces belles apparences, cependant, n'ont pas été de longue durée, et mes dernières nouvelles[2] sont que la négociation entamée par le Roi avec le chevalier Pitt pour former une nouvelle administration s'en est allée, pour le moment présent, en fumée, que tout a été rompu, et que tous les amis dudit sieur Pitt qui s'étaient rendus en ville, en sont sortis, aussi bien que lui. Je suis bien fâché de ce nouvel accident, et l'on ne saura disconvenir qu'il soit fort à appréhender que le roi d'Angleterre ne gâte beaucoup ses affaires par là.

Nach dem Concept. Federic.

14728. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 septembre 1763.

La bonne nouvelle que vous m'avez donnée par votre rapport du 3 de ce mois du bon pli que les différends subsistés entre la République et la cour de Pétersbourg [prennent] pour être accommodés amiablement, m'a causé un vrai contentement, et vous ferez un compliment convenable au Primat[3] sur la tranquillité rétablie par là par ses sages conseils et par ses soins.

Ce que vous avez recommandé aux seigneurs polonais, par les terres desquels le ministre que la Porte m'envoie,[4] passera, afin de lui procurer toutes les aisances qui pourront faciliter son voyage, a toute mon approbation, et vous ne manquerez pas de faire mon compliment de remercîment à tous ces seigneurs qui s'y sont prêtés de si bonne grâce qu'ils ont fait. N'oubliez pas de m'informer incessamment de la route que ledit ministre prendra pour passer par la Pologne et pour entrer en Silésie. L'on me marque qu'il voudra passer par Cracovie. Il m'importe d'être bientôt instruit de sa route et à quel temps à peu près il

[1] Thulemeier. Vergl. S. 102. — [2] Bericht Michells, d. d. London 2. September. Vergl. Nr. 14725. — [3] Der Erzbischof von Gnesen, Fürst Wladislaus Lubienski. — [4] Vergl. Nr. 14652.

saura être au voisinage des frontières de la Silésie, afin que je sache faire à temps mes dispositions pour sa réception convenable à ces frontières.

Federic.

Nach dem Concept.

14729. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 septembre 1763.

Der König dankt dem Gesandten für die in seinem Bericht vom 3. September enthaltenen Mittheilungen über Streitigkeiten zwischen Polen und Russland.

Je dois vous dire là-dessus que ces différends commencent de prendre un bon pli pour être composés amiablement entre la République et la cour de Pétersbourg,[1] en sorte que la tranquillité sera parfaitement rétablie dans ces contrées, le général Soltykow ayant reçu déjà des ordres en conséquence, qui s'est déjà mis en marche pour rebrousser chemin avec les troupes et s'en retourner en Livonie.

Au surplus, la nouvelle de la mort du comte de Brühl qu'on a eue à Vienne, a été prématurée, et il est actuellement encore en vie.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

14730. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 12 septembre 1763.

Votre rapport du 5 de ce mois m'a été rendu. Je ne doute nullement qu'il coûtera bien de la peine à la cour de Dresde pour reconnaître Biron duc de Courlande et de confirmer sa possession.[3] Cela sera, cependant, en vain, et le meilleur parti que ladite cour saura prendre, ce sera sûrement de prendre son prétendu mal en patience et de se conformer au gré de la Russie, à moins qu'elle ne voudra risquer le tout pour le tout et s'attendre à des suites très fâcheuses pour elle. Ce que je ne dis, cependant, autrement que pour votre direction seule.

Federic.[4]

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 14728. — [2] Dem Gesandten Buch theilte der König am 8. September mit, dass er, auf Wunsch der Gräfin Mniszech, zwei Aerzten aus Halle gestatten wolle, noch länger beim Grafen Brühl zu dessen Behandlung zu bleiben, „et que je serais bien [aise] d'apprendre qu'il continue à se trouver soulagé par leurs remèdes". — [3] Vergl. Nr. 14713. — [4] Dem Geheimrath Buchholtz in Baireuth antwortet der König am 12. September auf den Bericht vom 7., „betreffend die dortige Artisten und Professionisten, so sich bei Euch engagiret haben, um sich allhier zu etabliren", Buchholtz solle sie „unter denen mit ihnen getroffenen Conditionen" annehmen „und selbige, insonderheit aber Leute, die ... in ordinairem Stein als Steinmetzen arbeiten können", nach Berlin schicken. Ferner dankt der König für die Uebersendung des baireuthischen Kammeretats. „Bei dessen Einsicht bin Ich nicht allerdinges erbauet gewesen, und kann es mit dergleichen Wirthschaft nicht lange dauern noch ein gutes Ende nehmen, da fast überall die jährliche Ausgabe gegen die Einnahme um ein beträchtliches übersteiget."

14731. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 septembre[1] 1763.

J'ai reçu à la suite de votre rapport du 12 de ce mois la lettre que le feld-maréchal comte de Münnich m'a faite au sujet de la seigneurie de Wartenberg,[2] et suis bien aise de vous dire que je veux bien me prêter à sa demande, afin que vous fassiez cette déclaration de ma part au sieur d'Oelssen, envoyé du duc de Courlande,[3] dans le sens que le susdit maréchal l'a demandée,[4] et que vous fassiez prendre audit sieur Oelssen une note là-dessus.

Vous répondrez, ensuite, au maréchal sur sa lettre que je vous renvoie à cette fin ci-close, en termes très obligeants et polis, pour lui communiquer cette déclaration faite de ma part et pour lui faire entendre qu'avec toute l'inclination et bonne volonté dont je me sentais porté pour lui être favorable, j'aimerais, cependant, de faire les choses à cet égard de bonne grâce et de sorte que personne n'eût lieu de s'en plaindre.[5] Vous m'enverrez, au surplus, cette réponse à ma signature ...

Mandez-moi, je vous prie, si vous n'avez pas l'histoire de l'avant-dernière guerre dans vos archives.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

14732. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 14. September 1763.

Euer Bericht vom 20. Augusti nebst denen beigefügt gewesenen Originalschreiben des Sultans und des Grossveziers an Mich, auch deren Uebersetzung im Italienischen, desgleichen die Specification derer Präsente, so dem hiehergehenden türkischen Minister mitgegeben worden, ist heute allhier richtig eingekommen.

Ich habe aber aus gedachtem Euren Bericht mit Missfallen ersehen, dass Ihr wider Meine Ordre Euch unternommen, die Euch aufgegebene Repräsentation an die Pforte, dass nämlich gedachter anhergehender Gesandte von Meinetwegen nicht eher als an Meinen Grenzen und, aus denen Euch suppeditireten Gründen, nicht an denen türkischen Grenzen und so weiter durch Polen angenommen und hiehergeführet werden könne, eigenmächtig und vor Euren Kopf fallen [zu] lassen, und

[1] Vom 13. September ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 284. — [2] D. d. Petersburg 15. August. — [3] Vergl. S. 91. — [4] Münnich hatte um folgende Fassung der Erklärung gebeten: „que Votre Majesté ne restituera point la dynastie de Wartenberg, avant que le Duc ne se soit accommodé avec moi d'une manière satisfaisante à l'égard des justes prétentions que j'ai sur cette seigneurie". — [5] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben ist vom 14. September datirt.

nicht das gehörige deshalb vorgestellet habt. Ausserdem, dass Ich sehr übel zufrieden bin und Euch es hiermit ganz nachdrücklich verweisen muss, dass, wenn Ich Euch aus wohlüberlegten Ursachen was aufgebe und befehle, Ihr solches nicht executiret, so könnet Ihr nunmehro dadurch Gelegenheit geben, dass die Sache wegen der Empfangnehmung gedachtes Gesandten in eine unangenehme Verwirrung komme, indem Ich Meine Anstalten nicht anders gemachet, als dass derselbe auf Meinen schlesischen Grenzen durch einen Meiner Stabsofficiere und Adjutanten empfangen werde,[1] wiewohl Ich nicht unterlassen, nach Polen an verschiedene Magnaten zu schreiben und ihnen die gute Aufnahme des Gesandten bei seiner Passage durch Polen nach den schlesischen Grenzen bestens zu recommandiren, so dieselbe Mir auch versprochen haben.[2]

Ihr sollet wissen, und wiederhole Ich es Euch hierdurch nochmals, dass bei der grössesten Considération, so Ich vor die Pforte habe, Ich dennoch bei Gelegenheit dieser Gesandtschaft nichts anders thun könne, als was in sölchen Vorfällen die Oesterreicher, Franzosen, die Russen und alle andere Puissances thun, nämlich die türkische Gesandten auf ihren Grenzen allererst in Empfang nehmen und begleiten, auch defrayiren zu lassen. Ueberhaupt ist es die grösseste Höflichkeit, so man jemand erweisen kann, wann man ihn vor der Thür seines Hauses empfänget; und da keine Nation in Égard derer türkischen Gesandtschaften ein anderes thut, so wird auch nichts daraus werden, dass Ich Meinerseits darunter ein mehreres thun sollte.

Dahergegen der an Mich gehende Gesandte auf Meinen Grenzen mit aller ihm nur gebührenden Distinction empfangen, ihm alle Höflichkeit erwiesen und derselbe dergestalt hiehergeführet und defrayiret werden soll.

Dieses dienet Euch demnach zur Nachricht, mit der Verwarnung, Euch künftighin nicht mehr zu unterstehen, Meine Ordres, so Ich Euch gebe, nicht auszurichten.

Im übrigen solltet Ihr wohl wissen, dass die Pforte nie durch ihre Gesandten Affaires oder Tractate negotiiret, sondern alles dergleichen zu Konstantinopel tractiret, und es also schlecht von Euch ist, wann Ihr ein anderes glaubet.

Nach dem Concept. Friderich.

14733. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 14. September, der Maltesercommandeur Graf Sinzendorf habe ihm die Eröffnung gemacht, „que, lorsqu'il s'était congédié de l'Impératrice-Reine, cette Princesse lui avait dit que, quand il serait à Berlin, il devait voir s'il n'y avait pas quelque chose à faire pour le commerce entre les deux États; qu'elle souhaitait de se mettre en règle à cet égard avec Votre Majesté, quand

[1] Vergl. Nr. 14652. — [2] Vergl. Nr. 14728.

même ce serait à ses dépens, qu'il connaissait sa façon de penser là-dessus, et qu'il savait qu'elle avait fait un traité de commerce avec la Porte qui lui était désavantageux, mais que c'était aussi pour ne pas perdre les avantages de ce traité que les Turcs gardaient encore la paix . . . Il continua à me dire que, pendant son séjour d'ici, il avait composé un petit mémoire contenant des principes généraux et philosophiques de quelle manière il fallait régler le commerce entre deux États voisins, et qu'il avait laissé cette pièce entre les mains du général de Ried, en lui laissant la liberté d'en faire tel usage qu'il jugerait à propos; il me laissa, cependant, entrevoir que sa cour ne désavouerait pas ses principes."

Potsdam, 15 septembre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois, à l'occasion de l'entretien que vous avez eu avec le commandeur comte de Sinzendorf, et les ouvertures confidentes qu'il vous a faites, m'ont donné à penser, et je suis dans le même sentiment que vous, que ce n'est pas sans dessein qu'il vous a tenu tous ces propos de la façon qu'il l'a fait, et que, selon toutes les apparences, il n'eut osé vous faire, sans que sa cour ne l'eût autorisé à cela et pour en faire les premières tentatives. Mais, quoi qu'il en soit, quand le général Ried viendra vous parler au sujet du traité de commerce à conclure entre nous et sa cour, vous l'écouterez tranquillement, et lui direz que vous m'en ferez votre rapport, et que, pourvu qu'ils voulussent entamer une pareille négociation, nous nous y prêterions volontiers, en conséquence des stipulations faites dans le traité de paix de Hubertusburg; que, cependant, nous souhaitions bien qu'on puisse convenir préalablement ensemble sur de certains principes sur lesquels l'on peut ensuite négocier ultérieurement.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14734. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 septembre 1763.

Votre relation du 7 de ce mois m'a été rendue. Je suis du [même] sentiment que vous au sujet de la réconciliation faite par ordre de l'Impératrice entre le comte de Kaunitz et le maréchal Daun, [qu'elle] ne sera que plâtrée et, selon toutes les apparences, chacun d'eux ira son train comme auparavant. Quoi qu'il en soit, ma volonté est que, quand l'occasion se présentera que vous saurez dire tout naturellement et sans qu'il y entre de l'affec[ta]tion, quelques politesses de ma part au maréchal Daun, vous n'oublierez pas de lui donner des assurances de ma parfaite et permanente estime.

Au surplus, pour votre direction seule, je vous dirai que je remarque assez que les Autrichiens cherchent actuellement, par toute leur façon d'agir présentement, à se rapprocher avec moi.[1] Je ne saurais attribuer ceci [qu'à ce] que, dans l'incertitude où ils sont relativement aux vrais desseins de la Porte Ottomane, ils appréhendent une rupture de sa part.

[1] Vergl. Nr. 14733.

Dont, cependant, vous ne saurez rien là [où] vous êtes, persuadé que je suis que, [plus] leur crainte sur ceci augmentera, plus ils la cacheront devant vous et dissimuleront vers le public.

Federic.

Nach dem Concept.

14735. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK.[1]

Potsdam, 16 septembre[2] 1763.

Je vous remercie bien sincèrement de ce témoignage de votre attention pour m'avoir communiqué par votre lettre du 7 de ce mois ce que la reine de Danemark, madame votre sœur, vous a marqué au sujet de son empressement de vous voir un jour pour quelque temps auprès d'elle. Si l'accomplissement de son désir ne tient qu'à mon agrément, je vous le donne avec plaisir. Il dépendra, cependant, de vous d'en agir parfaitement à votre gré et de faire ce que vous trouverez de votre convenance à ceci, soit pour y aller, soit pour détourner la demande. A quel sujet je puis bien vous dire que nous sommes présentement sur un assez bon pied avec la cour de Copenhague. Il n'y a qu'un petit différend sur lequel nous sommes encore en discussion avec elle, savoir de ce qu'elle a pris occasion de la guerre passée pour obliger les commerçants et les vaisseaux de Colberg à payer les droits de douane à leur passage du Sund,[3] dont, cependant, ceux-ci ont été exempts depuis un temps immémorial et même par des traités solennels; différend, cependant, que j'ai lieu de croire que, par l'équité connue de Sa Majesté Danoise, [il] sera accommodé amiablement encore.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin.

14736. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 16. September 1763.

... Der Herr Major und Flügeladjutant von Pirch,[4] welcher nunmehro von hier abgegangen, um dem türkischen Gesandten bei seiner Annäherung an denen schlesischen Grenzen entgegenzugehen, ihn in Empfang zu nehmen und so weiter nach Berlin zu führen, auch unterwegens seine Defrayirung zu besorgen, wird sich hoffentlich bei seiner Durchreise zu Berlin bei Ew. Excellenz gemeldet haben. Er schiene wegen des mit gedachtem Gesandten zu beobachtenden Ceremoniells sehr embarrassiret zu sein und hat vor seiner Abreise von hier wenig oder keine Instructiones darüber erhalten können. Was der Herr Generalmajor Lentulus vor einiger

[1] Prinz Ferdinand befand sich, nach seinen Schreiben im September, vom 3. bis 5. in Magdeburg, vom 7. bis 14. in Braunschweig, am 20. und 21. in Magdeburg, am 30. in Braunschweig. — [2] Das Schreiben an den Prinzen Ferdinand S. 12 (Nr. 14572) muss fortfallen; es gehört zum 16. September und ist irrthümlich schon zum 16. April abgedruckt, da das zunächst allein vorliegende Concept das falsche Datum des 16. April trägt. — [3] Vergl. Nr. 14697. — [4] Vergl. S. 123.

Zeit deshalb aufgesetzet und mir communiciret hat, solches nehme mir die Freiheit, an Ew. Excellenz hierbeizulegen. Ich bin am wenigsten vermögend, die Richtigkeit dieses Aufsatzes zu beurtheilen.

Wie es endlich mit dem von Rexin zu Konstantinopel gehen wird, solches begreife ich nicht allzu wohl. Wie Ew. Excellenz bekannt ist, so hat derselbe eigentlich keine Appointements, und da er zufolge allergnädigster Ordre alle diejenigen Gelder, welche vorhin an ihn remittiret worden, wieder anhero renvoyiren müssen,[1] so weit nämlich selbige nicht von ihm bereits ausgegeben worden, so bleibet ihm zu seiner Subsistance dorten vor sich und sein Domestique nichts weiter übrig als der sogenannte *Tayn,* welchen er bisher noch immer weg von der Pforte mit ohngefähr 60 Piastres täglich empfangen hat, so aber, wie er schreibet, auf einmal cessiren kann, und er es selbst vor etwas besonders hält, dass die Pforte ihm wider die sonstige Gewohnheit solchen *Tayn* so lange continuiret.

[Eichel unterrichtet den Minister über den Inhalt der letzten Ordre an Rexin, Nr. 14732.]

Wegen derer beiden Piècen, deren des Königs Majestät in Dero heutigem Schreiben an Ew. Excellenz[2] Erwähnung gethan und welche Sie annoch zu haben verlangen, erinnere ich mich zwar wohl, dass solche vor vielen Jahren bereits, und zwar das Testament politique zum secreten Archive, die andere aber an des seligen Herrn Grafen von Podewils Excellenz gekommen; es ist mir aber nicht möglich, mich des eigentlichen Jahres mehr zu erinnern, wenn solches geschehen, noch weniger kann ich mich entsinnen, von welchem Jahre eigentlich die letztere gewesen; mir stehet nur noch vor, dass gedachtes Herrn Grafen von Podewils Excellenz dermalen zurückschrieben, wie Sie die Pièce *quaestionis* in einem Schranke, so in der Mauer Dero Schlafzimmers verborgen wäre und wovon Sie den Schlüssel beständig bei Sich führeten, verwahret hätten . . .

Nach der Ausfertigung. Eichel.

14737. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 septembre 1763.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 août. J'attends encore le contre-projet de l'alliance[3] que Sa Majesté Impériale a remis

[1] Vergl. S. 18 und Bd. XXII, 506. 507. — [2] Diese Ordre an Finckenstein liegt nicht vor. In einer anderen Cabinetsordre an den Minister vom 16. September werden ihm die eingetroffenen Nachrichten über die Reise des türkischen Gesandten überschickt. „Da also dessen Ankunft sich nähert und solcher eher in der Gegend von Berlin eintreffen dörfte, als man anfänglich solches muthmaassen können, so ist es nunmehro Zeit, dass diejenigen Arrangements getroffen werden, welche zu dessen Logirung zu Berlin und sonsten nothwendig sein.“ Finckenstein soll den Besitzer des Hauses, welches für den türkischen Gesandten als Wohnung dienen soll, veranlassen, „alle seine in diesem Hause habende Meubles, Tapisserien und Tableaux“ sogleich auszuräumen, „indem die Türken nichts von dergleichen gerne um sich haben“. „In der Kammer, welche dem türkischen Minister zu seiner eigenen Bewohnung angewiesen werden wird, muss an denen Wänden herum eine Bande von etwa sechs Fuss hoch von rothem Scharlach oder aber auch von Seidenzeuge von dergleichen Couleur geschlagen, in dieser Kammer aber auch eine Estrade, so gross als etwa das vierte Theil von der Kammer ist, gemachet und gleichfalls mit rothem Tuche beschlagen werden, auf welche Estrade er dann seinen Sopha oder seine Kissen legen lässet und darauf sitzet und Tobak rauchet.“ — [3] Vergl. Nr. 14720.

entre les mains de ses conseillers de cabinet, et présume que son arrivée ici ne traînera guère.

Quoi qu'il en soit de ce que vous me marquez du comte de Bestushew, je vous confirme, cependant, en ce que je vous ai déjà recommandé et ordonné à son sujet par mes dépêches antérieures,[1] savoir que, quelques soupçons qu'on vous inspire contre lui, vous devez néanmoins être bien sur votre garde d'en éclater ni de vous brouiller avec lui, mais garder plutôt, en apparence, de bons dehors envers ce vieux ministre. En quoi vous agirez avec toute la prudence possible et convenable pour ne pas vous commettre là où vous vous trouvez, avec qui que ce soit, par les raisons que je vous ai déjà alléguées dans mes lettres antérieures.

Nach dem Concept. Federic.

14738. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 17 septembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Selon ce que vous me marquez, les délibérations des États[2] pourront être de longue haleine encore et les arrangements nouveaux être sujets à bien des discussions. Quant au prince Charles, il saurait bien arriver qu'après la mort du comte de Brühl[3] [il] eût beaucoup d'influence dans les affaires de Pologne; mais j'ai de la peine à croire qu'il osât se charger ni de celles de Saxe ni des affaires de dehors, trop peu routiné qu'il est ni dans les unes ni dans les autres.

Nach dem Concept. Federic.

14739. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 18 septembre 1763.

Je reconnais bien la bonté que Votre Altesse a voulu avoir de me communiquer par Sa lettre du 13 de ce mois la suite des nouvelles qui Lui sont revenues de Londres. Elles confirment celles dont j'ai parlé dans la lettre que je vous ai faite en dernier lieu.[4] Quoiqu'il soit fâcheux qu'une affaire aussi salutaire à tous égards que celle avec le sieur Pitt se soit rompue presque dès son commencement, il ne faut cependant qu'en prendre un peu patience; car, certainement, elle aura encore toute sa réussite, et le roi d'Angleterre se verra obligé d'y revenir, quoique peut-être alors d'une façon plus disgracieuse pour lui.

[1] Vergl. Nr. 14693. — [2] Berathungen wegen der Steuern, vergl. Nr. 14673. — [3] Vergl. dazu S. 121. — [4] Nr. 14727.

Enfin, il est presque indubitable qu'il n'arrive un changement dans le ministère présent en Angleterre pendant l'automne où nous entrons.[1]

Federic.[2]

Nach dem Concept.

14740. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK.

Potsdam, 19 septembre 1763.

Les deux lettres que Votre Altesse m'a écrites du 10 et du 13 de ce mois, me sont heureusement parvenues à la fois, et je reconnais parfaitement, comme je le dois, l'attention que vous me marquez pour m'informer des nouvelles que vous avez eues sur la fermentation des affaires qui continue encore en Angleterre, mais qui sûrement ne restera que jusqu'à la rentrée du Parlement, où la bombe crèvera, et où tout se changera pour former une nouvelle administration dans le ministère. Ce qu'il y a de pis dans ceci, c'est que le comte Bute a eu le poste de ministre justement dans un temps où les conjonctures lui ont laissé l'occasion pour exécuter ses mauvaises intentions contre mes intérêts, et que tous les changements qui se feront à présent dans le ministère,[3] ne me pourront être qu'assez indifférents, vu que je n'ai plus rien à démêler avec l'Angleterre. La seule chose qui saura me faire plaisir dans ce changement, c'est que je m'en attends que les affaires de monsieur votre neveu, le Prince héréditaire,[4] y gagneront relativement à son mariage à conclure, et qu'il aura des conditions plus avantageuses d'un ministère formé de nouveau que de celui d'à présent.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin.

14741. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 septembre 1763.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été fidèlement remise. Il est bien juste que je vous laisse le temps qu'il faut pour bien appro-

[1] Am 19. September schreibt der König an den Herzog: „Pour ce qui regarde les affaires de l'Angleterre, je me suis déjà expliqué sur ce sujet dans la lettre que je vous en ai faite hier, et sur la façon dont je crois que cette crise finira, aussi l'évènement justifiera que je n'ai pas mal deviné, quand j'ai dit que cette crise se traînera jusque dans l'automne, où alors nous verrons une nouvelle administration.“ Der Schluss dieses Schreibens, sowie ein Schreiben vom 26. September handelt von dem Eintritt der Söhne des Herzogs, Friedrich und Wilhelm, in preussische Dienste (vergl. S. 40). — [2] Dem Minister Finckenstein wird, Potsdam 18. September, mitgetheilt, dass der in Berlin eingetroffene neue dänische Gesandte Baron Diede sich mit seiner Audienz noch einige Tage gedulden müsse. „Je veux bien vous dire que, ne faisant presque pas que de retourner ici, je ne saurais me promener de jour au lendemain pour donner des audiences.“ — [3] Vergl. Nr. 14742. — [4] Vergl. S. 54.

fondir le vrai état des finances, tout comme des dettes que la cour où vous êtes, a contractées pendant la dernière guerre, et ce que je vous ai écrit antérieurement à ce sujet,[1] a été principalement, afin de vous souvenir d'y mettre votre application au possible pour m'en pouvoir informer exactement. Ce qui m'a surpris, en attendant, c'est ceci que vous marquez que tous les impôts là ordinaires et extraordinaires restent sur le pied qu'ils ont été durant la guerre, sur quoi je voudrais bien savoir si les États des provinces n'en crient pas à la cour, et si celles-ci paient exactement ces impôts.

Nach dem Concept. Federic.

14742. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 septembre 1763.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites du 6 et du 9 de ce mois, et vous sais gré des éclaircissements que vous m'avez donnés au sujet des banqueroutes depuis peu éclatées.[2]

Sur ce qui regarde le parti que le Roi a pris de nommer des successeurs aux places qui vaquèrent dans le ministère anglais,[3] je suis bien de votre sentiment que ce remède palliatif embrouillera plus encore les affaires de là-bas et n'opérera que jusqu'à la rentrée du Parlement, où alors tout sera changé. En attendant, je regarde tout ceci avec bien de l'indifférence et verrai tranquillement le train que ces choses prendront.

Nach dem Concept. Federic.

14743. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 septembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois; sur lequel je veux bien vous faire observer que, quant aux soldats de mes troupes qui comme prisonniers ont pris service là-bas durant la guerre et se présentent chez vous pour retourner ici, vous tâcherez de faire en sorte que ces gens, pour ne pas se débander en sortant du service autrichien, soient

1 Vergl. Nr. 14706. — 2 Michell hatte am 6. September über die Zustände an der londoner Börse berichtet: „Le crédit y est seulement resserré et très précaire, mais, avec cela, il n'y a pas eu jusqu'ici de faillites considérables.“ — 3 Nach Michells Bericht vom 9. September war Graf Sandwich, der erste Lordcommissar der Admiralität, zum Staatssecretär der nördlichen, Graf Halifax, welcher bis dahin diese Stelle bekleidet hatte, zu dem der südlichen Angelegenheiten ernannt worden, der bisherige Generalpostmeister Lord Egmont an Sandwichs Stelle in der Admiralität getreten und der Herzog von Bedford Präsident des Geheimen Rathes geworden. Vergl. dazu Nr. 14724 und 14725.

escortés aux frontières de la Silésie et remis là à la garnison la plus voisine, qui aura soin de les faire passer ensuite aux régiments auxquels ils appartiennent.

Nach dem Concept. Federic.[1]

14744. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 24 septembre 1763.

Je suis bien aise de l'attention que vous me marquez pour m'informer de tout ce qui se passe à l'occasion des arrangements que la cour de Londres prend par rapport à ses affaires ministérielles[2] pour soutenir son ouvrage, tout comme vous l'avez fait par votre rapport du 13 que je viens de recevoir. Ma curiosité particulière est, à présent, de savoir votre sentiment à quoi, à la fin, toutes ces manœuvres de la cour aboutiront, et si vous croyez que l'administration présente se soutiendra malgré tous les efforts que font ses antagonistes, ou si cette administration sera culbutée à la rentrée du Parlement. Je comprends bien que vous ne sauriez pas me prédire d'une certitude physique, mais je voudrais savoir au moins ce que vous en sentez probablement, et ce que les plus sages et les plus judicieux de la nation en sentent.

Je viens de recevoir à l'instant la nouvelle d'un grand changement qui vient de se faire dans le ministère de la cour de Madrid où le sieur de Wall s'est retiré dans le royaume de Valence, et auquel le marquis de Grimaldi, jusqu'à présent ministre à la cour de France, succède et devient premier ministre.[3] Attaché que celui-ci a été de tout temps à la France et un des premiers promoteurs du fameux pacte de famille,[4] cet évènement, ne causera-t-il pas de nouveaux embarras à l'administration présente en Angleterre, et ne fera-t-il pas plus crier encore le parti opposé? Je ne désire que d'avoir vos nouvelles là-dessus, voulant toujours rester moi tranquille spectateur de toutes ces entrefaites.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Dem Generallieutenant von Forcade (vergl. S. 86) wird am 28. September auf seinen Bericht vom 26. „zur Resolution" ertheilt, „dass, so viel die Oesterreicher an Landeskindern von uns haben und zurückgeben, ebenso viel wir ihnen von denen ihrigen zurückgeben wollen. Allemal wird es besser sein, dass wir unsere Landeskinder statt fremder haben und wiederbekommen. Ob nun deren bei einigen derer Regimenter von uns mehr oder weniger kommen, daran ist gar nichts gelegen." — [2] Vergl. Nr. 14742. — [3] Bericht Hellens, d. d. Haag 17. September. Der König dankt ihm am 24. September für diese Nachricht: „J'espère, d'ailleurs, que, quand vous apprendrez d'autres nouvelles de France, vous continuerez à me les marquer tout de suite." — [4] Vergl. Bd. XXI, 587. 598.

14745. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 septembre 1763.

Je vous renvoie le mémoire du duc de Courlande touchant ses prétentions à la seigneurie de Wartenberg,[1] que vous m'avez communiqué à la suite de votre rapport du 23 de ce mois. Sans que j'entre là-dessus, vous savez mon intention sur cette affaire, qui n'est autre sinon que je ne voudrais pas désobliger ni l'un ni l'autre des deux prétendants à ladite seigneurie.[2] J'abandonne ainsi à vos soins, afin que vous agissiez de la sorte dans cette affaire que tout s'y fasse de leur bonne volonté.

Au reste, je vous avertis que je viendrai à Berlin le 27 de ce mois, où alors vous saurez me présenter à l'audience le nouveau ministre de Danemark,[3] avec les autres qui vous l'ont demandé.[4]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

14746. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 24 septembre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois, m'a été fidèlement remis. En conséquence de ce que vous me marquez de la résolution que les États ont prise d'accorder un fonds pour le remboursement des dettes de la *Steuer*, je présume que cette résolution sache remettre à quelque prix au moins les billets de la *Steuer*. C'est pourquoi j'ai bien voulu vous dire qu'il y a parmi mes caisses encore 88 billets de la *Steuer*, faisant ensemble la somme de 40 267 écus, que ma caisse de guerre a reçus en payement l'année 1757 du comte de Bolza, en acquit de quelque prestation qu'il dut à ladite caisse. Comme j'aimerais bien que je puisse me défaire de ces billets en les faisant vendre, même avec perte, vous devez me marquer si vous croyez qu'on en trouverait à présent des acheteurs en Saxe qui en feront l'emplette à la moitié de leur valeur et même au-dessous encore contre argent comptant en bonnes espèces. J'attends le rapport que vous me ferez là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Der Herzog von Curland wollte dem Feldmarschall Münnich seine Ansprüche auf Wartenberg mit 50000 Thlr. abkaufen, während letzterer eine doppelt so hohe Summe forderte. — [2] Vergl. Nr. 14731. — [3] Vergl. S. 128 Anm. 2. — [4] Auf einem Schreiben an den Prinzen Ferdinand von Preussen, d. d. Potsdam 23. September, findet sich der eigenhändige Zusatz: „Mon frère Henri est ici; il me semble que les eaux lui ont fait du bien, nous viendrons dans quelques jours à Berlin. Adieu, cher frère.“ [Berlin. Hausarchiv.]

14747. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 septembre 1763.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été fidèlement remis. Ce que vous m'apprenez au sujet des nouvelles sommes qu'on exige des États des provinces au delà de ce qu'ils ont fourni pendant la guerre passée,[1] et de la mauvaise administration qui continue à régner dans les finances de là-bas, m'a donné bien de la satisfaction.

Secretissime! Car je suis bien aise de dire à vous seul et dans le dernier secret que cette grande confusion dans lesdites finances ne nuit aucunement à mes intérêts, et que, plus qu'elle augmentera, moins j'aurai à appréhender de nouveaux desseins de cette cour contre moi et contre mes intérêts.

Je souhaite, cependant, d'être informé de vous si ces exactions ne font pas jeter de hauts cris des provinces et de leurs États, et s'il sera de durée et si lesdites provinces y suffiront, sans s'épuiser totalement.

Au reste, je crois remarquer de plus en plus que la cour où vous êtes, est encore inquiète sur les desseins de la Porte Ottomane,[2] et que ses appréhensions là-dessus vont plutôt en augmentant qu'en diminuant. Ce que je ne vous dis, cependant, que pour votre seule direction.

Nach dem Concept. Federic.

14748. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 septembre 1763.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 14 de ce mois que les affaires de la Pologne sont rentrées dans leur assiette naturelle, et que tout y est tranquille à présent. Je ne sais, cependant, pas si ce calme durera, s'il est exactement vrai ce que j'apprends d'autre lieu,[3] que les gens des Radziwill ont commis tout nouvellement les plus grandes violences sur le territoire de Russie, où, après avoir pillé un couvent de filles et enlevé tout ce qui était de leur convenance, ils ont poussé leur rage jusqu'à faire des insultes à l'église et au culte grec.[4]

Mais, comme cela ne m'intéresse pas, et qu'il faut bien qu'on abandonne ces gens à leur sort, je ne vous marque ceci que pour votre direction seule. Au reste, comme il y a nombre de transfuges de mes sujets de la Prusse qui se tiennent sur les terres des Czartoryski, ma

1 Rohd hatte berichtet, man habe von den Ständen Oesterreichs ein Extraordinarium von 800 000 Florins verlangt. — 2 Vergl. Nr. 14734. — 3 Bericht von Solms, d. d. Petersburg 10. September. — 4 Gleichfalls an den Gesandten Buch schreibt der König am 29. September, dass die Ruhe in Polen von kurzer Dauer sein werde, da sich die Russen für die von der Radziwillschen Partei ausgeübten Excesse rächen würden.

volonté est que vous devez prendre l'occasion de leur en parler en termes honnêtes pour leur insinuer qu'ils me feraient plaisir de faire en sorte que lesdits transfuges soient remis sans difficultés.

Nach dem Concept. Federic.[1]

14749. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 septembre 1763.

La dépêche que vous m'avez faite du 10 de ce mois, m'a été bien remise. Je suis bien aise de vous faire observer pour votre direction que, quant au propos que le comte Panin vous a tenu relativement à la Suède, [que celle-là] dût être à notre égard, comme le Danemark l'est à l'égard de la France, payée pour rester dans l'inaction, je ne crois pas qu'il sera nécessaire de stipuler des subsides à la Suède, parceque les banqueroutes éclatées depuis peu[2] ont tant entraîné les Suédois que le crédit de leur banque en est ruiné, et que, selon ce qu'on m'en a mandé, le parti de la France est actuellement si abaissé que plusieurs des sénateurs de ce parti ont été obligés de demander quasi leur grâce au Roi; ainsi qu'il me paraît que la Russie n'aura point besoin de se mettre en frais pour payer des subsides réguliers à la Suède, mais qu'il suffira qu'elle emploie de temps en temps quelques sommes médiocres, à l'occasion des diètes et d'autres, quand il en faut pour soutenir le parti royal et les bien intentionnés.

Pour ce [qui] regarde, au reste, les Polonais, j'ai été surpris d'apprendre que les gens de Radziwill, sans doute à l'instigation du parti du prince Charles, ont poussé leur rage si loin contre la Russie que de commettre des excès exécrables sur son territoire,[3] ainsi qu'on ne saura qu'abandonner ces gens à leur sort.

Nach dem Concept. Federic.

14750. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 29 septembre 1763.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 21 de ce mois. L'anecdote que vous me marquez touchant le comte de Sobeck et des instructions que Sa Majesté l'Impératrice-Reine lui a données à son départ de Vienne,[4] me confirme dans ce que je vous ai déjà écrit au

[1] Dem Commandanten von Glogau, Oberstlieutenant von Lichnowsky antwortet der König am 26. September auf seinen Bericht vom 22., „dass die Euch zugekommene Nachricht von einer Augmentation derer polnischen Truppen ungegründet und unrichtig sei, auch dergleichen, so viel auch davon gesprochen werden mag, nicht zu Stande kommen kann, da es an allem benöthigten dazu fehlet". [Berlin. Generalstabsarchiv.] — [2] Vergl. S. 116. — [3] Vergl. Nr. 14748. — [4] Rohd hatte

sujet des appréhensions où je crois que la cour de là-bas soit sur les desseins de la Porte Ottomane.[1] Quoi qu'il en soit, vous entretiendrez ladite cour dans ces sentiments à mon égard, par force de politesses et de compliments que vous lui ferez, quand l'occasion s'y présente naturellement, et je verrai, au surplus, ce qu'elle viendra nous proposer relativement à un traité de commerce.

Nach dem Concept. Federic.

14751. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 29 septembre 1763.

Votre rapport du 21 m'a été fidèlement remis, et je vous sais gré des circonstances que vous y avez touchées relativement au ministre turc[2] qui va passer ici; mais, quant à ce qui regarde sa prétention pour être défrayé de ma part depuis les frontières de la Turquie et de là jusqu'à Berlin, je me tiendrai simplement à ce qui a été pratiqué en toutes autres occasions avec de pareils internonces de la Porte, savoir qu'il sera reçu de ma part avec toutes les distinctions qu'il lui faut, sur mes frontières de la Silésie et défrayé de là, mais que je ne saurais entrer sur rien de ce qui regarde les frais de son voyage en passant par la Pologne.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

berichtet: „Le comte de Sobeck [früher Gouverneur von Kärnthen, nach Rohds Bericht vom 31. August zum Gouverneur von Troppau ernannt] . . m'a dit que, s'étant congédié de l'Impératrice-Reine, Sa Majesté lui avait ordonné encore d'entretenir de son mieux la bonne harmonie sur les frontières et avec les sujets de Votre Majesté ..., que, si, contre toute attente, il arrivait quelque chose où il ne fût pas assez fort de pouvoir remédier, qu'alors il en écrirait directement à l'Impératrice elle-même, et point au conseil d'État . . Le comte de Sobeck ayant dit aussi à l'Impératrice-Reine qu'un bon traité de commerce contribuerait beaucoup à affermir l'union entre les deux cours . . ., Sa Majesté lui avait répondu qu'il devait dresser un plan pour cela et le lui remettre."

[1] Vergl. Nr. 14734. — [2] Vergl. Nr. 14732. — [3] Dem Major Pirch schreibt der König am 28. September, er sei „sehr übel zufrieden, desapprobire auch schlechterdinges", dass der Dr. Hevelcke (vergl. S. 74) dem türkischen Gesandten versprochen habe, Pirch werde ihm bei seiner Ankunft in Krakau 2000 Ducaten auszahlen. „Ich werde auch solche 2000 Ducaten nicht bezahlen lassen; mithin sollet Ihr den Hevelcke deshalb desavouiren . . . Im übrigen will Ich auch nicht, dass Ihr den türkischen Gesandten in Krakau empfangen und übernehmen, sondern dass Ihr solches nicht anders als auf Meinen schlesischen Grenzen thun sollet, sowie Eure Instruction [Nr. 14652] und Meine Euch gegebene Ordres solches mit sich bringen."

14752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 septembre 1763.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois. J'avoue que je ne me serais point attendu à ce changement de résolution tel que vous me le marquez relativement aux enfants enlevés de la Prusse,[1] et je trouve les raisons qu'on vous en a alléguées, aussi mauvaises que possible. Il aurait mieux valu qu'on ne m'en eut promis rien, que de rétracter à présent les promesses qu'on m'a réitérées tant de fois par vous et par d'autres, après que j'ai rempli fidèlement, de mon côté, à quoi je m'étais engagé en réciprocité de la susdite promesse. Vous vous expliquerez en conséquence avec le comte Panin, quoique en termes honnêtes et ménagés, et insisterez auprès de lui qu'on me renvoie au moins quelques-uns de ces enfants enlevés, vu que je ne saurais le justifier devant mes sujets que je les abandonnais tout-à-fait dans leur juste et légitime demande pour ravoir, la paix rétablie, leurs enfants enlevés pendant la guerre par des particuliers qui n'y étaient le moindrement autorisés.[2]

Je vous ai fait observer, par ma dépêche du 27 de ce mois[3] au sujet du traité d'alliance à constater entre l'Impératrice et moi, que la cour de Pétersbourg n'était point pressée à stipuler des subsides à la Suède. Pour votre direction et pour en faire usage, quand il le faut, je veux bien y ajouter qu'on est bien informé en Suède qu'il n'y a plus apparence à présent que la France fasse la moindre chose pour soutenir ses amis dans le Nord, et que, malgré les assurances que le baron de Scheffer, ministre de Suède à la cour de Versailles, avait données qu'elle recommencerait bientôt à payer les subsides courants de paix, et que l'intention du Roi Très-Chrétien était de mortifier les arrérages dus, en payant un million et demi de livres par an, depuis le commencement de l'année prochaine, l'on sait, à n'en pouvoir douter, que le ministère de France ne voudra rien faire pour la Suède, vu l'état délabré des finances de la France. Ce qui aussi a ruiné entièrement son parti en

[1] Solms hatte berichtet: „[Le comte Panin] me déclara . . . qu'il était impossible que l'Impératrice, ainsi que je souhaitais qu'elle fît, pût donner un ordre pour obliger tous ceux qui avaient de ces enfants chez eux, de les déclarer, parceque cela ferait un éclat dans la nation que l'Impératrice devait tâcher d'éviter au commencement, pour ainsi dire, d'un nouveau règne et de l'établissement d'un autre système que celui auquel on s'était accoutumé depuis plusieurs années; que cette démarche pourrait avoir des suites désagréables." — [2] Dem Feldmarschall Lehwaldt schreibt der König am 30. September: „Ich mache Euch hierdurch, jedoch nur zu Eurer alleinigen Direction, bekannt, wie Ich bewegender Ursachen halber resolviret habe, dass von denen Russen, welche sich noch bei denen Regimentern befinden und im letzteren Kriege sich bei solchen engagiren lassen, vorerst und bis auf weitere Ordre keine weiter extradiret werden sollen, sondern es vor der Hand bei der Anzahl von solchen Leuten, so ihnen schon wirklich extradiret worden, sein Verbleiben haben soll." — [3] Nr. 14749.

Suède, qui aura d'autant plus de la peine à s'en relever que les ministres français non seulement témoignent une extrême indifférence pour les affaires du Nord, mais ne se prêtent même à en entendre parler qu'avec une répugnance assez marquée.

De mon avis donc, on n'aura point lieu de donner des subsides à la Suède de la part de la cour de Pétersbourg, au moins jusqu'à ce qu'il n'arrive qu'il se montrât quelque autre puissance pour vouloir avoir la Suède; mais, jusqu'à présent, tout l'argent qu'on y emploierait en subsides, serait à pure perte et autant que jeté dans l'eau.

Nach dem Concept. Federic.

14753. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 1er octobre[1] 1763.

J'ai appris avec bien de la satisfaction par votre rapport du 30 de septembre l'arrivée du grand-chancelier comte de Woronzow et les sentiments qu'il vous a témoignés à mon égard. Sur cela, je veux bien vous avertir que, comme j'apprends que ce chancelier compte s'arrêter quinze jours à Berlin, je viendrai en huit ou dix jours, et ainsi avant son départ, à Charlottenburg, où j'inviterai quelques-unes de mes belles-sœurs, afin de donner là alors une fête au susdit comte et à son épouse, comme à tout ce qu'il mène d'autres personnes de qualité à sa suite. Sur quoi vous vous arrangerez et ferez de votre mieux, pourqu'en attendant il soit fait à lui et à sa famille toutes les politesses possibles.

Nach dem Concept. Federic.

14754. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 1. October 1763.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 30. September, der Churfürst von der Pfalz habe in einem Schreiben an den König[2] die Mittheilung gemacht, dass er auf das Ansuchen des wiener Hofes für die Wahl des Erzherzogs Joseph zum römischen König die vorläufige Antwort ertheilt habe, er müsse sich erst mit den übrigen Churfürsten berathen, und um Meinungsäusserung König Friedrichs gebeten. „Il rappelle à cette occasion le souvenir de ce qui s'était

Gut; nur könnten sie in dem Schreiben an den Churfürsten von der Pfalz allenfalls wohl des Kaisers wenige Gesundheit zum Motive mit anführen.[3]

[1] Ein Schreiben aus dem October, ohne Tagesdatum, an den Prinzen Friedrich August von Braunschweig in den Œuvres, Bd. 27, II. S. 47. — [2] D. d. Schweizingen 14. September. — [3] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben an den Churfürsten ist vom 4. October datirt.

passé ci-devant dans l'affaire de l'élection d'un roi des Romains."[1] Die Minister schlagen vor, dem Churfürsten zu antworten: bei den sehr veränderten Umständen, da der Erzherzog grossjährig und der einzige Candidat für die Krone sei, habe sich der König dem wiener Hofe gegenüber in günstigem Sinne erklärt und rathe dem Churfürsten das gleiche an.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

14755. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 2 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 26 du mois passé de septembre. Je vous sais gré du projet pour l'établissement d'une milice que vous avez joint, comme une preuve des mesures que la cour de Saxe prend pour régler son militaire; mais, par tout ce que j'ai vu jusqu'ici par vos dépêches relativement aux propositions que cette cour a faites aux États, je crois avoir tout lieu de présumer qu'il ne sera rien de ce susdit projet, et que plutôt la confusion qui règne dans leurs finances, s'augmentera, de sorte que personne ne saura plus la débrouiller . . .[2]

Nach dem Concept. Federic.

14756. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 octobre 1763.

Vos deux rapports du 20 et du 23 [de septembre] me sont bien entrés, et [je] vous renvoie à ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous marqueront, tant au sujet du traité défensif que la Russie va conclure avec l'Angleterre,[3] qu'à celui de la lettre que le comte de Sandwich vous a écrite[4] pour vous faire part ministériellement de la résolution prise du ministère de là-bas de nommer des commissaires pour régler les prétentions que mes sujets ont à la charge de la cour britannique.[5] Aussi vous vous conformerez aux instructions que mes susdits ministres vous fourniront sur cette affaire.

1 Vergl. Bd. VIII, 601. Bd. IX, 485. Bd. X, 535. — 2 Der Schluss des Schreibens handelt von einem Depot des Gesandten bei Gotzkowski, welches ihm ausgezahlt werden solle, sobald es die augenblicklich schwierige Lage dieses Kaufmanns (vergl. S. 82) gestatte. — 3 In dem Ministerialerlass vom 4. October wird Michell davon unterrichtet, dass der König anfange an den baldigen Abschluss des englisch-russischen Vertrages (vergl. S. 78) zu glauben, und um seine Meinung befragt, „si la conclusion de cette alliance vous paraît suffisante pour mettre le lord Bute et ses amis à l'abri de l'orage dont ils sont menacés". — 4 D. d. Whitehall 22. September. — 5 Vergl. S. 54. 84.

Pour ce qui regarde celle de la révolution arrivée dans le ministère d'Espagne,[1] j'ai vu par ce que vous me marquez de l'inquiétude que ce changement a donnée aux ministres anglais, qu'ils commencent au moins de s'apercevoir du risque et du préjudice qu'il y a, quand on ne pense du tout aux affaires étrangères, et qu'on les laisse aller le train qu'elles veulent prendre. Je parierai, d'ailleurs, que, dès qu'ils se trouveront en angoisses sur les desseins des Français et des Espagnols, ils se presseront assez pour donner de bonnes paroles à nous autres et à mettre de l'eau dans leur vin.

Nach dem Concept. Federic.

14757. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 octobre 1763.

Votre rapport du 24 de septembre m'a été fidèlement remis. Vous avez assurément bien pénétré dans tout ce que vous dites touchant les appréhensions de la cour où vous êtes, par rapport aux desseins des Turcs[2] et des soins que cette cour emploie, afin de n'en faire rien remarquer au public, quoique ces inquiétudes la portent de filer plus doux qu'à son ordinaire vis-à-vis des autres puissances.

Quant à la réponse que vous avez faite au comte de Kaunitz aux propos qu'il vous a tenus relativement à l'élection du roi des Romains, je l'approuve entièrement, et vous saurez compter que vous n'en aurez point du démenti, mais que je remplirai fidèlement les engagements que j'ai pris à ce sujet avec cette cour, nonobstant les oppositions de l'Électeur palatin,[3] avec qui je crois, d'ailleurs, qu'on saura convenir amiablement sur cet article.

Nach dem Concept. Federic.

14758. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 4. October[4] 1763.

Da Ich das von Euch Mir ohnlängst eingesandte Mémoire des Grafen von Sinzendorf wegen des Commercii zwischen Meinen und den kaiserlich-königlichen Landen,[5] so Euch von dem österreichischen Minister General von Ried übergeben worden, dem Etatsminister von Schlabrendorff zu Erstattung seines Sentiments darüber communiciren lassen, derselbe auch seine darüber gemachte Anmerkungen an Mich nunmehro eingesandt hat, so ist Meine Intention deshalb, dass Ihr aus

[1] Vergl. Nr. 14744. — [2] Vergl. Nr. 14734. — [3] Vergl. Nr. 14754. — [4] Vom 4. October ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 123; vom 5. October ein Schreiben an Prinz Heinrich ebenda, Bd. 26, S. 287. — [5] Vergl. Nr. 14733.

denenselben einen kurzen und sehr wohlgefasseten Extract, jedoch in sehr höflichen und polien Terminis, auch sonder den Verfasser dererselben zu nennen, machen lassen und solchen alsdann obgedachtem österreichischen Minister dem General von Ried zusenden sollet.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

14759. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 20 du septembre dernier, que j'ai trouvé être partout très solide et de façon que je crois que tout ce que vous m'y indiquez des anecdotes, soit exactement conforme à la vérité et à la véritable situation des affaires de là-bas.[1] Avec cela, je vous recommande de nouveau de ménager bien tous ces gens dans toutes les occasions.

Le chancelier comte de Woronzow est présentement à Berlin[2] où nous lui faisons toutes politesses possibles et autant qu'elles dépendent de nous, afin qu'il parte content et satisfait, quand il continuera son voyage. Je suis à la veille de m'entretenir moi-même avec lui. Vous ne douterez pas de toutes les assurances que je lui donnerai de la continuation de mon amitié sincère envers sa souveraine, et du soin que j'emploierai pour cultiver, de plus en plus, cette union et parfaite harmonie qui subsiste heureusement entre moi et sa cour. Quand ce grand-chancelier quittera son séjour présent de Berlin, il ira en Italie, mais écrira, avant que de partir, encore en Russie pour contribuer à constater notre alliance. Je le mettrai au fait de la véritable situation présente des affaires entre l'Angleterre et la France et de ce qu'on sait présumer de suites qui en pourront naître.

Quant à vous, je désire que, quand vous trouverez l'occasion de le faire avec sûreté et sans risque pour vos lettres, vous m'informiez avec justesse, autant qu'il vous le sera possible, si l'Impératrice pourra se marier encore avec le comte d'Orlow ou si elle s'arrêtera sur ce dessein.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Solms hatte berichtet: „C'est bien Sa Majesté elle-même qui décide du fond des affaires. Le comte Panin et le comte Bestushew sont peut-être ceux qu'elle consulte le plus sur les affaires étrangères. Il paraît, depuis quelque temps, que le crédit du premier commence à reprendre. On croit que le sieur d'Orlow prend insensiblement aussi quelque influence dans les affaires étrangères." — 2 Vergl. Nr. 14753.

14760. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 octobre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 28 de septembre, vient de m'être remis, et je suis bien aise d'être informé des circonstances que vous m'y avez marquées. Je pense tout comme vous sur ces bruits qui courent à vos lieux du consentement de la Porte à renouveler la trêve, que je crois aventurés, comme vous le dites, et au moins bien prématurés.

Ce que je désirerais fort de savoir de vous avec justesse, autant que possible, c'est à combien montent à présent les revenus annuels de l'Impératrice-Reine de toutes ses provinces actuellement. Je me souviens qu'avant la dernière guerre on me les a accusés à . . .[1] millions d'écus. J'espère que vous serez à même de pouvoir me les indiquer plus précisément et avec quelque justesse. Je ne vous presse point sur le rapport que vous m'en ferez, je sais qu'il vous faut du temps pour vous orienter là-dessus. Je vous marque seulement ceci, afin que vous prêtiez votre attention pour avoir de bonnes notices à ce sujet, sans vous faire trop remarquer, et que vous tâchiez de les avoir aussi exactes que possible. Votre avis là-dessus me servira pour juger à peu près sur les efforts que la cour où vous vous trouvez, saura faire ou non.

Nach dem Concept. Federic.

14761. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 28 septembre. Vous remercierez bien de ma part M. M. de Poniatowski [tant] de l'attention qu'ils ont marquée pour moi à l'occasion du passage du ministre de la Porte par leurs terres pour nous arriver,[2] que sur ce qu'en conséquence de votre rapport ils sont venus vous témoigner à mon égard. Vous agirez de même envers les princes Czartoryski, dès que l'occasion s'offrira, et les assurerez tous de mon estime et de mon affection parfaite pour eux.

Quant au comte de Keyserling, vous le remercierez le plus affectueusement du monde de ma part des ouvertures confidentes qu'il m'a fait faire par vous,[3] et ajouterez que j'attendrais a son loisir son neveu qu'il me destinait, pour le placer ici sous mon régiment de gardes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Lücke. — [2] Vergl. Nr. 14728. — [3] Keyserling hatte, nach Benoîts Bericht, geäussert, „que, malgré tout ce que la cabale du comte Bestushew pourrait faire à Pétersbourg pour éloigner l'impératrice de Russie, on n'y réussirait pas, vu que Sa Majesté Impériale traitait immédiatement elle-même tout ce qui regardait les affaires du dehors . . ., que l'alliance de sa cour avec Votre Majesté était peut-être plus proche que bien des gens ne se l'imaginent".

14762. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 7. October 1763.

Wegen des von Ew. Excellenz an des Königs Majestät unter dem gestrigen Dato erstatteten Berichtes, betreffend das an Ew. Excellenz von dem General Ried communicirete Schreiben des Grafen von Kaunitz-Rittberg,[1] haben Höchstdieselbe befohlen, an Ew. Excellenz zu antworten, wie gewiss dasjenige, so wegen derer Bruits in Wien und sonsten passiret ist, von denen Sachsen angestellet worden, als welche gemuthmaasset haben, dass zwischen Sr. Königl. Majestät und zwischen Russland etwas wegen Polen passiret und concertiret sei, und also das obgedachte als ein Mittel angesehen haben, um zu erfahren, ob und was mit Russland vor sei. Ew. Excellenz hätten inzwischen obgedachtem General Ried sehr wohl geantwortet und könnten es demselben nochmalen confirmiren, dass hier gar keine nach einem Kriege aussehende Arrangements gemachet, sondern nur bloss die alte und von langen Zeiten her gebräuchlich gewesene Ordnung herstellet würde.

„Nach Ertheilung dieser mündlichen allergnädigsten Resolution" sei der König nach Charlottenburg „abgegangen", es sei daher unmöglich gewesen, „etwas deshalb zu Sr. Königl. Majestät Unterschrift zu bringen".

Wegen Ew. Excellenz zweiten heutigen Bericht, mit welchem des Königs Majestät die beigefügt gewesene Mémoire[2] erhalten, haben Dieselbe befohlen, Ew. Excellenz davor sehr zu danken, zugleich aber hinzuzufügen, dass in denen vorigen Kriegen gewisse Relationes von allerhand vorgefallenen Actionen und dergleichen von Sr. Königl. Majestät Selbst aufgesetzet und darauf durch den Druck public geworden, also Ew. Excellenz (so wie des Königs Majestät Sich eigentlich ausdrückten) Deroselben einen grossen Gefallen thun würden, solche Deroselben zusammen einzuschicken. Ich habe nicht anstehen sollen, dieses zugleich gehorsamst zu melden, und werde übrigens, was Ew. Excellenz etwa an mich zu befehlen haben, allhier erwarten und gehorsamst ausrichten.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

14763. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 7 octobre 1763.

Madame ma Sœur. Je viens de recevoir la nouvelle de la mort du roi de Pologne; il a été emporté le 5 d'un coup d'apoplexie. Je sens, Madame, l'intérêt que vous y prenez, et je me suis hâté de vous la communiquer d'abord. Vous aurez, j'espère, pour agréable que je

[1] In diesem Schreiben stand, nach Finckensteins Bericht, „qu'on a pris l'alarme à Vienne . . d'un dessein qu'on attribue à Votre Majesté sur la Pologne". — [2] Nach Finckensteins Bericht vom 6. October ein Mémoire „sur les négociations qui ont précédé et amené la dernière guerre".

dise naturellement à Votre Majesté Impériale ce que je pense sur cet évènement. Si Votre Majesté Impériale tâche à présent de fortifier la faction de celui qu'Elle protège, aucune des puissances ne pourra s'en offenser, et au cas qu'un parti contraire se formât, Votre Majesté Impériale n'a qu'à faire demander Sa protection par les Czartoryski. Cette formalité vous fournira, Madame, un prétexte plausible d'envoyer, en cas de nécessité, des troupes en Pologne, et il me semble qu'une déclaration faite à la cour de Saxe que vous ne pouviez pas consentir à ce que le nouvel Électeur aspirât au trône de Pologne, empêcherait la Saxe de remuer et d'embrouiller les affaires. Autant que s'étendent mes lumières, je regarde ces moyens comme les plus sûrs d'arranger les affaires de Pologne à l'amiable et sans replonger l'Europe dans les troubles dont elle vient à peine de sortir. Je laisse à la pénétration de Votre Majesté Impériale à examiner mes idées, mais je La prie, en même temps, de vouloir bien me marquer Ses vues, pour que je ne sois pas exposé, malgré ma bonne volonté, à faire quelque pas de mon côté qui dérangeât, Madame, vos desseins. Je suis avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le très bon frère

Federic.

P. S.

Je reçois dans ce moment une lettre de la nouvelle électrice de Saxe dont, Madame, je vous envoie la copie. Votre Majesté Impériale jugera facilement de l'embarras où je me trouve; d'autant plus que, n'ayant aucun engagement jusqu'à présent avec Votre Majesté Impériale, je ne puis que battre la campagne en répondant à l'électrice de Saxe; cependant, je lui insinuerai par manière de conseil que je crois qu'elle ferait bien de ne pas se précipiter en rien, avant de savoir, Madame, comment vous pensez sur le sujet de l'élection future au trône de Pologne. [1]

Dresde, 5 octobre 1763.

Sire. Votre Majesté m'a donné tant d'assurances de Ses bontés et de Son amitié que voici le moment de m'en témoigner. Le Roi est mort, avec lui les griefs de la Russie doivent être éteints, d'autant plus que nous nous prêterons volontiers à tout ce qu'on pourra exiger de nous, pour nous réconcilier avec cette puissance. Vous pourrez, Sire, contribuer à cette réconciliation, vous pourrez nous la rendre favorable. Rien ne peut vous arrêter à me donner cette preuve des sentiments dont vous m'avez flattée jusqu'ici. La Russie ne pourra désapprouver les démarches que vous daignerez faire vis-à-vis d'elle comme médiateur, et nos vues sur la Pologne ne doivent plus être retardées d'éclater; puisque les égards que nous avions pour feu

[1] Dem Grafen Solms wird am 8. October die Nachricht von dem Ableben des Königs von Polen mitgetheilt und ihm das obige Schreiben, mit dem Befehl, es sofort der Kaiserin zu übergeben, sowie ein Brief Woronzows an die Zarin (vergl. Nr. 14759) zugeschickt. Solms erhält ferner, als Richtschnur für sein Verhalten, einen Auszug aus einem Briefe (d. d. 1. October 1763), in welchem ein vornehmer Schwede dem früheren englischen Gesandten in Stockholm Goodrick die Differenzen schilderte, welche zwischen Schweden und Frankreich über die Zahlung rückständiger Subsidiengelder ausgebrochen waren (vergl. Nr. 14752).

le Roi, ne subsistent plus, nous ferons en droiture les démarches convenables. Je me borne à prier Votre Majesté de les appuyer; Elle le peut avec succès, si Elle daigne seulement de le vouloir. Je mets ma confiance en Elle et j'espère en même temps qu'Elle ne doutera pas de la reconnaissance la plus vive avec laquelle je Lui serai attachée tant que je vivrai. J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté très obéissante servante

Marie-Antoine.

Das Schreiben des Königs nach der eigenhändigen Ausfertigung, die Beilage nach Abschrift der Cabinetskanzlei im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg.

14764. A L'ÉLECTRICE DE SAXE A DRESDE.

Berlin, 8 octobre 1763.

Madame ma Sœur. Je commence par faire mes condoléances et mes félicitations à Votre Altesse Électorale de la mort du Roi Son beau-père[1] et de Son avènement à l'électorat. Votre Altesse Électorale Se ressouviendra de ce que je Lui ai écrit, il n'y a pas longtemps, sur les affaires de Pologne.[2] Je crains fort, Madame, que la Russie ne vous soit plus contraire que vous ne le pensez. M. de Woronzow qui vient d'arriver ici,[3] m'a tenu aujourd'hui de certains propos qui me font mal augurer de cette affaire. Si vous ne désapprouvez pas que je vous parle franchement, il me semble qu'il vous conviendrait d'envoyer quelqu'un à cette cour pour notifier la mort du feu Roi, et vous apprendriez par ce ministre à quoi vous pourrez vous attendre de l'Impératrice. Il me semble, Madame, que ce serait agir avec précipitation que de vouloir vous engager dans une entreprise qui me paraît absolument hasardée sans l'aveu de cette puissance. Pour moi, Madame, je n'y ai pas l'ascendant que vous supposez. J'agis avec tous les ménagements avec une cour qui s'est séparée de mes ennemis, lorsque toute l'Europe voulait m'écraser; mais je suis bien éloigné de pouvoir disposer de la façon de penser de l'Impératrice. Il en est ainsi des démêlés touchant le duc de Courlande. L'on ne peut se charger d'une médiation que de l'aveu des deux parties. Je crois ne me pas tromper en supposant que la cour de Russie ne veut pas terminer cette affaire par une médiation étrangère. Ce qui m'est revenu sur ce sujet, et qui, cependant, n'est fondé que sur des nouvelles vagues, est que l'Impératrice pourrait se résoudre à acheter de Brühl la principauté de Zips[4] pour la donner en dédommagement au prince Charles; mais cela entraînerait une négociation avec la cour de Vienne, ce qui rendrait cette affaire plus contentieuse. Je vous conjure, Madame, et je vous le répète, de

[1] Vergl. Nr. 14763. — [2] Vergl. Nr. 14713. — [3] Dem Minister Schlabrendorff wird am 8. October befohlen, da Woronzow durch Schlesien nach Italien reisen werde, dafür zu sorgen, „dass auf seiner Route ihm es an nichts, nämlich Pferden, Quartier und allem guten Willen zu seinem bequemen Fortkommen, ermangeln müsse". [Ausfertigung im Besitz des Landraths von Runkel in Neuwied.] — [4] Graf Brühl hatte im Jahre 1758 die Starostei Zips erhalten.

ne vous précipiter en rien, ou j'appréhende que vous ne replongiez l'Europe dans les troubles dont à peine elle vient de sortir.

Pour moi, j'ai trouvé depuis la paix tant d'ouvrage dans l'intérieur de mes États que je n'ai, je vous assure, pas eu le temps de penser, Madame, à l'étranger. Je me borne à faire mille vœux pour la prospérité de Votre Altesse Électorale, en L'assurant de la haute estime avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Électorale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

14765. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 octobre[1] 1763.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. Comme il ne me fournit rien qui saurait demander de nouvelles instructions là-dessus, je me contente aujourd'hui de vous dire que vous devez prêter toute votre attention à présent pour bien pénétrer l'impression que l'évènement de la mort du roi de Pologne, électeur de Saxe, a faite sur la cour de Vienne, et sur le système qu'elle adoptera à ce sujet vis-à-vis de la Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

14766. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 11. October 1763.

Der von Rohd ist einmal und vorhin schon Staatsminister, und wenn man also demselben zu Wien nicht den Titel von Excellenz geben will,[2] so soll er solchen dorten wieder weder dem Graf Kaunitz noch sonsten jemanden dergleichen geben.

Das übrige[3] ist gut.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

14767. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 octobre 1763.

Votre rapport du 23 de septembre m'a été bien rendu; dont j'ai été bien aise d'apprendre les bonnes dispositions de l'Impératrice à mon

[1] Vom 9. October ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 288. — [2] Man hatte in Wien dem Minister von Rohd den Titel Excellenz verweigert, weil er ein Gesandter zweiten Ranges sei. Finckenstein und Hertzberg hatten in ihrem Bericht, d. d. Berlin 11. October, vorgeschlagen, es dabei bewenden zu lassen. — [3] Es handelt sich um eine gleichfalls Rohd betreffende Etiquettenfrage.

égard et que les affaires de là-bas s'approchent de plus en plus à voir bientôt constatée notre alliance défensive.[1]

Quant aux mesures que la cour où vous êtes, avait prises pour sortir avec dignité de ses différends avec les Polonais, et aux instructions à donner sur ceci de moi à mes ministres, conformément aux ouvertures que le comte de Panin vous en avait faites,[2] je n'aurais pas hésité de me conformer là-dessus aux désirs de Sa Majesté Impériale, si l'évènement de la mort du roi de Pologne, arrivé en attendant, n'eût changé entièrement la scène, de sorte qu'il ne sera plus question de ces mesures, mais qu'il est plutôt d'une nécessité indispensable que nous nous pressions à nous concerter entre nous sur les mesures à prendre conformément à la situation présente des affaires et à ce que j'en ai écrit à Sa Majesté Impériale dans ma dernière lettre[3] que je vous ai envoyée à la suite de ma dépêche du 8 de ce mois, et que, sans doute, le courrier Richter, qui vous la portait, vous aura déjà fidèlement remise.

Nach dem Concept. Federic.

14768. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 13 octobre 1763.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois, et vous sais parfaitement gré de l'attention que vous avez pour me marquer exactement toutes les circonstances qui regardent la nouvelle cour; en quoi vous continuerez avec la même exactitude. Autant que je pénètre, par les particularités que vous me mandez, il me semble que la famille royale n'est pas tout-à-fait d'accord entre elle, et que l'un et l'autre des princes forme des vues à la couronne de Pologne. Comme, sans doute, l'Électeur y est un des premiers prétendants, et que vous savez que, pour faire réussir ses vues, il y faut employer des sommes assez fortes et extraordinaires pour faire des corruptions en Pologne et pour s'y procurer une faction, je voudrais bien savoir d'où la nouvelle cour électorale voudra tirer ces sommes. Selon ce qu'il m'en paraît, il n'y a que deux moyens, ou de faire des prêts en argent contre des hypothèques à donner sur quelques territoires relevants de la Saxe, ou de charger le pays de nouveaux impôts forts. Comme ce dernier moyen fera crier extrêmement les sujets, et qu'il n'en sera pas à douter qu'un bon nombre de ceux-ci, surtout des artisans, des fabricants, des artistes

[1] Vergl. Nr. 14720. — [2] Panin hatte nach dem Berichte des Grafen Solms erklärt, man würde russischerseits erfreut sein, wenn der König seinen Gesandten in Dresden und Warschau befehlen würde, „de s'entendre avec ceux de Russie sur le choix des mesures qu'il y aurait à prendre pour réussir dans le but de maintenir les amis en Pologne, sans faire intervenir trop ouvertement l'autorité des deux souverains". — [3] Nr. 14763.

et des gens qui ne vivent que de leur travail et de leur industrie, aimeront mieux de sortir du pays que de se voir foulés par ces impôts excessifs auxquels ils se verront dans l'impuissance de satisfaire — voilà pourquoi je vous ordonne d'avoir une attention particulière sur cet article et de me marquer au plus tôt possible si la nouvelle cour s'avisera de ce dernier moyen, savoir de charger le pays de nouveaux impôts considérables pour s'en servir à ses vues sur la Pologne. Car, dans ce cas-là, je prendrai mes mesures pour faire recueillir tous ces gens susdites et pour les bien établir dans mes États.

Pour ce qui regarde les billets de la *Steuer* qui se trouvent encore entre mes mains,[1] vous ne perdrez point cet objet devant les yeux, afin que, quand les billets de la *Steuer* reprennent crédit par les nouveaux arrangements de la diète, vous profitiez de l'occasion pour vendre mes billets au meilleur prix possible. J'attends vos rapports sur tout ceci.

Au reste, il n'y aura nulle difficulté que les postes de uhlans saxons établis dans la Silésie[2] y restent encore quelque temps; ce que vous répondrez à ceux qui vous en ont fait la réquisition de la part de Leurs Altesses Électorales.

Nach dem Concept. Federic.

14769. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois et vous sais gré des nouvelles que vous m'avez données touchant le ministre turc[3] qui va s'approcher aux frontières de la Silésie. J'approuve que vous avez remercié de ma part le grand-général de l'attention qu'il m'a témoignée par faisant bien des politesses à cet internonce.

Comme il n'est point à douter que, d'abord après la nouvelle de la mort du roi de Pologne arrivée là, les cabales et les intrigues par rapport à la succession à la couronne ne commenceront que d'aller grand train, vous devez, à présent, y prêter toute votre attention, afin de pouvoir m'informer avec toute l'exactitude et la justesse possible de ces cabales et des factions qui se formeront, et laquelle parmi celles-ci pourra gagner du terrain et de la supériorité. Au surplus, comme vous n'ignorez pas la bonne intelligence où je suis actuellement avec Sa Majesté l'impératrice de Russie, et que nous sommes au point de concerter nos mesures à prendre sur tout ce qui regarde l'élection d'un nouveau roi de Pologne, ma volonté est que vous devez d'abord vous rendre chez le comte de Keyserling pour lui dire en termes très polis que mes ordres à vous portaient que vous deviez vous concerter sur

[1] Vergl. Nr. 14746. — [2] Diese Posten waren nach Buchs Bericht zu dem Zwecke aufgestellt, „pour faciliter le commerce de lettres avec la Pologne". — [3] Vergl. Nr. 14761.

tout ce qui regardait ces affaires, confidemment avec [lui] et ne pas faire aucune démarche, sans vous être concerté préalablement avec lui, afin de seconder au possible les vues de Sa Majesté sa souveraine relatives à cette affaire.

Der König will, auf Wunsch des Kronfeldherrn, den Urlaub zweier bei ihm weilenden preussischen Lieutenants namens Pomorski vom Husarenregiment Kleist gern verlängern. „Je souhaitais de trouver des occasions plus importantes que dans cette bagatelle, pour lui prouver mon amitié et ma considération que je lui gardais invariablement."

Nach dem Concept.

Federic.

14770. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 27 septembre, par lequel j'ai été bien aise d'apprendre ce que vous m'avez marqué relativement à l'ambassadeur autrichien et des mouvements qu'il s'était donnés là jusqu'à présent, sans y réussir en quelque chose. Je crois avoir tout lieu d'en présumer qu'il [y] ait peu de bonne intelligence entre les deux cours impériales, et qu'autant que cela continuera, nous n'aurons pas à appréhender ni alliance ni traité d'amitié entre elles.

Federic.

Nach dem Concept.

14771. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois et suis bien aise d'être informé des circonstances que vous m'y avez apprises, qui, quoiqu'elles ne paraissent guère intéressantes, me confirment cependant dans les conjectures que je me suis formées sur les vues présentes de la cour de Vienne, savoir que toute sa politique ne se dirige à présent que sur les établissements de sa famille en Italie et d'y duper les autres, autant qu'elle trouvera moyens de le faire, et, en second lieu, de se conserver l'alliance de la France, autant qu'il le sera possible.

Nach dem Concept.

Federic.

14772. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, [14. October 1763].[1]

Den Einhalt Eures Berichtes vom 19. des verwichenen Monates Septembris habe Ich mit mehrern ersehen und will hoffen, dass Ihr,

[1] Das Datum nach dem Bericht Rexins vom 27. November.

so viel die darin angezeigete Absichten der Pforte gegen den wienerschen Hof [betrifft],[1] gut penetriret und davon wohl und zuverlässig informiret sein werdet. Alles deshalb wird sich klar und deutlich machen, wenn der türkische hieher gehende Gesandte Achmet Effendi hier eingetroffen sein wird, da Ich dann hören werde, worin sein eigentliches Anbringen an Mich bestehet, auch zugleich leicht penetriren oder von ihm mit Zuverlässigkeit erfahren werde, wohin obgedachte Absichten der Pforte gehen; nur müsset Ihr wissen, dass vorerwähneter Gesandte nicht vor der Mitte des kommenden Monates Novembris zu Berlin eintreffen wird. Es ist Mir sonsten lieb gewesen, dass Ihr das Avertissement von dem von Euch erwähnten Commissär des Oudermeulischen Comptoirs, dessen Namen Ihr aber nicht mit genannt, hieher gegeben,[2] wovon man zu seiner Zeit hier guten Gebrauch machen wird.

Nach dem Concept. Friderich.

14773. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 octobre 1763.

otre rapport du 30 [du mois passé] m'a été rendu. Autant que je vois par les circonstances y comprises relativement à la fermentation qui va en augmentant parmi la nation contre l'administration présente, l'on ne doit pas s'attendre que cette crise finira, avant que le Parlement ne soit rentré, et que ce ne sera qu'à voir alors comment tout ceci se décidera.

Nach dem Concept. Federic.

14774. A LA DUCHESSE DE WÜRTTEMBERG A BAIREUTH.

Potsdam, 15 octobre 1763.

Je suis extrêmement sensible à tout ce que vous me marquez de l'obligeant par la lettre que vous m'avez écrite le 2 de ce mois.[3] Vous connaissez mon amitié pour vous, et avec combien de satisfaction je m'occupe de ce que vous intéresse. Tout ce qui a été convenu en votre faveur par le sieur Buchholtz, a eu mon consentement et sera expédié incessamment en bonne et due forme.

[1] Rexin hatte berichtet, es habe den Anschein, „dass die Pforte künftiges Jahr mit den Oesterreichern zu brechen gesonnen, und der Sultan seinen point de vue auf die Wiedereroberung derer von seinem Vater, dem Sultan Achmed, besessenen Oerter, als des Banats, Buda und Peterwardein, richtet". — [2] Rexin hatte die Befürchtung ausgesprochen, dass dieser Commissär, der nach Berlin gehen wolle, um mit dem Kaufmann Splitgerber zu verhandeln, diese Reise in Wahrheit zu dem Zwecke unternehme, um im Dienste Frankreichs und Oesterreichs zu spioniren. — [3] Die Herzogin hatte den unter Beihülfe des Geheimraths Buchholtz zu Stande gekommenen Recess über die Nachlassenschaft ihrer Eltern dem Könige, mit der Bitte um Bestätigung, übersandt.

Nonobstant le rappel de celui-ci,[1] j'aurai les mêmes attentions pour vos intérêts, et si se trouveront des occasions pour vous les prouver, il ne dépendra que [de] vous pour m'en avertir, où j'espère de vous convaincre alors que c'est avec grand plaisir que je me prête à vous aider de mon assistance. Toutes les occasions me seront chères où je pourrai vous témoigner la sincérité des sentiments avec lesquels je suis à jamais etc.

Federic.

Nach dem Concept im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

14775. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois avec la lettre de l'électeur de Saxe que son ministre vous a remise. J'applaudis parfaitement à ce que vous avez répondu audit ministre par rapport aux insinuations qu'il vous a faites.[2] Comme l'Électeur a déclaré assez ses [vues][3] pour la succession à la couronne de Pologne, nous ne saurons mieux faire que de l'adresser à la Russie et de lui inspirer de ne rien faire dans ceci que de gré de la cour de Pétersbourg. Je vous adresserai demain la réponse que je ferai à l'Électeur.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

14776. A L'ÉLECTEUR DE SAXE A DRESDE.

Potsdam, 16 octobre 1763.

Je fais mes condoléances à Votre Altesse Électorale de la perte qu'Elle vient de faire du Roi Son père, et je La félicite en même temps de Son avènement à la régence. Je Lui souhaite toute sorte de bonheur et de prospérité, et puisqu'Elle me consulte sur les desseins qu'Elle forme sur la Pologne, je Lui dirai tout franchement mon sentiment. Je crois que tout Lui sera possible avec l'assistance de l'impératrice de Russie, mais je ne Lui conseille aucunement de rien entreprendre sans l'aveu de cette Princesse. Pour moi, je me trouverais très embarrassé de me mêler de cette affaire, car il y a plus d'un exemple qu'en voulant obliger deux personnes à la fois, on se brouille avec toutes les deux; et comme je n'ai plus rien à cœur que de vivre en bonne intelligence avec tous mes voisins, je me suis fait une règle

[1] Am 26. Juli war die Abberufungsordre an Buchholtz ergangen; am 1. October berichtete er über seine Abschiedsaudienz beim Markgrafen von Baireuth an diesem Tage. — [2] Goltz hatte die Erwartung ausgesprochen, der König werde die Bewerbung des Churfürsten von Sachsen um die polnische Krone unterstützen; die Bitte, mit dem Könige persönlich hierüber verhandeln zu dürfen, hatte Finckenstein abgelehnt. — [3] Vorlage: „vous". — [4] Nr. 14776.

d'éviter, autant qu'il est en moi, tous les sujets de désunion qui peuvent se présenter. Je serai, d'ailleurs, charmé de donner, en d'autres occasions, des marques à Votre Altesse Électorale de la considération etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

14777. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 octobre 1763.

Je vous sais parfaitement gré de ce que votre rapport du 8 de ce mois m'a appris touchant l'administration présente des finances de la cour de Vienne. En combinant ces circonstances, je vois bien que ces gens ne veulent retrancher rien à leurs dépenses, qu'ils voudraient, cependant, payer leurs dettes, ce qui les met dans la nécessité de charger des impôts le public; mais que, nonobstant cela, ils s'offrent à eux du jour au lendemain de nouvelles occasions pour dépenser ce qui leur revient de ces impôts, sans qu'il soit question du payement de dettes. Voilà l'idée que je m'en forme. Au reste, il s'en faut bien encore qu'ils sauraient être tout-à-fait sûrs relativement à une nouvelle entreprise des Turcs contre eux, et si les avis qui me reviennent de différents lieux,[1] accusent juste, il saurait bien arriver que la Porte leur fasse la guerre, avant qu'ils le pensent. Ce que je ne vous dis, cependant, pas autrement que pour votre seule et unique direction.

Nach dem Concept. Federic.

14778. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 octobre 1763.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 4. October und dankt für die Uebersendung von Fasanen.

Auf Michells Klage, dass die Legationskasse aufgehört habe, ihm bei Auszahlung seines Gehalts das Agio zu vergüten, erwidert der König: „Je vous en ferais tenir compte, si le grand dérangement de presque toutes mes caisses, dont elles se ressentent encore de la dernière guerre, ne les mettait pas dans l'impossibilité de faire autrement. Ainsi vous vous en tranquilliserez au mieux jusqu'au mois de mai de l'année qui vient, où alors vos appointements vous seront payés en argent de bon et vieux aloi, de sorte que vos griefs cesseront." Dagegen sollen die von Michell für die Post u. s. w. gemachten Auslagen ihm aus der Legationskasse erstattet werden.[2]

[1] Vergl. Nr. 14772. — [2] Ordre an Finckenstein, d. d. Potsdam 17. October. Mit dieser Ordre wird dem Minister ein Bericht von Pöllnitz übersandt über die Unterbringung des türkischen Gesandten in Weissensee und in Berlin. (Vergl. dazu das Schreiben an Pöllnitz vom 17. October in den Œuvres, Bd. 20, S. 91.) In dem Postscriptum schreibt der König an Finckenstein: „Aussi serai-je bien aise de vous parler à Sans-souci. C'est en conséquence de quoi vous vous arrangerez pour venir demain ou après-demain me voir pour deux ou trois jours seulement." Vergl. Nr. 14780.

Au surplus, j'ai été très satisfait de ce que votre dépêche m'a appris au sujet de l'administration présente de là-bas,[1] qui me met au fait de la tournure que les affaires y sauront prendre, et je ne puis pas vous dissimuler que, dans la situation présente des affaires publiques et celle où je me trouve vis-à-vis de l'Angleterre, je n'ai point lieu d'être trop en peine de ce que cette administration ne se soutiendra pas.

Federic.

Nach dem Concept.

14779. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 octobre 1763.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois; qui [ne] me fournit, cependant, rien pour vous donner d'autres instructions sinon que vous devez continuer à m'envoyer vos relations et de vous appliquer, d'ailleurs, à me donner des nouvelles avec toute l'exactitude possible de ce qui regarde la cour de France, et de ce qui se passe dans ses finances; ce dont vous n'aurez pas beaucoup de difficultés à vous en bien acquitter, à moins que vous suiviez les voies pour en être informé, que le sieur de Hellen vous a indiquées.

Federic.

Nach dem Concept.

14780. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN.

Sans-souci, 20 octobre 1763.

Le Roi m'a ordonné:

1° de répondre à M. de Ried[2] que Sa Majesté ne pouvait qu'être très sensible à la confiance que Leurs Majestés Impériales lui témoignaient en s'expliquant d'une manière amicale avec elle toutes les fois que le maintien du repos public et l'amitié si heureusement rétablie entre les deux cours pourrait l'exiger; que Sa Majesté était charmée de se rencontrer si parfaitement avec les sentiments de Leursdites Majestés Impériales relativement à l'évènement de la mort du roi de Pologne; qu'à l'exemple de la cour de Vienne le Roi ne souhaitait autre chose dans cette occasion sinon que cette élection se fasse tranquillement, sans que le repos du Nord soit troublé le moins du monde, et sans que la liberté et la constitution de la République puissent souffrir la moindre atteinte; que, par ces mêmes raisons et pour ne pas manquer aux égards dus aux privilèges et à la liberté de la nation polonaise, Sa Majesté avait pris la ferme résolution de lui laisser le soin de faire

[1] Michell hatte berichtet, das gegenwärtige Ministerium werde sich nicht lange halten können. „Pour rétablir le calme dans la nation, il n'y a point d'autre expédient que celui de faire rentrer le chevalier Pitt et ses amis dans le ministère." — [2] Für die Erklärungen Rieds vergl. Nr. 14789.

le choix qui lui paraîtrait le plus convenable, et que tout candidat, soit l'électeur de Saxe, soit tel autre que les Polonais jugeraient à propos d'élire, lui serait toujours agréable, pourvu que l'élection se fasse d'une manière conforme aux lois fondamentales de la République; que Sa Majesté avait été bien aise aussi d'apprendre que la cour de Vienne eut pris le parti de faire passer les mêmes ouvertures à l'impératrice de Russie, qui, en qualité de puissance voisine, ne pouvait que prendre un très grand intérêt à cette affaire, et que Sa Majesté saisissait, au reste, avec plaisir cette occasion d'assurer de nouveau Leurs Majestés Impériales de ses dispositions sincères et invariables pour la conservation de la tranquillité générale et, en particulier, pour l'entretien et l'affermissement de l'intelligence et de la bonne harmonie dans laquelle elle avait actuellement la satisfaction de vivre avec elles;

2° de communiquer au prince Dolgoruki les démarches faites par les cours de Vienne et de Saxe, ainsi que la réponse vague et générale qui leur a été donnée,[1] et de témoigner, en même temps, à ce ministre l'embarras où ces explications mettaient Sa Majesté, tant que l'alliance avec la cour de Russie n'était pas conclue, et qu'on n'était pas encore d'accord sur les mesures à prendre et sur le langage à tenir;[2]

3° d'envoyer au Roi un précis des évènements de la guerre maritime entre la France et l'Angleterre, en marquant, année par année, ce qui s'est passé de plus remarquable, avec toutes les dates, ainsi que les différents changements survenus dans le ministère britannique pendant tout le cours de cette guerre;

4° de travailler, immédiatement après mon retour à Berlin, aux préparatifs de la réception de l'envoyé turc et d'envoyer le plus tôt possible à Sa Majesté les devis de ce qu'il en coûtera pour les estrades, couvertures, coussins etc.

Nach Finckensteins Aufzeichnung.

14781. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 20. October 1763.

Der König spricht die Erwartung aus, dass sein letztes Schreiben (Nr. 14772) dem Gesandten zugekommen sein werde.

Gegenwärtiges, so über Warschau gehet, ist, um Euch bekannt zu machen, wie Ich in Erfahrung gekommen bin, dass die Oesterreicher sowohl währendem letzteren Kriege als auch nachher viele von Meinen

[1] Für Sachsen vergl. Nr. 14775. 14776. — [2] Der König schreibt an Finckenstein, Potsdam 24. October: „J'approuve entièrement tout ce que vous avez insinué au général Ried, en conséquence de votre rapport du 23 de ce mois, touchant les affaires de Pologne, et vous avez, d'ailleurs, très bien fait de communiquer également tout cela au ministre de Russie, dont je suis bien aise."

Unterthanen, welche sie als Kriegesgefangene gehabt und die sie zufolge des letzteren Friedenschlusses wiederum extradiren sollen, dahin zu nöthigen und zu verleiten gewusst, dass [sie] sich nacher Siebenbürgen, um daselbst zu bleiben, führen lassen, welches sie aber nunmehro zu bereuen alle Ursache haben und daher heimlich zu entweichen suchen, um hieher zurückzukommen. Wie aber sie deshalb ihren Rückweg nicht anders, um sicher fortzukommen, als durch die türkische Wallachei und alsdenn so weiter nehmen können, so wünsche Ich sehr, dass Ihr Eures Ortes etwas beitragen könnet, um diesen unglücklichen Leuten den Rückweg durch die Wallachei zu facilitiren. Meine Willensmeinung ist demnach, dass Ihr Eurer Orten einen guten und, so viel möglich, zuverlässigen Menschen zu bekommen suchen und solchen als einen Emissär ganz nahe an den siebenbürgischen Grenzen von der türkischen Wallachei schicken sollet, der sich daselbst ein besonderes Geschäfte daraus mache, die Entweichung obgedachter Meiner Leute aus Siebenbürgen auf eine vorsichtige Art zu befördern und ihnen den Rückweg durch die türkische Wallachei zu ihrem ohngehinderten Fortkommen zu facilitiren. Ihr habt Euch also bestens angelegen sein zu lassen, diese Meine Willensmeinung, jedoch mit guter Ueberlegung und mit Vermeidung alles Éclats, zu executiren, auf dass sonsten die Oesterreicher nicht durch einen Éclat Gelegenheit nehmen, auf erwähnte Leute desto schärfer Acht zu haben und ihnen auch diesen einigen Rückweg zu coupiren.

Nach dem Concept. Friderich.

14782. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 octobre[1] 1763.

Je vous sais parfaitement gré de toutes les particularités intéressantes dont vous m'avez informé par votre rapport du 12 de ce mois,[2] et m'attends que vous continuerez de m'instruire exactement de tout ce qui arrive là où vous êtes, relativement à la conjoncture présente.

J'ai ordonné à mes ministres de vous munir également de nouvelles lettres de créance et des instructions;[3] en attendant, je vous dis ici qu'en gros vous devez agir en tout ce qui regarde les affaires de Pologne, de concert pris avec le comte de Keyserling, jusqu'à ce que je saurais m'entendre plus précisément avec l'impératrice de Russie sur ce sujet,

[1] Vom 21. October ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 92. — [2] Benoît hatte berichtet, dass ausser dem Churfürsten von Sachsen noch die Prinzen Karl (der frühere Herzog von Curland) und Albert Ansprüche auf die polnische Krone machten, und von Piasten der Palatin Potocki, der Kronfeldherr Branicki, der Fürst Czartoryski und der Stolnik von Litthauen Poniatowski. — [3] In Folge der durch den Tod König Augusts veränderten Verhältnisse in Polen.

où alors vous aurez mes instructions ultérieures sur les arrangements à prendre.

Dem Gesandten wird das Schreiben an Rexin (Nr. 14781) zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

14783. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 octobre 1763.

Der Empfang des Berichts vom 12. October wird bestätigt. Der König äussert seine Genugthuung über die interessanten Mittheilungen des Gesandten und befiehlt ihm damit fortzufahren.

Pour ce qui regarde l'anecdote que vous avez apprise au sujet du comte Orlow,[1] vous pouvez la prendre pour sûre et vraie, ce que je vous ne dis, cependant, que pour votre seule direction.

J'apprends, au surplus, avec plaisir ce que vous me marquez des sentiments où la cour de Vienne se trouve actuellement, pour ne pas vouloir se trop mêler des affaires de la Pologne vis-à-vis [de] l'élection d'un nouveau roi; de cette façon-là j'ose me flatter que l'affaire se passera tout tranquillement en Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

14784. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 octobre 1763.

La dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois, m'a été rendue; sur laquelle je suis bien aise de vous dire que la proposition que vous croyez qu'on me la fera de la part de la cour de Pétersbourg, de permettre l'établissement d'une église grecque à Kœnigsberg en Prusse, ne trouvera aucune difficulté de ma part, et que je consentirai bien qu'elle puisse être construite. J'entends que ce sera aux frais de ceux qui s'en serviront. Cette anicroche levée, vous tâcherez, autant qu'il vous sera possible, de mener l'affaire des enfants enlevés en Prusse[2] au point qu'on laisse sortir et retourner dans leur patrie ceux au moins qu'on en découvrira.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Rohd hatte berichtet, „que l'impératrice de Russie a fait demander ici par le prince Galizin la dignité de prince pour Orlow (vergl. S. 106), et que, cette affaire ayant été tirée en longueur ici, cette Princesse vient d'en écrire elle-même à l'Empereur, pour la faire passer plus vite". — [2] Vergl. Nr. 14752.

14785. A L'ÉLECTRICE DE SAXE A DRESDE.

Sans-souci, 22 octobre[1] 1763.

Madame ma Sœur. J'ai été extrêmement flatté par la lettre que Votre Altesse Électorale a eu la bonté de m'écrire.[2] Il ne se peut rien de mieux, Madame, que votre façon de penser. Le tour que Votre Altesse Électorale Se propose de donner aux affaires de Pologne, est, ce me semble, le seul dont elles soient susceptibles. En négociant, Madame, vous ne risquez rien, et si vous ne réussissez pas par cette voie, je vous avoue franchement que je n'en vois point d'autre.

Permettez-moi, Madame, que je vous fasse mon compliment sincère sur la manière dont vous illustrez les commencements de votre administration en Saxe. Il était temps que les souverains de ce pays pensassent au bonheur de leur peuple, et la nature devait aux Saxons un Prince comme l'Électeur et une Princesse de votre rare mérite. Le soir, Madame, en entendant chanter les airs de vos opéras, je me dis en moi-même: Cette femme rare fait non seulement le plaisir de ceux qui l'écoutent, mais encore le bonheur de ceux qu'elle gouverne. Continuez, Madame, dans ce beau chemin que vous vous êtes ouvert vous-même. Je suis un enthousiaste du bien public, et je vous avoue que mon cœur s'épanouit, quand je vois de belles âmes qui aiment le bien, et qui le font si noblement. Enfin, le monde sera convaincu que les talents ne sont jamais nuisibles, et que ce n'est qu'aux esprits éclairés à faire des actions vraiment dignes de louange. Je ne finirais pas, Madame, si je vous disais tout ce que je pense sur ce sujet. J'en ai l'esprit rempli; mais vous avez des affaires, et je ne dois pas vous distraire dans l'arrangement des bonnes choses que vous méditez. Votre Altesse Électorale peut toutefois compter qu'Elle a un admirateur ici auquel Elle donnera sans doute encore plus d'une occasion d'applaudir, et qui est avec tous les sentiments de la plus haute estime, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Électorale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

14786. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 22 octobre 1763.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été rendue, et comme celle que mes ministres vous font aujourd'hui de ma part, épuise tout ce [que] je peux vous dire au sujet des affaires,[3] je n'ai rien à y ajouter

[1] Vom 22. October ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 290. — [2] D. d. Dresden 14. October. — [3] In dem Ministerialerlass wird Buch über die Verhältnisse in Polen (vergl. S. 153. Anm. 2) und über die von Ried abgegebene Erklärung (vergl. Nr. 14789) unterrichtet.

sinon qu'à ce qu'il me paraît, la cour de Saxe n'aura guère influence sur les sentiments des Polonais par rapport à l'élection d'un nouveau roi.

Selon ce que je présume, la nouvelle cour ne manquera pas de faire de bons arrangements en Saxe, mais reste à voir de quelle façon ils seront mis en exécution.

Je m'étonne que cette cour n'a point fait jusqu'à présent les notifications formelles et usitées par des lettres de la chancellerie de l'évènement de la mort du feu roi de Pologne aux autres cours. Au moins ne m'en est-il pas parvenue aucune jusqu'à ce moment, hormis celle que l'Électeur et l'Électrice m'ont faite par des lettres d'amitié de leurs mains propres. C'est pourquoi je voudrais bien être informé par vous de la raison qui peut avoir arrêté jusqu'à présent cette formalité.

Je vous joins, au surplus, ma réponse[1] à la lettre [que] Son Altesse l'Électrice m'a faite en dernier lieu, que vous lui remettrez convenablement.

Comme je vous ai déjà marqué quelque chose sur les musiciens et les danseurs qu'on [a] congédiés à Dresde, voici une note de ceux que vous tâcherez, s'il y a moyen, d'engager en mon service.

Nach dem Concept. Federic.

14787. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 octobre 1763.

J'ai été très content de toutes les particularités dont vous m'avez informé par votre rapport du 15 de ce mois, et qui me font espérer que l'affaire de l'élection d'un nouveau roi se passera encore tranquillement en Pologne. Je suis bien aise, d'ailleurs, de vous faire observer pour votre direction seule que, quoique les dernières instructions que je vous ai données au sujet de l'affaire susdite, portent que vous deviez agir en tout de concert et au gré du comte de Keyserling,[2] mon intention est cependant, avec cela, que vous devez vous y prendre prudemment et n'agir là-dedans que, pour ainsi dire, sous main et en secret, sans paraître ouvertement, afin de ne pas donner de l'ombrage ni des soupçons au parti saxon, ce qui saurait faire autrement un mauvais effet sur mes intérêts, tandis que je ne suis point d'accord sur cela avec la cour de Russie, qui, jusqu'à ce moment-ci, n'a pas encore rien conclu avec moi, et dont je suis encore à attendre d'un jour à autre comment elle voudra se décider et concerter avec moi. Tout ceci ne doit être que pour votre seule direction; sur quoi, cependant, vous vous conformerez.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 14785. — [2] Vergl. Nr. 14769. 14782.

14788. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 23. October 1763.

Eichel schreibt dem Minister auf Befehl des Königs, dass dieser es für gut finde, die dem General Ried ertheilte Antwort über die polnischen Angelegenheiten *in extenso* dem Gesandten Rohd zu übersenden.[1]

Da obgedachter Minister von Rohd in seiner letzteren Relation vom 15. dieses etwas von einer römischen Königswahl, davon die Convocation nach Augsburg geschehen sollte, [meldet,] so soll auf allergnädigsten Befehl ich noch hinzufügen, dass Ew. Excellenz und das Departement wissen und allenfalls examiniren würden, ob durch eine Convocation nach Augsburg nichts neuerliches und denen Churfürsten und dem Reiche präjudicirliches geschähe, da sonsten in den letzteren Zeiten Sr. Königl. Majestät Erinnern nach dergleichen nach Frankfurt am Main geschehen wäre. Auf den Fall nun einiger Neurung wegen des Ortes Augsburg und eines etwaigen, obschon schwachen Präjudizes, so vermeinen des Königs Majestät, wie es doch gut sein werde, dass desfalls von Ew. Excellenz das nöthige behöriger Orten erinnert werde. Ich acquittire mich demnach hierdurch von allem, was mir darunter befohlen worden.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.[2]

14789. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois. Tout ce que le comte Kaunitz vous a insinué au sujet des affaires de Pologne,[3] est conforme à ce que le général Ried a déclaré ministériellement en dernier lieu à mes ministres; aussi viens-je d'ordonner au comte de Finckenstein de vous communiquer *in extenso* pour votre direction la réponse que j'ai fait faire là-dessus.[4] Au surplus, jusqu'à présent on a tout lieu de se flatter que les affaires regardant la Pologne s'arrangeront tout tranquillement.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 14780 und Nr. 14789. — [2] Am 24. October schreibt Eichel dem Minister, dass Pöllnitz vorgeschlagen habe, dem türkischen Gesandten Audienz im „grossen Saal zu Berlin“ zu ertheilen, „dass aber des Königs Majestät solches nicht nöthig zu sein hielten, sondern es nur in Dero ordinairen Kammern geschehen könnte, weil doch gedachter Gesandter kein Ambassadeur, sondern nur ein Minister vom zweiten Range wäre“. — [3] Kaunitz hatte erklärt, Maria Theresia bestehe auf einer verfassungsmässigen Wahl; sie werde in erster Linie für den Churfürsten von Sachsen eintreten, aber auch mit der Wahl eines Piasten zufrieden sein. — [4] Vergl. Nr. 14788.

14790. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 24 octobre 1763.

Vous devez, sans doute, relever, comme il faut, le procédé fort irrégulier de l'électeur de Mayence dont il s'agit dans votre rapport du 23 de ce mois, au sujet de la façon dont il a usé pour m'envoyer sa lettre [1] pour m'inviter à envoyer mes ambassadeurs à Augsburg au jour fixé, afin de procéder à l'élection d'un roi des Romains, [2] quoique cette irrégularité ne doive pas arrêter cette fois-ci ma mission. [3]

Vous parlerez, d'ailleurs, au général Ried sur le peu de décence de ce procédé dudit Électeur contre tout ce que son devoir et les anciennes coutumes l'obligent. Ce qui, cependant, par considération et amitié pour la cour de Vienne, ne m'empêcherait pas cette fois-ci d'envoyer mes plénipotentiaires pour cette élection, conformément aux engagements pris entre moi et sa cour.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14791. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 octobre 1763.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été bien remis. Comme il m'apprend que le prince Louis serait bien aise que je lui fasse faire quelque ouverture au sujet de l'élection d'un nouveau roi de Pologne, pour en agir avec plus de franchise envers vous, vous lui direz, quoique dans la dernière confidence, qu'effectivement je m'étais préalablement entendu là-dessus avec l'impératrice de Russie, que, selon toutes les apparences, l'affaire de cette élection se passerait tout tranquillement, et qu'il était apparent que la succession à la couronne de la Pologne saurait tomber cette fois-ci en partage d'un piaste.

Au reste, vous emploierez vos soins d'avoir des nouvelles sûres et exactes de la France, et m'informerez de tout ce que vous en apprendrez. [4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 D. d. Mainz 16. October. — 2 Finckenstein und Hertzberg hatten, Berlin 23. October, berichtet, dem Herkommen gemäss sei der Churfürst von Mainz verpflichtet, „d'envoyer un ministre à chaque Électeur pour l'inviter d'assister à la diète d'élection". — 3 Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben an den Churfürsten ist vom 28. October datirt. — 4 Am 28. October wird Thulemeier angewiesen, „que vous devez vous conduire toujours poliment envers le ministre de France de là-bas [Marquis d'Havrincour] et avoir des procédés honnêtes vis-à-vis de lui, mais garder des mesures à son égard, pour ne pas entrer trop avant avec lui pour tout ce qui regarde les affaires".

14792. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 octobre 1763.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été bien remise; sur laquelle je veux bien vous dire que, quand les ministres danois reviendront à la charge pour vous sonder sur mes sentiments au sujet des affaires présentes de Pologne et du successeur à placer au trône de Pologne actuellement vacant, vous leur répondrez que c'était une affaire uniquement du ressort de la nation polonaise, et que tout candidat qu'elle jugerait à propos d'élire, me serait agréable, pourvu que cette élection se fît d'une manière conforme aux constitutions et aux lois de la République; et qu'au surplus j'osais me flatter que cette élection se passerait tranquillement en Pologne et sans que la tranquillité du Nord en serait troublée.

Nach dem Concept. Federic.

14793. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 26 octobre[1] 1763.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois. Vous ne devez pas être aucunement en peine comme s'il y avait peut-être un de mes ordres que je vous avais faits immédiatement depuis la mort du feu roi de Pologne, [qui] eût été perdu, puisque vous n'aviez pas reçu mes instructions immédiates sur la façon dont vous deviez vous expliquer relativement à l'affaire de l'élection d'un nouveau roi en Pologne; je ne vous en ai point donné encore à ce sujet et ne saurais pas même vous en donner, avant que de n'avoir eu de nouvelles dépêches de Pétersbourg, que j'attends, et que le temps n'a pas permis encore de recevoir. Ce que je ne vous dis, cependant, pas autrement que pour votre seule direction. D'ailleurs, je suis encore dans l'attente que la nouvelle cour de Dresde me fasse la notification en forme usuelle dans de pareilles occasions comme celle de la mort du feu roi de Pologne, et je vous ai déjà marqué ma surprise de ce qu'on ne s'en est pas encore avisé.[2] Aussi pourrez-vous bien en glisser quelque chose dans un de vos pourparlers avec ceux où il convient; car, nonobstant que cela ne soit qu'une formalité toute pure, elle est cependant d'usage et nécessaire à ce qu'ensuite je sache vous accréditer de nouveau à la nouvelle cour et vous munir de nouvelles instructions. Au surplus, j'ai lieu de présumer que toutes les autres cours qui tiennent des ministres à Dresde, sont dans les mêmes embarras que moi sur cet article.

Pour ce qui regarde les réformes et les arrangements que la cour où vous êtes, se propose de faire, soit dans son civil, soit dans son

[1] Vom 26. October ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 291. — [2] Vergl. Nr. 14786.

militaire, je dois présumer, par ce que vous m'en rapportez, que ce ne soient que de simples projets encore, pas assez digérés, et où il n'y a rien de fixé jusqu'à présent. Quant à l'espérance dont elle se flatte d'obtenir sans difficultés son but vis-à-vis à la couronne en Pologne, je ne voudrais pas lui garantir qu'elle ne saurait pas se tromper en ceci.

Nach dem Concept. Federic.

14794. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 octobre 1763.

Pour vous répondre au rapport que vous m'avez fait du [26][1] de ce mois touchant les insinuations que le ministre de Saxe est venu vous faire sur différents sujets, je suis bien aise de vous dire que, quant à la confidence qu'il vous a faite en particulier de la demande du corps des dissidents en Pologne, pour que je réclamasse, à l'occasion de la vacance du trône, leurs anciens droits et privilèges dont, jusqu'ici, on les avait privés injustement en grande partie, vous saurez l'assurer de ma part que je me prêterais de bien bon cœur à leur attente, et que je donnerais mes ordres en conséquence tant au sieur Benoît à Varsovie que surtout à mon ministre à Pétersbourg, afin que ce dernier en parlât au ministère de Russie pour prendre le concert nécessaire là-dessus. C'est aussi en conséquence que vous ferez expédier au plus tôt l'ordre et l'autorisation qu'il faut à ce sujet, au comte de Solms, de même que les instructions requises au sieur Benoît.[2]

Pour ce qui regarde la lettre de notification de la mort du feu roi de Pologne et les nouvelles lettres de créance que le susdit ministre, baron de Goltz, doit me présenter, je vous saurais bien du gré, si vous saurez faire en sorte que ce ministre se contente de remettre à vous ces lettres, et que je sois dispensé d'aller les prendre moi-même de lui.[3]

Nach dem Concept. Federic.

14795. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 octobre 1763.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été rendue, et je suis assez content de la conduite que vous avez observée jusqu'ici relativement

[1] Vorlage: „27". — [2] Demgemäss ergehen am 28. October Ministerialerlasse an Solms und Benoît; Solms wird beauftragt, den russischen Ministern vorzuschlagen, „d'insérer un article relatif aux intérêts des dissidents dans le traité d'alliance qui se négocie actuellement". — [3] Am 29. October schreibt der König an Finckenstein: da Goltz ihm (Finckenstein) die Schreiben nicht übergeben wolle, „il faudra qu'il prenne patience, et qu'il attende mon arrivée à Berlin pour avoir son audience de moi. Quant à la lettre de notification dont ce ministre est chargé de sa cour pour mon neveu le Prince de Prusse, vous l'avertirez que c'était contre ce qu'il est d'usance chez nous, et qu'il ferait bien ainsi d'arrêter et de retenir cette lettre."

aux affaires présentes de Pologne. Avec tout cela, vous vous représenterez aisément que j'aimerai bien à voir succéder au trône vacant un piaste, et que j'y contribuerai de mon mieux, mais d'en venir à la force et d'entrer en guerre là-dessus, voilà ce qui n'est du tout pas mon affaire.

Vous vous dirigerez ainsi en conséquence et agirez en cela fort sagement et avec beaucoup de prudence, en vous expliquant sur ceci avec bien du ménagement pour en faire entendre, s'il le faut indispensablement, quelque chose, mais toujours d'une façon équivoque et qui ne laisse pas entrevoir trop clairement mes intentions et mes vues. En quoi je me remets entièrement sur votre prudence et votre savoir-faire.

Nach dem Concept. Federic.

14796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 octobre 1763.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois. Bien flatté que je me sens de la complaisance que Sa Majesté l'Impératrice a bien voulu avoir pour moi pour m'envoyer des fruits du produit de ses États,[1] j'aurais cependant, à dire entre nous seuls, mieux aimé qu'il lui ait plu de m'envoyer et me faire passer ici notre traité d'alliance, que, dans la conjoncture présente vis-à-vis des affaires de Pologne, j'attends du jour au lendemain, et au sujet duquel j'ose me flatter qu'après que le chasseur Richter, que je vous ai dépêché le 8 de ce mois,[2] vous aura remis les dépêches qu'il vous porte, [on] ne traînera guère plus de [le] constater . . .[3]

Nach dem Concept. Federic.

14797. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg ersuchen, Berlin 28. October, um Ernennung eines Bevollmächtigten zum Wahltag in Frankfurt.

Potsdam, 29. October 1763.

Ich weiss keinen andern als den Etatsminister von Plotho zu Regensburg.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Nr. 14813. — [2] Vergl. Nr. 14763. — [3] Am Schlusse des Schreibens fragt der König, ob nach der russischen Hofetiquette ein Gegengeschenk üblich sei.

14798. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 octobre 1763.

Je prends trop à cœur les choses qui vous intéressent, ma chère Sœur, pour que je ne dusse pas vous faire part d'un avertissement qui me vient de très bonne main,[1] mais sous le dernier secret que j'ai été obligé de promettre à celui qui me l'a donné. Vous verrez par la feuille ci-jointe de quoi il s'y agit. Il faut bien que je suspende mon jugement si l'on y accuse tout-à-fait juste ou non; ce sera à vous, ma chère sœur, de decider là-dessus. L'avis m'a paru mériter, cependant, attention, d'autant qu'il me vient d'un homme assez au fait des affaires, honnête homme d'ailleurs et très bien intentionné pour vos intérêts. Soyez assurée, au reste, des vœux sincères que je fais pour vous et pour votre prospérité parfaite. Federic.

Quoique les sentiments généreux de Sa Majesté la reine de Suède sont connus pour relever la Suède de l'oppression du parti français, à laquelle le royaume est assujetti jusqu'à présent, et des suites funestes qui en sont dérivées, il pourrait, cependant, arriver que cette Princesse contribuât elle-même, malgré elle, à augmenter le crédit de la France. Voici ce qui pourrait produire cet effet.

Un nommé Sinclair, colonel, par faire semblant qu'il avait changé de sentiment et voulait s'attacher à la cour, cet homme fin, rusé et amusant a trouvé moyen de faire accroire à la Reine que le parti dominant sentait les défauts qui se trouvaient dans leur forme de gouvernement, qu'il savait aussi que le pouvoir du Roi était trop limité, et qu'il ne demandait pas mieux que de se raccommoder avec Leurs Majestés.

Ces avances doivent avoir plu à Sa Majesté la Reine. Elle a commencé à gracieuser ceux de ce parti, qui, par ses adresses et par ses flatteries, a bientôt gagné le dessus à la cour, de sorte que le général Fersen, sa femme et les principaux du parti dominant font aujourd'hui la société journalière de Sa Majesté. Il est à présumer qu'ils profiteront du temps de leur faveur et, après avoir obtenu pour leurs gens des charges et les meilleurs emplois et avoir arrangé les affaires à leur gré et que Sa Majesté demandera l'effet de leurs promesses, ils la quitteront et la laisseront plus mal qu'elle n'a été auparavant, puisque ceux de son parti, se voyant négligés actuellement, commencent à se retirer de la cour.

On parle beaucoup d'une assemblée des États extraordinaire qui s'y prépare; et, comme elle pourrait être décisive, le parti bien intentionné pour la cour doit assez balancer celui qui est le dominant présentement. Il serait ainsi à souhaiter que la Reine ne contribuât pas elle-même à donner plus de crédit au parti français et dominant, ni qu'elle se livrât à des gens qui agissent de mauvaise foi, mais qu'elle préférât l'attachement véritable de ceux qui lui ont donné des preuves signalées de sincérité pour elle et pour ses intérêts.

Nach dem Concept.

14799. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 octobre 1763.

Je vous [sais] parfaitement gré de la dépêche intéressante que vous m'avez faite du 15 de ce mois, et que le chasseur Gusovius m'a fidèle-

[1] Mittheilung des Grafen Panin, nach dem Bericht von Solms, d. d. Petersburg 15. October.

ment remise. Pour vous répondre à ce que vous me dites au sujet du traité d'alliance à constater entre moi et entre Sa Majesté l'Impératrice,[1] qu'afin de ne pas être prévenu par la cabale opposée et pour gagner du temps, vous prendrez sur vous de le signer d'abord, je vous dirai que j'entrevois bien l'embarras où vous vous trouvez, pour ne pas être prévenu par la cabale et pour profiter du temps; mais, ce cas supposé, vous devez au moins vous garder bien à ne pas m'entraîner ni me charger de plus de garanties que de celles que, conformément à vos instructions, j'ai promises. Le cas sera moins embarrassant pour vous, s'il arrivait que les ministres de Russie demandèrent dans leur contre-projet moins de garanties de moi que celles que j'ai promises; car alors et si, d'ailleurs, les autres articles fussent conformes à vos instructions, vous saurez signer, sans hésiter, si vous gagnerez du temps par là. Avec cela, vous observerez bien encore que les engagements du traité par rapport aux affaires de Pologne n'aillent pas si loin qu'ils puissent m'embarquer ou entraîner dans une guerre pour cela. Voilà sur quoi vous devez prêter bien votre attention, afin de vous y conformer exactement.

Ce que le digne comte Panin vous a dit au sujet de Bestushew et de la cabale pour faire entrer l'Impératrice dans les vues des cours de Vienne et de Versailles, me sent plus l'intrigue de cour et l'affaire des courtisans qu'il ne me paraît que nous eussions effectivement à appréhender un changement de la part de l'impératrice de Russie dans les sentiments qu'elle a eus, et du système qu'elle a adopté jusqu'à présent. Au surplus, vous remercierez bien de ma part et dans les termes les plus affectueux ledit comte de Panin de ses sentiments très bien intentionnés pour moi, lesquels vous tâcherez de me conserver invariablement. Et comme il saurait importer, dans la crise présente, que le favori, le comte d'Orlow,[2] ne nous soit au moins pas contraire, vous tâcherez à le caresser et à le flatter au mieux et même, s'il le faut, lui faire quelque compliment convenable et engageant de ma part, afin que nous ne le trouvions [pas] dans notre chemin ni ne l'ayons pas pour ennemi ou contraire à mes intérêts.

Au reste, vous assurerez de ma part le général Tschernischew, tout comme le prince Repnin, combien j'ai été sensible à l'attention qu'ils m'ont voulu témoigner par l'envoi des grains de melons que j'ai reçus de leur part. Vous les assurerez, d'ailleurs, par un compliment des plus obligeants de mon estime parfaite et que le cher souvenir que je leur gardais, ne se perdrait jamais de mon esprit.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 14720. — [2] Vergl. S. 139.

14800. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 octobre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois. L'idée que vous m'avez fournie par rapport à de certaines insinuations à faire à l'internonce turc, qui est à la veille de nous arriver, relativement à mon union avec la Russie et à l'élection d'un roi piaste,[1] m'a paru bonne, et je pourrais bien en faire usage à son temps.

Quant à la conduite que vous aurez à tenir touchant l'élection d'un roi de Pologne et avec le comte de Keyserling, je vous le répète encore[2] que, du jour au lendemain, j'attends des dépêches de Pétersbourg qui m'instruiront de la façon de penser de l'impératrice de Russie sur cet article et du concert qu'elle voudra prendre à ce sujet avec moi, et que ce sera alors que vous en aurez mes instructions positives.

Federic.

Nach dem Concept

14801. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 octobre 1763.

Je vous renvoie ci-joint la lettre du baron de Beckers que vous m'avez communiquée à la suite de votre rapport du 30 de ce mois.[3] Je ne saurais pas vous dissimuler que j'aimerais mieux que la cour palatine me dispensât de cette nomination dans la personne du susdit baron de Beckers qui ne m'est pas tout-à-fait agréable; cependant, si cela ne saura pas être autrement, elle n'aura qu'à me l'envoyer.

Au reste, je dois vous faire remarquer ce que le sieur Benoît vient de m'écrire par sa dépêche du 22 de ce mois touchant certaines insinuations à faire à l'internonce turc touchant mon union avec la Russie et l'élection d'un roi de Pologne piaste.[4] Comme son idée me paraît toute bonne, vous y aurez attention, afin que nous nous en servions en temps et lieu; voilà pourquoi aussi je fais joindre ci-clos un extrait de ladite dépêche du sieur Benoît, au cas que le duplicata ne vous en soit pas revenu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14802. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 31 octobre 1763.

Votre rapport du 22 de ce mois m'a été fidèlement remis. Je crois comme vous que la cour où vous êtes, ne remuera pas à l'occasion

[1] Benoît hatte vorgeschlagen, den türkischen Gesandten darauf hinzuweisen, dass Russland und Preussen nur die Wahl eines Piasten zum Könige von Polen dulden würden, da ein solcher wegen seiner Schwäche den Nachbarn Polens, also auch den Türken, nicht gefährlich werden könnte. — [2] Vergl. Nr. 14787. — [3] Beckers (vergl. Bd. X, 534. Bd. XI, 483) hatte Finckenstein, wie dieser berichtete, in dem (nicht vorliegenden) Briefe seine Ernennung zum Gesandten in Berlin angezeigt und angefragt, ob sie dem König genehm sei. — [4] Vergl. Nr. 14800.

des affaires de Pologne, par le manque d'argent, et voilà pourquoi je vous recommande encore de diriger toujours votre attention principale sur l'état de ses finances,[1] ce qui sera le vrai baromètre de ses autres intentions, étant positivement vrai et sûr que, tandis qu'elle ne sera pas en fonds d'argent, elle n'osera rien entreprendre ni former des entreprises vastes. Au surplus, j'ai tout lieu d'espérer que les affaires de Pologne relativement à l'élection d'un nouveau Roi se passeront tout tranquillement.

Au reste, nous sommes ici à la veille de voir arriver l'internonce que la Porte m'envoie; ainsi je serai bien aise que vous prêtiez quelque attention sur ce que la cour de Vienne et les gens de là-bas en diront.[2]

Nach dem Concept. Federic.

14803. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 1. November 1763.

Nach dem letzthin erfolgeten Todesfall des Königs von Polen[3] hat Meine vornehmste Attention dahin gerichtet sein müssen, damit nicht nur die République Polen in ihrer Freiheit und Prärogativen aufrecht erhalten, sondern dass auch der Nation nicht etwa durch die Intriguen fremder Puissancen bei der neuen Königswahl ein König aufgedrungen werde, welcher sowohl der Freiheit der République selbst als auch deren Nachtbaren gefährlich sein, und mithin alle Gelegenheit zu öffentlichen Unruhen und zu einem neuen und höchst schädlichen Kriege präveniret und vermieden werden könne. Um nun zu diesem Meinen guten Zweck zu gelangen und alles Uebel zu verhüten, habe Ich vor das convenableste Mittel angesehen, Mich mit der russischen Kaiserin deshalb zu verstehen und mit ihr gewisse Mesures zu nehmen. Wie aber fast ohnfehlbar zu vermuthen ist, dass sowohl die Oesterreicher als die Franzosen daher Gelegenheit nehmen werden, der Pforte deshalb die gehässigste Insinuationes zu thun und sie glauben zu machen, als ob ein Verständniss zwischen Mir und Russland nicht nur der République Polen, sondern selbst der Pforte nachtheilig sein könne, so instruire und befehle Ich Euch hierdurch, dass Ihr auf dergleichen fälschliche Insinuationes alle Attention haben und dagegen denen Ministern der Pforte alle diensame Repräsentationes thun, auch denenselben bestens begreifen machen sollet, wie dass eine Union zwischen Mir und Russ-

[1] Vergl. Nr. 14741. — [2] Dem Gesandten Buch befiehlt der König mit Bezug auf die Reise des Grafen und der Gräfin Mniszech (vergl. S. 121) nach Wien, „que vous devez prêter votre attention pour bien examiner jusqu'où va la relation entre la cour de Vienne et celle de Dresde, qui me paraît être très confidente à présent; à quoi vous vous appliquerez pour le bien approfondir et pour m'en informer avec toute l'exactitude possible". — [3] Vergl. S. 141.

land der République Polen niemalen gefährlich noch schädlich sein könne, da nicht nur unser gemeinsames Interesse erforderte, dass die Rechte und Freiheit derselben überall ohnverrücket blieben, sondern auch, dass dieselbe einen König hätten, dessen durch die Gesetze und Constitutions der République gebundene Hände niemalen der Nation gefährlich sein noch denen Nachtbaren überhaupt, worunter denn auch die Pforte zu rechnen wäre, Jalousie geben noch jemalen redoutable werden können. In welcher Absicht das efficaceste Mittel dazu sei, dass man nach Möglichkeit dahin contribuire, damit einer aus denen Piasten bei der künftigen Wahl in Polen zum Könige gewählet würde. Dieser sei allezeit zu schwach und zu ohnvermögend, so reich er auch sonsten vor sich und als ein Particulier sein möchte, etwas gegen die Nachtbaren zu unternehmen, und der Neid, welchen allemal die grossen Stände in Polen gegen ihn haben würden, würde ihn zurückhalten, damit er niemalen etwas gegen die Freiheit der République unternehmen, geschweige dann ausführen könnte. Aus welchen Gründen denn die Minister der Pforte selbst begreifen würden, dass sowohl vor alle Nachtbaren von Polen als selbst vor die République nichts diensamers sein könne, als dass einer aus denen Piasten bei der künftigen Wahl zum Throne gelangen möchte. Welches dannenhero auch Russland nebst Mir, so viel es sonsten ohne Verletzung der Freiheit und Rechte der République geschehen könne, appuyiren würden.

Hierbei soll Euch zu Eurer Direction dienen, dass zwar unter denen jetzigen Competenten zur polnischen Krone auch der neue Churfürst von Sachsen sich mit melden dörfte, dass aber auch in Égard dessen es allemal vor die Nachtbaren von Polen und vor die République selbst gefährlich sein wird, wenn ein auswärtiges Haus wie Sachsen durch eine ohnunterbrochene vieljährige Succession gleichsam ein Erbrecht auf die Kron Polen sich zu erwerben suchte und dadurch den Geist der Freiheit von der polnischen Nation nach und nach ruinirete und schwächete.

Alles vorstehende soll Euch zu Eurer Instruction dienen, damit, wenn etwa, wie nicht zu zweifeln, der wienersche und der französische Hof die Pforte über dieses Sujet allarmiren und gegen Mich und gegen Russland Verdacht und Jalousie geben wollten, Ihr sogleich im Stande seid, die Pforte davon desabusiren [und] beruhigen zu können. Ihr sollet auch darunter mit dem russischen Minister an der Pforte vertraulich de concert gehen und deshalb mit ihm in gutem Verständniss leben, auch denselben in dieser Sache bestens mit souteniren.

Man wird übrigens auch suchen, dem nächster Tagen zu Berlin erwarteten türkischen Minister[1] die nöthige Insinuations über diese Sache zu thun; Ihr Eures Ortes aber könnet dorten der Pforte alle Versicherungen von Meiner festen und ohnverbrüchlichen Freundschaft gegen dieselbe geben.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. S. 164.

14804. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er novembre 1763.

Madame ma Sœur. J'entre avec plaisir dans tout ce que Votre Majesté Impériale me propose,[1] et je ferai incessamment écrire à Varsovie,[2] pour que mon ministre agisse en tout de concert avec M. de Keyserling en faveur de M. de Poniatowski. Mes dernières nouvelles de Varsovie marquent que les Français et les Saxons intriguent de toute leur force en Pologne pour inspirer à cette nation vénale de l'aversion pour un piaste. Cependant, la façon de penser des Polonais m'est trop connue pour ne pas me persuader que, dès que nos ministres, Madame, auront parlé aux principaux seigneurs de ce pays, qu'ils ne se conforment à vos désirs; et, pour la cour de Saxe, je suis toujours d'avis que le plus sûr sera, si Votre Majesté Impériale S'explique tout naturellement avec elle. L'Électrice me presse fort de me déclarer en faveur de son époux;[3] mais je m'en suis toujours excusé en la renvoyant à vous, Madame, et en lui insinuant que ses espérances sur le trône de Pologne devaient se régler sur l'appui qu'elle pourrait attendre de la Russie. Il paraît assez clair que la cour de Vienne ne se mêlera point de cette élection, pourvu qu'on ménage les formalités, et que toutes les démarches soient en quelque façon accommodées aux constitutions de ce royaume.

Quant à la Porte, j'ai prévenu, Madame, ce que Votre Majesté Impériale désire de moi: j'y ai fait écrire à mon ministre[4] dans le sens que vous le désirez; mais je ferai plus, et, à l'occasion de l'internonce qui va arriver ici en peu de jours, j'aurai moyen de lui faire comprendre que l'élection d'un piaste pour roi de Pologne se trouve en tout conforme aux intérêts du Sultan. Je ne négligerai rien, de mon côté, de ce qui pourra adoucir ou calmer les esprits, pour que tout se passe paisiblement et sans effusion de sang, et je félicite d'avance Votre Majesté Impériale du roi qu'Elle va donner à la Pologne. Quoique notre alliance ne soit pas conclue, je considère, dès ce moment, la Russie comme mon allié, et c'est sur ce pied que j'en ai agi, Madame, depuis la paix de Dresde. Je prie Votre Majesté Impériale de vouloir conserver les sentiments favorables qu'Elle veut bien me témoigner, et d'être persuadée de la haute considération avec laquelle je suis, Madame, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Federic.[5]

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

---

[1] Für den Inhalt des Schreibens, d. d. Petersburg 6. October (a. St.), vergl. Nr. 14805. — [2] Vergl. Nr. 14805. — [3] Vergl. Nr. 14764. 14785. — [4] Vergl. Nr. 14803. — [5] Am 1. November wird dem Minister Finckenstein eine Abschrift des Schreibens der Zarin zugesandt, „quoique absolument pour votre seule et unique direction", ebenso eine Abschrift der Antwort des Königs; zugleich wird Finckenstein von den Instructionen für Benoît und Rexin (Nr. 14805 und Nr. 14803) in

14805. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er novembre 1763.

Mes dépêches de Pétersbourg que j'ai attendues, étant arrivées et Sa Majesté l'Impératrice ayant s'expliquée avec moi sur le candidat qu'elle souhaite de voir occuper le trône vacant de Pologne par l'élection future, et qui saurait nous convenir le mieux pour nos intérêts communs et réciproques, je n'ai point voulu perdre un moment pour vous en instruire pour votre direction.

Il est sûr que, parmi les aspirants à la couronne de Pologne, aucun [ne] nous conviendra mieux qu'un piaste, et qu'une prescription d'élections non interrompue dans la même maison ne [saurait][1] que dégénérer en droit d'héritage et intimider l'esprit de liberté dans la nation.

Comme, en conséquence de ceci, Sa Majesté l'impératrice de Russie me propose entre les piastes le stolnik de Lithuanie comte Stanislas Poniatowski, j'y ai volontièrement[2] applaudi. Il est de tous les prétendants à la couronne de Pologne celui qui sera le plus redevable à ceux des mains de qui il tiendra la couronne, et qui d'entre tous les autres partagera de beaucoup sa reconnaissance entre nous et son devoir. S'il n'a pas de quoi vivre, il est à croire que les Czartoryski, fort intéressés qu'un de leur maison, préférablement à tout autre, occupe le trône, pourront être portés à rendre son état convenable à sa dignité.

Voilà donc mes instructions que je vous ai fait attendre pour votre conduite et pour votre direction; et ma volonté est que vous devez vous en ouvrir confidemment à l'ambassadeur de Russie le comte de Keyserling, avec lequel vous irez tout-à-fait de concert à présent dans cette affaire et la soutiendrez, autant qu'il le dépendra de vous et de votre savoir-faire. Vous vous y conformerez exactement, et continuerez à me faire vos rapports fidèles sur tout [ce] qui regarde ceci.

Nach dem Concept. Federic.[3]

14806. AU CONSEILLER PRIVÉ DE HECHT A HAMBURG.

Potsdam, 1er novembre 1763.

J'ai vu par le compte que vous m'avez rendu dans votre lettre du 28 d'octobre passé, les insinuations que le sieur de Zœge, ministre de Sa Majesté Suédoise, vous a faites au sujet du comte de Bohlen, nommé

Kenntniss gesetzt. „C'est, au surplus, pour votre seule information que je vous dis ceci, jusqu'à ce que je me serai ultérieurement expliqué avec vous sur tout ce qui regarde ce sujet."

[1] Vorlage: „sachant". — [2] So. — [3] Am 4. November schreibt der König an Benoît: „Il ne faut pas douter que les Polonais deviendront plus dociles et se mettront à la raison, quand une fois ils seront informés, à son temps, de la façon de penser de l'impératrice de Russie relativement à l'élection à faire d'un roi de Pologne."

ministre à ma cour. Sur cela, je vous dirai que, le sieur de Bohlen n'ayant donné jusqu'ici aucun signe de vie relativement à sa mission à ma cour, vous répondrez au sieur de Zœge que, pourvu qu'on nous nommerait précisément le jour que le comte de Bohlen se mettra en chemin pour nous arriver, mon ministre désigné pour la cour de Suède[1] partirait également pour sa destination; mais, tant que je n'étais point informé sur ce terme, je ne saurais pas laisser partir mon ministre à l'aventure et à tout hasard.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14807. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 2 novembre 1763.

Votre rapport du 28 d'octobre passé m'a été rendu, et [je] vous sais gré de ces particularités relativement aux affaires de Pologne que vous y avez touchées. Quant à l'élection d'un nouveau roi, je crois que la Russie aura tant d'influence sur cette élection, surtout si elle s'accorde là-dessus avec moi, qu'elle y donnera le ton et l'y décidera. Vous continuerez, d'ailleurs, de me marquer tout ce qui regarde les arrangements que l'on fait dans l'intérieur de la Saxe, mais encore vous prêterez une attention particulière à tous les changements qu'on fera dans l'armée, et me marquerez tout ce qu'on y fera d'arrangements; à quoi vous aurez d'autant plus d'attention, puisqu'il m'importe particulièrement d'en être exactement informé. Les lettres de notification de la mort du feu Roi[2] sont actuellement arrivées.

Au surplus, je vous enverrai au premier jour les originaux des *Steuerschcine* qui sont encore entre mes mains, et que vous ne manquerez pas de vendre alors pour mon compte aussi bien et au meilleur prix, quand vous trouverez l'occasion de le faire, conformément aux ordres antérieurs que je vous ai donnés à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

14808. A L'ÉLECTRICE DE SAXE A DRESDE.

Potsdam, 3 novembre[3] 1763.

Madame ma Sœur. Dans ce moment, je viens de recevoir une lettre de l'impératrice de Russie[4] dont le contenu ne me paraît guère favorable, Madame, à vos espérances. Elle exige que j'instruise mon ministre en Pologne, pour qu'il agisse en tout de concert avec le comte de Keyserling, et elle y ajoute ces propres termes: „J'attends de l'amitié

1 Oberstlieutenant von Cocceji. Vergl. S. 30. — 2 Vergl. S. 160. — 3 Vom 3. November ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 293. — 4 Vergl. Nr. 14811.

de Votre Majesté qu'Elle ne permettra ni le passage par Son pays ni l'entrée en Pologne aux troupes saxonnes qui doivent y être regardées actuellement comme absolument étrangères." Si vos lettres, Madame, ne font pas changer de sentiment à l'Impératrice, je ne vois pas par quelle voie l'Électeur pourra parvenir au trône de Pologne, et, par conséquent, que j'aie de la déférence pour les désirs de l'Impératrice ou non, vous n'en deviendrez pas plus reine pour cela, et je pourrais me commettre contre une puissance que je dois ménager. Je suis persuadé, Madame, que Votre Altesse Électorale entre dans tout mon embarras, et qu'à moins qu'Elle ne fasse prendre d'autres sentiments à l'Impératrice, Elle n'exigera pas de moi que je me brouille infructueusement avec un voisin qui mérite de moi les plus grands égards. Tout ceci est une suite de la conduite que le comte Brühl a fait tenir au défunt roi de Pologne relativement aux intérêts du prince Charles, et Votre Altesse Électorale Se souviendra que je Lui ai souvent représenté le préjudice qui Lui en reviendrait.

Je souhaite, Madame, qu'il se présente d'autres occasions où je puisse prouver à Votre Altesse Électorale la haute estime et considération avec laquelle je suis, Madame, de Votre Altesse Électorale le bon frère et serviteur

Federic.[1]

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

14809. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 novembre 1763.

Votre relation du 26 du mois d'octobre passé m'est bien parvenue. Je suis bien satisfait des anecdotes intéressantes dont vous m'y avez instruit relativement à l'état présent des finances de l'Impératrice-Reine et de leur administration. Voici, d'ailleurs, quelques articles sur lesquels vous vous appliquerez au possible pour pouvoir m'en donner des informations et des notices aussi exactes qu'il y aura moyen de le faire. C'est encore en conséquence que je ne vous presserai point là-dessus, mais que je vous laisse le temps qu'il faut, afin de pouvoir vous en bien orienter et m'informer de la façon que je saurais y compter sûrement.

C'est donc, en premier lieu, de savoir exactement à combien montent accuratement les revenus de la Reine-Impératrice par an de toutes ses provinces et possessions, article qui m'importe extrêmement pour en être bien instruit. Secondement, ce qu'il se passe par rapport à l'armée

[1] Der Gesandte Buch erhält am 3. November den Befehl, das obige Schreiben der Churfürstin zu übergeben. Am 5. November theilt der König dem Gesandten den Inhalt dieses Schreibens mit und fügt hinzu: „Voilà ce qui vous servira de direction pour tenir à peu près le même langage dans les occurrences où vous ne sauriez vous passer de vous expliquer sur ce sujet."

autrichienne, et ce que vous apprenez des arrangements et des changements qu'on y fait de temps à autre, et, en troisième lieu, si l'on continue d'avoir toujours la même attention pour l'armée, pour l'ordre et pour la discipline, de même que pour son entretien, qu'on l'a fait ci-devant,[1] ou si l'on commence à s'y ralentir et à s'y relâcher et s'endormir. C'est surtout un article très nécessaire que j'en sois bien instruit. Quarto, ce que l'on apprend du caractère de l'archiduc aîné le prince Joseph, de ses inclinations, de ses sentiments, pour autant qu'il en fait apparaître, et de sa façon de penser et d'agir, de même que de ce que l'on pourra espérer ou non de lui.

Je vous le répète que je ne prétends pas vous presser trop là-dessus, mais que je désire d'en avoir de vous des notices tout-à-fait exactes.

Nach dem Concept. Federic.[2]

14810. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 novembre 1763.

Le chasseur Graul m'a fidèlement remis votre rapport du 21 d'octobre passé avec la lettre que l'Impératrice m'a faite en réponse de celle que je vous ai adressée,[3] et que le chasseur Richter vous a apportée.

Il faut que vous sachiez, d'ailleurs, pour votre direction que Sa Majesté Impériale m'avait déjà prévenu par une autre lettre de sa main qu'elle m'a écrite, dès que la première nouvelle de l'évènement de la mort du feu roi de Pologne lui fut arrivée, pour me communiquer sa façon de penser à ce sujet, qui me fut remise par son ministre le prince Dolgoruki, et à laquelle j'ai fait d'abord ma réponse[4] par le même canal. Heureusement mes idées se sont parfaitement rencontrées avec celles de l'Impératrice, ainsi que nous en sommes prévenus l'un l'autre. Ce qui me fait aussi bien espérer de la conclusion de notre traité d'alliance, et que cette négociation se finira à présent promptement; au moins m'en donne-t-elle les plus fortes assurances et me paraît extrêmement flattée de ma façon d'agir envers elle. Tout ceci me fait aussi présumer que, sans que d'autres vues ou intrigues s'en sont mêlées, on a voulu traîner un peu de conclure avec nous, pour voir ce que

[1] Ursprüngliche Fassung: „que pendant le temps de la guerre passée". — [2] Am 4. November wird Finckenstein beauftragt, einen Anonymus, welcher um Audienz gebeten habe, durch eine Zeitungsnotiz zu benachrichtigen, „comme quoi il n'aurait qu'à se présenter ici à Potsdam le 9 de ce mois et se faire annoncer pour obtenir audience". Am 6. November schreibt der König dem Minister, er werde am 8. nach Berlin kommen, um dem Einzug des türkischen Gesandten am 9. beizuwohnen. — [3] Nr. 14763. — [4] Nr. 14804.

l'on pourrait faire avec l'Angleterre, afin de constater également et en même temps les deux traités.

Au surplus, je joins ici la réponse que je viens de faire à Sa Majesté l'Impératrice,[1] que vous aurez soin de la lui faire remettre au plus tôt mieux.

Nach dem Concept. Federic.

14811 A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 novembre 1763.

Madame ma Sœur. J'ai été charmé de la lettre que Votre Majesté Impériale a eu la bonté de m'écrire.[2] Oui, Madame, le comte Woronzow[3] vous a écrit la vérité, en rendant compte à Votre Majesté Impériale de mes sentiments pacifiques. Je n'ai pu éviter la dernière guerre, il y avait de longue main une conjuration formée contre moi dont je ne doute aucunement que Votre Majesté Impériale ne sache tous les détails. Je ne pouvais ni conjurer ni dissiper cet orage, et, dans cette situation critique, la politique, la raison et le bon sens voulait que je prévinsse mes ennemis, pour ne me point voir accablé une année après. De tous les pays où la guerre s'est portée, le mien a le plus souffert; il faut, Madame, du temps et de la tranquillité pour le rétablir, et, de plus, mon âge m'avertit que je toucherai dans peu aux bornes de ma vie: ce n'est pas sur la fin de ma carrière que je dois m'occuper ou m'engager dans de vastes projets; ces temps sont passés, je désire de descendre au tombeau sans troubles et sans guerre, pour laisser à mes successeurs un pays heureux et une situation assurée; je désire, à cette fin, de former des alliances qui puissent consolider ce système. Voilà, Madame, toute ma politique, et Votre Majesté Impériale verra par ce que je viens de Lui dire avec la plus grande vérité, que mes sentiments se trouvent entièrement conformes aux Siens. Je suis persuadé, Madame, que votre choix, fondé sur de si sages maximes, ne rencontrera que peu ou point d'opposition en Pologne, et je crois, de plus, que la cour de Saxe, étant informée des intentions de Votre Majesté Impériale, se désistera de toute voie de fait pour parvenir au trône de Pologne. D'ailleurs, le militaire des Saxons qui consiste tout-au-plus en 12 000 hommes, est trop faible pour ne rien entreprendre, et, en cas de besoin, il suffira que je refuse à l'Électeur le passage de la Silésie pour ses troupes,[4] pour qu'il y renonce.

J'espère, Madame, de vous convaincre par ma manière d'agir de la sincérité de mes intentions; je m'en rapporte à Elle pour le temps de la conclusion de l'alliance, et me confiant entièrement aux promesses

[1] Nr. 14811. — [2] D. d. Petersburg 9. October (a. St.). — [3] Vergl. S. 139 und S. 142. Anm. 1. — [4] Vergl. Nr. 14808.

que Votre Majesté Impériale a eu la bonté de me faire, j'attendrai tranquillement qu'Elle choisisse le moment qui Lui sera le plus commode pour terminer cette affaire.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

14812. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 5 novembre 1763.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 21 [du mois passé]. Comme il ne me fournit rien qui saurait demander de vous y répondre, je me borne à vous dire que ma curiosité est, à présent, d'apprendre de vous si l'ouverture du Parlement sera faite au jour qu'on y a fixé, ou si l'on l'a prorogée de nouveau et si la fermentation y sera si forte qu'il en soit à croire que la présente administration [sera] culbutée.[1]

Au surplus, je veux bien vous avertir que le prince héréditaire de Brunswick partira vers la fin de ce mois pour passer à Londres. Ma volonté est ainsi que, d'abord après son arrivée, vous vous rendrez chez lui offrir vos services. Vous devez, d'ailleurs, le mettre bien au fait de tout ce qui regarde son affaire,[2] et lui prêter au mieux dans toutes les occasions qui le demanderont, votre assistance, autant qu'il dépendra de vous. Vous vous y conformerez exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

14813. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 novembre[3] 1763.

Madame ma Sœur. J'ai reçu avec une satisfaction particulière les fruits que Votre Majesté Impériale a eu la bonté de m'envoyer; outre leur rareté et leur excellence, il ne suffisait que de la main dont ils viennent, pour me les rendre infiniment précieux. Votre Majesté y ajoute, d'ailleurs, tant de choses flatteuses[4] que je ne saurais assez Lui en témoigner ma reconnaissance. Il est vrai, Madame, qu'il y a une

[1] In einem Schreiben an Michell vom 7. November bestätigt der König den Empfang der Berichte vom 25. und 28. October. „Autant que j'en puis juger, il est encore dans un état d'incertitude si, à l'ouverture du Parlement, le parti antiministériel gagnera le dessus sur celui de la cour; d'autant que si la cour réussira de gagner tant de gens pour avoir une grande majorité à l'ouverture de l'assemblée du Parlement, il faut présumer que, malgré tous les efforts du parti antiministériel, l'administration présente se soutiendra sur pied, ce dont j'espère que vos rapports m'éclairciront bientôt." — [2] Vergl. S. 54. 128. — [3] Vom 7. November ein Schreiben an Finckenstein in den Œuvres, Bd. 25, S. 311. Darin dankt der König dem Minister für die Uebersendung eines Memoires über den englisch-französischen Seekrieg und die Veränderungen im englischen Ministerium während des Krieges. Vergl. dazu S. 152. — [4] Schreiben Katharinas, d. d. Petersburg 27. September (a. St.).

distance infinie des melons d'eau d'Astracan à une diète d'élection en Pologne; mais votre providence réunit tout dans la sphère de Son activité: la même main qui dispense des melons d'un côté, donne des couronnes de l'autre et maintient surtout l'Europe en paix; dont moi et tous ceux qui ne sont qu'indirectement intéressés aux affaires de Pologne, vous béniront, Madame, eternellement. Je ne veux point répéter, Madame, ce que j'ai dit à Votre Majesté Impériale dans mes lettres précédentes; je vois que les difficultés s'aplanissent devant vos pas, et que, malgré des jalousies secrètes et l'envie de quelques puissances dont l'orgueil voudrait influer en tout, la diète d'élection en Pologne ne suivra que les impulsions que Votre Majesté Impériale voudra lui donner. Voilà l'internonce de la Porte arrivé à Berlin;[1] on aura soin de lui démontrer que l'élection que les Polonais feront d'un piaste, est la plus conforme aux intérêts de tous les voisins de ce royaume et, en même temps, à diminuer toutes les jalousies qu'on a pu inspirer aux Turcs contre la Russie.

Je souhaiterais, Madame, que ces contrées puissent produire des choses dignes d'être offertes à Votre Majesté Impériale, pour pouvoir Lui prouver des bagatelles aux grandes choses le désir que j'ai de pouvoir Lui témoigner en toutes occasions les sentiments de la haute considération avec laquelle je suis, Madame, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

14814. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. November 1763.

Der von Euch an Mich unter dem 15. des verwichenen Monates October erstattete Bericht ist Mir gestern hier richtig eingeliefert worden, und hat es zu Meiner Zufriedenheit gereichet, dass Ihr Mich von denen zu Konstantinopel seit Eurem letzteren Bericht geschehenen Vorfällen informiret habt. Es ist nicht zu zweifeln, dass der österreichsche Minister Penckler von dem terreur panique, welchen der Sultan genommen,[3] zu profitiren suchen wird, um die von ihm verlangete Trêve auf zwölf Jahr zu erhalten; es hat auch nach denen Umständen, so Ihr davon meldet,[4]

[1] Vergl. S. 171. — [2] Am 7. November wird dem russischen Gesandten Keyserling in Warschau mitgetheilt, dass einer seiner Neffen eine Stelle als Officier in der preussischen Garde erhalten solle. — [3] Der Sultan war nach Rexins Bericht durch ein im Garten seines Sommerpalastes gefundenes Billet gewarnt worden, „wie er versichert sein könnte, dass, wann er sich nur zwei Tage weit von seiner Residenz entferne, er ab- und sein Bruder Bajazet auf den Thron gesetzet werden würde". — [4] Rexin hatte berichtet: „Penckler arbeitet nun neuerdings aus allen seinen Kräften und suchet die Verlängerung des Trêve nur wenigstens auf 12 Jahr. Er spendiret

wohl das Ansehen, dass er darunter reussiren dörfte, welches Mich aber nicht embarrassiren wird, indem es Mir allemal lieber ist, dass die Pforte auf eine Trêve von zwölf Jahr mit denen Oesterreichern entriret, als wenn dieselbe jetzo einen Krieg mit denenselben anfangen sollte, welcher nach Situation derer Umstände und da sie jetzo keine auswärtige Hülfe haben, noch eine Diversion zu ihrem Faveur gewärtigen kann, nicht anders als schlecht vor dieselbe ablaufen würde.

Ich remarquire jedennoch aus Eurem Bericht, dass man der Pforte die Macht der Oesterreicher an Truppen viel stärker gemachet haben muss, als wie solche wirklich ist. Ich werde Euch daher eine richtige Liste von denen Regimentern und von der wahren Stärke der ganzen österreichschen Armee, wie sie jetzo wirklich ist, beifügen lassen, die Ihr vor ganz richtig und zuverlässig annehmen und daraus die türkischen Minister wegen der ihnen zu stark gerühmten Macht der österreichischen Armee desabusiren könnet. Damit Ihr aber auch wisset, wie diese Armee jetzo in Quartieren stehet und wie weitläuftig sie auseinander lieget und was vor Provinzien sie zu besetzen hat, so schicke Ich Euch hierbei eine authentique Dislocationsliste von solcher, damit Ihr nur vorgedachten Gebrauch davon machen könnet.

Sonst wird Euch hoffentlich bereits Meine letztere Dépêche vom 1. dieses Monates[1] richtig zugekommen sein, von welcher Ich Euch allenfalls ein Duplicat hierbeifügen lasse. Ihr sollet eine besondere Attention auf dasjenige nehmen, was Ich Euch darin wegen der Union und des guten Verständnisses zwischen Mir und dem russischen Hofe und wegen der denen türkischen Ministern deshalb zu thuenden Insinuationen befohlen habe, im Fall denenselben deshalb von anderen Ombrage gemachet werden wollte. Welche Eure Insinuationes Ihr zugleich dergestalt einzukleiden und zu tourniren habet, dass, da die Pforte sich von Mir alle Freundschaft zu versichern hätte, ihr selbsteigenes Interesse dabei versire, wenn Ich mit dem russischen Hofe in Union und gutem Vernehmen stände, indem Ich dadurch zurückhielte, dass dieser Hof sich nicht mit denen Oesterreichern alliirete, mithin letztere niemalen etwas gegen die Pforte entrepreniren könnten . . .

Nach dem Concept. Friderich.[2]

---

sehr grosse Summen und suchet dadurch alles an sich zu ziehen, hat sich auch dermalen bereits den Weg zum Mufti gebahnet und dürfte, wann es so bleibet, noch reussiren."

[1] Nr. 14803. — [2] Das Schreiben ist erst am 19. November abgegangen, da die darin erwähnte Liste, nach einem Briefe Eichels an Rexin vom 19. November, nicht früher zu erlangen war. In demselben Brief theilt Eichel dem Gesandten mit: „Es ist heute über Warschau die Nachricht eingelaufen, als ob zu Konstantinopel ein Aufruhr entstanden sei, da man den Sultan absetzen wollen und der, um dessen zu entgehen, sich obligiren müssen, ein oder der anderen christlichen Puissance den Krieg anzukündigen. Ich zweifele noch an der Richtigkeit dieser Nachricht, da Ew.

14815. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 novembre 1763.

Votre dépêche du 29 d'octobre m'a été bien rendue, et je [ne] manquerai pas de faire mon usage de ce que vous m'avez marqué dans le post-scriptum que vous aviez joint, des principes que le comte de Kaunitz prétend établir au sujet de mes soldats que j'ai droit de faire réclamer,[1] au sujet desquels je ferai faire les insinuations qu'il faut au général Ried.

Je suis, d'ailleurs, bien aise de vous faire observer sur ce [que] vous me mandez de la dépense actuelle de l'état militaire de l'Impératrice-Reine, qu'on vous a annoncé de 18 millions de florins par an, que la somme en est un peu outrée, et que, dans un temps de paix que celui-ci, cela pourra aller à 10 millions, tout compté, l'entretien de l'armée, de l'artillerie et des forteresses et tout le reste. Je conviens que, dans un temps de guerre, cela pourra monter à la somme qu'on vous a indiquée.

Au surplus, je ne saurais vous dissimuler que, selon mes nouvelles de Turquie,[2] la Porte Ottomane saurait bien accorder aux Autrichiens la prolongation de la trêve pour douze ans encore, dont, cependant, j'attends de plus fraîches nouvelles, et que cela peut être la raison pourquoi la cour de Vienne, dans l'attente de voir réussir cette trêve, a arrêté le payement du fonds destiné, ailleurs, pour les réparations à faire aux frontières de Turquie.

Nach dem Concept. Federic.

14816. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 novembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois, par lequel je n'ai, cependant, point appris ce que j'attendais de savoir de vous; car tout ce que vous m'y avez dit relativement aux sentiments du général Yorke, ne m'intéresse guère, vu que j'ai de la première main et par le sieur Michell tout ce qui mérite mon attention par rapport aux affaires d'Angleterre. J'attends plutôt de vous que vous vous appliquiez à me rapporter exactement la façon de penser de la cour de Versailles sur

Wohlgeboren nichts davon gemeldet haben, welche doch eher wie über Warschau hieher kommen können. Uebermorgen wird Achmet Effendi seine erste Audience bei dem König haben."

1 Kaunitz hatte nach Rohds Bericht ihm über die Auswechselung der Kriegsgefangenen mitgetheilt: „1. Qu'il n'y avait que ceux qui étaient natifs des États de Votre Majesté qui étaient dans le cas de pouvoir être réclamés; 2. que leur nombre n'était pas illimité, mais qu'il devait être égal de part et d'autre, cent pour cent, mille pour mille etc.; 3. qu'il fallait attendre que le temps de leurs capitulations fût expiré." — 2 Vergl. Nr. 14814.

les conjonctures présentes et quel arrangement on fait, d'ailleurs, dans ses finances et par rapport à leurs autres affaires intérieures et du dehors. [1]

Au reste, quand le ministre de France à La Haye [2] vous demandera quel saurait être le nouveau roi de Pologne, vous n'avez qu'à lui répondre que ce serait celui que, conformément à la liberté de la nation polonaise, les Polonais se choisiront.

Nach dem Concept. Federic.

14817. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 novembre 1763.

Vous devez vous souvenir que, sur votre représentation de la nécessité de nommer un second ministre encore pour accompagner le ministre d'État de Plotho à la convocation d'élection d'un roi des Romains à Augsburg, je vous ai ordonné de me proposer à cette fin un sujet de la qualité requise, mais qui n'y fera que figurer. [3]

Comme, jusqu'à présent, vous ne vous en êtes pas acquitté, et que, cependant, de temps s'approche où ces deux ministres doivent être à Augsburg au terme marqué, ma volonté est que, sans laisser écouler plus le temps, vous devez me proposer ce susdit second ministre, afin qu'il soit arrangé à temps encore tout ce qu'il faut par rapport à cet envoi. [4]

Je veux bien vous avertir, de plus, que, quant à l'audience à donner par moi à l'envoyé turc, je n'aimerais pas que le jour en soit fixé avant le 20 de ce mois où je pourrais venir à Berlin. Sur quoi vous vous arrangerez. Comme, d'ailleurs, mes affaires me rappellent ici le lendemain de l'audience donnée, et qu'elles pourront m'arrêter à Potsdam deux jusques à trois semaines, je serais bien aise que vous puissiez faire inspirer l'envie audit envoyé par notre interprète de voir pendant

[1] Am 11. November wird dem Gesandten nochmals eingeschärft, seine Berichte interessanter zu machen. „Il faut que [vous] mettiez plus d'application à pouvoir m'informer avec toute l'exactitude possible de tout changement et de tout arrangement qui se font à la cour de France, soit par rapport à ses finances et à ses affaires intérieures qu'à l'égard de celles de dehors. Voilà ce qu'il m'importe et ce que je prétends absolument de savoir de vous, d'autant plus que sur les lieux où vous vous trouvez, vous ne sauriez être jamais en défaut de ces nouvelles, à moins que vous vous y preniez bien et de manière que l'a fait votre devancier. Vous vous conformerez bien à ceci." — [2] Marquis d'Havrincour. — [3] Auf den Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg, d. d. Potsdam 31. October, war die Resolution des Königs ergangen, Potsdam 1. November: „Sié sollen Mir also einen dergleichen vorschlagen, der aber nur figuriren muss, indem Ich wegen derer Sachen selbst Mich an den Etatsminister von Plotho halte." — [4] In Folge dessen wird der Hofmarschall Graf von der Schulenburg zum Wahlgesandten in Frankfurt ernannt.

cet intervalle de temps mes châteaux et maisons de campagne, en commençant de Charlottenburg, et de venir ensuite, sous le susdit prétexte, ici à Potsdam voir Sans-souci et le reste. Ce qui, adroitement ménagé, me fournira l'occasion de lui parler et de m'entretenir avec lui tout à mon aise et sans gêne. Je laisse à vos soins de diriger cela à mon gré, et vous fais savoir, au surplus, que je viens de donner mes ordres au conseiller privé Flesch pour payer de ma part le *tayn* audit envoyé avec 60 ducats en espèces, à compter du jour qu'il a fait hier son entrée publique à Berlin, et continuer de la sorte jusqu'à son retour.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14818. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 novembre 1763.

Vos dépêches du 25 d'octobre et du 1er de ce mois m'ont été bien remises. Quant aux insinuations que le sieur de Faxel, chargé d'affaires,[1] vous a faites, conformément aux ordres qu'il en a eus du comte d'Eckebladt, vous lui direz très poliment que nous étions également qu'eux dans le désir de voir le rétablissement de la correspondance entre les deux cours[2] par des envois des ministres réciproques, et qu'on ne saurait pas ignorer qu'il y avait longtemps déjà le mien. Mais comme le comte de Bohlen[3] ne nous avait donné jusqu'ici aucun signe de vie relativement à sa commission, et que nous ignorions même encore le temps où à peu près il se rendrait en chemin pour nous arriver, il ne m'avait convenu d'envoyer mon ministre à l'aventure et sans savoir si et quand celui de la Suède nous viendrait, et que c'était en conséquence que j'avais déjà fait déclarer par mon résident de Hecht au sieur de Zœge a Hamburg[4] qu'incontinent après qu'on nous aurait averti du temps auquel le comte de Bohlen partira pour se rendre à Berlin, je fixerai le jour du départ de mon ministre, [en] lui ordonnant de faire toute la diligence possible pour se rendre à sa destination.

Au reste, vous continuerez de me marquer, en attendant, tout ce que vous saurez apprendre des nouvelles de Suède.[5] Il m'a fait plaisir que vous avez eu l'attention de m'informer de celles de France qui vous en sont revenues. Vous devez continuer également de m'en donner, autant que vous en aurez, et ma curiosité est, d'ailleurs, d'apprendre de vous si, parmi les propositions que la France est venue de faire à la cour de Copenhague,[6] il n'y a pas celle de lui fournir un certain nombre

1 Faxel war der schwedische Geschäftsträger in Kopenhagen. — 2 Preussen und Schweden. — 3 Der neuernannte schwedische Gesandte in Berlin, vergl. S. 168. — 4 Vergl. Nr. 14806. — 5 Vergl. Nr. 14819. — 6 Borcke hatte am 25. October berichtet, dass ein französischer Courier dem dänischen Hofe Vorschläge des seinigen

de vaisseaux de guerre à sa pleine disposition pour nombre d'années, tout comme la France l'a demandé des Suédois.

Nach dem Concept. Federic.

14819. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 novembre 1763.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 28[1] octobre passé. Ma satisfaction est suprême d'apprendre le contentement que l'Impératrice a eu de la lettre que je lui ai écrite à l'occasion de la première nouvelle de la mort du roi de Pologne.[2] Comme elle s'est expliquée là dessus avec toute la confiance possible envers moi, je ne suis guère resté en arrière dans la lettre que je lui ai répondue là-dessus[3] pour la confirmer dans cette confiance, et pour la prévenir encore sur toutes ces insinuations fausses et malignes qu'on voudrait tenter de lui inspirer à mon égard, de sorte que j'ai tout lieu de bien espérer de l'impression que fera ma lettre à l'Impératrice que je vous ai dépêchée le 5 de ce mois[4] par le chasseur Eyff.

Ce que vous venez de m'apprendre, d'ailleurs, de la principale direction de ce qui regarde les affaires présentes de Pologne, que l'Impératrice a confiée au comte Panin, me fait très bien espérer de cette affaire, et que tout se passera tranquillement à ce sujet, pour arriver au but dont je suis convenu avec sa souveraine. Je serai charmé, au surplus, quand ce digne ministre aura de nouveau la principale part dans toutes les affaires; cela me servira de sûr garant pour la bonne harmonie et l'heureuse union entre nos deux cours, par tous les sentiments droits et sincères qu'il m'a fait éprouver dans toutes les occasions où il s'en est agi.

Pour votre direction et pour en communiquer avec le comte Panin, je vous adresse ci-joint mes dernières nouvelles de la Suède, telles qu'elles me sont venues,[5] afin d'en communiquer avec ce ministre, en

überbracht habe, „mais elles sont tellement dans le goût de celles faites en dernier lieu à la Suède que la cour de Danemark, qui encore n'a pas un besoin aussi urgent que l'autre de secours pécuniaire, n'y peut faire aucune attention".

[1] So im Concept und in der Ausfertigung. Es ist jedenfalls ein Verschreiben für „25". Auf den Bericht vom 28. October antwortet der König am 14. November (vergl. Nr. 14825); der Bericht vom 28. October an das Ministerium trägt das Präsentatum des 13. November, der Bericht vom 25. October das des 9. November. Auch stimmt die Antwort des Königs nicht zu dem, was Solms am 28., wohl aber zu dem, was er am 25. October berichtete. — [2] Nr. 14763. — [3] Nr. 14804. — [4] Nr. 14811. — [5] Borckes Bericht, d. d. Kopenhagen 25. October, vergl. Nr. 14818. Borcke sprach die Meinung aus, das schwedische Ministerium fange an zu erkennen, „que, par l'alliance exclusive avec la France, il ne tient à rien, et a besoin d'autres liaisons, auxquelles il veut préparer les voies et les moyens, en rétablissant la correspondance avec les puissances avec lesquelles elle était interrompue".

lui insinuant que c'étaient telles que je les avais reçues, et que je ne saurais dire si elles étaient exactement conformes à celles qui lui étaient revenues.

Vous insinuerez au comte Panin que la plus grande marque d'amitié que je peux donner à l'Impératrice, est de refuser aux puissances étrangères le passage par mes États,[1] parceque ce refus me hasarde à me commettre avec eux, tandis que je ne suis lié avec personne, et que je ne peux compter sur l'assistance d'aucune puissance, tant que notre alliance ne sera pas signée.

Federic.

Nach dem Concept. Der Zusatz eigenhändig auf der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

14820. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 novembre 1763.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement remise. Je laisse à mes ministres le soin de vous répondre sur ce qui regarde les procédés irréguliers de l'électeur de Mayence dans son invitation faite pour la Diète de l'élection,[2] et vous dirai, quoique en confidence dont vous ne laisserez rien apercevoir là où vous vous trouvez, que, quant à mes affaires avec la Russie, je ne suis pas encore tout-à-fait d'accord avec l'Impératrice, ce qui cependant, je crois, s'achèvera au premier jour. Pour votre direction je vous dirai, en attendant, qu'il ne s'y agit en aucune façon de quelque démembrement d'une ou d'autre province ou lambeau de la Pologne, et que même on n'a pas songé absolument à une pareille chose.

L'envoyé turc a fait le 9 son entrée publique à Berlin et aura au premier jour son audience. S'il s'agira d'une triple alliance défensive à conclure entre moi, la Russie et la Porte, l'affaire saura prendre bientôt consistance.

Federic.

Nach dem Concept.

14821. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 novembre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été fidèlement remis, et c'est avec satisfaction que j'ai appris les nouvelles dont vous m'y avez informé. Comme il me faut voir tranquillement à présent le train que les affaires prendront là-bas, vous continuerez de m'en instruire, et observerez bien, en attendant, de vous conserver la confiance du comte de Keyserling et de vous ménager celle du prince Repnin,[3] quand il arrivera à vos lieux, avec lequel vous saurez aussi

[1] Vergl. Nr. 14808. — [2] Vergl. Nr. 14790. — [3] Repnin war neben dem Grafen Keyserling zum Gesandten in Warschau ernannt.

agir tout confidemment, d'autant que j'ai tout lieu de lui conserver mon estime, par les sentiments de zèle que je lui ai reconnus toujours pour la bonne harmonie et l'étroite union entre les deux cours.[1]

Au surplus, j'ai eu tout lieu d'être surpris de la fausse alarme qu'on a donnée au Primat [par] la nouvelle des quartiers que je faisais marquer à Rawitsch pour mes troupes. Vous devez en tranquilliser le Primat, par lui déclarer que cette nouvelle était absolument fausse et controuvée, et que je n'avais pensé jusqu'ici à faire marcher un seul homme de mes troupes en Pologne, qui toutes étaient tranquilles dans leurs quartiers, et qui avaient des ordres les plus sévères pour garder le bon voisinage avec les Polonais voisins. Que tout ce qui saurait arriver à cet égard, [ne] serait qu'un détachement de 30 ou, tout au plus, 40 hussards, commandé pour acheter des chevaux de remonte aux frontières de la Valachie et de la Turquie, saurait traverser la Pologne, comme cela s'est fait autrefois régulièrement chaque année; mais ce qu'on débitait sur d'autres marches de mes troupes en Pologne, était absolument faux et controuvé, ce dont le Primat pourrait être parfaitement assuré, tout comme vous saurez donner hautement le démenti à ces faux bruits.

Nach dem Concept. Federic.

14822. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 novembre 1763.

Comme, en conséquence de votre rapport du 10 de ce mois, le ministre de Saxe baron de Goltz est venu vous demander mon agrément de se rendre à Dresde pour une quinzaine de jours, conformément à un ordre de sa cour, il n'y a rien de ma part qui l'empêche de s'y rendre, ainsi qu'il dépend de lui d'y aller.

Quant à la demande qu'il a faite au nom de plusieurs gentilshommes, ses compatriotes, pour trouver une retraite sûre dans mes États, dans le cas d'une guerre civile en Pologne, vous lui répondrez de ma part que j'avais tout lieu d'espérer, et que j'en étais presque entièrement assuré que l'affaire de l'élection d'un nouveau roi de Pologne se passerait tout tranquillement, sans causer des troubles ouvertes et sans que des troupes étrangères entreraient en Pologne pour violenter la nation; mais que, si, en attendant, quelques-uns de la noblesse polonaise voudront, pour plus de sûreté, se retirer eux et leurs effets dans mes États, vous étiez autorisé de leur promettre en mon nom et de leur donner des assurances positives qu'ils y trouveraient un parfait asile et toutes les sûretés qu'ils sauraient demander.

Pour ce qui regarde le baron de Beckers,[2] je vous dirai que je

[1] Vergl. Bd. XXII, 631. — [2] Vergl. Nr. 14801.

ne saurais lui accorder l'audience qu'il me demande, avant que l'internonce turc n'ait eu celle qu'il attend; comme ce sera le 20 de ce mois, alors le baron de Beckers pourra avoir ensuite la sienne, de sorte qu'il faut ainsi qu'il prenne patience jusqu'à ce terme. Au surplus, je veux bien vous dire au préalable pour votre direction que, quand le susdit sieur de Beckers viendra vous faire des propositions relatives au renouvellement de la convention faite avec la maison palatine en 1741,[1] vous lui donnerez à entendre nettement que cette convention ne saurait être regardée autrement que rompue, parcequ'au lieu que, selon ce traité, la maison palatine était engagée à la garantie de mes possessions de la Silésie et de la comté de Glatz, elle y avait contrevenu au point qu'elle avait fourni des troupes à mes ennemis qui prirent à tâche de m'en dépouiller, et que, par cette infraction manifeste, le susdit traité était devenu nul. Cependant, si, nonobstant cela, la cour palatine continue à faire des instances pour le renouvellement de ce traité, nous ne saurions y entrer autrement sinon que le traité se fasse de la même façon et aux mêmes conditions relatives à la garantie de la cour de France. Et comme ainsi la France en sera mêlée, nous gagnerons, par là, l'occasion de traîner cette négociation pour autant de temps que nous le trouverons de notre convenance.

Federic.

Nach dem Concept.

14823. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 novembre 1763.

P. S.[2]

Aussi vous dirai-je sur le compte que vous venez de me rendre de l'entretien que vous avez eu avec le général Ried sur la restitution réciproque des sujets respectifs, que je veux me rapporter volontiers à lui pour l'arrangement de cette affaire et la lui laisser terminer avec le lieutenant-général de Forcade, afin qu'ils arrangent tout ceci conformément à ce que l'on en est convenu par le traité de paix, ne mettant aucun doute dans la droiture du général Ried dont j'estimais que les assurances sincères qu'il en donne, m'en pourront servir de sûrs garants. Ce que vous pourrez bien lui répondre, en ajoutant que, quant au sieur de Rohd,[3] l'on ne saurait du tout trouver mauvais qu'un ministre mande à sa cour ce qu'on vient de lui dire ministériellement.

Der Schluss des Schreibens handelt von dem Gehalt, das dem Gesandten in Stockholm, Cocceji, gewährt werden soll.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Bd. I, 468 und Bd. XXII, 437. — [2] In dem Hauptschreiben wird der 21. November als Tag für die Audienz des türkischen Internuntius festgesetzt. — [3] Der General Ried hatte die Antwort des Grafen Kaunitz auf die Vorstellungen Rohds (vergl. Nr. 14815) einem Missverständniss beigemessen, an welchem der letztere schuld sei.

14824. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 novembre[1] 1763.

Votre rapport du 5[2] de ce mois m'a été fidèlement remis. Je vous suis bien obligé de l'attention que vous avez eue pour m'informer, autant qu'il vous est possible, du projet dont il est question dans ce rapport,[3] et au sujet duquel vous continuerez de veiller d'attention pour m'en instruire avec exactitude. En attendant, les difficultés presque innombrables que rencontrent tous ceux qui sont chargés de l'exécution de pareils projets, avec les autres circonstances particulières que vous avez touchées, me laissent fort en doute que ceci prendra jamais consistance réelle. Si, d'ailleurs, la somme des dettes monte si haut que vous me l'avez indiquée, et que le fonds d'amortissement qu'on destine pour s'en acquitter, [est si mince,] je ne comprends pas d'où en attendant les intérêts du capital seront acquittés qui seuls absorbent presque[4] ledit fonds.

Au surplus, je ne voudrais pas garantir l'authenticité de la somme de 50 millions qu'on vous a indiquée que l'Empereur en[5] était en possession, puisqu'il y en a nulle proportion de tout ce qu'il a pu retirer en revenus de ses propres États depuis le temps qu'il en est en possession, surtout ses dépenses et ses pertes qu'il a eu souffertes en différentes reprises, défalquées; de sorte que, tout bien considéré, j'applaudis à votre sentiment qu'il y a encore bien de problématique dans tout ce plan . . .[6]

Nach dem Concept. Federic.

14825. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 novembre 1763.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 28 du mois dernier d'octobre, et vous sais bon gré du compte que vous m'avez rendu des insinuations que le comte Panin vous a faites au sujet des affaires de Pologne, pour m'en informer. Ne manquez pas de lui dire de ma part,

[1] Vom 14. November ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 295. — [2] In der Vorlage verschrieben: „10". — [3] Rohd hatte berichtet: „Il y a ici un grand projet sur le tapis, car il ne s'agit pas de moins que de donner une nouvelle face aux finances de tous les pays héréditaires. Après plusieurs délibérations et conférences tenues sur cette matière en présence de l'Empereur, celui-ci s'est enfin déclaré, comme il m'est revenu de très bonne part, qu'il se chargerait de toutes les dettes de l'État sans exception, moyennant qu'on lui confiât la direction entière non seulement du fonds d'amortissement de six millions de florins par an, mais aussi de tout le plan dressé pour le payement des intérêts, qui vont à environ douze millions par an, et de tout ce qui est relatif à cette matière." — [4] So; gemeint ist vielleicht „plus que". — [5] D. h. de ces dettes. — [6] Am Schluss lehnt der König die Fürsprache des Erzherzogs Leopold für den Grafen Franckenberg ab (vergl. S. 16. 27).

à la première occasion que vous saurez rencontrer, qu'il pourra compter sûrement que je tiendrai ferme à Sa Majesté l'Impératrice, qu'il pourra être assuré que, de ma part, j'irai en tout de concert avec elle, que je ne mettrai jamais aucun obstacle à ses vues dans cette affaire, et que je serais en tout ceci d'accord avec elle. Quant aux Autrichiens, il ne fallait point douter des menées et des intrigues qu'ils trameraient pour traverser les vues de l'Impératrice, tant à la cour de Pétersbourg qu'en Pologne, où surtout ils débiteraient des mensonges à mon sujet et tâcheraient de faire accroire aux gens que je n'étais pas trop en bonne intelligence avec l'Impératrice, ni tout-à-fait bien favorable à ses vues. Mais que, si de pareils contes reviendraient à lui, comte Panin, il pourrait toujours les prendre comme de faussetés absolument controuvées. Ce qu'il devait croire, d'ailleurs, sûrement, c'est que les Autrichiens ne feraient marcher aucunes troupes au sujet des affaires de Pologne, tandis que je ne m'en mêlerais jusqu'à faire marcher de mes troupes; car si j'y venais, alors il ne fallait plus douter qu'ils remueraient aussi, et que les choses parviendraient à une guerre ouverte. Que c'était une des raisons pourquoi je ne ferais positivement le moindre mouvement de mes troupes, pour ne point donner l'occasion à ce qu'ils la saisissent pour le faire pareillement, où, de pas à pas, les choses s'engageraient à une guerre.

Au surplus, c'est à cette occasion que je veux bien vous prévenir que je suis sur le point de faire commander quelque peu d'officiers avec une vingtaine ou trentaine de hussards qui traverseront la Pologne[1] pour aller acheter des chevaux de remonte dans l'Ukraine et aux environs, comme cela s'est pratiqué autrefois chaque année avant la dernière guerre. Comme il est à présumer que les Autrichiens et d'autres malintentionnés ne perdront pas cette occasion pour donner ce petit envoi comme un corps des troupes détachées en Pologne, j'ai cru devoir vous en prévenir, afin que, quand on vous en parlât là où vous vous trouvez, vous soyez à même de vous expliquer d'abord là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

14826. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 novembre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été rendu, et j'approuve parfaitement l'insinuation que vous avez faite au Primat à l'occasion des personnes à envoyer aux cours étrangères pour y notifier solennellement la mort du défunt Roi.[2] Aussi quand vous saurez

[1] Vergl. S. 181. — [2] Benoît hatte berichtet: „Comme . . . j'ai remarqué que jusqu'ici on n'a pas observé cette cérémonie envers les Rois prédécesseurs de Votre Majesté, j'ai porté au Primat à ne plus négliger un acte qui ne pourrait qu'augmenter l'amitié que Votre Majesté avait pour la République. Ce serait, il me

faire en sorte qu'on ne chicane plus sur la récognition de mon titre royal et sur de pareilles choses réellement peu importantes, vous ne devez pas le négliger dans cette conjoncture qui me paraît la plus propre à finir ces chicanes.

Quant aux personnes à nommer pour cette mission à moi, je serais satisfait de celles qu'on y nommera, soit starostes ou d'autres, à moins qu'ils soient de la même qualité que celles qu'on enverra à d'autres puissances.

Au surplus, c'est de bien bon gré que je vous accorde le caractère de mon conseiller d'ambassade, et je viens de donner mes ordres[1] à ce que le brevet vous en soit d'abord expédié.

Federic.[2]

Nach dem Concept.

14827. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 novembre 1763.

Le sieur Benoît m'ayant supplié de lui accorder un caractère plus relevé dans le poste où il se trouve, que celui dont il a été revêtu jusqu'à présent, j'ai trouvé sa demande toute juste et même conforme à mes intérêts, vu les circonstances de l'interrègne présent en Pologne. Voilà pourquoi je veux que la chancellerie privée à Berlin doive lui expédier d'abord le brevet de mon conseiller d'ambassade, sans qu'il en paie aucuns droits ordinaires.

Je me suis ressouvenu, à cette occasion, de la couronne de Pologne qui depuis nombre d'années nous a été hypothéquée, et qui se trouve actuellement encore a Berlin.[3] Il m'est venu l'idée si nous ne saurions pas profiter de conjoncture et de l'occasion de l'élection d'un nouveau roi et surtout quand ce sera un piaste, comme il n'y a nul lieu d'en douter, de nous faire payer la somme que les Polonais nous doivent, et pour laquelle la susdite couronne a été hypothéquée à ma maison. Ce n'est qu'une idée que je vous fournis seulement, afin que vous l'examiniez de plus près, et que vous réfléchissiez sur ce qu'on en saurait faire ou non, et si même, faute d'argent, dont les Polonais ne seront pas bien fournis, nous ne saurions pas tirer d'eux quelque autre avantage réel contre l'extradition de cette couronne qui proprement n'est à nous qu'un bien inutile. Vous me ferez votre rapport sur ce

semble, le plus grand pas de fait pour la récognition du titre royal de Votre Majesté, sur lequel on ne pourrait plus chicaner à l'avenir, puisque cette mission se fait au nom de la République."

[1] Vergl. Nr. 14827. — [2] Am 18. November dankt der König dem Gesandten für seinen Bericht vom 9. „J'applaudis surtout au parti sage que vous avez pris que, le temps de l'élection étant encore éloigné, vous ne parliez pas encore ouvertement de mes intentions, mais commenciez seulement à familiariser insensiblement la nation avec l'idée d'un piaste à élire." — [3] Vergl. Bd. XXII, 511.

que vous sentez à ce sujet, après avoir examiné toutes les circonstances y relatives.

Au reste, comme, en conséquence du dernier rapport du sieur Benoît, on lui demande de nouvelles lettres de créance à la République, il faut que vous songiez à profiter de l'occasion pour faire reconnaître la dignité royale à ma maison par la République[1] et pour parvenir à régler d'autres petits différends point essentiels y relatifs; sur quoi vous devez fournir les instructions qu'il faut audit Benoît.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.[3]

14828. A L'ÉLECTRICE DE SAXE A DRESDE.

Potsdam, 16 novembre 1763.

Madame ma Sœur. J'ai eu la satisfaction de recevoir deux lettres de Votre Altesse Royale et Électorale. Pour la première,[4] Madame, qui regarde les bouffons, je vous répondrai sans peine: quoique leur jeu me paraisse excessivement outré, je les garderai, Madame, jusqu'à ce qu'ils trouvent à se placer ailleurs. Pour la seconde lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire,[5] la matière est délicate et le sujet embarrassant. Si j'avais, Madame, des couronnes à donner, je placerais la première sur votre tête comme très digne de la porter. Mais, Madame, je suis bien loin d'être dans cette position-là. Je sors d'une guerre affreuse que mes ennemis m'ont faite avec un acharnement qui a peu d'exemples. Je tâche de cultiver l'amitié de tous mes voisins et de ne me brouiller avec personne. Au sujet des affaires de Pologne, une Impératrice que je dois ménager, et à laquelle j'ai de grandes obligations, exige de moi d'entrer dans ses mesures. Vous, Madame, que je voudrais complaire, si je le pouvais, vous voudriez, Madame, que je fasse changer de sentiments à cette Impératrice. Daignez, de grâce, entrer dans mon embarras. Votre Altesse Électorale apprendra par le sieur de Sacken,[6] lorsqu'il sera arrivé à Pétersbourg, quels sont les sentiments de l'impératrice de Russie; mais, selon tout ce que j'ap-

[1] Vergl. Nr. 14826. — [2] In Folge dessen Ministerialordre an Benoît, d. d. Berlin 21. November. — [3] Auf den Bericht Finckensteins vom 14. November, mit der Meldung, dass der türkische Gesandte für seine Pferde Fourage beanspruche, antwortet der König am 16. November, „que les prétentions qu'il forme du jour au lendemain, ne finiront ainsi jamais"; die Lieferung der Fourage würde monatlich 870 Thlr. kosten, „augmentation de son *tayn* que je n'ai nulle envie de lui accorder". Ueber das Ceremoniell am Tage der Audienz Achmets schreibt der König am 17. November dem Minister, die Tafel des Gesandten solle für 24 Personen hergerichtet werden, „qui sera servie en porcelaine, pour que rien n'en soit volé ou égaré. Au surplus, il faut que je vous dise que le baron de Pöllnitz pousse les choses trop loin avec ses cérémonies infinies et nous en fait tourner la tête"; die Audienz solle stattfinden „dans mes chambres ordinaires". — [4] Liegt nicht vor. — [5] D. d. Dresden 11. November. — [6] Der Wirkl. Geh. Rath Graf Karl von Osten-Sacken, früher sächsischer Gesandter in Schweden, war zum Gesandten in Petersburg ernannt.

prends de ce pays-là, il me paraît que les résolutions sont toutes prises, et que même l'Impératrice est résolue à soutenir le parti de ses partisans en Pologne avec les forces qu'elle a toutes prêtes sur les frontières. Pour moi, Madame, je voudrais, si cela était possible, ne me point engager dans toute cette affaire, qui, jusqu'à présent, n'est pas compliquée, mais qui d'un jour à l'autre peut le devenir, par la part trop vive que des voisins de la Pologne pourront y prendre. Prêt à donner dans toutes les occasions des marques à Votre Altesse Électorale de la haute estime avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale et Électorale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

14829. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 17 novembre 1763.

Je vous adresse ci-joint la réponse que je viens de faire à la lettre de madame l'Électrice[1] que vous m'aviez envoyée à la suite de votre rapport du 11 de ce mois. Pour ce qui concerne les arrangements que la cour où vous [vous] trouvez, pense de faire dans l'intérieur de la Saxe,[2] je les envisage jusqu'à présent d'un œil assez indifférent, quoique vous faites bien de ne pas négliger à m'en informer. Mais ce qui m'importe le plus à présent de savoir, et ce que je vous recommande pour y prêter une attention particulière, ce sont les mesures que la cour électorale voudra prendre pour trouver l'argent qu'il lui faut indispensablement, tant pour les corruptions que pour les autres dépenses à faire, afin de réaliser, s'il y aura moyen, ses espérances à l'égard de la succession au trône de Pologne, auxquelles, à ce que vous présumez, elle ne voudra que difficilement renoncer . . .

Federic.

Nach dem Concept.

14830. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 novembre 1763.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, et suis bien aise d'apprendre que mes soupçons n'ont pas été du tout mal fondés, quand j'ai présumé que dans les différentes appréhensions que le comte Panin vous a marquées, il s'est agi en

[1] Nr. 14828. — [2] Buch hatte berichtet, die sächsische Regierung beabsichtige, die Armee auf 17000 Mann zu vermehren; die Stände hätten dafür aber nur 850000 Thaler bewilligt; das fehlende wolle der Churfürst aus seiner Schatulle und dem „don gratuit“ nehmen, das die Stände am Schluss der Tagung zu bewilligen pflegten.

quelque manière de ses intérêts propres et de sa jalousie contre le comte de Bestushew, au sujet duquel j'ai appris avec bien de la satisfaction ce que vous me marquez par rapport à la résolution prise de l'éloigner des affaires.

Je vous remets, au surplus, à ce que je vous ai marqué par mes dépêches antérieures du 11 et du 14 de ce mois.

Nach dem Concept. Federic.

14831. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 novembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois. Quand vous me marquez que l'électeur de Saxe sollicite à peine perdue l'appui de la cour de France pour l'exécution de ses vues sur la couronne de la Pologne, vous ne m'apprenez rien qui ne me soit connu sans cela. Pour donc me rendre intéressantes et me fournir des nouvelles de France qui satisfont à ce que j'en désire,[1] vous devez vous appliquer à m'informer des détails qui regardent les propres affaires de la France, savoir ses finances, son militaire, sa marine et sa flotte, ses colonies et les changements, de même que les arrangements qu'on y fait; si le luxe et la dépense de la cour continue également qu'auparavant; ses affaires étrangères, ses négociations, ses vues, ses différends présents avec l'Angleterre et si ceux-ci vont en augmentant; si l'on parle d'un ministre qu'on me veut envoyer, et plusieurs autres articles sur ces matières. C'est à quoi vous vous conformerez exactement et tâcherez de me donner de ces nouvelles, de sorte qu'elles sachent mériter mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

14832. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 novembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois; à l'occasion duquel je suis bien aise de vous dire que j'attends le caractère de l'archiduc Joseph que je vous ai demandé par une de mes dépêches antérieures,[2] afin d'être en quelque façon instruit sur ce qui est de ses talents, de ses qualités bonnes ou mauvaises et de son penchant.

Je prends, d'ailleurs, cette occasion pour vous recommander encore une fois de vous appliquer bien et d'y mettre votre attention particulière à pouvoir exactement m'instruire sur tout ce qui regarde les finances de la Reine-Impératrice, de même que son armée et son militaire, tout comme les arrangements qui s'y feront de temps à autre. Je comprends

[1] Vergl. Nr. 14816. — [2] Vergl. Nr. 14809.

très bien les difficultés que vous rencontrez pour pouvoir tirer des notices justes et exactes là-dessus, vu qu'on vous observe là-bas et fait épier toutes vos démarches, et qu'on tâchera au mieux d'empêcher que vous ne sachiez avoir des informations exactes sur les deux susdits articles; mais, outre que, de votre part, vous chercherez à surmonter ces obstacles, vous tâcherez de vous procurer adroitement la confidence de quelque agent ou secrétaire de légation, soit de Bavière, soit de Württemberg, soit de quelque autre Prince de l'Empire du moyen rang, par l'entremise duquel vous vous procurerez toutes les informations que vous désirez, sans qu'il en paraisse quelque chose au dehors. Vous réfléchirez là-dessus, afin de voir ce que vous saurez apprendre par ce moyen.

Nach dem Concept. Federic.

14833. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 novembre 1763.

J'ai vu tout ce que vous m'avez marqué par votre rapport circonstancié du 18 de ce mois sur les affaires de Pologne et sur les avantages qu'on saurait tâcher à me procurer à l'occasion de l'interrègne présent.[1] J'approuve vos idées et vos sentiments, en conséquence desquels vous instruirez incessamment le sieur Benoît,[2] afin de travailler aux choses qu'il saura faire valoir, et à ne pas toucher à celles dont il n'y a pas à espérer de la réussite. Vous lui ferez expédier, d'ailleurs, les pleins pouvoirs qu'il pourra avoir besoin pour négocier conformément aux instructions qu'il recevra, et aurez soin, au reste, qu'il soit aidé d'un copiste affidé qu'il demande.

Nous réglerons tout votre maudit cérémonial[3] demain au soir.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

14834. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 12. November, Hof und Stadt beschäftigten sich so sehr mit der bevorstehenden Wahl eines römischen Königs, dass man sich der Anwesenheit des türkischen Gesandten in Berlin nicht zu erinnern scheine. „Nonobstant cela,

[1] Finckenstein hatte (auf Grund einer Denkschrift Hertzbergs) dargelegt, wie Preussen in den Pfandbesitz einer polnischen Königskrone gelangt sei (vergl. Nr. 14827), und hinzugefügt, dass es unter den obwaltenden Umständen nicht rathsam sei, die mit jener Verpfändung in Zusammenhang stehenden Ansprüche auf das Gebiet von Elbing geltend zu machen. Dagegen rieth Finckenstein, bei dem gegenwärtigen Interregnum die Anerkennung des Königstitels für Preussen (vergl. S. 185) durchzusetzen und auf die Erfüllung einiger kleiner Forderungen, die Preussen an die Republik Polen zu stellen hatte, zu dringen. — [2] In Folge dessen Ministerialerlass an Benoît, d. d. Berlin 25. November. — [3] Für die Audienz des türkischen Gesandten.

je ne doute pas que le général Ried n'ait des ordres bien précis d'avoir les yeux sur tout ce qui se passera à cet égard, et d'approfondir le secret de la mission de l'internonce turc, s'il y en a quelqu'un. Le général Harsch n'est pas de retour encore de la frontière, et une marque certaine qu'on n'est point tranquille ici sur le tour que les affaires prendront de ce côté-là, c'est que la France vient d'envoyer à l'Impératrice-Reine 4 officiers ingénieurs . . à dessein de se rendre en Hongrie pour assister aux réparations de ses places fortes."

Der Gesandte berichtet ferner, er glaube sich mit Rücksicht auf die grosse Schuldenlast des österreichischen Staates nicht zu täuschen, „en concluant de là et de tout ce que je vois ici, que l'Impératrice-Reine est sincèrement intentionnée de garder la paix et d'éviter toute guerre, tant qu'elle pourra. De l'humeur dont elle est, on peut compter aussi que le couronnement de l'archiduc Joseph absorbera tout l'argent qui entrera dans ses coffres; peu attentive à sa propre aisance, elle l'est beaucoup et par principe à tout ce qu'elle croit être dû à la grandeur de sa maison et à celle de son cœur bienfaisant." Am Schlusse giebt der Gesandte seinem Zweifel an der Verwirklichung des von ihm geschilderten Finanzplanes[1] Ausdruck.

Potsdam, 20 novembre 1763.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, duquel j'ai eu une satisfaction entière par les avis intéressants qu'il comprend, d'autant plus qu'il me paraît certain que tout ce que vous y marquez, est parfaitement vrai, et que vous ne vous trompez en aucune des conjectures que vous faites, et que vous avez très bien pénétré ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

14835. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 novembre[2] 1763.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement remise, et c'est avec toute la satisfaction imaginable que j'en ai appris qu'au départ de votre rapport le comte Panin a été sur le point de prendre séance au collège de la chancellerie.

Par tout ce que vous me marquez d'ailleurs, et selon la situation présente des affaires, j'ai tout lieu de me flatter que les affaires relatives à la Pologne se passeront tout tranquillement et sans bruit.[3] Sur quoi, je crois que tout trouvera d'autant moins de contradiction, et que tout se passera avec d'autant plus de tranquillité, si, d'accord d'ailleurs avec l'impératrice de Russie sur l'affaire principale, je ne remue point du tout avec mes troupes ni n'en fais pas le moindre mouvement; car,

[1] Vergl. Nr. 14824. — [2] Vom 21. November ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 296. — [3] Dem Gesandten Buch in Dresden schreibt der König am 20. November, „que, quant aux affaires de la Pologne, il y a tout lieu de présumer que ce sera cette fois-ci l'impératrice de Russie qui décidera sur l'élection d'un nouveau roi de Pologne, de sorte que le candidat qu'elle appuiera, emportera la balance, quand elle fera marcher des troupes; que les Polonais en crieront, mais qu'ils se mettront bientôt à la raison et plieront là-dessus".

sans cette précaution, il ne saurait presque manquer que les autres n'en prissent pas ombrage, et que, peu à peu, les choses ne devinssent pas à des éclats. Pour écarter cela et pour conserver la paix et la tranquillité, je tiens pour le plus sûr moyen que je ne remue le moindrement avec mes troupes. Ce que vous ne manquerez pas de bien insinuer au comte Panin.

Au surplus, c'est aujourd'hui que je donne audience publique à l'internonce que la Porte m'a envoyé. Quand cela sera fait, je prendrai l'occasion de l'entretenir en particulier[1] et de lui ôter tout ombrage et jalousie qu'on pourra avoir inspirés à la Porte par rapport aux affaires présentes de la Pologne et au sujet de la Russie. Ce qui, j'espère, fera bon effet sur la Porte.

Nach dem Concept. Federic.

14836. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 novembre 1763.

Toutes les cérémonies publiques avec l'internonce Achmet Effendi passées et finies, je serais bien aise que vous puissiez à présent vous arranger avec lui, afin qu'à peu près quatre ou cinq jours passés, il se rende ici pour me voir. Cependant, pour donner à penser à certaines gens sur ce voyage, je voudrais qu'il eût un air comme s'il y avait du mystère caché. C'est en conséquence qu'il faudrait qu'il commençât à aller à Charlottenburg, comme par un simple motif de curiosité, pour voir cette maison de plaisance, et qu'il poursuivît de là son voyage ici. Ce que j'abandonne à vos soins pour le bien arranger conformément à mes intentions.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14837. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 novembre 1763.

Vos dépêches du 4 et du 8 de ce mois m'ont été fidèlement remises; sur lesquelles je suis bien aise de vous dire que, touchant les affaires de Pologne, je suis tout-à-fait tranquille vis-à-vis de l'Angleterre, sachant bien que le ministère anglais ne voudrait pas s'en mêler présentement qu'il se voit trop occupé de se maintenir lui-même, et, quant à ce dernier article, je le regarde avec assez d'indifférence jusqu'à ce qu'il se manifestera quelle issue leurs affaires auront.

Je vous sais parfaitement gré du compte que vous m'avez rendu de la conversation que vous avez eue avec le chevalier Pitt, duquel j'ai

[1] Vergl. Nr. 14817. 14836.

trouvé les sentiments qu'il vous a marqués, très judicieux. Si, cependant, l'occasion se rencontrât qu'il vous entretînt encore, vous ne manquerez pas de lui faire entendre, quoique seulement par pure manière de conversation, que, grâce au Ciel! ma situation n'était pas aussi précaire vis-à-vis de la maison d'Autriche, qu'il paraissait la croire. Que, pour ce qui regardait son sentiment qu'il fallait que l'Angleterre s'unît avec moi et la Russie et cherchât d'engager d'autres puissances protestantes à s'y joindre, tout juste que ce sentiment était, il fallait cependant présumer qu'après l'exemple que l'Angleterre avait donné, après sa paix faite avec la France en dernier lieu, de son peu d'exactitude à remplir ses engagements et de l'abandon de ses alliés, il se trouverait difficilement des puissances qui voudraient plus se mêler de leurs affaires, à moins que la nation ne fît une déclaration authentique de quelle façon elle envisageât les affaires du Continent, et si l'Angleterre était obligée, comme toute autre puissance, d'observer et de remplir exactement les engagements pris par des traités solennels.

Nach dem Concept. Federic.

14838. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 23 novembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois. Il n'y a nul doute à ce [que] vous dites de la confidence qui va augmenter à présent entre la cour de Vienne et celle où vous vous trouvez. Voilà pourquoi vous devez être vigilant pour bien observer et pénétrer tout ce qui se passe entre les deux cours. Vous y prêterez d'autant plus d'attention qu'il est connu que le comte de Flemming[1] a toujours eu une grande prédilection pour la cour de Vienne. Vous connaissez, d'ailleurs, l'empressement marqué avec lequel l'Électrice désire de voir succéder l'Électeur à la couronne de Pologne,[2] que la cour de Vienne fait semblant de vouloir seconder par ses bons offices. Il ne faut donc pas douter qu'on emploiera force d'intrigues et de menées sourdes pour [y] parvenir. C'est sur ces intrigues et pratiques que vous devez diriger présentement votre principale attention, afin de vous en orienter au possible et de pouvoir m'informer des moyens qu'on voudra se servir pour brouiller les affaires de l'élection en Pologne et pour en tirer son profit en pêchant, pour ainsi dire, en eau trouble.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Graf Flemming, der frühere sächsische Gesandte in Wien, hatte seit October 1763 das Departement der Auswärtigen und das der Kriegs-Affairen inne. — [2] Vergl. Nr. 14763 und 14828.

14839. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 novembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois, que j'ai trouvé très sec et aussi peu intéressant que je ne saurais vous dissimuler le peu de satisfaction que j'ai eu jusqu'à présent de tous les rapports qui me sont parvenus de vous,[1] et de vous ordonner en conséquence que vous devez une bonne fois vous évertuer pour me rendre vos rapports intéressants et dignes de mon attention. Ce sont à présent principalement les affaires de la France au sujet desquelles je prétends d'être exactement instruit par vous de la façon que je vous ai présentée. Pour celles de l'Angleterre, vous saurez vous en dispenser dans les dépêches que vous m'adresserez immédiatement, à moins que ce ne soient des choses ou des particularités très intéressantes qui sont parvenues à votre connaissance, et qui sauraient presser à ce que j'en sois instruit. Vous vous conformerez bien à tout ceci.

Nach dem Concept. Federic.

14840. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 novembre 1763.

Après ma dépêche[2] finie, je viens de recevoir celle que vous m'avez faite du 11 de ce mois; sur laquelle je vous dirai que, pour ce qui regarde l'affaire touchant les prétentions de mes sujets à la charge du commissariat anglais,[3] vous aurez des instructions ultérieures de mon ministère. Quant à celle relativement au sieur Goodrick,[4] il me paraît, par les nouvelles que j'en ai directement, que la Suède saurait bien se rapprocher à l'Angleterre, de sorte que la communication entre les

1 Vergl. Nr. 14816 und Nr. 14831. — 2 Nr. 14837. — 3 Vergl. S. 121. Michell berichtete: „Le comte de Sandwich me fit connaître d'abord qu'il n'avait pas encore reçu les ordres du Roi là-dessus, mais qu'il lui paraissait qu'à moins qu'on ne donnât préalablement une satisfaction entière sur les magasins vendus et arrêtés en Westphalie par quelques régences de Votre Majesté et à la sollicitation de Ses sujets, ceux-ci n'étaient point en droit de réclamer leurs prétentions à la charge du commissariat anglais, avant que cette démarche ne fût faite." Den Ministern Finckenstein und Hertzberg wird am 24. November unter Bezugnahme auf Michells Bericht befohlen: „Vous devez avoir soin que les intéressés de mes sujets aux prétentions à la charge du commissariat anglais soient tous exactement informés de ce que le susdit sieur Michell marque à leur sujet, pour qu'ils sachent prendre leurs mesures là-dessus. Vous ne laisserez pas, de même, d'instruire ce dernier de la manière dont il aura à se conduire ultérieurement à cet égard pour obvier à tout préjudice de mes sujets en question." — 4 Michell hatte berichtet, dass Goodrick, der frühere englische Gesandte in Stockholm, welcher sich in Kopenhagen aufhielt, beauftragt worden sei, „de faire connaître au secrétaire de Suède à Copenhague que, si sa cour voulait déclarer authentiquement qu'elle était résolue de nommer un ministre pour se rendre auprès de Sa Majesté Britannique, on le nommerait lui pareillement, chevalier Goodrick, pour se rendre auprès de Sa Majesté Suédoise".

cours pourrait être rétablie; mais que cela puisse aller à une harmonie parfaite, voilà de quoi j'ai tout lieu de douter, parceque la France s'est trop ancrée en Suède, de sorte que son parti saura toujours balancer l'autre bienintentionné, et que la nation ne saura pas se défaire aisément des engagements où elle se trouve envers la France.

Nach dem Concept. Federic.

14841. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 novembre 1763.

Votre rapport du 16 de ce mois vient de m'être remis. Comme il ne comprend rien qui saurait demander de nouvelles instructions pour vous, je me remets à celles que mes dépêches antérieures contiennent. Quant à la demande que le Primat vous a faite pour donner mes ordres à publier le long de mes frontières à ce qu'aucun de mes sujets ou soldats n'entre en Pologne pour y commettre des excès ni se joindre à ces partis qui exercent des brigandages en Pologne, vous devez vous souvenir que ces ordres ont été déjà donnés depuis quelque temps de la manière la plus positive et sous des peines rigoureuses. Cependant, par considération pour le Primat et en faveur de la réquisition qu'il vous en a faite, je viens de renouveler ces ordres aux commandeurs de mes régiments également qu'à mes régences, qui seront publiés le long de mes frontières, afin de prévenir par là tout excès en Pologne de la part des miens. Avec tout cela, vous ferez remarquer au Primat qu'il se trouve actuellement tant de déserteurs des Autrichiens et des Russes, tout comme des miens, en Pologne, auxquels il faut certainement attribuer les excès et les pillages commis là, et contre lesquels il faudrait qu'on prît de bonnes mesures en Pologne comme contre des gens sans aveu.

N'oubliez pas de faire mille remercîments de ma part au comte de Keyserling de la continuation de ses bons sentiments et amiables intentions à mon égard.

Quoique vous ne direz rien encore aux Polonais du candidat que l'impératrice de Russie, de concert avec moi, destine proprement à la couronne de Pologne, vous tâcherez, cependant, d'accoutumer insensiblement les Polonais à l'idée d'un roi piaste,[1] en leur insinuant convenablement combien il était honteux pour la nation et pour la République de recourir dans ce cas à des étrangers et marquant par là comme il ne se trouvait aucun sujet parmi eux capable à porter cette dignité, et que, d'ailleurs, ils devaient se souvenir de tous les maux où la Pologne avait été entraînée sous les régences des rois du dehors, par des vues intéressées et qui étaient tout étrangères à la Pologne et qui avaient

[1] Vergl. Nr 14804.

souvent mis la République au bord du précipice; au lieu que sous des rois piastes la République et la nation avait été dans le plus grand lustre. Enfin, vous emploierez tous ces arguments que vous saurez imaginer, pour leur faire goûter et inspirer adroitement et peu à peu dans des occasions convenables l'idée d'un roi piaste.

Nach dem Concept. Federic.

14842. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 novembre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois, m'est bien parvenu; duquel j'ai appris avec bien de la satisfaction les sentiments d'amitié envers moi dont l'Impératrice-Reine vous a donné de nouvelles assurances, d'une façon aussi obligeante que j'en ai été très sensible. Aussi saurez-vous être persuadé que, de ma part, je ne resterai pas en arrière pour cultiver cette amitié aussi loin qu'il sera possible.[1]

Ce que l'on vous a dit touchant des bruits sourds qui courent à Vienne d'une nouvelle révolution qui était à la veille d'éclore en Russie, n'est point fondé, et il est sûr qu'il n'y en a du tout à craindre, et qu'il n'y a même à présent la moindre apparence qu'un tel évènement sût arriver là. Vous saurez compter ainsi que ces bruits-là ne tirent leur origine que dans l'imaginative des Autrichiens qui, selon la façon de penser que vous devez leur connaître, dépités qu'ils sont de ce que l'impératrice de Russie ne veut point entrer en alliance avec la cour de Vienne, lui souhaitent tout le mal possible et se le représentent comme à la veille d'arriver; tout comme ils ont coutume de faire à tous ceux qu'ils rencontrent dans leur chemin, et qui ne veulent pas plier à leurs désirs.

Nach dem Concept. Federic.

14843. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 novembre 1763.

La dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois, m'est bien parvenue. J'approuve parfaitement que vous avez désabusé entièrement le comte Panin des soupçons qu'il avait pris sur une convention particulière ou article secret au traité de paix avec la Reine-Impératrice

[1] Am 28. November schreibt der König an Rohd: „Je suis bien aise de vous faire observer pour votre direction que, quelque porté que je sois pour cultiver la bonne harmonie avec la Reine-Impératrice, que, cependant, je ne saurais pas entrer en concert avec elle sur ce qui regarde les affaires présentes de Pologne, par des raisons que je n'aurai pas besoin de vous répéter, et que vous-même vous comprendrez fort aisément."

pour des arrangements pris par avance sur la succession de Pologne que les émissaires du ministre autrichien ont essayé de faire accroire aux ministres de Russie, et qui est d'une fausseté absolue.

Je suis, d'ailleurs, parfaitement d'accord avec le comte Panin sur ce qu'il vous a dit au sujet de deux articles, savoir de l'abolition du *liberum veto* et de l'augmentation des troupes, qu'il fallait empêcher que les Polonais ne parvinssent point à faire changer de leurs constitutions; mais il ne faudra point, pour l'empêcher, qu'on aille à la violence. Il y aura d'autres moyens plus doux pour y réussir, sans recourir aux extrémités, et, en tout cas, les moyens ne manqueront pas de rompre une Diète où l'on verra qu'on voudrait faire valoir lesdits deux articles, ce qui est plus facile et moins dangereux que si l'on voudrait employer la force par faire mouvoir des troupes; car ceci tirerait sûrement à des suites fâcheuses, et surtout si je faisais, moi, le moindre mouvement de mes troupes, vu qu'une telle démarche de ma part causerait immanquablement que les Autrichiens et d'autres puissances peut-être encore s'en mêleraient, et que, de fait à fait, les choses parviendraient à une guerre ouverte, ce que, cependant, moi et la Russie voudrions éviter absolument. Vous ne manquerez pas ainsi de bien imprimer cela au comte de Panin, tout comme mes lettres antérieures vous en ont déjà instruit, et de lui inspirer la pensée de ne pas recourir aux violences dans cette affaire pour laquelle il y a des moyens plus doux et plus faciles afin d'en sortir.

Au reste, je songerai à nommer, au temps qu'il faudra, un ministre extraordinaire de ma part à Varsovie.

Federic.

Nach dem Concept.

14844. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 novembre 1763.

Ma chère Sœur. La lettre que vous avez la bonté de me communiquer de l'électrice de Saxe, est à peu près dans la forme dont elle en a écrit à toutes les puissances. Elle a, ma chère sœur, trop bonne opinion de mon pouvoir. Je suis trop heureux de me soutenir moi-même comme je le peux, dans la situation où le Ciel m'a mis, et bien loin d'avoir des couronnes à dispenser, celle de Pologne me paraît plus dépendante en ce moment de l'impératrice de Russie que de tout autre voisin. Quelque estime que j'aie particulièrement pour l'électrice de Saxe, je la crois trop éclairée pour qu'elle prétende de moi qu'en me déclarant son champion, je me brouillasse avec l'impératrice de Russie: la chemise est toujours plus proche que l'habit, et à moins, ma chère sœur, que de vouloir remettre le feu de tous côtés en Europe, je crois qu'il vaut mieux qu'un piaste soit roi que de se battre en faveur de qui que ce puisse être.

Vous me dites des choses si obligeantes où je reconnais toujours les sentiments d'autrefois qui vous ont rendue si chère à votre famille entière. Je vous assure, ma chère sœur, que mon esprit vous suit également partout. Un valet de chambre du roi de Suède passa cet été par ici; je l'ai fait chercher partout, pour lui demander des nouvelles de tout ce qui vous regarde, si intéressantes, quand on vous aime, comme je le fais; mais il était parti, et il n'y eut aucun moyen de le raccrocher. Je m'en suis, cependant, dédommagé avec madame de Hordt[1] qui a été obligée de me dire et redire tout ce que jamais elle a pu savoir touchant ce qui vous regarde. Ma sœur de Schwedt a montré un portrait de miniature qu'on prétendait vous ressembler à présent; nous en avons fait la dissection, et j'ai soutenu fermement qu'il n'y avait pas un de vos traits, et qu'ainsi le portrait ne ressemblait pas. Je vis ici avec ce que j'ai pu rassembler des débris de notre famille; ma sœur de Brunswick m'a donné ses fils[2] qui font honneur à leur mère et à toute la famille.

Un internonce turc est arrivé sur cela, il amuse beaucoup le public; tout le monde en parle, et il y a bien de nos dames qui voudraient être turquisées. Je ne sais ce qui en sera, toutefois pouvez-vous compter que les Autrichiens, les Français et les Russes n'ont pas omis de laisser de leur postérité dans ce pays, et quelques Turcs de plus n'y gâteront rien. J'ai honte de toutes les balivernes que je vous écris, mais je me flatte que cette lettre sera pour vous seule et non pour votre fichu Sénat que je n'aime absolument point.

On dit que nos envoyés vont incessamment partir;[3] j'attends ce moment comme celui où je me flatte que notre correspondance reprendra ses vieux errements. Il faut me contenter de votre écriture, car je commence à craindre, ma chère sœur, que notre séparation sera pour jamais. Cela m'afflige et me fait passer toute envie de rire. Je n'oublie jamais ce jour ou, pour mieux dire, ce soir où je fus obligé de vous mener à ce funeste carrosse qui nous sépara. J'espérais alors, mais à présent .....[4] je ne crois pas qu'il y ait de la possibilité à faire réussir mes vœux; ainsi, tâchons de nous distraire. Que j'apprenne du moins de bonnes nouvelles de votre santé, de votre contentement, de votre situation, et que je sois sûr de conserver une petite place dans votre cœur: voilà où la raison veut que mes vœux se bornent. Quoi qu'il arrive, soyez du moins persuadée que personne ne vous aime plus tendrement ni n'est avec plus d'attachement et d'estime, ma chère sœur, que votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Der Gemahlin des Obersten Grafen Hordt. — [2] Vergl. Nr. 14614. — [3] Vergl. Nr. 14814. — [4] So in der Vorlage.

14845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 novembre 1763.

J'ai bien reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et suis bien aise d'avoir appris de vous ce que vous m'y avez marqué de nouvelles dignes de mon attention. Comme vous êtes à portée là ou vous vous trouvez, d'avoir des nouvelles de France, vous me ferez bien du plaisir, quand vous me communiquerez tout ce que vous en saurez apprendre, et en particulier celles qui sont relatives à l'état des finances de la France et à sa marine, vu que je suis très curieux d'être instruit des mesures qu'on prend là sur lesdits deux articles. Au surplus, nous n'avons pas eu jusqu'ici la moindre nouvelle sur un ministre que la cour de Versailles voudrait nommer pour venir résider à la mienne.

J'attends, au reste, votre rapport sur le mémoire que vous avez remis, en conséquence de votre rapport, au baron de Bernstorff,[1] et veux bien vous dire pour votre direction que j'ai parlé sur cette affaire moi-même au ministre de Danemark résidant à présent à ma cour,[2] de sorte qu'il faudra voir l'impression que tout ceci fera sur la cour danoise.

Federic.

Nach dem Concept.

14846. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 19. November: „Le comte Keyserling m'a dit que le comte Bestushew avait dressé un long mémoire dans lequel il avait plaidé la cause des cours de Saxe et de Vienne, mais que ni l'un ni l'autre ne lui avait attiré l'approbation de sa souveraine. Le comte Bestushew doit avoir assuré Orlow que, s'il l'assistait vivement par son crédit en faveur de la cour de Vienne, il serait créé prince d'Empire. L'ambassadeur me dit aussi qu'on commençait déjà à manigancer beaucoup à Constantinople contre la Russie, mais qu'il espérait que Votre Majesté contribuerait à détruire tous les vastes desseins qu'on méditait de ce côté-là."

Potsdam, 28 novembre 1763.

Vous ne manquerez pas de continuer à cultiver au mieux la confiance que le comte de Keyserling vous témoigne, et de le remercier par des compliments des plus affectueux de ma part, quand vous saurez le faire sans affectation, pour lui marquer combien je suis sensible de toutes les preuves convaincantes qu'il me donne de sa propension pour établir une harmonie et intelligence parfaite entre sa souveraine et moi, et pour écarter ceux qui voudraient la troubler ou la rendre équivoque. Vous lui confierez, d'ailleurs, que, comme j'avais déjà donné mes instructions à mon ministre à Constantinople[3] pour travailler avec soin, afin d'ôter tout ombrage aux ministres de la Porte que les Français et

[1] Ein Mémoire „au sujet de l'immunité des navigateurs colbergeois au péage du Sund", vergl. Nr. 14697. — [2] Baron Diede. — [3] Vergl. Nr. 14803.

les Autrichiens, avec ceux de leur clique, tâcheraient de leur inspirer sur la bonne harmonie qui règne heureusement entre la Russie et moi, comme d'ailleurs encore sur l'élection d'un roi piaste en Pologne, l'on travaillerait encore pour en convaincre ici l'internonce Achmet Effendi et de lui faire voir clairement qu'il y allait même de l'intérêt de la Porte que ladite bonne intelligence soit cultivée entre moi et la Russie, vu que la Porte n'aurait alors rien à craindre ni de la Russie ni encore des Autrichiens, qui séparés de celle-là n'oseraient seuls entreprendre la Porte, et que, d'ailleurs, un roi piaste en Pologne conviendrait toujours mieux à elle qu'un prince étranger qui fut étayé de ses propres forces et peut-être encore de ceux de son parentage et alliés de dehors.

Nach dem Concept. Federic.

14847. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 novembre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Je suis parfaitement d'accord de ce qu'en conséquence de votre rapport le comte de Panin vous a proposé touchant l'autorisation à donner d'avance aux ministres des deux cours à la Diète de Pologne, pour qu'immédiatement après l'élection faite de notre candidat, ils fassent incessamment et de concert une déclaration solennelle pour faire connaître que leurs cours approuvent le choix que la nation a fait, et qu'ils reconnaissent aux noms de leurs maîtres le candidat élu comme roi légitime de Pologne. Enfin, je n'ai rien à dire à tout ce que le susdit comte vous a proposé à cet égard.

Il n'y a qu'un article que je crois nécessaire d'être ajouté dans les instructions qu'il donnera aux ministres de Russie, savoir que, dès la récognition faite du nouvel élu, ils fassent insinuer à ceux des Polonais qui voudraient s'employer à faire une confédération pour une seconde élection, qu'ils devaient prendre bien garde à ce qu'ils voudraient faire, et ne pas se refuser à reconnaître le roi légitimement élu et qui serait soutenu. Qu'ils devaient d'autant plus mûrement réfléchir sur ceci que, sans cela, ils ne feraient que plonger leur patrie dans une ruine totale et exposer la nation à mille malheurs, par les suites que leur démarche inconsidérée entraînerait. Ce que j'estime qu'il fera beaucoup d'impression sur ce parti contraire et malintentionné. Vous ne manquerez ainsi pas de faire des insinuations sur ceci au comte de Panin.

Au surplus, je viens d'ordonner à mon ministère qu'il doive vous fournir incessamment le mémoire détaillé et raisonné que vous désirez

sur les deux articles relatifs à l'élection d'un roi de Pologne, et que je crois vous être absolument nécessaire pour votre direction.[1]

Nach dem Concept. Federic.

14848. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 novembre 1763.

Après toutes les instructions que je vous ai fournies pour me faire des rapports intéressants et sur des affaires qui sauront mériter mon attention,[2] je ne me serais pas attendu de recevoir un aussi mal digéré et confusément couché que celui que vous m'avez fait du 22 de ce mois, et qui ne vaut pas les misères qu'un gazetier de Cologne saurait compiler pour le petit public.

Soyez averti encore une fois pour toutes que je m'attends à des rapports intéressants de votre part, et que je ne veux point que vous m'ennuyiez des bagatelles pareilles à celles que vous avez insérées assez confusément encore de ce qui regarde la compagnie des Indes en France, qui ne m'intéressent aucunement.

Ce sont des choses plus intéressantes sur lesquelles je prétends d'être informé de vous, savoir les arrangements que la cour de France fait dans ses finances pour s'acquitter de ses dettes contractées dans la dernière guerre, les fonds d'amortissement qu'elle voudra y employer, et combien d'années il faudra ainsi pour que ces dettes soient acquittées, et que la France puisse revenir sur l'eau en rétablissant son crédit. Voilà les matières et celles que je vous ai déjà détaillées par mes dépêches antérieures, sur lesquelles je demande vos nouvelles, et non pas du galimatias sur des choses qui ne m'intéressent nullement. Sur quoi vous vous conformerez exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

14849. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

P[otsdam], 29 novembre 1763.

Je ne vous fais cette dépêche que pour accuser celle que vous m'avez faite du 22 de ce mois, et de vous dire en réponse que je

[1] Am 28. November schreibt der König, mit Bezugnahme auf den Bericht von Solms vom 11. November, an den Minister Finckenstein: „Je trouve indispensablement nécessaire que le susdit comte de Solms soit amplement instruit, selon sa demande, de tout ce qui regarde les constitutions fondamentales de Pologne relatives à l'élection d'un roi et des usages qui se sont pratiqués autrefois de la part des ministres des puissances étrangères à ces élections. C'est pourquoi vous aurez soin qu'il en soit fait des archives de Berlin des mémoires circonstanciés et bien exacts touchant l'un et l'autre de ces deux articles, afin de les envoyer au plus tôt mieux à mon susdit ministre par une voie sûre, pour lui servir de direction dans ces affaires.“ — [2] Vergl. Nr. 14839.

[me] prête avec plaisir au désir de la cour où vous [vous] trouvez, pour l'arrangement qu'elle a pris, afin que l'assemblée électorale, aussi bien que la Diète d'élection, se fassent dans un même endroit, c'est-à-dire à Francfort, et que le terme en soit prorogé au 7 de janvier de l'année qui vient. Ce que vous saurez déclarer en conséquence aux ministres impériaux.

Nach dem Concept. Federic.[1]

14850. MÉMOIRE.

Potsdam, 30 novembre 1763.

Sa Majesté le roi de Prusse envoie ici à l'Effendi internonce de la Porte le précis des points dont elle lui a parlé hier.

Elle a dit premièrement à l'internonce que la paix que le Roi a faite avec la Russie dans la dernière guerre, avait été un coup décisif pour ses propres avantages, comme pour ceux de la Porte, parceque cela avait rompu l'alliance entre la Russie et la maison impériale, et que la Russie, séparée de l'Empereur, et l'Empereur, séparé des Russes, étaient beaucoup moins dangereux seuls qu'ils ne le devenaient par leur union; que cette union, loin de s'être resserrée, n'allait qu'en se divisant davantage, et que, des deux parts, ils regardaient leur alliance comme entièrement finie et rompue. A présent, que nous sommes bien avec la Russie, on a trouvé le moyen de les faire convenir de ne donner les mains en Pologne qu'à l'élection d'un piaste, ce qui est conforme aux lois de la République et à l'avantage de tous ses voisins, parceque toutes les guerres qu'il y a eu ce siècle-ci en Pologne, ont été occasionnées par l'élection des princes étrangers, de sorte que par l'élection d'un piaste on évite également qu'un prince de la maison d'Autriche ni de Saxe ne parvienne sur le trône, de sorte que cet arrangement me[2] paraît tout-à-fait conforme aux intérêts de la Porte Ottomane, puisque rien ne serait plus dangereux pour elle que de voir un prince de la maison d'Autriche établi sur le trône de Pologne, et que, si le trône de Pologne se perpétuait dans la maison de Saxe, la couronne cesserait d'être élective et deviendrait héréditaire, à quoi les lois de ce royaume s'opposent.

L'envie que le roi de Prusse a de s'unir plus étroitement avec la Porte Ottomane, est toujours la même; elle est fondée sur les intérêts communs des deux peuples et sur la situation réciproque de leurs pays

[1] Am 29. November schreibt der König an Finckenstein über die von dem sächsischen Gesandten von der Goltz erbetene Abschiedsaudienz (vergl. S. 181): „Il ne me convient du tout pas d'aller du jour à lendemain donner des audiences à vos ministres étrangers; je ne saurais me rendre à Berlin que le 15 du mois qui vient; avant ce temps, il ne m'est pas possible de voir le susdit baron de Goltz, qui verra si cela l'accommode ou non pour régler son départ en conséquence." — [2] So.

qui les met l'un [et] l'autre à portée de se secourir par le moyen des diversions et, par conséquent, d'obliger nos voisins, instruits de cette alliance, à se tenir scrupuleusement renfermés dans l'observation des traités qu'ils ont avec les deux cours respectives.

L'alliance que l'on propose, devrait être sans doute défensive et établie sur les principes suivants. Que les deux puissances, en cas qu'elles fussent attaquées, se prêtassent des secours mutuels et agissent par diversion pour se seconder; c'est-à-dire qu'en cas [que] la Porte fût attaquée par l'empereur des Romains, le roi de Prusse ferait des diversions dans les États de l'Impératrice-Reine et, qu'en cas que le roi de Prusse fût attaqué, les Turcs fissent des diversions en Hongrie.

Si on ne parle point de la Russie dans ce projet, c'est que le Roi n'en est pas voisin, et qu'il en est séparé par une partie de la Pologne et le duché de Courlande, et que, d'ailleurs, on ne peut attaquer cet empire, sans avoir une grande flotte, ce que le Roi n'a point.

On pourrait fixer à l'alliance le terme de 50 ans ou, ce qui vaudrait encore mieux, la rendre perpétuelle.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

14851. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 novembre 1763.

J'ai reçu votre rapport du 29 de ce mois, avec la copie des lettres que le prince Dolgoruki vous avait remises par ordre de sa cour.[1] Vous ne manquerez pas de lui en faire un compliment des plus obligeants de ma part, en lui disant que, m'étant entretenu hier ici avec l'internonce de la Porte Ottomane, j'étais convenu avec lui de lui remettre un mémoire[2] qu'il enverrait à sa cour, qui pût servir à dissiper les soupçons et aplanir, en même temps, les affaires concernant la Pologne; que, ledit internonce ayant fort goûté cet expédient et s'étant engagé d'envoyer le mémoire par un courrier exprès, on en pouvait espérer que cela abrégerait la voie de la négociation, et que l'issue n'en serait que plus favorable.

Au reste, vous ferez parvenir au maréchal comte de Münnich la réponse[3] que je vous adresse ci-jointe pour lui, par laquelle je lui témoigne le plaisir que je ressentais de son accommodement avec le duc de Courlande relativement à la seigneurie de Wartenberg.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Abschriften der Schreiben des Churfürsten und der Churfürstin von Sachsen an Kaiserin Katharina über die polnische Thronfrage, d. d. Dresden 6. October, sowie die Antwort Katharinas, d. d. Petersburg 11. October (a. St.). — 2 Vergl. Nr. 14850. — 3 D. d. Potsdam 30. November, Antwort auf Münnichs Schreiben, d. d. Petersburg 30. October. — 4 Münnich hatte die Herrschaft Wartenberg dem Herzog Biron von Curland für den Preis von 80000 Thlrn. abgetreten. Vergl. S. 131.

14852. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 [décembre][1] 1763.

Votre dépêche du 23 de novembre m'a été bien remise; sur laquelle, faute des matières plus intéressantes, je suis bien aise de vous faire observer que, si le terme fixé pour payement des dettes de la cour de Vienne est de quinze ans, ce sera aussi l'époque de la paix et de la tranquillité publique; car il ne faut pas douter que, dès que cette cour se verra les mains moins liées par rapport aux fonds pour remuer de nouveau, elle le fera sûrement et avancera même peut-être de quatre ou cinq années le terme de ladite époque, quand elle verra acquittée la plus grande partie de ses dettes. Au reste, vous jugerez aisément que c'est pour votre seule et unique direction que je vous fais remarquer ceci.

Nach dem Concept. Federic.

14853. A L'ÉLECTRICE DE SAXE A DRESDE.

Potsdam, 2 décembre 1763.

Madame ma Sœur. J'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale[2] avec une satisfaction infinie; mais, Madame, vous voulez que je sois l'avocat de l'impératrice de Russie, et que je plaide sa cause. Votre Altesse Électorale sait trop bien que chacun ne peut répondre que de lui. Il semble qu'on est décidé en Russie sur l'élection d'un piaste, cela me paraît clair. Vous verrez vous-même, Madame, par le rapport de votre envoyé[3] quelle est la façon de penser de l'impératrice de Russie. Tout ce que je sais par rapport aux constitutions de ce royaume, est que les étrangers n'ont aucun droit de se mêler de l'élection de ses rois, hormis ceux qui en ont garanti les constitutions, et qui peuvent être appelés par un parti qui s'appuie sur ses lois. Pour moi, Madame, je ne suis pas de ce nombre. Je n'ai rien garanti à la Pologne, mais je vous confesse naturellement que je ne voudrais pas, à l'occasion de ce qui peut y arriver, me brouiller avec l'impératrice de Russie. Les motifs qui font agir cette Princesse, se découvriront peut-être bientôt, et mes vœux se bornent, Madame, à ce que cette élection ne trouble pas le repos de l'Europe. Votre Altesse Royale sait que les causes des grands princes ne se plaident pas comme celles des particuliers à des tribunaux civils. La jurisprudence des souverains est ordinairement le droit du plus fort, et le plus faible, s'il est prudent, ne doit pas se commettre à une lutte où il doit avoir le dessous. D'ailleurs, Madame, si vous ne trouvez pas mauvais que je vous parle tout franchement, ne

[1] In der Vorlage verschrieben: „novembre". Vom 2. December ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 124. — [2] D. d. Dresden 26. November. — [3] Vergl. S. 186.

croyez-vous pas que l'Impératrice ait un fort parti en Pologne? Ne croyez-vous pas que ce parti, prêt à être soutenu par une armée qui est sur les frontières, n'ait la supériorité? Vous connaissez le génie des Polonais: fiers dans la sécurité et lâches dans le danger; comment pouvez-vous donc espérer, Madame, que cette nation donne sa voix à l'Électeur votre époux, dès qu'elle verra que cela est contraire aux intentions de l'Impératrice? Et supposé que vous y eussiez un parti faible, qui le soutiendra? A peine la guerre est-elle finie, à peine les souverains peuvent-ils penser à l'intérieur de leurs États, où ils doivent leurs principaux soins; qui voudra donc se mêler des affaires de la Pologne? Non, Madame, tout ceci me ramène à ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire si souvent: ou il faut gagner l'esprit de l'impératrice de Russie, ou il faut renoncer pour cette fois à vos projets. Et pour le premier, je m'explique peut-être avec trop de sincérité, mais je ne crois pas, Madame, qu'il vous sera possible de faire changer de sentiments à cette Princesse. Je ne saurais vous en dire davantage, mais vous me comprendrez avec le temps. Votre Altesse Royale trouvera alors Elle-même que je Lui ai dit la vérité. Je voudrais, Madame, vous entretenir sur des sujets plus agréables, mais une Princesse aussi éclairée que Votre Altesse Royale exige qu'on lui parle avec franchise. J'ai l'honneur d'être avec la plus haute estime, Madame, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

14854. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, [décembre 1763].[1]

J'ai reçu votre rapport du 25 du mois de novembre passé, et vous sais gré de l'attention que vous avez eue pour m'informer des subsides que les états de Saxe viennent d'accorder pour trois années consécutives, et des moyens qu'on se sert pour les lever.

Comme je vois la manière vive avec laquelle l'Électrice s'explique envers vous sur ce qui regarde ses vues en Pologne, je trouve nécessaire de vous dire que vous devez être bien sur votre garde, afin qu'il ne vous échappe rien là-dessus qui saurait me mêler trop de ces affaires, dans lesquelles je n'ai point envie de trop entrer.[2]

[1] Das in der Vorlage nicht datirte Schreiben ist vermuthlich vom 2. December zu datiren, da das mitgeschickte Schreiben an die Churfürstin von Sachsen (Nr. 14853) von diesem Tage datirt ist. — [2] In dem Postscriptum zu einem Erlass an Buch vom 5. December (in der Vorlage, dem Concept, fälschlich datirt vom 5. November) antwortet der König auf Buchs Bericht vom 28. November: „Il faudra voir la tournure que les affaires de Pologne iront prendre à la fin. Si, cependant, un nouveau roi piaste n'aura d'autre embarras que de craindre que les factions en Pologne ne cesseront de déchirer la République pendant tout son règne, il le surmontera aisément,

Der König übersendet dem Gesandten seine Antwort auf das Schreiben der Churfürstin.[1]

Nach dem Concept. Federic.

14855. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 décembre 1763.

Votre dépêche du 15 [novembre][2] m'a été fidèlement remise, et je vous sais un gré particulier de toutes les anecdotes intéressantes dont vous avez bien voulu m'instruire, et parmi lesquelles surtout celle que le vieux comte Bestushew se voit empêché de ne plus prendre part aux affaires,[3] m'a fait plaisir.

Vous agissez bien sagement de ne pas trop presser sur l'affaire de mon alliance avec l'Impératrice, depuis qu'elle est entre les mains du comte de Panin; cependant, vous ne perdrez point la première occasion qui s'offrira à le faire sans affectation, pour insinuer au comte de Panin que, quoique je me tinsse parfaitement assuré de la sincérité des sentiments que Sa Majesté l'Impératrice m'avait marqués à ce sujet, en sorte que je n'en doutais pas un moment, que, cependant, j'étais un peu embarrassé sur ceci, dans ce qui regardait les affaires de Pologne, au sujet desquelles j'étais entré jusqu'à présent dans toutes les vues de l'Impératrice, sans qu'il y en avait pris aucun concert entre nous par un traité, ce qui me gênait un peu par rapport aux autres puissances étrangères, pour ne pas pouvoir m'expliquer comme il fallait envers elles, par le défaut d'une alliance constatée et d'un concert pris. Vous vous expliquerez au susdit ministre avec toute la délicatesse possible sur ce sujet, en observant, au surplus, de ne pas montrer aussi trop d'empressement sur la conclusion de cette affaire, par des raisons que vous comprendrez vous-même.

Nach dem Concept. Federic.

14856. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 2. [December][4] 1763.

Eichel theilt dem Minister mit, dass der König ihm aufgetragen habe, an Rexin eine Depesche „noch heute“ aufzusetzen, um diesen über die Unterredung mit Achmet Effendi und das ihm überreichte Mémoire zu unterrichten (vergl. Nr. 14850).[5]

s'il songera à se munir de bonnes alliances avec des puissances respectables, ce qui mènera bien à la raison les Polonais, pour ne rien entreprendre de préjudiciable à la République et de contraire à ses constitutions.“

[1] Nr. 14853. — [2] Vorlage: „de ce mois“. — [3] Vergl. Nr. 14830. — [4] In der Vorlage verschrieben: „November“. — [5] Am 3. December (in der Vorlage verschrieben: „November“) theilt Eichel dem Minister Finckenstein u. a. mit: „So wie mir der Interprète Frangopulo heute gesaget, so ist der türkische Gesandte von

Des Königs Majestät aber haben mir zugleich aufgetragen, bei Ew. Excellenz zu vernehmen, ob es nicht nothwendig sein werde, dass der von Rexin zugleich ein Schreiben von dem König an den Sultan oder auch nur an den Grossvezier mitbekomme, um darin Dero freundschaftliche Gesinnung gegen die Pforte, darüber sich der von Rexin näher expliciren werde p., zu bezeugen; auf welchen Fall dann Ew. Excellenz nur sogleich dergleichen Schreiben expediren und zur Vollenziehung einsenden lassen möchten.[1] Ich muss hierbei bitten, dass Ew. Excellenz Dero Antwort darüber an des Königs Majestät Selbst zu adressiren geruhen, auch, wo möglich, solche noch morgen früh einsenden wollen. Es haben des Königs Majestät mir zwar nicht befohlen, Ew. Excellenz eine Copie von gedachter Note,[2] davon Sie das grösseste Secret halten, zuzusenden; ich trage aber kein Bedenken, solches vor mich zu Ew. Excellenz alleinigen Einsicht zu thun und eine Copie davon beizulegen, sowohl weil ich glaube, dass solches Sr. Königl. Majestät Dienst erfordert und Dieselbe es exprès zu befehlen nur vergessen haben, als auch weil ich wegen des Secrets davon bei Ew. Excellenz so versichert bin als ich es jemalen von mir selber sein kann. Dabei ich befehliget worden bin, gedachter Note vor den von Rexin noch hinzuzusetzen, dass, wenn zwischen der Pforte und denen Russen Brouillerien vorwalten und sich ereignen sollten, des Königs Majestät alsdenn Dero *bona officia* interponiren würden.

Ich bitte schliesslichen nur noch, dass Ew. Excellenz geruhen wollen, die von des Königs Majestät erwartete Antwort über den Articul derer Schreiben an den Sultan oder Grossvezier baldmöglichst einzusenden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

14857. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 3. December[3] 1763.

Nachdem der von der Pforte an Mich gesandte Achmet Effendi seine publique Audienz zu Berlin bei Mir gehabt und derselbe aus Verlangen, die hiesige Orte und Gegenden zu sehen, mit Meiner Genehmhaltung anher nach Potsdam gekommen ist, habe Ich die Gelegenheit genommen, Mich mit ihm en particulier und ganz im Vertrauen zu

seinem hiesigen Séjour und von dem gracieusen Accueil, welches er von des Königs Majestät gemachet worden, desgleichen von dem Präsente, so er von Deroselben erhalten, ganz ausnehmend content. Er wird heute wieder zu Berlin angekommen sein und, wie gedachter Frangopulo mir gesagt, daselbst seine Dépêche nach Konstantinopel anfertigen."

[1] Ein Schreiben an den Sultan, d. d. Berlin 3. December, wurde in Folge dessen im Ministerium aufgesetzt. — [2] Nr. 14850. — [3] Vom 3. December ein Schreiben an Euler in den Œuvres, Bd. 20, S. 208.

unterreden und denselben zuvorderst aller Meiner Hochachtung und Freundschaft vor die Pforte zu versichern, demnächst aber auch Meine Neigung zu einer mit der Pforte zu treffenden defensiven Alliance nach denen gegenwärtigen Umständen derer publiquen Affairen zu eröffnen. Wie derselbe sich darauf auch ganz willig declariret hat, solches der Pforte als eine dero Interesse sehr diensame Sache durch einen expressen Courier zu überschreiben, und deshalb nur [um] eine schriftliche Note, um solche mit seinem Bericht begleiten zu können, gebeten hat, so habe Ich kein Bedenken genommen, ihm selbige dermaassen zustellen zu lassen, wie Ihr solche vermittelst der abschriftlichen chiffrirten Anlage hierbei empfanget.[1] Mein Wille ist demnach, dass, da gedachter Achmet Effendi solche nebst seinem Bericht der Pforte mit seinem Courier einsendet, welchen Ich mit Meinem gegenwärtigen begleiten lasse, Ihr von dieser Note oder Promemoria den Gebrauch machen und deren Einhalt dem Grossvezier und anderen türkischen Ministern, wo Ihr es denen dortigen Umständen nach convenable finden werdet, in der Maassen communiciren sollet, dass Ich unter denen darin enthaltenen Conditionen der Pforte eine Convention zu einer, es sei perpetuirlichen oder auf eine zu determinirende Zeit [zu schliessenden] defensiven Alliance antragen liesse, auch deren baldigen Entschluss darüber gewärtigen würde. Es würde überflüssig sein, Euch noch mit mehreren die reelle Avantages zu detailliren, welche die Pforte vor ihr eigenes und wahres Interesse von solchem defensiven Allianztractat mit Mir haben wird, da solche aus denen in der Note angeführeten Gründen von selbsten in die Augen fallen. Dannenhero Ich Euch durch gegenwärtige Meine Ordre deshalb dahin instruire und Euch anbefehle, dass Ihr, ohne viele Zeit darüber zu verspillern, von dem Einhalt dieser Note den erforderlichen Gebrauch machen und dem Grossvezier, auch sonsten anderen von dem türkischen Ministerio, wo Ihr es diensam und convenable findet, im Vertrauen und unter einem gewissen Secret, wie es hier mit dem Achmet Effendi geschehen, Communication thun sollet, um alsdenn zu hören und zu vernehmen, was und wie die dortigen Minister davon urtheilen und sagen, auch wie sie sich darüber declariren werden; wovon Ihr Mir alsdenn auf das allerbaldmöglichste Euren zuverlässigen Bericht durch einen Eurer Couriers erstatten sollet, auf dass Ich Mich darauf weiter determiniren könne. Dabei Euch zu Eurer Direction ist, und Ich Euch hiermit exprès anbefehle, dass Ihr zu denen in der Note oder Promemoria enthaltenen Articuln und Clausuln in Euren deshalb zu thuenden Repräsentationen noch dieses hinzusetzen und nicht aus der Acht lassen sollet, dass, wenn die Pforte mit denen Russen einige Brouillerien hätte oder aber noch weiterhin bekommen sollte, Ich darunter jedesmal Meine bona officia zu deren gütlichen Vermittelung zu interponiren haben würde, um alle sonst daher besorgliche

[1] Vergl. Nr. 14850.

Weitläuftigkeiten zu präveniren, als wozu Ich jedesmal parat und willig wäre.

Ihr habt Euch also nach vorstehendem allen wohl zu achten und durch eine geschickte Ausrichtung dessen eine sichere Probe von Eurem Eifer vor Meinen Dienst, auch Eurer Capacité und Savoir-faire rechtschaffen zu geben, damit Ich hinwiederum bezeigen könne, wie Ich bin [Euer wohlaffectionirter König]

Friderich.

P. S.

Potsdam, 4. December 1763.

Da Ich auch vor nöthig gefunden habe, bei der guten Situation derer Sachen zwischen Mir und der Pforte und bei der Gelegenheit der Schickung ihres Internonce an Mich auch Euch in Euren Anträgen, so Ihr zufolge dieser Dépêche an die Pforte thun sollet, gleichsam besonders zu autorisiren, an den Sultan selbst zu schreiben, als empfanget Ihr solches Mein Schreiben[1] hierbei, wovon Ihr dann Euren guten Gebrauch zu machen und solches auf das allerbaldmöglichste auf die nach dortiger Etiquette convenableste Weise an seine Direction zu bringen habt.

Vor das übrige instruire Ich Euch hierdurch noch dahin und befehle Euch, dass, wenn der Tractat mit der Pforte, sowie Ich solchen in der mehralleguireten beikommenden Note proponiret habe, zu Stande kommet, Ihr alsdann sogleich bei erwähnter Pforte die erforderliche Instances thun sollet, damit dieselbe denen ihr subordonnireten Republiquen von Algier, Tunis und Tripolis, auch übrigen dergleichen anbefehle und aufgebe, auf dass deren Armateurs die Schiffe unserer Kaufleute, welche nach der Levante und nach der Türkei handeln wollen, sowohl auf ihrer Hin- als Zurückreise nicht infestiren noch plündern und berauben oder gar wegnehmen und mit ihren Waaren und Leuten wie gute Prises aufbringen, vielmehr solche überall frei und ohnaufgehalten passiren und repassiren und selbige als Schiffe, Waaren und Leute von einer freundschaftlichen und mit der Pforte in Verbündniss stehenden Nation ansehen und halten, auch deshalb die preussische Flagge und Pässe respectiren müssen. Wenn die Pforte dieses accordiret, so werde Ich solches von ihr als eine besondere Marque von ihrer Freundschaft gegen Mich ansehen, erwähnete Republiquen aber darunter um so weniger etwas sonderliches verlieren, da die Anzahl Meiner alsdenn dahin handelnden Schiffe jährlich ein ganz sehr geringes ausmachen wird, so dass solches in Égard ihrer fast nicht zu merken sein wird.

Ich recommandire Euch übrigens diesen Articul mit auf das beste, welchen Ihr, wie obgedacht, so viel möglich, durchzusetzen und zu erhalten Euch angelegen sein lassen sollet.

Nach dem Concept.

Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 14856.

14858. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 18. November: „Pour cette fois-ci, j'avoue qu'il ne sera plus nécessaire de recourir à des moyens extraordinaires pour faire réussir l'alliance de Votre Majesté avec l'impératrice de Russie, et moins encore pour établir une amitié ouverte et personnelle entre les deux souverains: la réponse que Votre Majesté a faite à la dernière lettre de l'Impératrice,[1] a prévenu tous les mauvais effets de la cabale opposée et aura plus avancé les affaires qu'une négociation de plusieurs mois n'aurait pu faire . . . Avant que le cercle commença chez l'Impératrice, Sa Majesté me fit dire par le vice-chancelier de me placer avec lui pas loin de sa chaise; qu'elle avait à me parler; faisant alors le tour, elle s'approcha de moi et me dit qu'elle venait de recevoir la lettre de Votre Majesté à celle qu'elle Lui avait faite; qui lui avait fait un plaisir infini, et qu'en dépit des envieux elle aurait pourtant la satisfaction de vivre en bonne intelligence et d'être amie avec Votre Majesté. Quelque temps après, que je me trouvai auprès de sa table de jeu, Sa Majesté me dit qu'elle était de très bonne humeur. »Et j'espère«, ajouta-t-elle, »que vous en devinez la raison.« . . Le comte Panin me dit le même soir qu'aujourd'hui[2] il comptait de me prier de me rendre chez lui pour nous arranger, et comme les matières ont été assez préparées d'avance, je me flatte qu'il ne faudra pas beaucoup de temps pour les mettre en forme.

L'arrivée du prince d'Anhalt-Kœthen[3] à cette cour ... donne matière à plusieurs conjectures. Les uns ont cru que l'Impératrice l'avait fait venir pour accoutumer la nation à voir et à vivre avec des Princes allemands et pour la familiariser avec ce titre. Il y en a eu d'autres qui ont cru qu'il était destiné à remplir la place qui avait été destinée au favori:[4] en un mot, d'être un mari de Sa Majesté l'Impératrice."

Potsdam, 3 [décembre][5] 1763.

Après ma dépêche partie que je vous avais faite hier,[6] j'ai reçu celle que vous m'avez faite du 18 [du mois passé]. Vous vous représenterez aisément que toutes les bonnes choses que vous m'y avez mandées, me font infiniment du plaisir, et que je ne saurais que bien espérer que tout s'acheminera bientôt conformément à mes vœux.

Pour ce qui regarde l'arrivée du prince cadet d'Anhalt-Kœthen, je crois que tout ce que l'on s'imagine de mystérieux sur son voyage, ne sont que des illusions qui n'ont aucune vraisemblance, et dont le faux se développera en peu. Je vous sais gré, cependant, que vous ne m'avez voulu laisser ignorer ce qui s'est passé à cette occasion.

Au surplus, on a bien instruit l'envoyé turc ici contre toutes les fausses insinuations que des cours contraires aux intérêts de la Russie ont pris à tâche d'inspirer à la Porte relativement aux affaires de Pologne; aussi cet envoyé en est parfaitement convenu et a promis de dépêcher au plus tôt un courrier à sa cour pour l'en désabuser entièrement.[7] Ce qui, j'espère, fera un bon effet pour notre cause commune.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 14804. — [2] Vorlage: „que comme aujourd'hui". — [3] Prinz Friedrich Erdmann von Anhalt-Köthen, französischer Maréchal de camp, früher in preussischen Diensten. — [4] Orlow. — [5] In der Vorlage verschrieben: „novembre". — [6] Nr. 14855. — [7] Vergl. Nr. 14857.

14859. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 décembre[1] 1763.

Votre rapport du 26 du novembre dernier m'a été rendu; au sujet duquel et de ce que, selon son contenu, les Polonais supposent de la marche des troupes saxonnes pour sortir à présent de la Pologne,[2] je ne veux pas vous laisser ignorer que je viens d'être averti par une lettre de Vienne de très bonne main[3] que la cour y a donné ordre à plusieurs de ses régiments, qu'on n'a publié qu'aux seuls officiers à portes fermées, de travailler en diligence à se rendre complets et de payer jusqu'au quadruple plus en argent d'engagement qu'on n'a donné jusqu'ici, pour y parvenir d'autant plus tôt; mais de faire tout cela sous main, sans qu'il y paraisse de l'affectation ni de l'empressement. On ajoute que ceux qui sont instruits de cet ordre, en estiment que cela se rapporte aux affaires de Pologne, d'autant plus que quelques régiments de Hongrie ont reçu ordre de sortir de leurs quartiers, pour tirer un cordon sur la frontière de ce côté-là, soit pour barrer les attroupements et incursions, soit pour n'être pas les bras croisés et sans pouvoir jouer un rôle, au cas qu'on voulût tenter quelque chose d'important contre le système de la Pologne.[4] Vous ne manquerez pas de communiquer d'abord tout ceci de ma part au comte de Keyserling, afin qu'il en soit informé, au cas qu'il n'en ait déjà eu des nouvelles.

Nach dem Concept. Federic.

14860. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 8 décembre 1763.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été bien remise. J'en ai vu que l'Électrice a bien pénétré à la fin la vraie situation des affaires de finances de Saxe, et il m'est connu que tout ce qu'elle en a dit, en conséquence de votre rapport, est exactement vrai et fondé.[5]

[1] Vom 4. December ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 298. — [2] Benoît hatte berichtet, dass diese sächsischen Truppen ihren Rückweg in die Heimath durch Böhmen nehmen würden, um, nach Angabe ihrer Generäle, rückständige Forderungen der sächsischen Regierung an den wiener Hof vermittelst des ihnen zu liefernden Unterhaltes einzuziehen: „Les Polonais, au contraire, supposent que c'est plutôt pour hiverner en Haute-Silésie sur les frontières de la Pologne, afin d'y attendre les évènements.“ — [3] Bericht von Rohd, d. d. Wien 26. November. — [4] Obige Nachrichten, sowie der Inhalt des Berichts von Benoît vom 26. November, werden in einem Cabinetsschreiben vom 6. December dem Grafen Solms mitgetheilt, um sie dem Grafen Panin bekannt zu geben. — [5] Die Churfürstin hatte über den Zustand der Finanzen gesagt, „que, quelque peine qu'elle se donnait pour y mettre un bon ordre, elle commençait à désespérer de son entreprise; qu'elle s'etait toujours attendue d'une très grande quantité de dettes, mais que cela avait surpassé son attente; qu'elle avait trouvé un pays non seulement épuisé par une longue guerre,

Nonobstant qu'il ne vous paraît pas encore qu'il y ait des liaisons particulières entre les cours de Saxe et de Vienne,[1] vous [ne] devez, cependant, pas vous relâcher d'attention pour y bien veiller; malgré toutes les démonstrations d'amitié que l'Électrice me fait, je crois ne pas me tromper, quand je présume que son vrai penchant est vers la cour de Vienne. Et pour ce qui regarde le comte de Flemming, il ne faut pas douter un moment de sa prédilection pour les Autrichiens qu'on lui a remarquée depuis tout temps,[2] et dont apparemment il ne se corrigera pas à présent.

Sur ce que vous me marquez qu'il n'y a presque pas [autre] moyen d'avoir un entretien avec lui qu'en lui faisant dire qu'on ait à lui parler, je viens d'ordonner à mon ministre le comte Finckenstein[3] de vous charger de quelque commission, peu importante en soi-même, mais qui, cependant, vous puisse fournir l'occasion de vous entretenir avec le comte de Flemming, où j'espère que vous trouverez moyen de tourner adroitement la conversation, en sorte que vous sauriez pénétrer ses sentiments et sa façon de penser sur les affaires relatives à mes intérêts . . .

Nach dem Concept. Federic.

14861. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd entwirft, Wien 30. November, folgende Schilderung des Erzherzogs Joseph: „Quant aux qualités de son esprit, il passe généralement ici pour ne l'avoir pas brillant, et quoiqu'il ait été élevé aux études, de n'y avoir fait [que] peu de progrès, faute de goût et d'application. On range son esprit dans la classe de ceux qui sont lents à concevoir, et qui ne pénètrent pas d'abord jusqu'au fond d'une affaire, mais qui y parviennent pourtant en prenant du temps, et qui en jugent sainement alors. On m'a dit qu'au conseil d'État, où Leurs Majestés l'ont mis depuis quelque temps, il en a donné des preuves. Ceux qui ont été longtemps ici, et qui prétendent le savoir, m'ont assuré qu'il n'aime pas le travail, et que c'est malgré lui qu'on l'a fait entrer audit conseil. Leurs Majestés Impériales ayant ordonné aussi que les présidents et deux conseillers de tous les conseils et dicastères de Vienne aillent chez

mais même par l'administration qui avait précédé la guerre, et surchargé encore d'une quantité inconcevable de pensions". Um mit gutem Beispiel voranzugehen, hatte die Churfürstin auf einen Theil ihrer Jahreseinnahme verzichtet, ebenso hatte der Churfürst den grössten Theil der ihm persönlich zustehenden Gelder zu Staatszwecken zu verwenden befohlen.

[1] Vergl. Nr. 14838. — [2] Vergl. S. 192. — [3] D. d. Potsdam 8. December. In seinem Bericht, d. d. Berlin 9. December, meldet Finckenstein, er habe den Gesandten Buch angewiesen, die Formalitäten bei der bevorstehenden Wahl eines römischen Königs zur Veranlassung zu nehmen, um eine Unterredung mit Flemming herbeizuführen. Auf diesem Bericht Finckensteins findet sich folgende Aufzeichnung des Cabinetssecretärs über eine mündliche Resolution des Königs, d. d. Potsdam 10. December: „Recht gut. Die Kanzelei zu Berlin aber hat das Versehen gemachet und dem von Buch noch keine neue Credentiales zugeschicket; welches sogleich redressiret werden muss, so dass er die Credentiales noch mit der allerersten von Berlin nach Dresden abgehenden Post ohnfehlbar erhalte und nicht länger ausser Activité bleibe."

lui pour le mettre au fait des différentes branches du gouvernement et de tous les ressorts qui poussent les affaires, on m'a dit en confidence qu'il n'y prête qu'une fort médiocre attention. D'autres, au contraire, soutiennent qu'il ne hait pas le travail, mais que sa jeunesse l'empêche encore de s'y fixer. S'il m'était permis d'ajouter mon faible sentiment sur ce sujet, je me rangerais du côté de ceux-ci; car on ne saurait refuser une certaine vivacité à l'Archiduc, laquelle ne le porte encore qu'à satisfaire ses goûts, mais je crois qu'un jour, lorsqu'il verra que son intérêt demande qu'il y voie clair et par ses propres yeux, il s'appliquera volontairement à ce qu'il n'évite, à l'heure qu'il est, que parcequ'il y est contraint. Quoi qu'il en soit de ceci, et quoique j'aie été fort peu à portée jusqu'à présent de le connaître par moi-même, il me semble pourtant que son caractère ne s'est point développé tout-à-fait encore, quoique, à le voir, il paraisse franc et sincère, et tel l'annonce sa physionomie, qui est ouverte. Tous ceux que j'ai entendu parler de ce Prince, se réunissent en cela que ce n'est point un grand génie. Quant à ses inclinations, on convient aussi généralement qu'il est porté à l'épargne, qu'il n'aime pas à donner, et on croit le connaître assez pour se persuader qu'à son tour de règne il réformera le très grand nombre de pensions qui sont présentement à la charge de l'État tant civil que militaire. Il aime l'ordre en tout et principalement en fait de finances. On attribue cette pente décidée à l'économie et à l'ordre au maréchal Bathyany, jadis son gouverneur et aujourd'hui son grand-maître, dont le talent pour les vertus économiques est connu. L'Archiduc n'a jamais montré un goût décidé pour le militaire, on n'a pas vu non plus qu'il s'y soit jamais appliqué préférablement. Ce qu'il en sait, n'est que théorie, sans pratique aucune. Il aime la chasse avec attachement et passe pour tireur fort habile, aussi fait-il grand cas des chevaux; l'un et l'autre occupe une partie de son temps et sont ses amusements favoris. Jusqu'ici on ne lui a point connu de passion pour le sexe, mais il a été marié fort jeune, et feu la Princesse son épouse a su se rendre la maîtresse entière de son cœur. Probablement ce cœur accoutumé par elle à la tendresse, cherchera bientôt un autre objet, car son extérieur annonce du tempérament, et s'il est vrai qu'il a hérité de l'Empereur son père le talent des finances, il se pourra bien que le goût de changer d'objet fût héréditaire aussi. Je finis par deux mots encore sur les qualités de son cœur. L'Archiduc passe pour l'avoir bon, droit et ferme, aimant sa parole, l'exactitude par principe et tenant la main au devoir de ceux qui sont à son service. On craint de lui qu'avec l'âge il ne veuille pousser cela trop loin, et qu'il ne devienne dur. Son extérieur est bien fait, sa taille fort peu au-dessus de la moyenne, le visage rempli et le corps en embonpoint, l'air d'un tempérament robuste. Il s'exprime avec facilité. Tel est le portrait de l'archiduc Joseph, que j'ai tâché de rendre aussi ressemblant qu'il m'a été possible, par le peu de temps que je suis ici. Il est tel aujourd'hui; le temps, la réflexion et les circonstances peuvent en changer, à adoucir ou y ajouter quelque trait, mais je crois que le fond en restera toujours."

Potsdam, 9 décembre 1763.

J'ai bien reçu votre rapport du 30 du novembre passé, et vous sais parfaitement gré du portrait que vous m'avez décrit de l'Archiduc aîné, et dont j'ai tout lieu de croire qu'il soit couché exactement d'après nature. C'est aussi pour vous témoigner ma satisfaction de ce que vous avez si bien rempli mon attente sur cela, que je vous fais cette lettre, laissant aujourd'hui le soin à mes ministres de vous instruire sur ce qui regarde les autres nouvelles que votre susdit rapport comprend.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Rohd hatte über den Tod der Gemahlin des Erzherzogs Joseph, Maria Isabella von Parma (gestorben am 27. November) berichtet, sowie über die alsbald auftauchenden Pläne, den Erzherzog wieder zu verheirathen.

14862. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 décembre 1763.

Votre rapport du 22 du novembre dernier m'a été rendu, et, quant à l'article de l'alliance à constater entre la Russie et moi, je ne saurais que vous renvoyer sur les instructions que mes dépêches immédiates antérieures renferment.

Comme la dépêche de mes ministres de l'ordinaire dernier[1] vous a déjà amplement informé de l'avis qui m'a été donné de très bonne main sur l'ordre secret que la cour de Vienne a donné à plusieurs de ses régiments pour se rendre complets à tous frais et sans bruit, de même que de celui donné à quelques régiments en Hongrie de sortir de leurs quartiers pour tirer un cordon là sur les frontières de la Pologne,[2] je m'y réfère, pour éviter les redites, et j'y ajoute encore que, selon des lettres du 25 novembre que je viens d'avoir de Francfort-sur-le-Main, on y a eu des lettres de Metz en conséquence desquelles il s'y assemblait un corps de troupes françaises que le lieutenant-général de Castries commanderait, et qu'on ne savait pas encore la destination de ce corps.

Mon intention est que vous ne devez point manquer de faire part au comte Panin de ces deux nouvelles susdites, quoique tout simplement et par manière de discours, sans y ajouter d'autres réflexions. Je présume — ce qui, cependant, ne soit dit que pour votre seule direction — que peut-être ledit comte Panin, pensant sur cela et jugeant que d'autres puissances sauraient se mêler sérieusement des affaires de Pologne, mettra plus d'empressement pour faire constater notre alliance.

Au surplus, quelque bizarre et extravagante que soit la démarche du ministère anglais de ne pas vouloir renouveler l'alliance avec la Russie que sur le pied de celle de l'année 1742,[3] qui ne cadre du tout pas aux conjonctures présentes, il n'en faut, cependant, pas être trop surpris, vu que ce n'est pas la seule folie que ce faible ministère a faite.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

1 D. d. Berlin 6. December. Der Ministerialerlass stimmte im wesentlichen mit dem Cabinetsschreiben vom 6. December (vergl. S. 210. Anm. 4) überein. — 2 Vergl. Nr. 14859. — 3 Vergl. Bd. II, 518. — 4 Am 13. December schreibt der König an Michell, er habe aus seinem Bericht vom 29. November ersehen, „que, vu la grande supériorité en voix que la cour où vous êtes, a su gagner dans le Parlement, l'administration du gouvernement présent se soutiendra malgré le parti contraire et malgré la nation même".

14863. A LA DUCHESSE RÉGNANTE DE SAXE-GOTHA A GOTHA.

Potsdam, 11 décembre 1763.

Ma chère Duchesse. Vous m'écrivez une lettre qui m'embarrasse un peu, parceque, en vérité, Madame, je n'ai pas ma Bulle d'or en tête.[1] Par la paix que nous venons de faire, j'ai promis ma voix à l'archiduc Joseph;[2] voilà, ma chère duchesse, tout ce que je sais. Ma promesse m'engage à la remplir, et quoique, lorsque cette élection de l'Archiduc fut mise sur le tapis, il y a huit ou dix ans,[3] on recourût alors aux prétentions que quelques Princes de l'Empire formaient pour examiner la nécessité de l'élection, c'était pour traîner l'affaire et l'embarrasser de chevilles par le moyen desquelles on pût la faire manquer. Vous voyez vous-même, Madame, que le cas n'est pas le même à présent. Cela ne m'empêchera pas, cependant, de m'intéresser pour les Princes, autant que cela est compatible avec mes engagements, et, s'ils ont quelques remarques à faire ou quelques idées à communiquer sur la capitulation, on y fera, sans doute, réflexion dans le Collège Électoral. A présent, Madame, ne m'en demandez pas davantage, car je suis à bout de mon latin, mais non pas de la haute estime et de la considération avec laquelle je serai toujours, Madame ma cousine, de Votre Altesse le bon cousin et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Gotha. Eigenhändig.

14864. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 décembre[4] 1763.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Il faut bien que j'attende ce que la cour danoise trouvera à répondre sur le mémoire que vous avez remis au baron de Bernstorff,[5] avant que je puisse y répliquer. J'attendrai, d'ailleurs, ce que le sieur de Diede nous proposera d'un traité de commerce entre les deux cours et des avantages que mes sujets commerçants en doivent retirer, au sujet desquels je vous l'avoue que je ne comprends rien encore, vu que je ne connais guère des marchandises que mes négociants dussent tirer du Danemark, ni ce qu'ils dussent porter là, hormis quelques quantités peu considérables dont ils font là quelque trafic. Au surplus, vous avez très bien fait

[1] Die Herzogin hatte, Gotha 3. December, den König ersucht, die Rechte der Fürsten bei der bevorstehenden Wahl eines römischen Königs zu vertheidigen, wie er es vor zehn Jahren gethan habe. — [2] Vergl. Bd. XXII, 622. — [3] Vergl. Bd. IX, 484—486. Bd. X, 535. — [4] Vom 12. December ein Schreiben an den Prinzen Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 299. — [5] Vergl. Nr. 14845.

d'insister auprès du baron de Bernstorff que l'immunité du péage de Sund en question reste, en attendant, sur l'ancien pied; sur quoi aussi vous continuerez d'insister jusqu'à [ce] qu'il en soit convenu autrement entre les deux cours d'une façon ou d'autre.

Nach dem Concept. Federic.

14865. AU CONSEILLER PRIVÉ DE HECHT A HAMBURG.

Potsdam, 13 décembre 1763.

J'ai vu ce que vous venez de me marquer par votre rapport du 9 de ce mois touchant les insinuations que le sieur de Zœge, ministre de Suède, vous a faites au sujet des ministres à envoyer réciproquement aux deux cours.[1] Sur quoi je vous dirai que le sieur de Cocceji, à envoyer de ma part, ne remuera pas ni ne mettra pied en chemin, avant qu'on ne nous ait indiqué précisément le jour, quand le comte de Bohlen se mettra actuellement en chemin pour se rendre à ma cour. Ce que vous devez insinuer tout rondement au susdit sieur de Zœge, et que je ne changerai pas de résolution là-dessus.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14866. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 15 décembre 1763.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 9. December und weist den Gesandten an, seinen Gesandtschaftssecretär behufs Umtausches von sächsischen Steuerbillets (vergl. S. 169) gegen Land-Obligationen nach Leipzig zu schicken.

Je ne doute pas que la cour de Saxe ne voudra renoncer que bien difficilement à ses vues sur la couronne de Pologne; mais, autant que je comprends, elle ne réussira jamais à faire changer la cour de Pétersbourg du système qu'elle a adopté à cet égard; et comme l'on ne saura pas prétendre raisonnablement de moi que, par amour de la Saxe, je me brouillasse avec la Russie, et que, d'ailleurs, tout empêchement qu'on voudrait lui opposer, serait à pure perte, je ne saurais autrement que de [la] laisser faire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 14806.

14867. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 14. December, Dolgoruki habe ihm mitgetheilt, „que, l'impératrice de Russie ayant été avertie qu'ils se répandaient des bruits, comme s'il y avait un concert entre Votre Majesté et elle pour démembrer la Pologne et faire des acquisitions aux dépens de la République, elle avait cru devoir contredire à ces fausses insinuations, en faisant déclarer par ses ministres dans l'étranger qu'il n' avait jamais été question de rien de pareil, et que, bien loin de vouloir songer à un agrandissement dont elle n'avait pas besoin, elle ne travaillait qu'à maintenir les libertés, les constitutions et les États de la République en leur entier.“

Potsdam, 15. December 1763.

Er kann dem Fürsten Dolgoruki sagen, wie Ich gar nichts dagegen hätte; es werde auch der Benoît zufolge seiner Instruction dergleichen Declaration in Polen schon gethan haben. Im übrigen soll er, der Etatsminister Graf von Finckenstein, dergleichen Declaration nur aufsetzen und expediren lassen.[1]

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

14868. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 16 décembre[2] 1763.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été bien remise. Après avoir vu ce que vous marquez touchant le nouvel impôt que la cour où vous êtes, vient d'établir sur le personnel et sur les revenus de ses sujets,[3] ma grande curiosité est à présent d'apprendre de vous si les provinces qu'on vient d'assujettir à cet impôt, seront à même de s'en acquitter également avec ceux dont elles se trouvent déjà chargées depuis le temps de la dernière guerre.

Je souhaiterais, d'ailleurs, de savoir combien d'années il faudra à peu près, pour que la susdite cour puisse s'acquitter de ses dettes en capital et en intérêts, supposé que ces millions destinés au fonds d'amortissement lui entrent comme on les a calculés. J'attendrai ainsi votre rapport sur ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

14869. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 17 décembre 1763.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été rendu; au sujet duquel je suis bien aise de vous dire que, conformément au désir que le comte

[1] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, d. d. Berlin 17. December. — [2] Vom 16. December ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 125. — [3] Den Ertrag dieser neuen Steuer, von der Ungarn, Italien und die Niederlande eximirt waren, hatte man auf 4 bis 5 Millionen Florins veranschlagt.

de Keyserling a témoigné que je fasse faire de certaines insinuations aux Czapski en Prusse, je viens de donner mes ordres à mon résident à Danzig le sieur Reimer,[1] afin de faire de ma part des insinuations amiables tout comme énergiques aux Czapski, pour ne pas pousser à la Diétine prochaine en Prusse Polonaise leurs différends avec le palatin Mostowski jusqu'à des violences, ni ne pas troubler la tranquillité publique sur mes frontières de ce côté-là; tout comme vous le verrez plus amplement par la copie ci-jointe, qui, cependant, ne vous doit servir autrement que pour votre seule direction.

Nach dem Concept. Federic.

14870. AN DEN RESIDENTEN REIMER IN DANZIG.

Berlin, 17. December 1763.

Ich werde durch Meinen Residenten zu Warschau, den Legationsrath Benoît, avertiret,[2] wie zu vermuthen und zu besorgen stehe, dass die mit nächstem in Polnisch Preussen zu haltende Generaldiétine sehr unruhig sein und wohl gar zu öffentlichen Weiterungen Gelegenheit geben dörfte, aus Ursachen, weilen die Czapski 1) dem Woiwoden von Pommern Mostowski das Indigenat von Preussen und mithin dessen Dignität disputiren und 2) souteniren wollten, dass der Eid, welchen derselbe als Woiwode gethan, illegal wäre. Es wird dabei remarquiret, dass letzterer eine Creatur derer Fürsten Czartoryski sei, sowie es die Czapski von dem Marschall Mniszech wären.

Wie nun vor das Beste und die Ruhe der Republik Polen sehr zu wünschen, dass der Lärm und die Unruhen insonderheit nicht von der Seite von Polnisch Preussen entstehen, und Ich diese Ruhe und dass in gegenwärtigen Umständen alle Gewaltthätigkeiten und was zu einiger Weitläuftigkeit in der Republik ausschlagen kann, auf alle Weise vermieden werde, sehr zu Herzen nehme, Mir dabei aber auch es insbesondere nicht indifferent sein kann, wenn dergleichen Unruhen auf denen Grenzen Meiner Staaten ausbrechen wollten, als ist Mein Wille und committire Ich Euch hierdurch, dass Ihr die erste Gelegenheit die beste und auf das baldigste nehmen sollet, gedachte Czapski von Meinetwegen und in Meinem Namen, zwar mit guter Art und in ganz gütlichen und polien, dabei aber doch auch ganz ernstlichen Terminis zu avertiren, wie Ich gar nicht gerne sehen würde, noch es Mir indifferent sein könnte, wenn sie in dem Mir benachbarten Polnischen Preussen und gleichsam zunächst Meinen Grenzen bei der Gelegenheit derer dort nächst zu haltenden Generaldiétine die Sachen zu einiger Weitläuftigkeit bringen oder gar Gelegenheit zu öffentlichen Unruhen geben wollten oder würden; und dass mithin gedachte Czapski wohl zu überlegen

[1] Vergl. Nr. 14870. — [2] Vergl. Nr. 14869.

hätten, was sie thäten, auch sich in Acht nehmen möchten, nichts zu unternehmen, so Gelegenheit zu Violences und weiteren Unruhen geben und sie nicht nur bei der Republik in Verantwortung setzen, sondern ihnen auch sonsten ohnangenehme Folgen zuziehen könnte. Und versicherte Ich Mich dergleichen sage und vorsichtige Conduite von ihnen um so viel mehr, als es an gütlichen Mitteln nicht fehle, ihre mit dem Woiwoden Mostowski habenden Differentien freundschaftlich auszugleichen und beizulegen.

Ihr habt dieses nach aller Möglichkeit bei denenselben gelten zu machen und Mir demnächst von deren Erklärung darauf, auch, was solches vor Impression auf sie gemachet, Euren Bericht zu erstatten. Auf dass Ihr aber auch um so mehr von denen hierbei concurrirenden Umständen au fait seid und diese Eure Commission mit so mehrerem Success ausrichten könnet, so empfanget Ihr anliegend ein Promemoria[1] davon, welches Euch jedoch nur lediglich zu Eurer Direction dienen soll. Ihr habt Euch hiernach zu achten.

Nach dem Concept. Friderich.

14871. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 17 décembre 1763.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 29 de novembre dernier. J'applaudis parfaitement à la réponse que vous avez donnée au comte de Panin, dans la conversation dont vous me rendez compte, quand il vous a marqué son contentement sur les facilités qu'il avait trouvées auprès de moi pour achever le parfait concert avec sa souveraine.[2] Toutes ces belles paroles, cependant, n'ont pas laissé de me donner à penser, quand je les combine avec la façon d'agir de ce ministre dans ce qui regarde la conclusion de notre traité d'alliance à faire, et, après vous avoir enjoint d'observer le dernier secret sur ce que je vais vous dire, et que vous ne vous en servirez que pour votre seule et unique direction, je ne veux pas vous dissimuler que cette façon d'agir du comte Panin au sujet dudit traité, en traînant sa conclusion de temps à autre, ne laisse pas de m'inspirer des suspicions sur ses vues. Il vous a fait, selon votre rapport, presque un aveu

[1] Liegt nicht bei. — [2] Solms hatte dem Grafen Panin geantwortet, „qu'il n'aurait jamais raison de se repentir de s'être rendu le garant des sentiments de Votre Majesté, [parcequ'ils] étaient conformes à ce système pacifique qu'il avait conçu pour le repos de l'Europe, mais, comme Votre Majesté y était entré à la première vue, et que, dans l'affaire de Pologne, Elle avait montré tant de complaisance personnelle pour Sa Majesté l'Impératrice, il me paraissait juste de Lui faire voir aussi de la réciprocité et de vous donner, Sire, la satisfaction de voir achevée la conclusion de l'alliance".

formel que l'établissement de son crédit et de son pouvoir se fonde sur moi et sur mon parfait concert avec sa souveraine pour réussir dans les affaires de Pologne. Si donc il parle sincèrement, que ne se presse-t-il pas d'achever la conclusion de ce traité, qui doit absolument servir de base à ce concert? et pourquoi traîne-t-il une affaire qu'il regarde comme conclue, et dont, à son dire, les formalités peuvent être ajoutées en peu de jours?

Je ne veux point vous cacher qu'une telle contrariété dans le fait avec les assurances verbales qu'il vous donne, m'inspire quelque soupçon que peut-être l'on voudra m'amuser par la perspective d'un traité d'alliance jusqu'à ce que l'on soit parvenu à ses fins en Pologne par mon assistance, et laisser là ensuite le traité.

Comme, d'ailleurs, il est permis, je crois, de se méfier quelquefois de la sincérité des Russes, vous ferez bien de réfléchir sur ce que je vous dis en confidence, et de tâcher à pénétrer sagement s'il y a quelque dessous de cartes; sur quoi vous agirez, cependant, bien prudemment.

Au surplus, vous devez savoir qu'après toutes les complaisances que j'ai eues pour la cour de Russie dans les affaires de Pologne, j'aurai celle encore de faire faire par mes ministres ces déclarations que ladite cour désire, et au sujet desquelles le susdit comte vous a parlé avec empressement;[1] mais je vous dis aussi que, ces déclarations faites, je ne ferai absolument plus le moindre pas dans ces affaires, avant que notre traité d'alliance ne soit achevé et signé. Car il faut absolument que ce traité soit conclu et constaté, avant que l'affaire de l'élection en Pologne soit parvenue à sa décision.

Pour finir ma dépêche, je vous dirai que les insinuations que j'ai faites à ma sœur la reine de Suède, conformément aux ouvertures que le comte Panin vous fit, il y a quelque temps,[2] n'ont pas laissé de faire impression, et que la Reine n'est pas éloignée d'entrer dans notre système, ménageant en attendant tout le monde, sans faire des distinctions odieuses, pour concilier les esprits par la douceur.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Die russische Regierung hatte nach dem Berichte des Grafen Solms zwei Declarationen in der polnischen Frage entworfen, deren eine an die europäischen Höfe gerichtet war, während die andere — „portant à rassurer la nation [polonaise] contre les malicieuses et fausses idées . . sur le prétendu dessein d'un démembrement des provinces de la République, imputé à la Russie“ — in Polen selbst veröffentlicht werden sollte. Panin wünschte nun, dass der König den Gesandten Benoît instruire, „de se concerter avec le comte de Keyserling pour convenir de faire une pareille déclaration en Pologne au nom de Votre Majesté“. Vergl. Nr. 14867. — 2 Vergl. Nr. 14798. — 3 Vergl. Nr. 14873.

14872. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 19 décembre 1763.

Votre rapport du 1er de ce mois m'a été rendu. Je crois vous avoir suffisamment informé de ma façon de penser relativement à l'affaire de l'élection d'un roi de Pologne, pour que tous ces bruits faux et absolument controuvés qu'on a fait courir là sur mon chapitre, en conséquence de votre susdit rapport, tant au sujet du prince Henri qu'à celui de la cour de Saxe et de ses offres prétendues,[1] aient pu faire la moindre impression sur vous, et que vous ne les aviez appréciés d'abord au prix de ce qu'ils valent. Je m'étonne seulement un peu, quand le digne comte de Keyserling y a pu trouver, tant soit peu, de vraisemblance; sur quoi vous saurez le rassurer parfaitement et lui insinuer que, tout au contraire, quand le sieur de Goltz, ministre de la cour de Saxe jusqu'à présent à ma cour, s'est congédié aujourd'hui de moi,[2] pour avoir obtenu son rappel, j'ai tâché de le convaincre au mieux que sa cour ne devrait point s'opinâtrer contre l'impératrice de Russie, ni machiner en vain contre le candidat qu'elle souhaiterait voir élevé au trône de Pologne.

En faisant ces insinuations au comte de Keyserling, vous ne devez point négliger cette occasion pour lui représenter, toujours cependant comme de vous-même et en protestant que vous n'aviez point des ordres pour le faire, combien on devait être frappé, si après toutes les complaisances que j'avais eues jusqu'à présent pour la cour de Pétersbourg dans les affaires de Pologne, et après toutes les facilités que j'avais apportées pour achever le parfait concert avec sa souveraine, l'affaire de notre alliance à faire restait toujours suspendue jusqu'ici et traînait de temps à autre, de sorte qu'il ne serait rien de surprenant, si malgré toute ma bonne confiance sur les intentions droites de sa cour, il arrivait qu'ils me vinrent quelques soupçons, comme si cette cour pensait peut-être de m'amuser par me faire la perspective d'une alliance jusqu'à ce qu'elle eût atteint ses vues en Pologne, et de chercher alors des prétextes pour décliner cette alliance.[3] Vous observerez bien que vous habillerez adroitement ces insinuations à faire audit ministre dans des termes les plus douces et les plus modestes que vous saurez imaginer, et que vous ne les ferez absolument pas autrement que comme des réflexions qui vous étaient venues de votre chef, sans qu'aucun ordre vous en eût donné lieu.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Benoît hatte berichtet: „Il court un bruit dans les provinces que plusieurs Polonais avaient envoyé demander à Votre Majesté Son frère le prince Henri, pour en faire leur roi"; und ferner: „On parle beaucoup de grands avantages que la cour de Saxe, appuyée par celle de Vienne, offre à Votre Majesté pour La porter à Se déclarer pour l'électeur de Saxe." — [2] Vergl. S. 201. Anm. 1. — [3] Vergl. Nr. 14871.

14873. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 20 décembre 1763.

J'ai été sensiblement touché des témoignages de votre chère amitié que vous m'avez confirmée par votre lettre du 27 de novembre que je viens de recevoir.

Je ne puis qu'applaudir à la règle que vous vous êtes faite pour vous conduire[1] dans les conjonctures présentes difficiles et incertaines encore sur ce qu'on en peut espérer ou craindre par rapport à la tournure du système que l'Europe prendra.

Il faut convenir que parmi ces conjonctures les Suédois, ne sachant pas se passer des subsides étrangers, que l'Angleterre ne veut leur donner, et que moi et la Russie ne sont pas [en état] de leur fournir, n'ont pu autrement que de tomber entre les mains des Français, pour en tirer ce qu'ils peuvent, cap ou aile.

Avec tout cela, ce que je vous prie avec instance, ma chère sœur, c'est que vous voudriez me continuer votre amitié et le souvenir d'un frère qui vous honore et aime au delà de toute expression, et dont les sentiments de la plus tendre amitié et de la plus haute considération ne varieront à jamais.

Nach dem Concept. Federic.

14874. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 20 décembre 1763.

La dépêche que vous m'avez faite du 10 de ce mois, m'a été fidèlement remise; dont j'ai été très content par les informations exactes que j'en ai eues sur tout ce qui regarde les arrangements pris de la cour où vous êtes, pour le payement de ses dettes contractées.[2] J'applaudis, d'ailleurs, aux réflexions justes et fondées que vous faites à ce sujet; reste à voir si les fonds destinés à cela entreront exactement, et si les provinces seront à même de supporter ce grand fardeau des impositions extraordinaires avec les ordinaires.

Quant au voyage que l'Empereur ira faire à Francfort-sur-le-Main, vous devez vous dispenser de l'y suivre, tant parceque j'y ai déjà mes ministres[3] que par la raison que vous êtes proprement et principalement accrédité à la Reine-Impératrice.

Au surplus, comme les choses relativement à l'extradition de mes sujets qui ont pris service là-bas pendant la dernière guerre, restent toujours sans exécution et traînent jusqu'ici, malgré les protestations les plus fortes que le général Ried fait ici des intentions sincères de sa

[1] Vergl. S. 219. — [2] Rohd hatte berichtet, dass von den etwa 190 Mill. Staatsschulden der Kaiser (vergl. Nr. 14824) 129 Mill., die Wiener Bank den Rest übernehmen werde. — [3] Baron Plotho und Graf Schulenburg.

cour pour remplir exactement et promptement ses engagements pris à ce sujet,[1] vous saurez bien prendre l'occasion de donner à entendre aux ministres autrichiens, où il convient, que je ne saurais qu'être surpris de ce que cette affaire traînait tant en longueur là-bas, et qu'il y avait presque une année passée après la paix signée entre nous, sans qu'il soit fait quelque chose de réel de leur part pour l'exécution de cet article.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

14875. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 décembre 1763.

Votre rapport du 2 de ce mois m'a été rendu, et j'attendrai vos nouvelles comment le comte de Panin se sera acquitté de la promesse qu'il vous a faite de vous remettre au premier jour le contre-projet de notre traité d'alliance à conclure.

Quant à celui entre la Russie et l'Angleterre, je crois avoir tout lieu de douter qu'il prendra consistance; car, autant que je connais l'administration présente du gouvernement de l'Angleterre, ces ministres sont trop obstinés et capricieux pour vouloir changer d'idées dont ils se sont une fois imbus, et, occupés, d'ailleurs, à se soutenir dans leurs postes pendant la grande fermentation qui règne parmi la nation contre eux, ils ont peu ou point d'attention sur tout ce qui regarde les affaires de dehors. Au surplus, comme le sieur de Goltz, qui a fait jusqu'ici la fonction de ministre de Saxe à ma cour, vient d'être rappelé, et qu'il a eu, il y a trois jours, son audience de congé de moi,[3] je lui ai fait à cette occasion toutes les insinuations possibles pour aviser sa cour de ne plus s'opiniâtrer à contrarier l'impératrice de Russie dans ses vues par rapport aux affaires de Pologne, à quoi j'ai ajouté tout ce qui m'a paru conforme aux intérêts de la Russie; circonstance que je vous marque

[1] Vergl. Nr. 14823. — [2] Am 23. December wird dem Minister Finckenstein mitgetheilt, dass der König mit den von Ried vorgeschlagenen Orten für die Auswechselung einverstanden sei und seinerseits den Obersten von der Marwitz vom Regiment Gensdarmes zum Commissar ernannt habe, „que vous avertirez, quand il sera temps, de partir pour sa destination, et que vous instruirez, en attendant, au fond de toutes les circonstances qui regardent cette affaire". — Am 20. December hatte der König den Minister benachrichtigt, dass er auf den Wunsch der Kaiserin Maria Theresia Befehl gegeben habe, den „malheureux Trenck" (vergl. Bd. XXII, 555) aus der Festung Magdeburg freizulassen, „mais de le faire mener aussi incessamment après hors de mes frontières avec défense de n'y jamais plus mettre pied". Finckenstein solle den Gesandten Ried hiervon in Kenntniss setzen, mit dem Hinzufügen, „que c'était purement par complaisance et par considération pour Sa Majesté l'Impératrice-Reine et par égard à son intercession que je m'étais déterminé à faire remettre en liberté ce malheureux". — [3] Vergl. Nr. 14872.

pour montrer que je ne laisse tomber aucune occasion pour contribuer à la satisfaction de Sa Majesté l'impératrice de Russie.

P. S.

Après avoir ma dépêche finie, je viens de recevoir la nouvelle de la mort de l'électeur de Saxe, qui vient d'expirer de la petite vérole la nuit du 16 au 17. Et comme il n'a point laissé de testament, le prince Xavier s'est mis en possession de la tutelle du jeune Électeur. Quoique je ne doute pas que cette nouvelle ne soit déjà parvenue à la cour où vous vous trouvez, vous en parlerez, cependant, à Sa Majesté l'Impératrice, et ferez, d'ailleurs, un compliment de ma part au comte de Panin pour le féliciter de ce que, par cet évènement du tout attendu, les difficultés qu'il aurait rencontrées, sans cela, en son plan relatif aux affaires de Pologne, s'aplanissaient de bien beaucoup.

Nach dem Concept. Federic.

14876. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM RUSSISCHEN GESANDTEN FÜRSTEN DOLGORUKI.

[Berlin, 21. December 1763.]

Fürst Dolgoruki berichtet an Kaiserin Katharina:[1] „Mercredi dernier[2] il y a eu grand appartement chez Son Altesse Royale madame la Princesse douairière de Prusse, où le Roi s'est trouvé.

Il s'est approché de moi et, après m'avoir dit quelques circonstances de la mort de l'électeur de Saxe,[3] il m'a pris à l'écart, m'a dit que cette mort est survenue fort à propos par ce [que], quoiqu'il n'aurait pas réussi de devenir roi de Pologne, il avait pourtant un commerce assez considérable qui aurait pu exciter des troubles et empêcher[4] que l'élection pût se faire tranquille, [et] que la conduite que Votre Majesté Impériale tient à présent, en agissant sous main,[5] sans se déclarer publiquement pour aucun des compétiteurs, était la plus sûre et la meilleure; que le point principal était de gagner les esprits pendant les Diétines qui se tiendront avant la Diète de convocation, et que, pour cela, il ne faut pas ménager l'argent; qu'il sait bien que Votre Majesté a déjà envoyé pour cet effet jusqu'à cent mille roubles; qu'il croit qu'il faudrait envoyer encore autant pour Suède, pour balancer les partis contraires.[6] Que le prince Xavier pourrait se présenter comme candidat, au quel cas il serait soutenu par la France qui a ordonné à son ministre à Varsovie de disposer de cent mille écus pour les employer suivant le besoin. Que, quant à ce qui regarde la Porte, elle sera à notre parti; qu'elle ne prenait les choses que suivant le point de vue où on

1 Der Bericht ist nicht datirt und liegt bei den „Rapports en Cour" des Fürsten Dolgoruki aus dem April 1763. — 2 21. December. Vergl. „Berlinische Nachrichten" von Donnerstag, 22. December 1763, Nr. 153. — 3 Vergl. Nr. 14875. — 4 Vorlage: „embrier". — 5 Vorlage: „sous ma main". — 6 Vergl. Nr. 14749. 14752.

les lui présentait; qu'il avait parlé à Potsdam avec Achmet[1] Effendi, lui faisant entendre qu'il était de l'intérêt de la Porte que l'élection se fit en Pologne suivant les desseins de Votre Majesté Impériale, qui sont les mêmes que les siennes, et qu'il avait expédié un courrier à Constantinople, il y a quelques jours, avec des instructions conformes à tout ce;[2] dont on peut espérer un bon succès, d'autant plus qu'Achmet est des amis du nouveau vizir Mustapha Aga,[3] à qui il fera entendre les choses de la même manière que le Roi lui a fait comprendre. Que, quoique la cour de Vienne paraisse inquiète au sujet de renouvellement du traité avec la Porte Ottomane, dont le terme n'est que dans ces deux ans, il pouvait assurer en elle [de] n'avoir rien à craindre; mais qu'il est bon, pourtant, de la laisser dans les inquiétudes, parcequ'alors elle se trouvera moins en état de s'opposer aux desseins de Votre Majesté Impériale et aux siennes concernant les affaires de Pologne. Le Roi, affermissant son discours, m'a dit qu'il me priait d'écrire tout ce à Votre Majesté Impériale."

Nach der Ausfertigung im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau.

14877. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 22 décembre 1763.

Ma très chère Sœur. En vous félicitant de tout mon cœur sur la nouvelle année, souffrez, ma chère sœur, que je vous offre une bagatelle: ce sont les prémices d'une nouvelle fabrique de porcelaine qui vient de s'établir; ainsi les grandes pièces ne pouvant se faire que l'année qui vient, j'ai pris ce qu'il y avait à présent de mieux. Je souhaite que celles[-là] puissent trouver une petite place à Drottningholm, et que l'intention, de celui qui vous l'envoie ne vous soit pas désagréable.

Voilà l'électeur de Saxe qui vient de mourir, ainsi que l'Électrice renoncera d'elle-même à la couronne de Pologne. Comme j'ai ici tout un peuple de neveux, je les fais danser à bon compte, malgré toutes ces mortalités; car, heureusement, il n'y a parmi tout cela aucun de nos parents. J'attends d'être informé du jour que M. de Bohlen partira, pour faire partir aussitôt Cocceji,[4] dont j'espère que vous serez contente.

Adieu, ma chère sœur, daignez me conserver une place dans votre amitié dont je connais tout le prix, et soyez persuadée de la tendresse et de la haute estime avec laquelle je suis, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vorlage: „Ambrimed". — [2] Vergl. Nr. 14850. 14857. — [3] Hamsa Hamid (vergl. S. 18) war am 31. October abgesetzt und Mustapha Pascha zum Grossvezier ernannt worden. — [4] Vergl. Nr. 14865.

14878. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Berlin, 23 décembre 1763.

Vous vous représenterez aisément la surprise où j'ai été, quand vous m'avez donné la première nouvelle de la mort nullement attendue de feu électeur de Saxe. Je suis très content de la diligence dont vous avez usé pour m'en avertir au plus tôt qu'il vous a été possible, et comme vous venez de m'informer par votre dépêche du 19 de la nouvelle administration du gouvernement de Saxe, telle qu'on [en] est convenu entre l'Électrice douairière et le prince Xavier, j'ai déjà donné mes ordres à ce qu'on vous envoie au plus tôt de nouvelles lettres de créance. En attendant, vous observerez attentivement le train et la tournure que les choses de là-bas prendront, pour m'en informer, jusqu'à ce [que] vous aurez eu votre première audience, pour entrer alors avec plus de précision dans les affaires.

Nach dem Concept. Federic.

14879. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 23 décembre 1763.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois; au sujet duquel je suis bien aise de vous dire qu'après la mort inopinée de l'électeur de Saxe vous devez prêter votre attention à bien observer le parti que la cour de Vienne prendra à présent relativement aux affaires de Pologne, et si peut-être elle tournera ses vues au prince Xavier.[1] Quant à ce que vous me marquez de celles que ladite cour pourra avoir sur la princesse Élisabeth de Brunswick pour la marier à l'Archiduc, je ne présume pas que ces vues pourront réussir, vu qu'il y a des engagements pris entre moi et le Duc son père pour marier cette Princesse à mon neveu le Prince de Prusse.[2] Ce que je veux bien vous dire pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Dem Gesandten Benoît bestätigt der König am 23. December den Empfang des Berichtes vom 4. „Tout ce que vous m'y avez marqué se trouvant à présent entièrement altéré et changé par la mort inattendue de l'électeur de Saxe, vous prêterez votre attention sur l'impression que cet évènement opérera aux Polonais, et si peut-être le parti saxon avec leurs adhérents voudront tourner leurs vues sur le prince Xavier pour le mettre à la place de feu l'Électeur. Vous m'en informerez exactement, afin que je sache prendre mes mesures là-dessus.“ — 2 Dem Herzog Karl von Braunschweig dankt der König am 28. December, dass er auf den, ihm durch seine Gemahlin, des Königs Schwester, übermittelten Vorschlag zu dieser Heirath eingegangen sei. „J'ai tout lieu de bien espérer que cette alliance aboutira à notre satisfaction réciproque et resserrera d'autant plus les liens entre nos deux

14880. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 décembre 1763.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 6 de ce mois, et veux bien vous répéter ici ce que je vous ai marqué par ma dépêche du 17 de ce mois[1] au sujet des affaires de Pologne, que, malgré toute mon inclination à condescendre en tout ce qui peut être agréable à l'impératrice de Russie, je ne saurais néanmoins pas entrer plus loin que je l'ai fait jusqu'à présent, dans ce qui regarde les affaires de Pologne, avant que notre traité d'alliance ne soit constaté et signé.

C'est aussi en conséquence que je vous dirai sur ce qui est de la déclaration à faire, que le comte Panin propose pour empêcher tout éclat réel d'une confédération,[2] que vous lui insinuerez qu'une pareille déclaration faite, il en pourrait arriver facilement que la guerre en éclatât, et que, quand la Russie ferait entrer des troupes en Pologne, il ne fallait presque pas douter que les Autrichiens n'en fissent entrer pareillement de leur côté. Que, si alors mon alliance avec la Russie fût restée imparfaite, je n'aurais ni droit ni titre de m'en mêler aucunement; car naturellement, comme vous conviendrez, si l'élection d'un nouveau roi de Pologne tombe sur un piaste, pour le reste il me doit être indifférent qui que ce soit, ou de la famille des Czartoryski, ou de quelque autre des Polonais, et que, si j'entre dans des mesures plus précises à ce sujet selon les vues de la Russie, ce n'est que par pure complaisance pour l'Impératrice; à quel sujet, cependant, il fallait toujours indispensablement qu'un traité d'alliance soit préalablement signé et constaté entre nous.

Quant à l'alliance à faire entre la Russie et l'Angleterre, vous direz au comte de Panin que je souhaitais de faire mon alliance avec la Russie; que, si la cour de Pétersbourg en voudra faire aussi avec l'Angleterre, je n'avais rien à y redire, tout au contraire, que j'en serais bien réjoui, mais que je ne saurais pas y entrer d'abord et avant qu'il ne soit arrivé quelque changement dans le ministère présent d'Angleterre dont j'avais lieu de me méfier par des raisons assez connues au comte de Panin. Que, d'ailleurs, il ne me convenait pas de me trop presser [de] prendre de nouvelles liaisons avec l'Angleterre, vu les divisions qui règnent dans ce royaume, le peu d'application que le ministère présent donne aux affaires du dehors, et la grande ligue qui semble s'être formée contre l'Angleterre par les liaisons des différentes branches de la maison de Bourbon avec celle d'Autriche; circonstances qui faisaient que je croyais mieux faire d'attendre à voir plus clair dans la tournure

maisons liées déjà si étroitement. La seule demande que je vous fais présentement, c'est qu'il plaise à Votre Altesse de tenir secrète encore cette affaire dont j'aimerais bien différer l'accomplissement jusqu'au printemps, une année passée, encore."

[1] Nr. 14871. — [2] Vergl. S. 233.

que prendra le système de l'Europe, avant que de renouveler mes liaisons avec l'Angleterre. Voilà ce qui vous servira d'instruction de ma part, sur quoi vous vous dirigerez et me ferez à son temps votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

14881. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 27 décembre 1763.

Vous aurez vu déjà par le rapport du sieur Michell à Londres du 13 de ce mois ce qu'il vient de marquer touchant les prétentions de mes sujets à la charge du commissariat anglais,[1] et combien les ministres d'Angleterre ont [en] vue de traîner en longueur cette affaire pour éluder une réponse satisfaisante, à moins que je ne fasse faire d'une façon nerveuse au sieur Mitchell cette déclaration que ledit sieur Michell propose.[2] Ma volonté est ainsi que vous ne devez point hésiter à faire de ma part cette déclaration nerveuse au sieur Mitchell, conformément à ce que mondit ministre en propose, et que vous l'instruisiez ensuite tant du langage que j'ai fait tenir au sieur Mitchell, que de la réponse que vous en aurez eue.

Nach dem Concept. Federic.

14882. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 27 décembre 1763.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été rendu. Comme il me met assez au fait du plan que le comte Panin s'est formé pour se conduire dans les affaires de Pologne, et de quelle façon il compte sur mon assistance réelle dans le cas que la Russie voudra faire entrer son armée en Pologne,[3] je crois nécessaire que vous vous expliquiez, quoique toujours en termes bien amiables, sur ce sujet avec lui, pour prévenir tout malentendu, et afin que rien ne soit précipité

[1] Vergl. Nr. 14840. — [2] In dieser Erklärung sollte der König, wie Michell vorschlug, darauf bestehen, „que tous les comptes de ses sujets fussent réglés entre ci et le milieu du mois de mars prochain". — [3] Solms hatte berichtet: „L'on m'assure positivement qu'on ne fera aucune démarche guerrière par rapport aux affaires de l'élection d'un roi de Pologne que dans le seul cas d'une confédération, mais, dans ce cas-là, il est très décidé aussi qu'on fera entrer tout de suite l'armée russienne en Pologne." Panin habe ferner geäussert, „qu'il souhaitait que Votre Majesté voulût Se persuader qu'il ne suffisait pas de point s'opposer aux desseins de l'Impératrice, mais qu'il importait à l'intérêt commun des deux cours .. que Votre Majesté, après avoir reconnu l'utilité d'un plan sur lequel on se serait concerté, ne refusât point de prêter toute l'assistance possible pour son execution".

dans une affaire d'aussi grande conséquence que celle-ci. C'est donc selon mon intention que vous lui direz que ce que j'avais proposé à Sa Majesté l'Impératrice, sa souveraine, et ce qu'elle avait agréé alors, était une alliance défensive entre moi et la Russie que je suis prêt encore de signer avec bien du plaisir, mais que dans la proposition que lui, comte de Panin, vous avait faite à présent, il y avait des choses dignes d'être bien examinées, avant que de pousser à leur exécution, et qu'en conséquence je fallais lui faire représenter nécessairement que la Russie était fondée, en vertu de son alliance avec la république de Pologne, de faire entrer de ses troupes dans ce pays pour soutenir un roi élu par sa protection; ce que j'étais nullement en droit de faire, n'y étant autorisé par aucun traité. D'ailleurs, si la cour de Russie trouve nécessaire de soutenir par ses armes le roi de Pologne nouveau élu, je ne saurais comprendre que difficilement, pourquoi j'y serais indispensablement nécessaire. Car afin de soutenir ce roi nouvellement élu et pour faire faire ses volontés à cette occasion en Pologne, la Russie n'aura besoin de ses troupes que de 35 ou tout au plus de 40 mille hommes, de quoi il en résultait clairement que, pourvu que la cour de Russie ferait seulement remuer ses troupes qu'elle tient sur la frontière, elle ferait ses volontés en Pologne, sans même avoir besoin d'y faire marcher son armée. Et cela d'autant plus facilement qu'en vertu de notre concert elle n'aura à appréhender aucune opposition de ma part, et qu'après notre alliance défensive constatée et signée, je couvrirais ces troupes de ce côté-ci et tiendrais en respect ces autres puissances auxquelles l'envie voudrait venir de se mêler des affaires de Pologne. Si, nonobstant cela, les Autrichiens, en haine de ce que les troupes russes fussent entrées en Pologne, voudront remuer pour y faire marcher des troupes à leur tour et attaquer les Russes, [ce][1] serait alors le moment où la cour de Russie, en conséquence du traité de notre alliance fait, saura réclamer mon secours, où le cas sera tout autrement alors que jusqu'à présent, parceque je serais pleinement en droit d'assister les Russes en Pologne, quoique je ne croie pas que, notre alliance achevée, les Autrichiens voudraient se mêler ouvertement de ces affaires. Au lieu si, dès à présent, j'entrais dans le plan susdit du comte Panin, il s'ensuivra sans faute que les Autrichiens se déclareront d'abord, eux qui à cette fin, comme je vous l'ai fait mander, tiennent prêtes déjà quelques-unes de leurs troupes aux frontières de Hongrie, pour ne pas parler ici du corps de troupes dont je vous ai fait pareillement avertir, que les Français font assembler autour de Metz en Lorraine,[2] pour l'avoir prêt d'en disposer quand ils voudront.

Tout cela ne saura que susciter une guerre générale en Europe qui entraînera plus loin chacune des parties qu'elles n'ont cru jamais vouloir aller au commencement; et voilà, cependant, justement ce que je crois

[1] Vorlage: „c'est". — [2] Vergl. S. 213.

que nous devons empêcher au possible dans cette occasion. Mais que, pour parvenir au but par des voies plus douces, je lui proposais deux moyens, le premier celui des corruptions, auquel sujet il fallait penser que 500 000 roubles dépensés à ce sujet seront une épargne considérable à raison de plusieurs millions que les frais d'une guerre consumeraient indispensablement. Le second moyen à employer ensuite serait de menacer les Polonais de la sorte que, s'il se trouvait parmi eux des gens turbulents et opiniâtres à ne pas vouloir reconnaître le roi élu, qu'alors les troupes russes entreraient incessamment en Pologne pour mettre à la raison ceux-là. C'est à ce temps-là, je crois, qu'on pourrait faire ces déclarations que le comte Panin propose actuellement, relatives à l'entrée des troupes russes en Pologne,[1] et nous n'aurons point lieu d'appréhender alors qu'il s'élève une guerre dont on ne saura voir la fin. Mais, si nous embrouillons hors de saison les affaires par lesdites déclarations, il faut s'en attendre que presque toutes les autres puissances s'en mêleront, et que, par les suites qui en arriveront, nous pourrions nous voir même obligés de mettre les Turcs au dos des Autrichiens, pour leur faire diversion, ce qui ne saurait que nous causer bien de l'embarras. Qui voudra, d'ailleurs, nous répondre que la France ne ferait remuer les Suédois à force des subsides qu'elle leur offrirait? Ce sont des considérations que le comte Panin pénétrera lui-même, et dont il en reconnaîtra les suites onéreuses.

Au reste, je joins encore ces réflexions, quoique absolument pour votre seule et unique direction avec la défense que vous n'en laisserez rien apercevoir à qui que ce soit, que je désire bien d'avoir une alliance défensive avec la Russie pour la sûreté de mes États, mais que je me rendrais responsable devant mon État et devant la postérité, si, par amour d'elle et tout gratuitement, je voudrais commencer légèrement une guerre qui me coûterait des milliers d'hommes, avec des dépenses énormes en argent, et ruinerait de fond en comble mon pays qui ne se trouve pas encore rétabli des malheurs d'une guerre qu'il a fallu essuyer. Vous considérez, d'ailleurs, vous-même, quoique sans en dire, ni en faire apparaître quelque chose, que, bien que mon grand point de vue à l'égard de la Pologne doit être de conserver la République dans sa liberté et dans sa constitution présente et d'empêcher qu'aucun de ses rois n'y agisse despotiquement pour fouler ses droits et prérogatives, que cependant et indépendamment de cela il me doit être indifférent si parmi les piastes le roi soit de la famille des Poniatowski, des Czartoryski ou de telle autre de leurs familles, et qu'il ne me convient pas de me mêler pour ce sujet d'une funeste guerre dont le fardeau tomberait principalement sur moi. J'ose vous dire qu'au lieu d'entrer dans une carrière aussi dangereuse, j'aurais plutôt préféré de voir monter sur le trône l'électeur de Saxe, malgré les préjudices qui,

[1] Vergl. Nr. 14880.

à mon regret, nous en arriveraient, mais qui ne seront jamais proportionnés à une guerre funeste, témoin feu le roi de Pologne, électeur de Saxe, dont plusieurs démarches m'incommodèrent, mais qui ne furent cependant pas de grandes suites.

Au surplus, la mort survenue de feu l'électeur de Saxe a écarté un des principaux achoppements, et je crois qu'il ne sera pas difficile au comte de Panin d'accommoder le reste avec les Polonais par les moyens doux que je lui indique. En passant adroitement, vous pourrez bien glisser la réflexion à ce ministre dans une conversation que vous aurez avec lui, que feu l'empereur Charles VI, voulant user de trop d'empressement pour placer son candidat au trône de Pologne, en tomba dans une guerre avec la France qui lui causa la perte de la Lorraine avec d'autres possessions considérables, exemple que vous saurez alléguer, quoique bien doucement, au comte Panin.

Federic.[1]

P. S.

Les dissidents en Pologne, tant de la religion protestante que de la confession grecque, m'ayant sollicité de m'intéresser pour eux à l'occasion du présent interrègne,[2] afin qu'ils ne soient plus opprimés du clergé catholique-romain, ni leurs privilèges enfreints, je ne balancerai point de me prêter à leurs instances, et vous ne manquerez pas de proposer au comte Panin si la cour de Pétersbourg ne voudra pas également s'intéresser pour les susdits dissidents, de sorte que nous fassions cause commune sur ceci, pour qu'ils ne soient plus opprimés, mais conservés plutôt dans leurs droits et privilèges, sans avoir à appréhender qu'ils y soient troublés.

Nach dem Concept.

14883. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 29 décembre 1763.

Votre rapport du 21 de ce mois m'a été rendu; au sujet duquel je vous dirai que, la dépêche que mes ministres vous ont faite l'ordinaire dernier,[3] comprenant déjà tout ce que je saurais vous dire relativement à la déclaration proposée par le comte de Keyserling, en conformité de mes sentiments à cet égard, je ne saurais que vous y renvoyer ici.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Am 29. December theilt der König dem Grafen Solms mit, dass er aus dem Berichte vom 13. zu seiner besonderen Genugthuung ersehe, „que l'intention de la cour où vous vous trouvez, n'est nullement d'user de violence dans les affaires de Pologne, le seul cas de confédération excepté". Er verweist den Gesandten sodann auf das obige Schreiben, indem er hinzufügt, „que, plus que ladite cour aura des sentiments pacifiques à cet égard, et plus qu'elle se servira des moyens doux pour faire valoir son projet, plus j'en serai charmé et content". — 2 Vergl. Nr. 14794. — 3 D. d. Berlin 26. December. Für die Declaration, welche Benoît gemäss der Ordre im Namen des Königs abgeben sollte, vergl. Nr. 14867.

14884. AN DEN RESIDENTEN REIMER IN DANZIG.

Berlin, 29. December 1763.

Ich habe Euren Bericht vom 24. dieses, die Unterredung betreffend, welche Ihr, Meiner Ordre[1] zufolge, mit dem Woiwoden Czapski gehabt habet, erhalten. Da Ihr bei dieser Gelegenheit zugleich meldet, dass der Czapski der Partie des Churfürsten von Sachsen zugethan sei, so will Ich von Euch nicht vermuthen, dass Ihr so unbesonnen gewesen, denselben bei dieser Gelegenheit darunter zu stärken, oder aber in Eurer Unterredung etwas mit einfliessen lassen, so ihm einige Vermuthung geben können, als ob Ich in gleicher Gesinnung wäre; maassen Ihr wissen sollet, dass Meine Vues wegen der Wahl eines neuen Königes von Polen dahin gehen, damit kein anderer Candidat als einer aus denen Piasten dazu gewählet werde, und dass Ich Mich darüber bereits völlig mit dem russischen Hofe verstanden habe;[2] und da durch das geschehene ohnvermuthete Absterben des Churfürsten von Sachsen ohnedem alle Absichten und Menées der sächsischen Partie von selbsten wegfallen,[3] so sollet Ihr gedachten Woiwoden Czapski nochmalen sprechen und demselben wohl imprimiren, wie er wegen seiner mit dem Woiwoden Mostowski habenden Differenzien keine Gelegenheit zu Éclats geben noch in öffentliche Unruhen in dortigen Gegenden ausbrechen, vielmehr sich friedlich betragen und sich denen vor die Republik heilsamen und honorablen Vues beider Höfe conformiren möchte; entstehenden Falls er sich selbst beizumessen haben würde, wenn er sich durch die von ihm entstandene dortige Unruhen die ohnangenehmsten Suites ohnvermeidlich zuziehen würde, da weder Ich noch der russische Hof mit indifferenten Augen ansehen könnte, dass dorten und in der Nähe von Meinen dasigen Grenzen öffentliche Unruhen durch jemanden verursachet würden.

Nach dem Concept. Friderich.

14885. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 29 décembre 1763.

Je ne vous fais cette lettre que pour accuser la bonne réception de vos rapports du 17 et du 21 de ce mois, et, en défaut de matières

[1] Nr. 14870. — [2] Der Gesandte Thulemeier soll, wie ihm der König am 30. December befiehlt, dem Prinzen Ludwig von Braunschweig auf seine Frage, wen von den Piasten man für die Wahl hauptsächlich ins Auge gefasst habe, vertraulich mittheilen, „que le choix pourrait bien tomber sur la famille des Czartoryski et parmi celle peut-être sur le Poniatowski; mais que je priais avec instance le Prince de vouloir bien me ménager cette confidence. Il s'entend, d'ailleurs, que, quant à vous, vous devez garder un secret impénétrable sur ceci, sans en laisser transpirer la moindre chose à âme qui vive." — [3] Dem Gesandten Buch befiehlt der König am 29. December: „Prêtez bien votre attention, cependant sans vous faire trop remarquer, à ce que l'envie prendra encore au prince Xavier de se mettre sur le rang des compétents à la couronne de Pologne."

pour vous répondre quelque chose d'intéressant là-dessus, je me bornerai cette fois à vous faire part d'une nouvelle que mes lettres de Hollande [1] viennent de m'apprendre, savoir qu'on regardait à la cour de France la guerre en Allemagne comme immanquable, et qu'on assurait que l'Impératrice-Reine avait proposé au roi de France de prendre à sa solde les troupes de Württemberg et de Cassel, ce qu'on ne croyait, cependant, pas faisable dans le moment présent.

Quoique je ne voudrais pas garantir tout-à-fait l'authenticité de cet avis, vous ferez bien, cependant, d'y avoir quelque attention, pour approfondir, autant qu'il se peut, sans vous faire remarquer, ce qui en est effectivement ou ce qui a pu donner l'occasion à un pareil bruit.

Vous observerez, au surplus, de m'informer exactement si la cour où vous êtes, fait défiler de ses troupes aux frontières de la Hongrie du côté de la Pologne et à quel nombre, et si, d'ailleurs, on fait marcher d'autres vers la Hongrie.

Federic.

Nach dem Concept.

14886. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 30 décembre 1763.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'est bien parvenue. Il faut que je vous avoue que je [ne] comprends pas tout-à-fait bien ce que vous y dites des scènes fâcheuses à appréhender plus que jamais là-bas pour le bien de l'État, à moins qu'on ne porterait remède au sujet de l'administration présente.

A ce que j'en pense, après que cette administration s'est assurée tout-à-fait d'une grande majorité dans les deux Chambres, tous les efforts que le parti contraire saura tenter, n'aboutiront qu'à des clameurs vaines et n'empêcheront pas les ministres, appuyés du Parlement, de faire ses volontés, et que même il ne résultera du mécontentement de la nation que de hauts cris que les ministres laisseront jeter de la populace, étant sûrs que la nation s'assujettira au bout du compte aux résolutions en attendant prises du Parlement assemblé. Je serai bien aise d'avoir vos explications sur ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

14887. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 2 janvier 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 du mois passé de décembre; au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer que, la cour où vous êtes, n'ayant plus de candidat à la couronne de

[1] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 20. December.

Pologne qui la dût intéresser particulièrement, après la mort du défunt électeur de Saxe, j'ai tout lieu de présumer qu'elle ne voudrait se trop ingérer dans les affaires présentes de Pologne, au risque d'achever à se brouiller tout-à-fait avec la Russie. Vous ferez bien, nonobstant cela, de prêter toujours votre attention à découvrir les vues de ladite cour à cet égard et le concert qu'elle saurait prendre avec la cour de France là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

14888. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Berlin, 2 janvier 1764.

Je ne vous fais cette lettre que pour accuser la réception de votre rapport du 26 décembre, et suis bien aise de vous faire remarquer qu'il ne m'est pas venue la pensée que la cour de Dresde dût songer mettre sur le tapis le jeune Électeur pour compétiteur de la couronne de Pologne, mais que j'ai présumé seulement que l'envie saurait prendre soit au prince Xavier soit au prince Charles de se mettre l'un ou l'autre sur le rang. Cependant, dans la situation où la susdite cour est parvenue par la mort de feu Électeur, il est fort à croire qu'elle laissera tomber entièrement ses vues sur la Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

14889. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 16. December, Panin habe ihm mitgetheilt: „Quant à la déclaration en elle-même qui doit empêcher les Polonais de se confédérer,[1] elle sera conçue en termes très forts. On menacera ceux qui entreprendront de troubler le repos public par une confédération, d'entrer avec le fer et le feu sur leurs biens et leurs personnes. Ce sera la Russie seule qui se chargera de la faire en ces termes. Le comte Panin m'a dit que, pour ménager la délicatesse de Votre Majesté, il ne prierait, Sire, que d'ordonner au ministre que vous enverriez à Varsovie, d'appuyer cette déclaration par une approbation publique, à peu près en ces termes: que Votre Majesté reconnaissait également pour légitime roi de Pologne celui qui venait d'être proclamé, vous approuviez aussi les soins que l'impératrice de Russie, en qualité de bonne voisine, était résolue d'employer et comme elle avait cru le devoir faire déclarer, pour maintenir les droits et les privilèges de la nation et pour conserver le repos et la tranquillité intérieure, et que, si la déclaration faite par le ministre de Russie ne suffisait pas pour retenir les malintentionnés et pour les empêcher de troubler le repos public, ou que les forces de Sa Majesté l'Impératrice ne pussent assez tôt remplir ce but, qu'en ce cas, Sire, vous étiez prêt, en vertu des engagements pris là-dessus antérieurement, à assister l'Impératrice de toutes les forces que Dieu vous avait données."

[1] Vergl. S. 226.

Berlin, 3 janvier 1764.

Votre dépêche du 16 du décembre passé m'a été bien remise. Ce que vous me marquez des propos que le comte de Panin vous a tenus au sujet des affaires de Pologne, me paraît si intéressant que je trouve nécessaire, pour éviter tout malentendu dans notre alliance à faire, de vous dire encore que, si la cour de Pétersbourg prendra les affaires en Pologne sur un trop haut ton, il en arrivera assurément qu'il y aura des brouilleries ouvertes avec les Autrichiens. Vous jugerez aisément combien je risquerais alors d'être plongé au milieu d'une nouvelle guerre. Voilà pourquoi et pour éviter cet extrême embarras, vous donnerez à entendre au susdit ministre et lui imprimerez au possible qu'il ne faut regarder dans ceci que sur la seule Pologne, mais qu'il faut tourner en même temps son attention pareillement sur l'autre partie de l'Europe, afin de combiner ensemble la situation des conjonctures présentes.

En conséquence de ceci, je ne saurais autrement faire mon traité, d'autant que cela regarde la Pologne, que sur le pied d'une alliance défensive, savoir que, si les Autrichiens attaqueront les Russes, je fournirai en secours à ceux-ci un corps de troupes auxiliaires qu'on pourra fixer à 20000 hommes, et que, si les Autrichiens, en haine de mon traité et de mon concert avec la Russie, m'attaqueront, celle-ci me fournira, de son part, en secours un corps de troupes en nombre égal, savoir de 20000 hommes; ce que l'on stipulera également de deux côtés. Vous ne manquerez pas de vous diriger exactement là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

14890. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Berlin, 5 [janvier 1764].

J'ai reçu votre rapport du 30 du décembre passé qui, n'exigeant aucune réponse de ma part, me donne cependant l'occasion de vous dire que, par la situation des affaires de la cour de Dresde, changée par la mort de feu Électeur, je crois qu'aussi ses intimités avec celle de Vienne diminueront peu à peu jusqu'à ce que [de] se dissoudre presque entièrement; sur quoi vous ne manquerez pas de prêter quelque attention.

Nach dem Concept. Federic.

14891. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 5 janvier 1764.

J'ai reçu votre rapport du 20 du mois passé de décembre, et suis bien aise de vous faire observer pour votre direction sur ce que le comte Woronzow[1] vous a dit des ministres anglais piqués de la lenteur avec laquelle la cour de Pétersbourg procédait au sujet du renouvellement de l'alliance avec l'Angleterre,[2] que c'est bien de la faute de ces ministres, si la négociation entamée là-dessus est restée suspendue, vu la demande que ceux-ci ont faite que la cour de Russie dût renouveler simplement le traité tel qu'il avait été conclu l'an 1742, sans y faire de changements, demande d'autant plus singulière et incongrue que ni les conjonctures présentes ni les intérêts des cours respectives ne cadrent presque plus en rien à ceux dudit temps.

Vous continuerez, au reste, à m'instruire de la tournure que les affaires parlementaires et nationales de là-bas prendront.

Vous prêterez, d'ailleurs, votre attention sur celles d'entre l'Espagne et l'Angleterre et si leurs différends s'augmentent, ou s'il [y] aura à présumer qu'on évitera encore de passer aux éclats. Je voudrais savoir de même si la cour de Versailles voudra dissimuler, dans ce moment-ci, l'incartade que les Anglais ont faite en dernier lieu aux sujets français, en détruisant leurs établissements sur Terre-Neuve,[3] ou si l'on en a porté des plaintes à Londres.

Nach dem Concept. Federic.

14892. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 6 janvier 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 de décembre, et me réfère sur ce qui regarde l'avis préalable que vous m'avez [donné] des propositions que la cour danoise compte de me faire d'un traité de commerce,[4] à ce que mon ministère vous marquera à ce sujet.[5]

Quant à ce qui est du payement du douaire de la princesse douairière d'Ost-Frise,[6] pour laquelle la cour où vous êtes, a bien voulu

[1] Der russische Gesandte in London. — [2] Vergl. Nr. 14875. — [3] Auch an den Gesandten Thulemeier im Haag ergeht am 5. Januar ein Befehl in diesem Sinne. In demselben Schreiben dankt der König für Nachrichten aus Frankreich. — [4] Die Vorschläge betrafen die gegenseitige Begünstigung der Einfuhr einer Reihe von Waaren in Preussen und Dänemark, sowie die Vereinigung der dänisch-indischen mit der Emdener Compagnie. — [5] In einem Ministerialerlass, d. d. Berlin 6. Januar, wird dem Gesandten geschrieben, man müsse sich dänischerseits eingehender über den Inhalt der Vorschläge äussern und zuvor den pommerschen Städten für die aufgehobene Befreiung vom Sundzoll eine Entschädigung gewähren; in diesem Sinne habe der König schon auf die erste Eröffnung Bernstorffs geantwortet (vergl. Nr. 14643). — [6] Sophie Wilhelmine, die Wittwe des Fürsten Karl Edzard. Vergl. Bd. III, 165 und 401.

s'intéresser à ce que ce payement soit fait en anciennes espèces ou au moins avec l'agio de 41 pour-cent, il faut bien que je vous dise qu'après les éclaircissements que j'ai demandés à ce sujet, l'on m'a rapporté que, vu les malheurs de guerre que cette province a essuyés, il lui avait [été] accordé comme un bénéfice particulier qu'elle ne paierait ses impôts et tout ce qui est à sa charge, pendant le cours d'une année, qu'en espèces courantes, sans aucun agio, et que tous les revenus que j'en tirais, étaient acquittés de la même façon. Ce que [vous] insinuerez donc au baron de Bernstorff le plus poliment possible, en lui déclarant combien j'étais fâché que, contre mon inclination à avoir égards aux intercessions de sa cour, je ne saurais rien changer audit bénéfice accordé à cette province.

Nach dem Concept. Federic.

14893. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 7. Januar 1764.

Mir ist Euer unter dem 11. December des letztverwichenen Jahres erstatteter Bericht gestern richtig zugekommen. Ich habe aus solchem Eure gemachte Veranstaltungen wegen Durchhelfung dererjenigen von Meinen Unterthanen, welche als Kriegesgefangene von denen Oesterreichern nach Siebenbürgen engagiret worden und von ihnen daselbst zurückgehalten werden, um nicht wieder nach ihrer Heimath gehen zu können,[1] ersehen und habe nichts dagegen, als dass Ihr nur eine Attention darauf habet, ob Eure Veranstaltungen von einigem Success sein und reussiren oder nicht.

Der weitere Einhalt Eures Berichtes und was Ihr von der jetzigen Situation des türkischen Hofes meldet, ist Mir ganz lieb zu vernehmen gewesen. Ich hoffe, dass Ihr Mir die Sentiments und Absichten des neuen Grossveziers[2] näher und klärer werdet melden können, wenn Ihr Eure Audienz bei solchem gehabt und von dem Euch durch den Oberfeldjäger Bury als Courier zugeschickten Mémoire[3] Gebrauch gemachet haben werdet. Wegen derer polnischen Affaires beziehe Ich Mich auf Meine letztvorige an Euch erlassene Dépêches[4] und erwarte von Euch die Confirmation dessen, so Ihr in Eurem jetzigen Berichte meldet, dass nämlich die Sachen wegen der künftigen polnischen Königswahl nach denen zwischen Mir und dem petersburgischen Hofe genommenen Maassregeln gehen und die Pforte keinem andern als diesem System beitreten werde. Es ist um so viel mehr zu glauben, dass diese bevorstehende Königswahl nunmehro um so ruhiger abgehen werde, als der

[1] Vergl. Nr. 14781. — [2] Mustapha Pascha. — [3] Nr. 14850. — [4] Nr. 14803 und Nr. 14814.

stärkeste Competent dazu, der letztverstorbene Churfürst von Sachsen, mit Tode abgegangen und dadurch eines der grössesten Obstacles weggefallen. Denn obzwar dessen Brüder, die sächsischen Prinzen, sich in gewisser Maasse dazu angeben wollen, ist solches doch nur ganz vague geschehen, und da überdem dieselbe weder sonderlichen Anhang in Polen, noch sonst die Mittel haben, sich darunter poussiren zu können, so ist alle Vermuthung, dass diese Königswahl ohne sonderlichen Lärm abgehen und zu keinen Weitläuftigkeiten Gelegenheit geben werde.

Was Ich als den zweiten Hauptarticul dieser Meiner Dépêche anführe und jetzo Mein einziger Wunsch ist, solches ist dieses, dass nach Situation derer jetzigen Umstände die Pforte sich anjetzo und vor der Hand in keinen Krieg einlassen, noch mit denen Oesterreichern brechen, sondern stille und ruhig bleiben und sich von keinem Kriege meliren möge. Ich würde allenfalls lieber sehen, dass, wenn es nicht anders sein kann, die Pforte ihre Trêve oder Stillestand mit denen Oesterreichern auf einige wenige Zeit und etwa höchstens zehn Jahre erneurete oder prolongirete, als dass dieselbe jetzo zur Unzeit mit denen Oesterreichern bräche.

Meine eigentliche Ursachen davon will Ich Euch in Vertrauen und unter uns, auch bloss zu Eurer alleinigen Direction allhier nochmalen wiederholen, nämlich dass es vor die Pforte gefährlich sein würde, wenn sie jetzo mit denen Oesterreichern brechen wollte, da die Oesterreicher ihre Kriegesverfassung mehr als jemalen vorhin raffiniret haben und noch bis dato solches unterhalten und mithin die Pforte mit ihnen ein weit schwereres Spiel wie sonsten haben würde, zumalen die Oesterreicher jetzo den Rücken frei haben und mit aller ihrer Macht gegen die Türken würden agiren können, da sie keine Diversion auf dieser Seite zu besorgen haben.

Meine zweite Ursache ist diese, dass, wenn die Pforte jetzo mal à propos dergleichen Krieg anfangen und sie dabei unglücklich sein, auch Belgrad und einige mehrere Possessionen von ihnen verlieren, mithin alsdenn einen schlechten Frieden zu machen obligiret sein sollte, die Türken alsdenn kopfscheu werden und auch bei besseren Umständen nicht wieder würden herangebracht werden können, mithin, eine Alliance mit ihnen zu schliessen, von keinem reellen Nutzen weiter sein würde.

Alles dieses sollet Ihr jedoch nur bloss vor Euch menagiren und Euch nur zu Eurer alleinigen Direction dienen lassen und darunter also mit aller Klugheit und Vorsicht verfahren, um nichts zu verderben.

Sonsten hoffe Ich, dass der hiesige Gesandte Achmet Effendi[1] von seinem Séjour allhier ganz content sein werde . . .

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. S. 224.

14894. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 20. December: „J'ai trouvé ces ministres un peu alarmés sur une . . insinuation que le prince Dolgoruki prétend lui avoir été faite par le ministère de Votre Majesté par rapport à une alliance défensive que vous étiez intentionné de conclure avec la Porte Ottomane: ils prétendent que cette négociation donnerait de l'ombrage à la cour de Vienne et fournirait matière à faire sonner l'alarme à toutes les cours de l'Europe. Le comte Panin craint en particulier que cela pourrait lui attirer des reproches de la part des partisans de l'ancien système et lui occasionner des tracasseries personnelles.“ Er, Solms, habe dem Grafen Panin erwidert, „que la cour de Russie ne saurait avoir aucune raison de s'en alarmer ou de soupçonner qu'il pourrait être question dans une telle alliance de quelque chose qui fût contraire à ses intérêts, mais que cela pourrait être un moyen de plus pour engager la cour de Vienne à ne rien entreprendre dans les affaires de Pologne“.

Berlin, 7 janvier 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 20 du mois passé de décembre, et applaudis parfaitement à la réponse que vous avez donnée au comte de Panin, quand il vous a témoigné quelque inquiétude sur l'avis qui lui est parvenu d'une alliance défensive à conclure entre moi et la Porte. Je me réfère à ce que mes ministres du département vous marqueront au sujet des insinuations prétendues qu'ils doivent en avoir faites au prince Dolgoruki;[1] il me suffit à présent de vous dire qu'une alliance purement défensive ne peut donner de l'ombrage à qui que [ce] soit; que, si jamais je parviens à en faire avec la Porte, il n'y entrera rien du tout qui fût aucunement contraire aux intérêts de la Russie, mais que, tout au contraire, la cour de Pétersbourg m'en dût savoir gré, parceque celle de Vienne se verra arrêtée par là de ne point remuer par rapport aux affaires de Pologne, ni de former des obstacles aux intentions de l'impératrice de Russie dans ceci, enfin, que la cour de Vienne sera tenue par là en respect, pour ne point appuyer quelque prétendant à la couronne de Pologne, soit de la cour de Saxe, soit quelque autre que la France voudrait y proposer. Je me réfère, au surplus, à ce que mes dernières dépêches vous ont appris.

Nach dem Concept. Federic.

14895. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 6. Januar: „Je puis avoir l'honneur d'assurer positivement [Votre Majesté] qu'il n'y a jamais été parlé ni d'une alliance entre Elle et la Porte ni même d'aucune circonstance qui y ait le moindre rapport, dans tous les entretiens que j'ai eus avec le ministre de Russie, et que dans celui auquel se rapporte la dépêche du comte de Solms,[2] je me suis absolument borné de m'acquitter

[1] In einem Ministerialerlass, d. d. Berlin 10. Januar, wird dem Gesandten mitgetheilt, dass derartige Eröffnungen dem Fürsten Dolgoruki nicht gemacht worden seien.· Vergl. dazu Nr. 14895. — [2] Vergl. Nr. 14894.

d'un ordre de Votre Majesté en date du 30 de novembre."[1] Finckenstein meldet darauf, fast mit dem Wortlaut dieser Ordre übereinstimmend, den Inhalt der von ihm dem Fürsten Dolgoruki gemachten Mittheilungen. „A quoi j'ai ajouté, par manière de conversation, qu'on pouvait voir par là que ces liaisons avec la Porte, que des esprits malintentionnés avaient fait envisager par le passé comme préjudiciables aux intérêts de la Russie, étaient plutôt propres à favoriser les vues de cette couronne."

Berlin, 7 janvier 1764.

Pour vous répondre au rapport que vous venez de me faire au sujet de ce que le comte de Solms a marqué d'une prétendue ouverture faite ici au prince Dolgoruki d'une alliance défensive que je faisais négocier avec la Porte, je suis bien aise de vous dire que j'ai tout lieu d'être content de ce que vous m'y marquez touchant la conduite que vous avez observée avec ledit ministre, et du langage que vous avez tenu à lui à l'égard de ceci. Que, pour moi, je crois qu'il y a du malentendu dans ce que le comte Panin a dit là-dessus; que peut-être le prince Dolgoruki lui a marqué quelque chose d'une pareille alliance comme d'un bruit qui en courait, et que le comte Panin a confondu cela avec ce que vous avez dit par mon ordre au ministre de Russie touchant le mémoire remis à l'internonce turc pour l'envoyer à sa cour.[2] Au surplus, toute cette affaire n'importe pas que vous vous en inquiétiez, vu qu'au bout du compte il m'est libre de faire des alliances telles que je les trouve convenables, et qui, d'ailleurs, ne préjudicient à personne.

Nach der Ausfertigung. Federic.

14896. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 7 janvier 1764.[3]

Le rapport que vous m'avez fait du 28 du mois dernier de décembre, m'a été bien remis; sur lequel je n'ai à présent qu'à vous dire pour votre direction que vous devez rien déclarer là-bas où vous êtes, au delà de ce que je vous ai écrit par mes dépêches antérieures,[4] par la raison que mon traité d'alliance avec la cour de Pétersbourg n'est pas encore constaté, et que je suis encore à en attendre des nouvelles.

Nach dem Concept. Federic.

14897. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 7 janvier 1764.

Votre dépêche du 28 du mois passé de décembre m'a été fidèlement remise. Comme elle ne comprend rien qui puisse exiger de

[1] Nr. 14851. — [2] Vergl. Nr. 14850. — [3] In der Vorlage verschrieben: „1763". — [4] Vergl. Nr. 14883 und dazu Nr. 14867.

nouvelles instructions pour vous, je me borne aujourd'hui de vous dire que mes lettres de Pétersbourg[1] portent que le ministre autrichien à la cour de là-bas[2] avait reçu un courrier de sa cour et, selon qu'on en disait, il avait donné ensuite de nouveau les assurances les plus fortes que l'Impératrice-Reine n'apporterait point d'obstacles aux intentions de l'impératrice de Russie dans les affaires de Pologne.

J'ai trop d'intérêt à ceci pour ne pas désirer de savoir s'il est exactement fondé et vrai que la cour où vous êtes, ait chargé son susdit ministre à faire une pareille déclaration, et si effectivement elle pense de la sorte à ne pas vouloir se mêler aucunement des affaires présentes de Pologne. C'est donc en conséquence que vous devez tâcher au mieux d'approfondir si le susdit avis qu'on m'a donné, est exactement juste et si vous avez lieu de croire que la cour de Vienne ne se mêlera du tout pas des affaires qui regardent l'élection d'un nouveau roi de Pologne. J'espère que vous tâcherez de vous informer adroitement sur tout ceci, sans cependant vous faire remarquer, afin de pouvoir m'en faire votre rapport avec toute l'exactitude possible.

Nach dem Concept. Federic.

14898. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 31. December 1763: „L'Empereur est un prince qui agit constamment par principe. La nature lui a refusé la supériorité du génie et l'a doué en revanche du talent de l'économie et du mécanisme, de l'ordre et de l'arrangement. Ses occupations sont tout-à-fait conformes à ce caractère. Il donne la meilleure partie de son temps à l'administration de ses finances qui, étant en mains de fort peu de gens de confiance et allant d'un cours réglé depuis longtemps, rendent la besogne facile, prompte et sûre. On sait quel nombre de gens, pour ne pas dire de bouches inutiles l'Impératrice entretient et paie dans tous les différents ressorts de son gouvernement, et jusqu'à quel point cela met du retardement dans les affaires et à l'exécution de ses propres ordres. L'Empereur a établi tout le contre-pied dans la régie de ses finances à lui, mais le peu de gens qu'il entretient, et dont il se fait servir exactement, est payé de même. Comme la lecture ne l'occupe guère ni le travail de cette espèce, son loisir est partagé entre différents autres amusements. Quelques fois il travaille au tour. Il va souvent et volontiers à la chasse. La ménagerie qu'il entretient à Schönbrunn, l'intéresse, et il est rare qu'il n'assiste aux spectacles, et, étant bon père, il aime à voir ses enfants et à leur donner une partie de son temps. Mais ce qui ne l'occupe pas moins agréablement peut-être que tout le reste et suivant la pente naturelle de son cœur, c'est un goût décidé pour le sexe. On m'a dit que de tout temps ce goût a prévalu chez lui, quoique les égards qu'il devait d'un côté, et les empêchements qu'on y mettait de l'autre, y avaient mis une espèce de frein fort incommode. La favorite d'aujourd'hui est la princesse d'Auersperg, fille du maréchal Neipperg; et quoiqu'on veuille faire passer cet attachement pour un amour tout-à-fait platonique, le public qui ne voit goutte à cette façon d'aimer, s'émancipe même à prêter au monarque encore d'autres maîtresses

1 Bericht von Solms, d. d. Petersburg 20. December. — 2 Graf Mercy d'Argenteau.

subalternes. L'Impératrice-Reine paraît avoir pris son parti, à l'heure qu'il est, n'assiste jamais aux soupers que l'Empereur donne, et le tout se passe sans bruit.

Au reste, tout le monde convient que le caractère de l'Empereur est doux, franc et humain, ses façons bonnes et gracieuses envers tout le monde, et religieux observateur de sa parole. Il est lent à promettre, donne rarement, mais d'un air de grandeur et avec générosité. Sans passer aucunement pour bigot, il suit la grande roue de l'Église qui a présidé à sa naissance, assiste à son culte et ne se laisse point gouverner par la prêtraille. A l'âge de 55 ans, ce Prince jouit encore d'un grand fonds de santé, son extérieur même y répond assez bien, et les repas qu'il prend, annoncent une bonne digestion. La dureté d'oreille, d'un côté principalement, rend la conversation animée, d'ailleurs un peu difficile."

Berlin, 10 janvier 1764.

J'ai eu toute la satisfaction possible du caractère que vous m'avez décrit de l'Empereur dans votre dépêche du 31 du mois passé de décembre, et que j'ai trouvé parfaitement au naturel. J'en puis juger d'autant mieux que j'ai connu autrefois ce Prince personnellement, et il faut que je convienne que c'est avec toute la justesse possible que vous avez rassemblé les traits pour me le peindre d'après nature, dont je vous sais parfaitement gré.

Nach dem Concept. Federic.

14899. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 10 janvier 1764.

Le chambellan de Gadomski, lieutenant-général au service de la république de Pologne, qui a été envoyé à ma cour de la part du Primat et du Sénat pour me notifier la mort du roi Auguste,[1] vient d'avoir son audience de moi. Comme je me suis entretenu fort amplement à cette occasion avec lui sur ce qui regarde les affaires de Pologne, et que, le connaissant pour homme bien intentionné, je lui ai parlé tout naturellement, j'ai trouvé bon de vous communiquer le précis de l'entretien que j'ai eu avec lui, pour que vous en fassiez un bon usage auprès du comte de Panin, pour autant que vous le trouverez convenable.

Je lui ai avancé d'abord que j'étais effectivement lié d'alliance avec l'impératrice de Russie, et que, selon que nous étions convenus ensemble, ce serait un piaste qui succéderait au trône vacant, ce qui ne saurait ni être nuisible ni préjudiciable à la République, mais, tout au contraire, également glorieux et avantageux à la nation, pour ne pas essuyer le reproche qu'il n'y avait personne parmi elle digne et capable de régner, de sorte qu'il leur faudrait recourir à des étrangers. Je lui ai fort assuré, d'ailleurs, qu'il n'y avait ni dessein, ni arrangements pris

[1] Vergl. Nr. 14826.

entre moi et la Russie pour quelque démembrement des possessions de la République, mais que nous étions bien convenus qu'il n'y aurait aucun changement fait dans la forme du gouvernement présent de la République comme le seul moyen de maintenir la nation dans sa liberté et dans ses prérogatives, qui seraient anéanties et perdues à la moindre altération que sa forme de gouvernement souffrirait.[1]

Sur quoi le sieur Gadomski me répondit qu'on parlait de l'élection du stolnik Poniatowski; à quoi je ne lui ai répliqué autrement sinon que cela pourrait être, mais qu'indépendamment de cela, il était connu que son père avait été en bonne réputation parmi la nation, et que, d'ailleurs, il avait donné une belle éducation à ses enfants.

J'ai remarqué là-dessus que ce qui déplaît aux Polonais, c'est qu'ayant pris l'habitude sous les rois précédents de la maison de Saxe de leur voir abandonnés presque tous les revenus attachés à la dignité du roi de Pologne, ils ont à appréhender qu'un roi piaste en voudra se servir pour lui et n'être pas à même par là de leur faire tant de faveurs qu'autrefois. Cet envoyé a touché quelque chose du grand-général de la couronne[2] et s'il ne saurait succéder au trône. Je lui ai dit que ce n'était pas à moi de placer, ni de déplacer des rois, mais que le meilleur conseil que je saurais donner à la nation, c'était qu'elle n'élût pour roi un prince bien avancé en âge, pour éviter qu'il ne leur arrive si souvent des tracasseries et des chicanes à ce sujet.[3] Je lui ai fort imprimé la situation heureuse d'un pays où la paix fût conservée, en ajoutant que, pourvu que la République et la nation auraient de la condescendance pour l'impératrice de Russie, j'étais tout assuré que les affaires présentes de Pologne se finiraient tout tranquillement. Je lui ai insinué bien énergiquement d'empêcher à ce qu'ils ne fissent aucune confédération;[4] qu'outre qu'elles seraient tout-à-fait vaines, vu qu'ils ne trouveraient nulle assistance du dehors, [elles] entraîneraient leur ruine et n'aboutiraient à rien, de sorte qu'au bout du compte ils faudraient, malgré tout remuement, plier devant la Russie; que, s'il arrivait même que d'autres puissances envoyaient de leurs troupes en Pologne, je me verrais alors obligé peut être d'y envoyer pareillement des miennes, mais que, pour éviter les suites, je leur conseillais de faire plutôt de bonne grâce les choses, à l'égard desquelles toute opposition ne servirait à[5] rien.

Le sieur Gadomski est convenu, à la fin, de tout ceci, aussi je me flatte que ces affaires prendront une assez bonne tournure, quand on insinuera tout doucement aux Polonais que toutes les oppositions qu'ils

[1] In den Mittheilungen des Königs an Benoît vom 10. Januar (vergl. S. 243) über die Unterredung findet sich noch der Zusatz: „qu'au surplus je pensais qu'ils n'auraient du tout lieu de le regretter, s'ils se réuniraient pour élire un roi de leur nation". — [2] Branicki. — [3] In den Mittheilungen an Benoît heisst es: „afin de n'avoir pas à appréhender souvent du vacarme et des chicanes dans leur pays". — [4] Vergl. S. 226. 233. — [5] Vorlage: „de".

voudraient former, ne seraient qu'à pure perte. Ce que, je crois, les rendra dociles et les mènera au but que nous nous sommes proposé.

Nach dem Concept. Federic.

14900. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 10 janvier 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes von Benoît, d. d. Warschau 31. December 1763, und unterrichtet den Gesandten, im wesentlichen gleichlautend wie in Nr. 14899, von seiner Unterredung mit Gadomski, „dont vous saurez aussi rendre compte au comte de Keyserling".

Au surplus, je veux bien vous dire encore, quoique pour votre seule et unique direction et avec défense expresse que vous n'en laisserez rien apercevoir à qui que ce soit, que la conversation avec le sieur Gadomski s'est finie par les instances qu'il me fit en particulier de vouloir bien m'intéresser auprès du nouveau roi à élire, afin que, son élection faite, il le pourvoie d'une starostie. Bien que je vous ai déjà ordonné de ménager bien ceci, mon intention est cependant que vous ne devez pas manquer l'occasion, quand vous parlerez au stolnik Poniatowski, de lui insinuer que, vu toutes les peines que je m'étais données pour lui procurer des créatures parmi la nation, je voudrais bien tirer à présent la promesse de lui que, son élection faite à la royauté, il voudra donner à chacune de deux personnes que je lui ferai nommer alors, une starostie pour les récompenser des services qu'à mon impulsion elles lui rendent actuellement pour parvenir à son but. Vous vous garderez bien de ne pas lui indiquer dans le moment présent les noms de ces deux personnes, et prétexterez que vous les ignoriez vous-même encore, mais pour ne pas vous laisser en doute sur leurs qualités, je veux bien vous dire dans le dernier secret qu'outre le sieur Gadomski qui en est, l'autre est le sieur Mokranowski, dont vous connaissez assez les talents et les mérites.

Nach dem Concept. Federic.

14901. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 30. December, der Chevalier d'Havrincour, der Bruder des französischen Gesandten im Haag, habe sich gegen ihn über das vermuthliche Verhalten Preussens in der polnischen Frage geäussert. „Le chevalier d'Havrincour saisit cette occasion pour me faire l'éloge de la sagesse du gouvernement de Votre Majesté, et m'assura qu'Elle avait beaucoup d'admirateurs et

Berlin, 10 janvier 1764.

J'ai reçu votre rapport du 30 du mois de décembre passé, et suis bien aise du compte que vous m'avez rendu de votre entretien avec le chevalier d'Havrincour, frère de l'ambassadeur de France. Vous observerez là-dessus que,

d'amis à Paris, que le gros de la nation même souhaitait que l'ancien système prit le dessus, et qu'en son particulier il ne le regardait pas comme impossible. Il me demanda si Votre Majesté ne S'était pas décidée sur le choix du ministre qu'Elle destinait pour la cour de France; qu'il était connu à Paris que M. de Mailly avait été nommé pour résider à Berlin, que c'était un homme fort amiable et très prudent."

quand vous rencontrerez l'occasion de revoir ledit chevalier, vous devez lui dire que vous n'aviez été instruit jusqu'ici sur le choix du ministre que j'avais destiné pour la cour de France, mais que, sur des informations précises que vous en aviez prises, vous saurez lui [communiquer] que c'était le baron de Goltz, mon colonel et adjudant, que j'avais nommé actuellement pour l'envoyer comme mon ministre à la cour de France, dès que les deux cours se seraient entendues là-dessus.

Federic.[1]

Nach dem Concept.

14902. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 12 [janvier][2] 1764.

Je vous fais cette lettre pour vous communiquer une nouvelle que mes dernières lettres de Hollande[3] viennent de m'apprendre, et en conséquence desquelles celles qu'on y a de France, assurent que l'Impératrice-Reine avait déclaré au roi de France qu'elle ferait avancer un corps de troupes sous les ordres du général Laudon vers les frontières de Pologne.

Bien que je ne voudrais pas vous garantir tout-à-fait encore l'authenticité de cette nouvelle, cependant, en la combinant avec celle que nous avons déjà eue d'un corps de troupes en Hongrie qui devait sortir de ses quartiers pour tirer un cordon vers les frontières de Pologne, et se tenir prêt à être employé où on le voudra, tout comme d'un autre corps de troupes que les Français voudront assembler autour de Metz et dans l'Alsace,[4] il me paraît que la susdite nouvelle qui nous revient à présent de Hollande, mérite votre attention, et que vous tâchiez au possible de la bien approfondir là où vous vous trouvez, afin de vous en bien orienter et de pouvoir m'informer exactement de ce qui en est effectivement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In einem Erlass vom 14. Januar billigt der König, dass Thulemeier die clevischen Stände bei der Aufnahme einer 3procentigen Anleihe, zur Deckung der Kriegsschulden, in Holland unterstützt. — [2] In der Vorlage verschrieben: „décembre". — [3] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 2. Januar. — [4] Vergl. Nr. 14862.

14903. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 4. Januar: „Il me reste à parler de l'Impératrice-Reine, dont la grandeur d'âme, les façons d'agir et son application au travail sont les qualités les plus brillantes parmi les autres vertus qui embellissent cette Princesse, qu'on ne saurait lui refuser. C'est par un effet de la première qu'elle aime tant à donner, et qu'un bienfait placé à son gré lui fait plus de plaisir que tout l'argent de ses coffres. On l'a vu plus d'une fois pousser cette inclination jusqu'au point d'en avoir manqué elle-même. Aussi n'a-t-elle pas oublié de recommander la générosité à tous ses enfants comme une qualité essentielle aux personnes d'un rang élevé. Toutes les belles fondations qu'elle a faites pour l'éducation d'une partie de la jeunesse, tirent leur origine de la même source. Quant aux façons d'agir de l'Impératrice-Reine, un je ne sais quoi qui les accompagne et qui est si difficile à définir, fait valoir les siennes au suprême dégré et lui attire la confiance de tous ceux qu'elle veut gagner, lui a valu bien des millions de la part de ses sujets, qui sortent toujours contents d'elle, quand ils la voient, et rien n'est plus facile que son accès à l'égard de ses sujets. Son application au travail est aussi grande que rare dans un pays comme celui-ci où les dames en général ne s'occupent guère. En hiver à 6 heures du matin et en été bien plus tôt encore elle est déjà sur pied pour commencer à revoir et à expédier celles des affaires dont elle prend connaissance elle-même. Aux spectacles où elle assiste quelques fois, quoique par complaisance plutôt que par goût, on a pratiqué à côté de sa loge une petite chambre où cette Princesse se retire souvent au milieu de la scène, en quittant l'amusement pour le travail. En général, on peut dire d'elle que l'envie de s'acquitter dignement du poste que la Providence lui a confié, est son unique passion, car on ne lui en connaît point d'autre. La danse a été autrefois son goût favori, et elle a beaucoup aimé de monter à cheval; mais depuis qu'elle a commencé à manier les rênes du gouvernement, rien ne l'a occupée ni amusée que cela. C'est la raison aussi pourquoi elle en est si jalouse, et que, de ce côté-là, elle ne cède pas un pouce de terrain à l'Empereur, à moins que ce ne soit de son bon gré. Ces qualités très belles et estimables, jointes à un grand fonds de piété sans bigoterie, rendent cette souveraine fort chère à toutes ses provinces et font que les sujets en sentent moins le poids des grands impôts dont ils sont surchargés. A cela il faut ajouter encore que certains jours de la semaine elle est accessible à tous ceux qui cherchent à lui parler et qui ont quelque chose à demander. Ses ministres également ont la permission de venir lui faire leurs rapports aussi souvent qu'il en est besoin. Finalement, la nature, en lui donnant un caractère vif, ferme, généreux et aimable, ne l'a pas oubliée non plus du côté des grâces du corps, et aujourd'hui encore, quoique avec beaucoup d'embonpoint, elle a le teint si fraix, la bouche si bien meublée et l'air si enjoué, poli et gracieux encore qu'elle peut disputer ces parties à tout ce qu'il y a de plus belle jeunesse à sa cour. Au reste, amie invariable, épouse fidèle et bonne mère. Ce tableau, tel qu'il est, aurait, par-dessus bien d'autres défauts, un très essentiel encore, s'il manquait d'ombre; je vais lui en donner. On taxe cette aimable souveraine de se laisser prévenir trop aisément, de sorte que celui qui a l'avantage de lui parler le premier, est presque sûr de l'emporter sur sa partie adverse. Outre cela, on prétend qu'elle donne trop dans les rapports des femmes qui sont autour d'elle; ce qui fournit beau jeu à la partialité et à des contes, quelquefois au préjudice des honnêtes gens. Quelques-uns blâment sa générosité comme passant les bornes de la prudence, en tant qu'elle déroge aux besoins de l'État, et d'autres trouvent à redire qu'elle consulte trop de monde sur les affaires, qui souvent seraient beaucoup mieux et plus promptement décidées, si elle s'en rapportait davantage à la justesse de ses propres lumières."

Berlin, 12 janvier 1764.

Dans le portrait de la Reine-Impératrice que vous m'avez fait dans votre dépêche du 4 de ce mois, et que j'ai lu avec satisfaction. il me paraît, cependant, que vous avez oublié deux traits notables, savoir, en premier lieu, qu'elle est rusée et sait parfaitement simuler et dissimuler; en second lieu, qu'elle est superstitieuse et zélée papiste: preuve de ceci les persécutions et les violences dont on en use dans ses États héréditaires, et qu'elle ne permettrait pas, si ce n'était pas par des motifs de superstition.

Au surplus, ma grande curiosité reste toujours d'apprendre de vous à combien les revenus de cette Princesse vont à peu près par an. Le sieur Calzabigi qui a la régie de la loterie royale ici,[1] a un frère à Vienne, employé là dans les affaires. C'est de celui-ci que vous saurez tirer peut-être de bonnes informations sur ledit article, pourvu que vous vous preniez adroitement à le faire sonder par main tierce ou quatrième. En tout cas, et s'il y avait des obstacles insurmontables pour savoir la somme totale des revenus susdits, il faudra se contenter de les rassembler par détail, chaque province à part.

Nach dem Concept. Federic.

14904. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Berlin, 12 janvier 1764.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois, et veux bien vous faire remarquer que je ne saurais pas bien concilier ce que vous y [marquez] touchant la grande disette d'argent à la cour de Saxe,[2] avec ce que vous m'avez mandé dans une de vos dépêches antérieures relativement au dessein que la cour avait d'augmenter son armée et de la remettre à l'ancien pied;[3] car d'où prendra-t-on les fonds pour réaliser ce dessein?

Quant à celui qu'on attribue au prince Xavier pour refuser à payer les dettes du feu Roi, celles de la *Steuer* exceptées, il ne me paraît pas vraisemblable que ledit Prince serait si malavisé de donner dans une telle illusion, vu que vous ne sauriez ignorer que la plupart de ces dettes délaissées du Roi sont assurées sur des *Kammerscheine*, que le Prince ne saurait pas invalider.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. Bd. XXII, 627. — 2 Buch hatte berichtet, der Hof habe die Gelder für die Gesandtschaft nach Frankfurt a./M. (60000 Thlr.) nur durch eine Anleihe bei Hamburger Kaufleuten sich beschaffen können, denen dafür Silberzeug im Werthe von 100000 Thlrn. habe verpfändet werden müssen. — 3 Bericht Buchs, d. d. Dresden 11. November 1763. Vergl. S. 187. Anm. 2.

14905. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 12 janvier 1764.

Je trouve bon de vous communiquer une nouvelle que mes dernières lettres de Hollande[1] viennent de m'apprendre, et en conséquence desquelles il y a là des lettres de Paris qui assurent que l'Impératrice-Reine avait déclaré au roi de France qu'elle ferait avancer un corps de troupes sous les ordres du général Laudon vers les frontières de Pologne. Quoique je ne saurais pas garantir encore tout-à-fait cette nouvelle, et qu'elle ne se peut guère concilier avec la déclaration que, selon mes lettres de Pétersbourg, le ministre de Russie y a faite, comme quoi sa cour ne se mêlerait aucunement des affaires touchant l'élection en Pologne,[2] il me donne, cependant, à penser qu'outre l'avis qu'on a déjà d'un corps de troupes en Hongrie que la cour de Vienne tenait prêt à s'assembler là aux frontières de Pologne, et d'un autre encore, que les Français s'arrangeaient d'assembler autour de Metz et dans l'Alsace, la susdite nouvelle nous revient encore de Hollande. Je tâcherai de la faire approfondir au mieux encore, en attendant que vous en pourrez bien communiquer convenablement aux ministres de Russie.[3]

Nach dem Concept. Federic.[4]

14906. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 4. Januar: „Les ministres de Russie ne discontinuent pas un moment de demander que Votre Majesté veuille bien donner une déclaration de Sa part, quand elle ne serait que du contenu de ma note,[5] pourvu, disent-ils, qu'il y ait au haut: »Nous Frédéric p. p.«, et que je puisse la signer par ordre exprès de Votre Majesté. Ils ajoutent qu'outre qu'une pareille déclaration laisserait toujours encore les mains libres à Votre Majesté, et qu'elle ne contiendrait rien qui pût offenser la république de Pologne, ce que je voyais par le bon effet qu'avait produit ma note, cette démarche achèverait de convaincre entièrement l'Impératrice leur souveraine de la bonne foi et de la sincérité de Votre Majesté et détruirait toutes les mauvaises insinuations qu'on avait tout récemment faites à l'Impératrice comme si Votre Majesté était piquée contre cette souveraine depuis quelque temps, et comme quoi Votre Majesté ne ferait aucune démarche qui pût être tant soit peu essentielle pour la cour de Russie. . .

Ces messieurs m'assurent que les dernières lettres de Vienne étaient remplies de ces mauvaises insinuations contre Votre Majesté. Enfin, ils regardent cette publication comme si importante pour le bien de leur négociation dans ce pays-ci que j'ai remarqué qu'ils chargeront le prince Dolgoruki de porter Votre Majesté à la réaliser.[6] Avec cela, le prince Repnin qui m'a recommandé de le mettre aux pieds de Votre Majesté, m'a dit qu'il était d'autant plus positivement persuadé que le traité d'alliance

1 Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 2. Januar. Vergl. Nr. 14902. — 2 Vergl. S. 240. — 3 Graf Keyserling und Fürst Repnin. — 4 Ein Erlass mit den gleichen Nachrichten ergeht an demselben Tage an Solms. — 5 Diese Note hatte Benoît, nach seinem Bericht vom 28. December, dem Primas von Polen am 27. December übergeben. Vergl. Nr. 14867. — 6 Vergl. dazu Nr. 14907.

était autant que conclu, qu'en partant de Pétersbourg, sa souveraine lui en avait donné les plus grandes assurances. Il a ajouté qu'il croyait que ce qui l'avait retardé jusqu'à présent, était peût-être parceque M. de Panin n'avait apparemment pas voulu débuter si brusquement dans son nouveau ministère et rompre par là en visière aux puissances qui cherchaient si fort à détruire la bonne harmonie qui subsiste entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie."

Ferner übermittelt Benoît die Bitte der russischen Gesandten, der König möge gestatten, dass das Corps des Generals Chomutow Pulver in Ostpreussen ankaufen und, im Fall es sich aus Polen zurückziehen müsse, für die Dauer des Interregnums Quartiere in Ostpreussen längs der polnischen Grenze nehmen dürfe; ausserdem möge der König dem Corps 5 bis 6 Feldgeschütze leihweise oder käuflich überlassen und erlauben, dass Kanoniere in deren Handhabung Anweisung ertheilten.

Berlin, 13 janvier 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois; sur laquelle je suis bien aise de vous dire préalablement que pour ce qui regarde la confidence que les ministres de Russie vous ont faite sur les mauvaises insinuations que des cours malintentionnées tâchaient de faire à leur souveraine à mon égard, vous leur direz en termes honnêtes et polis que je ne saurais empêcher aux ministres des susdites cours ni aux autres gens malicieuses de répandre de pareils bruits calomnieux, mais qu'il me suffisait qu'ils fussent faux et absolument controuvés, et que Sa Majesté l'Impératrice, connaissant, d'ailleurs, la droiture de mes sentiments envers elle, était trop éclairée pour vouloir jamais ajouter foi à ces mensonges et pour ne pas pénétrer d'abord à quel mauvais dessein on tentait de lui en imposer.

Quant aux déclarations que les susdits ministres vous pressent de faire, je laisse le soin à mes ministres du département des affaires étrangères d'entrer en détail là-dessous avec vous et de vous expliquer mes intentions à cet égard;[1] en attendant que vous ferez observer adroitement [à] ces ministres qu'ils comprendraient eux-mêmes que, si le comte de Panin avait hésité jusqu'à présent d'aller à la conclusion de mon alliance avec l'Impératrice, pour ne pas rompre par là en visière aux puissances envieux et contraires à notre bonne harmonie, j'avais d'autant plus de raisons à garder des mesures dans mes déclarations à faire relativement à la Pologne, pour ne pas rompre ouvertement avec eux ni leur fournir l'occasion d'en éclater.

Mais ce que je trouve nécessaire de vous faire remarquer à cette occasion, c'est que je ne comprends rien au motif que vous avez eu pour répondre si mollement et en termes si vagues, quand le sieur de Nostitz[2] vous a parlé au sujet des princes de Saxe et des vues que le prince Xavier avait de se mettre au rang des compé[ti]tants à la

1 Am 12. Januar wurde dem Minister Finckenstein, mit Hinweis auf den Bericht Benoîts vom 4. Januar, befohlen, den König über die Declarationen, die der Gesandte gegeben hatte und noch geben sollte, aufzuklären. Die Antwort des Ministeriums auf Benoîts Berichte vom 31. December und 4. Januar ist vom 14. Januar datirt. — 2 Sächsischer Kammerherr.

couronne.[1] Selon les termes dont vous vous êtes servi dans votre réponse, on croirait que vous eussiez voulu animer le susdit de Nostitz à travailler pour gagner des suffrages. Il est bon que vous ne lui avez tout dit, mais il aurait fallu que vous eussiez fait apercevoir à cet homme que, mes concerts étant pris avec l'impératrice de Russie, je ne m'en départirais du tout, enfin, que vous eussiez lui donné à entendre que ce seraient de vains efforts qu'il tenterait en travaillant pour les susdits Princes.

Au reste, je ne saurais pas vous dissimuler que j'ai été frappé un peu des propositions que ces ministres [vous ont faites] par rapport au reste des affaires que votre dépêche comprend. Ce que vous dissimulerez, cependant, envers eux, mais leur répondrez, par des expressions bien douces et modérées, que, quoique j'entrasse parfaitement bien dans les motifs des propositions qu'ils m'avaient fait faire par vous, cependant ils conviendraient que, la négociation entre leur cour et moi étant principalement à Pétersbourg, il ne serait pas convenant de négocier en deux endroits différents; et comme une fois mes négociations avec l'Impératrice étaient entre les mains du comte de Panin, il fallut bien l'y laisser, pour éviter tout inconvénient et les inconséquences, et que j'attendrais ainsi les propositions que le comte Panin me ferait touchant ces affaires en question.

Nach dem Concept. Federic.

14907. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. Januar, Fürst Dolgoruki sei, auf ein an ihn gerichtetes Schreiben von Keyserling und Repnin hin, dafür eingetreten, dass Benoît eine „Declaration“ gleichen Inhalts mit der von ihm am 27. December dem Primas übergebenen Note erlassen solle.[2] „Comme le contenu de la susdite note est très simple par lui-même et ne peut donner de l'ombrage à personne, et que le sieur Benoît y a, d'ailleurs, inséré, de son chef et sans y avoir été autorisé, la promesse d'une déclaration ultérieure, il dépendra du bon plaisir de Votre Majesté si, pour contenter la cour de Russie sur ce sujet, Elle ne jugerait pas à propos d'autoriser Son résident à Varsovie de donner cette déclaration dans les mêmes termes que la

Berlin, 13. Januar 1764.

Gut! Diese Declaration muss er thun, wie Ich schon befohlen habe: dass wir nichts von Polen haben wollen.

[1] Benoît hatte, nach seinem Bericht vom 4. Januar, geantwortet, „que Votre Majesté ne prétendait aucunement forcer les volontés, ni être contraire à qui que ce soit“. — [2] Vergl. Nr. 14867 und Nr. 14906.

note, et avec la seule différence qu'elle soit tournée en forme de mémoire remis par ordre exprès de Votre Majesté, et qu'elle soit signée par le sieur Benoît. Ce n'est, dans le fond, qu'une formalité de plus, et il serait à craindre qu'en s'y refusant, il n'en résultât une tracasserie entre les deux cours."

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

14908. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 janvier 1764.

Madame ma Sœur. J'envoie à Votre Majesté Impériale en original la dépêche déchiffrée que je viens de recevoir de Constantinople, et la déclaration que la Porte a donnée à mon ministre.[1] Votre Majesté Impériale y verra que mes soins n'y ont pas été tout-à-fait inutiles, quoique je ne puisse m'empêcher de Lui faire remarquer qu'il y a un article dont je ne suis pas tout-à-fait satisfait: c'est celui dans lequel la Porte parle de l'entrée des troupes russes en Pologne; mais je crois qu'on pourra peut-être parvenir à rectifier ses idées sur ce sujet en lui faisant concevoir que, si un des partis des Polonais appelle à son secours une puissance qui lui a garanti sa forme de gouvernement et ses lois, que cette puissance ne saurait s'empêcher de remplir ses engagements. Je ferai, Madame, de mon côté tout ce que je pourrai pour m'opposer aux mauvaises insinuations que vos envieux font aux Turcs; cependant, je ne puis m'empêcher de dire à Votre Majesté Impériale que plus

1 Bericht Rexins, d. d. Konstantinopel 15. December 1763. Rexin berichtete, der Dolmetscher der Pforte habe ihm einen Besuch abgestattet und ihm, in Antwort auf das von ihm eingereichte Mémoire (Nr. 14850), eine schriftliche „Versicherung" übergeben, aus deren „ganz klarem und von allen Aequivocis frei seiendem Einhalt Ew. Königl. Majestät ersehen werden, wie die Pforte dem zwischen Ew. Königl. Majestät und dem petersburger Hofe adoptirten Système in allen Stücken mit Vergnügen beitritt". Der österreichische und französische Gesandte hätten sich bemüht, den russischen Hof der Pforte „recht gehässig und alle seine Actions der Pforte nachtheilig vorzustellen"; der französische Gesandte habe den Tartarenchan gewonnen und „durch ihn der Pforte vorstellen lassen, wie Ew. Königl. Majestät mit Russland die geheimen Absichten hegeten, Polen nach und nach unter sich zu theilen", der Pfortendolmetscher habe ihn, Rexin, aber versichert, „wie durch die Ew. Königl. Majestät von der Pforte dermalig einsendende schriftliche Versprechung alles geendiget und alle Bemühungen gänzlich par terre wären, auch die Pforte denen obgedachten zweien Ministern auf alle ihre ferneren Eingaben ganz keine Antwort geben, dem Chan aber sich ruhig zu halten und sich in nichts zu meliren die schärfesten Befehle ertheilen würde. Nur erinnert der Pfortendolmetscher dabei, wie es sehr nöthig, sich sowohl von Seiten Ew. Königl. Majestät als des petersburger Hofes aller Gewaltthätigkeiten, Einrückung von Truppen in Polen zu enthalten, um der Pforte keine Ombrage zu geben." (Der Bericht Rexins ist mit der in italienischer Sprache abgefassten Erklärung der Pforte vollständig abgedruckt im „Sbornik" der russ. hist. Gesellsch., Bd. 20, S. 189.)

qu'Elle Se prendra doucement dans l'affaire de l'élection, et mieux Elle réussira; certainement, Madame, avec de l'argent et des menaces, faites sous main aux plus revêches des Polonais, vous ferez un roi, sans être obligée de tirer l'épée. D'un côté, je vois les Autrichiens qui assemblent un corps en Hongrie, d'un autre, je vois les Français qui en forment un autour de Metz.[1] Et quoique je ne crois pas, Madame, que l'Impératrice-Reine voudra rompre ouvertement avec Votre Majesté Impériale pour un roi de Pologne dont la personne peut lui être assez indifférente, je crains toutefois que, par une complication d'évenèments, cela n'en puisse venir là, surtout si les mauvaises insinuations des Français venaient à prévaloir à Constantinople. Tout cela, Madame, me confirme dans le sentiment que, pour aller à jeu sûr, il sera plus convenable à Votre Majesté Impériale de rendre Son parti en Pologne supérieur par une somme considérable qu'Elle destinera pour acheter des gens qui n'attendent que des marchands pour se vendre.

Recevez, Madame, avec votre support et votre indulgence ordinaire les réflexions que je vous présente, et daignez rendre justice aux sentiments de haute considération avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

14909. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 14 janvier 1764.

Comme le sieur de Hecht me mande par la lettre ci-jointe[3] qu'en conséquence de ce que le sieur de Zœge vient de lui dire, le comte de Bohlen se mettra en chemin le 23 de ce mois pour arriver à sa destination ici, ma volonté est que vous devez dire de ma part au sieur de Cocceji qu'il se tienne prêt à partir d'ici le même 23 pour aller en Suède,[4] dont vous ne manquerez pas d'informer incessamment aussi le susdit sieur de Hecht.

Vous observerez, avec cela, que vous insinuerez sous main et dans le dernier secret au sieur de Cocceji qu'à la veille de ce 23 il doive feindre quelque maladie pour arrêter son départ une sixaine de jours, et comme apparemment il prendra sa route par Stralsund pour passer de là par Ystedt en Suède, qu'arrivé à Anclam en Poméranie, il doive

[1] Vergl. S. 244. 247. — [2] Am 14. Januar wird dem Grafen Solms das obige Schreiben an Katharina nebst einer Abschrift übersandt und ihm befohlen, es der Kaiserin auf die passendste Art zuzustellen. „Vous comprendrez aisément et sans que j'aie besoin d'entrer en explication avec vous, par quel motif je n'ai sonné mot dans cette lettre de mon alliance à faire avec l'Impératrice, et je veux voir si de cette façon-là ces gens montreront plus d'empressement de venir à la conclusion, quand je n'en montre pas de mon côté." — [3] D. d. Hamburg 11. Januar. — [4] Vergl. Nr. 14865.

feindre encore quelque rechute de maladie pour une sixaine de jours: tout ceci dans la vuë d'arriver quelques jours plus tard à Stockholm, après que le comte de Bohlen nous sera arrivé ici. Vous vous conformerez exactement à cet ordre.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

14910. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Berlin, 15 janvier 1764.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été remis. Quoique bien aise de ne pas ignorer les circonstances que vous m'y avez apprises, il n'y a rien, cependant, qui exigeât ma réponse. C'est pourquoi je me borne aujourd'hui de vous dire que vous devez me marquer quel sujet on choisira à Dresde pour l'envoyer à ma cour à la place du lieutenant-général de Goltz.[2] Vous me manderez, d'ailleurs, si tout y est tranquille et coi, dont je [ne] doute presque pas, après que tous les Polonais ont quitté la cour pour aller en Pologne, et, au surplus, ce que l'on dit du caractère du jeune Électeur, de son penchant et de ses talents.

Federic.

Nach dem Concept.

14911. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 16 janvier 1764.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été remis. Comme vous ne m'avez rien marqué dans vos rapports antérieurs de ce qui regarde les différends qui se sont élevés entre les cours de France et d'Espagne, et dont la désunion des sieurs de Grimaldi et de Squillaci doit être la source,[3] vous devez vous expliquer plus clairement là-dessus et ne pas manquer de poursuivre avec attention cette affaire, afin de m'en donner des notions exactes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Am 16. Januar schreibt der König an den Oberstlieutenant von Cocceji: „Sur la lettre que vous m'avez faite à l'occasion de votre départ pour la Suède, je veux bien vous dire que je vous parlerai dimanche qui vient [19. Januar], pour vous donner mes ordres encore." — [2] Vergl. S. 222. — [3] Es handelte sich nach den Berichten Thulemeiers vom 7. und 27. Januar um die Visitation der französischen Schiffe in Spanien, welche, unter Aufhebung des Artikels 24 des Bourbonischen Familientractats, im Pariser Frieden festgesetzt worden war. Obgleich diese Bestimmung nur auf Betreiben Englands in den Friedensvertrag aufgenommen und gleichzeitig verabredet worden war, dass es sich lediglich um eine Form handeln solle, war die Visitation seitens der Spanier in so strenger Weise erfolgt, dass der französische Hof Beschwerde führte. Diese Beschwerde war erfolglos geblieben, obgleich sich Grimaldi, der frühere spanische Gesandte in Paris, seit October Minister des Auswärtigen, dafür verwendet hatte. Man schrieb dies dem Einfluss des mit ihm verfeindeten spanischen Gesandten im Haag, Squillaci, zu.

14912. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 16 janvier 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois, et suis bien aise que, de concert pris avec le ministre de Russie,[1] vous n'avez point fait là-bas cette déclaration qui vous fut conditionnellement enjointe de faire par rapport aux affaires de Pologne,[2] aussi la raison que vous en alléguez, est bien solide et fondée; car, les bruits auxquels cette déclaration fut relative, n'ayant point existé encore à la cour où vous êtes, il valait toujours mieux de s'en désister que d'y causer de fausses alarmes.

Je vous recommande, au surplus, l'article que j'ai touché dans la dernière dépêche que [je] vous ai faite,[3] c'est-à-dire que vous emploierez tous les soins possibles pour pouvoir m'instruire avec autant d'exactitude qu'il se pourra faire, du montant des revenus de la Reine-Impératrice.

Nach dem Concept. Federic.

14913. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 30. December 1763, über ein Gespräch mit Panin am 29. December: „Il n'avait encore reçu aucune nouvelle ni des armements dont on a informé Votre Majesté, qui se faisaient en Autriche, ni de l'assemblée d'un corps de Français auprès de Metz.[4] Comme d'aucun autre endroit on a ici des informations de ces prétendus mouvements, le comte Panin me fit faire la réflexion que peut-être la cour de Vienne faisait parvenir exprès ces bruits d'armements aux oreilles de Votre Majesté pour voir l'impression qu'ils feraient, et pour essayer si la crainte d'une guerre pourrait aliéner Votre Majesté d'entrer dans des liaisons intimes avec la Russie; d'ailleurs, il était quasi persuadé que ce n'était pas sérieusement qu'elle voulait une guerre; d'un côté, elle se ressentait encore trop de la dernière, et, de l'autre, elle ne ferait rien, aussitôt qu'elle saurait positivement que le concert entre la Prusse et la Russie était constaté; qu'il lui semblait devoir soupçonner de la finesse en ceci, parcequ'il croyait apercevoir de la ruse en plusieurs mesures qui se prenaient à Vienne, dans l'idée apparemment de dérouter l'Impératrice du plan qu'elle s'était fait pour les affaires de Pologne. . . . Il prétendait reconnaître une connexion entre les projets du ministère de l'Impératrice-Reine et la conduite du parti saxon en Pologne, dont pour prévenir les suites, l'impératrice de Russie avait cru nécessaire de prendre des mesures, dont il voulait m'informer pour en faire une communication confidente à Votre Majesté. Il le fit en me disant que, le séjour que les troupes saxonnes continuaient à faire sur les frontières de la Pologne, et le refus des Branicki et des Radziwill de congédier les uhlans qu'ils ont reçus nouvellement à leur service, donnant à penser que la cour de Saxe ne fût intentionnée de soutenir par la force ses prétentions à la couronne vacante, et que, cédant une partie de ses propres troupes aux seigneurs contraires à ceux du parti russe, elle ne fût d'accord pour faire opprimer ces derniers et pour s'en débarrasser avant l'assemblée de la Diète de l'élection, afin de n'avoir [pas] alors de contradiction à craindre de leur part,

[1] Fürst Galizin. — [2] Am 20. December war Rohd vom Cabinetsministerium ermächtigt worden, die Gerüchte über ein angebliches preussisch-russisches Abkommen, „tendant à démembrer la Pologne", zu dementiren. — [3] Nr. 14903. — [4] Vergl. Nr. 14862.

l'impératrice de Russie, engagée par ces considérations, avait résolu d'ajouter quelque démonstration sérieuse aux voies de simple négociation dont elle s'était servie jusqu'à présent, pour s'assurer de la supériorité parmi la nation polonaise, et, sur les instances des Czartoryski, qui se voyaient assaillis dans leurs propres terres, Sa Majesté Impériale avait ordonné à 1000 cosaques de s'approcher dans les places les plus frontières de la Pologne, savoir à Smolensk et à Tschernikow; qu'elle ferait déclarer par ses ministres à Varsovie que ce corps serait à la disposition des Czartoryski et d'autres Polonais qui, s'étant mis sous la protection de la Russie, se voyaient exposés à la persécution de leurs adversaires qui se faisaient assister par des troupes étrangères. Qu'outre cette déclaration et pour donner plus de poids à ces insinuations, Sa Majesté Impériale enverrait aussi un régiment de cavalerie en Courlande et donnerait à la garnison de Riga l'ordre de se tenir prête à marcher, espérant d'imposer assez par cette démonstration pour que les autres puissances qui professaient des vues contraires aux siennes, fussent retenues de les poursuivre, et qu'étouffant ainsi les premiers germes de leur mauvaise volonté, elle croyait avoir raison de se flatter de pouvoir prévenir des maux futurs plus grands qui résulteraient de la connivence de leurs premières tentatives." Panin habe weiter ausgeführt, dass man nichts desto weniger auch das Mittel der Verhandlungen ferner anwenden werde. „Ce détail que je viens de faire à Votre Majesté, m'avait été fait par le comte Panin, à ce qu'il disait lui-même, pour me faire observer que l'Impératrice sa souveraine en ce qui regardait les affaires de Pologne, se chargeait seule de tout ce qu'il y avait de plus épineux, sans y faire entrer Votre Majesté, mais qu'elle croyait, Sire, que pour un seul article vous voulussiez concourir au plan ci-dessus exposé: ce serait uniquement de vouloir bien faire faire des mouvements à vos troupes qui se trouvent le plus près des frontières de Pologne, soit en les faisant changer de quartiers, soit en les rassemblant en corps, en un mot, [autant] qu'il fallait pour faire voir qu'elles étaient prêtes à agir au premier ordre, et pour marquer un concert et une communion d'intérêts entre Votre Majesté et la Russie." Er, Solms, habe darauf erklärt, der König werde über diesen Vorschlag erstaunt sein und kaum darauf eingehen, jedenfalls nicht vor Abschluss des Allianzvertrags; Panin habe im Lauf der Unterredung immer wieder auf die Nothwendigkeit einer solchen Maassregel von Seiten des Königs hingewiesen. „Il ajouta encore que Votre Majesté n'aurait pas raison de regretter d'avoir pris des engagements avec sa cour, parceque, si, contre toute attente, les choses devaient venir à une grande extrémité, il me répondait que Votre Majesté aurait Sa peine payée, aussi bien que la Russie, et qu'on n'aurait pas travaillé pour rien. C'est une affaire, dit-il, que j'ai arrangée d'avance, mais que je ne puis expliquer que quand les choses seront plus avancées."

Berlin, 17 janvier 1764.

Votre dépêche du 30 du mois de décembre dernier m'a été fidèlement remise. Elle m'a été bien intéressante par le compte que vous m'y rendez de la conversation que vous avez eue avec le comte de Panin, et puisque je crois pénétrer par les propos qu'il vous a tenus sur les affaires de Pologne, que ce ministre a de vastes desseins sur ce royaume qu'il cache encore, que ses vues sont de m'entraîner présentement peu à peu dans ces affaires et, quand j'y serai entraîné aussi loin que je ne saurais plus reculer, de faire et achever alors le traité d'alliance avec moi. Tout ceci n'est absolument que pour votre seule et unique direction, dont vous ne laisserez transpirer rien à âme qui vive.

En attendant, vous direz naturellement au comte de Panin qu'il saurait compter pour sûre et constatée la nouvelle d'un corps de troupes

que la cour de Vienne tenait prêt sous main en Hongrie pour le faire marcher au premier ordre, et qu'on disait que ce serait Laudon qui le commanderait;[1] ce que le comte de Panin saurait aisément savoir de Vienne, pourvu qu'il voudrait se donner la peine de s'en informer. Que, d'ailleurs, je venais d'apprendre qu'outre ce corps que les Français veulent assembler auprès de Metz, le général Luckner, qui est entré au service de la France,[2] avait ordre de lever en Alsace un corps de 6000 hommes Allemands et de les assembler autour de Strasbourg, à la vérité, sous le prétexte pour envoyer ce corps en Corse, mais dont personne ne sera la dupe.[3] Qu'au surplus l'on prétendait de savoir qu'après la mort arrivée de feu électeur de Saxe, sa sœur, la Dauphine, avait des vues sur le prince Xavier, qu'elle aimait préférablement à ses autres frères, pour le faire élire roi de Pologne, et qu'elle travaillait avec empressement d'engager le roi de France à le soutenir avec son parti en Pologne.

Que le comte Panin pénétrera par là que, s'il se ferait de certaines violences en Pologne, tout certainement les choses ne s'y passeraient pas tranquillement. Que, malgré que mon intention sincère et constante était de faire toutes les complaisances à Sa Majesté l'Impératrice qui dépendront de moi, il m'était néanmoins impossible d'engager l'État que je gouverne, dans des choses dangereuses, sans avoir fait préalablement un traité d'alliance. Qu'outre tout cela l'intervalle du temps entre la guerre que j'avais eu à soutenir, et entre ici était trop court, pour que je puisse m'engager, à tout hasard, dans une nouvelle qui certainement s'élèverait, si la cour de Russie voudra exécuter les mesures qu'elle, à ce que je viens d'apprendre, a prises. Qu'effectivement tout resterait tranquille en Pologne jusqu'au temps de l'élection faite du Roi que la Russie lui donnera; mais, comme il y aura certainement un parti contraire qui se croira nécessité à recourir à des confédérations, et qui tout de suite implorera le secours des autres puissances, voilà tout précisément la guerre, que nous voulons éviter cependant.

Ce sont les motifs sur lesquels je fonde ma résolution, que même le comte Panin ne saura que prononcer justes, pourquoi je ne saurais aller plus loin, dans la situation actuelle des affaires, que je l'ai fait jusqu'à présent.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 247. — [2] Vergl. Nr. 14717. — [3] Am 19. Januar schreibt der König an Thulemeier: „Je veux bien vous dire . . . qu'il y a ici des lettres toutes fraîches de Francfort-sur-le-Main selon lesquelles la plupart des troupes françaises doivent être en mouvement pour s'assembler aux frontières." Der Gesandte erhält sodann den Auftrag, in Holland die Wahrheit dieser Nachricht festzustellen.

14914. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 18. Januar 1764.

Es wird Ew. Excellenz ausser Zweifel von des Königs Majestät bereits bekannt gemachet sein, wie Dieselbe den jetzigen Fürsten von Schönaich zu Carolath choisiret haben, um denselben als Dero ersten Minister nach Warschau zur polnischen Königswahl zu senden, um allda in solcher Qualité zu figuriren, inzwischen dass, was eigentlich die Affaires und das Détail davon anbetrifft, solche nach als vor durch den Benoît gehen werden. Die Gelegenheit dazu hat eigentlich wohl dasjenige gegeben, was der Herr Graf von Solms vor vielen Wochen bereits von denen Aeusserungen, so der Graf Panin deshalb zu der Zeit, als der Fürst Repnin nach Warschau abgegangen,[1] gethan, hat [verlauten lassen]. Es ist Sr. Königl. [Majestät] Intention dabei, dass gedachter Fürst von Schönaich nicht zu früh, aber auch nicht zu späte dahin gehen und nach geschehener Königswahl den neuen König dorten complimentiren, nachher aber wieder retourniren soll.

Des Königs Majestät haben mir daher aufgetragen, bei Ew. Excellenz anzufragen, um welche Zeit mehrgedachter Fürst eigentlich zu Warschau sein müsse und ob er bereits bei der Convocationsdiète, so Höchstdieselbe in kommen[dem] Monate Mai zu sein glauben, gegenwärtig sein müsse, oder aber ob solches nur gegen die Electionsdiète erfordert werde. Von Ew. Excellenz muss mir also die Resolution darüber gehorsamst erbitten, um sowohl des Königs Majestät morgen etwa meinen Rapport davon thun zu können, als auch von wegen Höchstderoselben gedachtem Fürsten mit nächster Post zu antworten, der bei Sr. Königl. Majestät angefraget hat, wenn ehe er sich persönlich allhier einfinden solle, um Deroselben nähere Befehle und Instructiones einzuholen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

14915. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 19 janvier 1764.

J'accuse la réception de vos rapports du 30 de décembre et du 3 et 6 de ce mois. Étonné que je suis de ce que vous m'avez appris de l'indifférence, pour ne pas plus dire, avec laquelle les ministres d'Angleterre se conduisent vis-à-vis de la Russie, et du langage qu'ils tiennent au comte de Woronzow,[2] je ne veux cependant pas vous

[1] Vergl. S. 180. 196. — [2] Michell hatte, London 3. Januar, berichtet, der russische Gesandte Woronzow habe dem englischen Ministerium gegenüber erklärt, dass die Gerüchte, das russisch-preussische Abkommen ziele dahin, „de démembrer la Pologne", falsch seien; Woronzow glaube aber das Ministerium nicht überzeugt zu haben, da der englische Resident in Warschau Befehl erhalten habe zu erklären, dass man

dissimuler, quoiqu'il ne soit dit qu'entre nous seuls, que je n'en suis pas trop fâché que les affaires du présent ministère anglais ne soient pas tout-à-fait sur un bon pied, et qu'ainsi, quand vous trouverez des occasions où vous saurez adroitement nourrir le mécontentement du comte de Woronzow et même l'aigrir contre les susdits ministres, vous ne devez pas négliger de le faire.

Nach dem Concept. Federic.

14916. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 20 janvier 1764.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, et veux bien vous dire que, quant à la déclaration que vous avez faite,[1] et dont il est question dans votre dépêche ci-dessus accusée, vous n'en devez plus être en peine, puisqu'il n'y a rien de gâté par là.

Le sieur de Gadomski[2] vient de nous quitter ici. A son audience de congé qu'il a eue de moi, je lui ai parlé tout naturellement encore et lui ai bien insinué que la République et la nation ne sauraient prendre un meilleur parti ni plus salutaire pour eux que de se prêter aux vues de Sa Majesté Impériale de Russie relativement à l'élection de roi et de faire de bonne grâce ce que cette Princesse, de concert avec moi, leur demandait; qu'ils avaient bien à considérer qu'il vaudrait mieux absolument et sans contredit de conserver la paix et la tranquillité dans un État que de l'envelopper par des oppositions inutiles, au bout du compte, dans une guerre fâcheuse dont le théâtre ne saurait être qu'au beau milieu de la Pologne, et de préférer ainsi toujours la paix et la tranquillité à tout trouble. J'ai lieu de croire que ces insinuations de ma part ont fait toutes les impressions sur lui que j'en doive attendre.

Nach dem Concept. Federic.

---

englischerseits ein „démembrement" Polens nicht dulden könne. „Il me paraît, au surplus, par le langage du comte Woronzow, que sa cour continue à songer moins que jamais à conclure le traité d'alliance avec l'Angleterre (vergl. Nr. 14891). On est piqué en Russie de l'indifférence qu'on a témoignée ici sur les desseins de l'Impératrice au sujet des affaires de Pologne."

[1] Die von Benoît übergebene Note. Vergl. Nr. 14906 und Nr. 14896. — [2] Vergl. S. 241. An Finckenstein schreibt der König am 16. Januar (im Concept ist verschrieben „16 avril"): „Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu de la conversation que vous venez d'avoir avec le sieur de Gadomski, quoiqu'il m'ait déjà dit presque les mêmes choses dans l'entretien que j'ai eu avec lui. Comme il presse sur son retour, je lui donnerai l'audience pour se congédier." Finckenstein erhält Befehl, für Gadomski ein Geschenk im Werthe von 1200 Thalern zu besorgen.

14917. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 janvier 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 3. Januar.

J'ai été bien aise d'apprendre ce que vous me marquez du comte de Panin.[1] Je crois assez connaître sa probité et son bon caractère, de même que son zèle pour l'étroite harmonie et l'étroite intelligence entre les deux cours, pour avoir jamais douté de la droiture et de la sincérité de ses intentions; mais le retardement de la conclusion de notre alliance m'a donné à penser et m'a fait présumer qu'il y avait de certains motifs cachés là-dedans,[2] et qu'il fît traîner la conclusion de cette négociation, afin de voir auparavant la tournure que les affaires publiques prendront, et de régler en conséquence les conditions de notre traité. . . .

Nach dem Concept. Federic.

14918. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 22 janvier 1764.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois, et suis bien content du compte que vous m'avez rendu de la conversation que vous avez eue avec le prince Louis de Brunswick.[3] Comme il désire de savoir les dispositions de la cour de Vienne relativement aux affaires de Pologne, vous lui saurez dire confidemment, comme de ma part, que, selon mes lettres de Pétersbourg, le ministre autrichien à Pétersbourg, le comte de Mercy, avait reçu un courrier de sa cour, à peu près à la mi de décembre passé, et qu'il avait donné là-dessus de nouveau les assurances les plus fortes que l'Impératrice-Reine n'apporterait point d'obstacles aux intentions de l'Impératrice de Russie dans les affaires de Pologne. Que ce ministre avait encore ajouté, comme une réflexion venant de lui-même, que sa cour aurait tort de se susciter des embarras pour une affaire étrangère, voyant que les cours de Berlin et de Pétersbourg s'étaient concertées à ce sujet. Sur quoi, le comte de Panin s'était avisé de lui dire qu'il y aurait une alliance entre moi et la Russie, sans cependant lui dire quelque chose des termes où l'on en était.[4] Vous ajouterez audit Prince qu'autant que je saurais juger des intentions de la cour de Vienne, elle ne voudra pas se mêler des affaires de Pologne,

[1] Solms hatte berichtet, die Verzögerung des Abschlusses der Allianz scheine ihm nicht an dem bösen Willen des Grafen Panin zu liegen, sondern an der Ueberfülle seiner Geschäfte. — [2] Vergl. Nr. 14871. — [3] Thulemeier hatte dem Prinzen Ludwig, dem Befehl des Königs vom 30. December gemäss (vergl. S. 231. Anm. 2), Eröffnungen über die polnische Frage gemacht. — [4] Bericht des Grafen Solms, d. d. Petersburg 20. December 1763.

à moins que celle de Russie ne voudrait user de trop fortes violences contre les Polonais ou avoir des vues trop vastes.[1]

Vous lui direz encore que j'avais appris que le général Luckner avait reçu ordre de la cour de Versailles pour lever un corps de troupes de 6000 hommes Allemands dans l'Alsace et de l'assembler autour de Strasbourg; que l'on en ébruitait que c'était pour envoyer ce corps en Corse, mais que personne [n']en était la dupe, et qu'on présumait plutôt qu'il était destiné pour être à portée d'appuyer un des princes saxons, dans le cas que l'élection en Pologne tombât sur lui. Que, comme le prince Louis avait de bonnes correspondances à Paris, je ne doutais pas qu'il voudrait bien se faire éclaircir sur cet article et me faire part confidemment de ce qu'il en aurait démêlé.

Nach dem Concept. Federic.

14919. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Berlin, 22 janvier 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois. Si mes lettres du dehors[2] accusent juste sur ce qui regarde les affaires de Pologne, la France favorisera plus volontiers le prince Xavier que feu électeur de Saxe; aussi toutes autres nouvelles conviennent unanimement que ce n'est que pour ce frère chéri que la Dauphine s'intéresse,[3] et mes lettres de Hollande assurent que l'ambassadeur de France à La Haye s'est laissé échapper de dire à un de ses amis que la mort de l'Électeur était un évènement très favorable pour le susdit Prince qui, selon les apparences, pourrait lui frayer le chemin du trône.

Je vous fais part de tout ceci, afin de vous aider dans les recherches, que vous devez faire soigneusement des vraies vues de la cour de Saxe à cet égard et des liaisons qu'elle voudra former pour la réussite. Ce dont j'espère que vous m'informerez exactement. Au reste, il n'est point à présumer que le prince Charles saura jamais réussir dans ses tentatives.

Nach dem Concept. Federic.[4]

---

[1] Vergl. Nr. 14913. — [2] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 13. Januar. — [3] Vergl. S. 255. — [4] Am 26. Januar schreibt der König an Buch u. a.: „Quant au projet de la cour de Saxe formé de remettre l'armée au nombre de 17000 hommes, je n'y vois la possibilité de l'exécuter, vu que ses finances se trouvent tellement dérangées que, pour avoir de quoi fournir à une mission à Francfort, elle se voit obligée de mettre en gage son argenterie." (Vergl. Nr. 14904.)

14920. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin,] 22 janvier 1764.

Ma chère Sœur. Je profite du départ de M. de Cocceji[1] qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre, pour vous réitérer, ma chère sœur, les assurances de ma plus tendre amitié. Les avis que je vous ai donnés touchant les différents partis qui divisent la Suède,[2] me sont venus de M. Panin de Russie, qu'on m'assure être très porté pour vos intérêts. Je ne connais point l'intérieur de votre royaume, mais, comme cet avis vous regardait, je n'ai pu me dispenser de vous le faire passer aussitôt.

D'ailleurs, ma chère sœur, ne vous flattez point de tirer quelque avantage des Anglais. Le sieur Bute qui gouverne à présent ce royaume, est mon ennemi déclaré, et je sais qu'assurément il ne veut ni ne peut donner des subsides à personne. La Russie se trouve dans un cas pareil; pour moi qui suis ruiné par la guerre, je puis moins que toutes ces puissances m'engager en pareille dépense, de sorte que, s'il faut absolument des subsides à la Suède, je ne vois que la France qui pourra lui en donner. Mais, quand même il faudrait les prendre, il me semble qu'en faisant un traité à l'instar du Danemark, vous pourriez tirer ce subside pour rien faire, ce qui serait fort sensé.

Je vous prie, ma chère sœur, brûlez cette lettre qui contient des choses peu faites pour transpirer dans le public, et rendez justice aux sentiments de la haute considération et de la parfaite tendresse avec lesquels je suis, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Ma pauvre sœur d'Ansbach est bien malade.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

14921. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 janvier 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 6. Januar und bezieht sich auf seine früheren Erlasse.

J'attendrai tout patiemment d'apprendre les mesures auxquelles la cour de Russie se déterminera par rapport aux affaires de Pologne après la mort de feu électeur de Saxe, et ne suis pas hors d'appréhensions que ladite cour ne fasse quelque coup d'éclat en Pologne,[3] avant que j'en serai averti, et avant que nous ne serons entièrement d'accord entre nous.

Il me revient, en attendant, de plus d'un endroit que le prince Xavier songe sérieusement à se mettre parmi les aspirants au trône, au

[1] Vergl. Nr. 14909. — [2] Vergl. Nr. 14798. — [3] Vergl. Nr. 14913. 14918.

cas qu'il se sentira appuyé par quelque puissance étrangère;[1] ce dont, cependant, je ne saurais pas encore vous marquer quelque chose avec certitude.

Nach dem Concept. Federic.

14922. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 24 janvier 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 14. Januar und bemerkt, ein von der Gräfin Paar dem Gesandten übergebenes Gesuch habe dem Bericht nicht beigelegen. „Il faudra ainsi que vous m'en informiez encore pour me mettre à même de me déclarer là-dessus, en attendant que je vous dirai préalablement sur ce qui regarde la liberté à contracter des mariages entre les sujets des États réciproques, que je n'y serai point contraire, toutefois qu'il s'agit des mariages d'une médiocre fortune et entre des gens ordinaires; mais que, dans le cas de riches héritières ou de partis qui possèdent de grands biens, je saurais difficilement me départir de ce qui en est d'usance dans presque tous les États et même dans les États héréditaires d'Autriche, ni ne permettre ces mariages sans mon agrément préalable."[2]

Au surplus, prenez bien garde de ne pas vous laisser endormir par de pareils propos que ceux que le sieur Petzold, résident de Saxe, a tenus touchant les intentions de la cour de Vienne sur les affaires de Pologne;[3] continuez plutôt de veiller soigneusement sur les desseins de ladite cour et sur les mesures qu'elle prendra relativement à ces affaires. Il se peut, et j'en suis presque persuadé, que cette cour est sérieusement intentionnée, dans le moment présent, de ne pas armer ni débourser pour aucun des candidats; cependant, il peut arriver des incidents que, malgré elle ou poussée par la France, qui voudrait appuyer un des candidats, ou par d'autres évènements, elle soit peu à peu entraînée d'agir tout autrement, et je ne veux point vous cacher, quoique pour votre direction seule, que, quand le comte de Mercy à Pétersbourg a fait sa visite de congé au comte Panin, celui-ci n'a point hésité à lui déclarer rondement que l'intention de l'impératrice de Russie était de voir remplir le trône de Pologne par un piaste et d'en écarter un prince de Saxe ou tout autre prince étranger, qui que ce puisse être, et que la résolution sur cela était si immuable qu'il serait inutile de vouloir employer des moyens, quels qu'ils fussent, pour l'en faire revenir; qu'elle regarderait comme ses ennemis tous ceux qui voulaient s'y opposer; qu'enfin le comte Mercy devait recevoir ce qu'il venait d'entendre, comme une déclaration qui lui était faite par ordre de l'im-

[1] Vergl. Nr. 14919. — [2] Am 23. Januar antwortet der König auf den Bericht Finckensteins vom 22. Januar: „Sur ce que vous venez de me marquer au sujet de l'avis que le général de Ried vous a donné de l'arrivée du colonel de Rasp à Kœnigshan pour l'échange des sujets réciproques (vergl. S. 222), je suis bien aise de vous dire que mes ordres ont été déjà donnés au colonel de Marwitz de se rendre à sa destination, et qu'il va partir demain." — [3] Petzold hatte, nach Rohds Bericht, erklärt, „que la cour de Vienne s'intéressait en faveur du prince Xavier de Saxe, soit par son crédit, soit par voie de négociation, mais rien au delà".

pératrice de Russie, dont Sa Majesté attendait qu'il ferait le rapport à sa cour.[1]

Voilà ainsi pourquoi vous ne devez point vous fier aux seules apparences, mais continuer d'avoir les yeux ouverts, afin de suivre exactement tout ce qui arrive à ce sujet là où vous vous trouvez.

Nach dem Concept. Federic.

14923. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 27 janvier 1764.

Votre rapport du 10 de ce mois m'a été remis. Vous n'avez pas pourquoi vous justifier auprès de moi de ce que vous avez pris quelque concert avec le vice-chancelier sur ce que [vous] vouliez parler avec le comte de Panin. Outre les bonnes raisons que vous m'en alléguez,[2] vous avez tout-à-fait bien fait, aussi mon intention est que, pourvu qu'il n'y entre de l'affectation, et que vous évitiez tout ce qui saurait diminuer la confiance du comte Panin, vous devez caresser et flatter tout le monde là-bas, afin qu'au moins il ne nuise pas à mes intérêts et à mes affaires.

Au surplus, je ne crois que ce soit à propos dans le moment présent que vous pressiez trop sur l'acheminement de notre alliance, par la raison au sujet de laquelle je me suis déjà confidemment ouvert envers vous,[3] et c'est en conséquence que vous devez être bien sur vos gardes, afin que, quand on viendra vous faire des propositions y relatives, vous ne me meniez pas plus loin que je veux aller; car de faire marcher mes troupes au même temps que celles de Russie voudront entrer en Pologne, voilà ce que je ne saurais pas faire, avant que notre alliance n'ait pas pris tout-à-fait consistance. Rappelez-vous ce[4] que je vous ai déjà écrit, que je [ne] saurais faire entrer en Pologne de mes troupes que notre alliance achevée et dans le cas que les autrichiennes y marchassent pour s'opposer à celles de Russie et agir hostilement

[1] Bericht des Grafen Solms, d. d. Petersburg 6. Januar. Vergl. Nr. 14921. — [2] Solms hatte darauf hingewiesen, dass Fürst Galizin, obgleich er nicht zu den Anhängern des neuen Systems gehöre, sich nicht offen der österreichischen Partei anschliesse. „Il a conservé ses sentiments pour [ce parti], il ne me les a pas caché, quand l'occasion s'est présentée, mais, d'ailleurs, il n'en a pas fait de mauvais usage, et il a travaillé sur le nouveau plan selon les intentions de l'Impératrice. Cette conduite me paraît être celle d'un honnête homme. . . Au surplus, comme il a travaillé à l'essentiel du traité par une suite naturelle de l'emploi de vice-chancelier, il est au fait des nouveaux articles qui doivent y être ajoutés. Il n'ignore pas non plus jusqu'où il est avancé, et connaissant les raisons qui retardent sa conclusion, il a plus d'une fois tâché à se justifier que ce n'est pas sa faute qu'il ne s'achève. . . J'ai toujours trouvé qu'il est sensible de se voir négligé et d'être traité un peu par le comte Panin sur le pied d'écolier." — [3] Vergl. S. 251. Anm. 2. — [4] Vorlage: „de ce".

contre elles.[1] Alors ce serait le *casus fœderis* et la Russie en droit de réclamer mon assistance.

Mes lettres de Hollande[2] m'apprennent que le sieur Gross, ministre de Russie à La Haye, était sur l'instant de partir de là pour aller à Londres y relever le comte Woronzow. Vous ne sauriez ignorer les mauvaises et odieuses intentions que ledit Gross a toujours eues contre moi, et son attachement sans réserve à la France et aux Autrichiens depuis tout temps.[3] Ainsi, si vous saurez le faire, sans que les ministres de Russie soupçonnent comme si je voulais me mêler du choix de leurs ministres du dehors, vous pourrez bien glisser adroitement dans un de vos entretiens avec eux que, [par] la raison susdite, la cour de Russie ne tirera pas grands services en Angleterre de ce Gross.

Il m'est revenu,[4] d'ailleurs, que l'ambassadeur de France à La Haye a dit à un de ses amis confidents que sa cour s'était bien aperçue qu'il s'agissait entre la cour de Russie et moi d'un arrangement pour placer au trône de Pologne un piaste; qu'elle s'était, cependant, attendue que la Porte prendrait part dans cette affaire, et qu'elle ferait quelques mouvements pour traverser cette élection; mais que le ministère de France attribuait à mon intercession auprès de la Porte que ces espérances n'avaient pas été réalisées. Je laisse à votre discrétion l'usage que vous voudrez faire de cette anecdote auprès du comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.[5]

14924. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 27 janvier 1764.[6]

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, et en vous renvoyant à ce que mes ministres vous marqueront relativement à ce qui regarde les affaires de Pologne, je vous dirai seulement que, selon les rapports que mon résident à Danzig le sieur Reimer m'a faits, les insinuations sérieuses et énergiques que j'ai fait faire aux Czapski,[7] n'ont pas laissé de leur faire impression, tout comme j'espère [que] ledit sieur Reimer vous l'aura communiqué en conséquence des ordres qu'il a eus de moi.

Au reste, ce que le comte Panin a écrit au comte de Keyserling touchant ses empêchements qui ne lui avaient pas permis d'achever notre traité d'alliance,[8] n'est pas exactement juste, et j'ai tout lieu de croire qu'il y a d'autres vues cachées qui ont motivé que le comte Panin

[1] Vergl. Nr. 14882. — [2] Berichte Thulemeiers, d. d. Haag 17. und 20. Januar. — [3] Vergl. Bd. XXI, 275. — [4] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 17. Januar. — [5] Am 30. Januar dankt der König dem Grafen Solms für seinen Bericht vom 13. Januar: „J'attendrai vos rapports ultérieurs sur la suite de ces particularités et comme cela finira. Du reste, il paraît de plus en plus que le prince Xavier a bien de l'envie d'aspirer à la couronne de Pologne.“ — [6] In der Vorlage verschrieben: „1763“. — [7] Vergl. Nr. 14884. — [8] Panin hatte in dem Briefe an Keyserling die Ueberfülle seiner Geschäfte als Grund der Verzögerung angegeben.

n'a pas encore voulu mettre la dernière main à ce traité, que je passe ici sous silence et veux que vous fassiez semblant d'ignorer absolument même ce que[1] je vous en marque ici.

Nach dem Concept. Federic.

14925. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 27 janvier 1764.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'a été exactement remise; dont j'ai tout lieu d'être extrêmement content et ne saurais qu'applaudir la prudence et la sagesse avec laquelle vous jugez sur les affaires de la cour où vous [vous] trouvez.[2] Vous conviendrez vous-même par là, combien il est nécessaire de continuer toujours de bien observer les allures que ladite [cour] prendra relativement aux affaires de Pologne, que je n'ai pu me dispenser de vous recommander dans la dernière dépêche que je vous ai faite.[3] Il est tout-à-fait juste que, dans le moment présent, cette cour n'agira autrement en faveur [du] prince Xavier que par des bons offices, ni qu'elle entrera sur rien dans les affaires de Pologne que par voie de négociation ministérielle; il peut, cependant, arriver des incidents qui changent tout d'un coup ce système, et vous conviendrez de la nécessité absolue qu'il y a pour que j'en sois instruit au plus tôt, afin de prendre à temps mes mesures en conséquence.

Par un motif de curiosité, je serai bien aise que vous m'informiez précisément si le comte de Kaunitz continue d'avoir le même crédit qu'autrefois et la même confiance auprès de l'Impératrice-Reine. Je comprends qu'il doit avoir là beaucoup d'ennemis, mais je voudrais savoir si les ennemis sont des gens de conséquence, c'est-à-dire des gens de tête et de génie qu'il a [à] craindre avec effet, ou s'ils ne sont [que] des gens qui ne méritent pas grande attention, par le peu de talents qu'ils possèdent.

Nach dem Concept. Federic.[4]

[1] Vorlage: „ceci ce que". — [2] Rohd hatte berichtet: „Quoiqu'après la mort de [l'Électeur] on se soucie peut-être ici moins des intérêts de la Saxe en Pologne, je n'aperçois, pourtant, rien qui dénote qu'on veuille les sacrifier à la Russie. Je suis persuadé aussi qu'on ne le ferait pas sans le concours de la France, dont l'amitié me paraît encore fort protégée par le comte Kaunitz." Ausserdem werde man, vielleicht auch in Hinsicht auf eine künftige Verbindung des jungen Churfürsten mit einer Erzherzogin, nicht so weit gehen, den dresdener Hof ganz preiszugeben. — [3] Nr. 14922. — [4] Am 2. Februar schreibt der König an Rohd: „J'ai reçu votre rapport du 25 du mois de janvier passé, dont le contenu m'a causé bien de la satisfaction par les assurances que vous me donnez que tout est tranquille à la cour où vous êtes, sur ce qui regarde les affaires de Pologne, et qu'il n'y ait pas d'apparence qu'elle voudrait s'en mêler à force ouverte. Je souhaite de cœur que cela continue toujours, et qu'il n'arrive aucun évènement qui saurait opérer du changement auprès de ladite cour; au moins, vous ne perdrez pas de vue ces affaires pour y donner votre attention."

14926. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 27 janvier 1764.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 17 et du 20 de ce mois. Je ne saurais point approuver le ménagement hors de saison dont vous prétendez user pour faire savoir au chevalier d'Havrincour le choix que j'ai fait du baron de Goltz pour le nommer mon ministre à la cour de France.[1] Il y aurait du ridicule que d'en vouloir prendre soupçon, et je crois connaître trop sage et trop intelligent le général Yorke pour vouloir prendre ombrage sur une chose qui ne regarde sa cour en aucune façon; et, d'ailleurs, voudrais-je me mettre dans la dépendance de ces gens?

Ravisez-vous mieux ainsi et exécutez mes ordres, sans vous former des scrupules frivoles. Ne vous faites pas même une affaire que d'en dire quelque chose en public de ma susdite intention, quand vous en aurez parlé au chevalier d'Havrincour. . .

Nach dem Concept. Federic.

14927. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE LA SAXE A DRESDE.

Berlin, 29 janvier 1764.

Madame ma Cousine. J'aurais déjà fait mes condoléances à Votre Altesse Royale, si je n'avais craint de toucher une matière qui devait Lui être triste, et dont il vaut mieux écarter que rappeler le souvenir. Le prince Xavier vous a rendu, Madame, la justice que tout le monde vous doit, et je l'aurais trouvé fort à plaindre, si dans les affaires dont il est chargé, il n'eut voulu s'éclairer de vos lumières.[2]

Votre Altesse Royale exige de moi que je plaide la cause de l'impératrice de Russie;[3] me voilà donc avocat par votre ordre. Je vous épargnerai, cependant, Madame, toute la diffusion d'un plaidoyer, et je ne vous en rapporterai que la substance. Je commence mon exorde par l'éloge des princes qui remplissent exactement leurs traités et surtout leurs garanties. J'ajoute à cela que personne n'en donne un plus grand exemple que l'impératrice de Russie, qui, ayant garanti les constitutions fondamentales de la république de Pologne, s'emploie en voisine officieuse à les maintenir dans un moment critique, où elles pourraient être ébranlées. C'est là le lieu à m'étendre longuement sur les privilèges des États électifs, privilège qui donne aux citoyens le droit d'élire leurs souverains, mais privilège difficile à maintenir — pardon! — contre ceux qui tâchent de rendre cet État électif héréditaire. Alors

[1] Vergl. dazu Nr. 14901. — [2] Prinz Xaver hatte die Churfürstin-Wittwe aufgefordert, mit ihm die vormundschaftliche Regierung zu theilen. Vergl. Nr. 14878. — [3] Vergl. Nr. 14853.

j'ajoute des exemples; je dirai, par exemple: Considérez, Madame, ce qu'est devenu ce droit d'élection en Germanie. Vous voyez qu'après que les États de l'Empire ont eu l'imprudence de choisir quelques empereurs de suite dans la maison d'Autriche, l'État et cette dignité y passe depuis de père en fils, l'élection devient une cérémonie vaine d'un droit et d'un privilège qu'elle était autrefois qu'on exerçait avec liberté. Depuis les Othons plus d'empereurs de la maison de Saxe. Depuis l'Oiseleur et les derniers Henri plus d'empereurs de la maison de Souabe. Un sort pareil menaçait la Pologne. Voilà ce que dit l'impératrice de Russie: Voilà deux princes de Saxe qui se sont remis cette couronne. Si elle passe au troisième, l'élection ne devient qu'une cérémonie superflue et l'hérédité s'établit. Polonais! Je vous ouvre les yeux, lorsque des objets séduisants allaient les éblouir et les fasciner. Est-ce que l'ancienne, la noble nation des Sarmates ne fournit plus de rejetons dignes d'occuper ce trône que les Sobieski ont rempli avec tant de splendeur? Faudra-t-il que l'Europe dise que, dans tout votre vaste Empire, il ne se trouve aucun citoyen capable d'être placé à la tête de votre nation, et que votre indigence et la stérilité de mérite et de grandes qualités chez vos concitoyens vous oblige d'avoir recours à des vertus étrangères? Les princes de Saxe vous ont gouvernés, je veux que vous soyez contents de leur gouvernement; mais souvenez-vous qu'à Sparte, qu'à Athènes le ban de l'ostracisme était établi pour écarter des mérites trop éminents de ces Républiques, parceque ces peuples étaient plus attachés à leur liberté qu'à l'espèce de lustre que répandait sur leur nation la gloire des grands hommes qu'elle portait. Voilà comme agit, comme parle cette Impératrice qui n'a rien tant à cœur que le maintien de votre liberté, de vos constitutions et de votre tranquillité.

Vous êtes obéie, Madame, j'ai fait mon plaidoyer, du moins n'est-ce qu'un abrégé des déclarations de la cour de Pétersbourg. Après cela, Madame, je vous avoue que je vois moins jour que jamais aux desseins que le prince Xavier peut former. S'il s'agit de gagner des voix à force d'argent, il est certain que la lutte entre l'impératrice de Russie et lui est tout-à-fait inégale. S'il s'agit de guerroyer, qu'opposera-t-il à 80 000 Russes postés sur la frontière de Pologne? S'il s'agit de plaider, quel tribunal décidera de cette question? Pour moi, Madame, sorti d'une guerre vive et dure, il m'est impossible de m'exposer à de nouveaux hasards pour une cause qui m'est tout à-fait étrangère. L'impératrice de Russie ne se désistera pas de l'élection d'un piaste; il me conviendrait d'autant moins de m'y opposer que cette Princesse m'a offert son alliance, que je me trouve sans alliés, et que, pour la sûreté des pays dont le gouvernement m'est confié, il ne me convient pas de rester plus longtemps isolé, pendant que toutes les autres puissances resserrent leurs liaisons ou en contractent de nouvelles. Dans une situation pareille, Votre Altesse Électorale jugera avec Son équité ordi-

naire que je me trouve hors d'état de pouvoir entrer dans des mesures contraires à celles de la Russie. Je vous demande pardon, Madame, du plaidoyer et de l'impertinence de l'avocat, et j'espère de l'obtenir en considération de la haute estime et de l'admiration avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse Royale et Électorale le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

14928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 30 janvier 1764.

Votre rapport du 21 de ce mois m'a été exactement remis. Sur ce que vous m'y marquez des propos que le baron de Bernstorff vous a tenus au sujet du traité de commerce à faire,[1] je suis bien aise de vous faire observer que je ne saurais m'expliquer là-dessus, avant que d'avoir plus d'information sur certains détails et sur quelques particularités qui doivent former les principaux objets de ce traité;[2] car le baron de Bernstorff ne saura pas disconvenir que des traités de cette nature ne se fassent pas d'emblée et en gros, et qu'ils demandent absolument qu'on s'explique de ce qui en doit faire les premiers matériaux. Au reste, je vous laisse juger combien peu de fond on[3] sache faire sur de pareils traités avec des gens qui prétendent renverser et se dégager des engagements pris et constatés depuis plusieurs siècles, comme ceux que les Colbergeois ont par rapport au péage du Sund, dont ils ont été exemptés depuis du temps immémorial.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

14929. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

1er février 1764.

Ma chère Sœur. Le jour d'hier a été heureux pour moi, il m'a procuré deux de vos lettres,[5] ma chère sœur; l'une m'est venue par Hamburg, l'autre par M. de Bohlen. Au lieu de parler d'affaires, nous n'avons parlé que de vous. Je lui ai montré votre portrait, et nous

[1] Borcke hatte berichtet, dass ihm Bernstorff auf seine Frage nach Inhalt und Detail der Vorschläge zum Handelsvertrag geantwortet habe, „qu'une pareille chose ne pourrait, à son avis, réussir, si on ne s'y portait avec un plaisir égal et réciproque, et que la réponse que le baron de Diede avait reçue (vergl. S. 198), montrait que son ouverture avait fait si peu de plaisir à Votre Majesté qu'il n'osait plus risquer aucune ouverture, avant d'avoir d'autres nouvelles et être assuré que Votre Majesté regardait à la pureté des intentions de Sa Majesté Danoise et lui rendit la justice qu'elles méritaient". — [2] Vergl. Nr. 14892. — [3] Vorlage: „qu'on". — [4] Vergl. S. 235. — [5] Es liegt von der Königin nur ein Schreiben aus dieser Zeit, d. d. Stockholm 6. Januar, vor.

avons discuté ensemble sur tous les changements survenus en votre personne pendant une absence de vingt ans. Il est bien fâcheux d'en être réduit à interroger des étrangers et à ne pas pouvoir s'éclaircir par soi-même. Les assurances de votre amitié me sont d'un prix infini; faites-moi la justice de croire que je n'en ai jamais douté, et que j'ai été trop équitable pour vous attribuer bien des choses fâcheuses qui arrivaient tout-à-fait contre votre volonté. Mais, ma chère sœur, j'ai été souvent embarrassé en vous écrivant, ne sachant pas si mes lettres étaient pour vous seule ou pour votre Sénat.

Je ne crois pas que vous serez trop satisfaite ni de M. Goodrick[1] ni de sa nation; pour lui, c'est un homme sans monde, à moins qu'il ne se soit civilisé en Danemark, et, pour ses supérieurs, ce sont des gens un peu moins traitables que Jacques Roastbeef. Votre ministre de France ne manque pas d'esprit, mais il est rempli d'amour propre, de suffisance et de mépris pour tout ce qui n'est pas français; je le connais de réputation pour le temps qu'il a résidé à Pétersbourg, et pour avoir parlé à des gens qui l'ont entretenu à son passage à Berlin.[2]

Notre Turc,[3] ma chère sœur, a si bien emberlucoqué nos dames qu'il y en a eu qui se sont instruites à fond de ce qu'est un Turc, et qui, cependant, ont fait l'honneur à nos compatriotes de leur donner la préférence. Notre carnaval n'a guère été brillant; le moyen de l'être après tout ce que nous avons essuyé pendant sept ans — pour moi, je suis vieux, je ne quitte guère le coin de mon feu, mes écritures et mes livres; la tranquillité, ma chère sœur, fait le paradis des vieillards, et l'on s'en va doucement en ce pays où il n'y a ni beauté ni plaisirs ni réputation.

Ma pauvre sœur d'Ansbach a été très mal; grâces au Ciel, elle va mieux. Ma sœur Amélie, qui a été au plus mal, commence à se remettre; elle a passé son hiver à Clèves, il faut au printemps qu'elle prenne encore toute une cure des eaux d'Aix et de Spaa. Voilà, ma chère sœur, l'état délabré de notre pauvre famille, sans compter les pertes irréparables que nous avons faites, dont mon cœur saignera toute ma vie. Je ne vous parle point de ma sœur de Schwedt, parcequ'elle

[1] Die Königin hatte, Stockholm 6. Januar, geschrieben: „J'[ai] une très grande [curiosité] de voir Goodrick (vergl. S. 193); je voudrais pour la rareté qu'il fût étourdi et pétillant comme les Français, ce qui ferait l'opposite de notre ambassadeur de France [baron Breteuil], qui véritablement a les avis et les manières de Jacques Roastbeef." — [2] Vergl. Nr. 14606. 14609. — [3] Achmet Effendi. Vergl. S. 237. Am 1. Februar erhält der Geheimrath Köppen Befehl, die unter seiner „Verwahrung auf dem Schlosse zu Berlin annoch befindliche türkische Präsenter an Sattelschaberacken, Reitzeuge, auch Seiden-, wollene und kameelhaarene Étoffes ... durch dazu geschickte, aber auch verschwiegene Leute" abschätzen zu lassen und gegen Revers an die Bankfirma Ephraim & Söhne zu übergeben, „um solche theils in Holland, theils im Reiche und anderen entferneten auswärtigen Landen für Se. Königl. Majestät Rechnung vor die höchste Preise, so immer davor zu erhalten sein werden, zu verkaufen", jedoch ohne irgendwie Aufsehen zu erregen.

va infiniment mieux. Daignez me conserver dans votre précieux souvenir et recevez toujours avec la même bonté les assurances de mon tendre attachement et de la haute estime avec laquelle je suis, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

14930. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 février 1764.

Dem Gesandten wird mitgetheilt, dass ihm im Bisthum Camin eine erledigte Pfründe übertragen sei.

Je viens de recevoir votre rapport du 24 de janvier; duquel j'ai eu bien de la satisfaction par ce que vous me marquez au sujet des propos que les ministres de Russie vous ont tenus,[1] et des apparences qu'il y a à présent qu'à la fin l'affaire de l'élection pourra se passer tranquillement au gré de l'impératrice de Russie et de moi. Je souhaite de bien bon cœur que cela continue, et que cette élection se passe avec toute la tranquillité qu'on en sache prétendre, et sans aucune effusion de sang.

Federic.

Nach dem Concept.

14931. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. Januar: In der Unterredung, welche er dem königlichen Befehl[2] gemäss nachgesucht, habe der Minister Panin die schon früher ertheilten Versicherungen wiederholt, „savoir qu'avant l'élection du nouveau roi de Pologne, sa cour n'avait dessein d'employer d'autres moyens en faveur de son protégé que celui de la corruption et, tout au plus, celui des démarches guerrières sur les frontières avec des insinuations menaçantes pour imposer aux plus turbulents, et qu'après l'élection faite, s'il arrivait que la faction opposée à la Russie se portât à faire une confédération et à élire un roi pour l'opposer à celui que la Russie protégeait, la Russie se chargerait alors de dissiper les confédérés, bien entendu que ni les Autrichiens ni aucune autre puissance ne fît entrer ses troupes en Pologne pour les soutenir". Dem Versprechen, dass diese Bestimmung in die Separatconvention aufgenommen werden solle, habe der russische Minister wörtlich die Erklärung hinzugefügt, „que cette alliance ne devait point être à charge à Votre Majesté, qu'on ne vous demandait, Sire, que de témoigner que vous approuviez la conduite de la Russie dans les affaires de Pologne, et que tout ce qui s'y faisait, se faisait d'un accord et d'un concert commun entre les deux cours; que vous deviez être persuadé, en même temps, que la Russie n'avait ni penchant, ni croyait trouver son intérêt à renouveler

[1] Benoît hatte berichtet, dass die russischen Gesandten über die von ihm dem Primas am 22. Januar überreichte zweite Declaration (vergl. Nr. 14906) ihre Genugthuung geäussert und ferner erklärt hätten, ihr Vorschlag in Bezug auf das Corps des Generals Chomutow (vergl. Nr. 14906) sei kein amtlicher gewesen; diese Angelegenheit werde gewiss zwischen dem König und der Kaiserin direkt geordnet werden. — [2] Vergl. Nr. 14882.

une guerre, et que c'était pour conserver la paix générale en Europe, qu'on avait préféré une union intime avec vous à celle de toute autre puissance.

Pour ce qui est de cette confédération que Votre Majesté regarde comme presque immanquable, il est certain que cela paraît ainsi à tout le monde, et le comte Panin même . . . n'en doute pas lui-même, mais si elle n'est pas entièrement à prévenir, du moins espère-t-il de l'étouffer dans la naissance par la déclaration menaçante que les ministres de Russie doivent faire immédiatement après l'élection du nouveau roi, dont j'ai rapporté le contenu dans ma dépêche du 16 décembre et Votre Majesté a semblé approuver par Ses dépêches immédiates du 29 novembre[1] et du 27 du mois passé,[2] où, dans la première des deux, Elle m'a ordonné de représenter au comte Panin la nécessité d'ajouter des menaces à l'acte de reconnaissance, après que le roi serait élu. C'est l'intérêt que Votre Majesté a témoigné prendre par là au bon succès de cette affaire, qui a effectué que ce ministre s'est désisté de me demander que Votre Majesté fît employer par Son ministre à Varsovie des termes également forts dans la déclaration qu'il serait chargé de faire à cette occasion, et qu'il ne demande plus que vous agissiez avec des troupes, aussi longtemps qu'il n'y aurait que les Polonais seuls qui soutiendraient la confédération.

J'ai aussi représenté au comte Panin les raisons que Votre Majesté avait de ne pas S'empresser à renouveler Ses liaisons avec l'Angleterre.[3] Il les a trouvé fondées, et il est tombé d'accord de renvoyer cette affaire jusqu'après la conclusion de l'alliance avec Votre Majesté. Mais comme il est dans l'opinion que cette triple union serait très propre à maintenir la balance en Europe, il m'a dit que, pourvu que Votre Majesté continuât à conserver pour la Russie les sentiments d'amitié qu'Elle lui avait fait voir jusqu'ici, et c'est de quoi il se flattait, qu'alors il prendrait sur [lui] d'arranger cette affaire d'une manière à laquelle il croirait que Votre Majesté ne refuserait pas Son approbation."

Potsdam, 3 février 1764.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 17 du janvier passé. J'ai eu une satisfaction entière de tout ce que vous venez de me marquer au sujet des éclaircissements que le comte Panin vous a donnés sur ce qui regarde les affaires de Pologne, et de la façon qu'il vous a expliqué les intentions de sa cour à cet égard; je serai bientôt parfaitement d'accord avec lui.

Quant aux propos qu'il vous a tenus relativement à l'alliance à faire avec l'Angleterre, je suis bien aise de vous dire, pour votre direction et pour vous en expliquer convenablement avec le comte de Panin, que je ne suis pas tout-à-fait éloigné d'une pareille alliance que je trouve, quant au fond, bonne; aussi ne vois-je aucune bonne raison qui dût m'empêcher d'y entrer, pourvu que seulement les circonstances relatives au présent ministère anglais seraient changées un peu en mieux. Mais, sur cela, vous ferez réfléchir le comte Panin sur deux points qui me paraissent assez importants d'être pris en considération de lui, savoir, primo, la conduite molle et bizarre des ministres anglais actuellement en poste, avec lesquels il n'y a rien à faire présentement de stable et de solide, vu qu'ils ne pensent qu'à leur propre conservation et de leur système inconséquent, et qu'ils ne s'occupent que de cabales et intrigues pour se soutenir en poste, abandonnant, au reste, toutes

[1] Nr. 14847. — [2] Nr. 14882. — [3] Vergl. Nr. 14880.

les autres affaires intéressantes du dehors, de quelle importance [qu']elles leur [dussent] être.

Le second point consiste dans ceci que, si l'on se jette avec empressement à la tête de ces gens, il faut présumer qu'on n'en obtiendra d'eux que des conditions peu convenantes et peu avantageuses; au lieu que, si l'on attendra le temps — qui ne saura guère manquer d'arriver bientôt — où l'Angleterre se verra nécessitée à rechercher notre alliance, nos conditions en seront plus avantageuses et le traité plus à notre convenance. Outre ceci, vous devez insinuer habilement au comte Panin qu'il saurait bien se représenter que, dans une négociation de cette importance, je n'aimerais pas qu'elle passât par le canal du sieur Gross dont les mauvaises intentions à mon égard étaient reconnues depuis tout temps. [1]

Nach dem Concept. Federic.

14932. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 5. Februar 1764.

Da Mir des Fürsten von Schönaich Liebden Dero Ankunft zu Berlin gemeldet haben, Euch auch bereits bekannt ist, wie Ich Dieselbe zu einer Schickung nach Warschau destiniret habe, um in der Qualität eines ersten Ministers von Mir bei dem polnischen Convocations- und Wahltage beizuwohnen und in solcher Qualität zu figuriren, [2] so ist Meine Intention, dass Ihr vorgedachter Sr. Liebden die ihm benöthigte Instruction entwerfen und zu Meiner Approbation und Vollenziehung einsenden sollet. Es wird solche hauptsächlich und bloss darauf rouliren müssen, dass er zuvorderst mit denen dortigen russischen Ministern in vollenkommener Harmonie und Einigkeit, auch gutem Verständniss lebe, demnächst aber denen Polen allda wohl und freundschaftlich insinuire und bestens beibringe, damit sie alle Streitigkeiten unter sich, auch insonderheit alle Confédération vermeiden, auch nichts unternehmen und thun mögen, wodurch sie den russischen Hof irritiren und Gelegenheit geben mögen, dass selbiger seine Truppen in Polen einrücken lassen müsse. Wegen des übrigen Détails aber von solchen Sachen muss er nur bloss und allein auf die dem p. Benoît ertheilte und noch zu ertheilende Ordres und Instructions verwiesen, ihm aber auch dabei wohl eingebunden werden, dass er weder mündliche noch schriftliche Déclarations thun müsse, bevor dieselbe nicht von Mir approbiret und ihm dazu Ordre ertheilet worden. Sonsten und vor das übrige muss er dorten mit jedermann ganz freundschaftlich umgehen und alle seine Insinuations in gefälligen Terminis thun, um, so viel möglich, das Ver-

[1] Vergl. S. 263. — [2] Vergl. Nr. 14914.

trauen und die Confidence dortiger Leute zu gewinnen. Ihr habt also hiernach alles fordersamst zu besorgen.[1]

Nach der Ausfertigung. Friderich.[2]

14933. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

[Potsdam, 9 février 1764.][3]

Vous n'ignorez pas que madame l'Électrice douairière s'est intéressée auprès de moi en faveur du cercle de Thuringe, pour que le sieur Gossler à Magdeburg se prête à lui donner du répit encore des sommes qui restent à payer à la charge dudit cercle.[4] Quoique cette affaire regarde proprement ledit sieur Gossler, et que je ne saurais l'obliger à prolonger le terme convenu, cependant, pour complaire en cela à ladite Princesse, autant qu'il dépend de moi, j'ai fait écrire au sieur Gossler pour demander sa déclaration là-dessus, et voilà en original la réponse qu'il m'a faite.[5]

Vous ne manquerez donc pas de faire usage de cette réponse là où il convient, et d'insinuer de ma part que, comme cet homme ne voudrait point entrer là-dessus, il ne me convenait pas de l'y obliger, d'autant moins que ses raisons me paraissaient fondées et valables, et

[1] Am 9. Februar schreibt Eichel an den Minister Finckenstein: „Wegen der von Ew. Excellenz an des Königs Majestät eingesandten Sachen, so hierbei zu remittiren die Ehre habe [Instruction und Beglaubigungsschreiben für den Fürsten Schönaich-Carolath], bin ich in einiger Verlegenheit, indem, als Höchstdieselbe die dabei befindliche Expeditiones vollenzogen, Sie Dero Befremden bezeigeten, dass des Fürsten von Schönaich Fürstl. Gnaden noch nicht hier wären, als welcher Sie alsdenn Dero Instruction Selbst zustellen und sodann abfertigen wollten, um gleich nach Schlesien zurückgehen zu können. Meine Verlegenheit ist daher, ob ich solche Instruction etwa an mich halten soll, damit, wenn Se. Königl. Majestät solche fordern und gedachten Fürsten sprechen wollen, solche sogleich bei der Hand sei. Ich lege selbige inzwischen hierbei und erbitte mir Ew. Excellenz gnädigen Rath darüber ganz gehorsamst, da mehrermeldeter Fürst jetzo hier angekommen und ich vermuthe, dass des Königs Majestät Sich gestern darüber deshalb näher gegen Ew. Excellenz geäussert haben werden. Allenfalls erbitte mir das Original der Instruction zurück, welche inzwischen versiegelt bereit halten werde, damit solche auf Verlangen alle Augenblicke abgeben hönne." In einem zweiten Schreiben vom 9. Februar theilt Eichel dem Minister Finckenstein mit, der König wolle, dass Carolath „vorerst" den Charakter als bevollmächtigter Minister, nach geschehener Königswahl aber den als Botschafter erhalten solle. — [2] Am 2. Februar erhält der Minister Finckenstein Befehl, für die von Mitchell dem König zugesandte Anzeige der Vermählung des Erbprinzen von Braunschweig mit der englischen Prinzessin Augusta (vergl. S. 173) zu danken. „En attendant, vous ne laisserez pas d'insinuer audit sieur Mitchell que, selon l'ordre établi, il aurait dû vous remettre cette lettre, pour qu'elle me fût parvenue par vous." Das Glückwunschschreiben an König Georg datirt vom 3. Februar. [London. Public Record Office.] — [3] Das Datum nach einem Postscriptum, welches über den Verkauf sächsischer Steuerscheine handelt. — [4] Vergl. Bd. XXII, 490. — [5] Bericht des Kriegsraths Gossler, d. d. Magdeburg 4. Februar.

que, d'ailleurs, la dette du susdit cercle lui avait été garantie expressément au traité de Hubertusburg.

Au surplus, comme il ne paraît que trop clair, par ce que le sieur Gossler allègue, que ce ne sont que des défaites toutes pures que la prétendue impossibilité du susdit cercle à acquitter cette dette, dans le dessein de traîner en longueur l'affaire et de s'en soustraire avec le temps, vous presserez au mieux possible sur l'acquit prompt et exact de la dette si juste et fondée et que j'ai garantie solennellement par le susdit traité, dont la cour de Saxe ne saurait pas se dispenser de remplir les engagements.

Federic.

Nach dem Concept.

14934. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 février 1764.

Le courrier Bartenfelder m'a exactement remis votre dépêche du 26 de janvier passé, avec laquelle vous m'avez adressé le contre-projet de l'alliance défensive à constater entre moi et la Russie.[1] Aussi a-t-elle été suivie de celles que vous m'avez faites du 20 et du 24 du susdit mois.

Après avoir revu et examiné ce contre-projet, il y a quelque peu d'articles au sujet desquels j'ai cru qu'il y fallait proposer tant soit peu de changements, comme vous le verrez par cet autre projet que mes ministres vous enverront par le présent courrier, avec des remarques qui vous serviront d'éclaircissement.[2] Je m'y réfère et vous dis, en attendant, pour votre direction que, quant à l'article des démonstrations que la cour de Russie exige de ma part,[3] je ne refuserai point entièrement la proposition et saurais bien faire avancer plus près aux frontières de Pologne une couple de mes régiments de hussards et de faire, d'ailleurs, quelque changement de quartiers parmi mes troupes. Vous direz, cependant, bonnement au comte de Panin que la position de mes

[1] Das „Contreprojet" bestand aus einem Project zur Defensivallianz (15 Artikel, 4 geheime und 1 separater Artikel) und einem „Projet d'une convention secrète" (8 Artikel) für die polnische Königswahl. — [2] Ministerialerlass an Solms, d. d. Berlin 11. Februar. Eichel schreibt am 7. Februar an den Minister Finckenstein: „Ew. Excellenz habe ich vorläufig in aller Eil' benachrichtigen wollen, wie Dieselbe heute noch ein königliches Schreiben erhalten werden, nach welchem Se. Königl. Majestät Dieselbe nebst des Herrn von Hertzberg Excellenz morgen Vormittages noch bei guter Zeit über das von dem Herrn Grafen von Solms eingesandte Projet zu dem Alliancetractat mit Russland sprechen und ein und anders desfalls concertiren wollen." „Weil des Königs Majestät vielleicht in dem Projet einige Kleinigkeiten ändern und die Zurücksendung des Contreprojet pressiren dörften, so überlasse Ew. Excellenz Ermessen, ob es etwa nöthig sein dörfte, auf allen Fall jemanden aus der Kanzelei mit hieher zu nehmen." (Die Ordre des Königs, durch welche die Minister nach Potsdam befohlen wurden, ist vom 7. Februar.) — [3] Artikel 4 der „Convention secrète". Vergl. Nr. 14913.

troupes, tant en Silésie qu'en Prusse, est déjà telle que, pour peu que je voulusse les faire avancer en avant vers les frontières, elles ne sauraient qu'entrer effectivement sur le territoire de Pologne, de sorte que, si la cour de Russie insiste à des démonstrations de ma part, il fallait les borner à des changements de quartiers de quelques-uns de mes régiments, mais que c'était aussi absolument tout ce que je saurais faire présentement à l'égard de ces démonstrations, et qu'il ne me serait pas possible de procéder à présent plus loin.

En second lieu, j'ai borné l'assistance réciproque à 20 000 hommes,[1] puisque je ne saurais aller plus loin sur cet article.

Le troisième point est sur les termes des déclarations que la cour de Russie propose de faire en Pologne,[2] que nous avons, cependant, adoucis tant soit peu. Sur cet article mon idée est, ce que vous saurez dire aussi au comte Panin, que les déclarations publiques qu'on voudra manifester en Pologne par écrit, ne sont pas seulement pour les Polonais, mais encore pour toutes les puissances voisines. En conséquence, il faudrait qu'elles fussent tellement couchées, afin qu'aucune des cours voisines n'en puisse pas dire qu'on procède de force et par des violences contre les Polonais, et qu'en conséquence on ne laisse aucun prétexte auxdites cours à se mêler ouvertement de ces affaires. Mais, quant aux déclarations verbalement à faire aux Polonais, je conviens tout-à-fait que mes ministres, conjointement avec ceux de Russie, pourront les faire verbalement au pied de la lettre que la cour de Russie les a couchées, à tous ceux des Polonais qui se trouveront dans le parti de l'opposition ou qui voudront remuer pour s'opposer à l'élection du candidat appuyé par nous. Ce qui portera son effet, sans que d'autres puissances aient lieu de s'en ombrager ou de s'en alarmer.

Au reste, vous représenterez bien poliment au comte Panin et en termes convenables dont il se sente touché de la vérité, que je n'aurais su donner une marque plus essentielle et plus grande à sa cour de mon amitié sincère qu'en contractant avec elle ce traité, vu que je faisais tout ceci par un motif de complaisance pour l'Impératrice, sans quoi il saurait être, à le dire proprement, indifférent aux intérêts de ma maison sur quel des candidats tombât le choix de l'élection pour devenir roi de Pologne, à moins que cela ne fût pas un prince de la maison d'Autriche;[3] enfin, que c'était pour complaire à Sa Majesté l'impératrice de Russie que j'avais pris le concert de m'employer pour le Stolnik. Une autre raison encore que vous ferez valoir auprès de ce digne ministre de ma complaisance vers sa cour, c'est que, malgré qu'à peine je venais de sortir d'une guerre qui m'avait été très difficile et onéreuse, je risquais cependant, par ledit motif, d'être enveloppé, à cette occasion, dans une nouvelle, nonobstant que ces affaires ne me regardaient pas proprement.

[1] Der russische Entwurf sprach von 20 bis 30 000 Mann (Artikel 6 der „Convention secrète"). Vergl. Nr. 14 889. — [2] Artikel 5 der „Convention secrète". Vergl. Nr. 14931. — [3] Vergl. Nr. 14560.

Qu'en troisième lieu, nonobstant la différence considérable qu'il y avait entre le nombre de mes forces vis-à-vis de celles de Russie, qui m'aurait dû mouvoir à demander à proportion de 20 000 de ma part, pour mettre la balance en quelque égalité par là, 30 000 Russes pour auxiliaires, je m'étais cependant contenté, contre mes propres intérêts, à n'en demander que le réciproque en nombre.

Qu'en quatrième lieu, comme la Russie me garantissait mes États contre ma garantie de ses possessions, cela établissait en quelque façon une égalité entre nos garanties, mais que je me chargeais au delà de la garantie du Holstein, tout encore par complaisance pour l'Impératrice. Voilà ce qui me fait espérer aussi qu'on voudra se contenter de mes intentions sincères et des conditions que je proposais, et ne pas exiger de moi à faire des choses impossibles. Vous ferez marquer, au surplus, au comte Panin que, quant à l'article de l'assistance mutuelle et du corps auxiliaire à se donner, le cas de l'alliance l'exigeant, j'aurais bien souhaité que le nombre précis de ces auxiliaires n'entrât pas dans le corps du traité, mais qu'il en fût fait un article séparé. De cette façon-là, d'autres puissances, quand le traité viendra à être connu d'elles, n'auraient pu être exactement instruites du nombre des auxiliaires de notre assistance mutuelle, qu'elles auraient apparemment supposé plus forts qu'il n'est exprimé, ce qui les aurait tenues plus en respect encore.

Qu'au reste, je reconnaissais parfaitement combien cette alliance heureuse avec la Russie m'était avantageuse, mais que le comte Panin pénétrerait également le grand avantage que sa cour en retirerait, tandis qu'elle voudrait rester en paix, qui est le but proposé dans cette alliance défensive, et que j'étais tout-à-fait persuadé que, tandis que nous resterions alliés, aucune puissance du dehors n'osera nous attaquer, en sorte que le *casus fœderis* n'existera guère; avantage que la Russie n'aurait du tout gagné, si elle avait voulu préférer la cour de Vienne pour contracter des liaisons avec elle, ce qui n'aurait manqué de l'entraîner dans toutes les querelles particulières et de famille de cette cour, bon gré mal gré elle. Je crois être superflu de vous ordonner à faire, à cette occasion, des compliments les plus obligeants et flatteurs de ma part au comte de Panin et de l'assurer de mon estime parfaite, tout comme de ma reconnaissance des peines qu'il avait prises pour acheminer heureusement cette affaire à sa conclusion. Vous lui direz, d'ailleurs, que je venais de nommer le prince de Carolath mon ministre plénipotentiaire en Pologne, où il passera vers le temps de la Diète de convocation et déploiera le caractère de mon ambassadeur dès le temps de l'élection d'un roi de Pologne.

P. S. [1.]

Après avoir pris en considération encore ce que je vous ai ordonné dans ma dépêche d'aujourd'hui d'insinuer au comte Panin au sujet de l'article du corps de troupes de l'assistance mutuelle, et que j'aurais

mieux aimé que le nombre de ces troupes ne fût désigné dans le corps du traité même, mais que plutôt on en ferait un article séparé, j'ai changé de sentiment là-dessus; et c'est en conséquence que je vous instruis ultérieurement ici pour votre direction que l'article séparé et secret ne doit s'entendre que de l'évaluation du contingent stipulé en argent, et que l'article qui fixe le nombre de ces troupes, peut toujours rester dans le corps du traité, selon l'usage reçu et selon le contenu du projet que je vous envoie. Sur quoi vous vous conformerez ainsi.

P. S. [2.]

Aussi, le comte de Tottleben[1] étant venu me prier d'intercéder pour lui auprès de Sa Majesté l'Impératrice, afin que ce qu'on lui arrête de ses biens en Russie, lui soit remis en conséquence d'un ukase qu'il prétend être donné en sa faveur, je veux bien vous dire que, quoique mes sujets y soient intéressés pour des sommes assez considérables qu'il leur reste [devoir], je ne voudrais cependant rien faire dans ceci qui saurait déplaire à l'Impératrice. C'est pourquoi mon intention est que vous sonderez sous main préalablement s'il convient que je fasse faire quelques représentations à ce sujet, et me marquerez ensuite votre sentiment s'il y en aura à espérer quelque succès ou non.

Nach dem Concept. Federic.

14935. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 février 1764.

Votre rapport du 1er de ce mois m'a été remis. J'en ai appris [avec bien] de la satisfaction que le Stolnik s'est prêté de si bonne grâce à la demande que je lui ai fait faire au sujet de deux starosties à donner à deux personnes de mérite,[2] dès que son élection à la couronne sera passée. Vous prendrez l'occasion de lui témoigner combien je suis sensible de cette marque d'attention pour moi, et de l'assurer, d'ailleurs, que cette demande de ma part n'avait d'autre motif que d'augmenter le nombre de son parti parmi les Polonais par deux personnes de talents et de savoir-faire dans ce pays-là.

Au surplus, je crois vous avoir déjà averti que ce sont les sieurs Gadomski et Mokranowski, pour lesquels je me suis employé, afin de tirer la susdite promesse du Stolnik.

Quant aux affaires de Pologne, vous insinuerez de ma part aux ministres de Russie que, selon moi, il s'agirait principalement à présent de pouvoir gagner le grand-général de la couronne, pour l'avoir entièrement dans notre parti. Vous les avertirez, au surplus, que je venais

[1] Vergl. Bd. XX, 676. XXI, 327. 389. — [2] Vergl. Nr. 14900.

de nommer mon ministre plénipotentiaire auprès de la République, le prince de Carolath, lequel déploiera ensuite le caractère de mon ambassadeur, dès que l'élection d'un roi de Pologne sera faite.

Federic.

Nach dem Concept.

14936. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 février 1764.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Ne voudriez-vous pas jamais vous appliquer à me faire des relations raisonnables et avec décence? Vous me confiez les liaisons que vous avez eu le bonheur de vous procurer avec le secrétaire du Duc; ne voudriez-vous pas faire autant avec son valet de chambre? Ce secrétaire s'est apparemment moqué de vous, quand il vous a [en] donné à garder par la nouvelle du campement à former dans le pays de Zips. Quelle apparence que la cour de Vienne voudrait faire une pareille démarche, toujours coûteuse, sans but, ou qu'elle voudrait donner gratuitement de l'ombrage à des puissances respectables ses voisines là-bas et s'attirer par là des affaires fâcheuses, pendant que ses finances se trouvent encore dans le dernier délabrement par la dernière guerre!

Federic.

Nach dem Concept.

14937. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH A POTSDAM.

Potsdam, 11 [février] 1764.

Pour vous répondre à la lettre que vous venez de m'écrire,[1] je suis bien aise de vous dire qu'après que vos instructions sont réglées,[2] et que le ministre comte de Finckenstein est chargé de moi d'avoir soin de tout ce qui reste, vous saurez retourner en Silésie pour préparer vos équipages. Je fais joindre, au surplus, mon ordre de l'aigle noir dont je veux bien vous décorer à cette occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

14938. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 février 1764.

C'est pour vous témoigner la satisfaction suprême que j'ai eue du contenu de votre dépêche du 1er de ce mois.[3] Je conviens de ce que vous dites que le dénombrement des sommes que vous y avez fixées,[4]

1 D. d. Potsdam 10. Februar. — 2 Vergl. Nr. 14932. — 3 So. — 4 Rohd hatte ausführlich über die finanziellen Verhältnisse des österreichischen Staates berichtet, über die Einnahmen, welche im ganzen 43 oder 44 Millionen Gulden be-

ne saurait être d'abord tout-à-fait exact; c'est toujours autant que j'ai désiré de savoir au commencement. Votre dénombrement nous servira [d']esquisse pour travailler successivement là-dessus à le perfectionner. Le temps vous fournira les occasions pour prendre des informations plus précises et de corriger ensuite les articles qui peuvent être en défaut encore. Vous continuerez à vous y appliquer, et dès que vous aurez des notions plus précises sur l'un ou l'autre article, vous n'oublierez pas de m'en avertir.

Federic.

Nach dem Concept.

14939. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 février 1764.

Mes lettres de Dresde[1] m'apprennent que, nonobstant que la cour y paraisse sentir qu'elle ferait une démarche fort inutile en voulant appuyer les vues du prince Xavier sur le trône de Pologne, si, de concert avec la Russie, j'y étais contraire, que cependant ce Prince croyait pouvoir trouver encore un parti en Pologne, et qu'il y avait toute apparence que, pour cet effet, on avait fait partir depuis quelques jours le sieur de Borch,[2] fort attaché aux intérêts de la maison de Saxe, de Dresde pour se rendre en Pologne. J'ai cru devoir vous communiquer cet avis, afin de vous avertir de prêter attention sur les démarches et les allures dudit sieur de Borch.

Federic.

P. S.

[Potsdam,] 13 février 1764.

Voici encore ce qu'on vient de m'écrire de bon lieu[3] en termes suivants: „Quelqu'un assez instruit m'a voulu assurer que le grand-général de la couronne comte Branicki jouait sur la scène de Pologne un double personnage présentement en se mettant sur les rangs comme candidat au trône, lorsque sous main il tirait 5000 louis d'or de pension de la France, et que le sieur de Paulmy d'Argenson[4] manœuvrait fort adroitement en Pologne.“ Je ne saurais point garantir l'authenticité de cet avis, je l'ai cru, cependant, d'assez de conséquence pour devoir en faire communication, afin que, sous le dernier secret, vous en fassiez part aux ministres de Russie, pour qu'ils sachent au moins éclairer la conduite dudit grand-maréchal[5] et pour pénétrer s'il en est quelque chose ou non. Car, comme je vous l'ai déjà marqué par ma précédente dépêche,[6] il me paraît toujours que, pour réussir bien dans le concert pris entre moi et la cour de Russie, il importe extrêmement d'attirer entièrement le susdit grand-maréchal de la couronne dans notre parti.

Nach dem Concept.

---

tragen sollten, über die Art, wie diese auf die einzelnen Provinzen sich vertheilten und dort aufgebracht wurden, sowie endlich über die Ausgaben.

[1] Bericht Buchs, d. d. Dresden 6. Februar. — [2] Vergl. S. 14. — [3] Vergl. Nr. 14940. — [4] Der französische Gesandte in Warschau. — [5] So. — [6] Nr. 14935.

14940. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 février 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Je vous sais gré de m'avoir communiqué l'anecdote qui vous est parvenue au sujet du grand-maréchal de la couronne Branicki, laquelle, fondée ou non, je ferai cependant éclairer.[1]

Quant à ce que le sieur de Bachof[2] vous a dit de la déclaration que la Porte avait fait faire au ministre de Russie à Constantinople,[3] je vous dirai pour votre seule direction qu'il s'en faut beaucoup qu'elle eût été faite en des termes aussi énergiques qu'on vous les a dits, et qu'on a sûrement apprêtés à la façon de penser de la cour où vous êtes, mais que, tout au contraire, la Porte a fait insinuer à mon ministre qu'elle se conformerait aux mesures prises relativement aux affaires de Pologne entre moi et la cour de Russie.[4] Dont, cependant, vous ne direz rien à personne.

Nach dem Concept. Federic.

14941. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 février 1764.

Je vous ai déjà remis, il y a quelques jours, une lettre qu'une baronne nommée de Travers à Paris m'avait écrite;[5] en voici une autre[6] qu'elle vient de me faire, et qui me donne quelques soupçons qu'il y a d'autres déguisés aux instigations desquels cette dame ose faire de pareille proposition comme il s'en trouve dans sa lettre. C'est pourquoi mon intention est que vous lui répondiez, comme de ma part, à peu près dans les termes suivants. Que sa lettre m'était parvenue; que je lui étais obligé de sa bonne volonté; que je n'avais aucun grief contre la France; que je savais parfaitement que les intérêts ne se réglaient pas entre les princes souverains ni par des sentiments d'amitié ni par ceux de haine. Que, quand on nous avait appris ici que la

[1] Vergl. Nr. 14939. — [2] Bachof von Echt, der dänische Gesandte in Wien. — [3] Die Erklärung der Pforte hatte, nach Bachofs Mittheilung an Rohd, gelautet, „que la cour de Constantinople souhaitait qu'on laissât à la Pologne la liberté de se choisir pour roi qu'elle voudrait, sans donner atteinte à ses prérogatives à cet égard". — [4] Vergl. Nr. 14908. — [5] Vergl. dazu S. 280. — [6] Eichel schreibt, Potsdam 15. Februar, an den Minister Finckenstein: „Auf was Art das Ew. Excellenz gestern remittirete Schreiben von der Baronne de Travers an den König gekommen sei, solches werden Ew. Excellenz aus der Anlage zu ersehen geruhen; wiewohl mir des Königs Majestät nicht ein Wort von dem Lecteur Catt gesaget, noch etwas an ihn darauf befohlen haben, deshalb ich mich auch nichts gegen denselben von der Ew. Excellenz committirten Antwort äussern werde." Die „Anlage" ist jedenfalls ein in den Ministerialakten an anderer Stelle liegendes Schreiben de Catts an den König, d. d. Potsdam 13. Februar, mit welchem de Catt den Brief der Baronin Travers übersandte.

cour de France avait destiné M. le marquis de Mailly pour le nommer son ministre à ma cour, je m'étais pareillement déterminé à nommer de ma part mon chambellan le baron de Goltz.[1] Que ceci était tout ce qui s'était passé ici jusqu'à présent, et ce que l'on saurait lui répondre.

Federic.

Die Baronin de Travers schreibt, Paris 6. Januar, an den König: „Les maréchaux de Saxe et de Schmettau, qui étaient mes amis, m'ont laissé dans l'âme l'envie de plaire à Votre Majesté. J'ai pris la liberté de parler et d'approfondir les choses qui regardent Votre Majesté. Le désir et l'envie extrême que j'ai de revoir la même union avec cette cour qui était jadis, m'a fait chercher à découvrir les moyens de remplir cet objet. Il n'y en a pas d'autre qu'une lettre que j'ai écrite à Votre Majesté. Si Elle a la bonté d'y répondre, et si Elle y insère tous les griefs qu'Elle peut avoir, cette lettre servira à faire connaître Ses intentions à notre ministère, et je puis répondre à Votre Majesté de la réussite. Si Votre Majesté veut me nommer la personne qu'Elle enverra, je Lui nommerai en réponse celle d'ici. Ce sera un secret caché à l'univers. Je désire que mon zèle puisse être agréé de Votre Majesté; je La supplie d'être persuadée que c'est le seul motif qui me fait agir."

Nach der Ausfertigung.

14942. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 février 1764.

Madame ma Sœur. Je suis charmé d'avoir trouvé l'occasion de convaincre Votre Majesté Impériale de la sincérité de mes sentiments. Vous ne les trouverez jamais, Madame, différents de ce qu'ils vous paraissent à présent. J'ai saisi avec empressement l'occasion qui s'est présentée pour vous être utile, et j'espère [que] ce ne sera pas la dernière. Le projet du traité que Votre Majesté Impériale daigne approuver, est arrivé et même déjà parti d'ici.[2] Il n'y a eu que quelques légers éclaircissements à y ajouter, qui, à ce que je me flatte, ne pourront pas en retarder la conclusion. Puisse cette alliance être aussi durable que je le désire! puisse-t-elle être éternelle!

Votre Majesté Impériale aura sans doute appris la déclaration que la Porte Ottomane a faite en Pologne.[3] Elle a produit un bon effet par l'impression qu'elle a faite sur bien des Polonais qui se flattaient de trouver un appui dans l'assistance des Turcs, au cas qu'ils voulussent s'opposer aux désirs de Votre Majesté Impériale. Je connais assez cette nation, Madame, pour me persuader qu'en répandant l'argent à propos et qu'en se servant de menaces directes contre les malintentionnés qui voudront troubler la tranquillité de leur patrie, que vous les mènerez, Madame, au point que vous le désirez. Mais il me semble que des menaces et des déclarations générales ne doivent être employées qu'après avoir épuisé toutes les voies de générosité, toutes les insinuations et les

[1] Vergl. Nr. 14901. — [2] Vergl. Nr. 14934. — [3] Nach Benoîts Bericht, d. d. Warschau 8. Februar, hatte sich die Pforte mit der gesetzmässigen Wahl eines Piasten einverstanden und gegen die Wahl eines Fremden erklärt.

avis particuliers, pour ôter aux voisins, jusqu'au prétexte même, de se mêler d'une affaire que vous regardez, Madame, comme la vôtre.

Jusqu'ici, la cour de Vienne ne paraît occupée que du couronnement de l'archiduc Joseph. La cour de Saxe paraît encore avoir quelques vues pour le prince Xavier. L'inquiétude des Français pourrait les porter à vouloir se mêler du succès des affaires de Pologne, mais je me figure qu'en tout cas ce sera plus de bruit que de besogne. Mais il y a un article que l'on ne doit pas négliger, et que je regarde comme très important pour que cette élection en Pologne se passe doucement et sans de grandes agitations. C'est, Madame, de vous assurer toute fois de la personne du grand-général, qui recueille les voix; c'est lui qui proclame le nouveau roi. Il se trouve donc par l'exercice de ses emplois en quelque manière l'arbitre de l'élection. On le soupçonne, Madame, d'être pensionnaire de la France.[1] Il me paraît que son influence est si grande et si considérable dans les affaires qui vont se traiter, que vos ministres à la diète de Varsovie ne doivent rien négliger, ni épargner pour le captiver et l'attacher à Votre Majesté Impériale.

Je crains quelquefois de vous importuner, Madame, par de pareils détails, si je ne savais que votre génie embrasse tout, et que vous êtes très persuadée que beaucoup de petites choses en font de grandes. Donnez des royaumes, Madame, en maintenant l'Europe en paix; assurez la liberté d'un peuple qui pourrait la perdre en voulant en abuser, et daignez recevoir avec bonté l'assurance de la haute estime avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

14943. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 8. Februar: „Quant au comte de Kaunitz,[2] son crédit paraît encore le même auprès de l'Impératrice-Reine aussi bien que la confiance que Sa Majesté met en lui, nonobstant la division qui est entre lui et le maréchal Daun, protégé par la Souveraine, et malgré ses aventures amoureuses que l'Impératrice-Reine déteste; partout il a pourtant su maintenir son crédit auprès d'elle. Pour ce qui est de ses ennemis, il ne saurait guère en avoir davantage, mais loin de plier pour cela, sa hauteur qui les lui attire en grande partie, ne le quitte pas. De ceux que je connais un peu plus que les autres, le cardinal-archevêque comte de Migazzi et le comte Chotek, chancelier de Bohême, méritent d'être nommés les premiers. Le cardinal surtout joint à beaucoup de souplesse et d'esprit un grand fond d'intrigue, de la capacité pour les affaires, des connaissances, mais on dit que l'Impératrice-Reine, estimant son mérite, a pourtant d'éloignement pour lui, le connaissant trop intriguant et rempli d'ambition, et c'est aussi la voix commune sur son sujet. Le comte Colloredo serait peut-être le plus dangereux de ses ennemis, mais il n'aura garde de le supplanter, son poste de vice-chancelier de l'Empire étant beaucoup plus lucratif que l'autre. Cela étant, quelque brusque et haut que le comte Kaunitz soit,

1 Vergl. Nr. 14939. — 2 Vergl. dazu Nr. 14925.

il faut pourtant lui rendre la justice qu'il a de la capacité et du talent, outre cela, il passe pour intègre, et l'Impératrice-Reine est peu accoutumée à changer de confiance, dès qu'elle l'a donnée une fois, de sorte qu'il est fort probable que, malgré le très grand nombre de ses ennemis et des dangereux qu'il y a parmi, il se maintiendra encore, et qu'il n'est point près de sa ruine. Ce qui pourrait lui faire beaucoup de tort, c'est qu'il n'est point fort laborieux, car les amusements l'occupent trop."

Im Postscriptum berichtet Rohd ferner, dass der Nuntius[1] im Auftrage des Papstes Fürsprache für den Fürstbischof Schaffgotsch einlege. Der Nuntius habe ihm gegenüber bemerkt, „que la cour de Rome, sachant quelle confiance on pouvait mettre dans la grandeur d'âme de Votre Majesté, espérait qu'Elle voudrait bien faire grâce au pasteur, tel qu'il était, pour l'amour de son troupeau, et qu'Elle permettrait audit évêque de pouvoir sortir d'Oppeln[2] pour vaquer aux affaires de son diocèse".

Potsdam, 17 février[3] 1764.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été bien remise, et je vous sais parfaitement gré de ce que vous avez si bien rempli mon attente sur ce que je désirais savoir de vous des particularités relativement au comte de Kaunitz.

Quant aux affaires de Pologne, j'agrée la proposition que vous faites pour entamer une correspondance avec mon résident Benoît à Varsovie, auquel je donnerai mes instructions là-dessus et ferai fournir un chiffre à lui, tout comme à vous, à l'usage de cette correspondance, dès qu'on pourra trouver l'occasion de vous le faire passer sûrement et par le moyen d'un exprès, afin de ne pas l'aventurer.

Au reste, je ne saurais vous dissimuler ma surprise sur la proposition que le nonce du Pape a osé vous faire en faveur de l'évêque de Breslau. Sur quoi, ma volonté est que vous déclarerez rondement audit nonce que j'avais plus fait pour cet indigne homme, c'est-à-dire l'évêque, qu'il ne méritât jamais, et que je ne me départirai en aucune manière des dispositions que j'avais faites à son égard. Aussi, quant à l'intercession du Pape, vous direz au nonce que le Pape s'était si mal gouverné à mon égard pendant la dernière guerre que je ne saurais avoir aucune considération à son intercession.

Federic.

Nach dem Concept.

14944. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 17 février 1764.

Je viens de recevoir votre rapport du 13 de ce mois. Jusqu'à présent, mes lettres de Varsovie ne m'ont rien appris de ce que vous me marquez au sujet du comte Potocki et de sa prétendue déclaration faite publiquement;[4] je regarde ainsi cette nouvelle comme controuvée

1 Vitalianus Borromei. — 2 Vergl. dazu S. 27. — 3 Vom 16. Februar ein Schreiben an den Lord Marschall von Schottland in den Œuvres, Bd. 20, S. 294. — 4 Potocki sollte erklärt haben, „qu'il sacrifierait plutôt ses biens et sa vie même que de souffrir un piaste sur le trône de Pologne; qu'il ne l'ambitionnait pas lui-même, mais qu'il s'opposerait aussi de toute sa force à celui de sa nationqui prétendrait y monter".

à Dresde ou, tout au plus, comme une fanfaronnade, apprêtée pour complaire à la cour de Saxe, mais qui sûrement n'aura point de suite.

Nach dem Concept. Federic.

14945. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 février 1764.

Après que je vous eus dépêché le courrier Ehnich pour vous porter mon projet du traité d'alliance, avec mes remarques sur le contre-projet que le comte Panin vous avait remis,[1] j'ai reçu vos dépêches du 31 janvier et du 2 de ce mois. Comme elles ne comprennent rien qui saurait exiger de nouvelles instructions pour vous, je vous renvoie à celles que [je] vous ai déjà données relativement au susdit traité, et laisse, au surplus, le soin à mes ministres de vous communiquer leurs remarques aux réflexions que vous avez proposées au comte Panin, en conséquence du brouillon que vous m'en avez envoyé.[2]

J'ai reçu, d'ailleurs, à la suite de votre dépêche la lettre que l'Impératrice m'a faite,[3] qui m'a donné toute la satisfaction possible; aussi je ne manquerai pas de vous adresser la réponse que j'y ferai.[4]

J'approuve, de plus, parfaitement que vous avez pris l'occasion de faire au susdit comte Panin ces représentations dont vous me marquez le précis, touchant l'alliance entre moi et la Porte,[5] s'il arrive que j'en conclus une. La réflexion que vous faites sur le penchant des ministres de Russie pour prendre un ton de supériorité sur les autres cours amies ou alliées de la Russie, me paraît juste; cependant, il faut toujours agir bien poliment envers eux et, dans le cas qu'ils voudraient aller trop loin, les remettre au bon chemin et les ramener à la raison par des

[1] Vergl. Nr. 14934. — [2] Solms hatte mit seinem Bericht vom 2. Februar den Entwurf einer Denkschrift eingesandt, welche „Réflexions" über Aenderungen in den Artikeln der geheimen Convention enthielt; er hatte diese „Réflexions" dem Grafen Panin übergeben, und dieser hatte am Rande seine Bemerkungen gemacht. In seinem Bericht fügte Solms hinzu: „Les réflexions aussi bien que les remarques [du comte Panin] ne sont aucunement obligatoires pour Votre Majesté. Mon intention, en les proposant au ministre, n'a été que de le faire expliquer clairement et de tirer de lui le véritable sens qu'il a attaché aux paroles dont il s'est servi dans cette convention." Auf die Anfrage Finckensteins und Hertzbergs, d. d. Berlin 17. Februar, in wieweit der König die Vorschläge des Grafen Solms berücksichtigen wolle, wird am 18. Februar die mündliche Resolution ertheilt: „Es muss nunmehro bei unserm letzteren Contreprojet, so bereits abgeschicket worden, verbleiben." Die Minister antworten dem Grafen Solms in einem Erlass, d. d. Berlin 18. Februar. — [3] D. d. Petersburg 19. Januar (a. St.). — [4] Nr. 14942. — [5] Solms berichtete, Petersburg 31. Januar: „Les bons offices que Votre Majesté a rendus à la Russie auprès de la Porte, m'ont fourni une occasion de représenter au comte Panin combien il serait injuste de prendre ici des ombrages, si jamais il arrivait que Votre Majesté entrât dans une alliance défensive avec la cour Ottomane."

remontrances dont ils seront obligés [de] reconnaître eux-mêmes la solidité.

Vous remercierez très poliment le conseiller privé de Saldern[1] de son attention obligeante [de] m'avertir de la nouvelle réduction qui va se faire dans le militaire du Holstein ducal, dont je ferai bon usage. Vous lui direz, d'ailleurs, que c'est avec plaisir que je recevrai en mon service le jeune Saldern, son neveu, et que je le placerai au moins dans le même rang dans mon armée que celui qu'il a eu dans les troupes de Holstein, dès qu'il viendra se présenter à moi.

Au reste, vous recevrez ci-joint ma réponse à la lettre de Sa Majesté Impériale de Russie, dont vous aurez soin à ce qu'elle soit remise à sa destination.

Federic.

Nach dem Concept.

14946. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 février 1764.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, et suis bien aise de vous avertir que vous devez bien garder les dehors avec le sieur La Roche,[2] mais ne pas vous confier aucunement à lui, ni lui faire confidence des moindres choses qui regardent les affaires présentes de Pologne, ni des mesures que j'ai prises, de concert avec la Russie, relativement à ces affaires. Ce que vous éviterez soigneusement, pour ne pas vous rendre responsable envers moi. Car vous devez savoir que je suis averti de très bon lieu[3] que ce de La Roche, autrefois secrétaire du prince de Moldavie, n'a fait le voyage à Halle, sous prétexte de se faire guérir de son mal, que pour passer de là à Varsovie, sans que son dessein soit trop marqué, et qu'il fait à présent à Varsovie le métier d'un franc espion, pour informer par le canal du prince de Moldavie, qu'on sait tout vendu aux Français, l'ambassadeur de France à Constantinople de tout ce qui se passe à présent en Pologne. On m'a averti, d'ailleurs, que ce de Roche, corrompu et instruit dudit ambassadeur, fait les rapports les plus malicieux et les plus odieux sur ce qui regarde nos intérêts en Pologne, au prince de Moldavie, qui les fait passer ensuite à la Porte, dans le dessein de l'aigrir au possible contre la Russie. Voilà pourquoi vous devez être bien en garde contre cet homme et même en avertir les ministres de Russie pour prendre leurs mesures à son égard.

[1] Vergl. S. 109. 110. — [2] La Roche, der Secretär des Moldaufürsten, hatte, von einer aus Gesundheitsrücksichten nach Halle unternommenen Reise zurückkommend, Benoît aufgesucht und ihm mitgetheilt, dass er auf Befehl des Fürsten in Warschau bleiben und dort die Interessen der Pforte während des Interregnums vertreten solle; dass er Befehl habe, mit dem preussischen Gesandten als dem Minister einer der Pforte befreundeten und verbündeten Macht zu verkehren. Benoît hatte ihn auf seinen Wunsch den russischen Gesandten vorgestellt. Vergl. dazu S. 57. — [3] Bericht Rexins, d. d. Konstantinopel 15. December 1763.

Au surplus, mon ministre d'État de Rohd à Vienne, qui fait là les fonctions de mon ministre plénipotentiaire, ayant demandé mon agrément à ce qu'il fût instruit de vous en droiture de ce qui se passe à Varsovie nécessaire d'être bientôt connu de lui,[1] j'ai bien voulu agréer à sa demande et vous permettre que vous lui communiquiez de temps à autre de vos nouvelles, quoiqu'avec cette restriction expresse que vous ne lui marquiez jamais autre affaire que celles qui ont quelque rapport à la cour de Vienne, et que vous jugerez nécessaire pour mes intérêts qu'il en soit instruit en droiture. Vous observerez, d'ailleurs, qu'il faut que vous ne lui écriviez qu'en chiffres, selon un chiffre qui vous sera remis au premier jour de ma part à quelque occasion sûre, et dont mon susdit ministre de Rohd sera également pourvu.

Nach dem Concept. Federic.

14947. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 février 1764.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été exactement remis; auquel je suis bien aise de vous dire que, quand le baron de Bernstorff paraît fâché de ce que je ne suis entré d'abord sur ses idées pour négocier un traité de commerce et d'amitié avec sa cour,[2] il reste toujours le grand argument que vous saurez lui opposer que, quand on a en mains les documents authentiques qui établissent certains droits, et que ceux qui les doivent respecter, ne les respectent pas, mais en agissent d'une façon arbitraire, il en suit naturellement qu'on ne sache contracter avec ceux-là de nouveaux engagements; car, s'ils ne respectent pas les anciens traités, comment croire qu'ils porteront plus de respect aux nouveaux?

Federic.

Nach dem Concept.

14948. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 février 1764.[3]

J'accuse la bonne réception de vos rapports du 7 de ce mois, qui me confirment par ce qu'ils comprennent de nouvelles au sujet des affaires parlementaires, dans le sentiment que j'ai eu que le parti de l'opposition n'effectuera rien pendant le Parlement présent, et que l'administration n'aura rien à appréhender, vu la grande supériorité qu'à force de corruptions elle a gagnée dans le Parlement, et qu'elle se moque du mécontentement général de la nation durant cette supériorité et tandis qu'elle n'aura pas besoin de demander de l'argent à la nation.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 14943. — [2] Vergl. Nr. 14928. — [3] Vorlage: „1763".

14949. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 février 1764.

Votre rapport du 14 de ce mois m'a été remis; par lequel j'ai été bien aise d'apprendre que vous avez pris le parti sage de ne point vous prêter aux inspirations du chevalier d'Havrincour pour parler à son frère l'ambassadeur de ce dont il s'était agi dans la conversation que vous aviez eue avec le premier,[1] et j'approuve parfaitement que vous n'êtes pas allé plus loin. Continuez, au surplus, à me mander les nouvelles de France que vous apprendrez.

Nach dem Concept. Federic.

14950. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 février 1764.

Je ne suis point embarrassé des propos que le baron de Bernstorff vous a tenus dans la conversation que vous avez eue avec lui, et dont vous m'avez rendu compte par votre rapport du 11 de ce mois, et il me sera assez indifférent si la cour où vous vous trouvez, voudra laisser tomber l'affaire dont il s'est agi,[2] et n'en voudra plus parler. Mais ce n'est point mon intention d'agir pareillement dans ce qui regarde celle des Colbergeois et de leurs privilèges touchant leur exemption du péage des impôts du Sund, et je veux plutôt que vous y insistiez de temps à autre; ce qui pourra effectuer, d'ailleurs, que ladite cour viendra remettre sur le tapis ces propositions dont elle affecte à présent de n'en vouloir plus penser.

Au reste, je serai bien aise que vous continuiez de m'informer de tout ce que vous apprendrez des nouvelles de la Suède et de la France.

Nach dem Concept. Federic.

14951. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 février 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, dont les particularités, d'ailleurs intéressantes, que vous m'avez apprises, et que j'ai trouvées dignes de mon attention, ne me laissent, cependant, que de vous dire que je ne suis du tout pas jaloux des grandes dépenses que la cour où vous êtes, emploie pour le voyage de Francfort, et que, tout au contraire, j'en suis bien aise, par des raisons qui ne coûteront guère à vous de pénétrer.

[1] Vergl. Nr. 14901 und Nr. 14926. — [2] Vergl. Nr. 14947.

Au surplus, vous me ferez plaisir de me communiquer ce que vous apprendrez des nouvelles relativement à la cour de France.

Nach dem Concept. Federic.

14952. AN DEN GENERALMAJOR VON BÜLOW IN PASEWALK.

[Potsdam,] 23. Februar [1764].

Ich habe bewegender Ursachen halber resolviret, dass Ihr in dem Terrain und Gegenden um Insterburg 2 von denen preussischen Dragonerregimentern, und zwar von denenjenigen, so hier vorwärts vor Tilsit liegen, zusammenziehen und verlegen, auch selbige dergestalt bis auf weitere Ordre stehen lassen sollet. Mein Wille ist dabei, dass Ihr dortiger Orten überall auf eine gute glaubwürdige Art aussprengen sollet, dass Ich mit nächstem dorten im Litthauenschen auf denen polnischen Grenzen ein Lager formiren lassen würde; wie Ihr dann auch, um solcher Eurer Aussprengung so mehr Glauben zu geben, einen Officier beordern und instruiren könnet, welcher nach den polnischen Grenzen gehe und daselbst ordentlich ein Lager mit Stangen, ganz zunächst auf den polnischen, jedoch noch auf unsern Grenzen abstecken müsse, so dass solches denen angrenzenden Polen um so wahrscheinlicher scheine. Ich überlasse solches Eurer guten Ueberlegung.[1]

Nach dem Concept. Friderich.

14953. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 février 1764.

Votre dépêche du 15 de ce mois vient de m'être rendue. Si l'on vous a accusé juste dans ce qu'on vous a dit d'un renouvellement d'alliance entre les cours de Versailles et de Vienne que le comte Kaunitz doit avoir remis sur le tapis, je n'en suis point surpris, quoique je doive avoir tout lieu de croire qu'il ne s'y agit que d'une alliance purement défensive, qui ne me laisse rien à appréhender à mon égard. Mes raisons en sont — que je [suis] bien aise de vous communiquer, quoique pour votre seule direction et afin de vous mettre d'autant plus sur la voie de poursuivre cette affaire — que la cour de France a toute l'envie possible de rompre de nouveau avec l'Angleterre, dès qu'elle saura le faire avec quelque apparence de succès. Pour en être d'autant plus assurée et d'en prendre ses mesures d'avance, il faut qu'elle renoue avec la cour de Vienne, et qu'elle s'en ménage la bonne intelligence, primo, pour prévenir l'Angleterre à ce qu'elle ne gagne celle-là par de forts subsides à faire diversion, le cas existant, à la France, et, en second

[1] Eine Ordre gleichen Inhalts ergeht an demselben Tage auch an den Obersten von Lossow in Goldap.

lieu, pour que les Autrichiens imposent à d'autres puissances en Allemagne qui voudraient se lier à faire diversion aux Français en faveur de l'Angleterre. Mais que, d'ailleurs, la France dût travailler, au même instant, à faire des intrigues et des cabales au Nord, c'est ce qui ne me paraît point vraisemblable, vu que toute l'attention de cette cour s'absorbe à présent de pouvoir reconquérir sur l'Angleterre les possessions aux Indes qu'elle a été obligée de céder à celle-ci par le dernier traité de paix. Une marque pas équivoque de ceci est que, toute[1] ménagère qu'elle est de son argent pour n'en pas dépenser au dehors, elle vient d'acheter à grand prix 20 vaisseaux de guerre en Suède qu'elle fait passer en France.

Quant à ce qui regarde les opérations du comte Kaunitz en cela, il ne faut point s'étonner de la prédilection qu'il continue d'avoir pour la France, et quand il travaille à renouer les deux cours. Dans la situation présente où se trouve l'Impératrice-Reine, elle ne saura rester isolée de toute alliance, et comme elle ne sait trouver actuellement d'autres alliés, il s'en faut bien que le comte Kaunitz tâche à lui conserver celle de la France.

Voilà comme je pense sur ce sujet; aussi mon intention est que vous ne laissez point tomber l'avis susdit qui vous a été donné, mais que vous le poursuiviez avec attention, d'autant que souvent des choses qui paraissent de peu de conséquence dans leur commencement, deviennent ensuite des plus considérables, avant qu'on n'y ait pas pris garde.

Federic.

Nach dem Concept.

14954. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 février 1764.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois. Je ne saurais qu'applaudir tout-à-fait la résolution que le comte Panin a prise de faire parler amiablement, mais en termes très sérieux au prince Radziwill[2] et lui représenter les suites auxquelles il s'exposera par sa conduite revêche et par son obstination outrée à ne pas se prêter à des choses qu'en tout droit on demande de lui. C'est, selon moi, la façon dont on doit parler aux grands de Pologne qui pensent à remuer ou à faire des confédérations. J'approuverai toujours qu'on leur fasse faire des remontrances très énergiques et en termes forts; je voudrais seulement qu'on n'en fît pareillement à toute la nation et à toute la république polonaise.

Au surplus, quand la cour de Russie veut protéger les Czartoryski en leur détachant de ses cosaques, je ne crois pas qu'il faudra les faire entrer en corps en Pologne, mais qu'il sera plus expédient de les faire

[1] Vorlage: „malgré toute". — [2] Vergl. Nr. 14955.

y aller successivement par peloton et à dix, vingt ou trente hommes à la fois qui se suivent les uns aux autres, ce qui est d'autant plus praticable avec les cosaques qui n'ont point d'uniformes pour en être distingués, et pourvu qu'on agisse sur cela de la même façon que la cour de Saxe l'a fait avec ses uhlans, personne [n']en sera heurté de front et tout se passera, sans qu'on puisse trouver à y redire.

Du reste, il ne me paraît pas du tout impossible de gagner le grand-général Branicki. Ce sont les Français qui, dans le dessein de mettre des entorses et de l'empêchement dans notre projet, lui ont mis en tête de pouvoir lui-même aspirer à la couronne; nonobstant [cela, je] me persuade que, pourvu que la Russie voudrait faire des efforts et employer des sommes, on saura en faire revenir ledit grand-général, pour le gagner dans son parti, ce que je crois être très nécessaire, de sorte qu'en gagnant ce général on aura presque tout gagné.

J'approuve, au reste, que vous avez mis en état le nommé Wagner[1] qui revient de son exil de Sibérie, de continuer son voyage jusqu'en Prusse, par lui assigner 300 roubles à Riga, dont je vous ferai tenir compte.

Nach dem Concept. Federic.

14955. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 février 1764.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois, et suis bien aise que vous n'avez qu'à me donner de bonnes nouvelles par rapport aux diétines de Pologne et de la Lithuanie, et que les affaires y passent aussi tranquillement que possible.

J'apprends, cependant, par mes lettres de Pétersbourg[2] que la cour y est nullement contente de ce que les déclarations qu'elle a fait faire jusqu'ici aux grands de Pologne pour obliger les partisans de Saxe à congédier les uhlans, n'ont rien effectué, mais que plutôt le prince Radziwill a promis à ses amis de paraître avec 10000 hommes de ses troupes à la Diète de l'élection. C'est donc en conséquence que la cour susdite a pris son parti, et qu'elle tentera encore d'en faire revirer ledit Prince par des remontrances modérées, mais énergiques. Comme j'aime d'y travailler de mon côté pour conserver la tranquillité parmi la nation, ma volonté est que vous devez faire des remontrances bien sérieuses au susdit prince de Radziwill et lui représenter nerveusement les suites auxquelles il exposerait par une conduite si revêche et par une obstination outrée [tant] la République que ses propres intérêts, et par

1 Der ehemalige Postmeister von Pillau, welcher in die Angelegenheit des Hauptmanns von Chambaud (vergl. S. 82. 88) verwickelt war. Vergl. Krebs, Die Pillauer Verschwörung von 1759. (Hist. Taschenbuch, VI. Folge, 12. Jahrg. S. 163.) — 2 Bericht von Solms, d. d. Petersburg 6. Februar.

laquelle il ne gagnerait sûrement rien autrement que de voir ses terres et ses biens abîmés et sa patrie exposée à des suites fâcheuses. Enfin, vous emploierez tous vos soins et savoir-faire dont vous êtes capable, pour faire revenir ce Prince de ses emportements hors de saison et pour le remettre dans la bonne voie.

Nach dem Concept. Federic.

14956. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 26 février 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 20. Februar und spricht seinen Zweifel aus, dass die sächsische Regierung bei der Reduction der Zinsen der sächsischen Steuerschulden den schweizerischen Gläubigern gegenüber eine Ausnahme machen werde,[1] da die übrigen Gläubiger die gleichen Ansprüche geltend machen könnten.[2]

Au surplus, par tout ce que vous m'apprenez touchant les finances de Saxe, je comprends assez qu'il faut qu'elles soient dans la dernière confusion, et combien la cour doit être embarrassée pour y porter remède.

Quant aux affaires de Pologne, vous pouvez être assuré qu'à moins qu'il n'arrive quelque révolution en Russie, à quoi il n'y a cependant pas la moindre apparence, la cour de Dresde n'aura absolument rien à en espérer, que tout l'argent qu'elle y emploie, sera autant que jeté, et que les efforts qu'elle fait à ce sujet, n'opéreront autre chose qu'accélérer la ruine de son crédit et de ses finances.

Nach dem Concept. Federic.

14957. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 février 1764.

Rohd berichtet, Wien 18. Februar: „S'il est vrai que ces gens ici ont peur de Votre Majesté, car la moindre chose leur fait ombrage de Son côté, il n'est pas moins certain aussi qu'ils souhaiteraient d'être bien avec Elle; car tout ce qui me revient des discours qui roulent sur cela dans le public, m'y confirme, et je sais de plus d'un bon endroit que l'Impératrice-Reine elle-même ne veut plus de guerre avec Votre Majesté. D'ailleurs, tout le monde est las ici des liaisons avec la France et souhaiterait d'en avoir de particulières avec Votre Majesté, si non contre la France même, du moins qui fissent changer le système d'ici à cet

La dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, m'a été rendue. Vous devez être assuré que tout ce que vous m'y avez marqué des nouvelles et de la façon de penser de l'Impératrice et des gens de là-bas, m'a fait beaucoup de plaisir. Ils n'ont nul lieu d'être ombragés de moi, et si l'Impératrice ne veut plus de guerre avec moi, elle pourra être tranquille sur mes desseins, qui ne sont autres que

1 Der Kanton Bern hatte einen Baron Steiger nach Dresden gesandt, um günstigere Bedingungen bei der Zinsenreduction zu erwirken. — 2 In ähnlichem Sinne war dem Gesandten schon am 17. Februar geschrieben worden.

égard, et s'il arrive que le renouvellement d'alliance a lieu avec la cour de Versailles, je ne saurais à qui l'attribuer autrement qu'au crédit du comte Kaunitz et à l'ascendant qu'il a encore sur l'esprit de l'Impératrice-Reine." Immerhin, so fügt Rohd hinzu, würde es höchstens eine Defensivallianz werden.

de conserver la paix, autant qu'il le dépendra de moi. Aussi vous pourrez bien laisser apercevoir, quand vous trouverez l'occasion convenable de le faire de bonne manière et sans affectation, que je cultiverais de mon mieux l'amitié de l'Impératrice-Reine et entretiendrais la bonne harmonie rétablie entre les deux cours; que je ne mettrais aucun empêchement ni obstacle à ce qui sache leur convenir, comme je venais de leur donner des preuves éclatantes et convaincantes, et que j'estimais qu'en conséquence et quand ils ont les mêmes vues, nous saurions bien entretenir tout voisinage amiable, autant que cela se puisse pratiquer entre bons voisins.

Quant au renouvellement de l'alliance de ladite cour avec celle de France, je me réfère à ce que je vous ai déjà mandé dans ma dépêche dernière;[1] il n'y a qu'une chose que je veux bien vous faire remarquer à ce sujet, savoir que, comme vous savez que toute alliance entre des puissances doive se fonder sur les intérêts mutuels des parties contractantes, je ne conçois jusqu'à présent pas les intérêts réciproques des deux cours qu'ils sachent former des liaisons effectives et solides entre elles.

Federic.

Nach dem Concept.

14958. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 février 1764.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, qui ne me donne aucun sujet pour vous répondre sinon que, si la cour de Copenhague s'arrange

[1] Nr. 14953.

de sorte qu'elle puisse suppléer de son propre aux subsides mal payés de la France et se passer ainsi des traités qui la mettent en dépendance de celle-ci, elle agit bien sagement.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

14 959. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 février 1764.

J'ai reçu votre rapport du [10] de ce mois. Je ne doute pas que la cour où vous êtes, n'aura expédié, comme il faut et comme il convient, le baron de Sacken touchant la tentative que le prince Xavier a faite auprès d'elle relativement à ses vues à la couronne de Pologne.[2] En attendant, je ne vous dissimulerai pas que cette démarche de la part de la cour de Dresde ne m'a pas tout-à-fait déplu, par l'unique raison que la cour de Pétersbourg verra au moins par là que ce n'est pas tout-à-fait sans fondement que je l'ai fait avertir de quelque chose, comme cela paraît à présent par ladite démarche du baron de Sacken, et qu'il y a déjà quelque temps que je la fis prévenir sur les vues du prince Xavier.[3]

Au surplus, mes ministres auront soin de vous instruire de mes intentions sur ce qui regarde la note que ceux de Russie vous ont remise touchant le duc de Courlande.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Borcke hatte von Finanzreformen in Dänemark auf allen Gebieten der Verwaltung berichtet. — [2] Prinz Xaver hatte durch den Gesandten Grafen Sacken dem petersburger Hofe formell seine Throncandidatur in Polen anzeigen und die Kaiserin bitten lassen, sich für ihn zu interessiren. — [3] Vergl. S. 260. 261. 263. — [4] Die Note, d. d. Petersburg 27. Januar, enthielt die Anzeige von dem formellen Verzicht des Feldmarschalls Münnich auf die gesammte Herrschaft Wartenberg zu Gunsten des Herzogs von Curland (vergl. S. 202) gegen Zahlung einer bestimmten Geldsumme. Ferner wurde in ihr dem Wunsche und der Erwartung der Kaiserin Katharina Ausdruck gegeben, „es werde gedachtem Herzog von Curland als jetzigem rechtmässigen Besitzer der freien Standesherrschaft Wartenberg und Bralin in seinem etwanigen Verlangen alle Gerechtigkeit, der Billigkeit gemäss, erzeiget werden". — Am 3. März wird Solms durch einen Ministerialerlass ermächtigt, die Zustimmung des Königs zu dem Vertrage auszusprechen. — Am 28. Februar schreibt der König an Finckenstein, „wie es im Verfolg der Zeiten allemal zu verschiedenen Inconvéniences Gelegenheit geben könne, wann Ich dergleichen Vasallen, als ein Herzog von Curland ist, wegen gedachter Herrschaft in Schlesien haben sollte", zumal bei einem Gesinnungswechsel der Nachkommen des Herzogs; er habe sich daher entschlossen, „von der jetzigen Gelegenheit wo möglich zu profitiren und gedachtem Herzog ermeldete Herrschaft Wartenberg abzukaufen". Da er aber die Sache nicht durch Solms verhandeln lassen wolle, „damit sonsten der russische Hof sich nicht davon mit befangen möge", so solle Finckenstein eine geeignete Persönlichkeit am Hofe des Herzogs ausfindig machen und durch deren Vermittlung die Verhandlungen führen. In seinem Bericht vom 29. Februar schlägt Finckenstein zu diesem Zwecke den Legationsrath von Korff (vergl.

14960. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 mars 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 22 de février, et suis bien aise de vous dire que ce que vous me marquez des petits camps séparés que la cour où vous êtes, voudra former en Hongrie et dans la Transylvanie avec bien des précautions pour n'en donner aucun ombrage, me fait juger qu'elle ne veuille point se mêler des affaires de Pologne, à moins qu'il n'arrive des incidents qu'on ne sache prévoir du tout présentement. J'ai tout lieu de croire que l'alliance entre la cour de Vienne et celle de France qu'on va renouveler, n'aura rien de préjudiciable ni de dangereux dans le moment présent vis-à-vis de moi et de mes intérêts. Cela me paraît d'autant plus vraisemblable qu'on s'aperçoit de plus en plus que la cour de Versailles dirige à cette heure son attention principale à se mettre en état de rompre de nouveau avec l'Angleterre à la première occasion qui lui paraîtra convenable; aussi l'extrait ci-joint des nouvelles que je viens de recevoir de bonne main, et que je vous communique pour votre direction,[1] m'y confirme.

Der König übersendet dem Gesandten einen Chiffre, den er für die Correspondenz mit Benoît (vergl. Nr. 14946) und bei besonders wichtigen und geheimen Angelegenheiten bei Immediatberichten benutzen soll.[2]

Nach dem Concept. Federic.

14961. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 mars 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 14 de février, vient de m'être rendu; dont j'ai eu bien de la satisfaction, croyant de m'apercevoir par ce que vous m'en dites que le ministère de Russie est à présent sur la bonne voie pour agir modérément dans les affaires de Pologne et pour n'y rien précipiter. Il m'a été, d'ailleurs, satisfaisant d'apprendre que ces ministres paraissent être contents des démarches que j'ai faites en faveur de ces affaires, tant en Pologne qu'à Constantinople.

S. 14) vor, der ein Curländer von Geburt sei. Auf dem Berichte findet sich folgende Aufzeichnung der mündlichen Resolution des Königs, d. d. Potsdam 1. März: „Das kann er machen, wie er will; es ist Mir einerlei, wie es geschiehet, wenn derjenige, so er dazu gebrauchet, nur sonsten gut instruiret wird, so viel er nämlich wissen muss, und die Sache sonst reussiret.“ Korff wurde darauf mit der Unterhandlung betraut.

1 Liegt nicht bei. — 2 In ähnlicher Weise wird Benoît am 2. März bei Uebersendung des Chiffres für die Correspondenz mit Rohd instruirt; über polnische Angelegenheiten soll er an Rohd berichten, nur insoweit sie den wiener Hof berühren. In demselben Erlass antwortet der König auf Benoîts Bericht vom 21. Februar: „Je suis toujours du sentiment qu'il ne faut point négliger le grand-maréchal de la couronne, faute de quoi il nous taillera bien beaucoup de besogne.“ Ferner wird dem Gesandten mitgetheilt, der König wolle einen Verwandten des Grafen Keyserling, auf des letzteren Gesuch hin, zum Kammerherrn ernennen.

Comme le comte Panin vient de vous faire des instances, pour que je fournisse quelques munitions de guerre au détachement russe à Graudenz, afin de le mettre à même de pouvoir se défendre en cas d'insulte, j'ai donné incessamment mes ordres à mon feld-maréchal de Lehwaldt de leur envoyer d'abord à Graudenz une bonne provision de cartouches de fusil, savoir 60 cartouches pour chaque soldat de ce détachement, sans en accepter ni en demander aucun payement.[1] Je voudrais pouvoir y ajouter des canons encore; mais, comme l'on est presque dépourvu du calibre qu'on requiert, et qu'il en faudrait ainsi faire voiturer là d'ici, j'ai fallu borner ma bonne volonté au susdit nombre de cartouches à fusil. Vous ferez valoir au mieux tout ceci au comte Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

14962. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 3 mars 1764.

J'ai reçu votre rapport du 27 de février. Quoique je comprenne bien que le manque en argent doit être grand auprès de la cour de Saxe, vu son état embourbé de dettes, mais [que] la même disette d'argent doive régner dans le pays et parmi les particuliers, voilà ce que j'ai de la peine à me représenter, et j'envisage[2] que les états n'opposent à la cour cette disette prétendue que pour tenir celle-ci en bride.

Au reste, si cette cour ne s'aperçoit à présent par les réponses que leur ministre à Pétersbourg et ses émissaires en Pologne ont eues, que ses vues sur la couronne de Pologne aillent en fumée, elle restera toujours aveuglée.

Federic.

Nach dem Concept.

14963. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 mars 1764.

Votre rapport du 25 de février vient de m'être rendu. C'est avec une satisfaction particulière que j'en ai appris les soins que les ministres de Russie se donnent pour attacher entièrement le Primat et pour l'entretenir dans les bons sentiments.[3] Quant au grand-général de la cou-

[1] Ordre an Lehwaldt, d. d. Potsdam 2. März. Lehwaldt erhält den Befehl, die Sendung der Patronen für das angeblich 700 Mann starke russische Detachement zu beschleunigen. Ferner wird ihm ausdrücklich aufgetragen, er solle „nicht den geringsten Éclat von diesem Transport machen, sondern alles deshalb ganz caché tractiren“ und den Vorwand gebrauchen, „dass solches noch Munition wäre, welche die Russen bisher in Königsberg hinterlassen hätten und jetzo zurückverlangeten“. Vergl. dazu Nr. 14906. 14930. — [2] Vorlage: „je n'envisage“. — [3] Die russischen Gesandten hatten dem Primas einen Pelz im Werthe von 2400 Rubeln geschenkt, mit dem Versprechen, ihm nach vollzogener Königswahl noch 80000 Rubel baar zu zahlen.

ronne, je crois que, comme il continue dans sa raideur déplacée, il ne saurait nuire à la bonne cause, si à présent on lui ferait parler bien sérieusement, pour lui faire comprendre les suites que sa conduite lui attirerait, et l'illusion qu'il se faisait par ses vues illusoires et chimériques.

Nach dem Concept. Federic.[1]

14964. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 mars 1764.

J'ai reçu votre rapport du 25 février, et suis bien aise de l'attention que vous continuez d'avoir à me rendre toujours vos relations intéressantes, lors même que vous n'avez rien à me marquer [de] quelques affaires de conséquence. Car, quant à ce qui est de ces longs entretiens entre le comte de Kaunitz et l'ambassadeur de France[2] dans les grandes assemblées, je suis tout assuré qu'il ne s'y agit d'aucune affaire de conséquence, et que vous conjecturez bien juste que ce n'est, tout au plus, [que] pour en imposer au public.

Nach dem Concept. Federic.

14965. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. Februar, der österreichische Gesandte Prinz Lobkowitz habe in einer Unterredung mit dem Grafen Panin diesen um Aufklärung über drei Punkte ersucht: 1. warum Russland jeden auswärtigen Fürsten von der Throncandidatur in Polen ausschliesse, 2. was die Kaiserin von Russland zu thun beabsichtige, falls die Wahl der Polen auf einen sächsischen Prinzen falle, und 3. warum der russische Hof in der Wahlfrage gegen den wiener Hof mit so grosser Reserve vorgehe, da dieser doch auf Grund der früheren engen Verbindung ein Zusammengehen bei dieser Wahl wie bei der vorigen erwartet habe.

Panin habe gebeten, ihm die drei Punkte schriftlich zu geben, und eine schriftliche Antwort in Aussicht gestellt, vorläufig aber mündlich erklärt: 1. Russland habe lediglich den Polen den Rath gegeben, einen König aus ihrer Nation zu wählen, da die Wahl eines solchen für sie von grösserem Vortheil sein werde, als die eines fremden; dieser Rath sei in Berücksichtigung von Russlands eigenen Interessen ebenso wie der Polens ertheilt worden. Es sei verwunderlich, dass der wiener Hof hieran etwas auszusetzen habe, da doch gerade er, wie man sich aus den Akten der Archive überzeugen könne, bei der vorigen Wahl die auswärtigen Fürsten ausgeschlossen habe; 2. an Maassregeln für den Fall der Wahl eines sächsischen Prinzen habe man noch gar nicht gedacht, da man sie für unmöglich halte, es sei denn, dass eine Conföderation gegen den rechtmässig gewählten König die Nation dazu werde zwingen wollen: „la Russie alors, comme la plus intéressée au maintien du repos en Pologne, ne ménagerait pas les moyens qu'elle avait pour la dissiper.“ 3. „Enfin, pour ce

[1] Dem Gesandten Borcke in Kopenhagen dankt der König am 5. März für Nachrichten aus Frankreich und theilt ihm mit, dass die Legationskasse ihm in einigen Monaten sein Gehalt in guter alter Münze auszahlen werde. — [2] Graf Châtelet-Lomont.

qui regardait la correspondance que la cour de Vienne désirait sur ces affaires de l'élection avec la cour de Russie, le comte Panin a dit que c'était une prétention qui le surprenait, puisque la Russie, par sa position locale, devait avoir des influences beaucoup plus directes en Pologne que la maison d'Autriche, et que, devant régler ses démarches à cet égard uniquement suivant son intérêt politique particulier, elle ne croyait pas avoir besoin d'en rendre compte à d'autres." Im Laufe des Gesprächs habe Lobkowitz die Bemerkung einfliessen lassen, „qu'entre des puissances aussi étroitement alliées que les deux cours impériales l'avaient toujours été, il était du devoir de l'amitié de s'expliquer si l'un ou l'autre croyait devoir changer quelque chose dans un système longtemps établi"; darauf habe Panin erwidert, „que les intentions de sa cour étaient déjà si clairement au jour qu'à moins qu'on [ne] voulût les méconnaître, on devait s'appercevoir qu'elles n'avaient d'autre objet que d'assurer aux Princes de l'Europe la possession de leurs États actuels et de conserver en général une paix constante et durable entre les puissances chrétiennes; que la Russie ne croyait plus trouver son intérêt à passer et à fomenter des troubles et n'entrerait désormais dans aucune liaison qui aboutirait à cela, mais qu'elle était prête à faire des amitiés et des alliances avec toutes les puissances qui voudraient concourir sincèrement avec elle au système pacifique qu'elle s'était proposé".

Potsdam, 5 mars 1764.

Vous devez connaître la satisfaction particulière avec laquelle j'ai appris les nouvelles de votre dépêche du 17 février touchant les explications qu'il y a eu entre le comte Panin et l'ambassadeur d'Autriche, et vous ne douterez pas de mon parfait applaudissement à tout ce que le premier a répliqué à celui-ci, avec autant de solidité que d'énergie. Aussi je suis assuré qu'on remarquera bientôt à Vienne l'effet et l'impression que cela aura produit sur la cour.

Pour ce qui est de la façon dont vous aurez à vous conduire vis-à-vis du nouveau ministre de France,[1] quand, après son arrivée à Pétersbourg, il vous l'aura fait annoncer comme aux autres ministres des cours étrangères là-bas, c'est bien à mes ministres du département des affaires étrangères de vous fournir leurs instructions sur ce que l'étiquette requiert. En attendant cela, je veux bien vous dire que vous vous conformerez, le cas existant, à ce que les ministres des autres cours, par exemple celui de Hollande, de la Suède, du Danemark et d'autres, feront, de sorte que, si ceux-ci, après que le nouveau ministre susdit leur aura fait annoncer son arrivée, lui rendront comme au dernier venu la première visite, vous les imiterez; sinon, vous agirez comme les autres. Au surplus, il n'y aura qu'une froide politesse entre vous et ce nouveau ministre mentionné, savoir que vous ne lui manquerez pas à ce qu'une bienséance ordinaire demande, mais que vous ne passiez pas à des familiarités ni à des liaisons avec lui.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Marquis de Beausset.

14966. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam,] 8 mars 1764.

Madame ma Sœur. Que Votre Altesse Royale me permette de Lui dire qu'Elle Se moque impitoyablement de moi. Vous m'ordonnez, Madame, de plaider une cause qui n'est pas la mienne.[1] Vous me faites avocat d'un coup de baguette. Pour moi, dans cette métamorphose, je m'en vais chercher toutes les déclarations russes, pour en faire un résumé le moins mal qu'il m'est possible, et pour obéir à vos ordres, Madame, je vous l'envoie, et je vois que Votre Altesse Royale, semblable au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, Se repent de Son ouvrage. Je ne suis avocat, Madame, que par vos ordres, et je ne le serai jamais pour vous déplaire, prêt à vous servir et vous vouer mon ministère dans tout ce qui dépend uniquement de moi. S'il s'agissait d'un panégyrique, je sens qu'en parlant de Votre Altesse Royale, j'aurais une abondante matière si heureusement préparée que je n'aurais rien à ajouter, et que, me bornant à rapporter de grands talents et de grandes vertus, je gagnerais par la simple exposition de la vérité un prix académique. Mais que vous dire, Madame, d'un pauvre diable que le tourbillon des révolutions, que l'enchaînement des causes secondes emporte, comme le vent chasse le sable et les flots? Vous dire que je ne fais certainement pas un roi de Pologne, mais que je laisse faire: c'est une vérité dont vous devez être convaincue. Vous assurer qu'on couronnerait encore dix rois des Romains à Francfort et vingt rois de Pologne à Varsovie, sans que je m'en soucie beaucoup, c'est encore très vrai, et que la seule chose qui dans tous ces couronnements ne doit être indifférente à personne, c'est le maintien de la paix et de la tranquillité de l'Europe. Avec cette paix et une petite part dans votre estime, Madame, je me croirais le plus heureux des mortels. Daignez l'accorder, Madame, à l'avocat malgré lui, à celui que vous métamorphosez en tout ce qu'il vous plaît, et qui est également, sous quelque travestissement qu'il se trouve, votre admirateur. Daignez recevoir avec bonté l'aveu de ces sentiments et mon hommage, étant, Madame, de Votre Altesse Royale le très bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

14967. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 mars[2] 1764.

Je viens de recevoir à la fois vos dépêches du 21 et du 24 du mois dernier de février, et ne veux pas vous dissimuler que, malgré le

[1] Die Churfürstin hatte, Dresden 2. März, geschrieben: „J'ai compris enfin, Sire, de quelle manière vous entendiez plaider la cause de l'impératrice de Russie, et j'ai senti qu'à tous égards vous lui donneriez la préférence." (Vergl. das Schreiben der Churfürstin in den Œuvres, Bd. 24, S. 61.) — [2] Vom 9. März ein Schreiben

terrain que le parti contraire à la cour pourra avoir gagné, par ce qu'il en a paru dans les débats au sujet de l'affaire de Wilkes,[1] je suis cependant assuré que l'administration présente se soutiendra sur pied, et qu'il n'y aura point de changement, à moins tel qu'on puisse réputer de conséquence; car, pour des bagatelles, il se peut qu'il en arrive.

Der König wünscht, „sous le secret que vous savez bien qu'une affaire telle que je vais vous mander, requiert", von Michell ein Gutachten zu erhalten über seine Absicht, einen Sachverständigen nach England zu schicken, um sich die Kenntniss der Handgriffe für die Seidenappretur und der dabei gebrauchten Maschinen zu verschaffen.[2]

Nach dem Concept. Federic.

14968. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 9. März 1764,
um 1 Uhr Mittages.

Ich bin von des Königs Majestät exprès befehliget worden, die Originalanlage von dem Stolnik Grafen Poniatowski, welche mit der letzteren Dépêche des p. Benoît an des Königs Majestät gekommen,[3] an Ew. Excellenz zu senden und dabei zu melden, wie Höchstdieselbe verlangeten, dass Ew. Excellenz die Antwort darauf noch heute besorgen möchten, damit solche von dem König noch morgen gezeichnet und darauf hier in einer Dépêche an den Benoît zur weiteren Besorgung mit abgehen könne. Nach Sr. Königl. Majestät Intention soll diese Antwort in gracieusen und flatteusen Termes eingerichtet sein und ihm sehr obligeamment gedanket werden vor dasjenige, so er Sr. Königl. Majestät über das Sujet zu schreiben die Gutheit gehabt, welches Dieselbe durch Dero Residenten von ihm verlanget hätten.[4] Er könne versichert sein, dass des Königs Majestät solches in keiner andern Absicht von ihm gefordert hätten, als dadurch die Anzahl derer in dem bewussten Dessein

an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 235; ein Schreiben an die Königin von Schweden ebenda Bd. 27, I, S. 379.

[1] John Wilkes, ein Mitglied des Unterhauses, war im April 1763 wegen eines gegen den König und die Regierung gerichteten Pasquills in seiner Wochenschrift North Briton arretirt worden. Dies hatte zu lebhaften Debatten im Unterhause geführt, da die Opposition diese Arretirung, ebenso wie die Wegnahme der Papiere des John Wilkes und andere Maassregeln der Regierung für ungesetzlich hielt. Schliesslich hatte das Ministerium bei der Abstimmung mit einer Majorität von 232 gegen 218 Stimmen gesiegt, wodurch die Entscheidung um 4 Monate verschoben wurde. — [2] Michell berichtet daraufhin, London 23. März, dass es keinem Bedenken unterliege, diese Absicht auszuführen. Am 6. April antwortet ihm der König, er werde „un sujet capable de remplir mes vues" nach London senden. — [3] Liegt nicht bei. — [4] Vergl. Nr. 14900.

wohlgesinneten zu vergrössern und solches um so mehr zum erwünschten Zweck zu befördern.

Das Schreiben soll in Form eines Handschreibens ausgefertigt werden.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

14969. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 mars 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 29 du février passé, et suis bien aise que les affaires de Pologne vont jusqu'à présent assez bien et tranquillement.

Il n'y a que cette raideur du grand-général de la couronne et sa faiblesse de se faire souffler des cours de France et de Saxe qui me fait de la peine, et c'est pourquoi je voudrais qu'on employât tout pour le faire revirer à nous et pour nous le gagner, tant par corruption que par le menacer des suites qui rejailliront sur lui, en continuant dans son obstination présente. Je suis toujours d'opinion qu'il ne nuira du tout à nos affaires, quand on s'expliquera sérieusement envers le comte Branicki, et ne désespère pas que, pourvu qu'on s'y prenne habilement, pour lui faire des offres convenables et en l'intimidant également par des menaces, on réussira à le faire changer pour nous. C'est que je crois un article principal, afin de prévenir par là toute confédération; car il n'y a rien de plus sûr que, dès qu'il se formera une confédération en Pologne, la guerre y sera inévitable. Ainsi, pour écarter ceci, il faudra absolument se ménager le parti du susdit grand-général.

J'ai, d'ailleurs, appris avec satisfaction de quelle façon vous vous êtes pris, pour agir avec le sieur de La Roche,[2] laquelle a toute mon approbation; aussi continuerez-vous d'agir sur ce pied avec cet homme-là, pour vous ménager sa confidence d'un côté, mais pour être bien en garde contre lui et pour être réservé envers lui sur tout ce qui regarde des affaires de conséquence.

Je joins ici la réponse à la lettre que le Stolnik m'a fait remettre par vous,[3] que vous lui rendrez en mains propres à quelque occasion convenable.

Quant aux propos que le sieur Visconti, nonce du Pape auprès de

[1] Die Antwort, d. d. Berlin 10. März, wurde demgemäss im Ministerium aufgesetzt. — [2] Benoît hatte berichtet, dass er vor La Roche auf der Hut sei und zu ihm nur über unwichtige Dinge spreche. Den einseitigen Vorstellungen der Franzosen gegenüber, als ob Preussen und Russland den Polen unter Anwendung von Gewalt einen König geben wollten, habe er dem Agenten zu beweisen gesucht — „sans cependant témoigner la moindre affectation et simplement par manière de récit" —, dass gerade die Partei der Sachsen und des Kronfeldherrn, wie ihr Verhalten bei den letzten Vorlandtagen zeige, Gewalt gebrauche und so die Freiheit von mehr als halb Polen einschränke. Vergl. dazu Nr. 14946. — [3] Vergl. Nr. 14968.

la République, vous a tenus,[1] vous ne manquerez pas de lui dire, à une occasion convenable que vous y rencontrerez, ou quand il reviendra à la charge sur ce sujet, que j'avais été ami du défunt Pape,[2] tant parcequ'il avait été un prélat de grand mérite que parcequ'il m'avait témoigné son amitié en toutes occasions qui s'y étaient présentées; mais que c'était bien le contraire du Pape régnant aujourd'hui, qui non seulement, quoi qu'on en veuille dire du contraire, s'était conduit envers moi du temps de la guerre passée d'une façon grossière et indécente à sa dignité, en faisant éclater partout sa haine contre moi, mais qui, d'ailleurs, n'avait pas hésité de nourrir la mutinerie du clergé catholique-romain en Silésie contre moi; ainsi que vous saurez finir à dire rondement au susdit nonce que, quelque considération que je garderais pour le siège de Rome, je ne voudrais cependant point me mêler d'aucune affaire qui regardât le Pape aujourd'hui régnant.[3]

Nach dem Concept. Federic.

14970. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 mars 1764.

J'ai reçu votre rapport du 29 du février passé. Les choses se passent en Pologne assez tranquillement, il faut espérer que cela continuera, et que tout ira continuer là de sorte qu'il n'y en aura point à craindre des embarras de conséquence. Il n'y a que le grand-général qui, soufflé et animé par les cours de France et de Dresde, continue encore dans son obstination. Au surplus, je crois avoir tout lieu de présumer que, jusqu'à présent, la cour de Vienne ne sent point d'envie de se mêler directement et efficacement de ces affaires, quoique je ne doute nullement qu'elle chipote sous main et continuera de le faire pour traverser au possible les vues de la cour de Russie.

Nach dem Concept. Federic.

14971. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 mars 1764.

Votre dépêche du 21 du mois passé de février m'a été exactement remise. Vous n'aurez nulle peine à vous représenter avec combien

[1] Visconti hatte auf Befehl des Papstes den König ersuchen lassen, seine Gesandten in Frankfurt anzuweisen, „de soutenir la dignité du nonce que le Pape y envoie, et de contribuer par là auprès des autres ministres électoraux à ce qu'ils [soient] rendus à ce nonce les égards et les politesses qu'on avait coutume de lui témoigner partout"; Visconti hatte ferner der Hoffnung des Papstes Ausdruck gegeben, dass der König ihm die gleiche freundschaftliche Gesinnung wie seinen Vorgängern bewahren werde. — [2] Benedict XIV. — [3] Vergl. S. 282.

de regret je dois avoir appris ce que vous venez de me mander des trames qui s'ourdissent contre le comte Panin pour le saper et pour l'éloigner de la cour. Je suis, cependant, plein de bonne espérance qu'on trouvera moyens encore de le disposer, à force de remontrances de ses amis, qu'il ouvrira les yeux sur ces menées sourdes, et qu'il prendra lui-même de justes précautions à confondre ses jaloux et envieux et à écarter au mieux possible leur premier mobile. [1]

Nach dem Concept. Federic.

14972. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 mars 1764.

C'est pour vous informer de ce que la dépêche du sieur de Rexin à Constantinople [2] que j'ai reçue en dernier lieu, comprend d'essentiel, que je vous en communique l'extrait ci-joint, au sujet duquel vous me garderez, cependant, un secret impénétrable envers tous, tel que le sieur Rexin le demande. Vous y verrez, entre autres, combien il croit convenable qu'au moins vous écriviez une lettre au grand-vizir pour le féliciter à la dignité à laquelle il vient de monter; ce que je serais bien aise que vous fassiez au plus tôt, en y joignant en termes convenables que je croyais avoir tout lieu de me flatter qu'il resterait dans les bons sentiments que la Porte m'avait témoignés jusqu'à présent, et qu'il cultiverait cette amitié qui régnait si heureusement entre moi et la Porte, de sorte qu'il la rendrait durable et constante. [3]

Comme vous verrez, d'ailleurs, que le sieur de Rexin croit avoir toute espérance de pouvoir parvenir à la conclusion d'un traité d'alliance défensive entre moi et la Porte, mais que, pour ne pas faire des écarts, il supplie que je lui fasse communiquer un projet de ce traité défensif, avec les demandes que je voudrais avoir insérées, tout-à-fait *in extenso*, pour qu'il ne lui restât que de le faire mettre au net de mot en mot, je trouve convenable que vous couchiez une minute de ce traité dans toute son étendue, en conséquence de mes intentions, qui vous sont déjà connues antérieurement. Il sera besoin, cependant, que vous vous pressiez au possible sur ces expéditions, afin que je puisse les envoyer

[1] Gemeint ist Bestushew. — [2] D. d. Konstantinopel 5. Februar. Am 8. März sendet Eichel an Finckenstein den Befehl des Königs, dass der Dolmetscher Frangopulo nach Potsdam kommen solle, und schreibt über die „gestern früh" angekommene Depesche Rexins dem Minister: „Sie ist interessant, aber wie es dem Rexin gewöhnlich, weitläuftig und confuse und schliesset auf nichts positives. Er pressiret sehr auf eine schleunige Antwort, giebt auf einer Seite Hoffnung zu allem, setzet aber wieder alles auf der anderen Seite auf das ungewisse aus und verlanget inzwischen wieder grosse Summen zu seiner Disposition zu haben. Des Königs Majestät haben vorläufig einige Antwort resolviret, wollen aber zuvorderst noch mit Frangopulo sprechen und alsdann allererst Sich weiter determiniren." — [3] Das demgemäss aufgesetzte Schreiben ist vom 12. März datirt.

au plus tôt au sieur de Rexin, avec mes autres instructions,[1] par un courrier, dont il souhaite le retour avec tant d'empressement, pour ne pas perdre, selon lui, le moment favorable à réussir dans sa négociation.

Federic.

P. S.

Comme l'interprète Frangopulo m'a dit que le grand-vizir a relevé envers l'envoyé turc qu'il ne lui a pas écrit par le dernier courrier, et que, de même, le sieur Rexin en fait mention dans son rapport du dépit que cela a causé au vizir de ce qu'il n'y avait point eu de lettre de ma part pour lui, quand j'ai fait celle au Sultan,[2] l'excuse en est assez prompte, vu qu'au temps que ma lettre fut expédiée au Sultan, nous ignorions encore la nomination du vizir, au moins n'était-il pas encore arrivé à Constantinople. Mais, pour le contenter encore, je veux bien que vous fassiez expédier une lettre de ma part au vizir, que j'enverrai au sieur de Rexin pour en faire son usage.[3]

Au reste, quand le sieur de Rexin fait mention, d'ailleurs, de force de sommes que je serais obligé d'employer là-bas à l'occasion du traité à faire, mais que je ne voudrais pas en laisser la libre disposition au sieur de Rexin, qui m'en a dépensé la plupart bien frivolement par le temps passé, vous tâcherez à me procurer quelque sujet fidèle et entendu que je veux envoyer à Constantinople pour observer la manœuvre du sieur de Rexin et pour tenir les cordons de la bourse, à ce que mon argent ne soit pas mal employé et sans en retirer le succès pour lequel je le destine.

Nach der Ausfertigung.

14973. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

[Potsdam, 11. März 1764.][4]

Euer unter dem 5. des verwichenen Monates Februarii Mir erstatteter Bericht ist Mir durch den damit retour gegangenen Feldjäger richtig überbracht worden. Es ist Mir daraus ganz angenehm zu ersehen gewesen, was [Ihr] von der Neigung der Pforte, einen Defensivtractat mit Mir zu schliessen, gemeldet habt, nur sehe Ich die Sache noch etwas weitläuftig an, da der Sultan solche bis auf die Rückkunft des Achmet Effendi aussetzen und sich alsdenn allererst darüber decidiren will. Ich kann dannenhero Mich auch noch nicht entschliessen, Euch auf das ungewisse starke und beträchtliche Summen zu denen von Euch berührten Corruptionen zu übermachen, bevor Ich nicht rechten Grund sehe. Ihr wisset und müsset Euch erinnern, wie ofte Ihr Mir

[1] Nr. 14973. — [2] Vergl. Nr. 14856. 14857. — [3] Dies im Ministerium aufgesetzte Schreiben ist vom 12. März datirt. — [4] Das Datum ergiebt sich aus der Antwort Rexins, d. d. Konstantinopel 30. April.

in den vergangenen Zeiten geschrieben, dass Ihr die stärkeste und bündigste Versicherungen sowohl von dem dermaligen Grossvezier als andern Ministern der Pforte gehabt, dass der Alliancetractat gleich und ohnfehlbar gezeichnet werden sollte und Ich alsdenn in Meinen dermaligen Umständen alle Hülfe von der Pforte zu gewärtigen hätte, wozu auch alle Anstalten wirklich vorläufig gemachet würden; welchem ohnerachtet doch nichts aus allem geworden und ohngeachtet derer Corruptionen und Präsenter, welche Ihr denen Ministern der Pforte deshalb gemachet, dieselbe dennoch neue Chevilles zu erfinden gewusst, wodurch alles rückgängig, Ihr aber dupiret und Ich um Mein Geld gebracht worden.

Reflectiret also selbst darüber und conveniret, dass Ich vor Mich sehr übel thun würde, wenn Ich von neuem auf generale und vague Versicherungen Mich dem Hasard exponirete, durch Uebermachung starker Summen solche wie vorhin in das Wasser zu werfen und, wenn der Geiz ein- und anderes türkischen Ministers gesättiget worden, Mich doch am Ende illudiret zu sehen.

Richtet Euch also darnach und glaubet, dass Ich nichts ehe an Gelde dorthin remittiren werde, bis dass Ich den Tractat gezeichnet weiss, auf das ungewisse aber nichts thun will, um so weniger, als selbst [für] das Uebermachen derer Gelder dahin und wann solche hiernächst wieder retiriret werden müssen, fast die Hälfte davon in denen Händen derer, so sich damit abgegeben haben, bleibet. Was Euch also vor der Hand zu thun übrig bleibet, ist, dass Ihr von denen Ministern der Pforte die Conditiones verlanget, welche sie ihrerseits fordern, um einen Defensivtractat mit Mir zu schliessen. Sollten sie Euch darauf wieder zur Antwort geben, dass sie bereit wären, denselben so zu zeichnen, wie Ich ihn verlangete, so wisset Ihr zur Gnüge aus Meinen an Euch bisher ergangenen Instructionen und Dépêchen, auf was Art und unter welchen Conditionen Ich mit der Pforte einen Defensivtractat schliessen und wie Ich solchen eingerichtet haben will; da Ihr denn über die Conditiones mit denen Ministern der Pforte Punkt vor Punkt negotiiren könnet. Ich werde Euch indess auf Euer Verlangen durch Meinen Etatsminister Graf von Finckenstein ein Projet von dem zu schliessenden Defensivtractat ganz in extenso übermachen lassen, so Euch zur Norme dienen soll. [1]

Der König übersendet dem Gesandten das Glückwunschschreiben für den Grossvezier und erklärt, warum ein solches nicht schon früher abgeschickt worden ist. (Vergl. Nr. 14972).

Nach dem Concept. Friderich.

---

1 Demgemäss wird am 15. März mit einem Ministerialerlass der Vertragsentwurf an Rexin übersandt.

14974. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 mars 1764.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 28 du mois passé de février, et vous adresse, d'ailleurs, la lettre ci-close que je viens de faire à ma sœur la Reine,[1] que vous lui remettrez convenablement. Votre attention principale doit être à présent de voir exactement sur le pli et sur la tournure que les affaires de là-bas prendront, afin de m'en informer et d'avertir exactement la Reine ma sœur de tout [ce] qui viendra à votre connaissance de ce qui regarde ses intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

14975. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 mars 1764.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, et, selon ce que vous m'en apprenez au sujet des conférences entre le comte de Kaunitz et l'ambassadeur de France,[2] il ne me reste plus aucun doute sur le renouvellement d'une alliance défensive entre les cours de Vienne et de Versailles qui va se faire, mais de quoi je suis d'autant moins en peine, parceque je veux bien vous dire, quoique encore pour votre direction seule, que mon traité d'alliance défensive avec la cour de Russie est autant que fait et conclu, et qu'il va être signé et ratifié au premier jour. Au surplus, je n'en serai pas embarrassé, quand même il arrivera que l'Espagne accède au susdit traité, pourvu que ce sera, comme vous dites, c'est-à-dire que celle-ci ne prendra aucune part aux affaires d'Allemagne, mais seulement au système d'Italie.

Federic.

Nach dem Concept.

14976. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 mars 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois, et suis satisfait de l'attention que vous avez eue à vous informer, dès après votre arrivée, de la situation des affaires de là-bas, pour m'en faire un rapport intéressant. Je suis tout-à-fait persuadé que ce que vous me marquez de la misère du pays, du manque des espèces et du crédit entièrement perdu chez l'étranger, est exactement juste, et voilà pourquoi je crois que ces gens-là seront obligés de se jeter par désespoir à la tête de la France pour en avoir des subsides, si, d'ailleurs, celle-ci veut être si bonne de leur en donner . . .

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 297. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 295.

14977. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 mars 1764.

Je viens de signer le traité d'alliance avec la cour de Russie, la convention secrète et les articles secrets et séparés, tout comme l'on a désiré en conséquence de votre rapport du 29 du février passé. Je n'ai pu me dispenser, cependant, d'y ajouter encore une note[1] que mes ministres vous enverront avec les pièces susdites;[2] au sujet de laquelle je vous dirai qu'il est de toute nécessité, vu son importance, que vous fassiez la déclaration qu'elle comprend, au comte de Panin et lui montriez cette note pour voir ce qu'il pourra observer là-dessus. Vous vous conformerez, au surplus, aux instructions que mes ministres vous dépêcheront en conséquence de mes ordres.[3]

Je ne comprends pas comme le comte de Panin se puisse faire sérieusement l'illusion que de vouloir soutenir que les affaires présentes de Pologne me dussent être aussi intéressantes qu'elles le sont à la Russie, relativement au choix que celle-ci a fait dans la personne du Stolnik, afin de le placer au trône. Il me paraît que le susdit comte doive comprendre, comme personne au fait des affaires ne le saurait ignorer, qu'il me pourrait être égal et indifférent sur qui parmi les piastes le choix tomberait pour être élu roi, et qu'en conséquence tout ce que je fais en ceci, n'est que par complaisance pour Sa Majesté l'impératrice de Russie et pour lui prouver mon amitié sincère. Car, au reste, il me saurait être tout-à-fait indifférent quel autre [l']emporterait à l'élection. C'est aussi la Russie seule qui en tirera l'avantage du succès de cette affaire, vu qu'elle aura un roi de Pologne tout assujetti à elle. Ce que vous ne laisserez pas de faire comprendre au comte Panin, d'autant plus que je n'ai point hésité d'écrire à l'Impératrice même dans la dernière que je lui ai faite,[4] que c'était avec empressement que j'avais saisi cette occasion pour lui être utile, quoique indirectement intéressé aux affaires de Pologne. Si, après cela, M. de Panin se veut fâcher encore contre moi sur cet article, il faut le lui

[1] Nr. 14978. — [2] Eichel schreibt, Potsdam 11. März, an den Minister Finckenstein: „Ich erhalte sogleich von des Königs Majestät den Befehl, an Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe occasione der mit dem Courier heute hier angekommenen Dépêche des Herrn Grafen Solms ganz nothwendig fänden, mit Ew. Excellenz zu sprechen, und also Dieselbe auf das fordersamste anhero kommen möchten. Sowie des Königs Majestät Sich dabei geäussert haben, so würde es Deroselben besonders angenehm sein, wann Ew. Excellenz noch heute Abend allhier einträfen, da dann Se. Königl. Majestät Dieselbe morgen früh sprechen und das nöthige über gedachte Dépêche concertiren wollten; alsdenn Ew. Excellenz würden nach Berlin zurückgehen und das erforderliche deshalb allda würden expediren lassen können. Ich versäume nicht einen Augenblick, alles dieses mir befohlene schuldigst zu melden, und werde eventualiter dasjenige Logis, wo Ew. Excellenz das letztere Mal abgestiegen, bereit zu halten bestellen." — [3] Ministerialerlass an Solms, d. d. Berlin 16. März. — [4] Nr. 14942.

passer, en attendant que cela restera une vérité qu'on ne sait contredire

Quant au détachement russe auprès de Graudenz, je vous ai déjà averti par ma dépêche précédente[1] que j'ai fait pourvoir ce détachement de tout ce qu'il lui faut de munitions; mais pour ce qui est des canons, il m'a été impossible de lui en envoyer, vu qu'il n'y en [a] point actuellement en Prusse, mais que tout en est à Berlin, d'où il fallait faire transporter par mer ce que ce détachement pourrait en avoir nécessaire, ce que ni le temps ni la saison ne permet pas. Au surplus, si les circonstances sauront demander absolument que ce détachement dût sortir, je ne refuserai pas de lui donner des quartiers dans quelques petites villes en Prusse les plus voisines des frontières de la Pologne et où il n'y a aucune garnison de mes régiments de là-bas[2]...

Nach dem Concept. Federic.

14978. NOTE.[3]

Pour l'article des secours, il est à remarquer[4] que, dans les guerres que la Russie a faites jusqu'ici en Pologne pour l'élection des rois, elle n'a eu à faire qu'aux Polonais[5] et jamais à des ennemis étrangers, de sorte que ses troupes ont pu sans danger se répandre pour amasser la sub[si]stance nécessaire. Mais il est à remarquer que dans le cas présent où le secours de la Prusse est requis, c'est en cas que[6] des puissances étrangères y envoient des troupes; de là il s'ensuit que non seulement les Russes, mais encore les Prussiens seront obligés de s'assembler en rang de bandière,[7] d'où il résulte qu'il est impossible qu'une[8] armée ramasse des magasins et combatte en même temps; que, si la guerre se porte vers Leopold[9] ou vers le pays de Zips, où trouvera-t-y-on à former les magasins? Il est impossible que le Roi les fasse transporter par charroi jusqu'à ces endroits; d'ailleurs, aucune rivière navigable n'y mène, ainsi que les troupes du Roi seraient exposées de périr par la faim et la misère, en s'y rendant. De plus, c'est un usage généralement reçu qu'une armée à laquelle[10] des auxiliaires se joignent, les fournisse[11] de ses magasins, sans compter qu'après l'élection,[12] supposé que les troupes russes soient obligées d'entrer en

[1] Nr. 14961. — [2] Vergl. S. 308. — [3] Vergl. dazu Nr. 14977. — [4] In der Ausfertigung ist am Anfange noch hinzugefügt worden: „Pour établir la solidité des raisons qui ont porté Sa Majesté le roi de Prusse à faire ajouter à la fin de l'article 6 de la convention secrète la clause qui paraît rencontrer aujourd'hui quelques difficultés et pour faire sentir la nécessité de pourvoir à la subsistance du corps de 20000 hommes qui doit se joindre, le cas existant, à l'armée russienne, il est à remarquer que". — [5] In der Ausfertigung: „aux Polonais seuls". — [6] Ausfertigung: „ce n'est qu'au cas que". — [7] Ausfertigung: „rang de bannière". — [8] Ausfertigung: „que cette". — [9] So. Gemeint ist wohl Leopoldstadt. — [10] Vorlage: „auquelle". — [11] Ausfertigung: „le fournissent". — [12] In der Ausfertigung fehlt: „après l'élection".

Pologne,[1] elles y seront pour le moins sept grands mois, avant que[2] les Prussiens y puissent arriver, et trouveront, par conséquent, toute la facilité d'amasser des magasins que ces derniers ne pourront avoir; sans compter quel sujet de dissension ce serait dans une armée où les soldats de deux nations différentes s'entrebattraient pour [qu'ils] amasseraient des vivres. Comme le Roi veut garder religieusement les promesses qu'il fait, il désire que cet article soit réglé d'une manière solide qui ne donne lieu à aucune discussion fâcheuse, comme il est facile de prévoir qu'il arrivait, si l'on ne se donne pas d'avance la peine d'ajuster tout sur un pied raisonnable.

Nach dem eigenhändigen Concept des Königs. Federic.

14979. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 mars 1764.

J'ai appris avec satisfaction ce que vous m'avez mandé de bonnes nouvelles par votre rapport du 7 de ce mois au sujet des affaires de Pologne, et ne perds point espérance encore que, quand on s'appliquera à faire revenir le prince Radziwill de son emportement[3] et le comte Branicki de son enthousiasme illusoire, ils se rendront à la raison.

J'ai appris avec compassion la maladie douloureuse que le comte de Keyserling a fallu essuyer; la joie que j'ai ressentie en apprenant en même temps son entier rétablissement, a été d'autant plus parfaite. Je fais des vœux sincères pour la conservation des jours de ce digne ministre, que vous saurez assurer de la continuation invariable de mon amitié et mon estime distinguée.

J'ai oublié de vous avertir par ma dépêche précédente que, sur l'avis que le comte Panin m'a fait faire par mon ministre à Pétersbourg le comte de Solms au sujet du détachement russe à Graudenz, sous les ordres du général Chomutow, et de l'embarras de sa cour pour la conservation de ce corps, isolé et entouré qu'il était des Polonais mécontents, et dépourvu des cartouches de fusil et de toute artillerie, pour être à même de se défendre au cas d'une attaque des gens de Radziwill, pourquoi la cour de Russie me faisait requérir de pourvoir ce corps des cartouches de fusil et de six pièces de campagne avec les munitions complètes et les chariots d'artillerie nécessaires, j'ai incessamment donné mes ordres à mon feld-maréchal de Lehwaldt[4] de fournir à mes frais et sans payement à ce corps le nombre des cartouches de fusil, au moins de 60 pour chaque soldat, ce qui sera effectivement

1 In der Ausfertigung ist hinzugefügt: „après l'élection qui n'aura lieu qu'au mois de septembre". — 2 In der Ausfertigung ist hinzugefügt: „les Autrichiens et par conséquent aussi". — 3 Benoît hatte von Gewaltthätigkeiten berichtet, die Fürst Radziwill in Litthauen begangen hatte. — 4 Vergl. S. 294. Anm. 1.

déjà exécuté. J'aurais souhaité que j'eusse pu faire la même chose par rapport aux pièces de canons et de leur charriage; mais, comme il n'y en a pas présentement en Prusse, tout en étant encore à Berlin, de sorte qu'il faudra le faire transporter par mer auparavant, j'ai été obligé de me borner à cette munition de fusil. Au reste, j'ai fait avertir le susdit comte de Solms que, si les circonstances demandaient absolument qu'on fît sortir ce détachement de la Pologne, je ne refuserais pas à la réquisition qu'on m'en ferait, de lui donner des quartiers en Prusse dans de petites villes les plus voisines de la Pologne, où il saurait rester jusqu'au développement des affaires.[1] Vous pourrez bien communiquer ceci aux ambassadeurs de Russie et leur faire valoir cette complaisance que je me faisais plaisir de témoigner à leur cour.

Federic.

Nach dem Concept.

14980. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

P. S.[2]

Potsdam, 16 mars 1764.

Après avoir fini ma dépêche, de bonnes lettres que j'ai reçues de Hollande,[3] m'apprennent que, le sieur Kauderbach, résident de Saxe à La Haye, ayant fait un assez long séjour à Amsterdam, on venait de démêler qu'il s'y était rendu pour négocier 2 millions de florins de Hollande pour sa cour, et que les hypothèques réelles que les marchands de Leipzig avaient données en bijoux et autres sûretés équivalentes, avaient facilité cette négociation au point que toutes les souscriptions avaient été remplies dans l'espace de huit jours. Comme je me persuade qu'il faut que rien ne soit parvenu à votre connaissance de cette affaire, j'ai bien voulu vous en informer, afin que vous éclairiez ce point, et que vous approfondiez surtout à quel usage la cour de Dresde vient de négocier ce capital, dont jusqu'ici je ne comprends rien, ni à quelle dépense pressante elle pourra destiner cet argent, en grossissant ses dettes, dont elle, cependant, se trouve déjà accablée, et en augmentant les dépenses qu'il en faut faire pour s'acquitter des intérêts. J'attends votre rapport là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Die entsprechende Ordre ergeht am 16. März an den Feldmarschall Lehwaldt. Der König schreibt dabei, er „glaube, dass es dorten in Preussen damit keine Schwierigkeit haben kann, wenn dieses kleine aus ohngefähr 400 bis höchstens gegen 600 Mann starke Corps in denen dortigen kleinen Städten und Orten zunächst und längst denen polnischen Grenzen, worinnen meine dasige Regimenter keine Garnison haben, verleget werde“ (vergl. S. 306). Lehwaldt solle „noch zur Zeit dorten keinen Éclat davon machen“. — 2 Das Hauptschreiben, d. d. Potsdam 15. März, handelt von dem Verkauf sächsischer Steuerscheine. — 3 Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 9. März.

14981. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 mars 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois, m'a été remis; que j'ai trouvé bien intéressant par les détails que vous me marquez de l'économie présente de la cour où vous vous trouvez, et des nouvelles dettes qu'elle contracte par les prêts en argent qu'on fait. Mes vœux [sont] qu'elle ne les dépense jamais à autre usage qu'aujourd'hui, ce qui rendra la tranquillité et la paix de l'Europe d'autant plus stables et durables. Vous continuerez à me faire vos rapports intéressants.

Nach dem Concept. Federic.

14982. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 mars 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois, m'a été rendu, qui, n'exigeant d'ailleurs aucune réponse de moi, me fournit, cependant, l'occasion de vous dire que vous devez m'informer exactement combien de troupes le Danemark entretient donc effectivement sur pied à présent, savoir de celles sur l'état ordinaire ou ce qu'on appelle *Land-regimenter*, non comptées celles de la nouvelle levée, que vous me spécifierez séparément.

Nach dem Concept. Federic.[1]

14983. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Potsdam, 18 mars 1764.

Mon cher Frère. Je vous rends grâce de la part que vous prenez à nos alliances. Je souhaite que tous ces arrangements mènent à bien; mais, cependant, les affaires en Pologne s'embrouillent de nouveau. Il y a déjà deux nouveaux candidats: un prince Lubomirski[2] et le grand-général. Je crains que, de fil en aiguille, tout cela [ne] nous mène plus loin que nous avons envie d'aller; car, si une fois les choses semblent s'embrouiller d'une certaine manière, alors adieu la paix et la tranquillité publique. Mais tout cela est du département des contingents futurs, lesquels il [ne] nous est pas donné de prévoir.

Je suis charmé, mon cher frère, de l'offre que vous me faites de venir à Berlin; mais, comme je pars la nuit du 21 pour la Silésie, je ne pourrais guère en profiter. A mon retour, je ne m'arrêterai pas longtemps à Berlin, mais je reviendrai bientôt ici, où, quand votre régiment aura ses congédiés rassemblés, il ira relever à Spandau le régiment

[1] Am 20. März dankt der König Borcke für Nachrichten aus Frankreich und trägt ihm auf, damit fortzufahren. — [2] Vergl. S. 310.

de Prusse, qui viendra ici. Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

14984. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 mars 1764.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois. Il ne m'a point fait plaisir d'apprendre que les affaires semblent vouloir s'embrouiller dans ce pays-là, par l'animosité des adversaires des Czartoryski, par l'opiniâtreté du vieux comte Branicki, par les avanies du prince Lubomirski et du palatin de Kiowie.[1] C'est, selon moi, le moment donc que je crois d'être utile et nécessaire que vous, en mon nom, de concert et conjointement avec les ministres de Russie, au nom de leur souveraine, parliez énergiquement à ces gens-là, pour les menacer des suites que leur conduite inconsidérée leur attirerait, et pour leur dire qu'ils ne devaient point se faire l'illusion de croire qu'on les laisserait faire impunément à leur gré, mais que les troupes étaient prêtes sur les frontières pour les faire raviser. Je crois même qu'il presse à leur parler fermement et sérieusement, avant que les manœuvres qu'ils méditent à faire, et que le comte Mercy a tant applaudies, puissent être mises en exécution, et avant que les choses parviennent à des voies de fait; car, les hostilités ouvertes une fois commencées en Pologne, il n'y aura plus moyen de les étouffer. Sur quoi vous vous concerterez avec les ministres de Russie.

Quant aux insinuations que le comte de Keyserling voudrait que je fisse à la Porte, pour effectuer qu'elle mît à Varsovie un émissaire turc à la place du secrétaire de La Roche,[2] je vous dirai pour votre direction qu'outre les longueurs infinies avec lesquelles se traînent les affaires à la Porte, il y aurait plus de difficultés qu'on ne pense à lui faire goûter une telle proposition. Vous ne saurez pas ignorer que c'est le hospodar de la Moldavie à qui la Porte a commis de lui marquer des nouvelles de Pologne; vous savez, d'ailleurs, que ce Prince est tout vendu à la France, que le sieur de La Roche est sa créature dont il se sert pour espionner; représentez-vous aussi les difficultés qu'il coûterait

1 Der Kron-Schwert-Träger Fürst Lubomirski hatte nach Benoîts Bericht sich officiell beim Primas als Throncandidat angemeldet; der Woiwode von Kiew, Graf Franz Potocki, hatte sich mit seiner Familie für ihn erklärt. Da Lubomirski bis dahin Parteigänger der Familie Czartoryski gewesen war (zu welcher Poniatowski zählte, vergl. S. 168), so war der Partei der Czartoryski damit ein schwerer Schlag versetzt. „On voit bien que tout ceci est une manœuvre des Français. Le comte Mercy la trouve admirable, à ce qu'il a dit dans une conférence qu'il a eue à ce sujet avec ledit prince Lubomirski et avec le palatin de Kiowie." — 2 Vergl. S. 299.

pour disposer la Porte à changer son système pris là-dessus, et il ne faut point, au surplus, se persuader que je puisse faire faire mes volontés à la Porte tout à mon gré.

Nach dem Concept. Federic.

14985. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 mars 1764.

J'ai appris avec satisfaction que vous vous êtes acquitté, suivant votre rapport du 2 de ce mois, de mes ordres touchant les insinuations à faire au comte de Panin sur les affaires d'Angleterre,[1] et que ce ministre les a goûtées comme bonnes et solides.

Je serai bien aise de voir remplir son attente au sujet du sieur Gross, et que les effets vérifient ce que le comte Panin me fait espérer de sa conduite à mon égard et par rapport au bon système d'à présent.[2] J'en serai d'autant plus content, quand j'en serai convaincu par des réalités, puisque je ne veux pas vous dissimuler que le sieur Gross, même après sa nomination au poste qu'il occupe aujourd'hui, a témoigné un attachement sans réserve aux ministres d'Autriche et de France et a tenu des propos à mon sujet qui ont révolté tous les bien-intentionnés à La Haye, et qui ont fait remarquer à tout le monde ses intentions odieuses contre moi et contre le bon système.

Au surplus, je dois vous marquer que, selon les dernières lettres de Varsovie,[3] le comte de Mercy cabale très fort pour brouiller les affaires de Pologne au possible, de sorte qu'il tient des conférences avec les malintentionnés contre les Czartoryski, et qu'il ne laisse pas [de les] animer, en applaudissant comme admirables leurs projets fougueux et dirigés à exciter des troubles ouverts en Pologne et à opprimer tout-à-fait les Czartoryski. En vous apprenant ceci, mon intention n'est pas que vous en parliez ministériellement, mais je serai bien aise que vous puissiez répandre adroitement ceci là-bas sans affectation et sans y être trop remarqué, afin d'augmenter par là l'aigreur de la cour où vous êtes, contre les Autrichiens et faire remarquer leur duplicité.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

1 Vergl. Nr. 14931. — 2 Panin hatte Gross als einen völlig zuverlässigen und für das neue System eingenommenen Mann bezeichnet, der nur auf wiederholte Befehle seines Hofes früher anders gehandelt, sich aber in allen seinen Berichten als Gegner der Verbindung mit Oesterreich und Frankreich erwiesen habe, und der sich jetzt die Zufriedenheit und das Vertrauen des Königs erwerben werde. Vergl. dazu S. 271. — 3 Bericht Benoîts, d. d. Warschau 13. März. Vergl. Nr. 14984.

14986. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 mars 1764.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois, qui, d'ailleurs intéressant pour moi par son contenu, ne me fournit cependant rien pour vous répondre sinon que, jusqu'à présent, je ne prends point d'ombrage du renouvellement de l'alliance entre les deux cours.[1]

Au surplus, je veux bien vous dire pour votre direction que mes lettres de Varsovie[2] m'apprennent comme quoi le comte de Mercy, ministre autrichien là, ne laisse pas de cabaler assez fort à Varsovie pour y brouiller les affaires, et qu'il lui est échappé d'animer quelques chefs des malintentionnés, qui ne visent qu'à mettre en combustion la Pologne, par leur dire dans une conférence qu'il a eue avec eux, qu'il trouvait admirable leur manœuvre.

Federic.

Nach dem Concept.

14987. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Schweidnitz, 24 mars 1764.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois, et en attendant que la réponse que je vous ferai expédier en chiffres,[3] vous parvienne, je me bornerai à vous dire que les représentations sur lesquelles le prince de Repnin paraît insister de ma part, ne fructifieraient probablement pas beaucoup;[4] que, d'ailleurs, il ne dépend pas de moi de dissuader la mission d'un émissaire turc en Pologne.[5] Je me rapporte, quant au reste, à la réponse susalléguée qui vous sera envoyée de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

14988. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 29 mars 1764.

J'ai reçu vos rapports du 17, 21 et 24 de ce mois. Autant que j'en puis juger par les avis qui me viennent de Pologne, il me paraît que les Autrichiens et les Saxons briguent sous main à multiplier le nombre des concurrents au trône de Pologne, et que c'est dans cette vue qu'ils ont fait la proposition du grand-général de l'armée, et qu'ils

[1] Oesterreich und Frankreich. Vergl. Nr. 14957. — [2] Bericht Benoîts, d. d. Warschau 13. März. Vergl. Nr. 14984 und Nr. 14985. — [3] Nr. 14990. — [4] Repnin hatte gewünscht, dass König Friedrich dem Prinzen Karl von Sachsen, der sich nach Polen begeben wollte, die Zwecklosigkeit eines solchen Unternehmens vorstellen möge. — [5] Man hatte Benoît vorgestellt, dass es am besten sei, wenn weder aus der Moldau noch aus der Türkei ein Abgesandter nach Warschau käme. Vergl. dazu S. 310.

mettront sur les rangs le prince Lubomirski, de même que les princes Xavier et Charles de Saxe.

Quoique je tâche de tranquilliser là-dessus la cour de Russie, afin qu'elle n'entre pas trop tôt en action, je n'ai, cependant, guère lieu de me flatter d'y réussir, d'autant plus que le prince Radziwill, qui tient à la France, ayant des troupes sur pied, pourrait bien s'en prendre aux Czartoryski, et qu'en ce cas la cour de Russie ne balancerait apparemment pas de faire entrer une armée de 80 000 hommes qu'elle a sur la frontière, sur les terres de la République. Pour ce qui me regarde, je me contenterais pour lors de faire des démonstrations sur la frontière, et je m'en tiendrais simplement là.

A dire le vrai, je doute toujours que la cour de Vienne entre trop avant dans l'affaire de l'élection au trône de Pologne; si néanmoins, contre toute attente, elle s'en mêlait tout de bon, je ne pourrais non plus m'empêcher de le faire, et la guerre serait inévitable. Je m'explique ainsi en confidence vis-à-vis de vous, et vous m'en garderez un secret inviolable, en observant attentivement toutes les menées et brigues qui se feront sur vos lieux, dont vous m'avertirez incontinent avec toute la précision que l'importance de l'affaire exige.

Federic.

Nach dem Concept.

14989. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Breslau, 29 mars 1764.

Je suis content de l'exactitude que vous apportez à me marquer le détail des matières que renferme votre rapport du 14 de ce mois. Je ne saurais, cependant, m'empêcher de vous témoigner ma surprise de ce que vous ne m'y touchez mot de la mort de la femme du maréchal Daun qui doit être arrivée il y a quelque temps.[1] Cet évènement, quoique assez indifférent par lui-même, ne saurait manquer d'influer sur les affaires, par la faveur dont l'Impératrice honorait la défunte. Vous ne manquerez donc pas d'entrer en quelque détail là-dessus, et me tracerez le caractère de la dame de confiance qui pourra la remplacer vis-à-vis de l'Impératrice-Reine.

Federic.

Nach dem Concept.

14990. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Breslau, 29 mars 1764.

En conséquence de ma lettre du 24 de ce mois, je veux bien vous faire observer par la présente que je ne sente pas tout-à-fait comme les ministres de Russie le font, selon votre rapport du 17, sur ce qui

[1] Die Gräfin Daun war am 19. Januar gestorben.

regarde les affaires de Pologne, et sur les déclarations que les cours de France et de l'Autriche viennent de manifester;[1] je suis plutôt du sentiment que la France cherche à se faire un parti en Pologne, pour faire élire roi le grand-général de la couronne, dans l'intention que, son élection faite, il doive réclamer tout de suite l'appui et le secours de la France comme alliée de la Pologne. Voilà pourquoi j'ose aviser aux ministres de Russie de ne pas envisager à la légère les déclarations faites par les cours de Versailles et de Vienne, mais d'être persuadés que, dans de certains cas, ces deux cours ne voudront pas y acquiescer. Au surplus, je pense que, quand la cour de Pétersbourg fera joindre ses troupes aux confédérés de Lithuanie, il ne saura durer guère que les troubles n'en devinssent généraux et publiques.

Nach dem Concept. Federic.

14991. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Breslau, 31 mars 1764.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois, et j'ai résolu de déférer à la proposition qui vous a été faite par le prince de Repnin de revêtir le Stolnik de l'ordre de l'aigle noir, que je lui enverrai dès mon retour à Berlin avec une lettre de politesse que je ferai expédier à ce sujet. Au reste, je vous envoie ci-jointe une lettre en copie du feld-maréchal de Lehwaldt,[2] par laquelle vous verrez les endroits qu'il y propose, pour y recevoir les troupes russiennes, au cas qu'elles se trouvent dans le cas de se retirer de la Prusse polonaise. Vous en conférerez au préalable avec les ministres de la cour de Russie et entrerez en correspondance plus spécielle là-dessus avec ledit feld-maréchal.

Nach dem Concept. Federic.

14992. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Breslau, 2 avril[3] 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 24. März und stellt seine Entscheidung über ein von Benoît zu seinem Schutze gewünschtes Husarendetachement in Aussicht, sobald der Minister Finckenstein berichtet habe, ob solche Detachements bei den früheren Wahlen üblich gewesen seien.[4]

[1] Benoît hatte, Warschau 17. März, berichtet: „Les ministres de Russie sont persuadés que les déclarations des cours de Vienne et de Versailles ne signifient rien, et que ce n'est que pour dire quelque chose et pour animer de plus en plus leurs partisans en Pologne qu'elles ont fait ce pas; que c'était par cette raison qu'elles avaient parlé si vaguement, et qu'elles n'avaient pas signé leurs déclarations, afin de garder apparemment une porte de derrière et afin de pouvoir se retracter, lorsqu'elles verraient qu'on y allait sérieusement." — [2] Liegt nicht vor. — [3] An d'Argens ein Schreiben, ohne Datum, vermuthlich aus dem April, in den Œuvres, Bd. 19, S. 386. — [4] Demgemäss Ordre an Finckenstein, d. d. Breslau 2. April. Auf den Bericht des Fürsten Carolath, d. d. Carolath 10. April, antwortet der König, er habe den General-

Au reste, vous voyez bien présentement que ce que je vous avais marqué relativement aux démonstrations de la cour de Vienne et de celle de France, savoir qu'elles ne se soutiendraient pas, est très fondé, et je me persuade de plus en plus que les démarches qu'elles ont faites, n'ont été que pour déférer en quelque sorte aux pressantes sollicitations de la cour de Saxe.

Nach dem Concept. Federic.

14993. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 5 avril 1764.

Der König bestätigt, nach seiner Rückkehr aus Schlesien, den Empfang der Berichte vom 9., 13. und 17. März und bezieht sich auf den Erlass vom 16. März (vergl. S. 305. Anm. 3).

J'applaudis, d'ailleurs, ce qu'en conséquence de votre rapport du 13 vous avez répondu au prince de Galizin, quand il vous a parlé au sujet de quelques soldats russes qu'on a dit être restés ici en arrière encore parmi mes régiments.[1] Je vous avoue que j'ignore parfaitement, jusqu'à présent, ce que c'est que ces gens, et que mon intention n'est du tout pas qu'on les retienne; mais, comme vous avez très bien répondu qu'on ne saurait exiger de moi ce que je crois m'avoir été refusé de la Russie relativement aux miens qui se trouvent encore là-bas, savoir de faire des recherches pénibles sur les Russes qui se trouvent encore par-ci par-là dans mes troupes, il faudrait raisonnablement qu'on me les indique d'une manière plus exacte et moins vague que jusqu'ici, où alors je n'aurai nulle peine de les faire rendre.

Quant à ce qui regarde le plan d'une ligue ou union à former des puissances du Nord et des Princes d'Allemagne, dont le comte Panin vous a entretenu, pour contre-balancer celle des deux cours de Vienne et de Versailles, je suis bien aise de vous faire observer que, vu la situation du gouvernement présent en Angleterre et de son administration, j'ai tout lieu de croire que l'Angleterre ne voudra pas accéder à une pareille union. Que, de plus, après que mon alliance sera faite et conclue avec la Russie, je suis tout-à-fait assuré que les Autrichiens ne voudront ni oseront tenter des entreprises contre la liberté et les prérogatives des Princes de l'Allemagne. Que, quant à la Suède, elle ne voudra accéder à une pareille union sans subsides; que c'est de même relativement aux Princes de l'Empire de l'Allemagne, trop épuisés pour

lieutenant von Seydlitz angewiesen, ein Detachement, bestehend aus einem Officier, 2 Unterofficieren und 30 Husaren, nach Warschau zu schicken; das Detachement werde am 7. oder 8. Mai dort eintreffen. (Das Schreiben an Carolath ist in dem allein vorliegenden Concept nicht datirt.)

1 Vergl. Nr. 14752.

qu'on puisse se servir efficacement d'eux, sans leur donner des subsides, que ni la Russie ni moi ne saurions fournir également à tous. Voilà pourquoi je suis assuré qu'il n'y a pas à espérer qu'une union de telle étendue puisse prendre consistance; mais ce que je crois fermement, c'est qu'une alliance entre moi et la cour de Russie et une union étroite entre nous pourra former suffisamment la balance entre les puissances européennes.

Pour ce qui est des instructions que la cour de Pétersbourg vient de donner au sieur d'Obreskow, son ministre à la Porte, dont le comte Panin vous a informé,[1] j'y applaudis bien et n'ai nul doute que le sieur de Rexin s'y conformera de concert avec le sieur Obreskow, en conséquence des instructions qu'il a de ma part.

Au surplus, je veux bien vous faire part de ce que, sur une insinuation que le prince Repnin à Varsovie a faite à mon résident Benoît de la bonne impression que cela ferait sur les Polonais, si je voulais conférer mon ordre de l'aigle noir au Stolnik, également que Sa Majesté l'Impératrice songeait de le faire pour le décorer de celui de Saint-André, afin de donner à ce candidat autant d'éclat que possible, et pour en imposer par là à tout le parti contraire, je m'y suis prêté de bien bon cœur et viens d'envoyer mon ordre au susdit Stolnik.[2]

Ayant vu, au reste ce que vous m'avez marqué touchant le comte Tottleben,[3] ma volonté est que vous laisserez tomber tout-à-fait son affaire et celles qui le regardent, vu que je n'ai nulle envie de m'en mêler en aucune façon.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Solms hatte am 17. März berichtet, Obreskow habe Befehl erhalten, die Pforte vertraulich von der zwischen Petersburg und Berlin getroffenen Uebereinkunft zu unterrichten, um die Wahl eines Piasten zu begünstigen, welche jedoch frei und gesetzmässig stattfinden solle, und zugleich sie vor dem österreichischen und französischen Hofe zu warnen, die, willens um jeden Preis einen sächsischen Prinzen auf den polnischen Thron zu erheben, sich mit Sachsen auf die Candidatur des betagten Kronfeldherrn Branicki geeinigt hätten, um sodann, nach dessen voraussichtlich bald erfolgendem Tode, einen sächsischen Prinzen an seine Stelle zu setzen. — [2] Eichel schreibt am 3. April dem Minister Finckenstein auf Befehl des Königs, der Minister solle an Poniatowski „sogleich ein in sehr obligeanten und affectueusen Terminis abgefassetes Schreiben" in Form eines Handschreibens aufsetzen lassen, um die Insignien des Schwarzen Adlerordens „zu accompagniren". Am 5. April werden die Insignien an Benoît übersandt, um sie und das Handschreiben des Königs dem Grafen Poniatowski zu übermitteln. „Ce que vous ne manquerez pas d'accompagner d'un compliment convenable de ma part sur ce qu'il veuille bien agréer cette marque de mon estime et de l'amitié que je lui porte, dont je serai charmé de lui en prouver l'effet dans toutes les occasions qui s'y offriront." — [3] Solms hatte in seinem Bericht vom 17. März die Meinung ausgesprochen, dass der russische Hof Vorstellungen des Königs zu Gunsten Tottlebens nicht gern sehen würde. Vergl. S. 276.

14994. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 5 avril 1764.

Der König bestätigt den Empfang der während seiner Reise nach Schlesien eingegangenen Berichte vom 9., 13. und 16. März.

Comme ils n'ont rien compris qui exigeât de nouvelles instructions pour vous, il ne me reste rien à vous dire là-dessus sinon que, quoique je ne saurais qu'applaudir à la modération dont la Reine ma sœur en use également envers les deux partis, je souhaiterais bien cependant qu'elle ne se fiât pas tout-à-fait à ces nouveaux convertis desquels vous m'indiquez les noms,[1] et qu'elle allât à pas mesurés avec eux, comme avec des gens susceptibles à corruptions et auxquelles l'argent donne toute l'impulsion qu'on en désire.

Vous continuerez, au surplus, à me faire souvent vos rapports.

Nach dem Concept. Federic.[2]

14995. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 5 avril 1764.

Pendant le voyage que j'ai fait en Silésie, j'ai reçu à son temps les rapports que vous m'avez faits depuis le 6 jusqu'au 16 du mois passé de mars; et comme mon temps n'a pas permis de vous y répondre plus tôt, je veux bien vous dire à présent que j'ai tout lieu de douter que ceux qui se persuadent que l'opposition là où vous êtes, augmentante ne saurait manquer de produire un changement dans le ministère, devinent juste, et que j'adhère plutôt au sentiment que je vous ai mandé déjà, que, vu la grande supériorité que les ministres ont su se procurer dans le Parlement présent, toute opposition aboutira à rien. Quoi qu'il en arrive, vous devez poursuivre d'une attention non interrompue ces affaires, afin de m'informer exactement du train qu'elles prendront, d'autant plus que vous pouvez être tout-à-fait assuré que la cour de France dirige principalement son attention, dans ce moment-ci,

[1] Nach Coccejis Bericht vom 13. März hatten der General Fersen und Graf Ekeblad ihre alte Gegnerschaft gegen den Hof aufgegeben; der erstere hatte sogar die Königin um Verzeihung gebeten. — [2] Dem Gesandten Borcke in Kopenhagen wird auf seinen Bericht vom 27. März, in welchem er das Gesuch eines Kaufmanns Hansen in Helsingör, zum preussischen Consul ernannt zu werden, übermittelt hatte, am 5. April geantwortet: „Il y a si peu de commerce entre mes États et ceux de Danemark que je [ne] vois aucune utilité qui en dût ressortir pour y placer des consuls.“ — Am 6. April bestätigt der König den Empfang der Berichte Coccejis vom 20. und 23. März und fordert über französische Fabricanten, die bei dem Gesandten um ein „établissement“ nachgesucht hatten, genaue Auskunft ein, mit dem Bemerken, „qu'il ne faut pas que ces gens se fassent précieux, ni ne demandent pas de grands frais pour se transporter ici, ni de grosses avances, mais qu'ils se soutiennent plutôt par leur travail et leur industrie appliquée“.

sur l'Angleterre, et qu'elle épie les moments convenables pour profiter de la faiblesse des ministres et des altercations des Anglais.

Nach dem Concept. Federic.

14996. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 5 avril 1764.

Der Empfang der Berichte vom 16. und 20. März wird bestätigt. Der König dankt dem Gesandten für die gemeldeten Einzelheiten über die sächsische Anleihe in Amsterdam (vergl. Nr. 14997 und 14980) und befiehlt, damit fortzufahren und anzuzeigen, auf welchem Wege und in welchen Geldsorten die Anleihe ausgezahlt worden sei.

Dans la situation critique de santé où Madame de Pompadour se trouve, vous redoublerez d'attention sur ce qui regarde les nouvelles de France, afin de m'en bien informer, surtout quel changement cela saurait opérer à cette cour, s'il arrivait que la Pompadour venait à mourir. Avec cela, vous devez être très appliqué à m'informer avec exactitude de tout ce que vous apprendrez des nouvelles sur tout ce qui regarde les affaires publiques dans ce moment de fermentation où se trouvent particulièrement celles de l'Angleterre et de Pologne, et s'il y a là où vous [vous] trouvez, quelque avis d'un renouvellement d'alliance qu'on dit être sur le tapis entre les cours de France et de Vienne. Vous continuerez à me faire vos rapports.

Federic.

Nach dem Concept.

14997. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Berlin, 5 avril 1764.

Der König theilt dem Gesandten mit, dass er, nachdem die Voraussetzungen, unter denen er dem sächsischen Hof die Ulanenpost in Schlesien zur Verbindung zwischen Sachsen und Polen bewilligt hatte, nach der in Polen eingetretenen Veränderung nicht mehr zuträfen, den Vorstellungen des russischen Hofes Folge gegeben und die Ulanen zum Verlassen Schlesiens aufgefordert habe. Buch soll dies wörtlich nach der Ordre des Königs, „quoique en termes amiables, convenables et polis", dem sächsischen Hof zu wissen thun.

Ferner wird der Gesandte von dem unterrichtet, was Thulemeier, Haag 16. März,[1] über die sächsische Anleihe in Holland gemeldet hatte: diese werde nicht mehr als 1 500 000 holl. Gulden betragen; nach Abzug der Provisionen und anderer Kosten werde man nur 1 100 000 Gulden erhalten; die Unterhandlung führe ein Leipziger Kaufmann Frege, der sächsische Resident im Haag, Kauderbach, habe nur seinen Namen dazu gegeben; das Kapital solle in 3 Jahren abgetragen werden, der Zinsfuss sei auf 4 Procent festgesetzt worden. Nach einigen weiteren Einzelheiten über die Anleihe wird auf Grund des Berichts von Thulemeier hinzugefügt, „qu'il paraissait comme si l'Électrice n'était entrée pour rien dans toute cette affaire, et que c'était le prince Xavier qui l'avait autorisée uniquement".

1 Vergl. Nr. 14996.

Je vous communique tous ces détails, afin de vous mettre en voie pour vous orienter dans cette affaire et pour bien approfondir la destination de cet argent, de même que pour savoir en quelles espèces de monnaie il sera compté à la cour de Saxe; dont vous ne laisserez pas de m'informer exactement.[1]

J'accuse, au surplus, les rapports que vous m'avez faits du 16, du 19 et 23 du mois passé de mars. Comme j'en ai appris que vous avez vendu à 50 pour-cent les billets de la *Steuer* qui m'ont appartenu,[2] vous devez me marquer au plus tôt la somme totale qui vous en est revenue, de même en quelle espèce d'argent vous recevrez le payement. Du reste, dès que vous l'aurez reçu, vous devez me le faire remettre immédiatement et à mes mains propres.

Nach dem Concept. Federic.

14998. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 7 avril[3] 1764.

Madame ma Sœur. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté Impériale[4] avec la plus grande satisfaction, et je ne saurais Lui dire combien je suis sensible à la façon obligeante dont Elle S'explique sur mon sujet. Je me suis donné tous les mouvements imaginables, depuis, Madame, que j'ai eu la satisfaction de vous écrire,[5] pour me mettre bien au fait de la façon de penser des cours de Vienne et de Versailles touchant les affaires de Pologne, et voici ce que j'en ai recueilli, et ce qui m'a été confirmé d'assez bon lieu pour y ajouter foi. La France ne prend part aux affaires de Pologne que pour se donner un air de protection vis-à-vis de la cour de Saxe et pour s'en mêler; mais, dans le fond, elle se bornera à ses manigances, à ses intrigues et à des corruptions pour vous traverser, Madame, autant qu'il sera en elle de le faire par ruse et par artifice. La cour de Vienne aurait voulu influer dans l'élection d'un futur roi de Pologne, elle est piquée de ce que Votre Majesté Impériale veut donner seule un roi à cette république; cependant, elle se bornera à vous traverser, Madame, par ses ruses et ses artifices. Il

[1] Am 6. April wird dem Gesandten, nach Thulemeiers Bericht, d. d. Haag 30. März, mitgetheilt, dass die Angelegenheit der sächsischen Anleihe ins Stocken gekommen sei, da zwei Amsterdamer Kaufherren, die bedeutende Summen gezeichnet hatten, von der Zeichnung zurückgetreten seien, „alléguant pour raison que, dans une affaire de si grande conséquence, le consentement du prince Xavier ne saurait être suffisant, s'il n'était accompagné de l'agrément des états". Kauderbach habe eingesehen, dass die Bemühungen, diese Hindernisse zu beseitigen, zwecklos seien, und so habe man einen Theil der als Pfand bestimmten Kleinodien zurückgeschickt. Sodann wird der Befehl wiederholt, den eigentlichen Zweck dieser Anleihe zu ergründen. — [2] Vergl. S. 308. — [3] Vom 7. April ein Schreiben an den Lord Marschall von Schottland in den Œuvres, Bd. 20, S. 296; an die Herzogin von Gotha ebenda, Bd. 18, S. 237. — [4] D. d. Petersburg 3. März (a. St.). — [5] Nr. 14942.

ne reste que la Porte, où il faut empêcher soigneusement que les intrigues françaises et autrichiennes ne prévalent; et j'espère, Madame, que cela se pourra [faire] d'autant plus sûrement que les instructions que vous avez données à votre ministre à Constantinople,[1] me paraissent les plus propres pour opérer cet effet. Je ne néglige rien de mon côté, ni pour rectifier les idées de l'internonce qui est ici, que pour prévenir à Constantinople toutes les calomnies que le parti contraire y répand. Quant aux Polonais mêmes, l'entrée des troupes de Votre Majesté Impériale en Pologne, soutenue de quelques déclarations vigoureuses, tant au grand-général qu'aux princes Radziwill et Lubomirski, arrêtera, selon toutes les apparences, leur fougue et leur impétuosité.[2] La plupart des Polonais sont vains et lâches, fiers quand ils se croient à l'abri des dangers, et rampants lorsque le péril se présente à leurs yeux, et je crois qu'il n'y aura d'autre sang répandu que le nez ou l'oreille de quelque slachtiz emporté à quelque petite Diétine. Je félicite Votre Majesté Impériale d'avance de l'heureuse réussite de cette affaire, faisant des vœux pour que toutes Ses entreprises réussissent de même. Ce sont les sentiments avec lesquels je suis avec la plus grande considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

14999. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 avril 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 20 [du mois passé],[3] et en ai appris avec bien de la satisfaction que la cour où vous êtes, vient d'être avertie de certain manège d'un homme très malintentionné dont vous faites mention.[4] Je commence à regarder tous les manèges [de la cour][5] de Vienne en Pologne comme des ostentations toutes pures qui ne se soutiendront pas, et suis persuadé qu'ils n'aboutiront, au bout du compte, à rien; enfin, que ce ne sont que des grimaces pour faire semblant de vouloir contenter la cour de Saxe sur ses sollicitations, mais qu'on est bien éloigné de s'y prendre sérieusement.

Dem Gesandten wird das Schreiben des Königs an die Kaiserin von Russland (Nr. 14998) übersandt.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 316. — [2] Vergl. Nr. 14984. — [3] Vorlage: „de ce mois“. — [4] Gemeint ist Bestushew, der, nach dem Berichte von Solms, die österreichische Politik in Polen unterstützte und eine geheime Correspondenz mit dem österreichischen Gesandten in Warschau Mercy (früherem Gesandten in Petersburg) unterhielt. — [5] Vorlage: „des cours“.

15000. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 avril 1764.

J'ai reçu votre rapport du 28 de mars. Outre l'ordre que j'ai donné actuellement à ne point permettre en Silésie qu'il passe des transports des armes pour les Polonais, vous devez assurer les ministres de Russie que ce n'est pas de Breslau que pareilles armes viennent, mais que ce sont plutôt les Saxons qui les envoient. Au surplus, tout ce que vous me mandez des apprêts que les Polonais malintentionnés font pour s'armer,[1] n'est autant que rien et un jeu tout pur qui s'en ira en fumée, dès que les ministres de Russie parleront à grosses dents à ceux qui s'en érigent en chefs.

Je me flatte, au surplus, que ma lettre du 5 de ce mois[2] avec la cassette que j'y ai fait joindre, vous sera bien arrivée; et vous n'oublierez pas [de] dire quelque chose d'obligeant de ma part au comte de Keyserling, tout comme au prince Repnin aussi souvent que l'occasion s'y présente.

Federic.

Nach dem Concept.

15001. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 avril 1764.

Vous n'auriez pu me donner une nouvelle plus agréable, au moins dans le moment présent, que celle que votre dépêche du 28 dernier comprend au sujet des dépenses dont la cour où vous êtes, s'épuise en fêtes et spectacles. Puisse cela continuer assez longtemps encore et vous fournir souvent les occasions à me donner d'aussi bonnes nouvelles!

On remarque, au reste, à Varsovie que le ministre de France[3] commence là à se relâcher dans le haut ton qu'il avait commencé de tenir auparavant, et que ses discours ne sont plus aussi véhéments que par le passé.

Es folgt die wiederholte Empfangsbestätigung des Berichts vom 28. März.

Nach dem Concept.

Federic.

15002. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1764.

Le conseiller privé de Brand[4] à Francfort-sur-le-Main me marquant que, pour le bien de mon service, il conviendrait que j'étendisse ses lettres de créance pour l'accréditer plus particulièrement au cercle élec-

[1] Ein Husarendetachement des Fürsten Radziwill hatte, nach Benoîts Bericht, Befehl erhalten, an den schlesischen Grenzen einen Transport in Breslau gekaufter Waffen zu erwarten. — [2] Vergl. S. 316. Anm. 2. — [3] Marquis Paulmy d'Argenson. — [4] Wilhelm Friedrich Freiherr von Brand war Gesandter beim Oberrheinischen Kreise in Frankfurt a. M.

toral et nommément aux cours de Mayence et de l'Électeur palatin mon intention est que vous lui fassiez expédier pareilles lettres de créance, afin de le mettre par là plus à son aise pour faire mon service,

Comme, d'ailleurs, il souhaiterait dans la lettre ci-jointe d'être muni d'une lettre de ma part qu'il pût remettre au margrave de Baireuth, pour être autorisé à traiter entre lui et son épouse,[1] je m'y prête volontiers, et vous ne manquerez pas de la minuter en termes convenables pour la faire parvenir audit conseiller privé de Brand, après que je l'aurai signée.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15003. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1764.

Der König sendet dem Minister einen Brief für die Königin von Schweden,[3] mit dem Auftrag, diesen zur Beförderung dem schwedischen Gesandten zu geben.

Au surplus, ma volonté est que vous devez parler à l'envoyé turc pour le bien instruire de ce qui s'est passé jusqu'à présent en Pologne au sujet des déclarations que les deux cours de Vienne et de France ont fait faire à Varsovie,[4] de leurs manigances et de celles de la cour de Saxe, de même que sur les violences que les Branicki, les Radziwill et d'autres adversaires de la famille des Czartoryski pensent d'exercer pour mettre la Pologne en combustion, et des raisons que la cour de Pétersbourg a eues de faire entrer quelques-unes [de] ses troupes en

1 Brand hatte, Frankfurt a. M. 27. März, berichtet, die geschiedene Markgräfin von Baireuth habe ihn „ansprechen lassen, ob ich mit Consens und Autorität Ew. Königl. Majestät die angefangene Versöhnung mit ihrem Herrn Gemahl ... verrichten könnte und wollte"; Brand befürwortete diesen Schritt, da das baireuthische Ministerium „auf geheimes Anrathen des wiener Hofes, um Ew. Königl. Majestät im Reich nicht so mächtig zu haben, den Herrn Markgrafen gerne dahin disponiren wollen, eine junge Prinzessin zu heirathen". — 2 Finckenstein und Hertzberg übersenden am 9. April die von Brand gewünschten Creditive und das Handschreiben für den Markgrafen, sprechen aber dabei die Besorgniss aus, „que le sieur de Brand, qui n'est pas des plus habiles, ne gâte entièrement cette affaire en la mettant en mouvement mal à propos, et qu'il ne donne occasion aux malintentionnés de prévenir le Margrave contre les intentions de Votre Majesté et de lui faire naître des idées auxquelles il ne songe peut-être pas". Auf diesen Bericht erfolgt der Bescheid des Königs, Potsdam 10. April: „Ist ganz recht und am besten, dass man die Sache mit dem Markgrafen von Baireuth nur ganz ruhen lässet." Wie sich aus einem Schreiben Finckensteins an den Geh. Rath Buchholtz (vergl. S. 148. 149), d. d. Berlin 16. April, ergiebt, befahl der König später dem Minister mündlich, Plotho mit dieser Angelegenheit zu betrauen. In Folge dessen erging am 17. April aus dem Ministerium eine „Instruction vor den von Plotho, über Baireuth zu reisen [bei der Rückkehr nach Regensburg von einer Urlaubsreise] und daselbst mit dem Herrn Markgrafen wegen der dortigen Landesumstände und wegen der ihm geschehen sein sollenden Vermählungsvorschläge zu sprechen". — 3 Es ist das der vom 8. April datirte Brief Nr. 15004. — 4 Vergl. Nr. 14990.

Pologne, uniquement pour y maintenir la tranquillité et pour empêcher que la noblesse également libre ne soit opprimée au mépris des lois par ceux qui ont le plus de soldats à leur disposition. Vous lui expliquerez tout ceci bien clairement, afin qu'il en ait une idée bien juste et en fasse un bon usage.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15004. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam,] 8 avril 1764.

Ma chère Sœur. Un voyage que j'ai été obligé de faire en Silésie, m'a empêché, ma chère sœur, de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire.[1] Je ressens comme vous les agréments du rétablissement de la bonne union entre les deux nations, me trouvant charmé de me pouvoir entretenir quelquefois avec une personne qui vous a vue. C'est ordinairement par vous que commence et que finit ma conversation avec M. de Bohlen, qui, n'eût-il d'autre mérite que celui de m'entretenir d'une sœur dont l'image est gravée dans mon cœur, me deviendrait par là précieux. J'espère que Cocceji ne se rendra pas indigne des bontés que vous avez pour lui, et qu'il se conduira de façon à lui mériter votre approbation et celle du peuple où il est accrédité.

Adieu, ma chère sœur, veuille le Ciel que j'apprenne toujours de bonnes nouvelles de votre santé et de votre contentement; personne au monde ne s'y intéresse plus que moi. Je me flatte que vous en serez persuadée, ainsi que de la tendresse infinie et de l'estime avec laquelle je suis, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

15005. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 31. März: „On vient de recevoir la nouvelle de la Prusse polonaise que, la Diète générale après avoir été rassemblée à Graudenz, les disputes y avaient été si vives qu'on n'avait absolument pu parvenir à l'élection du maréchal. Que les propositions que les deux partis s'étaient faites mutuellement, avaient été également rejetées et trouvées inacceptables de part et d'autre. J'ai déjà très-humblement rapporté à Votre Majesté dans ma dépêche du 17 du courant que le général Chomutow avait ordre d'évacuer Graudenz, afin de ne point troubler les délibérations des Prussiens polonais, et de donner par là un bon exemple à ceux qui pourraient vouloir les troubler par leurs propres troupes aussi bien que par celles de la République; mais, comme cette démarche raisonnable et amicale n'a produit aucun effet, que les Polonais adversaires ont, nonobstant cela, fait entrer leurs troupes à Graudenz au nombre de 2000 hommes environ, afin d'y agir comme à Braclaw,[2]

[1] Liegt nicht vor. — [2] Nach Benoîts Bericht vom 25. Februar hatten beim Vorlandtag von Braclaw 400 Kosacken des Woiwoden von Kiew die Wahlversammlung umstellt, und es war zu einem blutigen Kampf gekommen.

qu'ainsi les magasins des Russes couraient risque de tomber entre les mains de tout ce rassemblage, le général Chomutow a exécuté le second point de ses ordres et est rentré sur-le-champ dans Graudenz. Sur quoi, la noblesse a rompu la Diète par deux manifestes que les deux partis ont faits, et l'on s'est séparé, sans avoir élu des nonces."

Benoît berichtet in einem Postscriptum weiter: „Les nouvelles de Prusse que je viens de rapporter, étaient du 27 du courant. Celles du 28 nous apprennent que le général Chomutow avait fait proposer à quatre reprises aux chefs du parti contraire, parmi lesquels se trouvaient l'évêque Krasinski et le palatin de Kiovie, de ne pas faire entrer leurs troupes à Graudenz et d'en retirer les gardes qui y étaient déjà entrées avec eux; qu'alors il donnait sa parole qu'il n'y entrerait pas non plus un seul soldat russe; mais que, tant qu'il verrait que toutes les avenues de Graudenz seraient bouchées à une demi-lieue à la ronde par les troupes que les seigneurs avaient, et que la ville même commençait à se remplir d'uhlans et de hussards, tandis que le comte Poniatowski[1] et ses amis n'avaient amené aucunes troupes, il ne serait pas tranquille sur la sûreté de ses magasins . . . Toutes les représentations du général Chomutow n'ayant rien fructifié, il est rentré avec son bataillon dans la ville, en a bouché les avenues et a défendu d'y laisser entrer des gens armés en soldats. En conséquence de cet ordre, les Russes ont réellement désarmé plusieurs soldats des seigneurs polonais aux portes. Malgré toutes ces précautions prises, on n'a pu empêcher qu'il n'y ait eu de tirailleries pendant la nuit."

Potsdam, 9 avril 1764.

Votre dépêche du 31 du mois de mars m'a été fidèlement remise. A ce que j'en ai appris, les Polonais du parti contraire ont osé de pousser bien loin leurs extravagances contre les Russes dans ce qui s'est passé à Graudenz, dont, cependant, je suis bien persuadé qu'il n'en résultera rien du tout.

Au reste, comme tout ce que vous me mandez dans votre rapport, n'exige point de réponse de ma part, je n'ai qu'à vous dire ici que vous devez continuer de m'informer exactement de tout ce qui regarde les affaires de là-bas.

Nach dem Concept. Federic.

15006. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 9 avril 1764.

Der König übersendet dem Gesandten in Abschrift einen Bericht des Generalauditoriats,[2] wonach ein preussischer Husar vom Regiment Bohlen in Spremberg sächsischerseits arretirt worden war, unter dem Vorwand, „dass er Leute aus der dortigen Garnison hätte debauchiren wollen"; desgleichen war ein Gerichtsschöppe Matthias Banck aus Babow bei Kottbus festgenommen worden, „weil er einen Deserteur aus der Garnison zu Kottbus, so ein Sachse von Geburt, angehalten und nach Kottbus zurückgeliefert". Buch erhält deshalb folgenden Befehl: „Vous ne manquerez d'en parler là où il le conviendra, et de déclarer combien j'étais éloigné de croire que ces procédés peu amiables et contraires au bon voisinage fussent arrivés par

1 General Graf Andreas Poniatowski, Bruder des Stolniks. — 2 D. d. Berlin 6. April.

ordre ou de science de la cour, mais que je demandais que ces excès fussent redressés, et que l'ordre fût donné à ce que de pareils écarts ne sauraient plus arriver de la part de leurs officiers." Der Empfang des Berichts vom 2. April wird bestätigt.

Je ne saurais me passer de vous faire observer qu'il faut bien que les canaux par lesquels vous tirez vos nouvelles, ne soient pas assez bons ni exacts, vu qu'à l'égard de ce [que] vous me marquez au sujet de la négociation de l'emprunt en Hollande, nous sommes déjà informés, et je vous en ai déjà fait communication que cette négociation a été sensiblement altérée, et qu'elle vient d'échouer.[1] Quant à la destination de cet emprunt, s'il aurait pris consistance, je présume qu'elle n'a été d'autre que de contenter en quelque façon les Suisses[2] par ce moyen.

Je veux bien croire, au surplus, que la cour où vous vous trouvez, ne soit pas bien contente de celle de la France de ce qu'elle n'a pas mis plus de chaleur dans ce qui regarde les affaires de Pologne, vu que ces gens-là se sont fait l'illusion de se flatter que toutes les puissances lèveraient l'étendard pour placer un prince saxon sur le trône de Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

15007. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 avril 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 31 du mois dernier de mars. Vous pouvez compter que les appréhensions qu'on a là où vous êtes, d'une rupture des Turcs avec la cour de Vienne, sont certainement prématurées. Mes lettres de Turquie ne m'ont, d'ailleurs, rien marqué jusqu'à présent du retour du sieur Penckler, et les Turcs me paraissent trop abâtardis pour vouloir rompre avant le temps de la trêve écoulée. Mais, cette trêve expirée, je ne vous saurais répondre de ce qui en pourrait arriver. En attendant, vous faites bien de prêter de l'attention aussi sur cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.[3]

---

1 Vergl. S. 319. Anm. 1. In ähnlicher Weise wird Buch auf seinen Bericht vom 6. April über die gleiche Angelegenheit am 12. April geantwortet: „Il faut que vos canaux là-bas ne valent rien, et que vous [soyez] mal informé de ce qui se passe dans les affaires." — 2 Vergl. S. 290. — 3 Dem Gesandten Thulemeier antwortet der König am 9. auf den Bericht vom 3. April, „que vous devez continuer à me faire vos rapports sur ce que vous apprenez des nouvelles de France, et poursuivre vos recherches sur celle d'un mariage, à ce qu'on prétend, projeté entre l'archiduc Joseph et une princesse de Portugal, de même de l'impression qu'un tel dessein saurait faire à la cour de France".

15008. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE PLOTHO A FRANCFORT SUR-LE-MAIN.

Plotho übersendet, Frankfurt a. M. 27. März, ein an ihn gerichtetes Schreiben des Erbprinzen von Hessen-Darmstadt, d. d. Pirmasens 18. März. Darin verweist der Erbprinz auf die Möglichkeit eines baldigen Todes seines 73 Jahre alten Vaters und bemerkt: „Wegen der bekannten darmstädtischen Schuldenlast gedenket man mich gleich beim Antritt meiner Regierung mit einer Debit-Commission zu ecrasiren, ohne mir Zeit zu lassen mich zu arrangiren. Es ist ganz natürlich, dass ich ohne Unterstützung zu schwach bin, dem wiener Hof zu widerstehen.“ Er bittet den Gesandten, sich bei König Friedrich für ihn zu verwenden und ihm dessen Unterstützung zu verschaffen. „Ich sollte solches wohl selbsten thun; allein die grosse Gnade, die der König noch allemal vor mich gehabt und in verschiedenen Fällen im Werk erwiesen, da Sie mir durch Dero Ministres in meinen Prozess-Angelegenheiten am franzö[si]schen Hofe assistiren lassen, macht mir die Beisorge, dass man etwa glauben möchte, ich suchte mich nur mit Manier loszuwickeln, [und] hat meine Art zu denken von dem König so delicat gemacht, dass ich Ew. Excellenz ersuche, mir in diesem Stück eine categorische königliche Antwort auszuwürken.“

Weiter sucht der Erbprinz die Verwendung Plothos dafür nach, dass der König ihm bei dem Regierungsantritt ein Regiment, die ihm zustehende „Anciennité samt allen Prärogativen in Dero Armee“,[2] ohne die Verpflichtung persönlicher Dienstleistungen, bewillige.

Nach dem Concept.

Potsdam, 10 avril[1] 1764.

A mon retour de la Silésie, j'ai trouvé devant moi votre rapport du 27 de mars touchant les insinuations que le Prince héréditaire vous a fait faire par son lieutenant-colonel de Werner. Sur cela je vous dirai que, si ce Prince a encore des affaires à démêler auprès de la cour de France, je ne saurais lui y prêter mon assistance, parceque je n'ai actuellement aucun ministre à cette cour.

Si le cas existe que la succession du pays de Darmstadt échoue au Prince, et qu'on voudrait le troubler alors dans [la] possession légitime, il pourra compter sur mon appui, autant que cela dépendra de mes facultés.

Mais, quant à sa proposition de lui conférer de nouveau un de mes régiments et de le rétablir dans son ancienneté dans mon armée, voilà à quoi je ne saurais condescendre, et le Prince voudra bien y penser qu'après qu'il s'est congédié de mon armée à deux différentes fois,[3] toujours au milieu d'un temps de guerre, son rétablissement dans mon armée pendant un temps de paix ne saurait que donner lieu à des embarras et à plusieurs inconvénients presque insurmontables. Ce que vous ne laisserez pas de faire insinuer au plusdit Prince, quoique en termes honnêtes et obligeants.

Federic.

---

1 Vom 10. April ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 126; an den Grafen Hoditz ebenda, Bd. 20, S. 216. — 2 Der Erbprinz von Hessen-Darmstadt war seit 1756 preussischer Generallieutenant. — 3 1745 und 1757.

15009. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 avril 1764.

Der Empfang des Berichtes Finckensteins vom 9. April, sowie der beigelegten detaillirten Liste der Geschenke für den türkischen Gesandten und sein Gefolge wird bestätigt. Der König theilt dem Minister seine Entschliessungen über die Geschenke mit und fügt für die Abschiedsaudienz und das dabei stattfindende Ceremoniell hinzu: „Il est nécessaire que vous m'informiez incessamment de tout ce qu'il faut sur ceci à mon égard, afin que je sache tout arranger à temps encore."

Du reste, vous insinuerez à cet envoyé que je serais bien aise qu'il hâtât tant soit peu son départ de Berlin, et qu'il pressât chemin faisant son retour à Constantinople, uniquement par la raison, comme vous êtes déjà informé par les rapports antérieurs du sieur de Rexin, que la cour Ottomane attend préalablement le retour de l'Achmet Effendi, avant que vouloir achever la négociation par rapport à l'alliance défensive à constater entre moi et la Porte,[1] et que j'aimerais ainsi que ce ministre pressât un peu son retour, pour que ladite affaire soit mise en train.

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung.

15010. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 10. April 1764.

Der Empfang des Berichtes Rexins vom 25. Februar wird bestätigt. Der König billigt das Verhalten Rexins und bezieht sich im übrigen auf seinen letzten Erlass nebst Beilagen (Nr. 14973), auf den er Rexins Antwort erwarte.

Ich vermuthe sonsten, dass es Euch keine Mühe gekostet haben wird, den ungegründeten Soupçon, welchen die Oesterreicher und Franzosen der Pforte gegen Mich inspiriren wollen, als suchte Ich nach getroffenem Defensivalliancetractat mit der Pforte mit denen Oesterreichern zu brechen und dieselbe alsdenn mit in einen Krieg zu entrainiren, abzulehnen und die Nichtigkeit davon zu zeigen. Indess Ihr Euch mit dem Promemoria, so Ihr der Pforte einzugeben geneigt [seid], um ihr zu declariren, als wäre es Mir nicht entgegen, wann dieselbe die Trêve mit denen Oesterreichern auf einige wenige Jahr schlösse, nicht zu übereilen, sondern darunter auf Zeit und Umstände zu sehen habet, sowie es Euch Meine vorige Instructions vorschreiben,[3] nämlich auf den Fall, dass die Pforte jetzo gleich mit Oesterreich brechen wollte.

Wegen der polnischen Affairen hoffe Ich, dass Euch Mein Resident zu Warschau, der Legationsrath Benoît, von allem, so zeither vorgefallen, au fait gesetzet haben werde, mit welchem Ihr deshalb einige Corre-

[1] Vergl. Nr. 14972 und Nr. 14973. — [2] Am 11. April theilt der König dem Grafen Finckenstein mit, dass er die ursprünglich auf Freitag den 13. angesetzte Abschiedsaudienz Achmets auf Montag den 16. April verschiebe. — [3] Vergl. Nr. 14893.

spondance weiter zu unterhalten habet. So wird Euch auch der russische Minister Obreskow bereits Eröffnung gethan haben, was vor Ordres und Instructions er von seinem Hofe wegen der polnischen Affairen und denen Troubles, so einige unruhige Magnaten in Polen darin anrichten und andere ihresgleichen unterdrücken wollen, auch dass der russische Hof deshalb genöthiget worden, vermöge seiner mit der Republique habenden Alliance und um die Freiheit der Nation und die Aufrechthaltung derer Gesetze zu unterhalten, einige seiner Truppen in Polen einrücken zu lassen,[1] durch einen Courier erhalten hat. Mit welchem Minister Ihr dann darunter de concert gehen und gleiche Sprache mit ihm halten sollet. Es geschiehet hauptsächlich durch die heimlichen Menées und Intriguen derer Höfe von Frankreich, Wien und Sachsen, dass die Familien von Radziwill und Potocki sich allen guten Intentionen zu Beibehaltung des Ruhestandes und eines künftigen ruhigen und gesetzmässigen Wahltages opponiren, ihre vor sich haltende Truppen augmentiren und mit solchen durch ihr Uebergewichte die Famille von Czartoryski aus Privathass und Jalousie durch öffentliche Gewalt unterdrücken wollen. Durch die Intrigues gedachter Höfe ist es auch geschehen, dass der Kronfeldherr Branicki sich zum Candidaten der Krone aufgeworfen und sich dabei der Assistance der Kronarmee zu bedienen vermeinet. So hat sich auch der Fürst Lubomirski öffentlich zu einem Candidaten der Krone angegeben. Die Absicht ermeldeter Höfe, so alles dergleichen durch heimliche Menées unterhalten, ist, dadurch die Sachen in Polen, so viel immer möglich, zu brouilliren, alles unter einander zu hetzen und alsdenn im Trüben zu fischen, um einen sächsischen oder wohl gar einen österreichischen Prinzen — davon sich einige Spuren geäussert — auf den Thron zu bringen, sonsten aber, wenn es ihnen jetzo nicht glücken wollte, den Kronfeldherrn Branicki, als einen alten abgelebten Mann zur Krone zu bringen, um nach dessen bald zu vermuthendem Tode ein neues Interregnum und favorablere Conjoncturen zu haben, ihre Absichten auszuführen und einen sächsischen oder gar anderen Prinzen auf den Thron zu setzen.[2] Um nun allen dergleichen schädlichen Menées vorzubeugen, hat der petersburgische Hof nicht anders können, als einige seiner Truppen in Polen einrücken zu lassen, die sich jedennoch darin ruhig verhalten und vor ihr Geld leben, in der reinesten Absicht, die Störer der öffentlichen Ruhe erforderten Falls im Zaum zu halten, die Wohlgesinnten zu appuyiren und nicht zuzugeben, dass die unruhigen Grossen in Polen, so mehrere Soldaten als andere halten, andere unterdrücken können; kurz zu sagen, dass die öffentliche Ruhe conserviret werden und die Wahl eines neuen Königes gesetz- und constitutionsmässig geschehen müsse.

Dieses alles soll Euch zur Direction dienen, um nach Gelegenheit denen türkischen Ministern davon behörige Insinuationes thun zu lassen.

[1] Vorlage: „einrücken lassen müssen". — [2] Vergl. S. 316.

Vor das übrige weiss Ich Euch diesesmal nichts weiter zu schreiben, als dass Ich Euren Bericht wegen der dortigen Hauptsache durch den Euch respedireten Bury erwarten werde.

Friderich.

Nach dem Concept.

15011. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 avril 1764.

Votre dépêche du 27 de mars m'a été exactement remise. Je reconnais parfaitement, comme je dois, l'attention que la Reine ma sœur a eue pour me faire part par vous [de] ses nouvelles importantes relativement à la fermentation qui régnait actuellement en Russie contre le gouvernement. A dire mon avis sur ce qu'on pourrait faire pour avertir l'Impératrice du danger qui la menace, et pour la détourner du voyage qu'elle médite d'entreprendre en Livonie, en lui faisant sentir les funestes conséquences, je trouve que cette affaire est bien délicate à plusieurs égards, d'autant que nous n'avons pas des preuves en mains pour en justifier l'ouverture. Je tâcherai, cependant, de trouver un moyen afin de faire avertir cette Princesse des inconvénients à craindre pour elle dudit voyage. [1]

Federic.

Nach dem Concept.

15012. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 avril 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 23. März und theilt dem Gesandten mit, dass, da die Nachricht von der beabsichtigten Verabschiedung holsteinischer Truppen auf einem Missverständniss beruhe, er seinen nach Eutin abgesandten Werbeofficier zurückgerufen habe.[2] Solms selbst habe es ihm vorher als eine festbeschlossene Thatsache gemeldet.[3]

C'est, au surplus, sur une affaire de la dernière conséquence dont je vais vous informer, et au sujet de laquelle vous agirez avec toute la circonspection et prudence, en m'observant, d'ailleurs, tout le secret qu'il en faut.

Il s'agit d'un avis qui vient de revenir du dehors de très bonne main,[4] et selon lequel la fermentation et le mécontentement contre le gouvernement en Russie doit augmenter de jour en jour, de sorte qu'il s'y tramait une révolte où plusieurs personnes de considération y étaient impliquées, parmi lesquelles l'on indique nommément le hetman des cosaques[5] comme celui qui y occupait la première place, outre le vieux

1 Vergl. Nr. 15012. — 2 Demgemäss Ordre an Capitän von Raoul, d. d. Potsdam 10. April. — 3 Vergl. S. 284. — 4 Vergl. Nr. 15011. — 5 Graf Rasumowsky.

Bestushew qu'on en nomme également.[1] L'on ajoute qu'il n'y aurait à douter que ce serait le moment du voyage que l'Impératrice entreprendrait en Livonie, que les mécontents saisiraient pour lever l'étendard de la révolte pendant son absence et pour travailler à une révolution; de sorte que toutes les personnes bien-intentionnées eussent à détourner Sa Majesté l'Impératrice de ce voyage ou du moins lui en faire sentir les funestes conséquences.

J'ai balancé sur l'usage que j'aurais à faire de cet avis, d'autant que proprement je ne saurais le qualifier que d'ouï-dire, et il ne vous coûtera guère de vous représenter l'embarras où je me suis trouvé sur une affaire aussi délicate que celle-là. Néanmoins mon amitié sincère vouée à l'Impératrice et l'importance de l'avis, supposé qu'il accusât juste, [l']ont emporté, de sorte que j'ai trouvé bon de vous charger d'en parler dans la dernière confidence au comte Panin, à qui seul vous vous ouvrirez sur ce que cet avis comprend, après avoir tiré la promesse de lui de m'en vouloir garder un secret inviolable et ne point abuser de ma bonne intention. Vous lui déclarerez en même temps que je lui donnais cet avis précisément tel que je l'avais reçu, sans cependant lui en garantir l'authenticité; qu'il en jugerait selon sa pénétration, selon les circonstances et selon son sentiment, en laissant à son gré d'en parler à Sa Majesté l'Impératrice ou de ne pas s'en ouvrir, s'il estimait l'avis point fondé, auquel dernier cas nous envisagerions cette affaire comme point avenue. Au reste, en faisant ces insinuations au susdit comte Panin, vous userez de toute circonspection et sagacité possible et donnerez le meilleur tour à vos propos qu'une affaire si épineuse et délicate demande, pour ne pas m'exposer à des inconvénients qui tôt ou tard en sauraient dériver.

J'attendrai à son temps votre rapport sur la manière dont le susdit ministre a accepté la communication de l'avis et de quelle façon il l'a envisagé.

Nach dem Concept. Federic.

15013. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein meldet, Berlin 11. April, dass er, den Befehlen des Königs gemäss (vergl. Nr. 15003), dem türkischen Gesandten die Verhältnisse in Polen geschildert und dieser ihm versprochen habe, darüber getreuen Bericht abzustatten. „Il a souhaité, en même temps, que je lui donnasse une réponse sur les questions qu'on l'avait chargé de faire par ses dernières ordres, savoir s'il y avait apparence de guerre et, au cas qu'il y en eût, quelle en serait l'issue? Je lui ai répondu que le meilleur moyen de s'assurer de la paix serait la prompte conclusion de l'alliance défensive que Votre Majesté négociait depuis plusieurs années à Constantinople, que, cette affaire une

[1] In dem Berichte Coccejis vom 27. März, der dem Erlass zu Grunde liegt, ist Bestushew nicht genannt.

fois finie, la cour de Vienne n'oserait pas remuer, et que, si, malgré cela, quelque évènement imprévu amenait une guerre par la suite du temps, il y avait à parier qu'elle ne pourrait être alors que très malheureuse pour la maison d'Autriche."

Potsdam, 12 avril[1] 1764.

Je suis content de ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 11 de ce mois de l'entretien que vous avez eu avec l'envoyé turc, et des explications que vous lui avez données sur différents sujets; mais je ne veux, cependant, pas vous dissimuler que je ne suis nullement édifié de ce qu'il paraît que ce ministre voudrait traîner son départ pour profiter apparemment aussi longtemps que possible de son *tayn*; c'est pourquoi mon intention est que vous devez lui détacher le major de Pirch et instruire celui-ci de parler au susdit envoyé pour lui insinuer de sa part comme si le *tayn* qu'il avait reçu jusqu'ici paraissait être trop fort, et qu'on en ferait quelque réduction. Ceci fera apparemment tant d'impression sur son esprit qu'il s'avisera de hâter son départ.

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung.

15014. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 13 avril 1764.

Les petites anecdotes que vous m'avez apprises par votre rapport du 9 de ce mois de la relation que la cour a eue de ce qui s'est passé à Graudenz,[3] m'ont fait plaisir. Avec tout cela, je ne crois pas que la cour de Vienne voudra entrer trop loin dans les affaires de Pologne ni s'en mêler sérieusement en faveur des Saxons, qu'elle voudra peut être bien faire crier contre les Russes, mais qu'elle voudra aussi laisser tout là. Vous faites, en attendant, très bien de continuer à veiller avec attention sur tout ce qui regarde ces affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

15015. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 avril 1764.

Votre rapport du 4 de ce mois m'a été remis; sur lequel je suis bien aise de vous dire que vous pourrez dire au comte de Keyserling qu'il devait connaître mes sentiments vis-à-vis de sa cour, mais que je

1 Vom 12. April ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 551. — 2 Am 11. April schreibt Eichel „auf speciellen Befehl Sr. Königl. Majestät" an Finckenstein, „wie dass [Ew. Excellenz] des Königs Majestät das Plaisir thun und Deroselben eine kurze Note oder summarisches Mémoire von denen Troublen, welche in Schweden bei der Diète allda vor letzterem Kriege, ohngefähr anno 1754 p., vorgefallen, baldigst anfertigen und Deroselben einsenden möchten". (Es handelte sich um Materialsammlung für die „Histoire de la guerre de sept ans", vergl. S. 173.). — 3 Vergl. Nr. 15005 und S. 332.

ne saurais faire ces déclarations ministérielles qu'il vous a proposées,[1] avant que mon traité d'alliance avec sa cour ne fût actuellement signé et ratifié, et que, cela fait, je remplirais exactement tout à quoi je m'y étais engagé, et que c'était aussi jusques là que lui, comte de Keyserling, voudrait bien prendre patience. J'ai trouvé, d'ailleurs, le plan d'opération qu'on a pris, et dont ce ministre s'est expliqué envers vous,[2] assez vif et ne suis pas tout-à-fait de son sentiment que la cour de Vienne regardera son exécution avec indifférence et se bornera à faire des démonstrations éloignées. Mes vœux sincères sont que tout ceci se passe tranquillement, et sans qu'en arrive des suites fâcheuses; mais je ne saurais pas vous dissimuler que je suis en peine que même la Porte Ottomane ne voudra pas envisager ceci tout tranquillement, et vous saurez bien insinuer au comte de Keyserling qu'il me paraissait comme si, selon le plan susdit, l'on entamait ces affaires avec trop de vivacité, et qu'il n'en saurait presque pas manquer que les autres puissances voisines n'en prissent ombrage.

Federic.

P. S.

Après avoir fini ma dépêche, je viens d'être averti de bonne main[3] que, quelque peu d'espérance qu'il doive rester à la cour de Saxe de voir réussir son projet sur la couronne de Pologne, elle ne paraissait cependant pas encore disposée à y renoncer; que, très mécontente du peu de succès que ses menées ont eu à la diète de Graudenz,[4] il paraissait, cependant, qu'elle conserve un parti assez fort en Pologne, comme cela a paru être vérifié par la relation que ladite cour a reçue de cette affaire, que mon ministre à Dresde a vue tout par hasard et où l'on reproche à ceux de ce parti comme une faute qu'ils n'ont pas arrêté le général Poniatowski à son arrivée: chose qui aurait été impossible, mais qui marque, cependant, jusqu'où la faction saxonne et opposée aux Czartoryski pousse l'opiniâtreté de ses desseins. Vous ne laisserez pas de communiquer verbalement toutes ces petites anecdotes au comte de Keyserling.

Federic.

Nach dem Concept.

15016. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 avril 1764.

En conséquence de votre dernier rapport, vous croyez qu'il y aurait un moyen presque sûr pour ramener la cour où vous êtes, et pour con-

[1] Keyserling hatte gewünscht, der König möge erklären lassen, dass, sobald andere Mächte Truppen in Polen würden einrücken lassen, er die seinigen sofort dorthin entsenden werde. — [2] Darnach sollten die litthauischen Conföderirten am 10. April, die polnischen gegen Ende des Monats in Thätigkeit treten; der General Chomutow sollte zu der Zeit mit 1200 Mann bei Warschau stehen, während die Kosacken und ein zweites russisches Corps sich ebenfalls dort concentrirten und ein weiteres Corps die litthauischen Conföderirten unterstützte. — [3] Bericht Buchs, d. d. Dresden 9. April. Vergl. Nr. 15014. — [4] Vergl. Nr. 15005.

jurer l'orage, dans le cas que les affaires de Pologne se troublassent dans l'intérieur du royaume, et qu'elle se croyait être obligée d'y prendre part. J'aurais été bien aise que vous ne m'eussiez pas fait languir pour m'expliquer ce moyen, afin que j'eusse pu porter d'abord mon jugement là-dessus et combien je croyais l'être acceptable. Aussi vous ne manquerez de vous en expliquer incessamment envers moi d'une façon circonstanciée; car vous devez juger combien je désire que la paix rétablie et la tranquillité publique se conserve, et que surtout il n'éclate aucune guerre en Pologne.

Au surplus, vous saurez déjà que la cour de Pétersbourg a actuellement fait entrer de ses troupes en Pologne. Vous devez compter que ce n'est absolument pas dans des vues de gêner les Polonais dans leur libre élection, ni pour d'autre dessein que pour protéger la constitution de la République et sa liberté. Ladite cour s'y est vu obligée par les violences que les familles des Radziwill et des Potocki, avec d'autres, ont commencé d'exercer ouvertement contre celle des Czartoryski et autres amies de la Russie pour les écraser; et comme surtout le prince Radziwill, malgré les promesses qu'il avait données, et malgré un accommodement qu'on avait ménagé entre lui et le grand-général de Lithuanie,[1] a repris le mors aux dents jusqu'à commettre des cruautés inouïes, la cour susdite a cru ne pouvoir plus se dispenser d'envoyer de ses troupes en Pologne, sans molester, cependant, nullement le pays, vu l'ordre donné à ces troupes de payer tout comptant où elles passeront, afin de ne pas abandonner tout-à-fait ses amis à la discrétion et à la fureur de ceux qui les voudront opprimer entièrement. Je compte que mes ministres du département des affaires étrangères vous auront déjà informé en détail de toutes ces circonstances.

J'accuse, au surplus, la réception de votre rapport du 4 de ce mois.

Nach dem Concept. Federic.

15017 AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. April:[2] „Le général de Ried, qui est revenu, il y a quelques jours, de Teplitz, est venu me voir aujourd'hui et m'a parlé avec beaucoup d'agitation et d'inquiétude sur les affaires de Pologne. Il m'a dit que je serais instruit sans doute du bruit qu'il y avait eu à Graudenz, et de la manière dont la diétine de la Prusse polonaise y avait été rompue,[3] ajoutant que cela devenait fort sérieux, et qu'il commençait à craindre qu'il en serait de même de la Diète de

[1] Graf Massalski. — [2] Der nachstehende Bericht Finckensteins über seine Unterredung mit Ried wird dem Grafen Solms in einem vom 14. April datirten Postscriptum zu dem Erlass vom 13. April (vergl. Nr. 15018) mitgetheilt, dort wird Solms auch von der Antwort, die Finckenstein dem General Ried geben soll, unterrichtet. An Rohd wird der Bericht über die Unterredung am 14. April gesandt, von der Antwort des Königs wird er in einem Postscriptum vom 15. April in Kenntniss gesetzt (vergl. Nr. 15024). — [3] Vergl. Nr. 15005.

convocation. Je lui ai répondu qu'il ne fallait pas s'étonner de ces sortes de tumultes en Pologne, où les choses n'allaient pas autrement, surtout dans un temps d'interrègne. Sur quoi il m'a répliqué que cela serait bel et bon, s'ils n'y avaient que les Polonais qui s'en mêlassent, mais que c'étaient les troupes russes qui avaient occasionné la rupture de la Diétine, en voulant forcer l'élection en faveur du général comte Poniatowski contre les constitutions et les privilèges de la Pologne; que ce n'était plus vouloir laisser à la nation le droit d'élire librement son roi, comme on l'avait promis, que d'en user de la sorte, et que le prince Repnin venait de faire une déclaration très menaçante au Primat en faveur du Stolnik, portant que la Russie saurait soutenir ses amis, qu'elle avait 40000 hommes prêts à entrer en Pologne, s'il le fallait, et que Votre Majesté pensait de même et en ferait autant, si cela était nécessaire, en vertu des engagements contractés avec l'Impératrice; qu'il avait, à la vérité, désavoué ensuite cette dernière circonstance, mais qu'en attendant le comte Poniatowski faisait parade partout d'une lettre qu'il avait reçue de Votre Majesté,[1] et dont le contenu ne laissait pas que de donner à penser. Je répondis que je savais bien que le Stolnik avait écrit à Votre Majesté, et qu'Elle lui avait fait une réponse gracieuse, mais que je ne voyais rien dans tout cela qui dût surprendre, et que, quant à la déclaration du prince Repnin, je n'en avais pas entendu parler, et que j'avais lieu de croire qu'il y avait du plus ou du moins dans ce qu'on lui en avait mandé. Comme il recommença à me parler des violences que la cour de Russie exerçait, en faisant entrer ses troupes sur le territoire de la République, je lui dis qu'il était fâcheux que quelques-uns des Polonais eux-mêmes y donnassent occasion par celles qu'ils exerçaient contre leurs concitoyens; que la cour de Russie ne voulait apparemment pas qu'une partie des Polonais fût opprimée par l'autre, comme cela était déjà arrivé à la diétine de Wilna d'une manière diamétralement contraire aux lois de la Pologne. Il me dit alors avec une sorte de vivacité qu'il serait à souhaiter qu'on leur laissât cette affaire à démêler entre eux, sans y employer la force; que, pour lui, il soutenait et l'avait encore marqué tout nouvellement que les sentiments de Votre Majesté étaient pacifiques; qu'il[2] avait ouï dire qu'Elle avait déclaré au général Gadomski, lorsqu'il était ici, qu'Elle ne ferait point marcher des troupes, à moins que d'autres ne Lui en montrassent l'exemple,[3] et qu'il se servait de cet argument pour détruire les appréhensions qu'on lui témoignait. Je lui ai répondu qu'il n'avançait rien en cela qui ne fût dans le vrai, et qu'il ne courrait aucun risque d'être démenti par l'évènement. J'ai ajouté qu'il était presque impossible, vu la constitution de la Pologne, que l'élection d'un roi pût se faire sans quelque bruit dans son intérieur, mais que j'étais persuadé que tout cela finirait fort tranquillement. Il me répliqua qu'il le souhaitait, mais qu'il commençait à en douter.

Le ministre d'État de Hertzberg qu'il a vu ce matin, m'a dit qu'il lui avait tenu le même langage, et qu'il avait ajouté qu'il désirerait que Votre Majesté S'expliquât cordialement avec sa cour sur ces affaires, afin de prévenir tout ombrage et toute défiance."

Potsdam, 13 avril 1764.

Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu de votre dernier entretien avec le général de Ried, et approuve la réponse que vous lui avez donnée préalablement sur tout ce qui en fait le sujet. En gros, je suis bien aise de ses exposés et des inquiétudes qu'il a marquées sur les affaires de Pologne, puisque cela me donne des indices que sa cour

[1] Vergl. Nr. 14968. — [2] In der Mittheilung des Königs an Solms ist an Stelle des folgenden bis zum Schluss gesetzt: „qu'il désirait que je m'expliquasse envers sa cour que je ne ferais point marcher des troupes, à moins que d'autres ne m'en montrassent l'exemple, et qu'il se servirait de cette déclaration pour détruire les appréhensions que sa cour lui témoignait". — [3] Vergl. Nr. 14899.

n'a désiré une déclaration de ma part que parcequ'elle n'aimerait pas de rentrer en guerre ni de se mêler ouvertement des affaires de Pologne, et qu'elle ne cherche ainsi qu'un prétexte pour ne point éclater et pour rester tranquille. Voilà ce qui, apparemment, a causé au susdit ministre ces agitations que vous lui avez remarquées, et que les dépêches de sa cour qu'il a reçues à Teplitz, ont tant opéré sur lui qu'elles l'auront purgé de toutes les eaux dont il s'est servi là.

Je vous dirai, d'ailleurs, que vous auriez pu ajouter à tout ce que vous lui avez dit, que, si sa cour n'était pas contente du comportement que celle de Russie avait tenu, elle avait eu tout moyen d'en faire parler à elle-même immédiatement pour avoir ses explications. Qu'à présent tout ce que je saurais faire relativement à la déclaration qu'on me demande, c'était d'en communiquer avec la cour de Pétersbourg et de lui marquer les propos que lui, le général Ried, en avait tenus; que, pour mon personnel, je ne désirais pas autrement que de vivre avec tout le monde en paix, mais que, par rapport à la déclaration qu'on me demande, il fallait que la cour de Vienne me laissât le temps pour m'en concerter avec celle de Russie, parceque je ne voudrais rien faire en cela, avant que de ne m'être expliqué avec elle.

Vous pourrez donc insinuer convenablement tout ceci au général Ried et lui communiquer en forme d'extrait ce que le sieur Benoît nous a marqué de l'affaire passée à Graudenz[1] et des autres violences exercées de la faction contraire contre les amis de la Russie, en ajoutant qu'il conviendrait, sans doute, lui-même que la cour de Russie n'aurait pu agir autrement qu'elle l'a fait, et qu'il était bien juste qu'elle ne laissât pas écraser les Czartoryski ni opprimer une partie des Polonais par les violences de l'autre. Voilà tout ce que je puis vous dire à présent sur ce sujet.

Quant à ce que vous me marquez des insinuations à faire par le major de Pirch à Achmet Effendi,[2] vous vous représenterez aisément que ce n'est pas pour arrêter le *tayn* qu'il lui faut encore, mais que c'est principalement pour en être bientôt quitte.

Comme j'arriverai à Berlin lundi qui vient,[3] pour congédier ce ministre, et que j'apprends par votre rapport que le chambellan comte de Schaffgotsch vient d'arriver pour me présenter une lettre de notification de la part de l'Empereur,[4] vous appointerez celui-ci lundi à 10 heures et demie, et ensuite le ministre turc à 11 heures pour leur donner audience.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 15005. — [2] Vergl. Nr. 15013. Finckenstein hatte in einem zweiten Bericht vom 12. April die Weiterzahlung des *Tayn* befürwortet, da der Gesandte nach der Abschiedsaudienz noch mehrerer Tage für seine Vorbereitungen zur Abreise bedürfe und ein Aufschub der Zahlung, verbunden mit einer Reduction, die anscheinend günstigen Gesinnungen des Gesandten gänzlich vernichten würde. — [3] 16. April. — [4] D. d. Frankfurt a. M. 4. April. Vergl. S. 337.

15018. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 avril 1764.

J'ai reçu votre rapport du 27 [du mois passé] et veux bien vous faire observer qu'une alliance de la Russie avec le Danemark ne saura nuire, mais ne pas aussi procurer grand bien, pour ne rien dire ici que je crois que les différends entre les deux cours relativement aux affaires de Holstein ne seront que difficilement à concilier.

Selon mes dernières lettres de Varsovie, il me paraît qu'on voudra faire agir les troupes de Russie qui y sont entrées, avec beaucoup de vivacité, et traiter les affaires avec un emportement aussi grand[1] que je ne suis pas sans peine que cela n'ombrage les autres puissances voisines au point que la guerre s'ensuive, et que la combustion ne s'en mette partout.

Mes vœux sont, [en] attendant, que tout se passe tranquillement et conformément aux souhaits de Sa Majesté l'impératrice de Russie et de moi.

Federic.

P. S.

[Potsdam,] 14 avril 1764.

Solms wird von der Unterredung Finckensteins mit Ried und der Antwort des Königs in Kenntniss gesetzt.[2]

Je vous marque tous ces détails, afin que vous les communiquiez verbalement au comte Panin, et que vous tâchiez d'en savoir son sentiment là-dessus, que je souhaite fort, cependant, de savoir, au plus tôt possible, pour faire ma réponse, et pour tâcher de mettre hors de jeu la cour de Vienne et la disposer à ne pas plus se mêler de ces affaires, mais y acquiescer et rester tranquille. C'est pourquoi j'attends avec empressement d'avoir de retour encore dans le mois de mai qui vient, le rapport que vous me ferez sur cette ma dépêche.

Nach dem Concept.

Federic.

15019. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

Potsdam, [avril 1764].

Mon cher Frère. Je me trouve dans le même cas que vous, mon cher frère, pour les nouvelles de Potsdam; [elles] ne sont pas plus intéressantes que celles de Spandau. Cela roule sur beaucoup de petits détails du service qui m'ennuient beaucoup, mais dont je me mêle pour cette fois pour donner l'exemple et remettre les officiers en train de travailler. Les affaires me donnent des occupations plus sérieuses; tantôt je me flatte que nous conserverons la paix, et quelquefois il me revient

[1] Vergl. Nr. 15015. — [2] Vergl. Nr. 15017.

de petits scrupules. Je vais lundi[1] à Berlin pour expédier un comte Schaffgotsch que l'Empereur m'envoie pour notifier l'élection de son fils, et pour congédier le Turc qui me mange les oreilles.[2]

Je dînerai le même jour à Charlottenburg, et comme c'est proche de Spandau, je ne sais si cela ne vous sera pas contraire de dîner avec moi; en cas que vous l'ayez pour agréable, cela me fera plaisir; cependant, je dois vous avertir, mon cher frère, que je ne pourrai y être qu'à midi et demi, parceque ces ministres, ces audiences et ces cérémonies m'arrêteront malgré moi. Je suis avec la plus parfaite estime, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

15020. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE.

Potsdam, 14 avril 1764.

Votre lettre du 13[3] n'a pas laissé de me surprendre, et il faut qu'en la faisant vous n'y avez pas bien réfléchi. Vous m'avez demandé votre congé,[4] je vous l'ai accordé, en sursoyant votre dimission jusqu'au jour de la trinité qui vient. Mettez la main sur votre conscience, et examinez-vous si vos procédés en Saxe[5] ont mérité que je vous accordasse encore le bénéfice que vous osez me demander.

Federic.

Nach dem Concept.

15021. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 avril 1764.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, et attendrai à son temps de vous la liste rectifiée de l'armée danoise[6] que vous me faites espérer. Vous pourrez y joindre alors celle des forces maritimes des Danois, si cela vous conviendra.

Au surplus, je veux bien vous avertir pour votre direction qu'il se pourrait bien que la cour de Danemark s'entendît avec celle de Russie sur leurs différends, et qu'on croit que les deux cours pourraient bien convenir d'une alliance à contracter entre elles.[7]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] 16. April. — [2] Vergl. S. 335. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Borcke war seit dem 9. Februar 1764 beurlaubt. — [5] Borcke war während des Krieges Präsident des Feldkriegsdirectoriums in Sachsen gewesen. — [6] Vergl. Nr. 14982. — [7] Vergl. S. 336.

15022. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 avril 1764.

Votre rapport du 30 de mars m'a été exactement remis. Je ne saurais qu'applaudir à la bonne intention de la Reine ma sœur de relever la Suède du mauvais etat où elle est tombée par rapport à ses finances par la mauvaise administration du Sénat. Je souhaite que son attente de la Diète à convoquer soit remplie;[1] je doute, cependant, que l'effet y répondra, vu que la Suède ne saura se passer des subsides étrangers, et comme il n'y a d'autre puissance qui lui en fournit que la France, il est à présumer que, nonobstant la nouvelle Diète, les choses continueront d'aller leur vieux train.

P. S.

Ma lettre achevée, je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois: sur lequel je n'ai qu'à vous dire qu'il n'y a rien que fort naturel quand la Suède témoigne une grande indifférence sur ce qui regarde les affaires de Pologne; car l'état de son impuissance est présentement tel qu'elle manque de tout, et qu'elle ne saurait remuer ni se mêler dans ces affaires, quand même elle en aurait toute l'envie.

Nach dem Concept. Federic.

15023. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 14 avril 1764.

J'ai reçu votre rapport du 30 de mars. Je ne comprends rien à la conduite des ministres anglais, quand ils tiennent ces propos que vous me marquez, de n'avoir pris et ne vouloir prendre aucune part ni directe ni indirecte aux affaires de Pologne. Quoique je sois persuadé que la Russie ne les en a point requis,[2] il me paraît, cependant, que c'est la heurter de front sans aucune nécessité urgente que de faire de pareilles déclarations. Que l'Angleterre prenne garde à soi-même! Les Français font travailler actuellement à 82 vaisseaux de guerre; quand ils les auront achevés, ils lui donneront certainement du fil à retordre.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Cocceji hatte, nach Schilderung der finanziellen Missstände in Schweden, geschrieben: „Comme les mauvais arrangements que le Sénat a pris, sont en grande partie cause de ces malheurs, et qu'ils ne peuvent manquer d'être exposés à l'assemblée des états, il est tout simple que la cour attend avec impatience un instant qui leur donnera si beau jeu.“ Der Reichstag sollte nicht erst im Herbst 1765, sondern schon im Frühjahr zusammentreten. — [2] Am 17. April antwortet der König auf Michells Bericht vom 3. April: „Quoique vous me disiez que le sieur Gross n'a point reçu depuis son arrivée à Londres des dépêches intéressantes de sa cour, vous devez, cependant, continuer d'observer avec attention ce qui se passera à ce [sujet], car je suis presque assuré qu'il recevra des ordres de la cour susdite.“

15024. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

P. S.[1]

Potsdam, 15 avril 1764.

Il me paraît assez clairement, par les propos et par la déclaration du général Ried, que sa cour n'a nulle envie de se mêler sérieusement des affaires de Pologne ni soutenir son parti par des réalités, vu que, si elle ne voulait pas éviter la guerre, elle n'aurait pas voulu entrer en explication avec moi. Cela me confirme que vous avez très bien pénétré l'intention de l'Impératrice-Reine par ce que vous m'en avez mandé dans votre rapport du 7 que je viens de lire dans ce moment,[2] et de son dégoût pour toute nouvelle guerre.

Rohd wird über die Antwort, welche dem General Ried ertheilt werden soll (vergl. Nr. 15017), unterrichtet.

Au surplus, toutes mes nouvelles de Danzig et de Saxe traitent de faux bruit ce qu'on a débité d'une remise de 500 000 ducats que l'Espagne dût avoir faite à la cour de Dresde; aussi n'est-il point vraisemblable que la première eût voulu se dépouiller d'une somme si forte par amour d'un prince saxon.

Federic.

Nach dem Concept.

15025. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 avril 1764.

Sur ce que vous venez de me marquer touchant l'arrivée du chambellan de Treyden, beau-frère du duc de Courlande, et sur l'affaire dont il est chargé,[3] je vous dirai qu'il faut que vous traîniez l'affaire jusqu'à ce que vous soyez informé si le sieur de Korff aura réussi ou non dans sa commission.[4] Si le Duc s'y refuse absolument, alors l'on ne saura plus arrêter de le mettre en possession de la seigneurie de Wartenberg, après, cependant, avoir réglé tout ce qu'il y aura à régler à ce sujet.

Federic.[5]

Nach der Ausfertigung.

---

[1] In dem Hauptschreiben, d. d. Potsdam 14. April, wird dem Gesandten die Unterredung zwischen Finckenstein und Ried (vergl. Nr. 15017 und Nr. 15018) mitgetheilt. — [2] Rohd hatte berichtet: „L'Impératrice est tout-à-fait dégoutée de la guerre et très éloignée d'en commencer une pour l'amour de la maison de Saxe, quelque affection qu'elle lui porte; d'ailleurs, ses coffres sont plus que vides et ceux de la France de même." — [3] Treyden war, nach dem Berichte Finckensteins vom 14. April, gekommen, um den König zu bitten, „de rétablir le Duc dans la possession de la seigneurie de Wartenberg". — [4] Vergl. S. 292. Anm. 4. — [5] Am 15. April theilt Eichel dem Grafen Finckenstein den von Rexin übersandten Vorschlag mit, dass der König „dem Sultan durch den Achmet Effendi einige von denen gebrauchlichsten Sorten von Gewehr, Canons und Mortiers, auch [von] Pontons die Dessins, auch wo möglich von letzteren kleine Modells zu communiciren geruhen möchten". Bei dem Schreiben Eichels findet sich die eigenhändige Aufzeichnung des Königs:

15026. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam, 16 avril 1764.][1]

Il a bien fait de prendre le parti qu'il a pris, parcequ'il n'y en avait pas d'autre,[2] et j'espère que les autres cours laisseront aller tranquillement les affaires de Pologne. Mais gare qu'une nouvelle révolution ne bouleverse le système présent de la Russie,[3] car l'Autriche, la France et la Saxe y travaillent!

Federic.

Eigenhändige Weisung für die Antwort; auf der Rückseite des Berichts von Solms, d. d. Petersburg 31. März.

15027. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 19 avril[4] 1764.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 13 de ce mois, et attendrai les 22323 écus en vieux or des billets de la *Steuer* vendus,[5] que vous m'adresserez immédiatement à mes mains propres.

Quoique je convienne que le sieur Bolza[6] eut été à même de vous informer sur la véritable destination de l'affaire de l'emprunt en Hollande,[7] il me paraît, cependant, qu'il a dissimulé dans ce qu'il vous a dit à ce sujet, peut-être pour vous dérouter en vos recherches. Car quelle apparence y a-t-il que, pour contenter des gens qui crient après leurs pensions et leurs gages en arrière, la cour de Dresde voudrait se mettre en aussi grands frais que ceux qu'il a fallu pour avoir ledit emprunt? Au moins crois-je que j'ai tout lieu d'en douter, et suis, tout au contraire, presque entièrement assuré que, pourvu qu'on ne songe à

„Nota bene! Die Kanonen, so der türkische Gesandte mitnehmen soll, seind sie schon bestellet in Breslau oder nicht? Das muss nicht vergessen werden!" Die demgemäss an Tauentzien ergangene Ordre ist vom 15. April datirt. Am 18. April meldet Eichel dem Minister Finckenstein, dass der König am 20. April Achmet die Abschiedsaudienz ertheilen werde (vergl. S. 337).

1 Das Datum nach dem Concept. Im Concept wird am Anfang des Erlasses der Empfang des Berichts vom 31. März bestätigt. — 2 Die Kaiserin hatte die Forderungen des Königs für die Verpflegung des preussischen Corps (vergl. Nr. 14978) abgelehnt, da sie Preussen in der polnischen Wahlfrage nicht als „partie auxiliaire", sondern als „partie principale" betrachte, das preussische Corps demnach nicht als Hilfscorps ansehe; indessen hatte sie für die preussischen Truppen jede Erleichterung verheissen und ihre Zustimmung zu Verhandlungen über eine besondere Uebereinkunft über diesen Punkt gegeben. Auf diese Mittheilungen Panins hatte Solms erwidert, der König werde der Kaiserin seine besonderen Interessen empfehlen und nicht weiter auf seiner Forderung bestehen; Solms hatte sich bereit erklärt, zur Zeichnung des Allianzvertrags zu schreiten. — 3 Panin hatte geäussert, dass die Kaiserin ihn für das Gelingen der Wahl eines Piasten in Polen verantwortlich machen werde. — 4 Vom 18. April ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 128. — 5 Vergl. S. 319. — 6 Vorlage: „Boltzahn". Gemeint ist der sächsische Geh. Rath Graf Joseph Bolza. Vergl. S. 131. — 7 Vergl. S. 325.

tranquilliser les Suisses[1] moyennant quelque somme pour conserver le crédit, la destination n'en est que pour l'envoyer en Pologne pour y faire des corruptions en faveur d'un prince saxon.

Nach dem Concept. Federic.

15028. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. April, über eine Unterredung mit Panin. Nach Schilderung der Vortheile der Allianz für Russland habe Panin ausgeführt: „Que, de l'autre côté, Votre Majesté obtenait aussi de voir le trône de Pologne occupé par un sujet qui ne pouvait Lui donner de l'ombrage par sa puissance, et qu'Elle gagnait en la Russie un allié capable de La rassurer contre les mauvaises intentions cachées de la maison d'Autriche, et intéressé à L'assister contre Ses ennemis ouverts. Il me dit que ce qui pouvait diminuer la satisfaction qu'il avait d'avoir porté cette affaire à sa perfection, c'était qu'il s'apercevait que Votre Majesté paraissait avoir de la répugnance à faire agir en Son propre nom le corps de 20000 hommes qu'Elle S'était engagée d'envoyer en Pologne, en cas que la confédération y fût soutenue par des troupes étrangères, et qu'Elle aimait mieux le faire considérer comme un secours auxiliaire;[2] qu'il lui semblait, cependant, qu'après les démarches que Votre Majesté avait faites par Ses déclarations en Pologne et aux autres cours de l'Europe, qui indiquaient assez l'intérêt direct qu'Elle prenait, comme de raison, à ces affaires, Sa propre gloire demandait de ne pas paraître en second dans l'exécution; qu'il était de Son intérêt également que d'autres puissances ne puissent croire que Sa coopération ne fût une chose à laquelle Elle ne Se portait que par ménagement pour Sa Majesté Impériale qu'Elle ne voulait pas désobliger, mais que, d'ailleurs, Elle agissait contre Sa propre conviction et à Son corps défendant, puisqu'il en arriverait deux choses, l'une qu'Elle ouvrirait la porte aux cours rivales et jalouses de Sa grandeur et de Sa puissance d'oser Lui faire toutes sortes de fausses confidences pour L'éloigner peu à peu, contre Ses propres intérêts, de ceux de la Russie, et qu'en second [lieu], ces mêmes cours pourraient faire envisager ici chaque démarche que Votre Majesté ferait, comme une marque du peu de fond qu'il y avait à faire sur Son amitié, et, en accréditant les avertissements que le comte Bestushew et les autres partisans de la cour de Vienne donnent à ce sujet, faire naître dans l'esprit de l'Impératrice même des regrets d'avoir abandonné un système qu'elle avait trouvé établi, pour suivre un autre dans lequel il y avait beaucoup de risque et point d'avantage pour son empire; que, si le dépit d'avoir fait une fausse démarche ne produisait d'autre mal que de faire écouter à l'Impératrice les propositions d'une neutralité parfaite, Votre Majesté était un prince trop éclairé pour ne point sentir que, si la cour de Vienne pouvait s'assurer que la Russie ne se mêlerait ni pour ni contre des affaires d'Allemagne, cette cour, n'ayant pas à craindre les oppositions de la France, ne manquerait pas de ressources pour lier un parti dans l'Empire, et trouverait bientôt un prétexte pour renouveler la guerre contre Votre Majesté. Que, pour prévenir donc en ce pays-ci les cabales et les intrigues de Ses ennemis, il était d'une nécessité absolue que Votre Majesté ne donnât point sujet de soupçonner qu'Elle songeait à Se préparer de loin des prétextes pour Se dispenser de tenir les engagements qu'Elle allait contracter; que le système prussien n'était que planté en Russie par cette alliance, mais pour qu'il pût jeter des racines profondes et pour pouvoir se soutenir plus longtemps que lui, comte Panin, même, il fallait que l'Impératrice aussi bien que la nation fussent convaincues par des preuves que l'alliance

[1] Vergl. S. 290. — [2] Vergl. Nr. 15026.

prussienne était d'une utilité réelle pour cet empire, tout aussi grande que celle de l'Autriche était représentée [d']être, et qu'on ne pût croire que Votre Majesté n'avait souhaité de la faire que pour S'assurer seulement, de Son côté, d'un secours dans le besoin, mais qu'Elle ne Se sentait pas [disposée] d'en donner à la Russie, lorsque celle-ci se trouverait dans le cas d'y recourir; qu'ainsi donc la participation plus ou moins grande que Votre Majesté, suivant Ses engagements, trouverait devoir prendre, déciderait du calcul qu'on pourrait faire sur la durée de ce nouveau système, qui le rendrait solide et permanent, ou qui l'anéantirait dans son premier commencement."

Solms meldet ferner im Postscriptum seines Berichts, dass die russischen Gesandten den Primas zu folgenden Anträgen auf dem nächsten Reichstag verpflichten sollten: die Constitution von 1737, welche die Dissidenten von allen Würden, Aemtern und königlichen Gnadenbezeugungen ausschloss, aufzuheben, ferner den Dissidenten alle ihnen nachweisbar gehörigen Kirchen und Kirchhöfe zurückzugeben und den Wiederaufbau der von den Katholiken oder Uniten zerstörten zu erlauben und ihnen endlich freie und öffentliche Ausübung der Gottesdienste nach griechischem und protestantischem Ritus und aller kirchlichen Handlungen ungehindert und ohne Freikauf zu gestatten.

Potsdam, 19 avril 1764.

Le raisonnement que le comte Panin a fait à mon sujet dans l'entretien qu'il a eu en dernier lieu avec vous, et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 3 de ce mois, est de plus faux et inconséquent qu'il en fut jamais; aussi profiterez-vous de quelque occasion convenable pour l'en rectifier et pour lui dire nettement que, grâce au Ciel, je m'étais soutenu dans la dernière guerre contre quatre puissances, savoir la France, l'Autriche et, d'ailleurs, la Russie et la Suède, avec d'autres encore, et que c'était en conséquence [que] je ne craignais nullement les mauvaises intentions des Autrichiens, quand même ils furent joints de la France. Que, quant à mes engagements pris avec la cour de Russie relativement aux affaires de Pologne et aux 20 000 hommes des troupes que je m'étais engagé de fournir, le cas de l'alliance existant, il fallut qu'on s'aveuglât soi-même, si l'on ne s'aperçoit que ce n'était que par un motif tout pur de complaisance pour l'impératrice de Russie, et que c'était en conséquence que je m'étais prêté à faire faire ces vives déclarations de ma part aux Polonais. Car par quelle autre vue m'aurais-je mêlé dans ces affaires, que j'aurais envisagées avec des yeux indifférents, vu qu'il m'importait peu ou point si c'était un prince saxon ou quelqu'un des piastes qui soit élu pour successeur au trône? Mes intérêts n'en eussent nullement souffert, et j'aurais vu tranquillement tout ce qui en serait arrivé; en sorte que tout le monde jugera que, si j'ai agi autrement, ce n'a été que par considération et par une grande complaisance pour Sa Majesté l'impératrice de Russie.

Le meilleur dans tout ceci est qu'on ait tout lieu de croire que le *casus fœderis* n'existera pas; sans cela, j'aurais fait une grande folie de m'engager dans ces affaires, contre tous mes vrais intérêts et sans espoir de retirer aucun avantage. Car, quand le Stolnik sera monté sur le trône, quel avantage en pourrai-je attendre, et n'aura-t-il pas l'obligation seule à la cour de Pétersbourg pour l'avoir aidé et soutenu, et qui en pourra seule disposer? Car ce serait me faire illusion que de me flatter

qu'il m'en tiendra grand compte de ce que j'y ai contribué, au péril de mes États, par les suites qui en auraient pu arriver, et dont j'aurais eu à soutenir le principal choc et le plus grand fardeau, que, cependant, j'aurais pu décliner en restant spectateur tranquille. Voilà ce que vous tâcherez de faire bien comprendre au comte Panin.

J'accuse votre rapport du 3 de ce mois, qui m'a été exactement remis.

Pour ce qui regarde les propositions à faire en Pologne, je ferai donner mes ordres au sieur Benoît, pour qu'il s'y conforme,[1] à moins qu'on ne rebute trop par là les Catholiques, au point que nos intérêts principaux n'en souffrent et n'en soient gâtés ou ruinés. Car il ne faut se flatter que le clergé catholique-romain ne s'y opposera vivement et n'attirera en son parti tout ce qu'il y a de puissant en Pologne, et réclamera, d'ailleurs, ce qu'il y a de gens attachés à ladite religion.

Nach dem Concept. Federic.

15029. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 avril 1764.

Selon votre rapport du 3 de ce mois, je dois m'attendre que vous me marquiez que mon traité d'alliance doive être signé et ratifié. Comme c'est d'usage de donner alors des présents à ceux qui y ont contribué et travaillé le plus, vous devez me faire au plus tôt mieux votre rapport pour m'indiquer ceux de là-bas à qui il faut que je fasse des présents à cette occasion-ci, leur qualité et la somme que vous sentez qu'il faut donner à chacun d'eux. Je me souviens que vous m'avez marqué déjà que le comte Panin ne voudrait accepter rien en argent, mais qu'il saurait bien agréer quelque autre meuble de prix pour marque de mon souvenir. J'attends ainsi votre avis de quelle espèce ce présent dût être pour lui plaire, soit bague, boîte de portrait, tabatière, montre ou autre pareille nippe. Vous vous expliquerez de même sur le nombre d'espèces ou sur autre présent que vous croyez convenir à chacun des autres qu'il faut nécessairement d'en avoir, et j'attends votre rapport sur tout ce que dessus, afin que je sache m'y arranger à temps.

Je profite, au reste, de cette occasion pour vous mander qu'en conséquence de mes dernières lettres de Londres,[2] le sieur Gross continue à battre tout froid vis-à-vis de mon ministre le sieur Michell; il est vrai qu'on y ajoute qu'il agit avec froideur à peu près de même envers un chacun.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, d. d. Berlin 21. April. — 2 Bericht Michells, d. d. London 3. April. Vergl. S. 338. Anm. 2.

15030. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 avril 1764.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois; au sujet duquel je dois vous faire remarquer que ce que vous me marquez des détails de feu la comtesse de Daun,[1] n'est pas précisément ce que j'ai désiré de savoir,[2] mais que c'est plutôt si l'Impératrice-Reine a été bien affligée de la mort de ladite favorite, et si son décès saurait avoir de l'influence sur le crédit de son époux le maréchal pour n'être pas plus le même qu'il a été pendant la vie de la comtesse.

Nach dem Concept. Federic.

15031. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 avril[3] 1764.

J'ai reçu votre rapport[4] au sujet de l'audience ministérielle que vous avez donnée à l'envoyé turc.

Quant à la nouvelle demande qu'il vous a faite, apparemment à l'instigation d'autres gens, pour avoir encore une médaille avec mon buste, attachée à une chaîne d'or, vous détournerez cette demande par lui faire entendre qu'il n'y avait pas une pareille médaille prête à la main. Vous observerez, avec cela, que vous ne lui fassiez faire cette insinuation qu'à peu près la veille de son départ de Berlin, puisque, autrement, il ne faut pas douter qu'il ne revienne encore à la charge.

Comme j'ai, d'ailleurs, ordonné au marchand Schickler à Berlin quelques armes à feu artistement travaillées, que je destine au Sultan, je viens de donner mes ordres au sieur Schickler qu'il vous les remette, et mon intention est que vous les remettiez toutes à l'envoyé turc, en lui déclarant expressément que c'étaient des présents destinés au Sultan son souverain, et au sujet desquels je le chargeais de les offrir de ma part et en mon nom au Sultan, dès son retour à Constantinople.

J'ai reçu aujourd'hui à la suite du rapport du sieur Benoît[5] la lettre ci-jointe du Stolnik[6] relativement à l'ordre de l'aigle noir dont je l'ai fait décorer.[7] Vous saurez s'il convient ou non que je lui fasse réponse là-dessus, et, dans le cas qu'il le faut, vous aurez soin de la faire expédier à ma signature.

Vous aurez vu, d'ailleurs, par le duplicata dudit rapport de Benoît qu'il conviendrait, selon lui, que le prince de Carolath arborât d'abord le caractère de mon ambassadeur. C'est donc en conséquence que j'en

[1] Rohd hatte über die Vertrauensstellung, welche die Gräfin Daun bei der Kaiserin-Königin eingenommen hatte, berichtet. — [2] Vergl. Nr. 14989. — [3] Vom 22. April ein Schreiben an Prinz Heinrich in den Œuvres, Bd. 26, S. 300; vom 21. April an Fouqué ebenda, Bd. 20, S. 129. — [4] D. d. Berlin 21. April. — [5] D. d. Warschau 14. April. — [6] D. d. Warschau 14. April. — [7] Vergl. S. 316.

suis content, d'autant plus que cela n'altère en rien les dispositions que j'ai réglées au sujet du susdit Prince. Ainsi vous expédierez l'ordre qu'il lui faut sur cela.

Federic.

Cela ne finit jamais avec ce bougre de mamamouchi; il a résolu de me dépouiller, mais il n'aura rien.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

15032. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 23 avril 1764.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été rendue. Malgré de ce que vous continuez à me dire sur la destination des sommes que la cour de Dresde a fait négocier en Hollande, même à grands frais et perte, j'ai encore bien de la peine à me persuader que ce soit dans le seul but d'en payer une partie de ses arrérages; je me confirme plutôt que ce soit pour faire remettre, au moins la plus grande partie, en Pologne, afin d'y parvenir encore à ses vues.[1] Mes dernières lettres de Hollande[2] me marquent à ce sujet que, les plus intéressés à cet emprunt, qui y avaient consenti préalablement, ayant témoigné qu'ils voulaient retirer leur parole, à moins qu'on ne suppléât à la procuration du sieur Frege, signée seulement du Prince-Administrateur, le consentement formel des états de Saxe, ledit Frege avait trouvé moyen de disposer le sieur Sardi, un des plus grands négociants de ce pays-là, à prendre sur lui le payement de la somme entière, en convenant que les intérêts à 4 pour-cent seraient payés de six en six mois, et que le capital serait remboursé après l'expiration de trois années, à commencer du dernier de mars de l'année courante. Qu'au surplus les bijoux délivrés pour caution de cette avance avaient été taxés à 2 306 350 florins de Hollande et déposés à la banque d'Amsterdam, et que la plus grande partie de la somme avait été déjà remise en lettres de change payables en ducats. Voilà des circonstances qui ne laissent pas de confirmer mes soupçons susdits, et que vous devez tâcher de mettre au clair avec toute attention et application possible.

Federic.

P. S.

Ma dépêche signée, je viens d'apprendre, par une bonne lettre de Saxe, qu'il ne fallait point douter que la véritable destination des sommes empruntées en Hollande ne soit pour les remettre en Pologne, afin d'y seconder les vues du prince Xavier au trône. Qu'on y avait fait effectivement déjà différentes remises en argent, et qu'il y avait trois semaines à peu près qu'une nouvelle somme de 15 000 ducats y fut envoyée.

[1] Vergl. Nr. 15027. — [2] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 17. April.

Cette lettre marque, d'ailleurs, que la cour de Dresde était actuellement après de rassembler tout ce qu'il [y a] d'argent comptant dans les caisses saxonnes, sans faire attention à [ces sommes] qu'on y avait déjà assignées. Que les officiers étaient mal payés, en sorte qu'il leur restait actuellement quatre mois en appointements en arrière. Que, nonobstant cela, on venait de donner ordre à tous les bataillons de se compléter et se tenir prêts à marcher, que surtout 4 régiments de cavalerie avaient reçu cet ordre, et que, vu qu'ils étaient si mal montés qu'il y en avait des compagnies qui comptaient à peine 5 bons chevaux pour le service, on avait donné ordre de la part de la cour d'acheter nombre de remonte en Pologne. Quoique je ne prétends pas vous donner tous les articles de cet avis pour authentiques, j'ai trouvé bon, cependant, de vous les communiquer tels que je les ai reçus, afin de vous mettre sur la voie par là de vous en orienter et de pénétrer d'autant mieux les intentions de la cour où vous êtes, malgré les soins qu'elle prend de les dissimuler.

Federic.[1]

Nach dem Concept.

15033. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 avril 1764.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'a été exactement rendue. Quoique je sois bien aise d'être informé des particularités qu'elle m'a apprises, il n'y a rien, cependant, qui demande que j'entre en explication là-dessus avec vous. Mes vœux sont que le comte Panin veuille profiter des sages conseils que ses amis fidèles et sincères tâchent de lui inspirer.[2]

Vous jugerez, au surplus, de la satisfaction que j'ai eue en apprenant que le comte de Tschernischew se voit rétabli dans toutes ses charges et dignités.[3] Vous l'en informerez, dès que vous trouverez l'occasion convenable de le faire, et le féliciterez de ma part par un compliment bien affectueux et l'assurerez de la part sincère que je prends à tout ce qui le regarde, comme de mes sentiments d'estime distinguée que je conserverais invariablement pour lui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Dem Gesandten Benoît antwortet der König am 23. April auf seinen Bericht vom 14., dass Fürst Carolath sofort den Character als „ambassadeur" erhalten werde; zugleich unterrichtet er den Gesandten, in ähnlicher Weise wie Buch in dem obigen Schreiben, über die sächsische Anleihe in Holland, indem er Mittheilungen über die bisherigen Verhandlungen (vergl. Nr. 14980 und Nr. 14997) vorausschickt; Benoît soll den Grafen Keyserling davon in Kenntniss setzen. — 2 Solms hatte über Meinungsverschiedenheiten zwischen der Kaiserin und Panin über Maassnahmen im Innern berichtet; Panin habe sich hierbei nicht immer Mässigung auferlegt. „Ses amis travaillent assez pour lui donner d'autres sentiments; car il est à craindre que ses vivacités déplacées ne causent un jour sa perte." — 3 Am 13. Januar hatte Solms berichtet, dass Tschernischew in Ungnade gefallen sei.

15034. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. April 1764.

Die öftere Variationes, welche sich in Euren Berichten, betreffend die durch Euch nunmehro seit geraumen Jahren her vor Mich negotiirete Defensivalliance mit der Pforte, befinden, und da Ihr Mir in Euren letzteren Berichten wiederum die stärkeste Versicherung gegeben, dass Ihr nunmehro Euch im Stande sehen würdet, diese vor Mich wichtige Sache zu endigen und den Tractat zu zeichnen, ohne dass Ich noch bis dato abermalen einigen Effect davon gesehen, noch auch deshalb einmal zeither nähere Berichte von Euch erhalten hätte, haben Mich bewogen, Ueberbringern dieses, Meinen Capitän von Zegelin,[1] nach Konstantinopel abzusenden, um Euch selbst wegen gedachter Sache zu sprechen und zu examiniren, woran es eigentlich liege, dass diese sich so lange trainirete Negotiation nicht einmal zu ihrem Zweck gelangen, sondern noch immer dubieuse und veränderlich bleiben mögen, damit Ich auf den wahren Grund komme, ob es damit zu Stande kommen werde oder nicht. Dieses seind Meine wahre und alleinige Absichten bei dessen Schickung; dannenhero Ich Euch kraft dieses so gnädig als höchstes Ernstes anbefehle, dass Ihr gedachten Meinen Capitän als einen durch seine Mir allemal erwiesene Dienste meritireten Mann nicht nur ganz freundschaftlich aufnehmen, sondern auch ganz vertraulich mit demselben umgehen und ihn von dem ganzen Zusammenhang Eurer Negotiation ganz genau au fait setzen, ihm alle von Euch dabei gebrauchte Canäle aufrichtigst eröffnen, auch demselben alle Minutes von Euren in denen letzteren Zeiten an Mich erstatteten Berichten und Meine darauf erfolgete Resolutiones, auch sonst erhaltene Instructions nebst dem mit der Pforte vorhin schon getroffenen Freundschaftstractat,[2] desgleichen die von letzterer Euch zugestellete Noten, Résolutions und Promemoria, auch Eure an die Pforte bei solchen Gelegenheiten übergebene schriftliche Vorstellungen, ferner die Euch von Meinetwegen zugesandte Entwürfe zu einer Defensivalliance mit der Pforte getreulichst und sonder alle Reserve in ihren Originalien communiciren, auch von allem und jedem, so er sonsten noch von Euch verlangen wird, Red und Antwort geben und ihm, so lieb Euch die Vermeidung Meiner sonst ohnausbleiblichen Ungnade sein wird, nicht das geringste verschweigen noch zurückhalten, vielmehr demselben mit aller erdenklichen Aufrichtigkeit begegnen sollet. Ihr müsset auch demselben ganz frei und ohnverhalten eröffnen, an was vor Personen von der Pforte Präsente gegeben, was Ihr vor Corruptiones gemachet und wie viel einem jeden von ihnen durch Euch gegeben worden, auch was der Effect davon gewesen; was vor Hoffnung Ihr jetzo von einer zwischen Mir und der Pforte zu

[1] Vergl. Nr. 15035. — [2] Vergl. Bd. XX, 678.

schliessenden Defensivalliance habet und durch was vor Canäle und Mittel Ihr diese Sache zu einem vergnüglichen Ende zu bringen vermeinet. Kurz, Ihr müsset mehrgedachtem diesem Meinen Capitän nichts verschweigen von allem, so er wegen ermeldeter Negotiation von Euch wissen will, und ihm alle darüber verlangende Explications aufrichtigst geben. Wornach Ihr Euch dann sehr exacte zu conformiren habet. Im übrigen und wann Ich sehen werde, dass der Tractat mit Gewissheit gezeichnet werden wird, so werde Ich alsdenn an Euch die desfalls nothwendig erforderliche Präsente und Gelder zu seiner Zeit übermachen zu lassen nicht entstehen. Ihr müsset Euch aber sodann mit dem p. von Zegelin vorher darüber concertiren, und dienet Euch zur Nachricht und Achtung, dass Ihr nicht das geringste von Geldern zu Corruptionen und dergleichen von nun an weiter ausgeben müsset, ohne zuvorderst mehrgedachtes Meines Capitäns von Zegelin expresses Consentement dazu zu haben, indem Ich Mein Geld deshalb nicht auf ungewisse Hoffnung weggeben, noch, wie es bisher geschehen, wegwerfen will.[1]

P. S.

Nachdem Ich Euch alles vorstehende zu Eurer Direction und Achtung aufgegeben habe, so avertire Ich Euch demnächst hierdurch, wie Ich jüngsthin von sehr guter Hand die Nachricht erhalten,[2] als habe der wienersche Hof dem Verlaut nach das Project formiret und gehe jetzo stark damit um, um es zum Effect zu bringen, nämlich die hungarischen Stände dahin zu disponiren, dass dieselbe die Errichtung einer beständigen Milice in ganz Hungarn placidiren und übernehmen sollen, dergestalt, dass ein jeder Comitat dazu 2000 Mann mit Gewehr und Bagage gestellen, solche in Friedenszeiten unterhalten und also auf erfordernden Fall, da Ungern nebst seinen Dépendances aus mehr als 50 Comitaten bestände, [solches] noch über 100 000 bewehrete Mann gestellen und ausrücken lassen müsse.

Dieses solle jetzo die grosse und principaleste Beschäftigung des wienerschen Hofes und die Ursache des in Ungern auf den 17. Junii dieses Jahres ausgeschriebenen Reichstages sein, um solches Project dabei durchzusetzen und es damit so einzurichten, wie es darunter zum Theil schon in Siebenbürgen geschehen sei, dadurch dann der wienersche Hof in Stande zu kommen vermeinet, dass, wenn es einmal mit der Pforte zum Bruch kommen würde, er sodann sogleich diese ungrische Armee bereit habe, um sich denen redoutablen Forces der Pforte zu opponiren und gegen solche zu agiren. Ich werde zugleich dabei avertiret, dass gedachter wienersche Hof in der Ausführung dieses Projectes sehr embarrassiret und behindert werden würde, wann auf den Fall, dass solches Projet auf dem ungrischen Reichstage proponiret würde und daran gearbeitet werden wollte, alsdenn die Pforte von ermeldetem Hofe eine

[1] Vergl. dazu S. 302. — [2] Bericht Rohds, d. d. Wien 14. April.

Explication forderte, worum und wozu [man] dergleichen kriegerische Anstalten in Ungarn machen wollte, welche die Pforte nicht anders als gegen sie gerichtet ansehen könnte und welches Manœuvre gar schlecht mit denen Versicherungen accordire, dass der wienersche Hof den Frieden unterhalten und die Trêve gerne verlängert sehen möchte.

Dergleichen von der Pforte zu fordernde Declaration würde dem Hofe zu Wien um so viel embarrassanter fallen, als desselben gänzlich erschöpfete Finances dieser Sprache der Pforte um so viel mehr Nachdruck geben würden. Ob Ich nun Ursache habe, zu glauben, dass solches Project in seiner ganzen Étendue schwerlich werde effectuiret werden können, nachdem Ungern durch dem letzteren Kriege an Mannschaft schon sehr erschöpfet worden, so würde es dennoch sehr gut sein, dass, wenn ermeldete Nachricht sich confirmirete, die Pforte alsdenn dahin gebracht werden könnte, dergleichen Declaration deshalb, wie vorgedacht, zu fordern, um dadurch das ihr so pernicieuse Projet in das Stecken zu bringen. Welches Ich dann Eurer vernünftigen Einsicht anheimgebe und worüber Ihr Euch mit dem Capitän von Zegelin zu concertiren habet, um der Pforte erfordernden Falls die behörige Insinuations davon zu thun.

Nach dem Concept. Friderich.

15035. INSTRUCTION VOR DEN HAUPTMANN VON ZEGELIN WEGEN SEINER SCHICKUNG NACH KONSTANTINOPEL UND SEINER ALLDA AUSZURICHTENDEN COMMISSION.[1]

Potsdam, 23. April 1764.

Die eigentliche Ursachen, warum Ich die Resolution gefasset habe, Euch eine Reise nach Konstantinopel aufzutragen und mit einer besondern Commission wegen Meines dort bevollmächtigten Ministers von Rexin zu chargiren, habe Ich Euch bereits mündlich eröffnet, theils werdet Ihr solche aus der abschriftlichen Anlage desjenigen Schreibens, so Ich Euch hierbei an gedachten von Rexin[2] mitgebe, ersehen.

Ich habe Mein allergnädigstes Vertrauen auf Euch gerichtet, dass Ihr Euch alle ersinnliche Mühe geben und alle Attention anwenden werdet, um sowohl zu penetriren und zu beurtheilen, wie Meine dortige Affaires bisher von dem von Rexin tractiret worden seind, als auch auf den wahren Grund zu kommen, ob es der Pforte und deren Ministern ein wahrer Ernst sei, mit Mir einen Defensivallianztractat zu schliessen, oder aber ob man Mich nur damit umzuziehen gedenket; kurz, ob solcher Defensivallianztractat zu Stande kommen werde oder nicht. Zu

[1] Am 20. April ergeht an Zegelin der Befehl des Königs, „morgen vormittags“ nach Potsdam zu kommen, „weil Ich Euch allhier Selbst zu sprechen verlange“. Am 24. April wird ihm mitgetheilt, dass die Kriegskanzlei Ordre habe, ihm sofort das Patent als Major auszufertigen. — [2] Nr. 15034.

welchem Ende denn nothwendig ist, dass Ihr wohl penetriret, was vor Canäle der von Rexin habe, um durch solche bei der Pforte zu arbeiten; ob solche zuverlässig sein oder nicht, und ob seine Confidenten und Intimes, insonderheit der Paniodore,[1] aus eigennützigen Absichten ihn durch falsche Nachrichten dupiren oder aber ob sie gegen denselben redlich vorgehen; ferner, wie die Gesinnungen des jetzigen Grossvizirs und anderer türkischen Minister deshalb sein; ob selbige Lust und die wahre Intention haben, solchen Defensivtractat mit Mir zu schliessen, oder aber Mich nur darunter amusiren wollen: auf dass Ihr Mir demnächst einen recht zuverlässigen Bericht davon erstatten könnet.

2. Damit Ihr nun solchen Meinen Zweck erreichen, auch die bisher gehaltene Conduite des p. von Rexin und ob man ihn betrogen habe, gründlich approfondiren könnet, so ist ihm deshalb von Mir aufgegeben worden, Euch alle seine Instructions nebst insonderheit die letztere Correspondance zwischen Mir und ihm, ferner seine der Pforte übergebene Représentations und die darauf erhaltene Antworten, desgleichen auch die Tractate selbst und alles, was Ihr zu Erreichung des Endzweckes von dieser Eurer Commission nöthig haben werdet, in Original vorzulegen und zu communiciren, auch Euch über alles getreulichst Red und Antwort zu geben und mit nichts zurückzuhalten. Welches dann und was Ihr sonsten durch den Umgang mit anderen ohnverdächtigen, auch sonst gegen Mich wohlgesinneten Leuten in sichere Erfahrung bringen werdet, Euch bald auf die Wege bringen wird, auf den wahren Grund von allem zu kommen.

3. Da der p. von Rexin mit denen ihm von Mir zu Ausführung Meiner Absichten dorthin übermachten starken Geldremisen öfters sehr unbedachtsam und wild hausgehalten und vieles davon vergeblich und ohne Effect angewandt und gleichsam weggeworfen hat, so kann Ich ihm darunter nicht mehr so als vorhin die freie Hände lassen und habe daher resolviret, auch ihm in obgedachtem Meinen Schreiben aufgegeben, dass er nichts weiter, es sei an Präsenten oder auch Corruptionen oder auch sonsten etwas ausgeben soll, es sei dann, dass er Euch solches vorher angezeiget und Ihr Euer Consentement dazu gegeben haben werdet.

4. Sollte es mit dem Defensivallianztractat zwischen Mir und der Pforte noch zu Stande kommen, so werde Ich Mich nicht entbrechen können, dem dortigen orientalischen Gebrauch nach einige Präsenter, auch wohl Corruptiones zu machen. Ihr werdet Euch demnach wohl informiren, an wen von denen Ministern der Pforte dergleichen, jedoch mit Effect, zu machen, auch wie viel und worin selbige am convenablesten bestehen mögen, um Mich alsdann davon informiren zu können.

5. Wie Ihr Eure Route zur Hinreise nach Konstantinopel nehmen wollet, solches überlasse Ich Eurem Gutfinden; dabei Ihr solches mit

[1] Vergl. S. 48.

aller benöthigten Vorsicht und mit möglichster Vermeidung alles Éclats thun müsset. Ich rechne, dass Ihr diese Eure Commission in einer Zeit von ohngefähr sechs Monat ausgerichtet haben werdet, weshalb Ich Euch dann an Reisekosten überhaupt 500 Ducaten und zu Eurer Subsistance in Konstantinopel monatlich 100 Rthlr. zahlen lassen werde.[1]

Ich habe übrigens das gnädigste Vertrauen zu Euch, Ihr werdet es an keiner Bemühung, Industrie und Savoir-faire fehlen lassen, um Euch von dieser Eurer Commission bestens zu acquittiren und mithin Meine in Euch gesetzte Hoffnung zu Meiner völligen Zufriedenheit zu erfüllen; wohergegen Ihr Euch aller Meiner Protection und gnädigsten Erkenntlichkeit versichert halten könnet.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

15036. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 24. April 1764.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 23. April: „Les fortes représentations que les ambassadeurs de Votre Majesté à la Diète d'élection[2] ont faites auprès du ministère impérial en faveur des états du duché de Württemberg, ont enfin eu l'effet que l'Empereur a résolu d'envoyer le baron de Bartenstein en qualité de son commissaire à Stuttgart pour faire entendre raison au Duc, qui vient de se porter aux dernières extrémités, en renversant toute la constitution du pays et en établissant des taxes arbitraires qui surpassent toutes ses forces. Les états de Württemberg craignent avec raison que la présence d'un ministre impérial seul ne leur fasse plus de mal que de bien, et, par cette raison, ils nous ont fait parvenir les instances les

Dass der von Schulenburg dahin geschicket werde, ist recht gut; was Ich aber dabei zu sagen habe, ist dieses, dass es lange damit dauren wird, und also der von Schulenburg damit warten und nicht eher dahin gehen muss, bis dass der von Bartenstein hinkommet; wie denn auch der von Schulenburg nicht lange da bleiben muss.

1 Eichel schreibt an Zegelin, Potsdam 10. Mai: „Es dörfte nicht ohndiensam sein, wenn Ew. Hochwohlgeboren etwas von diesen Geldern per Assignation auf Konstantinopel in türkischen Ducaten, die, wie ich nicht anders weiss, etwas geringer an Valeur wie die holländische gerändelte sein, mitnehmen könnten. Da aber Konstantinopel kein Wechselplatz und also alle Wechsel dahin über Holland, Engelland oder Italien laufen müssen, so dörfte solches zu weitläuftig und der Verlust wegen Agio und Provision zu stark sein, überdem aber Ew. Hochwohlgeboren in die Hände des Kaufmann Barcker zu Konstantinopel fallen müssen, der mir nicht allerdinges aufrichtig zu sein scheinet, obschon derselbe eine Creatur von Rexin oder auch dieser von jenem ist, wie vielleicht Ew. Hochwohlgeboren finden dörften, wenn Dieselbe nach des Königs Intention etwas recherchiren werden, welchergestalt die grossen Summen, so Se. Majestät an den von Rexin remittiren lassen und wovon der Herr Schickler nähere Auskunft geben kann, administriret worden." — 2 Plotho und Schulenburg.

plus vives pour que Votre Majesté veuille bien, en qualité de garant des pactes de religion du Württemberg, y envoyer un ministre qui travaille de concert avec celui de l'Empereur à remettre les affaires de ce duché sur l'ancien pied. Ils offrent en même temps de se charger de tous les frais de cette mission.

Votre Majesté trouvera, sans doute, de Son intérêt d'empêcher la ruine totale d'un pays protestant dont les habitants Lui sont si fort attachés, et dont le successeur tient de si près à Sa maison royale;[1] Elle ajoutera un nouveau degré à Son autorité et à Son influence dans les affaires de l'Empire, si Elle contribue à mettre le Duc à la raison, et cette mission pourra aussi servir à le rendre plus traitable pour qu'il ne mette plus tant d'obstacles à l'enrôlement des recrues pour le service de Votre Majesté dans le cercle de Souabe."

Die Minister schlagen den noch in Frankfurt weilenden Hofmarschall Grafen Schulenburg für die Sendung vor.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

15037. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 avril 1764.

Vos deux rapports du 14 et du 17 de ce mois m'ont été fidèlement remis; sur lesquels je veux bien vous faire observer qu'il dépendra du baron de Bernstorff de se prendre dans l'affaire des Colbergeois comme bon lui semble,[2] mais qu'elle restera toujours celle sur laquelle je dirige mon attention principale dans ce qui regarde les affaires avec le Danemark, et que vous devez l'avoir toujours devant les yeux.

Vous me ferez plaisir, au reste, de continuer à m'informer exactement de tout ce que vous apprendrez de nouvelles relativement à la cour de France.

Nach dem Concept

Federic.

---

[1] Prinz Friedrich Eugen von Württemberg war mit der Prinzessin Friederike Dorothea Sophia, einer Tochter des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt und Nichte des Königs, vermählt. Sein älterer Bruder Ludwig Eugen hatte am 23. August 1763 für seine Kinder auf die Nachfolge in Württemberg verzichtet. — [2] Borcke hatte am 14. April berichtet: „Il y a apparence que le baron Bernstorff a pris son parti à ce sujet, pour conniver aux prétentions des Colbergeois dans le Sund (vergl. S. 286) et à laisser l'affaire en suspend et à démêler dans la suite du temps."

15038. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 avril 1764.

Je vous sais tout le gré possible de l'attention que vous avez eue pour m'informer par votre dépêche du 14 de ce mois de ce qui vous est revenu du plan formé par la cour de là-bas pour disposer les états de Hongrie d'agréer la levée d'une milice permanente et à la charge du pays en temps de paix.[1] Vous devez poursuivre cette affaire avec toute l'application imaginable, afin de m'instruire exactement et du succès ou non que ce plan aura; et quoique je croie que la somme qu'on en aura calculée, soit de beaucoup trop forte, parceque la nation s'est souvent plaignée de ce que le royaume se trouvait épuisé en hommes par la dernière guerre, il en pourra, cependant, arriver qu'on parvint à une augmentation des milices hongroises d'une vingtaine [de] mille hommes.

Selon mes dernières lettres de Varsovie,[2] les Polonais mécontents ne comptent presque plus sur quelque secours de troupes autrichiennes, comme ils ont fait ci-devant, après que le comte Mercy leur a dit tout net, en tirant les épaules, que, pour le présent, il était impossible à l'Autriche d'en fournir, mais qu'avec le temps on ne pourrait pas savoir ce qui arriverait. Le ministre a dit ceci, entre autres, au Primat. Ce qui n'avait plu guère aux susdits mécontents. Ce que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

15039. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 avril 1764.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été fidèlement remise; dont je vous sais gré d'autant plus que vous l'avez très bien couchée, et que l'anecdote que vous avez jointe en échantillon de l'habileté et du savoir-faire des Sénateurs dans le militaire,[3] m'a fait bien du plaisir, de sorte que j'ai été content à tous égards de cette votre dépêche.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 348. — 2 Bericht Benoîts, d. d. Warschau 14. April. — 3 Als die schwedischen Generale 1757 nach der Landung in Stralsund dem Senat gemeldet hatten, dass alle Gewehrkugeln umgegossen werden müssten, da ihr Caliber nicht passte, hatte dieser nach reiflicher Erwägung geantwortet, „qu'il fallait bien se garder de refondre les balles, qu'ils eussent à faire élargir les canons des fusils, dont il n'y en avait environ que 20000 dans l'armée, pendant qu'il y avait des centaines de milliers de balles".

15040. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 avril 1764.

Je trouve bon de vous communiquer à la suite de cette lettre la copie de celle que le colonel de Marwitz[1] a reçue du colonel autrichien le baron de Rasp,[2] chargé de sa cour de la commission pour faire l'échange des sujets des deux cours respectives. Vous en apercevrez sous quels prétextes frivoles on paraît vouloir éluder de la part des Autrichiens la continuation de cet échange.[3] Mon intention est ainsi que vous devez en parler au général de Ried, en lui faisant lire la susdite copie. Aussi vous saurez bien glisser dans l'entretien que vous aurez avec lui à ce sujet, que, l'élection du roi des Romains faite et achevée,[4] il paraissait que l'affaire de l'échange serait arrêtée pour demeurer là.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15041. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

Potsdam, 26 avril[5] 1764.

Die Kurfürstin-Wittwe schreibt, Dresden 20. April: „Votre Majesté ne me croit certainement pas assez téméraire pour entrer en lice avec Elle. Vous auriez, Sire, à tous égards trop d'avantage, et je ne sais si vous m'épargneriez beaucoup. Déjà vos comparaisons m'alarment. Il faudrait être fée, en effet, pour lutter contre un puissant génie. Si j'avais la merveilleuse baguette,[6] je ne ferais point d'un vaillant chevalier un subtil avocat; mes métamorphoses seraient mieux entendues, et je serais sûre de ne point me repentir de mon ouvrage. Mais une fée plus puissante que moi s'est saisie de la baguette. Que me reste-il à faire? Vous rendre louange pour louange? Les miennes, Sire, méritaient moins que les vôtres un prix académique, et puis c'est un tribut qui flatterait peu Votre Majesté; Elle y est trop accoutumée. Je ne puis, cependant, m'empêcher de vous laisser voir,

Madame ma Sœur. Votre Altesse Royale n'a pas besoin envers moi de baguette ou d'enchantement; je vous obéis, Madame, sans qu'il soit nécessaire d'un pouvoir surnaturel, pour m'y contraindre. Cet hommage vous est personnel, et vous vous l'attirerez, Madame, de tous ceux qui auront le bonheur de vous approcher, de vous entendre et de vous admirer. Si quelque pouvoir surnaturel me retient dans des chaînes invisibles, c'est un torrent qui entraîne, et auquel apparemment mes forces ne sauraient résister. Et si j'osais, Madame, vous citer un auteur aussi grave que

[1] Vergl. S. 261. — [2] D. d. Schatzlar 20. April. — [3] Rasp hatte geschrieben, er habe auf seine Anfrage, ob noch Transporte preussischer Kriegsgefangener zum Zwecke ihrer Auswechselung unterwegs seien, noch keine Antwort vom Hofkriegsrath erhalten, doch sei er durch ein „Particulierschreiben" unterrichtet worden, alle Regimenter hätten die Erklärung abgegeben, „dass kein jenseitiger Unterthan, ohne ihm Zwang anzulegen, zu persuadiren sei, in sein Vaterland zurückzukehren". — [4] Joseph II. war am 27. März gewählt und am 3. April gekrönt worden. — [5] Vom 26. April ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 238. — [6] Vergl. Nr. 14966.

Sire, toute mon admiration et ma joie au sujet de l'amour que vous témoignez pour la paix et pour la tranquillité de l'Europe. Persistez, Sire, dans un goût si heureux pour l'humanité. Délassez-vous à Sans-souci avec la philosophie et les beaux arts, et daignez m'accorder quelque part à votre estime et à votre amitié."

l'Arioste, je pourrais en apporter un nombre d'exemples. Mais, en vérité, l'Arioste n'a que faire dans cette lettre. Les féeries politiques sont un peu plus sérieuses que les jeux d'imagination de cet aimable poëte, et un preux chevalier, transporté par l'hippogryphe à 100 milles par les airs, ne manque pourtant pas à la fin du poëme de se retrouver auprès de la beauté qui a captivé son cœur. Il en est de même des combats de l'Arioste: ils font rire, au lieu qu'il n'y a que des larmes à répandre pour ceux que la politique fait livrer. Je me trouve fort heureux de penser sur la paix comme Votre Altesse Royale. Je vous assure, Madame, que tous mes vœux et mes démarches tendent à la maintenir, et il y a lieu de croire que cela arrivera, pourvu que les puissances ne veuillent pas se raidir contre un projet dont il me paraît qu'une certaine puissance ne se départira jamais. La guerre, Madame, est un fléau qui les rassemble tous, et qui ne doit se faire que pour ramener et consolider la paix. Il me semble que l'Europe doit être rassasiée de combats et de meurtres. Il est bien temps que la paix se maintienne, pour guérir toutes les plaies et les désolations dont tant d'États souffrent, et pour qu'à l'ombre des lois les nations qui commençaient à devenir féroces, reprennent des mœurs et de l'urbanité. Dans ma sphère, quoiqu'étroite, je tâche d'y contribuer, autant qu'il dépend de moi. Mais, Madame, il y a bien des têtes dans l'Europe, et il reste toujours la grande difficulté de concilier tant de différentes volontés. Voilà, Ma-

dame, ma confession authentique, qui, je l'espère, me méritera mon absolution. Je l'attends de votre indulgence et encore plus de la bonté avec laquelle vous recevez les assurances de la haute estime et de la parfaite considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

15042. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 avril 1764.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'a été rendue. A ce que vous me marquez des sentiments des ministres anglais sur ce qui regarde les déclarations faites à Varsovie des cours de Versailles et de Vienne,[1] ils n'en ont pas mal jugé, et il y a[2] fort à présumer que ces déclarations n'ont été calculées que pour en faire ostentation et pour en imposer à la nation polonaise et au public.

Pour ce qui est de l'envoi du courrier que le sieur Gross a dépêché à sa cour en dernier lieu, il se pourra que ce soit pour remettre en haleine les négociations entre les deux cours,[3] il saura même arriver qu'elles fussent rentamées. Avec cela, cependant, l'on peut être assuré que, quand même cette négociation prendrait une tournure heureuse, il s'écoulera, nonobstant cela, une année et au delà, avant qu'elle prendra consistance.

J'approuve la conduite que vous avez observée dans ce qui regarde l'affaire du sieur d'Eon et les conférences qu'il y a eu là-bas entre les ministres des cours étrangères.[4] J'aurais bien aimé que vous m'eussiez

[1] Vergl. Nr. 14990. Michell hatte berichtet: „On veut bien se persuader jusqu'ici que ces déclarations ne seront suivies d'aucunes voies de fait, et que ce ne sont que des démarches calculées uniquement pour montrer au public que les cours de Vienne et de Versailles veulent faire parade de sentiments différents de ceux de Votre Majesté et de la Russie, afin de vous donner, Sire, et à l'Impératrice plus de difficultés à surmonter." — [2] Vorlage: „il n'y a". — [3] Vergl. Nr. 14915. — [4] Michell hatte in Gemeinschaft mit den übrigen fremdländischen Gesandten in London die Forderung des dortigen französischen Gesandten Grafen Guerchi abgelehnt, von der englischen Regierung die Auslieferung des Vorgängers Guerchis, Chevalier d'Eon de Beaumont, „à titre de ministre refractaire" zu verlangen: d'Eon hatte den Grafen Guerchi in seinen soeben veröffentlichten „Lettres, Mémoires et Négociations particulières" (London 1764) angegriffen und mit Schmähungen überhäuft. Dagegen hatte Michell den Forderungen Guerchis nach Genugthuung und Sicherheit für die Zukunft zugestimmt.

envoyé un exemplaire de ce livre qu'on tâche à présent de décrier tant; ce que vous ferez encore, s'il y a moyen.[1]

Nach dem Concept. Federic.

15043. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 26. April 1764.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigstem mündlichen Befehl soll ich an Ew. Excellenz einliegendes Schreiben von denen unterzeichneten polnischen Magnaten von der missvergnügten Partie,[2] welches der Resident Benoît mit seinem letzteren Rapport vom 18. dieses eingesandt und zugleich die dabei concurrirende Umstände gemeldet hat,[3] zusenden und dabei von Höchstderoselben wegen vermelden, wie Ew. Excellenz eine wohlgefassete Antwort darauf zur königlichen Unterschrift besorgen und unter andern mit einer guten Tournure mit berühren möchten, wie man gewiss glauben könnte, dass weder die Nation in ihrer Freiheit und Constitution, noch sie selbst vor sich etwas zu besorgen haben würden, daferne sie, die Unterzeichnete, sich nur nicht einkommen lassen würden, andere Familien unterdrücken zu wollen Sonsten könnte das Antwortschreiben nach Anleitung dessen, was der Resident Benoît in seinem Berichte deshalb an die Hand gegeben, convenablement eingerichtet, zum Schluss dessen aber besonders mit releviret werden, dass die Unterzeichnete solches aus dem Palais primatial datiret hätten, da doch Sr. Königl. Majestät zur Gnüge bekannt wäre, dass ganz das Gegentheil davon sei und der Primas weit entfernet wäre, dergleichen wider die Constitution der Republique laufende Démarches zu genehmigen; dergleichen Verhalten dann Sr. Königl. Majestät keine avantageuse Idee von ihren Absichten geben könne pp.[4]

P. S. secundum.[5]

Eichel übersendet dem Minister die Abschrift des Berichts von Rexin vom 13. März und meldet, dass er Befehl erhalten habe, einen Auszug aus dem Bericht an Rohd, Benoît und, „jedoch nur gelegentlich", an Solms zu senden.[6]

1 Auch der Gesandte Thulemeier im Haag erhält am 27. April den Auftrag, dem Könige ein Exemplar dieser Schrift zu verschaffen. — 2 D. d. Warschau 13. April, „donné au Palais Primatial". — 3 Die Unzufriedenen hatten an den König von Preussen, an die Kaiserin von Russland, an die Höfe von Wien und von Versailles je ein Schreiben und an den Grossvezier ein Mémoire gerichtet und diese aus dem Palais des Primas datirt, nachdem sie den Primas vergeblich gedrängt hatten, einen Brief an Kaiserin Katharina zu unterzeichnen, in dem sie sich, wie Benoît am 14. April berichtete, über die Handlungsweise ihrer Gesandten in Polen beklagten und behaupteten, dass diese auch die Truppen ohne Wissen der Kaiserin hätten kommen lassen. — 4 Das dem zu Folge im Ministerium aufgesetzte Schreiben an Branicki ist vom 28. April datirt. — 5 Ein P. S. primum war nicht aufzufinden. — 6 Vergl. Nr. 15044 — 15046 und 15057.

Des Königs Majestät sehen sonsten diese von der Pforte gethane Declaration[1] dergestalt an, dass solche dem wienerschen Hofe starke Impression machen und selbigen um so mehr bewegen werde, sich von denen gegenwärtigen polnischen Sachen nicht zu meliren, die Uebelgesinnete in Polen aber völlig niederschlagen, mithin die polnischen Königswahlsachen ziemlich ruhig und ohne grosse Weitläuftigkeiten abgehen und der Friede conserviret werden werde . . .

Nach der Ausfertigung. Eichel.

15044. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 27. April[2] 1764.

Mir ist Euer Bericht vom 13. Martii, welchen Ihr unter der Adresse des Benoît gehen lassen, richtig zugekommen, und hat es Mir eine wahre Freude und ausnehmendes Vergnügen gemachet, daraus zu ersehen, dass die Pforte dem dortigen polnischen Obristen von Stankiewicz auf dessen derselben eingereichete neuerliche Credentiales eine ganz nachdrückliche Declaration durch den Grossvezier in dessen Schreiben an die République sowohl als an den Primas thun lassen.[3] Der Effect davon wird ganz heilsam und beträchtlich sein, indem diese Declaration nicht nur auf verschiedene nicht wohlgesinnete Höfe grosse Impression machen und selbige zurückhalten wird, sich nicht von denen polnischen Sachen zu meliren, sondern auch diejenigen Magnaten in Polen, welche auf Instigationes derer Euch bereits bekannten Höfe schon zu remuiren anfangen und ihre Landsleute durch Uebergewalt unterdrücken, mithin ihr Vaterland in Combustion setzen wollten, sehr in Respect setzen und also dadurch der Friede in Polen conserviret werden [wird]. Ihr habt auch wohl gethan, den Benoît sogleich von solcher Declaration der Pforte zu benachrichtigen.

Sonsten wird der Achmet Effendi nächster Tagen seine Rückreise nach Konstantinopel wieder antreten und nach Möglichkeit beschleunigen. Da Ihr in einer Eurer vorigen Relationen gemeldet habet, wie die Pforte dessen Ankunft allda zuvorderst abwarten wolle, bevor sie sich wegen unserer Alliance völlig determinire, so habe Ich gedachten Gesandten ersuchen lassen müssen, seine Rückreise auf das allermöglichste zu beschleunigen.

Friderich.

Nach dem Concept.

15045. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 avril 1764.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois. Mes dernières lettres de Constantinople qui sont du 13 de mars,[4] ne font encore aucune

[1] Vergl. Nr. 15044. — [2] Vom 27. April ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 130. — [3] Vergl. S. 359. — [4] Vergl. Nr. 15044.

mention du rappel ni du départ du sieur Penckler, mais, par contre, elles m'informent d'une déclaration que la Porte a faite en réponse des lettres *credentiales* qu'un colonel polonais de Stankiewicz, proprement émissaire du grand-général de la couronne et de ses adhérents, a remises tout nouvellement à ladite Porte, et en conséquence de laquelle le grand-vizir déclare tout nettement par deux lettres, l'une à la République, l'autre au primat de Pologne, que la Porte ne permettrait jamais qu'un autre sujet fût élu roi de Pologne qu'un piaste natif, Polonais de père et de mère, et qu'elle accédait, d'ailleurs, sans exception en ceci au système adopté de moi conjointement avec la cour de Pétersbourg.

Je vous marque ceci pour votre direction, et une déclaration aussi énergique et positive me donne lieu de croire que la cour de Vienne ne voudra plus se mêler ni remuer directement ou indirectement dans ce qui regarde les affaires de Pologne. Je ne doute nullement que cela la mettra en mauvaise humeur et la fâchera de ce qu'elle ne sait jouer un grand rôle dans ces affaires; mais la paix se conservera et l'affaire de l'élection en Pologne passera assez tranquillement . . .

Nach dem Concept. Federic.

15046. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 avril 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, m'a été rendu. Vous ne devez être nullement en peine de ce que les Polonais mécontents voudraient interpréter tout autrement la marche de quelques troupes de la Porte vers Otschakow qu'il en est le vrai but.[1] Ce que la Porte a déclaré à ce sujet au ministre de Russie à Constantinople,[2] doit rassurer tous les bien-intentionnés contre toutes insinuations frivoles, et, d'ailleurs, ce que le grand-vizir a répondu à la République et au Primat à l'occasion des nouvelles lettres de créance que le colonel Stankiewicz a remises à la Porte,[3] et dont je crois que le sieur de Rexin vous aura déjà informé amplement, rabattra bien du caquet des malintentionnés et les fera penser plus de deux fois à l'exécution de leurs mauvais desseins.

Benoît wird unterrichtet, in welcher Weise der König auf die Eingabe der unzufriedenen polnischen Magnaten antworten lassen will (vergl. Nr. 15043), und erhält den Erlass an Rexin (Nr. 15044) zur Weiterbeförderung.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Benoît hatte die Befürchtung geäussert, dass die Polen diesen Marsch als gegen Russland gerichtet ansehen würden. — 2 Die Pforte hatte, nach Benoîts Bericht, an Obreskow erklärt, „qu'elle prétendait vivre toujours en bonne harmonie avec l'Impératrice, et qu'ainsi on ne devait pas interprêter à faux, si la Porte envoyait quelques détachements de troupes à Otschakow, parceque cette démarche ne visait simplement qu'à la réparation des ouvrages de cette place". — 3 Vergl. Nr. 15045.

15047. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 avril 1764.

Je vous sais tout-à-fait gré de la diligence que vous avez employée pour m'informer incessamment par votre dépêche du 21 de ce mois de la mort de la marquise de Pompadour,[1] dès que la nouvelle en est arrivée aux ministres de la République. Vous prêterez à présent toute votre attention à m'informer exactement des suites que cet évènement pourra avoir dans le système et dans les affaires intérieures de la cour de France, et de tout ce qui y aura du rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

15048. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

Potsdam, 27 [avril 1764].

. . . Après vous avoir parlé de métaphysique et de système,[2] je vous annonce la mort de la Pompadour,[3] qu'on dit devoir être succédée dans le ministère par madame de Grammont, sœur de Choiseul, de sorte que, par cet arrangement, toute la clique se soutiendra en France. Pour moi, je m'en embarrasse peu et vous prie d'être assuré de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

15049. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 avril 1764.

Je ne saurais qu'accuser votre rapport du 17 de ce mois, qui, d'ailleurs, ne comprend rien qui puisse exiger ma réponse. J'ai, cependant, bien voulu vous communiquer, quoique pour votre direction seule et avec défense de n'en parler qu'à la Reine ma sœur seule, à laquelle vous en ferez communication confidente de ma part, qu'en conséquence des lettres de mon ministre à Copenhague[4] le sieur Goodrick avait reçu, peu de jours avant son départ,[5] une dépêche de sa cour selon laquelle il y avait apparence que le ministère britannique donnât plus d'attention qu'on le croyait dans le public, à former des liaisons dans le Nord, opposées à celles des puissances du Sud; qu'on avait pressé sur cela son départ, puisque le roi d'Angleterre, sachant dans quelle situation critique le gouvernement suédois se trouvait par le mauvais état de ses finances et l'impuissance de la France de pouvoir le soutenir, était très

[1] Die Marquise war am 15. April gestorben. — [2] Den nicht politischen Anfang des Schreibens vergl. in den Œuvres, Bd. 26, S. 301. — [3] Vergl. Nr. 15047. — [4] Bericht Borckes, d. d. Kopenhagen 21. April. — [5] Von Kopenhagen nach Stockholm, vergl. S. 193.

impatient d'être instruit avec exactitude de l'état des affaires en Suède, de la façon de penser des chefs des partis et de la nature de leur crédit apparent dans la nation, afin de pouvoir se déterminer sur ce qu'il voudrait faire, et tâcher de rompre les liaisons de la France avec la Suède et à mener la nation suédoise à des mesures qui assurassent le repos de l'Europe et les alliés de la Grande-Bretagne; qu'au surplus il devait se conduire selon ses anciennes instructions; phrase dont le sieur Goodrick a été bien aise, puisque selon laquelle il se croyait autorisé à continuer à bien vivre avec vous et à rechercher, autant qu'il est possible, les bonnes grâces de ma sœur. Au surplus, le sieur Goodrick a ajouté à ceci que la seule chose qu'il désirait sur tout cela, était de vouloir lui garder le secret sur les confidences qu'il vous ferait, afin que son attachement aux susdits intérêts ne donnât point d'ombrage contre lui en Angleterre. A quoi donc vous vous conformerez scrupuleusement.

Nach dem Concept.

Federic.

15050. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, [28][1] avril 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 20. April und des beigelegten Schreibens der Churfürstin-Wittwe von demselben Tage und übersendet dem Gesandten die Antwort auf das letztere (Nr. 15041).

Ce que je vous ai communiqué pour votre direction dans ma dernière dépêche,[2] touchant l'usage que la cour de Saxe fait actuellement de l'emprunt négocié en Hollande, m'est confirmé par d'autres lettres de Saxe que je viens de recevoir de bonnes mains. Selon ces lettres, l'on prétend de savoir de science certaine que ladite cour a effectivement déjà remis 150000 ducats en Pologne, et que présentement, après le retour du marchand Frege, d'autres remises considérables l'y suivront, toutes destinées pour gagner des partisans dans ce pays-là, afin d'y faire réussir les vues du prince-administrateur de Saxe. L'on assure, au surplus, qu'on est en négociation avec le comte Bolza[3] pour tirer de lui une avance très considérable en argent comptant, en lui hypothéquant de certains revenus de la Saxe. L'on ajoute qu'on se servait du prétexte, pour masquer ceci, que c'était un emprunt qu'on fit pour l'employer au payement des dettes de la *Steuer* saxonne les plus pressantes. Tout ce que je vous marque ici, vous servira à vous mettre à la voie pour bien approfondir ce manège, et pour vous mettre en état de pouvoir m'en faire des rapports exacts.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Das Datum ergiebt sich aus Buchs Antwort, d. d. Dresden 4. Mai. — [2] Nr. 15032. — [3] Vergl. S. 340.

15051. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 27. April: Ried habe auf seine Erklärungen (vergl. Nr. 15040) geantwortet, „que ce n'étaient pas les sentiments de l'Impératrice dont il pouvait être garant, que cette Princesse ignorait sûrement tout ceci"; er werde an sie wie an Kaunitz und Daun schreiben. „Il me parla ensuite avec une sorte de chagrin et de mécontentement du choix que le maréchal Daun a fait du colonel Rasp, qui lui avait d'abord déplu, . . . il traita sa lettre de bavardage et ajouta qu'on voyait bien qu'il voulait faire sa cour par là au maréchal et à quelques généraux qui ne voulaient pas rendre leurs gens, mais qu'il lui ferait donner une bonne mercuriale, et qu'il espérait qu'il serait obligé de charrier plus droit, et que l'échange continuerait."

Potsdam, 28 avril 1764.

Quoique j'aie tout lieu d'être content de la réponse que le général Ried vous a donnée, en conséquence de votre rapport du 27 de ce mois, vous lui ferez cependant observer, quand vous lui parlerez encore, que j'étais bien assuré de sa bonne intention pour écarter tout ce qui saurait donner occasion à quelque refroidissement entre les deux cours, mais qu'indépendamment de cela, je voyais avec peine que quelques-uns de sa cour ne marchaient pas tout-à-fait droit, dans ce qu'ils accumulaient difficultés sur difficultés relativement à l'affaire de l'échange de mes sujets et y mettaient tout obstacle possible. Et comme on n'ignorait pas combien l'Impératrice sa souveraine s'applique pour être exactement instruite de toutes ses affaires, il fallait bien que ceux qui étaient chargés de l'affaire susdite, fussent dans la persuasion qu'ils n'auraient rien à risquer vis-à-vis de l'Impératrice, si, malgré ses ordres, ils s'opposaient à l'exécution et fissent en sorte que, sous des prétextes frivoles et controuvés, l'affaire demeurât suspendue au croc ou échouât entièrement.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15052. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 avril 1764.

Voici la copie d'une autre lettre du colonel autrichien de Rasp, qu'il vient d'écrire tout nouvellement à mon colonel de Marwitz,[1] et par laquelle il paraît assez clair que le conseil aulique de guerre à Vienne voudrait regarder l'affaire de l'échange des sujets réciproques autant que rompue.[2] Ma volonté est ainsi que vous devez en parler

[1] D. d. Schatzlar 24. April. — [2] Rasp hatte geschrieben, die Antwort des Hofkriegsraths sei ihm zugegangen und ihm darin bedeutet worden, „dass für dieses Mal, weilen keine königlich preussischen Landeskinder mehr abgegeben zu werden anverlangen, das Auswechselungsgeschäft nicht weiter fortgesetzt werden würde, und ich von hier abgehen könne". Auf dem Bericht von Marwitz, d. d. Liebau 25. April, mit welchem er das Schreiben von Rasp übersandte, finden sich die eigenhändigen

encore au général Ried et lui représenter avec combien de mauvaise foi ceux de sa cour procèdent dans cette affaire, et la nécessité qu'il y aura qu'il fasse des représentations sérieuses et énergiques là-dessus à sa cour sur de pareils procédés.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

15053. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 29 avril 1764.

Votre rapport du 23 de ce mois m'a été rendu. Autant que j'en ai vu,[1] je trouve que ces gens ont assez d'idées en tête, et que, pour s'aider, ils voudraient partout remuer, mais que tout s'arrête et échoue, dès qu'il s'agit de l'article de l'argent. S'ils feront, d'ailleurs, la sottise d'envoyer en Pologne ces sommes qu'ils ont négociées en Hollande,[2] et de les dépenser gratuitement là, leur état s'empirera encore, et leurs finances seront ruinées sans ressource.

Nach dem Concept.

Federic.

15054. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 1er mai 1764.

Finckenstein berichtet, Berlin 30. April, er habe, dem Befehl des Königs gemäss,[3] dem General Ried über den Abbruch der Gefangenenauswechselung ernste Vorstellungen gemacht. „Le général Ried . . . me répondit qu'il ne comprenait rien à tout ce procédé, et me répéta qu'il n'y avait sûrement pas de la faute de l'Impératrice, et que, s'il y avait de la mauvaise foi, cette Princesse n'y était pour rien et était sûrement trompée la première.“ Ried habe mit der Versicherung geschlossen, er werde deshalb nochmals an den Fürsten Kaunitz schreiben.

J'attendrai l'effet de toutes les assurances que le général Ried vous a données, en conséquence du rapport que vous m'en avez fait hier.

Der König bewilligt dem Grafen Schaffgotsch[4] für den 3. Mai in Charlottenburg die nachgesuchte Abschiedsaudienz.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

Weisungen des Königs: „An Graf Fincken. An Marwitz. Er möchte nur Geduld haben; der Feind würde sich wohl bekümmern, sein Versprechen zu erfüllen. Friderich.“

[1] Buch hatte berichtet, man arbeite unablässig an den Reformen in der Armee, aber erst weniges sei vollständig geregelt. „Il paraît, cependant, que l'économie est le grand principe qu'on suivra dans cette affaire.“ — [2] Vergl. S. 361. — [3] Vergl. Nr. 15051. 15052. — [4] Vergl. S. 337.

15055. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 1er mai 1764.

J'ai reçu votre rapport du 17 [du mois passé]. Mes lettres de Copenhague[1] confirment ce que vous me marquez de l'intention des ministres anglais pour négocier et conclure des traités d'alliance dans le Nord, et j'apprends que le sieur Goodrick, sur des ordres pressants de sa cour, est passé en Suède, sans doute pour rompre les liaisons de la France avec la Suède et la mener à en prendre avec l'Angleterre.[2] Il me paraît, cependant, que c'est bien tard que les ministres susdits s'éveillent là-dessus.

Je ne veux point vous laisser ignorer que le sieur Mitchell à Berlin vient de recevoir un ordre exprès de sa cour de me demander audience, et qu'il a fait connaître en confidence à mes ministres qu'il était chargé de sa cour de faire de nouvelles représentations pour votre rappel, mais de les faire de manière que je connusse que ce n'était pas une démarche tendante à interrompre la bonne harmonie entre les deux cours, mais que cela était plutôt nécessaire pour entretenir cette harmonie et pour l'affermir.[3] Je ne comprends rien à la raison qui [puisse] avoir animé à ce point les ministres anglais contre vous, et entendrai comment le sieur Mitchell s'expliquera là-dessus dans l'audience que je vais lui donner.[4]

Je serais toujours bien aise, si, en attendant que je puisse me décider là-dessus, vous sachiez me nommer et procurer quelque sujet neuchâtelois ou pareil habile et propre de vous relever en tout cas de votre poste.

Michell erhält Befehl, Proben aus der Berliner Porcellanmanufactur, — „dont les ouvrages ou surpassent ou égalent au moins tout ce qui s'en fabrique en Saxe à Meissen", — die ihm von der Verwaltung zugehen würden, den Händlern mit sächsischem Porcellan in London vorzulegen und ihnen anzuzeigen, dass das etwa gewünschte zu angemessenen Preisen geliefert werden würde.

Nach dem Concept. Federic.

15056. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 2. Mai 1764.

Es haben Se. Königl. Majestät bei Dero instehender Abreise nach Charlottenburg mir befohlen, gegenwärtiges mit der Relation des p. Benoît vom 25. April eingekommene Schreiben[5] in Original an Ew.

[1] Bericht Borckes, d. d. Kopenhagen 21. April. — [2] Vergl. Nr. 15049. — [3] Vorlage: „affirmer". — [4] Vergl. Nr. 15059. — [5] Ein Schreiben der Führer der Poniatowskischen Partei, d. d. Warschau 20. April. Darin hiess es: „Nous savons Votre Majesté trop bien informée des motifs de l'entrée des troupes russes dans notre pays pour L'en croire surprise. Mais Elle le sera sans doute de la manière odieuse dont quelques-uns de nos concitoyens veulent faire faussement envisager à diverses

Excellenz zu senden und dabei von Höchstderoselben wegen zu vermelden, wie Ew. Excellenz die Antwort darauf in sehr obligeanten Termes besorgen und die Tournure darin dahin mit nehmen lassen möchten, wie die Unterzeichnete nicht nöthig gehabt hätten, sich wegen des geschehenen bei Sr. Königl. Majestät zu justificiren, da Höchstdieselbe Selbst ein Zeuge von der Légalité, so erstere darunter gehalten, wären, und Sie sähen, wie mehrgedachte Unterschriebene das beste ihres Vaterlandes und die Aufrechterhaltung der Constitution der République als wahre und rechtschaffene Patrioten zu Herzen nähmen pp.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

15057. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 15. April, die Ratification des preussisch-russischen Bündnissvertrags und berichtet, nach der getroffenen Verabredung solle der Vicekanzler Galizin bei der nächsten Wochenzusammenkunft den fremdländischen Gesandten Mittheilung darüber machen; ferner sollten den russischen Gesandten an auswärtigen Höfen Abschriften des Hauptvertrags, sowie — um kein Misstrauen zu erwecken — des Artikels über Polen zur Mittheilung an diese Höfe zugestellt werden.

Solms übersendet ferner: erstens die nach dem Gedächtniss niedergeschriebene mündliche Antwort auf die mündlichen Anfragen des Prinzen Lobkowitz,[2] zweitens eine Note auf die von diesem gemachten Vorstellungen.[3] In dem ersteren Stück wurde auf die Fragen, welchem Candidaten der russische Hof den Vorzug geben wolle, und warum dem wiener Hof noch keine Eröffnung darüber gemacht worden sei, geantwortet, man sei für die Wahl eines Piasten, man habe das frei und offen kundgegeben, und es sei Sache des wiener Hofs gewesen, sein Einverständniss zu erklären; „la Russie . . . a lieu de se flatter que la cour de Vienne, reconnaissant, comme la raison et l'équité l'y engagent, la différence de l'intérêt qu'elle a aux affaires de Pologne, à comparaison de celui qu'y a la Russie, ne voudra pas assurément, pour des prédilections purement personnelles et momentanées, mettre des entraves aux principes fondamentaux d'intérêt suivant lesquels l'union doit subsister inaltérablement.“ Auf die weiteren Anfragen des Gesandten wurde erwidert, die in Warschau erlassene Declaration stehe in keinem Widerspruch zu den früheren Versicherungen Russlands, da die Unterbrechung in der Succession des sächsischen Hauses und die Wahl eines Piasten unzweifelhaft durch das allgemeine Interesse in Polen gefordert werde; mit seinen Truppen werde Russland nie unterstützen „un candidat odieux à la République“; wolle aber eine fremde Macht eine Partei, welche die Gesetze und die Freiheit der Wahl missachte, mit Gewalt unterstützen, dann könne es dies nicht ruhig mit ansehen.

In der Note war ausgeführt, niemand könne etwas dagegen einwenden, wenn Russland seine Freunde in Polen unterstütze, da ja die Meinungen über die Wahl

cours et à Votre Majesté Elle-même. Aussi ce n'est pas pour nous étendre sur les causes de cette marche, que nous prenons, Sire, la liberté de vous adresser celle-ci, mais pour marquer, combien nous différons d'avis d'avec ceux qui ont signé le 13 du courant une lettre à Votre Majesté“ (vergl. Nr. 15043).

1 Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben ist vom 4. Mai datirt. — 2 Vergl. Nr. 14965. — 3 Beide Stücke sind abgedruckt im Sbornik der russ. hist. Gesellsch., Bd. 22, S. 225—234.

getheilt seien; dass die russische Kaiserin dabei beharre, die Freiheit der Wahl zu schützen; die Frage, wie sich Russland im Fall der Wahl eines sächsischen Prinzen verhalten werde, und die Versicherung, der wiener Hof werde einen solchen nicht mit Gewalt aufrecht erhalten, vorausgesetzt, dass Russland dies nicht mit seinem Candidaten thue, lasse vermuthen, dass der wiener Hof sich für einen Candidaten aus dem Hause Sachsen entschieden habe; das könne man aber nicht glauben, da ein solcher ja gar keine Aussichten habe. Eine Vereinbarung zur Aufrechterhaltung der freien Wahl entspreche durchaus den Wünschen der Kaiserin von Russland.

Potsdam, 2 mai 1764.

Le chasseur Ehnich que vous m'avez dépêché avec votre rapport du 15 du mois passé, m'a rendu fidèlement tout ce que vous lui avez confié; et je veux bien vous témoigner la satisfaction que je ressens de ce que vous avez mené heureusement à la conclusion une affaire aussi importante pour moi que celle de ce traité d'alliance défensive. J'en suis très aise et me flatte que pour ce qui regarde les affaires de Pologne, celles-ci passeront tout tranquillement. Je n'ai rien à dire contre tout ce dont vous êtes convenu avec les ministres de Russie touchant la communication à faire du traité d'alliance défensive, et je viens de donner mes ordres à mes ministres du département des affaires étrangères pour agir en tout conformément à ce que ceux de Russie feront à ce sujet.[1]

Je vous sais gré de la communication que vous m'avez faite *in extenso* des réponses que le ministre de Vienne à Pétersbourg a reçues sur les propositions que sa cour a fait faire à l'impératrice de Russie sur les affaires de Pologne. Je ne suis point fâché de ces explications que la cour de Vienne a demandées de l'impératrice de Russie, de la manière que celle-là l'a fait. Si elles n'opèrent pas des brouilleries, elles causeront au moins du refroidissement, et cela suffit.

Solms wird über die Erklärung der Pforte in der polnischen Frage nach Rexins Bericht, d. d. Konstantinopel 13. März, in ähnlicher Weise unterrichtet, wie Rohd am 27. April (vergl. Nr. 15045).

Cette déclaration de la Porte Ottomane m'a fait beaucoup de plaisir, tant par l'impression qu'elle doit faire sur le parti contraire en Pologne, que parceque la cour de Pétersbourg reconnaîtra par là que je ne lui suis pas un allié inutile.

[1] Cabinetsordre an Finckenstein, d. d. Potsdam 2. Mai. Der König giebt darin auch seiner Freude über den Abschluss des Vertrags Ausdruck und spricht sich über die russischen Antworten an den wiener Hof ebenso aus wie im folgenden gegenüber Solms. Eichel übersendet am 2. Mai dem Minister im Auftrage des Königs das uneröffnete Kästchen mit dem von Solms geschickten Vertragsinstrument und legt ein Schreiben von Solms an ihn selbst bei, „wovon ich . . . um so weniger Gebrauch machen kann, als das mehriste, so er verlanget, ganz ausser meiner Sphäre ist". Solms hatte, Petersburg 15. April, an Eichel über das Geschenk für einen russischen Kanzleisecretär (vergl. Nr. 15029) geschrieben, er möge nach seinem Gutfinden mündlich dem König Vorschläge machen, und ferner sich dahin geäussert, dass er wegen seines unzureichenden Vermögens und des ungesunden Klimas den König um baldige Abberufung bitten werde; er wünschte, dass Eichel ihm diese für den nächsten Winter verschaffen möchte.

Je vous communique, au reste, par la copie ci-close ce que le feld-maréchal de Lehwaldt est venu me marquer[1] touchant les livraisons que l'avant-garde des troupes russes en Pologne sous les ordres du prince Daschkow [a] demandées de ma seigneurie de Serrey, enclavée dans la Lithuanie polonaise. Quoique je me persuade que les ambassadeurs de Russie à Varsovie auxquels le feld-maréchal de Lehwaldt a donné part d'abord de ce qui était arrivé, l'auront déjà redressé, et que, d'ailleurs, j'estime que cela s'est passé par un pur malentendu, le commandant de ces troupes ayant apparemment ignoré que ladite seigneurie m'appartient, vous devez, cependant, en parler aux ministres de la cour où vous êtes, et leur faire quelques remontrances là-dessus.

P. S.

Potsdam, 3 mai 1764.

Il est bon que je vous avertisse que, selon les dernières lettres de Londres,[2] il m'est revenu que le ministère britannique a dépêché vers le milieu du mois passé d'avril un courrier à Pétersbourg pour y porter l'ordre à son ministre[3] de remettre en train les négociations suspendues entre les deux cours. Il est difficile de concilier cette démonstration dudit ministère anglais avec le langage qu'il tient au sujet des autres affaires de l'Europe, et en particulier sur celles de Pologne, en disant avec beaucoup d'affectation que le gouvernement britannique était décidé à ne pas se mêler directement ni indirectement de ces affaires,[4] mais de les regarder avec indifférence, et qu'en conséquence le Roi, en congédiant le Parlement, n'en avait touché le mot dans sa harangue. On conjecture en Angleterre par là que la Russie ne saurait voir de bon œil pareille conduite; que l'impératrice de Russie pourrait s'en trouver blessée et, par conséquent, éloignée de reprendre avec vivacité les négociations d'alliance et de commerce qu'on venait de lui proposer, à moins qu'on n'ait changé de façon de penser à Pétersbourg, et qu'on n'y veuille resserrer les liens avec l'Angleterre gratuitement et sans qu'il résulte aucun avantage pour la Russie dans ses vues présentes.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

15058. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN.

[Charlottenburg, 3. Mai 1764.]

Finckenstein schreibt, Berlin 1. Juni, u. a. an Eichel: „Als ich die Gnade hatte, des Königes Majestät in Charlottenburg meine Cour zu machen, waren Sie anfänglich fest entschlossen, niemand an des p.

[1] Bericht Lehwaldts, d. d. Königsberg 24. April. Auf der Rückseite dieses Berichts die eigenhändige Weisung des Königs für die Antwort: „Ganz gut, es kommt gewisse aus ein Missverständniss." — [2] Berichte Michells, d. d. London 13., 17. und 20. April. Vergl. Nr. 15042. — [3] Lord Buckingham. — [4] Vergl. Nr. 15023.

Michell Stelle zu schicken, und äusserten Sich, wie doch mit Engelland nichts anzufangen wäre. Als ich mir aber hierauf die Freiheit nahm vorzustellen, wie die Correspondenz dadurch ganz abrumpiret sein würde, und es dem königlichen Interesse nicht gemäss sein dürfte, ausser aller Connexion mit Engelland zu sein, eher und bevor das Vernehmen, wenigstens dem Anschein nach, mit Frankreich retabliret wäre, indem diese Froideur mit zwei von denen vornehmsten Puissancen von Europa dem wienerischen Hofe wohl nicht anders als angenehm sein könnte, so schienen mir diese Considerationes doch einige Impression zu machen, und sagten Höchstdieselbe endlich, dass Sie einen Secrétaire als Chargé d'affaires hinschicken wollten und dem p. Michell aufgegeben hätten, ein tüchtiges Subjectum dazu vorzuschlagen.[1] Es ist dieses alles, was über dieses Sujet damals gesprochen worden, und muss ich nunmehr also erwarten, was Se. Königl. Majestät dieserhalb weiter resolviren werden."

Nach der Ausfertigung.

15059. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSS-BRITANNISCHEN GESANDTEN MITCHELL.

[Charlottenburg, 3. Mai 1764.]

Mitchell berichtet, Berlin 5. Mai, an Lord Sandwich: „Last thursday[2] in the afternoon I had an audience of the King of Prussia in which I punctually executed the orders contained in Your Lordship's letter of the 13th of April, and I have the satisfaction to acquaint you that I have succeeded in that commission beyond my expectation, for His Prussian Majesty was pleased to declare that he would immediately recall His minister at London[3] . . ."

Mitchell berichtet über dieselbe Audienz an Sandwich, Berlin 8. Mai: „. . . [His Prussian Majesty] was pleased to receive me graciously and after exhibiting the complaints I had to make against the conduct of His minister at London — which he heard with more patience than I expected — I added that however disagreeable commissions of this sort were, there was one peculiar circumstance attending this which highly pleased me vizt that so far from aiming to interrupt the harmony happily subsisting between the two courts, my commission was calculated to preserve it entire and that the King could not give a stronger proof of his attention to that object than by desiring to have a minister sent him, who would know how to support the character with which he was invested and preserve the respect that was due to the court where he resided.

The King of Prussia answered that he would recall his minister since we would have it so, and took notice at the same time that he

[1] Vergl. Nr. 15055. — [2] 3. Mai. — [3] Vergl. Nr. 15055. 15058.

had already recalled Monsieur Knyphausen,[1] adding peevishly it was not his ministers, but him, we were tired of.

To this I replied with some warmth that after the many convincing proofs of the cordiality of the King's friendship to the King of Prussia, I was greatly astonished to find His Prussian Majesty could entertain the least doubt of jealousy and so far misapprehend the meaning of the friendly message with which I was charged, calculated to confirm and promote the union between the two courts by His Majesty's desiring to have a minister sent him who knew to behave with decency and suitable to his character, and that the King's great moderation in bearing for so long a space of time with the repeated acts of misconduct and disrespect on the part of the Prussian minister, without complaining directly to the King of Prussia, was a strong instance of the sincerity as well as of the delicacy of the King's friendship towards that Monarch.

Upon this the King of Prussia said drily: »My minister shall be recalled, but it is me, not my minister you are angry with«, making me a bow at the same time, upon which I retired out of his cabinet, happy the conversation ended thus, knowing how impatient he is of the contradiction, and perceiving that he began to grow warm."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

15060. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît übersendet, Warschau 25. April, das Schreiben der Führer der Poniatowskischen Partei vom 20. April[2] und berichtet: „Les ministres de Russie ont reçu avec gratitude tout ce que Votre Majesté a bien voulu me marquer dans Ses ordres du 13[3] et dans le rescrit du 14 du courant.[4] Ils m'ont dit qu'ils n'envoyaient pas une dépêche en cour où ils ne démontrassent la nécessité urgente de la conclusion du traité. Que, par rapport au plan que Votre Majesté trouvait si vif, il n'y avait pas eu moyen de le rendre moins tel, parceque, dans les circonstances présentes, tout dépendait d'augmenter le parti de nos amis et de lui donner autant d'éclat que possible et de leur inspirer de la confiance et de la fermeté par la réalisation du soutien qu'on leur avait promis; ... que la présence des troupes russes, quelque petit qu'en fût le nombre, enhardissait tous ceux qui, sans cela, auraient plié, par crainte, sous le joug du grand-général, du palatin de Kiovie et du prince Radziwill, et qu'elle empêchait ces derniers d'exécuter le plan violent qu'ils avaient projeté d'employer la supériorité que donnait le commandement de l'armée audit grand-général, pour forcer la volonté des nonces à se prêter à leurs désirs; que, par conséquent, il était à espérer que le plan de la Russie maintiendrait la tranquillité, bien loin de la troubler, puisque les Russes et leurs amis ne commenceraient sûrement rien, avant que les autres ne commençassent réellement. La facilité avec laquelle la Lithuanie s'est confédérée pour la bonne cause, prouve ce que l'assurance d'un appui d'argent et de troupes peut faire chez les Polonais, car, à présent, ce n'est plus les Russes, mais les Polonais qui agissent, et il n'est pas à craindre que l'élection traîne deux ou trois ans, ainsi que les cours de Vienne et de Versailles le souhaiteraient."

[1] Vergl. Bd. XXII, 614. — [2] Vergl. Nr. 15056. — [3] Nr. 15015. — [4] Der Ministerialerlass vom 14. April stimmte inhaltlich mit Nr. 15015 überein.

Potsdam, 4 mai 1764.

Votre rapport du 25 d'avril m'a été remis avec la lettre que m'a faite le parti contraire à ceux qui [se] sont si mal comportés dans une conférence chez le Primat;[1] sur laquelle aussi je vous fais adresser ma réponse.

Je n'ai rien à dire contre les explications que les ministres de Russie vous ont données touchant les mesures prises par eux conformément aux circonstances en Pologne. Je me flatte qu'elles auront tout le succès désidérable, et souhaite que tout se passe tranquillement. Jusqu'à présent,[2] on n'a pas sonné mot à la cour de Vienne sur l'entrée des troupes russes en Pologne. Les fêtes dont elle est tant occupée à l'occasion du retour de l'Empereur et du roi des Romains, feront que peut-être on y soit moins attentif aux nouvelles de Pologne; apparemment que la Diète qu'on va tenir en Hongrie, lui taillera encore de la besogne,[3] mais ce qui la pourra arrêter plus que tout cela à ne pas se précipiter pour remuer ouvertement dans les affaires de Pologne, c'est l'incertitude où elle se trouve par rapport aux desseins de la Porte, qui n'a pas encore voulu renouveler la trêve avec elle.

Nonobstant tout cela, il ne faut guère douter que, les confédérations en Pologne une fois mises en train, le parti contraire et saxon y procédera pareillement et réclamera ensuite le secours des Autrichiens; aussi voilà alors le grand moment critique pour le dénouement de ces affaires et si la paix se conservera.

Toutes mes lettres de Saxe confirment de plus en plus ce dont je vous ai déjà averti,[4] que la cour de Dresde n'a fait l'emprunt en Hollande que pour s'en servir à acquérir de nouveaux partisans en Pologne, et qu'elle a fait partir de nouveau un courrier à ce sujet le 26 d'avril passé. L'on ajoute[5] qu'elle fait ses remises par Danzig à son caissier à Varsovie, nommé Gürtler, et cela sous le prétexte d'autant plus frivole, pour payer les dettes que [le] feu Roi a contractées en Pologne, tandis qu'elle ne paie le sol des anciennes dettes en Saxe et en laisse languir les officiers de ses troupes, dont il y en a beaucoup qui, depuis la mort de feu le Roi, n'ont reçu qu'un mois de paie. Circonstances dont vous ne laisserez pas de communiquer au comte Keyserling.

Au reste, je suis bien aise de vous dire que, selon mes lettres de Pétersbourg du 15 d'avril, mon traité d'alliance avec l'impératrice de Russie vient d'être signé, et que l'échange des ratifications n'a été sursis que par la dévotion où l'on entre là-bas pendant la semaine sainte, mais qu'il se fera dès après Pâques passé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Nr. 15043 und Nr. 15056. — 2 Das folgende bis „de la besogne" nach Rohds Bericht, d. d. Wien 25. April. Rohd hatte hinzugefügt: „Nonobstant tout cela, on criera bien fort, si je ne me trompe, à la violence contre la Russie, en tâchant de la rendre odieuse à toute l'Europe. J'espère pourtant qu'on en restera là." Vergl. Nr. 15065. — 3 Vergl. S. 348. — 4 Vergl. S. 346. Anm. 1. — 5 Bericht Buchs, d. d. Dresden 30. April.

15061. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 mai 1764.

J'ai reçu votre rapport du 20 d'avril, et suis bien aise de tous les éclaircissements que vous m'avez donnés au sujet des circonstances y comprises. Mais, avec tout cela, je ne saurais vous dissimuler que, quoique je convienne tout-à-fait de la connaissance parfaite que ma sœur a du génie de la nation, pour ne guère se tromper sur son monde, mes vœux sont, cependant, qu'elle modère un peu sa confiance envers certaines gens, et qu'elle ne s'y fie qu'à très bonnes enseignes et en observant de bien près leurs allures. Il serait superflu de vous répéter les raisons qui me meuvent de penser de cette façon, après que je m'en suis déjà expliqué par les dépêches antérieures que je vous ai faites sur ce sujet.[1]

Federic.[2]

Nach dem Concept.

15062. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 5 mai 1764.

Vous répondrez au général de Ried sur le compliment qu'il vient de vous adresser pour moi de la part de l'Empereur, en conséquence de votre rapport du 4 de ce mois,[3] dans les termes les plus polis et les plus affectueux de ma part; mais, quant à ce qu'il s'agit du présent de 2000 ducats qu'il vient de vous offrir de la part de Sa Majesté Impériale, mon intention est que vous ne devez pas l'accepter, mais le refuser d'une manière honnête et convenable. J'estime, d'ailleurs, que ce modique présent ne vous convient pas, quand vous réfléchirez que je me verrai obligé de donner jusqu'à 1000 ducats à un secrétaire russe à l'occasion du traité d'alliance qui vient d'être signé à Pétersbourg, et qu'il y aurait très mauvaise grâce que vous, dans le caractère où je vous ai mis, voudriez-vous prêter à un don pareil qu'on vient de vous offrir, qui, d'ailleurs, ne me plaît pas à tous égards. Cela soit dit pour votre seule direction.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 14994. — [2] Dem Gesandten Borcke dankt der König am 4. Mai für Nachrichten über die dänische Miliz und die Vertheilung der Cantone unter die verschiedenen Corps der regulären Truppen; Borcke soll fortfahren, Nachrichten aus Frankreich zu senden und über die Folgen des Todes der Marquise von Pompadour am französischen Hofe berichten. — [3] Finckenstein und Hertzberg berichteten, General Ried sei vom Kaiser beauftragt worden, „de remercier de nouveau Votre Majesté de la manière amicale dont Elle avait coopéré à l'élection du roi des Romains, qu'il regardait à justes titres comme Son ouvrage," und zu erklären, „que c'était par Ses bons offices que l'Électeur palatin avait été obligé de se désister de ses prétentions". (Vergl. Nr. 14754.) — [4] Am 7. Mai bezeugt der König den

15063. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 5. Mai 1764.

Anliegender von dem Geheimen Rath von Pfeil an Mich immediate eingekommener Bericht wird Euch mit mehreren zeigen, was Mir derselbe von den ganz unerträglichen und höchst widerrechtlichen Procédés, welche der regierende Herzog von Württemberg gegen die dortige Landeseinwohner mehr und mehr häufet, gemeldet hat.[1] Wann nun der p. Graf von Schulenburg bereits die Commission erhalten hat, nach Ankunft des gleichfalls dahin gehenden kaiserlichen Deputirten nacher Stuttgart zu gehen und deshalb auch zu Remedirung aller solcher Griefs die gebührende Remonstrationes zu thun,[2] so sollet Ihr demselben das nöthige wegen dieser neuerlichen Vorfälle aufgeben, ihm aber zugleich insonderheit auftragen, dass er speciellement dahin mit insistiren müsse, auf dass denen dortigen Einwohnern und Unterthanen nach dem angeführten Tübingschen Vertrag das freie und ohnentgeltliche *jus emigrationis* ohnveränderlich verbleiben und ihnen solches nicht geweigert noch bekümmert werden müsse.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

15064. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 mai 1764.

Je vous fais communiquer à la suite de cette lettre l'extrait du rapport que le colonel de Marwitz vient de me faire de nouveau,

Ministern seine Genugthuung über die „de fort bonne grâce“ erfolgte Ablehnung des kaiserlichen Geldgeschenkes. „C'est le meilleur parti que vous avez pu prendre, d'autant plus que c'était, d'ailleurs, une assez mince gratification.“ — Auf dem Bericht der Minister vom 11. Mai, mit der Bitte, für ausserordentliche Ausgaben bei der Krönung in Frankfurt a. M. im Betrage von ungefähr 8000 Thalern, die Gelder anzuweisen, findet sich die Resolution des Königs, Potsdam 12. Mai (in der Vorlage verschrieben: „April“): „Sie können sehen, wer sie bezahlet; Ich gebe keinen Groschen dazu.“ (Nach wiederholten weiteren Berichten der Minister ordnet der König am 18. August die Zahlung der Summe an.)

1 Der brandenburgische Gesandte bei dem fränkischen und schwäbischen Kreise von Pfeil hatte, Deufstetten 24. April, berichtet, dass der Herzog von Württemberg, unter Aufhebung der bisherigen Steuerverfassung, eine drückende neue Kopf- und Vermögenssteuer eingeführt und dadurch der Landschaft die Bewilligung und Verwaltung der Steuern entzogen habe, dass er aus dem Geheimen Rathscollegium, „welches nach denen Reservalien commissionem perpetuam in Religionssachen und zu Erhaltung des damit unzertrennlich verknüpften Landes- und Landschafts-Systematis haben sollte“, die letzten ihm noch widerstrebenden Mitglieder beseitigt habe, und dass er, gegen das im Tübinger Vertrag von 1514 garantirte Recht des freien ungehinderten Abzuges, verboten habe, den Auswandernden etwas abzukaufen, auch angeordnet habe, „vor der Erlaubniss wegzuziehen die Leute selbst immediate“ an ihn zu weisen. — 2 Vergl. Nr. 15036.

touchant la commission dont il est chargé de l'échange des sujets réciproques.[1] Il vous doit servir pour votre direction. Mais, quant à la liste y appartenante, vous devez la communiquer au ministre autrichien le général Ried, en lui déclarant que nous étions positivement instruits qu'il y avait autant de monde de nos gens en arrière encore chez eux qu'on retenait contre leur gré et contre la volonté déclarée de sa souveraine, que nous attendrions à présent ce qu'il plairait à sa cour de disposer pour s'acquitter de ses engagements pris à ce sujet, conformément à la bonne foi.

Nach dem Concept. Federic.

15065. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 mai 1764.

Ce que vous me marquez par votre dépêche du 25 d'avril au sujet de la façon de penser de la cour de Vienne sur les affaires de Pologne,[2] me confirme dans l'opinion où je suis qu'elle ne s'en mêlera pas ouvertement et jusqu'à en parvenir à des éclats. Le procédé de la cour de Pétersbourg lui donnera bien de la jalousie et lui causera du dépit, mais voilà aussi où elle en restera. Je fonde mes conj[e]ctures sur ce que [le] ministre autrichien, le général Ried, a déclaré à Berlin, savoir que les démarches de la Russie en Pologne déplaisaient souverainement à sa cour, qu'elle souhaitait, cependant, que la tranquillité et la paix se conserve, mais qu'elle ne s'en mêlerait pas de ces affaires, quoi qu'il en arrivera. Quand, d'ailleurs, je combine à cela ce que le comte de Mercy est venu déclarer aux Polonais du parti contraire à celui de la Russie,[3] avec les autres considérations sur la situation où la cour où vous êtes, se trouve, je crois que j'ai tout lieu de présumer que cette cour ne voudra pas augmenter ses embarras ni risquer de rompre entièrement avec la Russie et de donner prise sur soi à la Porte, et cela tout gratuitement pour une affaire qui ne la regarde du tout directement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Weder der Extract noch der Bericht selbst von Marwitz an den König liegen vor. Nach seiner Meldung an das Ministerium, d. d. Liebau 2. Mai, hatte er dem König berichtet, „dass der kaiserliche Obriste von Rasp, ohnerachtet ich ihm in mein letzteres Promemoria erwidert, wie ich dies Auswechselungsgeschäfte noch nicht für geendiget ansehen könnte, indem noch so viele diesseitige Unterthanen bei denen k. k. Regimentern zurück behalten worden, welche in ihr Vaterland zurück verlangen, den 29. April von Schatzlar abgegangen ist". Vergl. dazu Nr. 15052. — [2] Vergl. S. 370. — [3] Vergl. Nr. 15038.

15066. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 6 mai 1764.

J'ai reçu votre rapport du 30 d'avril. En continuant vos recherches sur la destination de l'argent que la cour où vous vous trouvez, a emprunté en Hollande,[1] vous parviendrez de la vraisemblance où vous êtes, à la certitude qu'elle ne l'emploiera autrement que pour réussir, s'il [y] a moyen, en ses vues en Pologne. Si ces gens-là croient ainsi abonder en argent, il faut bien les laisser faire; cependant, il faut présumer qu'ils changeront d'idées, quand ils auront appris que les troupes russes se sont cantonnées autour de Varsovie.

Federic.

Nach dem Concept.

15067. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 7 mai 1764.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'avril. Les évènements que vous supposez qu'ils sauraient faire changer le gouvernement britannique des maximes présentes,[2] me paraissent si éloignés encore que son système adopté continuera assez longtemps encore, nonobstant tout le mécontentement que la nation en témoigne; car, tandis que la cour où vous êtes, ne se verra pas obligée de faire des demandes pécuniaires de la nation, elle se souciera peu des cris que celle-ci jette.

Il n'y a pas de l'apparence qu'en France la Dauphine saura gagner de l'influence aux affaires, et comme le Roi a accordé, depuis quelque temps déjà, une préférence distinguée à la duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseul, l'on y présume qu'elle saurait bien remplacer la marquise défunte.[3]

Quant aux affaires de Pologne, il n'y a moins d'apparence encore que ni la cour de Versailles ni celle de Vienne s'en voudraient mêler ouvertement et en force.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 370. — [2] Michell hatte am 27. April berichtet, dass nach Nachrichten aus Frankreich ein Wechsel im dortigen Ministerium zu erwarten stand. „Si ce ministère venait à cesser d'avoir des complaisances pour les Anglais et à discontinuer de les caresser et de les endormir, on serait bien obligé ici de prendre l'alarme, quoique d'abord on céderait et plierait autant que possible. Il n'y a, cependant, guère d'apparence qu'on pût soutenir cette conduite longtemps, sans que la nation l'aperçût, et sans qu'on ne fût forcé de changer les maximes présentes, ou que les rênes du gouvernement ne fussent conduites par d'autres ministres que ceux d'aujourd'hui." — [3] Vergl. S. 360. Dem Gesandten Thulemeier im Haag schreibt der König am 7. Mai: „Vous devez continuer à m'informer exactement de tout ce qui regarde les affaires de la cour de France, et si le Roi voudra remplacer la maîtresse défunte ou se passer tout-à-fait d'une nouvelle confidente, enfin, quelle tournure les affaires de cette cour prendront." Am 4. Mai antwortete der König dem Gesandten auf den Bericht vom 27. April: „Je vous sais gré de ce que vous me rendez à présent vos rapports plus intéressants que par le passé."

15068. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 mai 1764.

Il m'a fait de la peine d'apprendre ce que vous m'avez marqué d'un nouveau choc que le comte Panin a eu avec l'Impératrice. Comme vous sentez fort juste sur les suites fâcheuses que de pareilles fougues de sa part sauront avoir, il sera bon que vous, avec les vrais amis de ce ministre, entrepreniez convenablement et par des représentations honnêtes de le faire revenir de ces emportements envers une souveraine dont personne mieux que lui [ne] doit connaître la jalousie qu'elle a de son autorité, et au sujet de laquelle l'on ne saurait disconvenir qu'elle lui est due; enfin, de le disposer à garder du ménagement avec cette Princesse et d'user de modération envers elle, pour ne pas perdre sa confiance ni ruiner ses affaires.

La réplique que vous avez donnée au prince de Galizin, quand il a voulu se formaliser envers vous sur un prétendu refus d'ouverture de mes ministres au prince Dolgoruki, lorsqu'il leur avait demandé ce que mes dernières dépêches de Constantinople avaient porté,[1] a toute mon approbation, et sans que je veuille entrer dans cette affaire, je suis persuadé qu'il y a du malentendu sur ceci, et qu'on a donné un contresens à ce que mes ministres ont répondu au susdit prince Dolgoruki.

J'accuse, au reste, la dépêche que vous m'avez faite du 20 d'avril passé.

Federic.

Nach dem Concept.

15069. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 mai 1764.

Jusqu'à présent, il ne paraît pas que l'évènement de la mort[2] saurait être suivi de quelque changement dans le système que la cour de France a adopté jusqu'à présent, et l'on ne doute presque pas que la duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseul, ne remplace la marquise. Si cela arrive, les choses resteront toutes sur le pied que jusqu'ici.

Les Russes sentent tout-à-fait bien que les manœuvres des partisans saxons en Pologne ne visent qu'à brouiller les affaires dans ce royaume pour gagner du temps et pour faire différer l'élection. C'est pourquoi

[1] Galizin hatte, nach dem Bericht von Solms vom 20. April, in aller Form den Vorwurf erhoben, dass das preussische Ministerium die Unterhandlungen mit der Pforte über eine Defensivallianz gegenüber dem Fürsten Dolgoruki nicht habe zugestehen wollen. „Je lui ai répondu que Votre Majesté ne manquerait pas de mettre la cour de Russie au fait d'une pareille négociation, lorsqu'elle existerait; pour à présent, je ne croyais pas qu'il y en eût une, puisque le ministère l'avait désavouée.“ — [2] Der Marquise von Pompadour.

les premiers prennent leurs mesures à ce que la Diète de convocation ni celle de l'élection ne soient différées au delà du terme fixé. Au surplus, je ne veux pas vous dissimuler que je ne sois pas tout hors de peine qu'il n'arrive quelque révolution en Russie. Ce que je ne dis, cependant, qu'à vous seul.

Der Empfang des Berichtes vom 28. April wird bestätigt.

Nach dem Concept. Federic.

15070. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 28. April: „Toutes les dernières lettres de Vienne assurent positivement que les Polonais n'avaient aucun secours à espérer de la part de la cour d'Autriche . . . Une de ces lettres est extrêmement remarquable, parce-qu'elle a été écrite au Primat même par la comtesse Salmour,[1] qui est Polonaise, et qui doit être très fort dans les bonnes grâces de l'Impératrice-Reine. Cette lettre, qui a d'abord été rendue publique, porte en substance: Que le Primat ne devait se laisser détourner en rien de la résolution qu'il avait prise, d'appuyer l'élection du stolnik de Lithuanie, qui méritait si bien d'être elevé au trône; que lui, Primat, ne devait craindre ni Autrichiens ni Français ni Turcs, vu qu'aucune de ces puissances n'y était contraire. Ce qui rend ceci plus intéressant, c'est que ladite comtesse a fait entendre au Primat qu'avant de lui faire cette lettre, elle en avait communiqué le contenu à l'Impératrice-Reine."

Potsdam, 7 mai 1764.

Votre rapport du 28 d'avril m'a été rendu. Ce que vous me marquez d'une lettre de la comtesse Salmour écrite au Primat, me confirme dans la ferme persuasion où je suis que la cour de Vienne ne se mêlera en force des affaires présentes de Pologne: ce que sa situation présente ne voudra, d'ailleurs, point permettre.

Il y a de bonnes lettres de Saxe selon lesquelles le plan [que] la cour de Dresde a adopté relativement aux affaires de Pologne, est de brouiller par ses partisans là les cartes tant qu'on pourra, de gagner du temps par là et de faire différer l'élection dans l'espérance des évènements qui pourront naître encore et changer les affaires en leur faveur, parmi lesquels ladite cour compte une révolution qui saurait arriver en Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

15071. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 mai 1764.

J'ai trouvé très bonne et conforme à mes intentions la réponse que vous avez faite au général de Ried, quand, en conséquence de votre rapport du 7 de ce mois, il est revenu à la charge pour vous

1 Gräfin Isabella Salmour, geb. Gräfin Lubienska, Obersthofmeisterin der Erzherzogin Maria Anna, eine Nichte des Primas.

faire connaître les inquiétudes que sa cour paraissait avoir prises de nouveau sur les affaires de Pologne et sur les démarches que la cour de Pétersbourg y avait faites depuis peu.[1]

Mais ce que vous aurez à y ajouter encore, quand ce ministre reviendra vous en parler, c'est une espèce d'apologie que vous lui ferez de la conduite que la cour de Russie a tenue sur ces affaires, savoir que son but n'était autre que de contribuer à ce que la constitution de la République fût maintenue, et que l'affaire de l'élection d'un roi se passât tranquillement et conformément aux lois. Mais comme, en attendant, de puissantes familles en Pologne, mécontentes et envieuses de celle des Czartoryski, avaient pris à tâche d'opprimer celle-ci, et qu'au mépris des lois elles avaient exercé toutes sortes de violences et de cruautés contre leurs compatriotes, que c'était alors que la cour de Russie n'avait pas pu se dispenser plus de faire entrer en Pologne de ses troupes, pour ne point laisser écraser de force les Czartoryski, et pour maintenir la tranquillité du royaume contre ceux qui la voulaient troubler si ouvertement. Que, jusqu'à présent, les Russes n'avaient rien fait que ce qui est conforme à la constitution de la République, et qu'il n'y avait nul doute qu'ils agiraient conformément; que, quant à nous, nous ne donnerions certainement pas occasion à quelque rupture, et que nous ne souhaitions que la conservation de la paix.

Vous pourrez dire encore au susdit général de Ried que, quand je viendrai à Berlin, je prendrai l'occasion de lui parler moi-même sur ces affaires.

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung.

15072. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 mai 1764.

Vous saurez aisément vous représenter la satisfaction que j'ai ressentie, quand j'ai appris par votre rapport du 24 d'avril que le voyage en Livonie de l'Impératrice[3] n'aura pas lieu cette année, et que, d'ailleurs, la concorde entre elle et le comte Panin a été rétablie. J'espère que vous trouverez l'occasion de faire encore ces représentations à ce ministre dont je vous ai chargé par ma précédente dépêche.[4]

[1] Finckenstein hatte in seiner Antwort den Nachweis geführt, dass der König in gleicher Weise wie der wiener Hof die polnische Verfassung zu erhalten gewillt sei, und ausgeführt, „que la cour de Russie avait le même intérêt, et que l'entrée de ses troupes . . . n'a[vait] pour but que d'empêcher l'oppression de ses amis et les violences du parti opposé". — [2] Auf einem Schreiben an den Prinzen Ferdinand von Preussen, d. d. Potsdam 8. Mai, findet sich der eigenhändige Zusatz: „Nous exerçons ici, mon cher frère, de corps et d'âme, et cela ne va pas bien, mais, cependant, cela n'est pas tout-à-fait mal." [Berlin. Hausarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 15012. — [4] Nr. 15068.

J'ai tout lieu de bien espérer des affaires de Pologne et qu'elles se passeront tranquillement, pourvu que les Russes travaillent à ne point laisser traîner l'élection ni la faire différer, cependant sans précipitation outrée et sans faire trop crier. Car il paraît de plus en plus et comme une chose assurée que les cours de Vienne et de Versailles ne voudront point se mêler ouvertement des affaires de Pologne, mais travailler seulement à faire différer l'élection, afin de profiter des incidents et des hasards qui pourraient venir à naître. Voilà à quoi toute la politique des deux cours mentionnées et, d'ailleurs, celle de Dresde se borne actuellement, et pourquoi il importe qu'on fasse, de ce côté-ci, la meilleure diligence pour avancer et achever l'ouvrage de l'élection, autant qu'il sera convenable, afin de couper par là le temps aux cabales et éviter de donner trop de matière aux criailleries. Au reste, il n'y a nul lieu de présumer que la cour de Vienne eût la moindre intention de proposer un prince d'Autriche pour candidat de la couronne. Je continue, d'ailleurs, d'être dans la ferme persuasion que la Porte ne voudra point se mêler desdites affaires.

Nach dem Concept.

Federic.

15073. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 mai 1764.

Votre rapport du 2 de ce mois m'a été exactement remis. Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, je suis tout-à-fait dans la même idée que vous, que les cours de Vienne et de Versailles ne s'en mêleront pas autrement que par brigues, et que, d'ailleurs, elles se passeront tranquillement. Au surplus, il ne faut point douter que les Russes ne feront toute diligence pour presser et achever l'ouvrage de l'élection au possible; mais je [ne] voudrais point en répondre qu'ils ne se prendraient d'une façon un peu grossière et rude.

Ce que l'ambassadeur de Venise[1] vous a dit de ses nouvelles de Constantinople touchant la marche d'un corps de troupes turques à Bender et Otschakow, est outré. Il est vrai que la Porte songe de faire relever, ce printemps et pendant l'été qui vient, les fortifications d'Otschakow et de Bender, qui sont presque tombées en ruine, et qu'elle y a détaché quelque monde pour y travailler; mais il est avéré aussi que la Porte en a fait prévenir le ministre de Russie, le sieur Obreskow,[2] pour que sa cour n'en dût point prendre ombrage, en ajoutant les assurances les plus fortes qu'il n'y avait nul autre dessein caché là-dessus, et que plutôt la Porte cultiverait inaltérablement et le plus religieusement la bonne amitié qui subsistait actuellement entre elle

1 Ritter Paul Renier. — 2 Vergl. Nr. 15046.

et la Russie; déclaration dont aussi le susdit sieur Obreskow a fait part d'abord à sa cour par un exprès. Voilà ce que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

15074. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 mai 1764.

Pour vous répondre au rapport que vous venez de me faire touchant le nouvel entretien que vous avez eu avec le général de Ried, je suis bien aise de vous dire que je suis tout-à-fait assuré que c'est, précisément comme vous dites, la conclusion de l'alliance entre moi et la Russie qui cause à ce ministre ces transes et ces inquiétudes qu'il vous fait apparaître, et qu'il s'imagine qu'il y soit question, entre autres, d'un partage de quelques districts de la Pologne entre nous: soupçons qu'il tâche de couvrir sous le titre de la dignité et de l'intérêt de sa cour relativement aux affaires de Pologne.

Au reste, je m'entretiendrai avec ce ministre à Berlin.[1] Mais, comme je ne voudrais pas lui donner une audience particulière à ce sujet, j'aimerais mieux de m'entretenir avec lui à l'occasion des revues que je ferai à Berlin, en nous promenant ensemble à cheval et comme s'il m'avait joint par hasard. De quoi je veux bien vous avertir, afin que vous vous y dirigiez convenablement et en sorte que cela ne sache pas avoir l'air de quelque concert pris.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15075. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 11 mai 1764.

J'ai exactement reçu les rapports que vous m'avez faits du 4 et du 6[2] de ce mois. On a lieu de s'étonner de l'illusion grossière que la cour de Saxe se fait relativement aux affaires de Pologne,[3] dont, cependant, elle saurait aisément se détromper en jetant les yeux sur la situation actuelle de ces affaires, pour s'apercevoir que c'est moralement impossible qu'elle sache parvenir à ses vues; qu'elle[4] jette ainsi son argent, si elle en a tant de reste, pour satisfaire à la cupidité de ses partisans en Pologne, qui sont bien résolus d'en tirer à bon compte, autant qu'ils pourront, et [qui] craignent pour eux que ladite cour ne se ravise trop tôt de son illusion, de sorte qu'ils se voient frustrés de la bonne moisson qu'ils s'en promettent. Ils appréhendent surtout que

[1] Vergl. Nr. 15071. — [2] Vielmehr vom 7. — [3] Vergl. Nr. 15076. — [4] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, d. d. Warschau 2. Mai. Vergl. Nr. 15076.

la nouvelle de mon traité d'alliance fait et signé en dernier lieu ne fasse [se] raviser ladite cour, qui les avait fait avertir, le jour d'auparavant encore que cette nouvelle fut connue en Pologne, que cedit traité était entièrement tombé, et qu'il n'en fut plus question.

Je ne vous dis tout ceci que pour votre seule direction, afin que vous restiez tranquille spectateur de ceci, continuant,[1] cependant, d'observer et d'approfondir toutes les manœuvres de cette cour sur ce que dessus, pour m'en informer exactement.

Nach dem Concept. Federic.

15076. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 mai 1764.

Votre rapport du 2 de ce mois m'a été bien rendu, qui m'a fait plaisir par m'apprendre l'impression que mon traité d'alliance défensive fait et conclu en dernier lieu a opérée sur les Polonais contraires au bon parti.[2] Sur cela, je ne veux point vous dissimuler que le ministre autrichien à ma cour est de même extrêmement inquiet sur cette alliance,[3] mais que nous tâcherons ici de l'en tranquilliser.

Il sera à voir quelle impression cette nouvelle fera sur la cour de Dresde, qui,[4] jusqu'à présent, paraît se soutenir dans ses espérances de faire monter le prince Xavier au trône de Pologne, par les illusions grossières qu'elle se fait sur le nombre et la considération des Polonais attachés à la maison de Saxe, par l'espoir qu'elle a que la dernière déclaration de la Porte[5] retiendra l'impératrice de Russie d'envoyer beaucoup de troupes en Pologne, et sur la puissante recommandation des cours de Vienne, de Versailles et de Madrid. Comme, cependant, ces recommandations ne seront vraisemblablement soutenues ni par des troupes ni par de l'argent et ne feront ainsi pas grand effet, les gens les plus sages de ladite cour et les mieux instruits des affaires de Pologne croient que le parti de Potocki rompra la Diète de convocation par une protestation à cause de l'absence des nonces de la Prusse;[6] mais que le parti des Czartoryski, ayant pour lui le plus grand nombre des nonces, fera une confédération, fixera le terme de l'élection et tâchera par ce moyen de parvenir à son but.

J'ai trouvé bon de communiquer tout ceci, afin que vous en fassiez part d'abord aux ministres de Russie là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vorlage: „et continuant". — [2] Vergl. Nr. 15075. — [3] Vergl. Nr. 15074. — [4] Das folgende bis zum Schluss nach dem Berichte Buchs, d. d. Dresden 7. Mai. Vergl. Nr. 15075. — [5] Vergl. Nr. 15079. — [6] Vergl. Nr. 15005.

15077. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam,] 12 mai 1764.

Madame ma Sœur. J'ai reçu avec une satisfaction infinie le traité qu'il a plu à Votre Majesté Impériale de ratifier. Je regarde cette époque heureuse comme la base et le fondement de l'étroite union qui subsistera, s'il plaît à Dieu, à jamais entre les deux nations. Pour moi, Madame, je cultiverai cette heureuse union avec tout le soin dont je suis capable, en tâchant de prévenir les désirs de Votre Majesté Impériale en tout ce qui dépendra de moi. Quoique je n'aie jamais reçu de ces inspirations célestes, à ce que l'on prétend, si communes autrefois, je n'en serai pas moins prophète véridique, sitôt qu'il s'agira, Madame, d'annoncer vos succès. Je me fonde sur vos sages mesures, sur leur vigoureuse exécution et sur la pénétration avec laquelle Votre Majesté Impériale approfondit les matières et les dirige. Les Polonais viennent de recevoir quelques sommes que la cour de Saxe leur a fait remettre. Ceux des Polonais qui voudront avoir part à ces libéralités, feront quelque bruit, mais ce ne sera que du bruit, et, comme je l'ai dit, Votre Majesté Impériale parviendra à exécuter Son projet, comme Elle Se l'est proposé:

Cet oracle est plus sûr que celui de Calcas.

Ce sont les seules prophéties qu'on pourra faire du règne de Votre Majesté Impériale; tandis que vos ennemis, Madame, vous craindront, permettez-moi de vous admirer et vous réitérer les assurances de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

15078. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 mai 1764.

En conséquence de ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 12 de ce mois au sujet des ouvertures que le prince Dolgoruki vous a faites touchant les nouvelles instructions que la cour de Pétersbourg a données au sieur d'Obreskow, vous direz de ma part au susdit ministre que je fais réitérer mes ordres au sieur de Rexin conformément aux désirs de sa cour,[1] mais qu'indépendamment de cela, mondit ministre à Constantinople avait déjà des instructions précises d'aller en tout ce qui regarde les affaires de Pologne, de concert avec le sieur d'Obreskow et de tenir parfaitement le même langage que lui, quand il s'agirait de ces affaires. Que, d'ailleurs, j'avais envoyé expressément quelqu'un à

1 Vergl. Nr. 15079.

Constantinople[1] avec des ordres réitérés à ce sujet, de même que pour observer si ces ordres sont exactement exécutés. Qu'outre cela, je faisais accompagner l'internonce turc par quelqu'un des miens, afin d'empêcher qu'en chemin faisant par la Pologne, les Polonais mécontents ne puissent faire des insinuations malignes à cet internonce.

Pour ce qui est de la communication de mon traité conclu avec la Russie, comme le ministre de Russie a reçu ordre de sa cour de s'en expliquer envers les ministres étrangers qui résident à Berlin, dans le sens dont on est convenu avec le comte de Solms,[2] vous vous y conformerez et vous en expliquerez pareillement ainsi que le ministre de Russie.

Parcequ'aussi le sieur de Thulemeier à La Haye m'a marqué par sa dépêche du 8 de ce mois que le prince Louis de Brunswick a désiré que je lui fasse faire quelques ouvertures à ce sujet, mon intention est que vous devez instruire ledit sieur de Thulemeier sur les points principaux et communicables de ce traité, pour en donner notice au prince Louis.[3]

Au reste, m'étant souvenu de la résolution que je vous avais donnée hier sur la proposition que le ministre de Suède vous a faite de la part de sa cour, afin de remettre réciproquement les sujets de l'une et l'autre part qui sont encore en arrière des deux côtés,[4] je veux bien vous dire qu'ayant réfléchi ultérieurement sur cette proposition, j'ai résolu de l'accepter, de sorte que vous pourrez vous expliquer en conséquence envers ce ministre.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15079. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 13. Mai 1764.

Der Hof zu Petersburg hat Mir durch seinen zu Berlin residirenden Minister communiciren lassen,[5] dass, nachdem nurgedachter Hof von denen malignen Insinuationen, so die österreichschen und französischen Minister der Pforte wegen der polnischen Sachen gethan, benachrichtiget worden, und was vor eine besondere Note dieselbe deshalb dem Obreskow sowohl als Euch zustellen lassen,[6] die russische Kaiserin also gedachtem Obreskow von neuem die Instruction zugesandt,[7] denen Ministern der Pforte zu declariren, dass es mit denen Truppen, so der russische Hof in Polen einrücken lassen, nicht die geringste Absicht

1 Zegelin. Vergl. Nr. 15035. — 2 Vergl. S. 365. — 3 Der demgemäss ergangene Ministerialerlass war vom 15. Mai datirt. — 4 Auf den Bericht Finckensteins und Hertzbergs über diese Angelegenheit, d. d. Berlin 11. Mai, hatte der König die mündliche Resolution ertheilt: „Sie sollen es mit ganz vaguen Complimenten und weiter nichts beantworten.“ — 5 Vergl. Nr. 15078. — 6 Die Pforte wünschte Aufklärung über die Sendung russischer Truppen nach Polen. — 7 Vergl. S. 316.

habe, die Wahl eines Königes von Polen zu forciren, sondern lediglich und alleine, die Gesetze und die Constitutions der République zu mainteniren und zu verhindern, dass nicht einige derer übelgesinneten und unruhigen polnischen Magnaten solche violentireten, sowie diese solches Vorhabens wären; dass die russische Kaiserin in keine Wege prätendirete, die Polen wider ihren Willen zu obligiren, einen gewissen Candidaten vorzüglich vor andern zu wählen; dass aber dieselbe die Wahl eines Piasten angerathen habe und sowohl als wie Ich wünschete, dass diese Wahl auf eine Person aus der Partie derer Wohlintentionnireten ausfiele und der dem Hause Oesterreich nicht devouiret wäre, als welches letztere nur suchete, die Unruhen in Polen zu unterhalten und die Gemüther gegen einander aufzubringen, um einen Prinzen aus dem Hause Sachsen auf den Thron zu setzen und dadurch insensiblement das Königreich Polen zu einem Erbreiche zu machen, sowie es vormals mit Ungern und Böhmen geschehen wäre. Dergleichen Veränderung aber so wenig von dem Interesse der Pforte als von Meinem und von Russland sein würde, und dass dieses hauptsächlich unsere beiden Höfe bewogen hätte, sich mit einander zu concertiren, um dergleichen schädliches Dessein zu hintertreiben.

Da zugleich der russische Hof Mich requiriret hat, dass Ich Euch, eben dergleichen Declaration mit dem Obreskow zu thun, instruiren möchte, so habe Ich demselben darunter ganz gerne willfahren wollen und befehle Euch demnach, Euch mit dem dortigen Minister sogleich darüber zu concertiren und alsdenn der Pforte eine gleichmässige Declaration zu thun, um so mehr,[1] als Euch durch Meine vorige Ordres bereits aufgegeben worden, in allen Sachen, so die jetzige polnische Affaires anbetreffen, mit dem dortigen russischen Minister de concert zu gehen und gleiche Sprache mit ihm zu halten.

Nach dem Concept. Friderich.

15080. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 14. Mai 1764.

Ihr werdet aus anliegender Originalvorstellung des Geheimen Rath von Brand zu Frankfurt am Main die Ursachen, um welcher willen er an dem churmainzischen und churpfälzischen Hof als Ministre plénipotentiaire accreditiret zu werden begehret,[2] mit mehren ersehen, und ist Mein Wille, dass Ihr diese Creditive nachgesucheter Maassen für ihn aufsetzen und ihm solche hiernächst zukommen lasset.

Friderich.

[1] Vorlage: „weniger". — [2] Brand hatte, Frankfurt a. M. 5. Mai, berichtet, da ihm in den Beglaubigungsschreiben für die beiden Höfe (vergl. Nr. 15002) kein Charakter beigelegt sei, hätten diese erklärt, ihm auch keinen Rang zugestehen zu können. (Das Datum nach Brands Bericht ans Ministerium; im Immediatbericht verschrieben: „5. April".)

Mon Dieu! Comment ne sait-on pas seulement faire un créditif en règle dans votre chancellerie? Il faut que vous ayez de grands imbéciles qui travaillent sous vous.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

15081. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 mai 1764.

Le courrier Graul m'a exactement rendu votre dépêche du 28 d'avril, avec tout ce dont vous l'aviez chargé à me remettre. Je vous remercie de l'attention que vous avez eue pour m'envoyer cette taloupe de Bucharie que vous y aviez jointe, comme une singularité qui ne se rencontre guère dans ce pays, et qui m'a été agréable.

Je suis fâché d'apprendre, d'ailleurs, que votre santé commence à souffrir du climat de là-bas, de sorte que vous souhaitiez votre rappel. Vous réfléchirez, cependant, vous-même sur la nécessité absolue qu'il y a dans les conjonctures présentes, que vous restiez encore sur votre poste, et qu'il m'est impossible de vous en retirer à présent, sans que mes intérêts en souffriraient considérablement. C'est aussi pourquoi vous prendrez patience encore et devez être persuadé que je ne vous oublierai pas, dès que les circonstances voudront le permettre de songer à vous faire relever convenablement. Au surplus, comptez pour sûr que je vous aiderai sur la perte que vous avez faite sur l'agio de vos appointements, dont je me souviendrai à la première occasion qu'un bénéfice ecclésiastique ou canonicat de quelque importance viendra à vaquer à ma disposition, que je vous conférerai, sans y manquer, et qui vous indemnisera au moins de 5 à 6000 écus que vous en retirerez. Du reste, voilà le terme qui s'approche, savoir le 1er de juin, d'où vous recevrez vos appointements avec vos extraordinaires en bon argent et de vieux aloi.

Quant aux affaires publiques, j'ai eu toute la satisfaction possible que l'ouvrage de mon alliance vient de finir heureusement. J'aurais, cependant, bien aimé que vous m'eussiez envoyé à la suite de votre dépêche cette liste ou désignation des présents et reconnaissances que j'ai à faire là où vous êtes, à l'égard de mon traité avec la Russie, et que je vous ai demandé par mon ordre du 20 d'avril passé.[1] Mais, comme je comprends bien que vos occupations relativement à l'échange des ratifications du traité ne vous ont pas permis d'y songer également, je désire et attends avec impatience que vous m'envoyiez incessamment cette spécification détaillée, afin que je puisse m'y arranger en conséquence.[2]

[1] Nr. 15029. — [2] Eichel schreibt am 13. Mai an Finckenstein, mit Bezugnahme auf einen Brief des Grafen Solms an ihn, d. d. Petersburg 28. April, dass er

Vous ferez bien des compliments flatteurs de ma part au comte de Panin sur la confidence qu'il m'a voulu faire de son plan de l'établissement d'un système d'alliance entre les puissances du Nord, et je ne saurais qu'applaudir au but salutaire qu'il s'en propose. Je me réfère, cependant, à ce que je vous ai déjà marqué dans ma dépêche du 5 d'avril[1] à ce sujet. Je vous dirai, d'ailleurs, que vous ferez observer à ce ministre que, quoique je n'avais pas le mot à dire contre les liaisons à prendre avec la Suède et le Danemark, que je ne saurais, cependant, entrer dans des affaires de si grande conséquence et d'une aussi grande étendue que celles-là; que mon alliance avec la Russie me tenait lieu de toute autre et me suffisait entièrement pour accomplir mes vœux et pour me tenir hors du jeu de tous autres intérêts, qui m'étaient, proprement à dire, parfaitement étrangers.

Il m'a fait infiniment plaisir ce que le comte Panin vous a dit sur l'avis qui m'était revenu, et que je lui ai fait communiquer sur une révolte prétendue qui se tramait en Russie contre Sa Majesté l'Impératrice.[2] Vous lui direz de la manière la plus affectueuse de ma part qu'il pourrait être assuré que, s'il arrivait que de pareils avis me parvenaient encore, je lui en ferais toujours communication confidente, tels que je les recevrais, sans, cependant, savoir lui en garantir l'authenticité; mais que la seule chose que je lui demandais à ce sujet, c'était qu'il n'en fît jamais aucun usage qui saurait me commettre avec qui [que] ce soit, vu les intentions les plus pures et les plus sincères que j'avais là-dessus. Vous ajouterez que je n'aurais pas fait grande attention sur ces prétendus avis et aurais balancé peut-être de l'en embarrasser par la communication que je lui en avais faite, si ce n'était que

in den Immediatberichten von Solms nichts über die beim Abschluss der Allianz den russischen Beamten zu machenden Geschenke finde. „Sollte aber gedachter Graf etwa darunter dasjenige vor immediate halten, was er mir deshalb einmal ... en passant und in den mehristen Articuln etwas vague geschrieben hat (vergl. S. 366. Anm. 1) ..., und in der Meinung gestanden sein, dass ich solches und was er nicht in seinen Depeschen berühret, an des Königs Majestät mündlich bringen sollte, so würde er darunter unrecht calculiret haben; denn mir weder erlaubt ist, noch ich mich jemalen emancipiren werde, mich von Sachen, so die auswärtigen Herrn Ministres angehen, zu befangen noch mit denenselben mich in einige Correspondance einzulassen, als welches, wenn ich es auch thun wollte, mir von des Königs Majestät ganz übel aufgenommen werden würde."

[1] Vergl. Nr. 14993. — [2] Vergl. Nr. 15012. Panin hatte sich, nach dem Bericht von Solms, mit grosser Dankbarkeit über den Beweis der Freundschaft und des Vertrauens, welchen der König durch die Mittheilung jener Nachrichten gegeben habe, geäussert. „Quant à l'affaire même, il l'a d'abord reconnue aux circonstances que je lui disais, et il m'a expliqué en riant tout le mystère. Il y a déjà quelques mois que l'Impératrice a reçu l'avis que lui, comte Panin nommément, avec le Hetman, tramait une conspiration pour culbuter l'Impératrice et pour mettre le grand-duc Paul sur le trône, qui devait éclater, pendant qu'elle serait absente en Livonie, mais Sa Majesté Impériale a eu la générosité de le rejeter avec indignation et de ne rien ressentir contre ceux qui lui étaient nommés."

les Saxons, les Autrichiens et les Français ont mis tout leur jeu relativement aux affaires de Pologne à pouvoir faire différer et traîner la Diète d'élection, et qu'en gagnant du temps, ils se flattaient de se procurer un évènement favorable à leurs vues; qu'à ce sujet ils faisaient répandre partout par leurs partisans qu'en peu de temps il arriverait quelque chose d'étonnant en Russie qui changerait tout-à-fait la face des affaires. Que c'était ainsi pourquoi j'avais trouvé à propos, et mon amitié et attachement pour l'impératrice de Russie ne l'avait pas permis autrement que de faire faire communication à lui, comte Panin, de ce qui me fut revenu d'avis y relatif.

Der König übersendet dem Gesandten sein Schreiben an die Kaiserin (Nr. 15077).

Nach dem Concept. Federic.

15082. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 mai 1764.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois; au sujet duquel je veux vous faire observer que j'approuve bien que vous ne fassiez pas des rapports, au moins immédiatement à moi, quand vous vous trouvez dans l'impossibilité de mander des matières intéressantes à m'écrire, et que vous ne m'écriviez pas autrement, sinon que vous saurez me marquer des choses dignes de mon attention.

Ce que vous me faites remarquer de la duplicité des gens là où vous êtes, et de la mauvaise foi avec laquelle ils en ont manqué à la cour, malgré leurs promesses solennelles,[1] me fait espérer que ma sœur la Reine sera convaincue de la justesse de l'avis que je lui ai fait donner à ce sujet;[2] aussi ne laisserez[-vous] point échapper la première occasion convenable qui se présentera, pour lui réitérer mes instances à ne pas faire fond sur ces gens-là, mais d'être bien en garde contre eux.

Quant au système de la cour de Versailles, il ne paraît pas, selon mes dernières nouvelles,[3] qu'il recevra atteinte par la mort de la Pompadour, plutôt le crédit du ministère de France en paraît augmenter, et le Roi a donné différentes preuves convaincantes au duc de Choiseul de sa confiance, ainsi qu'il y a toute apparence que le système se soutiendra jusqu'à ce que le parti que le Roi prendra sur une nouvelle maîtresse, sera décidé.

Pour ce qui regarde les affaires de Russie, je sais de très bonne main et sur laquelle je puis compter,[4] que présentement tout y est tranquille dans ce pays-là, et qu'il n'y a rien à craindre d'une con-

1 Cocceji hatte berichtet: „La nomination du bourgmestre Malmsleen pour Stockholm, dont [la cour] se croyait sûre sur les paroles qu'on lui avait données, a marqué la duplicité de ceux qui s'étaient engagés le plus solennellement.“ — 2 Vergl. S. 317. 371. — 3 Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 8. Mai. — 4 Vergl. Nr. 15081.

spiration, d'autant moins encore que, non de crainte de quelque révolution, mais uniquement sur les représentations faites à l'Impératrice que la crise des affaires de Pologne demandait nécessairement sa présence pendant cet été à Pétersbourg, le voyage en Livonie n'aura point lieu.

Nach dem Concept. Federic.

15083. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 mai 1764.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Je ne doute pas que mon ministre le comte de Finckenstein ne vous ait informé pour votre direction des inquiétudes que le ministre autrichien le général Ried à Berlin continue d'avoir sur les affaires de Pologne, et qui paraissent avoir redoublé, depuis qu'il a appris la nouvelle de mon traité d'alliance signé et ratifié avec la Russie.[1] J'ai, d'ailleurs, ordonné à mon susdit ministre qu'il vous mette au fait sur ce qui regarde la lettre que [le] parti anti-czartoryski m'a écrite,[2] et celle qui m'est parvenue de la part des bien-intentionnés pour la constitution de la République.[3]

En attendant, selon toutes les apparences, les affaires de Pologne se passeront tranquillement, et les Russes parviendront à leur but relativement à l'élection, malgré toutes les oppositions du parti contraire. J'ai tout lieu de présumer de même que la cour où vous êtes, ne voudra pas s'en mêler directement et moins encore de force, quoiqu'elle sera bien dépitée de ce qu'elle ne sache donner le ton dans cette affaire, dont son orgueil se sentira extrêmement blessé, mais qu'encore elle restera là.

Nach dem Concept. Federic.

15084. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 mai 1764.

La manière dont, en conséquence de votre rapport du 15 de ce mois, vous avez fait part aux ministres étrangers résidants à ma cour de la conclusion de mon traité d'alliance défensive avec la Russie, a toute mon approbation, et je suis bien aise d'apprendre ce qu'ils ont répondu là-dessus.[4] Quant à ce qui regarde le général Ried et ce qu'il a glissé dans sa réponse,[5] je suis presque tout-à-fait assuré que sa cour

[1] Vergl. Nr. 15074. — [2] Vergl. Nr. 15043. — [3] Vergl. Nr. 15056. — [4] Finckenstein hatte berichtet: „Ils m'ont chargé de remercier Votre Majesté de cette communication amiable, ajoutant qu'ils étaient persuadés d'avance que leurs cours seraient très sensibles à la confiance qu'Elle leur témoignait." — [5] Finckenstein berichtete: „Le général Ried m'a glissé dans sa réponse que, si ce traité ne

a actuellement bien de l'inquiétude sur cette alliance, et qu'elle en soupçonnera bien des choses chimériques; mais, quand elle verra qu'à la suite nous restons cois et tranquilles ni ne remuons aucunement, je me persuade qu'alors tout soupçon tombera, et qu'elle s'apaisera entièrement.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15085. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 mai 1764.

Vous avez sagement fait de n'avoir rien fait chiffrer dans votre dernière dépêche du 1er de ce mois de tout ce que vous m'y avez marqué de votre entretien avec le comte Panin touchant les insinuations faites du ministre autrichien à Berlin.[1]

Il est aussi de la prudence que vous agissiez pareillement dans les occasions où vous trouverez nécessaire de me marquer en détail les insinuations que vous avez faites au ministre, et la réponse que vous [avez] eue; sans quoi, il y a toujours à risquer que votre chiffre soit trahi. J'excepte le cas qu'il y entre des passages qui sauraient porter préjudice en les laissant à clair, que vous séparerez alors dans votre dépêche et les mettrez tout à part en chiffres, bien enveloppés de nonvaleurs.

Vous direz, au surplus, au comte de Panin que, très satisfaits de la réponse qu'il vous a donnée au sujet susdit, nous avions déjà prévenu son désir, pour faire au général Ried l'apologie de la conduite de la cour de Pétersbourg,[2] en appuyant sur les raisons de justice et d'équité qui l'avaient engagée d'agir en Pologne [en faveur] des Czartoryski, de même pour la conservation de la tranquillité de la République et de ses constitutions, et qu'au reste l'on ajouterait, sans en hésiter, ce que le comte Panin désirait d'ajouter, quant à ma conduite personnelle à l'égard de cet objet.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

contenait rien de contraire aux promesses et aux déclarations que les deux cours avaient faites relativement aux affaires de Pologne, l'Impératrice-Reine n'en pourrait apprendre la nouvelle qu'avec beaucoup de satisfaction."

[1] Vergl. Nr. 15071. — [2] Vergl. Nr. 15017. — [3] Graf Panin hatte, nach dem Bericht von Solms, vorgeschlagen, Se. Majestät möge der Erklärung hinzufügen, „que, quant à Sa propre conduite personnelle à l'égard de cet objet, Elle était résolue de la régler suivant les circonstances, et selon qu'Elle S'apercevrait que d'autres puissances s'appliqueraient, plus ou moins, à contrecarrer les intentions de la Russie, le tout conformément aux engagements qu'Elle venait de contracter nouvellement avec Sa Majesté l'Impératrice, par un traité d'alliance qu'Elle ne démentirait jamais".

15086. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 mai 1764.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été rendue. Vous saurez bien faire part au prince Galizin de ce que je vous ai communiqué par ma lettre du 2 de ce mois relativement à la marche d'un corps de troupes turques à Otschakow et aux nouvelles que j'en ai eues.[1]

Je suis, d'ailleurs, de votre sentiment que la cour de Vienne n'ait point envie de se mêler ouvertement des affaires de Pologne, ni de se mouvoir pour appuyer quelque parti. Je [me] confirme dans ce sentiment par ce que j'ai appris d'une lettre [de] la comtesse Salmour à Vienne.

Dem Gesandten wird wörtlich dasjenige mitgetheilt, was Benoît über den Brief der Gräfin Salmour berichtet hatte, vergl. Nr. 15070.

Ce qui me [fait] présumer, d'ailleurs, que la cour de Vienne n'a point envie de se commettre à l'égard de ces affaires, c'est qu'elle cherche avec empressement à s'expliquer sur elles: marque peu équivoque qu'elle ne veut point remuer; car, sûrement, si elle avait dessein d'agir de force, elle n'entrerait pas en explication préalable là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

15087. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.[2]

Potsdam, 18 mai[3] 1764.

Madame ma Sœur. Rien ne saurait m'être de plus agréable que de mériter, Madame, les suffrages d'une Princesse d'un aussi grand mérite et aussi éclairée que Votre Altesse Royale. Les sentiments pour la paix sont certainement les mêmes que j'ai eus longtemps. Je regarde, Madame, la guerre comme un mal quelquefois nécessaire, lorsque la négociation et les voies de conciliation sont poussées à bout. Mais je suis très persuadé qu'étant même forcé de prendre ce parti violent, ce ne doit être que pour le but de ramener la paix le plus tôt possible. La situation présente de l'Europe ne me paraît annoncer rien d'aussi dangereux. Les affaires en Pologne s'embrouillent, à la vérité, un peu, mais elles sont sujettes à différentes interprétations que j'abandonne aux politiques plus versés que moi dans ces matières. Les questions que Votre Altesse Royale me fait, sont un peu embarrassantes.[4] Si l'on avait demandé à un patriarche, pourquoi le Dieu d'Abraham,

[1] Ein Erlass vom 2. an Rohd liegt nicht vor; offenbar ist der vom 10. (Nr. 15073) gemeint. — [2] Das obige Schreiben bildet die Antwort auf das der Churfürstin, d. d. Dresden 14. Mai, vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 65. — [3] Vom 18. Mai ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 240. — [4] Die Churfürstin hatte in Bezug auf die Haltung Russlands gefragt: „Ne serait-il pas plus simple de ne se mêler que de ses propres affaires, d'abandonner, par exemple, aux Polonais le soin de s'accorder sur le choix d'un roi?"

d'Isaac et de Jacob avait rejeté Esau dans le ventre de sa mère et lui avait préféré Jacob, ce patriarche aurait sans doute répondu que ce sont des choix de la Providence et des marques de sa prédilection qu'il n'est pas donné aux hommes de pénétrer. J'en dirai à peu près autant de la Pologne. Dieu qui apparemment ne veut pas que le parti des Czartoryski soit opprimé, inspire à une impératrice de Russie d'envoyer des troupes à Varsovie, pour les soutenir. Pour moi, Madame, soumis aux décrets de la Providence à la vue de ces évènements, je l'adore et je me tais. D'ailleurs, que dire, Madame, dans un temps où les Impératrices sont en train de faire des Rois? Celle de Vienne en a fait un à Francfort et celle de Russie veut faire le sien à Varsovie. Elle prétend que ce sera le troisième roi que la Russie donne à la Pologne, et à le bien examiner, je crois qu'elle a raison, au moins examinant l'histoire des élections d'Auguste I. et d'Auguste II. Je vous avoue, Madame, que j'entre dans l'intérêt que Votre Altesse Royale a pris à cette couronne durant la vie du défunt Électeur Son époux. Mais à présent que l'Électeur votre fils n'est pas en âge de prétendre à ce trône, il me semble que l'intérêt que Votre Altesse Royale peut prendre à cette élection, ne doit être que très faible, d'autant plus qu'un choix déterminé de la Russie est manifeste.

Je demande pardon à Votre Altesse Royale, si je Lui parle avec tant de franchise; mais, Madame, vous êtes d'un caractère si estimable qu'on vous doit la vérité. Elle est faite, cette vérité, pour l'oreille de peu de souverains, il faut avoir une âme forte comme la vôtre, et un génie comme celui de Votre Altesse Royale, pour en être digne. J'avoue qu'il peut y avoir des moments où elle est moins agréable que l'illusion, mais celle-là s'évanouit, et la vérité reste. Je supplie, d'ailleurs, Votre Altesse Royale d'avoir moins bonne opinion de mon habileté; elle est restreinte à une sphère assez étroite, et elle ne saurait lutter contre des conjonctures contraires. D'ailleurs, Madame, à quelque sauce que vous me mettiez, il n'est rien que je fasse par le désir de vous plaire et de vous donner des marques de mon dévouement, ce qui n'est qu'une suite de l'estime personnelle que tout être pensant vous doit, et de la haute considération avec laquelle je suis à jamais, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

15088. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 18 mai 1764.

Les rapports que vous m'avez faits du 11 et du 14 de ce mois, m'ont été exactement rendus. Je ne comprends rien au fanatisme de

la cour où vous êtes, relativement à ses vues au trône de Pologne.[1] Il faut vouloir absolument s'aveugler et jeter tout gratuitement son argent, pour se faire de pareilles illusions qui ne sauront réussir du grand jamais, après l'entrée des troupes de Russie en Pologne, et après les bons arrangements que la cour de Pétersbourg a pris pour ne pas manquer son coup; aussi j'ose me flatter encore que, quand la cour de Saxe sera informée de ce qui s'est passé en dernier lieu à l'occasion de la Diète de convocation,[2] elle reviendra de ses illusions et reconnaîtra l'impossibilité d'y pouvoir aucunement réussir.

Comme je suis assez curieux d'apprendre quelle issue aura l'affaire des juifs, accusés d'avoir envoyé hors du pays d'argent en barre, vous ne manquerez pas de m'en informer.

Der König übersendet seine Antwort an die Churfürstin-Wittwe (Nr. 15087).

Nach dem Concept. Federic.

15089. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 mai 1764.

J'ai reçu exactement les rapports que vous m'avez faits depuis le 2 jusqu'au 12 de ce mois. Comme j'ai appris par celui du 2 que vous n'êtes guère instruit comment on traite à présent à Helsingœr les marchands colbergeois, j'ai demandé d'abord un rapport de la chambre de Stettin là-dessus, et voici la copie de ce que celle-ci m'a répondu.[3] Comme je ne doute pas que mes ministres vous auront informé de tous les faits et de ces détails que la chambre accuse, vous devez faire vos représentations à ce sujet conformément à ce que la chambre m'en propose.

Je suis bien aise d'apprendre que la cour de Danemark veut aussi faire faire représentations au duc régnant de Württemberg sur les violences et les oppressions que ce Prince fait essuyer aux états de son pays, et vous saurez bien dire au baron de Bernstorff que j'ai actuellement déjà prévenu ce qu'il a souhaité de ma part sur ceci,[4] dont mes

[1] Buch berichtete am 14. Mai, dass man von einer Reise des Prinzen Xaver nach Polen spreche. — [2] Nach dem Berichte von Carolath und Benoît, d. d. Warschau 8. Mai, hatten die russenfeindlichen Landboten bei der Eröffnung des Convocationsreichstags ein gegen diesen gerichtetes Manifest überreicht und bei dem in Folge dessen entstandenen Tumult den Saal verlassen; Branicki war sodann mit seinem Anhang aus Warschau abgezogen. — [3] Die Kammer hatte, Stettin 10. Mai, berichtet, dass „der dänische Hof die certificirten Colbergischen Kaufmannsgüter weder in eigenen noch fremden Schiffen, denen Privilegiis entgegen, bis jetzo zollfrei gehen lassen", und vorgeschlagen, Borcke anzuweisen, „dass er wenigstens die alten Privilegia der Stadt Colberg und ihre Zollfreiheit im Sunde mit allem möglichen Nachdruck sollicitire und auf die Restitution der indebite erhobenen Zollgelder insistire". — [4] Bernstorff hatte gebeten, der König möge sich entschliessen, den Grafen Schulenburg als Gesandten nach Stuttgart zu schicken. Vergl. Nr. 15063.

ministres vous instruiront dans tout le détail et iront de concert sur cela avec les ministres danois.

Vous connaissez, au surplus, ma curiosité d'avoir des nouvelles de France; ainsi vous me ferez plaisir de me marquer toutes celles que vous en apprendrez.

Nach dem Concept. Federic.

15090. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 21 mai 1764.

Comme le ministre autrichien le général de Ried m'a entretenu aujourd'hui de ce qu'il avait à me dire, la proposition qu'il m'a faite, a consisté qu'il m'a demandé une déclaration portant que je n'enverrais point de mes troupes en Pologne, à moins que sa cour n'y envoyât de siennes. Je lui ai répondu nettement que je ne donnerais jamais de pareille déclaration, contraire à mon alliance faite avec l'impératrice de Russie, et qu'au surplus j'agirais en tout sur ce qui regarde ces affaires, de concert et conjointement avec la Russie. J'ai bien voulu vous informer de tout ceci, afin que vous en communiquiez d'abord avec le ministre de Russie le prince Dolgoruki.[1]

Le but de ces gens-là est de me brouiller avec la Russie.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

15091. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 21 mai 1764.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et me borne aujourd'hui à vous dire que je ne crois pas me tromper, si je continue à rester dans l'idée que j'ai du système que la cour où vous vous trouvez, a adopté sur les affaires de Pologne, c'est-à-dire qu'elle voudra bien aider sous main et à force d'intrigue le parti saxon, mais point y mettre du sien et moins encore se mêler ouvertement de ces affaires ni donner des secours réels et en troupes à ces gens-là. Vous continuerez, cependant, toujours de bien guetter ses démarches et ses allures là-dessus, pour m'en informer.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Am 21. Mai bestätigt der König dem Grafen Solms den Empfang des Berichtes vom 4. und äussert seine Genugthuung über die vielen darin enthaltenen Aufklärungen „sur des choses intéressantes qui m'étaient très besoin d'avoir, pour voir jusqu'où je saurais aller avec ces gens". Im folgenden unterrichtet er, mit Bezugnahme auf frühere Mittheilungen, den Gesandten, in der gleichen Weise wie Finckenstein, von seiner Unterredung mit Ried, „afin que vous en communiquiez au comte Panin".

15092. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHOENAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 21 mai 1764.

C'est avec satisfaction que j'ai appris par votre rapport du 12 de ce mois le bon train que les affaires continuent de prendre là-bas. Je me flatte que tout ce que le comte de Mercy tâche d'inspirer aux mécontents,[1] [n']aboutira à rien, et que ceux-ci reviendront à la raison, surtout quand ils s'apercevront eux-mêmes qu'on ne veut point les aider autrement que par les intrigues de négociations, et leur faire tenir l'eau en bouche.

Au surplus, tout ce que j'apprends de très bons lieux[2] des idées et des desseins de la cour de Vienne sur ces affaires, me confirme qu'elle n'en a point d'autre que de faire différer l'élection, autant qu'il sera possible, par ses intrigues en brouillant les cartes, tant qu'on pourra, afin de profiter du bénéfice du temps; ce que j'espère, cependant, qu'il ne sera qu'à pure perte, pourvu que les Russes ne lanternent pas plus qu'il ne le faut, et voilà pourquoi je désirerais qu'on saurait abréger même le temps pour assembler la Diète d'élection, supposé que les lois et la constitution de la République le permettent.

Nach dem Concept. Federic.

15093. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 21. Mai: Ried habe ihm einen Brief des Fürsten Kaunitz, der lediglich über die polnischen Angelegenheiten und die geforderte Declaration handelte, mitgetheilt, zum Beweise dafür, dass alle von ihm dem König gemachten Mittheilungen[3] auf besondere Ordre seines Hofes erfolgt seien. „A quoi il a ajouté qu'il serait au désespoir d'avoir déplu à Votre Majesté dans l'entretien qu'il avait eu l'honneur d'avoir avec Elle, mais qu'il pouvait Lui garantir la pureté de ses intentions et de celle de sa cour; que l'Impératrice-Reine ne demandait pas mieux que de pouvoir aller au devant de tout ce qui pourrait Lui faire plaisir, qu'il avait même lieu d'être persuadé qu'elle conniverait volontiers aux vues de la cour de Russie, mais qu'elle souhaitait simplement que sa dignité, qui était commise par la manière despotique dont les Russes en agissaient en Pologne, pût être sauvée, et que c'était dans cette seule vue, et pour prévenir les suites que cette affaire pourrait avoir, qu'elle avait cru devoir proposer l'expédient d'une déclaration qui n'était contraire, selon lui, ni aux vues de la cour de Russie, ni aux engagements de Votre Majesté avec cette cour."

Ferner schreibt Finckenstein, wenn Ried nochmals darauf zurückkomme, und der König es billige, so werde er, in Uebereinstimmung mit der vom König ge-

[1] Carolath und Benoît hatten berichtet, dass der Kronfeldherr Branicki alle Versuche zu einer Verständigung mit dem Reichstag höhnisch abgelehnt habe, und hinzugefügt: „On ne comprend rien à la façon d'agir du comte Mercy. C'est lui qui l'instigue, et qui le rend si opiniâtre." Mercy habe Branicki eigens aufgesucht, um ihn zu beschwören, „de ne point acquiescer à ce que la Diète pourrait exiger de lui". — [2] Bericht Rohds, d. d. Wien 12. Mai. — [3] Vergl. Nr. 15090.

gebenen Antwort, erwidern, „qu'après l'alliance qu'Elle vient de conclure avec la cour de Russie, et qui a été communiquée à celle de Vienne, Elle n'agirait que de concert et conjointement avec la première dans tout ce qui concerne les affaires de Pologne; qu'Elle ne pouvait, par la même raison, Se prêter à aucune déclaration sur cette matière que d'un commun accord avec l'impératrice de Russie, et que, d'ailleurs, Ses sentiments étaient tout aussi purs et aussi pacifiques qu'ils l'avaient toujours été, ainsi que Votre Majesté le lui avait déjà donné à connaître précédemment."

Berlin, 22 mai 1764.

J'ai vu le rapport que vous m'avez fait du 21 de ce mois, sur les insinuations que le général Ried est venu vous faire de son entretien qu'il a eu avec moi. Je suis tout-à-fait de votre avis sur la réponse à lui donner, quand il reviendra encore à la charge pour vous en parler. Pour le reste, il faut attendre la réponse que la cour de Russie fera sur ces insinuations, et ce qu'elle en sentira,[1] afin de pouvoir répondre au susdit ministre d'un accord commun, puisque je ne voudrais rien faire en tout ceci que conjointement avec la Russie.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15094. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 24. Mai 1764.

Eichel theilt dem Minister mit, dass der König „mit einer, obgleich gottlob légèren, Attaque von Goutte an der linken Hand befallen worden" sei; der König habe ihn „nur auf einen Moment rufen lassen, um ein paar pressante Sachen zu befehlen".

Bei Gelegenheit des zufolge allergnädigstem Befehl an Ew. Excellenz einzusendenden Berichtes von dem Etatsminister von Plotho[2] haben des Königs Majestät befohlen, demselben zu antworten, dass es nicht der Gebrauch sei, was er wegen einer baireuthischen Landesadministration vorschlagen wollen.[3]

Gleichergestalt soll dem Herrn von Borcke zu Kopenhagen auf einliegenden seinen Bericht[4] wegen der württembergischen Sachen[5] geantwortet werden, dass ein kaiserlicher Commissarius an den Herzog deshalb geschicket werden und dass, wenn solcher hinkommen werde, des Königs Majestät durch Dero p. Grafen von Schulenburg auch zugleich dem Herzog gehörige Représentations thun lassen würden; dass, wenn der dänische Hof alsdenn durch jemanden der seinigen dergleichen thun lassen und dieser mit denen andern beiden vorgedachten

[1] Vergl. S. 392. Anm. 1. — [2] Plotho hatte, Baireuth 12. Mai, berichtet, der Markgraf von Baireuth denke nur an seine Abdankung (vergl. Nr. 14635). „Aus allertreuesten Devotion wünschete demnach, wenn Ew. Königl. Majestät Sich zu entschliessen geruhen wollten, die Landesadministration dieses Markgrafenthums zu übernehmen, indem mir getrauete solches bestens einzuleiten." — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Plotho, d. d. Berlin 25. Mai. — [4] D. d. Kopenhagen 15. Mai. — [5] Vergl. S. 391.

de concert gehen werde, alsdenn zu hoffen sei, dass alles würde arrangiret werden können, so dass es nicht nöthig haben werde, zu Gewaltthätigkeiten zu kommen.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

15095. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 mai 1764.

J'ai tout lieu d'être satisfait du compte que vous m'avez rendu par votre rapport du 23 de ce mois au sujet de l'entretien que vous avez eu derechef avec le général de Ried touchant les affaires de Pologne;[2] aussi la réponse que vous lui avez donnée, a toute mon approbation. Il est aisé de pénétrer que, dans tout ce qu'il vous a dit sur la déclaration que sa cour tâche d'obtenir de moi à ce sujet, l'intention n'a été autre que d'avoir en main de quoi me brouiller avec celle de Russie.[3] Ainsi tout ce qui vous reste à faire encore dans ceci, c'est de faire confidence de tout au ministre de Russie le prince Dolgoruki, afin qu'il en soit entièrement et clairement au fait.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15096. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 mai 1764.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'a été rendue. Je reconnais, comme je dois, l'attention que le comte Panin m'a témoignée en voulant bien me faire avertir de ce qui lui est revenu de la disposition du ministère anglais envers mon ministre résidant à Londres le sieur Michell et des démarches qu'on lui impute.[4] Vous

[1] Demzufolge Ministerialerlass an Borcke, d. d. Berlin 26. Mai. — [2] Vergl. Nr. 15096. — [3] Rohd wird am 26. Mai auf den Erlass des Ministeriums vom 25. Mai, mit Mittheilungen über die von Ried verlangte Erklärung, verwiesen. Der König fügt hinzu, „que je me garderai bien de donner telle déclaration que la cour de Vienne la désire, et dont elle ne ferait sûrement pas autre usage que d'animer par là le parti saxon en Pologne à se raidir et me brouiller, d'ailleurs, avec la cour de Russie, dont, cependant, mon alliance faite avec elle, je ne me séparerai pas, mais agirai en tout ce qui regarde les affaires de Pologne, de concert et d'un commun accord avec elle". Am 28. Mai antwortet der König auf Rohds Bericht vom 19. Mai über die gleiche Angelegenheit: „Je me borne aujourd'hui de vous dire que vous avez bien pénétré la façon de penser de cette cour à ce sujet, et que je suis tout-à-fait de votre avis que, ne se trouvant pas à même de s'opposer par la force aux mesures prises par la Russie touchant l'élection en Pologne, elle voudrait au moins sauver les dehors et s'en tirer avec honneur par l'apparence comme si elle avait donné son agrément ou connivé aux susdites mesures." — [4] Michell sollte an dem Plane des russischen Gesandten in London, Grafen Woronzow, der das gegenwärtige

l'en remercierez très poliment et lui direz que ledit sieur Michell serait rappelé, mais que je priais le comte Panin qu'il ne voudrait pas ajouter foi à ce que les ministres anglais prétendaient mettre à sa charge, et qu'il fallait que je lui rendisse le témoignage qu'il m'avait toujours servi avec intégrité, et que, de tout temps, je ne lui avais connu aucun esprit de cabale dont il paraît que les ministres anglais le soupçonnent, quoique à tort.

J'ai bien voulu vous informer, de plus, quoique seulement pour votre direction unique, que, quant à la négociation remise sur le tapis entre les cours de Londres et de Pétersbourg,[1] selon mes nouvelles[2] le ministère anglais paraît se flatter que le retour du courrier dépêché à Pétersbourg le 13 du mois d'avril leur apportera des réponses favorables, d'autant que, si la cour de Russie ne veut pas faire marcher d'un pas égal les deux traités d'alliance et de commerce, l'on présume qu'au moins elle ne voudrait pas refuser de conclure le dernier, qui serait, d'ailleurs, le plus agréable au susdit ministère, selon sa façon actuelle de penser, et sujet, à ce qu'il en croit, à moins de discussion et de difficulté. Que, si cela arriverait, le comte de Buckingham[3] ne reviendrait pas de sitôt, au lieu que, si cet ambassadeur verrait que le ministère de Pétersbourg ne voulut reprendre sérieusement la négociation de l'un et de l'autre traité, il serait en liberté de se congédier. Qu'au reste il paraissait que les ministres anglais n'avaient point été trop satisfaits de l'évènement de mon alliance conclue avec la Russie, qui auraient voulu que la Russie eût préféré de prendre des liaisons avec l'Angleterre plutôt que d'en contracter avec moi, dans la crainte, sans doute, que, la Russie se trouvant arrangée et unie avec moi, elle ne se prête aussi facilement qu'on s'en est flatté, aux conditions que ces ministres voulussent bien y stipuler.

Je ne doute pas que mon ministre le comte de Finckenstein ne vous ait pas instruit de ce que le général Ried, ministre autrichien, n'a pas tardé de lui parler de nouveau sur les affaires de Pologne[4] et lui a dit que[5] la déclaration qu'il m'avait demandée, et dont je vous ai déjà instruit par ma dépêche antérieure,[6] lui paraissait conforme aux vues même de la cour de Russie et aux engagements que j'avais contractés avec elle. A quoi, cependant, il lui a été répondu qu'en vertu des engagements que je venais de contracter, je n'agirais dans tout ce qui regardait les affaires de Pologne, que de concert et d'un commun accord avec la cour de Russie. J'ai fait informer exactement le ministre de Russie à ma cour le prince Dolgoruki de tout ce qui regarde ces propositions du général Ried et de ce qui s'est passé à ce sujet.

Ministerium in England stürzen wollte und deshalb von seinem Posten abberufen worden war, betheiligt gewesen sein.

[1] Vergl. S. 367. — [2] Berichte Michells, d. d. London 8. und 11. Mai. — [3] Der englische Gesandte in Petersburg. — [4] Vergl. Nr. 15095. — [5] Vorlage: „qu'il lui paraissait que“. — [6] Vergl. S. 392. Anm. 1.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 7. Mai über die Entlassung der holsteinischen Truppen (vergl. S. 329). Solms soll für die Uebermittlung dieser Nachricht Saldern Dank sagen; da die Kaiserin ihre Zustimmung gegeben habe, habe der König einen Officier in dieser Angelegenheit nach Kiel entsandt.

Nach dem Concept. Federic.

15097. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 mai 1764.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 27 de ce mois que, conformément à mes ordres,[1] vous avez fait part au prince Dolgoruki, ministre de Russie, des nouvelles qui nous sont arrivées de Constantinople[2] touchant les intrigues jouées de l'agent du grand-général de la couronne pour prévenir la Porte contre la Russie, de même que sur les démarches faites encore ici du général Ried.

Au surplus, quand le sieur Calzabigi[3] viendra vous demander des lettres de faveur pour tous les cantons suisses et nommément pour Genève au sujet de l'établissement de la loterie à faire au Neuchâtel, mon intention est que vous les lui ferez expédier à son gré, sans hésiter là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

15098. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 mai 1764.

Vos rapports du 15 et du 17 de ce mois m'ont été remis. Au sujet du premier, je suis bien aise de vous dire que vous ne devez être ni surpris ni embarrassé de ce que les ministres anglais m'ont fait faire des instances pour vous rappeler; les raisons qui les y ont menés, et que vous accusez dans votre rapport,[4] sont toutes justes, et, pour le reste, je vous rendrai justice que vous m'avez servi toujours avec fidélité et intégrité. Aussi, quand le temps sera arrivé que vous vous serez congédié de la cour de Londres, vous passerez en après ici, où je vous parlerai et me déciderai sur un autre emploi où je vous placerai.

Je vois par la proposition que vous me faites touchant le sieur de

[1] Der Befehl des Königs war enthalten in einem Schreiben Eichels an Finckenstein, d. d. Potsdam 26. Mai. — [2] Bericht Rexins vom 30. April. — [3] Vergl. Bd. XXII, 627. — [4] Michell hatte am 15. Mai geschrieben, er habe aus dem Erlasse vom 1. Mai (Nr. 15055) ohne grosse Ueberraschung den von den Engländern für seine Rückberufung gethanen Schritt ersehen, „parcequ'un procédé pareil est parfaitement analogue à leur caractère, et parcequ'après avoir maltraité le maître, il fallait bien finir par tomber sur le valet qui les éclairait de près, et qui, malheureusement pour lui, les connaissait trop bien".

Thulemeier, que vous ne le connaissez pas assez, et je veux bien vous dire à son sujet qu'il s'en faut beaucoup qu'il soit capable et suffisant à remplir votre place. D'ailleurs, je ne vous dissimulerai pas que mon intention n'est point de nommer un autre ministre public à votre place, vu que j'ai à présent peu ou rien à négocier avec la susdite cour, mais que je me bornerai à y laisser quelque secrétaire d'ambassade qui aura soin là-bas de mes affaires, de sorte que je souhaiterais que vous sussiez m'en proposer quelqu'un tel que je vous en ai prévenu,[1] et sur la fidélité duquel je saurais compter.

Nach dem Concept. Federic.

15099. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 mai 1764.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois; au sujet duquel je vous dirai que vous devez bien vous garder de pousser avec trop d'empressement et de chaleur vos remontrances au sujet des Dissidents en Pologne[2] et d'éviter, surtout, de menacer des représailles de ma part. Outre que vos instructions sont de ne pas gâter par ces représentations les affaires principales présentement en Pologne, et que je trouve très sage ce que le Primat vous a dit à ce sujet,[3] de sorte que plus d'emportement serait en vain et risquerait les grandes affaires, vous devez réfléchir que, quand même il serait possible que ces Dissidents obtiendraient ce qu'ils désirent, il n'en manquerait pas d'arriver que nous perdrions beaucoup de familles et autres gens en Pologne qui, dans la situaton où elles se trouvent actuellement, aimeraient mieux venir se réfugier dans mes États et s'y établir. Au surplus, vous ne me persuaderez jamais que j'usasse des représailles en Prusse, pour chasser de là ce qu'il y a de bons et fidèles sujets, attachés, d'ailleurs, à la religion catholique-romaine, et je[4] veux plutôt augmenter le nombre de mes sujets que de les diminuer. C'est donc en conséquence de ce que je vous dis pour votre direction seule, que vous direz, quoique très poliment, à ces Dissidents qui viendront vous solliciter encore, que nous avions fait tout ce qui avait été possible, en leur faveur, mais que nous avions rencontré des difficultés insurmontables. Dans le cas donc qu'ils se verraient opprimés par les Catholiques, je leur faisais offrir un asile sûr, soit dans la Silésie, soit dans telle autre de mes provinces qui leur conviendrait, où ils sauraient se retirer en toute sûreté avec leurs biens et jouir de toutes les aisances convenables, sans être troublés ou in-

[1] Vergl. Nr. 15055. — [2] Vergl. Nr. 15028. — [3] Der Primas hatte Benoît gegenüber erklärt: „Comme chef de l'église, je ne saurais faire des propositions qui me feraient passer pour le promoteur des Dissidents.“ — [4] Vorlage: „et que je“.

quiétés par quoi que ce soit. Vous vous conformerez exactement à tout ce que je vous ordonne ici.

Nach dem Concept. Federic.

15100. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 mai 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 23 de ce mois. Ce qui est arrivé entre l'arrière-garde du grand-général de la couronne et les cosaques russes, mérite votre attention et que vous m'informiez des suites que cette rupture ouverte aura.

Il n'est point à appréhender qu'un changement de la forme du gouvernement présent de la République, tel que quelques nonces ont le dessein de le faire valoir,[1] puisse réussir et [se] constater, tandis qu'il y aura des troupes russes en Pologne.

Je n'ai rien à dire contre ce que vous me proposez touchant la garantie[2] à exprimer dans mon revers à donner au sujet de la reconnaissance de ma dignité royale de la République,[3] et je trouve solides et fondées les raisons que vous en alléguez; aussi viens-je de donner mes ordres à mes ministres,[4] afin de se modeler dans le revers à donner de ma part sur celui que les ambassadeurs de Russie en ont donné . . .

Nach dem Concept. Federic.

15101. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er juin[5] 1764.

J'accuse le rapport que vous m'avez fait du 25 de mai, et approuve qu'indépendamment de l'information préalable que vous avez faite au duc Louis de Brunswick de la teneur de mon traité conclu avec l'impératrice de Russie,[6] vous avez suspendu la notification formelle aux États-Généraux jusqu'à ce que le comte de Woronzow[7] sera à même de le faire pareillement.

Au surplus, je veux bien vous dire, pour votre direction seule, que, comme j'apprends qu'il y [a] des familles de qualité et d'ailleurs autres qui sont à leur aise, qui marquent avoir envie de venir s'établir dans mes États, vous ne devez pas manquer de les y animer et de les engager au possible à cet établissement; en quoi vous me rendrez un service

1 Es handelte sich um Abschaffung des *liberum veto*. — 2 Die Garantie für die Rechte und Privilegien der Republik. — 3 Vergl. Nr. 14826. 14827. — 4 Ordre an Finckenstein, d. d. Potsdam 31. Mai. — 5 Vom 1. Juni ein Schreiben an Algarotti in den Œuvres, Bd. 18, S. 129; an Fouqué ein Schreiben ebenda, Bd. 20, S. 131. — 6 Vergl. S. 382. — 7 Woronzow war an Stelle von Gross, als dieser nach London ging, Gesandter im Haag geworden (vergl. S. 263. 395. 396).

bien agréable dont je vous saurai parfaitement gré. S'il y en a aussi qui demandassent d'être revêtus d'un caractère distingué, je ne le leur refuserai pas. Ce sera de même, quand vous saurez engager là-bas à un pareil établissement d'habiles artisans et de bons manufacturiers, qui seront toujours bien accueillis chez nous

Avec cela, il faut que vous vous gardiez de n'y pas procéder de but en blanc, mais que vous vous y preniez avec adresse et bien habilement, de façon de n'y pas trop paraître au dehors.

Federic.[1]

Nach dem Concept.

15102. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 1er juin 1764.

Je ne saurais vous dissimuler que je ne comprends rien à l'aveuglement où, selon [votre] rapport du 25 de mai, la cour où vous êtes, continue d'être relativement à l'affaire de Pologne, et de son illusion de pouvoir parvenir à ses fins,[2] nonobstant qu'en réfléchissant, tant soit peu, aux circonstances présentes, elle se pourrait apercevoir bien aisément que ses projets n'y sauront réussir du tout, et qu'ils n'aboutiront qu'à sa ruine complète. Je présume, cependant, que le charme sera rompu, quand elle verra ce qui se passe actuellement en Pologne . . .

Federic.

Nach dem Concept.

15103. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN BAIREUTH.

Potsdam, 1. Juni 1764.

Bei denen betrübten Umständen, welche Ihr Mir in Eurem Bericht vom 22. verwichenen Monates Maji von der Gemüthsfassung des Markgrafen meldet, sehe Ich nicht ab, was dorten weiter zu thun sei, und wozu Eure Gegenwart allda etwas nützen könne, maassen Ich Mich von der dortigen Wirthschaft und Administration nicht meliren kann noch werde.[3] Im übrigen habt Ihr wegen der dasigen Leute und deren Insinuationen, so sie Euch thun, sehr auf Eurer Hut zu sein, denn Ihr gewiss versichert sein sollet, dass sowohl die Ellrodts[4] so gut wie alle übrige dortige Bediente nichts sehnlicher verlangen und ihr Interesse

[1] Am 3. Juni bestätigt der König den Empfang des Berichtes Thulemeiers vom 29. Mai und befiehlt ihm, mit seinen Nachrichten über Frankreich fortzufahren „et surtout de me marquer, avec autant de détails que vous saurez, ce qui parviendra à votre connaissance du nouveau plan des finances qu'on va adopter en France". — [2] Nach Buchs Bericht rechnete der sächsische Hof noch auf die Anhänglichkeit einer grossen Zahl Polen und auf Unterstützung durch die Höfe von Versailles und Madrid. — [3] Vergl. S. 394. — [4] Die Geheimräthe Philipp und Friedrich Freiherren von Ellrodt.

dabei finden, dass die dortige Verwirrung und übele Wirthschaft, wo nicht vergrössert, dennoch beständig unterhalten und der Markgraf darunter mehr und mehr embarrassiret, auch deren unverantwortliches Spiel nicht mit Effect gewahr werde, die Landessachen aber in eine complette, wo möglich inextricable Verwirrung gebracht werden mögen. Wornach Ihr also Eure Mesures zu nehmen habet.

Nach dem Concept. Friderich.

15 104. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 15. Mai: „Le comte Panin m'a dit . . . avoir envoyé par le dernier courrier . . . des instructions fort détaillées au sieur d'Obreskow pour mettre la Porte entièrement au fait des desseins des autres cours et pour lui faire comprendre que son propre intérêt demande la conservation du parti russe en Pologne. Si, malgré ces précautions, la cabale ou la corruption pourraient faire une impression momentanée sur l'esprit du grand-vizir, le sieur Obreskow doit alors faire usage d'un ordre réservé qu'il a reçu pour ce cas, et représenter que la Russie, par le nouveau système qu'elle avait adopté, avait tellement séparé ses propres intérêts d'avec ceux de la maison d'Autriche qu'elle s'était quasi entièrement brouillée avec elle, par conséquent la Porte n'avait plus à craindre que la Russie, dans l'intention de faire la complaisante vis-à-vis de cette maison, agirait, comme par le passé, de concert avec elle, pour causer de l'embarras à l'empire Ottoman; mais si, malgré cela, la Porte voulait, à cette heure, dans les affaires de Pologne se mettre dans le chemin de la cour de Russie, celle-ci n'avait point d'autre parti à prendre que de retourner à ses anciennes liaisons de laisser le choix d'un roi à la volonté de la cour de Vienne et de se lier, après cela, étroitement avec elle et joindre leurs forces pour fondre sur l'empire de Turquie et de lui susciter une nouvelle guerre."

Potsdam, 1er juin 1764.

J'ai reçu votre rapport du 15 de mai, et vous [sais] parfaitement gré des circonstances intéressantes dont vous m'y avez fait part. Je ne saurais, d'ailleurs, qu'applaudir aux instructions que le comte Panin vient de donner au sieur d'Obreskow; je m'en promets l'effet désiré et continue à me persuader que la cour de Vienne, malgré tout son dépit de ce qu'elle ne sache donner le ton aux affaires présentes de Pologne, ne voudra, cependant, pas ni ne pourra remuer ouvertement. Et, quant à la Porte, toutes mes lettres de Constantinople sont qu'elle ne songe à rien moins qu'à vouloir se mêler hautement des susdites affaires, et que, tout au contraire, elle pense très favorablement pour nous à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.[1]

[1] Am 3. Juni wird dem Gesandten mitgetheilt, dass er durch das Bankhaus Splitgerber 10000 Rubel und 1000 Ducaten erhalten werde für die Geschenke aus Anlass des Abschlusses des Bündnisses. Panin und Galizin sollen je 5000 Rubel, der Secretär Bakunin und die Kanzlei zusammen 1000 Ducaten erhalten, ausserdem Panin eine Tabatière mit des Königs Porträt, „comme une marque de ma bienveillance et de mon souvenir".

15105. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 juin[1] 1764.

J'ai été très content de la réponse qu'en conséquence de votre rapport du 1er de ce mois vous avez donnée au prince Dolgoruki sur les instances qu'il vous a faites d'autoriser le sieur de Rexin à appuyer les négociations du nouveau ministre que la république de Pologne enverra à Constantinople.[2] Ma volonté est ainsi que vous devez en instruire incessamment ledit sieur de Rexin et l'autoriser de ma part à cet effet.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

15106. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 juin[4] 1764.

J'ai reçu votre rapport du 22 [du mois passé]. Il m'est difficile de comprendre d'où il peut arriver que, dans un temps de paix que celui-ci, la dépense de cette année puisse excéder aussi considérablement que vous le marquez,[5] la recette de la caisse de l'État de Suède, vu que le royaume n'a point de dépenses extraordinaires à soutenir présentement, et qu'autant que j'en sais, on n'y a point fait d'augmentation dans le militaire, hormis un couple de régiments de hussards: ainsi que j'en dois juger que ce qui manque aux fonds, doive être diverti par les ministres et par un certain parti des sénateurs. Je serai bien aise que vous vous expliquiez là-dessus envers moi.

Nach dem Concept. Federic.

15107. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 3 juin 1764.

J'ai reçu votre rapport du 25 de mai. Après que vous avez fait convenablement part au comte Sandwich de votre instant rappel, sans entrer avec lui, comme je l'approuve, en autres détails, il ne reste plus rien sinon que vous me proposiez le plus tôt mieux quelque bon sujet à votre place que j'y laisserai comme secrétaire d'ambassade à la cour de Londres, dès que vous vous en serez congédié. Je n'attends donc

[1] Vom 2. Juni ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 93. — [2] Der Kammerherr und Oberst von Alexandrowicz. Finckenstein berichtete, er habe Dolgoruki geantwortet, „que je ne doutais que Votre Majesté ne Se fît un plaisir de complaire en cette occasion comme en toute autre aux désirs de la cour [de Russie]". [3] Demgemäss Ministerialerlass an Rexin, d. d. Berlin 3. Juni. — [4] Vom 3. Juni ein Schreiben an Lord Marschall in den Œuvres, Bd. 20, S. 297. — [5] Rund 5¼ Millionen Thlr.

que votre rapport à ce sujet, pour vous envoyer tout de suite alors vos lettres de rappel.[1]

Der Gesandte soll versuchen, dem Porcellan der Berliner Porcellanfabrik guten Absatz zu verschaffen.

Nach dem Concept. Federic.

15108. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Magdeburg, 8 juin 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 de mai. Je suis très persuadé que vous avez exactement rencontré la façon de penser de la cour où vous êtes, et le système qu'elle a adopté relativement aux affaires de Pologne, tel que vous le marquez.[2] Comme, cependant, le jour de l'élection est à présent fixé au 20 d'août prochain, toutes les intrigues qu'elle voudrait jouer, ne produiront point l'effet qu'elle se flatte d'en tirer, et on a tout lieu de croire que ces affaires se passeront assez tranquillement et finiront heureusement.

Nach dem Concept. Federic.

15109. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Magdeburg, 8 juin 1764.

J'ai trouvé bon de ne pas vous laisser ignorer ce qu'une bonne lettre de Vienne vient de m'apprendre,[3] et sur le contenu de laquelle vous saurez compter. On m'y marque que l'on saurait tenir presque pour sûr que la cour de Vienne ne mettra pas du sien pour les affaires de Pologne, ni en argent ni en troupes, mais de l'intrigue tant et plus. Qu'elle serait bien aise de les tirer en longueur et de gagner le plus de temps qu'elle pourra, dans l'espérance que la conjoncture pourra changer de temps à autre en sa faveur. Qu'on fait courir des bruits à Vienne tantôt de grandes fermentations qu'il y doit avoir en Russie, tantôt de révolution déjà arrivée; ce qui prouve assez qu'on s'en flatte, et qu'en attendant on veut amuser le tapis en Pologne. Comme il n'en coûtait rien à cette cour-là de prêter son ministère à celle de Versailles, l'une et l'autre ayant des vues à peu près égales sur l'élection présente en Pologne et le prince Kaunitz beaucoup de complaisance pour ladite dernière, on emploierait le vert et le sec en fait de négociations, pourvu que la France procure de l'argent. Quelque dépité que

[1] Vergl. Nr. 15098. Auf dem Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg, d. d. Berlin 1. Juni, mit dem sie die Abberufungsschreiben für Michell zur Unterschrift übersenden, findet sich die mündliche Resolution des Königs, d. d. Potsdam 2. Juni: „Gut. Es sollen aber diese Briefe zurückgeleget und nicht eher abgeschicket werden, bis dass Ich es erstlich befehlen werde.“ — [2] Vergl. Nr. 15109. — [3] Vergl. Nr. 15108.

le sieur Kaunitz saurait être que les affaires en Pologne ne vont pas à sa tête, il avait, cependant, trop de bon sens, pour engager la Reine-Impératrice sa souveraine à des démarches de conséquence ou de force ouverte, tant que la Prusse et la Russie en décideront, et que la Porte ne se déclare pas contre. L'auteur de la lettre est persuadé, d'ailleurs, que la Russie ne perdra pas du temps, et quand l'élection serait une fois faite, cela en resterait là probablement. La cour de Vienne était, au surplus, si piquée contre le Primat qu'on dise ouvertement de lui qu'il s'était vendu à la Russie pour 30000 ducats; que, cependant, les gens sensés même à Vienne souhaitaient que la besogne soit faite au plus tôt que cela se pourra, en Pologne, prévoyant avec raison que plus elle traîne, plus l'aigreur pourrait s'augmenter, aussi bien que la confusion inévitable en pareil cas, sans compter les accidents qui pourraient arriver; mais que le tour pacifique que prenaient les affaires en Pologne, avait droit de faire espérer que tout se déterminerait heureusement et bientôt.

Je vous fais part de tout ce que dessus, afin que vous en fassiez ouverture confidente au comte de Panin le plus tôt que vous saurez, et que vous me fassiez ensuite votre rapport en détail de ce qu'il vous en a répondu.

Nach dem Concept. Federic.

15110. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Magdeburg, 8 juin 1764.

Votre rapport du 30 de mai m'a été fidèlement remis; par lequel j'ai été bien aise d'apprendre le jour d'élection qu'on a fixé au 20 d'août prochain.

Je n'ignore pas qu'il y a des têtes chaudes parmi les Polonais, et que le parti contraire aux Czartoryski poussera jusqu'à des insolences leur rage, pourvu qu'ils se sentent soutenus;[1] mais, comme ce parti n'a ni appui ni troupes à sa disposition, toutes ses entreprises aboutiront à rien.

Au reste, vous serez déjà informés par mes ministres du département des affaires étrangères de mes intentions touchant le revers à donner à l'occasion de la reconnaissance de la République de la dignité royale de Prusse.[2]

Nach dem Concept. Federic.[3]

[1] In einem Schreiben des Königs an Eichel, d. d. Magdeburg 8. Juni, das die Weisungen für obige Ordre ebenso wie für Nr. 15108 und Nr. 15109 enthält, lautet die entsprechende Stelle: „übrigens so wüssten Se. Königl. Majestät ganz wohl, dass die Polen schlimme Köpfe wären, auch impertinent würden, wann sie sich souteniret sähen.“ — [2] Vergl. Nr. 15100. Der Revers, d. d. Berlin 12. Juni 1764, ist gedruckt bei Wenck, Cod. jur. gent. (Leipzig 1795), Bd. III, S. 498—500. — [3] Am 3. Juni antwortete der König auf Carolaths Bericht vom 26. Mai, er sehe mit grosser

15111. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 10 juin 1764.

J'ai reçu vos rapports [du] 1er et du 4 de ce mois. Quoique j'approuve que vous tâchiez de savoir au juste ce que c'est que le voyage du général Renard avec son équipage à Troppau, et s'il y a des troupes de Saxe qui défilent de ce côté-là, je veux bien, cependant, vous faire observer que le militaire de Saxe n'est pas sur un pied aussi redoutable que la cour voudrait se commettre avec les Russes, de sorte que je présume qu'elle y songera plus d'une fois.

Nach dem Concept. Federic.

15112. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 juin 1764.

C'est pour un avis intéressant qui m'est parvenu de Pétersbourg[1] relativement aux affaires de la Suède, que je vous fais la dépêche présente, afin de vous dire qu'il y a là des nouvelles de Suède qui semblent annoncer une Diète extraordinaire; que le ministre de Russie du département des affaires étrangères[2] en a paru avoir de l'inquiétude qu'elle ne tournerait pas aussi avantageusement comme la cour de Suède le voudrait, parceque la Reine se laissait endormir par le parti français et négligerait ses propres intérêts; et que ledit ministre souhaitait fort que la Reine fût sur ses gardes vis-à-vis de Sinclair, qui était un faux ami et la trahissait.[3]

Voilà de mot à mot ce que le susdit avis comprend, que j'ai bien voulu vous communiquer dans la dernière confidence pour en faire un prudent usage auprès de ma sœur, s'il y a moyen d'en faire convenablement. Ce que je remets à votre pénétration et sagesse, en vous en recommandant, d'ailleurs, le dernier secret envers tous autres.

Nach dem Concept. Federic.

15113. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 juin 1764.

Je crois avoir tout lieu de douter que la cour où vous vous trouvez, sache faire valoir aux états de Hongrie son projet de l'état militaire tant en Transylvanie que pour changer l'arrière-ban en Hongrie en milice

Befriedigung „le bon pli que les affaires de la Diète assemblée prennent, de façon qu'il y a tout lieu de bien espérer du reste et que la tranquillité dans la République sera conservée et la paix point troublée".

[1] Bericht von Solms, d. d. Petersburg 22. Mai. — [2] Panin. — [3] Vergl. S. 162.

perpétuelle et réglée,[1] parceque l'entretien de ces troupes abîmerait tout-à-fait ce pays-là.

Et sur ce qui regarde les affaires de Pologne, il me semble que ladite cour ne voudra jamais prendre le parti dorénavant de s'en mêler sérieusement; car, si elle en avait eu le dessein, il est sûr qu'elle l'aurait déjà fait.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 2. Juni und dankt für die Uebersendung einer österreichischen Garnisonsliste.

Nach dem Concept. Federic.

15114. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 juin[2] 1764.

P. S.[3]

Après avoir achevé ma dépêche, je viens de recevoir celle que vous m'avez faite du 25 [du mois passé]. Vous faites très bien de m'informer de toutes ces particularités qu'elle comprend, qui me sont d'autant plus intéressantes et absolument nécessaires de savoir, afin que je puisse m'y diriger et même, en cas de malheur, en être préparé:[4] ainsi que vous devez avoir la plus grande attention à m'informer des circonstances aussi intéressantes telles que vous venez de m'indiquer. Au surplus, vous serez convaincu par là qu'on n'est pas tout-à-fait mal informé en Suède de ce qui se passe à Pétersbourg, et que ce que je vous en ai communiqué, il y a quelque temps,[5] n'a pas été entièrement sans fondement. Pour le reste, je conviens que vous ne sauriez pas vous mêler ouvertement des affaires si épineuses et délicates que celles dont il s'agit; ce que je ne saurais faire non plus, mais attendre ce qu'il en arrivera, ne sachant que faire des vœux sincères, pour que tout mal soit heureusement détourné, et que tout change en bien.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 348. — [2] Vom 11. Juni ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 242; vom 12. Juni ein Schreiben an Lorenzo Guazzesi ebenda, Bd. 18, S. 130; vom 14. Juni an Pöllnitz ebenda, Bd. 20, S. 93. — [3] In dem Hauptschreiben vom 10. Juni antwortet der König auf den Bericht von Solms vom 22. Mai: „Quant aux Russes qu'on dit être soldats dans mon armée, je suis bien aise de vous dire que, s'il y en a encore, ce que j'ignore cependant effectivement, je ne serai nullement en peine de rendre ceux qu'on m'en indiquera, et qu'il m'importe peu ou point de les garder en mon service, après l'empressement qu'on vous témoigne là-bas de les vouloir ravoir.“ — [4] Solms hatte berichtet, dass die Garden, das Gefolge, sogar die Lakaien über die bevorstehende Reise der Kaiserin nach Livland (vergl. S. 387) murrten. „Ainsi dans tous les ordres il règne un mécontentement dont on ne peut répondre des suites qu'il aura“; dazu komme die gefährliche Stimmung der Anhänger des früheren Systems. „Toutes les personnes bien-intentionnées ne souhaitent [que] de trouver des moyens de rompre ce voyage.“ — [5] Vergl. Nr. 15012.

15115. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 juin 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois, m'a été rendu, et j'en ai appris avec bien de la satisfaction que les affaires de la Diète continuent d'aller bon train, et que tout commence de prendre un si bon tour qu'on en a à espérer que tout s'achèvera à une fin heureuse et désirée.

Comme le comte Branicki commence à biaiser, et qu'il demande déjà à pouvoir capituler, quoique je conviens que les premières conditions qu'il a tenté de proposer, soient impertinentes,[1] je n'en désespère cependant pas qu'il ne puisse revenir à la bonne raison et, voyant ses tentatives frustrées, se joindre encore au bon parti.

Quant à l'affaire des Dissidents, vous n'avez qu'à vous conformer aux ordres que je vous donne en dernier lieu là-dessus,[2] et d'être assurés, du reste, que je sais parfaitement bien ce que j'ai à faire sur ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

15116. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 15 juin 1764.

Buch berichtet, Dresden 11. Juni, der sächsische Hof habe gehofft, dass durch den Tod der Marquise von Pompadour die Dauphine an Einfluss gewinnen und Frankreich die sächsischen Thronansprüche in Polen kräftiger unterstützen würde. „Il paraît qu'on commence à revenir de cette espérance mal fondée. La manière dont le comte de Mercy s'est expliqué,[3] ne permettant pas au prince Xavier de se promettre plus de secours de la part de la cour de Vienne, il lui reste peu d'apparence de pouvoir parvenir à la couronne, d'autant moins que les mesures prises par la Diète réussissent au delà de ce qu'on s'en est attendu. Tant qu'il y a, cependant, en Pologne un parti attaché à la cour de Saxe, je doute qu'il renoncera entièrement à l'espérance de pouvoir parvenir à son but."

Je vous sais gré des particularités que vous m'avez apprises par votre lettre du 11 du courant, relativement à ce qui regarde les circonstances qui avaient flatté la cour où vous êtes, de pouvoir réussir en ses vues sur la Pologne, mais dont elle commence de s'en désabuser. Si, cependant, elle compte encore sur ses amis en Pologne, elle aura compté sûrement sans son hôte et dépensé son argent tout gratuitement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die von Branicki an den Reichstag gestellten Forderungen für den Vergleich lauteten: „1) que cette Diète lui rende le commandement dans les formes, en cassant le régimentaire général; 2) qu'elle ne prononce pas le moindre décret pernicieux au prince Radziwill; 3) qu'on reçoive au nombre des troupes de la République les uhlans de Saxe, sous les ordres du sieur Bielack; et enfin, 4) que lui, comte Branicki, ne soit pas obligé de se mêler de la moindre chose, mais qu'il puisse vivre neutre à Bialystok." — [2] Vergl. Nr. 15099. — [3] Vergl. S. 353.

15117. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 juin 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, dont j'ai eu tout lieu d'être content, vu que je ne saurais que convenir de tout ce que vous y conjecturez sur les intentions de la cour de Vienne touchant les affaires de Pologne,[1] et que je suis parfaitement de votre sentiment à cet égard. Au surplus, selon le train que ces affaires prennent à la diète de Pologne, il y a toute apparence que le projet de former une confédération de leur part échouera, et que tout s'acheminera bientôt à une fin heureuse et désirée de notre côté, à moins qu'il n'arrive des évènements nouveaux qu'on ne sait point prévoir à présent.

Nach dem Concept. Federic.

15118. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 juin 1764.

Der König hofft, dass die Geschenke für die beim Abschluss des Bündnissvertrags betheiligten russischen Beamten[2] in die Hände des Gesandten gelangt sind.

Je suis bien fâché des fermentations qui règnent actuellement à vos lieux,[3] *en conséquence de votre dépêche du 29 de mai. Cependant, comme je n'y saurais rien changer, vous devez continuer de voir et d'observer ce qui en arrive, mais de vous tenir scrupuleusement tout hors de jeu, de sorte que, même en cas de malheur, ni moi ni vous n'en soyons mêlés en aucune façon, et que personne sache nous en attribuer quelque chose.

Je ne veux point vous laisser ignorer, au reste, que, selon de bonnes lettres de Hollande,[4] la cour de Versailles, après la nouvelle de mon alliance conclue avec la Russie, paraît plus empressée que jamais de s'unir avec l'Impératrice-Reine et avec la cour de Madrid, et que la négociation qui a pour objet un traité d'alliance entre ces différentes cours, avance considérablement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd hatte berichtet: „A mesure que le parti de la République gagnera le dessus en Pologne, et que la pièce tirera à son dénoûment, les secours qui viennent aux mécontents du dehors, baisseront à proportion aussi." Da freilich von der Möglichkeit einer Doppelwahl gesprochen worden sei, sei es nicht unwahrscheinlich, „que les cours amies de celle de Dresde se réservent cela pour leur pis-aller". — [2] Vergl. S. 401. Anm. 1. — [3] Solms hatte berichtet: „Le voyage de l'Impératrice en Livonie fait encore l'objet de l'attention du public et cause dans la milice aussi bien que dans tous les états une fermentation et des raisonnements très fâcheux; plusieurs personnes, jusques dans la livrée de la cour, ont été arrêtées pour avoir parlé trop librement." Vergl. Nr. 15114. — [4] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 8. Juni. Der König antwortet diesem am 15. Juni: „Vous continuerez d'attention pour m'informer au plus juste de ce qui regarde la négociation actuellement sur le tapis entre les cours de Versailles, de Vienne et de Madrid."

15 119. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 juin 1764.

Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu par votre rapport du 14 de ce mois de votre dernier entretien avec le général Ried. Ce qui en a été un sujet de surprise pour moi, c'est le rappel que ce ministre vous a dit avoir reçu de sa cour, dont je ne pénètre pas tout-à-fait le motif, si c'est quelque mécontentement de sa cour de lui ou quelles autres en peuvent être les véritables raisons. Car, pour celles qu'il vous a alléguées,[1] je ne les envisage que pour en pallier le vrai motif. Vous tâcherez ainsi de les bien pénétrer, et chargerez aussi mon ministre de Rohd au plus tôt de s'appliquer au mieux pour approfondir les vraies raisons de ce rappel.[2]

Quant au sieur de Lichtenstein, ministre de Hanovre, vous le remercierez poliment de son attention pour me faire annoncer le voyage qu'il fera à Hanovre, et lui direz que j'espérais de le voir à son retour.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15 120. AN DEN GENERALLIEUTENANT PRINZ FRIEDRICH EUGEN VON WÜRTTEMBERG.

Potsdam, 15. Juni 1764.

Was Ew. Liebden wegen Dero intendirten Projectes, Dero Herrn Bruder, des Prinzen Louis Liebden, zu einer Renonciation auf die Succession des Herzogthum Württemberg en faveur von Ew. Liebden zu disponiren,[3] bei Mir anderweitig[4] vorzustellen belieben wollen, solches habe Ich aus Dero Schreiben vom 7. dieses mit mehrern ersehen. Es werden Ew. Liebden aber Sich nicht missfallen lassen, wenn Ich nach Meiner gegen Dieselbe allemal habenden Freundschaft, Estime und Aufrichtigkeit Deroselben zu erkennen gebe, wie Ich Mir nicht

[1] Finckenstein hatte berichtet: „Ce ministre m'a dit que ne se sentant pas propre pour le métier qu'il faisait, craignant, d'ailleurs, qu'il ne portât préjudice dans celui auquel il s'était voué depuis sa jeunesse, et qu'il ne dérangeât ses affaires domestiques, il avait déjà prié sa cour . . . de lui accorder son rappel.“ — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Rohd, d. d. Berlin 19. Juni. — [3] Durch die Renunciationsakte vom 23. August 1763 (vergl. S. 352) hatte Prinz Ludwig für seine Kinder auf die Erbfolge verzichtet; Prinz Eugen hoffte, seinen Bruder auch zum Verzicht für seine eigene Person zu bewegen. Prinz Ludwig war seit dem 10. August 1762 mit der Gräfin Sophie Albertine von Beichlingen vermählt. — [4] Aus dem Schreiben des Prinzen, d. d. Berlin 7. Juni, ergiebt sich, dass er auf seinen früheren Bericht, d. d. Treptow an der Rega 18. Mai, eine vom 25. Mai datirte Antwort erhalten hat. Diese Antwort liegt nicht vor. Dem Schreiben des Prinzen vom 7. Juni zufolge hatte darin der König geäussert, dass ihm „das Project, die Renunciation zur Succession“ vom Prinzen Ludwig zu erlangen, „sehr weitläuftig und von wenig zu hoffendem Success vorkomme“.

vorstellen kann, dass gedachter Dero Herr Bruder jemalen dergleichen Renonciationsacte von sich stellen werden, und dass, gesetzten Falls er gegenwärtig auch dergleichen aus denen Absichten, so Ew. Liebden berühren, von sich stellete, Ich fast zuverlässig glaube, dass bei existirendem Cas des Todesfalles Dero ältesten, jetzo regierenden Herrn Bruders dennoch gedachter Prinz Louis gegen erwähnte Acte sich revoltiren und durch den wiener Hof es dahin zu bringen wissen werde, dass diese Acte wieder cassiret und übern Haufen geworfen werde. Dieses seind Meine aufrichtige Gedanken davon. Indess überlasse Ich Ew. Liebden, zu probiren, was Dieselbe darunter gut finden, gestehe aber Deroselben ganz natürlich, dass Ich zu der Sache weder Vertrauen noch Glauben habe.

Was den von Gourcy[1] anbetrifft, da ist Mir derselbe ganz und gar unbekannt, so dass Ich bei dieser Gelegenheit das erste Mal etwas von ihm höre und nicht weiss, wer er sei, wo er ist und wo er in Diensten gestanden hat oder noch stehet. Worüber also Ew. Liebden Sich gegen Mir noch wohl näher zu expliciren haben würden.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

15121. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 15 juin 1764.

La lettre que Votre Altesse m'a écrite du 12 de ce mois, m'a fait grand plaisir, et vous n'auriez pas su me donner de témoignage de votre attention qui me fût plus sensible qu'en m'apprenant la nouvelle que, sur la demande de mon neveu le Prince de Prusse, vous lui avez accordé si obligeamment madame la princesse Élisabeth votre chère fille.[2] J'y reconnais votre amitié suprême pour moi et vous assure que j'y réponds avec toute la reconnaissance que vous avez droit d'attendre de ma part. Veuille le Ciel que ledit engagement puisse faire le bonheur des deux nouveaux promis et vous être un sujet de contentement et de satisfaction sans fin.

Der König sieht dem Besuch des Herzogs und seiner Familie zum 6. Juli entgegen.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Prinz Eugen glaubte, dass der Generalmajor von Gourcy einen seinem Plan ungünstigen Einfluss auf Prinz Ludwig ausübe, und hatte dem König die Bitte vorgetragen, Gourcy in der preussischen Armee anzustellen. — [2] Vergl. S. 225. 226.

15122. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 16. Juni 1764.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 15. Juni, über die Sendung Plothos nach Baireuth[1] und äussern die Besorgniss, dass unter der Absicht des Markgrafen von Baireuth, ein kaiserliches Regiment in seine Lande zu nehmen, „eine Intrigue der wienerisch gesinnten Bedienten des Markgrafen verdecket sein könne", und „dass man sich der Schwachheit des Herrn Markgrafen missbrauchen und dadurch zu erlangen suchen wolle, dass der kaiserliche Hof einen Fuss in den baireuthischen Landen erhalte". „Bei diesen Umständen scheinet es, unseren Einsichten nach, dass es Ew. Königl. Majestät Interesse wohl erfordern möchte, wann der Herr Markgraf, da noch immer die Idee von Resignation seiner Regierung bei ihm aufwachet, unter Ew. Königl. Majestät höchster Direction zu einem Vergleich mit des Herrn Markgrafen zu Ansbach Durchlaucht wegen Abtretung der Regierung vermocht werden könnte."

Gut! Sie können es versuchen und probiren, ob es angehet.

Mündliche Resolution; nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

15123. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 17. Juni 1764.

Es haben Se. Königl. Majestät auf einliegendes von dem Kronfeldherrn an Höchstdieselbe durch Ew. Excellenz eingesandtes Schreiben[2] zur mündlichen Resolution zu melden befohlen, wie Ew. Excellenz auf solches die Antwort in ganz doucen Termes zur königlichen Unterschrift dahin ausfertigen möchten, dass Se. Königl. Majestät nicht entriren wollten, was die Ursachen derer jetzigen Unruhen und Zwistigkeiten in Polen gewesen; er, der Kronfeldherr, aber nebst seinen Freunden möchten selbsten sehen, dass das Verfahren gegen die Czartoryski die erste und alle Gelegenheiten zu denen nachherigen Suites und erfolgten Weiterungen gegeben. Es wünscheten Se. Königl. Majestät, dass sie sich wieder ralliiren und mit einander verstehen möchten, um in guter Harmonie diejenige Entschlüsse zu nehmen, die zum wahren Besten der République und zur Erhaltung der Ruhe in Polen

[1] Vergl. Nr. 15103. — [2] D. d. Sandomir 20. Mai. Branicki antwortete auf das Schreiben des Königs vom 28. April (vergl. Nr. 15043) und suchte seine und seiner Partei Haltung zu rechtfertigen.

diensam wären, und mit zusammengesetztem Sinn und Einigkeit einen König zu wählen, wobei der Kronfeldherr und die jetzo von seiner Seite sein, zu erwägen hätten, dass sie eine kleine Partie, die andern aber die grosse Partie ausmacheten. Wobei jedoch auf eine sehr douce Art mit glissiret werden solle, wie überdem gesaget werde, dass gedachte Partie des Kronfeldherrn bisher mehr auf Instigationes fremder Höfe agiret, als dabei das beste der Republik und der Nation vor Augen gehabt hätte pp. Welches alles Ew. Excellenz in der besten Tour und mit guten und doucen Ausdrücken zur Expedition besorgen möchten.[1]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

15124. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 juin 1764.

P. S.[2]

Aussi suis-je bien aise de vous dire, pour ce qui regarde le comte de Pac, envoyé à Berlin avec une lettre du prince de Radziwill pour moi,[3] que vous n'avez qu'à lui demander cette lettre et expédier ensuite cet homme, sans que j'en sois mêlé, vu que je ne veux aucunement entrer moi-même sur quelque chose avec lui.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15125. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 juin 1764.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été exactement remis. Je vous sais gré de l'attention que vous avez eue à me communiquer les bruits sourds qui courent là-bas sur le dégoût que l'Impératrice doit faire paraître de temps en temps pour le gouvernement. Je veux croire que ce qu'on nomme dégoût, peut être attribué au mécontentement qu'elle a que plusieurs des projets qu'elle a formés, sont échoués, et que surtout elle s'est vu frustrée dans l'attente qu'elle eut des grands succès, par la dernière guerre. A quoi peut accéder le grand nombre des dettes qu'elle a contractées, et qui dérangent infiniment ses finances, d'ailleurs la grande désunion qui règne parmi ses généraux et parmi ses ministres. Reste à savoir, en quatrième lieu, s'il n'y a de dissensions dans la famille et de chagrins domestiques qui, combinés ensemble avec les circonstances mentionnées, peuvent effectuer que l'Impératrice ne travaille plus avec cette application aux affaires qu'on lui a connue

[1] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben an Branicki ist datirt Berlin 19. Juni. — [2] Das Hauptschreiben fehlt. — [3] Radziwill suchte, Biatta 10. Mai, um den Schutz des Königs für seine Güter nach.

autrefois; mais que tout cela aille jusqu'au point qu'elle songeât à abandonner les rênes du gouvernement, voilà en quoi je suis parfaitement d'accord avec vous que cela ne se fera du tout pas.

Au reste, mon ministre d'État le comte de Finckenstein vous aura informé déjà de l'ouverture que le ministre autrichien à Berlin, le général Ried, lui a faite de son prochain rappel.[1] A quel sujet je veux bien vous dire que vous devez vous bien appliquer à approfondir sous main ce qui peut être le vrai motif de ce rappel, si c'est par quelque mécontentement de sa cour contre lui, ou [quelles] puissent être les véritables causes de ce changement, de même encore qui pourra être le ministre qu'on nommera à sa place. J'attends vos éclaircissements là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

15126. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 juin 1764.

Votre rapport du 12 de ce mois m'a été rendu; au sujet duquel je veux bien vous faire observer que je voudrais que vous entriez dans plus de détails sur ce qui regarde les nouvelles de France dont vous me faites part. Par exemple, ce que c'est donc que ce nouvel état militaire qui donne lieu à tant de mécontentement des troupes françaises, mais qui introduit dans l'armée une discipline [dont] on n'a pas cru jusqu'à présent ces troupes susceptibles. Je voudrais, d'ailleurs, que vous ajoutiez d'autres moindres détails encore qui regardent proprement l'intérieur de la cour de Versailles: si la Dauphine se donne des mouvements pour avoir de l'influence dans les affaires; si le duc de Richelieu est en crédit encore auprès du Roi son maître, et d'autres pareilles circonstances, au sujet desquelles il me suffit que vous me [les] indiquiez, mais dont ensuite je sais tirer mon usage . . .

Federic.

Nach dem Concept.

15127. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN ZEDTWITZ.[2]

Potsdam, 18. Juni 1764.

Der König antwortet auf den Bericht vom 3.[3] Juni, „wegen Zurückgebung eines Reverses von dem Erbprinzen von Hessen-Darmstadt, welchen derselbe jetzo zu haben verlanget",[4] dass er nicht absehe, „wozu die Zurückgebung gedachtes Reverses nunmehro weiter abzwecken soll, da Euch bereits bekannt, wie ermeldeter Erbprinz vorher in verschiedenen Umständen sein darin enthaltenes Engagement gebrochen hat".[5]

1 Vergl. Nr. 15119. — 2 Bei Hof im Voigtland. — 3 In der Vorlage verschrieben: „13". — 4 Plotho übersandte ein Schreiben des Erbprinzen, d. d. Pirmasens 15. Mai. Durch den Revers hatte sich der Erbprinz verpflichtet in keine anderen Kriegsdienste als die preussischen zu treten. — 5 Vergl. S. 326.

Was Mich sonsten mehr wie vorstehendes interessiret, ist, dass Ich äusserlich vernehme, wie die baireuthische Minister zeithero und noch der regierenden Herzogin von Württemberg viele Schwierigkeiten und Weitläufigkeit machen, ihr das von dem regierenden Markgrafen derselben überlassene Gut Donndorf einzuräumen und sie zum wirklichen Besitz davon kommen zu lassen.[1] Ich befehle Euch demnach hierdurch, dass Ihr darüber sowohl mit denen dasigen Ellrodts[2] als andern vom dortigen Ministerio ganz sérieux sprechen und ihnen von Meinetwegen sagen sollet, dass Mir diese Sache gar nicht indifferent wäre und Ich solche gar ernstlich nähme und also sie weiter keine Difficultäten machen möchten, gedachte Meine Nièce ohne Anstand in den wirklichen Besitz und Genuss obgenannten Gutes zu setzen.

Nach dem Concept. Friderich.

15128. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 20 juin 1764.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois, qui, ne me fournissant aucun sujet qui exigeât réponse, ne me laisse que de vous dire que je m'étonne de ce que la cour de Saxe remet encore de l'argent en Pologne, qui est autant que tout gratuitement jeté. Au surplus, vous ne devez nullement être en peine sur quelque marche de troupes que ladite cour voudrait détacher vers la Pologne, vu que, sans d'autres obstacles qui s'y opposent absolument, il serait extravagant, comme je vous l'ai déjà marqué,[3] de vouloir se mesurer là avec les forces de Russie.

Nach dem Concept. Federic.

15129. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 juin 1764.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois; au sujet duquel je n'ai rien aujourd'hui à vous dire sinon que je ne suis du tout en peine de tout bruit ou nouvelle qu'on débite à Vienne sur les affaires de Pologne;[4] tandis que le public s'amuse d'en parler, cela [ne] porte à rien. Le principal est toujours que la cour continue à ne pas se mêler efficacement de ces affaires, et voilà ce que je crois que sa situation présente ne lui permettra pas de faire, malgré le dépit qu'elle en a.[5]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. dazu S. 148. — [2] Vergl. S. 400. — [3] Vergl. Nr. 15111. — [4] Es handelte sich um angebliche Märsche der Türken und Tartaren, um Kämpfe Branickis gegen die Russen u. dergl. — [5] Auf den Bericht Carolaths und Benoîts vom 13. Juni antwortet der König am 20. Juni, „qu'en conséquence du train que vous me marquez que les affaires de là-bas prennent, j'ai tout lieu de présumer

15 130. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 juin 1764.

Je ne saurais pas dire que ce que vous me marquez en date du 5 du courant relativement au voyage de l'Impératrice en Livonie positivement arrêté à présent, me soit tout-à-fait consolant, nonobstant les mesures prises contre tout évènement fâcheux.[1] Mais, comme je ne saurais rien remédier ni changer dans cette résolution, il ne me reste que de laisser aller ces choses et prendre le train qu'elles sauront. Mes vœux sont que tout ceci se passe sans quelque évènement malencontreux, et que surtout il n'en arrive, avant que l'élection en Pologne ne soit faite et achevée et le couronnement du nouveau roi consommé. Le zèle que je vous connais pour mon service, ne me fait point douter que vous redoublerez d'attention à m'informer exactement de tout ce qui se passera.

Der Empfang des Berichtes vom 5. Juni wird bestätigt.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 131. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN ZEDTWITZ.

Potsdam, 23. Juni 1764.

Es ist Mir Euer Schreiben vom 16. dieses richtig eingeliefert worden, nach dessen Einhalt dann Mein Wille ist, dass nur ohne weiteren Anstand Ihr einmal die von Ellrodt sérieux und vernehmlich sprechen und ihnen von Meinetwegen reine heraus sagen sollet, wie sie nicht in der Meinung stehen sollten, als ob sie ihr Spiel so verdeckt gegen Mich führeten, dass Mir ihre übele Menées und wie ohnverantwortlich sie sich bisher gegen ihren Herrn sowohl als gegen Land und Leute dorten betragen hätten, auch wohin ihre Absichten gingen,[2] ganz unbekannt wären; dass Ich solche sehr wohl wüsste und bisher solches noch übersehen hätte, sie aber nunmehro ernstlich erinnern und verwarnen liesse, ihre ohnverantwortliche und strärliche Conduite zu ändern und ihrem Herrn, auch dessen Land und Leuten rechtschaffen zu dienen, dabei auch von allen übelen Practiquen und ohnverantwortlichen Absichten gänzlich abzustehen, oder gewiss glauben sollten,[3] dass Ich Mittel finden würde, es an ihnen nachdrücklich zu ressentiren, so dass sie alle Ur-

qu'elles se passeront tout tranquillement, et qu'il n'y a nulles apparences que des cours étrangères s'en mêleront".

[1] Solms hatte berichtet, dass die Kaiserin ihre Reise nach Livland (vergl. S. 408) Ende Juni antreten werde; sie wolle die Generale Tschernischew, Panin und Villebois mit sich nehmen, „pour s'assurer de leurs personnes, puisque de tous les mécontents [ceux-ci] pourraient être les plus dangereux, puisqu'ils agiraient avec réflexion et à jeu sûr". — [2] Vergl. Nr. 15122. 15170.. — [3] So.

sache haben würden, ihre übele Procédés sehr zu regrettiren. Wie Ihr dann auch dem dortigen Generalmajor von Treskow[1] Mein Missfallen über sein bisheriges Betragen eröffnen und [ihn] unter gehöriger Verwarnung erinnern sollet, eine bessere Conduite als bisher zu führen. Von dem Effect davon werde Ich hiernächst Euren Bericht erwarten.

Nach dem Concept. Friderich.

15132. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 juin 1764.

Je dois être bien étonné de ce que vous me marquez dans votre rapport du 16 des bruits et des plaintes qu'on a faites sur une prétendue patente qu'un conseiller provincial doit avoir fait afficher dans son cercle aux frontières de Pologne,[2] et qu'on s'en récrie autant que comme s'il y s'agissait de tout le salut de la République. Outre qu'il n'est pas constaté encore si ledit conseiller provincial convient du fait, et s'il n'y a eu des gens malintentionnés qui se sont malicieusement avisés de ce tour pour le rendre odieux, il est sûr que, quand même il serait vérifié qu'il ait osé de faire cette démarche, il en aurait agi absolument sans ordres de ses supérieurs et contre mes intentions; ce que je veux faire examiner et, le fait prouvé, lui ordonner de retirer d'abord toutes ces patentes qu'il a fait afficher de son chef, et lui faire faire une verte mercuriale sur sa mauvaise démarche et sur son imprudence.[3]

Quant à ce qui regarde les articles de la gazette de Berlin dont vous faites encore mention,[4] vous conviendrez de ce que je ne saurais me mêler de ces sortes de bagatelles qui me sont absolument inconnues, et que c'est, en tout cas, à mes ministres de faire des recherches là-dessus et de réprimer l'insolence de ce gazetier, ordinaire à presque tous ceux qui se mêlent d'en écrire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 61. — [2] „Avertissement an alle in Polen wohnende sowohl gebürtige schlesische Landeskinder als auch sonst alle allda befindliche Einwohner, wegen der bevorstehenden Unruhen sich nach Schlesien in Sicherheit zu begeben", d. d. Brieg 27. April, unterzeichnet von dem Landrath des Brieger Kreises F. G. v. Tschirschky. Darin hiess es: „Namens Sr. Königl. Majestät in Preussen .. wird .. bekannt gemacht, dass, nachdem bereits eine Kaiserlich Russische Armee in Litthauen eingerücket, auch noch mehrere Russische Völker auf dortigen Grenzen stehen, ... und dahero nichts gewissers ist, als dass es bei jetziger polnischer Thronvacanz nächstens bunt zugehen und bei erfolgender Widersätzlichkeit derer Widriggesinneten gesenget und gebrennet werden dürfte, Allerhöchstgedachte Se. Königl. Majestät denen polnischen Landesinwohnern treulich rathen wollen, auf ihre Sicherheit bedacht zu sein" u. s. w. — [3] Vergl. Nr. 15134. — [4] Die Gesandten hatten über einen Artikel in den „Berlinischen Nachrichten" vom 9. Juni berichtet, „qui contient des faits entièrement contraires à la vérité. C'est une relation telle que les mécontents l'ont publiée, et dans laquelle ils ont beaucoup grossi les objets."

15133. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 juin 1764.

Dans l'esclandre arrivé entre le primat de Pologne et le sieur Paulmy,[1] c'est bien, selon mes nouvelles,[2] le dernier qui y est dans le tort. Celui-ci, s'étant rendu chez ce prélat,[3] lui a fait entendre que, comme il était accrédité à la République et, celle-ci se trouvant divisée par plusieurs familles qui s'en étaient séparées, lui, ambassadeur, ne pouvait pas reconnaître pour République la Diète rassemblée à Varsovie, qu'ainsi le Roi son maître lui avait ordonné d'en partir, mais que le résident Hennin et le consul de Monet resteraient à Varsovie. Il a eu un billet à la main et a paru lire tout ceci, mais si bas que les assistants n'ont pas pu bien comprendre tous les termes. Sur quoi le Primat lui a répondu que, cela étant, la République sur l'existence de laquelle il n'y avait pas le moindre doute, et qui était actuellement rassemblée à Varsovie, dont lui, Primat, était le chef, ne pouvait non plus le reconnaître pour ambassadeur ni pour ministres les autres qui restaient là de sa cour. L'ambassadeur a répliqué en colère que ceux-ci attendraient les ordres du Roi son maître. Là-dessus le Primat aussi bien que l'ambassadeur se sont mutuellement emportés, de sorte que, les représentations que le prince palatin de Russie,[4] assistant à cette scène, a faites dans ce moment de dispute à l'ambassadeur, que, lorsque Sa Majesté Très-Chrétienne serait mieux informée, elle prendrait sûrement la chose tout autrement, n'ayant rien opéré sur lui, le Primat a dit à la fin: »Je n'ai pas le temps de m'arrêter plus longtemps, vous pouvez vous retirer, et je vous souhaite, Monsieur de Paulmy, un bon voyage!« Sur quoi, celui-ci lui a répondu: »Adieu, Monsieur l'archevêque!« Et de cette façon ils se sont séparés, et, le jour suivant, le sieur de Paulmy est parti en envoyant à chacun des autres ministres étrangers un billet de congé conçu dans les termes ci-joints.[5] Il s'est arrêté à quelques milles de Varsovie pour y attendre ses équipages, et s'acheminera, à ce qu'on croit, ou vers Vienne ou vers Dresde, afin d'y attendre le retour du courrier qu'il a envoyé à ce sujet à sa cour. Voilà l'affaire telle qu'on me l'a rapportée, et que je crois avoir tout lieu de présumer qu'elle restera sans conséquence.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Der französische Gesandte in Warschau. — [2] Bericht Carolaths und Benoîts, d. d. Warschau 9. Juni. — [3] Am 7. Juni. — [4] Fürst August Czartoryski. — [5] Der Gesandte theilte in dieser Note seine Abberufung mit; dass er ohne Abschied abreise, entschuldigte er mit der beleidigenden Antwort des Primas.

15134. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 26. Juni[1] 1764.

Ew. Excellenz gnädigem Befehl zur ganz gehorsamsten Folge melde, wie dass des Königs Majestät das in denen letzteren Depeschen von Warschau einberichtete Factum des schlesischen Landrathes von Tschirschky[2] sehr improbiret, auch fast Mühe haben, zu glauben, dass jemand mit so schlechter Ueberlegung, als die Sache angegeben worden, verfahren könne, mithin es noch zur Zeit fast als eine malicieuse Erfindung von übelgesinneten Leuten in Polen ansehen, die gedachten Landrath dadurch decriiren und Verdruss zuziehen wollen. Es haben des Königs Majestät dannenhero Dero Minister des Herrn von Schlabrendorff Excellenz committiret, die Sache genau zu recherchiren und, dafern solche doch in facto richtig wäre, solches unverständige Verfahren mehrgedachtem Landrath schärfstens zu verweisen und ihn zugleich anzuhalten, alle solche von ihm, es sei angeschlagene oder sonst noch vorhandene Exemplaria zu supprimiren, denselben auch dabei anzuweisen, sich dergleichen ganz unbesonnener Procédés hinfort gänzlich zu enthalten oder der gehörigen Ahndung deshalb zu gewärtigen. So viel kann ich übrigens Ew. Excellenz gewiss versichern, dass, wenn dergleichen geschehen ist, alsdenn von Seiten Sr. Königl. Majestät gewiss dazu weder Gelegenheit noch Befehl gegeben [worden] . . . .

Nach der Ausfertigung. Eichel.

15135. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 juin 1764.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et suis bien satisfait de l'exactitude avec laquelle vous continuez à m'informer de ce qui se passe là-bas où vous vous trouvez.

En conséquence des instances que le comte de Panin m'a fait faire touchant le rappel du sieur d'Osten, ministre danois à la cour où vous êtes, j'écris aujourd'hui au sieur de Borcke à Copenhague et l'instruis précisément de la sorte que le comte Panin l'a désiré, en lui ordonnant de se concerter avec M. de Korff à Copenhague sur les moyens les plus convenables d'effectuer ce susdit rappel avec le moins d'éclat qu'il est possible, et sans que la cour danoise en jette quelque indignation sur le sieur d'Osten, comme aussi d'appuyer en après M. de Korff à ce sujet par des insinuations analogues au même but.[3]

Au reste, je vous sais bien du gré des avertissements que vous

[1] Vom 26. Juni ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 68. — [2] Vergl. Nr. 15132. — [3] Vergl. Nr. 15136.

m'avez donnés sur ce qui regarde la confidence [en] laquelle le baron de Diede à Berlin est entré avec le ministre autrichien à ma cour, et sur la correspondance[1] à laquelle il s'est laissé entraîner par les impulsions de ce ministre. J'en ferai un bon usage de la manière la plus modérée pour en rectifier doucement le susdit sieur de Diede, et sans qu'il sache jamais pénétrer d'où et par qui l'avis m'est venu.[2]

Nach dem Concept. Federic.

15136. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 juin 1764.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois au sujet des dernières infractions faites aux immunités des navigateurs colbergeois.[3]

Secret. La présente lettre que je vous fais, est pour dire — quoique sous le sceau du secret et avec défense de n'en laisser rien apercevoir, hormis à celui que je vous autorise par celle-ci — que, le ministre de Danemark à la cour de Russie le baron d'Osten ayant toujours continué à faire de son chef toutes sortes de mauvaises menées pour faire acquérir là sur les lieux du crédit au comte Oginski[4] et pour desservir le comte Poniatowski, tant auprès de la cour de Russie qu'en Pologne, jusqu'à écrire de fausses confidences aux Czartoryski, qui les ont fait balancer sur les véritables sentiments de la Russie, et jusqu'à faire même parvenir par des voies indirectes des avis à l'impératrice de Russie au sujet des personnes du pays, celle-ci a reconnu elle-même que c'etait un caractère trop dangereux que le susdit baron Osten, pour le souffrir plus longtemps à sa cour. C'est ainsi en conséquence de ses ordres que le ministère de Russie vient d'écrire au baron de Korff à Copenhague de faire des insinuations amiables au ministère danois, afin que le sieur Osten soit rappelé immédiatement après la signature du traité d'alliance qui doit être renouvelé entre les deux cours,[5] et qu'on va presser pour cette raison, remettant les affaires de Holstein à une négociation particulière.

Comme la cour de Pétersbourg m'a fait faire des instances de vouloir bien vous ordonner d'appuyer le ministre de Russie à Copenhague par des insinuations analogues au même but et de vous concerter avec lui sur les moyens de le faire avec le moins d'éclat qu'il est possible,[6] la cour de Russie n'étant pas intentionnée de rendre le sieur Osten malheureux en portant ouvertement des plaintes sur sa conduite, mais

[1] Mit dem Prinzen Lobkowitz in Petersburg. — [2] Vergl. Nr. 15137. — [3] Es handelte sich um ein Colberger Schiff, welches entgegen der den Colbergern zustehenden Zollfreiheit (vergl. S. 391) den Sundzoll hatte zahlen müssen. — [4] Oginski war von den Czartoryski nach Petersburg gesandt worden. — [5] Vergl. S. 337. — [6] Vergl. Nr. 15135.

seulement de le mettre hors d'état de pouvoir être nuisible aux intérêts communs de nos deux cours, je vous ordonne ainsi par la présente que vous devez vous conformer à ce que la cour de Pétersbourg désire à ce sujet, et vous concerter en conséquence avec le ministre de Russie le sieur de Korff sur les moyens les plus propres de le faire avec le moins d'éclat et par des insinuations analogues, en sorte que la cour danoise ne jette de l'indignation sur le plusdit sieur d'Osten. Vous vous conformerez exactement à cet ordre, en usant de tout savoir-faire que je vous connais. Vous dissimulerez, au surplus, à tout autre qu'à M. de Korff que vous êtes instruit de ce détail des mauvais procédés du sieur d'Osten, dont je viens de vous informer pour votre direction seule. J'attendrai à son temps votre rapport sur la manière dont vous vous êtes acquitté de cet ordre, et sur l'effet que ceci a opéré auprès de la cour où vous vous trouvez.

Nach dem Concept. Federic.

15137. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 juin 1764.

Vous serez sans doute déjà informé, par le duplicata de la dépêche du comte de Solms à Pétersbourg en date du 12 de ce mois,[1] de ce qu'il a découvert d'une correspondance que le ministre danois à Berlin le baron de Diede entretient depuis quelques semaines à Pétersbourg, et des choses qu'il mande à notre sujet au baron d'Osten, qui ne nous conviennent du tout.[2] Comme il n'y a nul doute que ce ne soit qu'aux inspirations du général Ried qu'il s'est laissé entraîner à cette démarche, et qu'il s'y laisse guider, mon intention est que vous devez parler audit baron de Diede et lui insinuer tout doucement et en termes modérés que nous savions qu'il entretenait correspondance à Pétersbourg, et n'ignorions pas de quoi il s'y agissait. Que connaissant, d'ailleurs, ses bonnes intentions pour nous et sa façon de penser modérée et équitable à notre sujet, nous étions assez persuadés que c'était aux instances d'autres ministres étrangers qu'il s'était laissé entraîner, et que c'était aux suggestions du ministre de la cour de Vienne qu'il avait marqué dans ces lettres à Pétersbourg des choses irrégulières et peu exactes. C'est pourquoi vous aviez bien voulu l'avertir amiablement d'être en garde contre de pareilles suggestions et, d'ailleurs, de ne pas nous endosser des choses et des façons de penser auxquelles en effet nous n'avions du tout pas songé, et qui étaient absolument controuvées.

[1] Vergl. Nr. 15135. — [2] Solms hatte berichtet, die Meldungen Diedes beträfen „les embarras où Votre Majesté Se trouvait depuis Son alliance conclue avec la Russie, pour ne point être entraînée trop loin dans les affaires de Pologne, les préparatifs qu'Elle faisait pour mettre Son armée en état d'agir au besoin, et les inquiétudes qu'Elle avait de la révolution prochaine qui allait exister en Russie".

Vous habillerez cela tout doucement, et j'ose me flatter que cela ne manquera pas de faire son effet, pour qu'il agira plus modérément à cet égard.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15138. AU LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Potsdam, 28 juin 1764.

Vous voudrez être persuadé de toute la sensibilité que j'ai ressentie, quand j'ai appris par votre lettre[2] que je viens de recevoir aujourd'hui, l'empressement que vous y marquez de venir me voir, et je vous sais tout le gré imaginable de ce témoignage de l'attention et de l'amitié que vous me donnez, et dont la continuation m'est toujours précieuse. Il ne dépendra ainsi que de Votre Altesse de choisir le temps qu'Elle trouvera le plus propre à exécuter Son intention, et ce sera toujours une satisfaction particulière pour moi de La voir ici. Je suis dans l'attente que le duc régnant de Brunswick ira me trouver ici dans les premiers jours du mois de juillet où nous entrerons;[3] ce me serait un surcroît de joie, si vos affaires vous donnassent le loisir de venir alors également chez moi, ce que je remets pourtant à votre bon plaisir et vous prie, en attendant, d'être assuré des sentiments de l'amitié etc.

Federic.

Nach dem Concept.

15139. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 juin 1764.

Les nouvelles que vous m'avez marquées dans votre rapport du 22 de ce mois touchant le renouvellement de l'alliance entre les cours de Versailles et de Vienne et l'accession que celle de Madrid y a faite,[4] ont mérité mon attention, ainsi que je serai bien aise que vous prêtiez bien la vôtre à avoir de bons éclaircissements sur ces affaires, et que vous m'informiez de ce que vous en apprendrez, car ce sont des choses qui me savent rendre intéressantes vos dépêches.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Finckenstein berichtet, Berlin 29. Juni, Baron Diede habe auf seine Vorhaltungen hin zugestanden, eine Correspondenz nach Russland unterhalten zu haben, und versichert, „qu'il n'y était entré aucune mauvaise finesse de sa part, que l'avis que je venais de lui donner, lui servirait de leçon pour l'avenir"; er habe auch die Beeinflussung durch Ried nicht abgeleugnet, aber hinzugefügt, „qu'étant mieux instruit à présent, il ne donnerait pas si facilement créance aux nouvelles qu'on lui communiquerait". Der König antwortet am 30. Juni, er habe allen Grund, von dem Bericht Finckensteins über die Unterredung mit Diede befriedigt zu sein. — 2 Liegt nicht vor. — 3 Vergl. Nr. 15121. — 4 Vergl. Nr. 15140.

15140. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 juin 1764.

Ce que vous me rapportez par votre dépêche du 20 du courant touchant le nouveau traité d'alliance entre la France et la cour de Vienne, vient de m'être confirmé de tous côtés; même[1] de bonnes lettres de France assurent qu'elle est actuellement conclue, en ajoutant que l'Espagne avait accédé au traité de Versailles et l'Impératrice-Reine au pacte de famille. Reste à savoir qui de tous ces nouveaux alliés jouera au plus fin; je présume que ce sera la cour de Madrid qui rompra avec le Portugal, dès qu'elle aura achevé ses préparatoires. Au reste, l'on me marque que ce n'est qu'aux pressantes sollicitations de la cour d'Espagne que l'Impératrice-Reine doive la réussite de cette négociation, le ministère de France ayant très bien senti les inconvénients et que, par l'accession de la Reine-Impératrice au pacte de famille, ce traité ne saurait, dans le fond, plus avoir aucune consistance, vu que cette accession lui soit directement contraire.

Nach dem Concept.

Federic.

15141. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 juin 1764.

Toutes [les] nouvelles que je viens de recevoir au sujet des affaires de France et d'Espagne, se réunissent à présent que l'alliance entre les cours de Vienne, de Versailles et de Madrid est actuellement achevée et conclue, et que le ministère anglais, nonobstant son système adopté de ne prendre aucune part aux affaires du Continent et du dehors, commence, cependant, de prendre ombrage sur ladite alliance et d'en marquer des inquiétudes. Comme il n'y a nul lieu de douter que leur appréhension sur cet évènement le fera recourir à la cour de Russie pour se lier avec elle et pour presser la conclusion de son alliance, mon intention est que vous prendrez l'occasion de parler au comte Panin sur ce sujet et de lui insinuer de ma part que, si j'osais lui communiquer mon avis là-dessus, c'était de ne pas se trop presser à présent sur la conclusion de cette alliance qui, à ce qu'il me semblait, demanda[i]t qu'on y procédât à pas comptés et avec beaucoup de circonspection.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Das folgende nach dem Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 22. Juni.

15142. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 15 [du mois passé]. Je ne me suis point attendu qu'on changerait là où vous vous trouvez, de résolution pour agir auprès de la cour de Copenhague, afin qu'elle rappelle le baron d'Osten. C'est pourquoi j'ai d'abord instruit mon ministre à la cour danoise,[1] en conséquence des instances que le comte Panin m'en avait fait faire par vous. Mais, comme j'apprends à présent par votre dépêche qu'on voudra suspendre encore cette affaire, j'en fais avertir mon susdit ministre,[2] auquel, d'ailleurs, les instructions sur ceci portaient qu'il ne ferait rien là-dessus que de concert pris au préalable avec le sieur de Korff.

Au reste, j'ai appris avec satisfaction que ma dépêche du 4 de juin[3] vous a été fidèlement remise. Vous ferez très bien de faire repartir au moins deux des chasseurs qui se trouvent auprès de vous, quand même vous ne sauriez les charger de quelque chose.

Federic.

Nach dem Concept.

15143. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 juillet[4] 1764.

J'ai reçu votre rapport du 22 du mois passé de juin, et suis bien persuadé que vous accusez exactement juste dans tout ce que vous me marquez touchant la situation présente des affaires de Suède. Je ne veux, cependant, vous laisser ignorer qu'il se négocie actuellement à Pétersbourg un traité d'alliance entre la cour de Russie et celle de Copenhague, dont on a tout lieu d'espérer qu'il sera constaté en très peu de temps. Ce que je ne vous dis, cependant, que pour votre direction seule, et dont vous ne parlerez à personne, hormis à la Reine ma sœur, à laquelle vous en saurez faire une ouverture confidente, en ajoutant que les affaires de Holstein ne mettraient aucun empêchement à la conclusion de ladite alliance, puisqu'on en entamerait, après le traité fait, une négociation séparée à Copenhague.[5]

Pour revenir encore aux affaires de Suède, j'avoue que j'ai peu d'espérance que l'Angleterre voudrait lâcher de l'argent aux Suédois,

1 Nr. 15136. — 2 Ordre an Borcke, d. d. Potsdam 1. Juli, Postscriptum. Das Hauptschreiben erörtert, ¦in Antwort auf den Bericht vom 23. Juni, die pecuniäre Lage des Gesandten nach der Entlassung seines Vaters, des Ministers von Borcke. „C'est sur les instances que votre père m'a faites en alléguant son âge avancé et ses infirmités, que je lui ai accordé sa démission.“ Vergl. Nr. 15020. — 3 Vielmehr vom 3. Juni. Vergl. S. 401. Anm. 1. — 4 Vom 2. Juli ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 243. — 5 Vergl. S. 419.

mais j'ai tout lieu de présumer que les choses de là-bas iront comme je vous l'ai prédit dans une de mes dépêches antérieures,[1] savoir que, moi étant hors des facultés pour fournir de l'argent à la Suède et la Russie n'en étant pas à même d'y dépenser, les Suédois seront heureux, si la France voudra leur lâcher quelque somme médiocre.

Federic.

Nach dem Concept.

15144. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 juillet 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 23 du mois de juin passé. Dans la disposition que vous me mandez que les états de la Hongrie se trouvent,[2] je pense qu'ils tailleront autant de la besogne à la cour de la Reine-Impératrice que non seulement son projet d'en retirer de fortes sommes tombera, mais qu'encore elle aura d'autant moins loisir de penser aux affaires de Pologne, au sujet desquelles mes vœux sont toujours qu'elles se passent tranquillement.

Les lettres de France[3] continuent d'assurer que l'alliance entre les cours de Vienne, de Versailles et de Madrid est conclue,[4] et que c'est par le moyen de la dernière que ces liens ont été resserrés. Quelque contraire que puisse être aux intérêts de la France et de l'Espagne l'accession de la cour de Vienne au pacte de famille fait entre elles. il y a, cependant, des rapports de gens au fait des affaires qui en font mention comme d'une nouvelle qui mérite créance, et, d'ailleurs, toutes les lettres de Paris en conviennent. Il ne saurait pas manquer que vous ne soyez pas bientôt instruit là où vous êtes, [de] ce qui en est effectivement.

Federic.

Nach dem Concept.

15145. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 3. Juli 1764.

Anliegendes Schreiben des Fürsten von Radziwill,[5] so von dem Fürsten von Carolath und dem Benoît ihrem letzteren Bericht vom 23. voriges mit angefüget worden, soll ich auf allergnädigsten Befehl Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz übersenden und von Höchstderoselben wegen dabei vermelden, wie Ew. Excellenz auf selbiges, jedoch in ganz

[1] Vergl. Nr. 14976. — [2] Rohd hatte berichtet: „Quant aux affaires de la diète de Hongrie, on ne se souvient pas d'un concours de monde pareil à celui de la présente, ni d'une union plus grande entre les comitats à faire face contre tout ce qui voudrait porter atteinte à leurs privilèges quelconques.“ — [3] Nach den Berichten Thulemeiers, d. d. Haag 22. und 26. Juni. — [4] Vergl. Nr. 15140. — [5] Radziwill suchte in diesem Schreiben, d. d. Brzese in Litthauen 18. Juni, sein Verhalten im Wahlkampf zu rechtfertigen.

modereen und höflichen Terminis, ohngefähr nachstehend antworten und die Expedition davon zur königlichen Unterschrift einsenden möchten, nämlich dass gedachter Fürst an allem, so ihm arrivire, selbst schuld sei und die Gelegenheit dazu gegeben habe, dass er nicht nur den Anfang gemachet, Truppen zusammenzubringen und selbige nach Thorn und dergleichen Orten mehr zu senden, da es ohne Excesse nicht abgegangen und zu vielen weiteren Inconvenienzien die Gelegenheit gegeben, sondern dass auch sein sonstiges Betragen mancherlei Unruhen verursachet, und dass mithin seine pacifique Declaration mit seinem Betragen gar nicht stimme, noch er, wie es einem wahren Patrioten gegen sein Vaterland gebühre, gehandelt habe. Diesem alleine müsse er also zuschreiben, wann daraus Sachen erfolget wären, die er sich selbsten zugezogen habe pp. [1]

Ich habe nicht ermangeln sollen, alles mir darüber anbefohlene verbotenus an Ew. Excellenz schuldigst zu melden und auf höchstgedachter Sr. Königl. Majestät Befehl annoch beizufügen, wie Höchstdieselbe mit Verlangen erwarteten, dass Ew. Excellenz ein Subjectum, um dasselbe nach Engelland zum Legationssecretär [zu destiniren,] ausgemachet haben würden, damit derselbe bald dahin abgefertiget und alsdenn dem p. Michell seine Lettres de rappel zugesandt werden könnten. [2]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

15146. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 23 de juin passé. Sur ce que vous venez me marquer des désordres arrivés en Lithuanie, j'ai trouvé bon de donner mes ordres de détacher de la Prusse 50 hussards du régiment de Lossow dans mes seigneuries de Tauroggen et de Serrey, [3] pour y être en garde contre tout inconvénient qui saurait arriver. Au commandant de cette troupe on donnera, cependant, l'ordre exprès de ne se commettre absolument pas avec les Russes et, au cas [4] que quelques troupes en approchassent, de les avertir seulement que ces susdites seigneuries étaient de mon territoire. Quant au reste, je vous renvoie aux instructions que mon ministère du département des affaires étrangères vous fera parvenir à cet ordinaire. [5]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben an Radziwill ist Berlin 3. Juli datirt. — [2] Vergl. Nr. 15107. — [3] Demgemäss zwei Erlasse an den Obersten Lossow vom 4. Juli. In dem zweiten Erlass erhält er Befehl, im Ganzen 100 Pferde „unter der Ordre eines recht vernünftigen und zuverlässigen Officiers“ dahin zu detachiren. — [4] Vorlage: „qu'au cas“. — [5] D. d. Berlin 3. Juli.

15 147. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 juillet 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 19 de juin, et c'est avec satisfaction que j'ai appris que les deux ministres ont été contents des présents que je leur ai fait faire par vous à l'occasion du traité conclu en dernier lieu.[1]

Il est vrai qu'il a couru des bruits vagues en Pologne que des régiments saxons devaient y entrer sous prétexte de conduire le corps du Roi défunt à Cracovie; mais, jusqu'à présent, je n'en ai appris la moindre chose de la Saxe, tout au contraire, je sais positivement que tous les régiments y sont tout tranquilles dans leurs quartiers, et que, d'ailleurs, ils manquent absolument de tout, pour ne pas pouvoir sortir même de leurs quartiers. Vous devez assurer au comte [Panin] que, nonobstant cela, j'avais pris [des] mesures pour être exactement informé sur les moindres mouvements que les troupes saxonnes sauraient faire, et que, si, contre toute attente et vraisemblance, la cour de Dresde voulait détacher de ses troupes vers la Pologne, je l'en avertirais incessamment. Il pourra être assuré, avec cela, que jamais je permettrais le passage de quelques troupes saxonnes vers la Pologne au travers de mes États; mais qu'il fallait, cependant, que je lui disais que, si la cour de Saxe voudrait et pourrait s'aviser de faire passer des troupes en Pologne, elle se garderait bien de leur donner la route par mes États, mais qu'elle les ferait marcher, de concert avec celle de Vienne, par la Bohême, la Moravie et la Haute-Silésie autrichienne vers Cracovie, sans toucher le moindrement mes frontières. Mais, quoi qu'il en soit, et malgré le peu ou point d'apparence qu'il y a présentement que la susdite cour osât concevoir un tel dessein, le comte de Panin pourra compter qu'il en sera d'abord informé, supposé que le cas en arrive.

Quant aux affaires des Dissidents en Pologne, j'attends que vous m'informiez de la résolution prise de la cour où vous êtes, sur le mémoire que les députés des Dissidents lui ont présenté,[2] et des instructions qu'on donnera aux ambassadeurs de Russie à Varsovie. Vous direz, en attendant, au comte de Panin que j'entrerais volontiers dans les mesures convenables que Sa Majesté l'Impératrice voudra prendre à ce sujet, pour y faire cause commune, et que je prévenais actuellement mes ministres à Varsovie[3] que, quand le comte de Keyserling leur aura fait part des instructions qu'il aura reçues sur cet objet, ils doivent in-

[1] Vergl. S. 401. Anm. 1. — [2] Solms berichtete: „Les députés des Dissidents de Pologne qui se trouvent ici entièrement abattus des résolutions violentes qui ont été prises contre les leurs à la présente Diète de convocation, ont présenté un mémoire à Sa Majesté l'Impératrice, pour la prier d'ordonner à son ambassadeur de prendre leur intérêt à cœur à cette occasion et de conserver préalablement leurs droits et leurs privilèges en remettant à la Diète une protestation contre ces procédés." — [3] Ordre an Carolath und Benoît, d. d. Potsdam 5. Juli.

cessamment se concerter avec les ambassadeurs de Russie et convenir d'avance sur les choses qu'on pourra obtenir en faveur des susdites gens et pour redresser leurs griefs les plus essentiels, comme aussi des moyens qu'on puisse mettre en usage, selon les circonstances, pour y réussir et d'agir alors en conséquence et faire cause commune avec eux.

Enfin, j'ai tout lieu d'être content du train que nos affaires prennent en Pologne, qui apparemment y réussiront. Il n'y a qu'une seule chose qui me donne des inquiétudes encore, sur laquelle, cependant, je ne m'explique ici qu'à vous seul et dans la dernière confidence, savoir le voyage que l'Impératrice va entreprendre en Livonie,[1] et dont les suites qui en sauront arriver, m'alarment; car, ce voyage passé heureusement et sans des évènements fâcheux, alors il n'y aura plus à craindre pour elle.

Federic.

Nach dem Concept.

15148. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 27. Juni, über die Abberufung des Generals Ried,[2] dass dieser, der für einen Verschwender gelte, infolge der von ihm gemachten Schulden seinen Hof um Geldunterstützungen gebeten und auch vor einiger Zeit ein Geschenk von 1000 Ducaten erhalten habe. „Mais, ses besoins augmentant et la cour faisant la sourde oreille à ses demandes ultérieures, il a cru peut-être qu'il n'y avait que demander le rappel pour obliger l'Impératrice à le soutenir en lui accordant une augmentation d'appointements, mais la chose a tourné autrement et de façon que le ministère . . . l'a pris au mot pour le rappel."

Rohd berichtet ferner, auf einer Gesellschaft bei dem Fürsten Kaunitz habe ein General einen Krieg mit den Türken für den schwierigsten und anstrengendsten erklärt. „Le prince Kaunitz l'interrompit par un: »Non, Monsieur, la plus difficile est celle entre« en montrant du doigt soi-même et moi qui était vis-à-vis de lui, et tout de suite m'apostrophant d'un air de franchise: »N'est-il pas vrai«, dit-il, »nous ne voulons plus de guerre ensemble?«"

Potsdam, 5 juillet 1764.

La dépêche que vous m'avez faite du 27 de juin, m'a été remise. Je me persuade que vous avez exactement pénétré les circonstances qui ont motivé la cour où vous êtes, de se prêter à rappeler le général Ried; auquel sujet je ne veux point vous dissimuler, quoique dans la dernière confidence et sous le sceau du secret, que les mille ducats que ce général a reçus de sa cour, n'ont été du tout pour le soulager dans ses besoins, mais plutôt pour en faire quelque corruption, en quoi, cependant, il a mal réussi. Au surplus, je serai bien aise que [vous] continuiez d'observer quel sera le sujet qu'on nommera son successeur, et qu'après que vous en serez instruit, vous me fassiez au plus juste le portrait de ce personnage, afin que [je] sache à peu près comment me prendre avec lui.

L'anecdote dont vous m'avez rendu compte sur certains propos que

[1] Vergl. Nr. 15130. — [2] Vergl. Nr. 15125.

le prince Kaunitz vous a tenus, m'a fait plaisir; je suis, d'ailleurs, assuré que c'est son tout de bon, de même que de sa cour, qu'ils ne veulent présentement plus de guerre avec moi.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 149. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. Juli 1764.

Mir hat alles dasjenige, so Ihr an Mich vermittelst Eures Berichtes vom 7. Junii von der sehr freundschaftlichen Gesinnung der Pforte gegen Mich sowohl als gegen den russischen Hof sehr umständlich gemeldet habet, ein besonderes Vergnügen verursachet, wie Ich dann auch von Eurem dabei gehaltenen Betragen alle Zufriedenheit habe. Da Ich inzwischen vor dieses Mal Euch weder neue Instructiones zu geben, noch sonsten etwas bekannt zu machen habe, welches Euch durch einen Courier überbracht zu werden verdienete, so habe Ich vor gut gefunden, gegenwärtiges nur mit der ordinären Post gehen zu lassen, um Euch des richtigen Empfanges obaccusireter Eurer Dépêche zu versichern, und wird Euer Courier hier abwarten, dass Ich die Gelegenheit haben werde, Euch selbigen mit Dépêches von einiger Wichtigkeit respediren zu lassen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

15 150. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A WILDBAD.

Potsdam, 7 juillet 1764.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite du 29 du mois passé de juin. Vous connaissez trop toute la vérité de mes sentiments pour douter du plaisir et de la satisfaction que j'aurais, si le projet[1] qui vous occupe à présent, aura cette réussite que vous vous en flattez; mais, avec tous les vœux que je fais pour vous à ce sujet, permettez que je sois encore inquiet sur son succès, et que, malgré toutes les apparences qui vous paraissent contribuer aux vues que vous avez, je continue à douter que votre frère s'y prêtera sérieusement, ni qu'il voudra se contenter de l'établissement que vous vous proposez de lui offrir pour sa famille, quand le moment arrivera qu'il pourra s'en dédire. Je n'entre point dans un détail des raisons qu'il pourra alléguer pour justifier alors son procédé, et que la cour de Vienne avec celles de ses alliés pourront bien appuyer, le cas existant; je dirai seulement que, pourvu que vous restiez dans l'intention d'entamer cette affaire, vous

[1] Vergl. Nr. 15 120.

vous preniez de la sorte que vous n'ayez jamais lieu de regretter d'avoir tenté cette entreprise, dont le succès me paraît toujours fort aventuré et l'exécution hasardeuse.

Der König wünscht, dass der Generalmajor Gourcy,[1] den er gar nicht kenne, sich ihm mindestens vorstelle, da er es sich zur Regel gemacht habe, in seinen Dienst keine ihm fremden Generäle aufzunehmen.

Nach dem Concept. Federic.

15151. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 30 de juin; j'attendrai celui que vous me ferez sur la réponse que vous aurez du baron de Bernstorff à la lettre que vous lui avez écrite touchant les griefs des Colbergeois;[2] car, quelque mince que cet objet paraisse par rapport au montant en sommes,[3] ma dignité y est intéressée pour ne pas abandonner mes sujets sur un droit aussi fondé, s'il en fut jamais, que celui-ci. D'ailleurs, quelle confiance saurais-je prendre à tout ce que la cour danoise stipulerait de nouveau à ce sujet, si elle ne respecte pas les vieux traités et ce qui s'est pratiqué du temps presque immémorial, dès qu'elle croit qu'il ne soit plus de sa convenance!

Nach dem Concept. Federic.

15152. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 juillet[4] 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 30 de juin, m'a été rendu. Il ne faut plus douter de la conclusion du traité entre les trois cours en question qu'on a négocié à Paris;[5] toutes mes lettres de Hollande me le confirment,[6] quoiqu'on ne soit pas encore instruit des conditions sous lesquelles l'Impératrice-Reine a accédé au pacte de famille. L'on me marque, d'ailleurs, que les liaisons de la cour de Vienne avec celle de Madrid paraissent si étroites que le ministère de France, quoique dirigé par les mêmes principes, commence d'en prendre ombrage, jusqu'à en témoigner du mécontentement.

1 Der Prinz hatte seine Bitte erneut, der König möge Gourcy in seine Dienste nehmen. Vergl. S. 410. — 2 Borcke hatte, in einem Schreiben an Bernstorff, d. d. Kopenhagen 9. Juni, die Rückerstattung von Zollgeldern gefordert, die den Colbergern widerrechtlich abgenommen worden waren. — 3 Nach einer Borcke von Bernstorff übergebenen Zusammenstellung waren es seit dem Jahre 1739 im ganzen 2186 Thlr. — 4 Vom 9. Juli ein Schreiben an die Gräfin Camas in den Œuvres, Bd. 18, S. 154; ein Schreiben an dieselbe aus dem Juli ebenda, S. 155. — 5 Vergl. Nr. 15144. — 6 Das folgende bis zum Absatz nach dem Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 3. Juli.

Je m'attends, au reste, que vous m'informiez du sujet qui remplacera à ma cour le général Ried, dès que sa nomination sera faite.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 153. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, dont j'ai été satisfait par les nouvelles intéressantes qui en font le sujet; je vous sais gré, d'ailleurs, du compte que vous m'avez rendu de votre conversation avec le général de Yorke.[1] Faites lui remarquer convenablement, quand l'occasion s'y offrira, que je n'avais nul lieu de douter que le ministère anglais n'ouvrît à la fin les yeux sur la situation critique où la Grande-Bretagne se trouve dans les conjonctures présentes, et qu'il ne désirât de reprendre des liaisons avec moi et d'autres, mais que, tandis que son système adopté continuerait que l'Angleterre ne dût absolument pas se mêler d'aucune affaire du Continent et préférer les affaires intérieures de ce pays à toute autre considération, je ne saurais prendre aucune liaison avec l'Angleterre. Qu'au surplus je n'enverrais qu'un secrétaire d'ambassade à Londres;[2] que c'était à deux différentes fois à présent que, sur les instances des ministres d'Angleterre, j'avais fait rappeler mes ministres,[3] et qu'ainsi je saurais aisément me représenter qu'ils n'aimaient pas d'y voir des ministres de ma part.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 154. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 [juillet][4] 1764.

Vos rapports du 22 et du 26 du juin passé m'ont été remis à la fois. Les particularités que vous m'y marquez, me font assez pénétrer que le ministère anglais continue dans son système adopté de ne vouloir pas avoir aucune alliance, à moins qu'il n'ait bien à craindre de la France, et qu'en conséquence, tant que les affaires resteront sur le pied où elles sont actuellement encore, il restera indécis et continuera d'agir vis-à-vis [des] puissances étrangères tout comme il a fait jusqu'à présent.

[1] Thulemeier hatte berichtet, Yorke habe u. a. erklärt, „qu'il avait tout lieu de croire que le ministère anglais était revenu de ses anciens préjugés; qu'il pouvait me répondre qu'il serait tout aussi empressé à rechercher l'alliance de Votre Majesté qu'il l'avait peu été par le passé". Ferner habe Yorke den Wunsch ausgedrückt, dass der König, nachdem er sich auf die Vorstellungen der englischen Minister hin zur Abberufung Michells entschlossen habe, die Ernennung des Nachfolgers nicht aufschieben möge. — [2] Vergl. Nr. 15098. — [3] Vergl. S. 369. — [4] In der Vorlage verschrieben: „juin".

Au reste, quand ledit ministère s'est vu surpris des nouvelles liaisons prises entre la cour de Vienne et celle d'Espagne,[1] il n'a qu'à se prendre à soi-même, par le mauvais choix qu'il a fait de celui qui se trouve à Vienne,[2] dont il n'y a guère de moins propres aux affaires que celui-là; ce que je ne dis, cependant, pas [autrement] qu'à vous seul . . .

Comme il y a des avis que nombre de fabricants en Angleterre, ne sachant pas gagner pour vivre de leurs métiers, aient envie de quitter le pays, je serais bien aise d'en avoir pour les établir ici, de sorte que, s'il y en a qui se présentent à vous, vous n'aurez qu'à les renvoyer ici, pourvu, cependant, que ce soient des gens industrieux et bien entendus dans leur métier.

Nach dem Concept. Federic.

15155. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 juillet 1764.

Votre rapport du 29 de juin m'a [été] exactement remis. Je ne crois pas me tromper, quand je présume que ce que le comte Ostermann[3] a voulu vous dire, mais sur quoi il a hésité,[4] a été que ma sœur est un peu trop changeante dans le parti qu'elle adopte parmi les Suédois, et que la cour de Pétersbourg envisage ceci comme légèreté de changer souvent d'un parti à l'autre, sans se fixer à aucun. Au surplus, rien de plus vrai, surtout dans un pays que celui où vous vous trouvez, que la maxime de vivre avec nos amis comme s'ils devaient un jour devenir nos ennemis, de sorte que je suis bien aise de ce que vous m'assurez relativement à ma sœur, qu'elle se modère pour ne pas dire plus à ceux qu'elle emploie, que précisément ce qu'ils doivent savoir, et qu'elle ménage ses confidences pour tout le reste.

Nach dem Concept. Federic.

15156. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 11 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois. Il n'est point à présumer que les quatre cours nouvellement liées[5] ensemble voudraient admettre

[1] Vergl. Nr. 15152. — [2] Lord Stormont. — [3] Der russische Gesandte in Stockholm. — [4] Cocceji hatte berichtet: „Le comte d'Ostermann, en me parlant de Sa Majesté la Reine, m'a répété plusieurs fois que ses affaires iraient mieux, si elle voulait mettre de la différence entre ses amis véritables et les faux; . . . le lui ayant entendu réitérer, j'ai insisté pour qu'il me parlât clairement, ce qu'il a toujours éludé." — [5] Vergl. S. 429. Buch zählte in seinem Berichte den Hof von Neapel noch besonders mit.

celle de Dresde pour accéder à leur traité, non seulement vu l'état d'épuisement dans lequel celle-ci se trouve, mais parcequ'une telle accession paraît même être contraire aux vues et aux intérêts des susdits contractants. Tout ce qui pourrait ainsi arriver, c'est que cette cour pourrait peut-être chercher de s'attacher soit à celle de Vienne, soit à celle de France, pour prendre quelques liaisons avec elle. Vous ferez bien, cependant, d'avoir l'œil sur toutes les démarches que la cour où vous êtes, s'avise de faire.

Nach dem Concept. Federic.

15157. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 juillet 1764.

C'est avec toute la satisfaction possible que j'ai vu par votre rapport du 4 de ce mois le bon train que les affaires de là-bas prennent, et qu'il y a présentement tout lieu d'espérer que l'élection future doit être une des plus tranquilles et des plus pacifiques qui ait encore existé.

Je ne veux, cependant, pas vous laisser ignorer qu'ils nous arrivent ici l'un sur l'autre encore des émissaires des malintentionnés, qui prétendent implorer ma protection pour ceux qui les ont dépêchés, mais que je fais envoyer tous promener, en les faisant aviser qu'ils doivent s'accommoder avec les bien-intentionnés de la République et s'assujettir à ce que ceux-ci statuent pour le vrai bien de la nation, et à ce qu'on statuera relativement à l'élection, de sorte qu'ils ne trouveront jamais de l'appui ici.[1]

Au surplus, comme il y a toute apparence que la plupart des seigneurs polonais, les affaires du pays tranquillisées, voudraient se débarrasser de ce qu'ils ont amassé de troupes pendant cet interrègne, je serais bien aise que vous, Benoît, tâchiez de disposer quelques-uns parmi eux, afin qu'ils nous cédassent par centaines ou deux centaines ce qu'ils congédient de leurs troupes, pour nous en servir de recrues; sur quoi vous, Benoît, pourrez entrer en correspondance avec mon

[1] Am 11. Juli sendet der König dem Minister Finckenstein einen Brief des Woiwoden von Kiew, Grafen Potocki, d. d. 27. Mai, in welchem dieser um Schutz gegen die Familie der Czartoryski bat, indem er zugleich erklärte: „Si [elle] deviendrait à régner en Pologne, nous [ne] sommes pas sûrs ni de nos biens ni de notre vie.“ Der König ertheilt Finckenstein den Befehl, „comme je ne veux point faire réponse à cettre lettre“, dem Ueberbringer desselben, einem polnischen Juden, mündlich zu antworten, „qu'on ne refuserait point un asile à ce comte dans mes États, quoique toujours à condition qu'il n'eût rien commis de contraire à la République, et qu'il s'accommoderait, d'ailleurs, à tout ce que la confédération bien-intentionnée avait constaté et résolu pour le bien-être du royaume, soit relativement à l'élection du roi, soit sur d'autres matières“.

général-major Vieux-Stutterheim à Königsberg en Prusse, pour prendre des concerts là-dessus avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

15158. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 juillet 1764.

Le choix que la cour où vous êtes, a faite du général Nugent pour en faire relever le général Ried,[1] selon votre rapport du 4, ne me déplaît pas, et il m'est connu pour être bon officier et honnête homme, qui a de bonnes manières, et au sujet duquel je crois avoir lieu de présumer qu'il ne gâtera rien à la bonne intelligence entre les deux cours, d'autant qu'il y a eu un temps, comme je veux bien vous le dire, quoique dans la dernière confidence, où il a pensé entrer en mon service.

Federic.

Nach dem Concept.

15159. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSROURG.

Solms berichtet, Petersburg 26. Juni: „Le comte Panin me parlant ... avec beaucoup de satisfaction que, malgré les intrigues de la cour de Vienne, son nouveau système politique avait jusqu'ici si bien réussi, et qu'il reconnaissait le devoir, en grande partie, à la coopération solide de Votre Majesté à contribuer en toutes les occasions à en faire connaître l'utilité à l'impératrice de Russie, dont il était aussi redevable de sa conservation, il me fit entendre qu'il y avait encore un moyen lequel, si Votre Majesté le jugeait digne de Son attention, pourrait, en produisant un bon effet sur l'esprit de l'Impératrice, servir à lui personnellement beaucoup à se soutenir contre le parti autrichien ... C'est que Votre Majesté, par manière d'une lettre d'amitié, voulût prendre occasion d'écrire à Sa Majesté Impériale au sujet de la réussite de la Diète de convocation et en relevant ce qui y a été fait présentement touchant le titre de Sa Majesté que ses ancêtres n'ont pu obtenir,[2] ensuite de la réussite de l'affaire de Courlande; faire mention, enfin, du bon pied sur lequel elle était avec la Porte, laquelle, vu les principes pacifiques de la Russie, et détachée de l'alliance autrichienne, se tranquillisait entièrement et reconnaissait la supériorité et la bonté du nouveau système pacifique, et féliciter Sa Majesté Impériale, en même temps, que les vues qu'elle s'était proposées en adoptant son nouveau système, étaient plus qu'à demi déjà accomplies; qu'en suivant d'aussi bonnes maximes, elle gouvernait en Pologne et se faisait admirer et respecter en Europe. Que Votre Majesté, en prodiguant un peu d'encens, à cette occasion, sur la gloire que l'Impératrice s'était acquise, et sur la satisfaction qu'elle jouissait d'avoir éclairé la Russie sur ses véritables intérêts, surtout à l'égard de la Porte, voulût avoir la grâce d'y glisser quelques réflexions sur les mesures que l'Impératrice aurait à prendre pour assurer la durée de ce système, et lui faire entrevoir que son ouvrage, qui n'était à présent que commencé, avait besoin d'une conduite suivie et inaltérable pour parvenir à un degré de solidité qui assurerait son maintien au temps à venir. Ce qu'Elle pourrait faire, en lui donnant à entendre que le seul moyen d'y parvenir était celui-ci qu'elle prît

[1] Vergl. Nr. 15148. — [2] Der Convocationsreichstag hatte den Titel „Kaiserin aller Russen“ anerkannt.

des mesures fermes et efficaces, pour prévenir que les intrigues des cours de Vienne et de France pour rompre ses sages et salutaires intentions, ne puissent renverser l'édifice, avant qu'il pût prendre consistance; que ces intrigues étaient d'autant plus dangereuses qu'elles se préparaient de loin et se conduisaient avec un raffinement plus propre aux esprits frauduleux qu'à des cœurs droits. Que leur but était d'attirer de nouveau la Russie pour pouvoir s'en servir, comme elles avaient été accoutumées par le passé, d'instrument et de rempart pour parvenir sans peine et sans danger à leurs desseins destructeurs. Que, pour y réussir, elles employaient leurs amis secrets, tant pour contrecarrer, par leurs sourdes pratiques, les sages intentions de Sa Majesté Impériale, que, pour se venger des instruments que son esprit pénétrant avait choisis pour exécuter le plan qu'elle suivait pour la gloire de son règne, pour la prospérité de son empire et pour le bonheur de l'Europe, lesquels, comme ils étaient désintéressés, patriotiques et sincèrement attachés à sa gloire, ne pouvaient que déplaire à des cours qui mettaient la corruption en pratique de faire naître des défiances aux souverains contre les personnes qui les servaient fidèlement entre les principales ressources de leur politique. On reconnaîtra certainement d'abord que, l'intention du comte Panin étant de faire naître dans l'esprit de sa souveraine des réflexions sérieuses pour l'affermissement du système et pour lui donner à deviner qu'elle ait à se défier des personnes qui l'entourent, il a en vue de la ramener à lui et de l'engager à lui donner seul sa confiance. Il croit ne pouvoir mieux réussir en cela que par ce moyen, puisque, connaissant mieux que personne l'amitié et l'estime personnelle que l'Impératrice a pour Votre Majesté, il est persuadé qu'elle recevrait ces avis comme une marque d'amitié, surtout si vous vouliez lui dire, Sire, que c'était pour cette raison qu'Elle lui avait écrit."

Potsdam, 13 juillet 1764.

Votre dépêche du 26 du mois de juin m'a été fidèlement remise. Je me ferai un véritable plaisir à condescendre à ce que le comte de Panin m'a fait demander au sujet d'une lettre à écrire de moi à sa souveraine, ce que je ferai au premier jour. Mais, comme vous pénétrerez aisément que c'est une chose à laquelle il faut que je m'y prenne bien délicatement pour ne donner des soupçons sur rien à l'Impératrice, je garderai dans ma lettre tous les ménagements qu'il faut à cette grande Princesse et à sa pénétration, pour n'y pas m'expliquer de but en blanc et n'y pas achopper.

Nach dem Concept. Federic.[1]

15160. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 14 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. C'est assez tard, à ce qu'il me paraît, que la cour où vous vous trouvez, commence de s'apercevoir du chimérique de ses vues sur la Pologne, et elle aurait dû comprendre que ceux qui la berçaient d'espérance à pouvoir y réussir, ne

[1] Am 15. Juli schreibt der König an Solms: „J'attends vos nouvelles sur le voyage de l'Impératrice (vergl. S. 427), que je souhaite être très heureux et sans aucun accident fâcheux, et veux bien vous dire qu'on peut compter pour sûr que l'alliance entre les cours de Vienne, de Versailles et de Madrid (vergl. Nr. 15152) est, sinon déjà signée, au moins sur le point de l'être."

le faisaient que pour leurs intérêts particuliers. Avec cela, je suis bien aise de ce que, dès le commencement de ces affaires, je me suis expliqué nettement et sincèrement à l'Électrice douairière là-dessus et ne lui ai point dissimulé que ce serait peine perdue pour la Saxe que de vouloir y travailler dans les conjonctures présentes; ce qui, pourtant, ne soit dit que pour votre direction seule.

Nach dem Concept. Federic.

15161. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, et suis bien aise que le caractère que vous me faites du général Nugent, est conforme à l'idée que je me suis formée de lui.[1]

Pour être informé de ce qui regarde le traité d'alliance entre les cours de Vienne, de Versailles et de Madrid, vous vous êtes mal adressé au lord Stormont, l'homme le plus faible que je connais, crédule à tout qui veut lui imposer, et peu fait pour approfondir au juste les affaires.[2] Tous les avis que j'ai à ce sujet, se réunissent, cependant, que le susdit traité est actuellement signé ou sur le point de l'être. Selon mes lettres de Varsovie,[3] le comte de Mercy aussi bien que le résident de Vienne le sieur de Swieten font des préparatifs qui indiquent leur prochain départ, et le résident de France[4] attend également son rappel. L'on juge que les deux cours font ces démarches, afin de se mettre à leur aise, et que, n'ayant pas de ministre à l'élection, elles voudront peut-être tarder, avant de reconnaître le nouveau roi, et chercher à obtenir quelques bonnes conditions pour leurs adhérents en Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

15162. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Charlottenburg,] 17 juillet 1764.

Ma très chère Sœur. Votre lettre,[5] ma chère sœur, m'a fait tout le plaisir du monde par les marques de tendresse et de bonté dont elle est remplie. Je voudrais pouvoir satisfaire, au reste, à tous vos désirs,[6] mais il s'y rencontre des difficultés presque insurmontables, dont la pre-

1 Vergl. Nr. 15158. — 2 Stormont hatte bestritten, dass der Vertrag schon gezeichnet sei, und die Meinung geäussert, dass es sich nicht um die Erweiterung der bestehenden Bündnisse (des bourbonischen Familientractats und des Vertrags von Versailles von 1756) handeln könne, sondern um eine ganz neue, den Zeitverhältnissen angepasste Allianz. — 3 Bericht von Carolath und Benoît, d. d. Warschau 7. Juli. — 4 Hennin. — 5 D. d. Drottningholm 3. Juli. — 6 Königin Ulrike bat um den Besuch des Prinzen Heinrich in diesem Jahre.

mière est la maladie de mon frère Henri qui l'oblige à être perpétuellement dans les remèdes et en user avec les plus grands ménagements pour sa santé. L'autre est qu'un voyage comme celui-là est fort coûteux, principalement quand on ne peut pas le faire incognito, et qu'il y faut observer toute la dignité qui convient à sa naissance, sans compter que la nation suédoise chercherait finesse à ce voyage et s'imaginerait qu'il y s'agirait de grandes négociations, dont, en effet, il n'est point question, sans compter que la Russie même en pourrait concevoir quelque jalousie. Voilà, ma chère sœur, ce qui met obstacle à vos désirs que je tâcherais de contenter avec empressement, si les conjonctures s'y prêtaient davantage.[1]

Nous faisons ici les fiançailles de mon neveu de Prusse avec la princesse de Brunswick,[2] toute la famille est ici. Notre bonne sœur est un peu vieillie, elle a perdu les dents, mais, d'ailleurs, quoique moins gaie qu'autrefois, elle a encore un fond de bonne humeur. Ma pauvre sœur d'Ansbach est bien malade; celle de Schwedt a pris un nouveau commencement d'hydropisie; ma sœur Amélie est encore à Aix, elle se remet un peu, mais sa santé est fort chancellante. Notre famille est presque toute à l'hôpital; l'âge amène les infirmités et nous devenons vieux tous, tant que nous sommes. Voilà, ma chère sœur, ce que vingt ans d'absence produisent; je me trouverais trop heureux, si je pouvais avoir le bonheur de vous revoir, et j'irais volontiers à Stralsund pour jouir de cet avantage; mais ni l'absence ni le temps ne pourront, cependant, vous effacer de mon cœur, c'est ce que je vous prie de croire, ma chère sœur, ainsi que les sentiments de tendresse et de la haute estime avec lesquels je suis, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

15163. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[3]

Charlottenburg, [19][4] juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois et suis satisfait de l'attention que vous avez pour m'informer de tout ce qui peut mériter la mienne. Pour le reste, il faut bien que j'attende ce qui arrivera d'évènements à la suite du temps qui me sauront intéresser. Au surplus, comme je comprends bien que vous n'aurez guère le temps de m'écrire

[1] In gleichem Sinn antwortet der König auf den Bericht Coccejis vom 6. Juli. [Das Concept dieser Antwort ist nicht datirt.] Auch an den Prinzen Heinrich schreibt der König, Potsdam 25. Juli, in derselben Weise. — [2] Vergl. Nr. 15121. — [3] In der Vorlage ist das Schreiben nach Riga adressirt; thatsächlich begleitete Solms aber nicht die Kaiserin auf ihrer Reise, sondern blieb in Petersburg zurück. — [4] Das Tagesdatum nach der Ausfertigung.

beaucoup, pendant que Sa Majesté l'Impératrice sera en voyage,[1] je veux bien vous prévenir que, par la même raison, je suspendrai de faire cette lettre à elle que le comte Panin m'a demandée,[2] d'autant plus que l'heureux retour de Sa Majesté Impériale me fournit alors l'occasion la plus convenable de m'expliquer à elle au sujet en question.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

15164. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Charlottenburg, 19 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois. Jusqu'ici mes nouvelles continuent de m'assurer que le traité entre les trois cours est actuellement signé ou sur le point au moins de l'être incessamment. Quant à moi, je crois que je n'ai nul lieu d'être embarrassé dudit traité, et que je n'en ai rien à appréhender, vu qu'il est très naturel que ce traité ne sera relativement à la cour de Vienne que purement défensif. Mais quant aux cours de Versailles et de Madrid, je ne voudrais pas garantir que leur traité ne comprît quelques engagements offensifs pour agir de concert contre l'Angleterre et contre le Portugal, dès que ces deux cours le trouveront de leur convenance.

Pour ce qui regarde la diète de Hongrie,[4] j'ai de la peine à croire que les états voudraient condescendre aux fortes demandes que l'Impératrice-Reine leur a fait proposer; je pense plutôt que tout se réduira à un don gratuit de 2 à 300 000 écus, et que les choses en resteront là.

Federic.

Nach dem Concept.

15165. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Rexin berichtet, Konstantinopel 28. Juni: „Der Grossvezier ... hat ... durch den Pfortendolmetscher dem Ersten Dragoman des von Obreşkow bedeuten lassen, diesem seinen Minister anzuzeigen, wie dass, wann der Stolnik von Gross-Litthauen, Poniatowski, zum König erwählet werden sollte, die Sachen hier an der Pforte ein anderes Ansehen gewinnen und solche alle diejenigen, so zu ihr ihre Zuflucht nehmen, kräftigst protegiren und appuyiren, mithin alsdann hier alles zu unterst und oberst gehen würde. Es möchte also der von Obreskow sogleich einen Courier des-

[1] Vergl. S. 434. — [2] Vergl. Nr. 15159. — [3] Am 19. Juli wird dem Gesandten Borcke der Befehl ertheilt, da nunmehr an Korff die Ordre ergangen sei, Vorstellungen wegen des Barons von der Osten zu erheben, den früheren Weisungen gemäss (vergl. Nr. 15136 und Nr. 15142) mit Korff gemeinschaftlich zu handeln. Ferner wird Borcke beauftragt, so oft wie möglich interessante Nachrichten über französische Angelegenheiten zu senden, da der dänische Hof über diese ziemlich genau unterrichtet sei. — Der Gesandte Buch wird am 19. Juli angewiesen, unter der Hand zu ergründen, was an dem Gerücht sei, dass der General Ried nach seiner Abberufung (vergl. S. 433) in sächsische Dienste treten solle. — [4] Vergl. S. 424.

halb an seinen Hof absenden und ihm von der Gesinnung des Sultans Part geben, damit derselbe durch seine kräftigste Vorstellungen und denen Polen deshalb machenden Eindruck die Sache noch in Zeiten so lenken könne, dass dieser Poniatowski nicht zum König erwählet werden möge. Es fraget der Sultan nichts darnach, wann die Polen, ausser diesem, zum König machten, wen sie nur immer wollten, und dass es ein verheiratheter, und nicht dieser Stolnik von Gross-Litthauen, Poniatowski seie; wann es auch sein leiblicher Bruder würde, hätte der Sultan ganz nichts darwider, und würde ihm alles lieb und angenehm sein; dann der Stolnik sei gar zu jung und habe ja bei der République nicht die geringste Verdienste, die königliche Würde zu bekleiden. Der Sultan flattiret sich also, dass der petersburger Hof durch seine puissante Vermittelung und Interposition, falls die Polen auf diesen Poniatowski etwa ihr Augenmerk gerichtet, es zu hintertreiben im Stande sein würde. . . . Der Vezier hat über dieses dem Pfortendolmetscher befohlen, des Obreskow seinem vorzustellen, dass, da die Pforte der polnischen Königswahl wegen in allen Stücken mit Ew. Königl. Majestät und Russland d'accord gegangen, der Sultan nicht zweifle, wie man ihm in seinem Verlangen, die Ausschliessung des Poniatowski betreffend, ebenmässig willfahren würde. Mit einem Wort, es ist dem Sultan nicht auszureden, dass dieser Poniatowski, wo nicht gar die russische Kaiserin, doch eine österreichische oder französische Prinzessin heirathen würde, und diese einmal gefasste Soupçons nebst noch vielen anderen ihm zu benehmen zu suchen, würde ihn darin noch mehr bestärken und aigriren."

Charlottenburg, 22. Juli 1764.

Nachdem Ich Euren Mir unter dem 7. verwichenen Monates Junii an Mich erstatteten Bericht erhalten hatte, ist Mir gestern derjenige, so Ihr unter dem 28.[1] gedachten Monates eingesandt, abgeliefert worden.

Ich bin allerdinges frappiret worden, dass, nachdem sich die Pforte nach mehrerem Einhalt Eures obangeführeten ersteren Berichtes wegen derer polnischen Sachen so gar freundschaftlich und favorabel erkläret hatte,[2] dieselbe sich kurz darauf und auf einmal gegen die Person des Stolnik von Litthauen, den Grafen Poniatowski, aufbringen lassen und sich sogar widrig gegen ihn declariret hat. Der Ungrund derer gegen ihn bei der Pforte angegebenen Imputationen leget sich bei dem ersten Anblick dererselben ganz klar dar und zeiget von selbst, dass der Verdacht, welchen man der Pforte gegen den Grafen Poniatowski geben wollen, eine malicieuse Erfindung von der widriggesinneten Partei sei, womit sie die Pforte illudiren wollen. Nichts kann wohl schlechter ausgedacht sein als das Vorgeben solcher Leute, dass gedachter Graf sich mit der russischen Kaiserin verheirathen und dadurch sich in Polen souverän machen könnte. Jedermann, der nur einige Begriffe von der Constitution derer Reiche sowohl von Russland als von Polen hat, wird sogleich die Ohnmöglichkeit davon einsehen, indem, wenn jemalen die russische Kaiserin dergleichen intendiren wollte, sie sich nicht nur zu denen grössesten Inconvenientien und vor ihr gefährlichen Suites in Russland exponiren, sondern auch die differente Religion von beiden Nationen solches Vorhaben ohnmöglich machen würde. Dass aber mehrgedachter Graf bei oder nach geschehener seiner Wahl sich an eine österreichsche oder französische Prinzessin verheirathen sollte, solches

[1] In der Vorlage verschrieben: „25". — [2] Vergl. Nr. 15149.

ist um so weniger möglich, als es dem jetzigen System dieser Höfe, sowie auch des russischen Hofes ganz entgegen sein würde. Man siehet also gar klärlich, dass die Absicht derer Widriggesinneten bei dergleichen Vorgeben keine andere als diese ist, die Pforte fälschlich zu allarmiren und dadurch die in Polen ziemlich zur Ruhe gebrachte Sachen wiederum in eine complette Verwirrung zu setzen, um vor sich im Trüben zu fischen.

Hiervon habt Ihr denen Ministern der Pforte convenable Insinuationes zu thun, um selbige in bessere Disposition zu bringen, und dabei wohl gelten zu machen, dass Ich aus Freundschaft vor die Pforte gewiss nichts thun würde, was derselben conträr wäre, und dass es der Effect hiernächst zeigen werde, wie Ich in denen polnischen Sachen nichts anders thun würde, als was der Pforte und allen Benachtbarten von Polen convenire. Uebrigens habt Ihr diese Meine Dépêche dem Major von Zegelin getreulich zu communiciren.

Nach dem Concept. Friderich.

15166. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Charlottenburg, 22. Juli 1764.

Ich beziehe Mich in Antwort auf Euer Schreiben vom 28. voriges auf dasjenige, so Ich unter dem heutigen Dato an den p. von Rexin geschrieben habe,[1] als wovon Euch derselbe, zufolge Meiner Ordre an ihn, getreuliche Communication thun wird, und füge zu Eurer Direction nur noch hinzu, wie Ich präsumire, das dasjenige, so die Pforte dem russischen Minister Obreskow über das Sujet des Grafen Poniatowski declariren lassen, eine pure Demonstration von ihr sei, welche die widriggesinnten Höfe und conträre Partei von denen Polen von ihr zuwege gebracht hat, in der Hoffnung, dass die Russen sich dadurch abschrecken lassen sollen. Ich habe aber grosse Mühe zu glauben, dass es der Pforte ein Ernst sein sollte, sich weiter in die polnischen Sachen zu meliren und mit Russland darüber öffentlich brechen zu wollen, mithin zu risquiren, dass, nachdem durch Meine Alliance mit Russland dasselbe von denen Oesterreichern separiret worden und also die Pforte sich nichts von denen Russen zu besorgen hat, diese auf den Fall einiger Feindseligkeiten von nurgedachter Pforte sich wieder mit denen Oesterreichern verstünden, um zusammen letzterer auf den Hals zu fallen. Ihr habt vorstehendes wohl zu approfondiren.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

---

[1] Nr. 15165.

15167. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Berlin, 22 juillet 1764.

Mon ministre de Constantinople le sieur de Rexin vient de m'adresser une dépêche[2] qui m'a paru si intéressante pour les intérêts de la cour de Russie et pour le maintien de la tranquillité en Pologne que j'ai jugé à propos de vous envoyer un courrier pour vous la communiquer *in extenso*. Vous verrez par son contenu que les ministres des cours de Vienne et de Versailles et de leurs alliés ont trouvé moyen par leurs insinuations artificieuses d'animer la Porte contre les vues de la cour de Russie et de l'engager à donner, par un mémoire qui a été remis au sieur d'Obreskow, une espèce d'exclusion formelle au stolnik comte de Poniatowski.

Quoique j'aie tout lieu de croire que cette nouvelle sera déjà parvenue à la cour où vous êtes, par le rapport dudit sieur d'Obreskow, elle m'a paru, cependant, si importante par les suites qui en pourraient résulter, si l'on ne tâchait de détruire promptement ces sortes d'insinuations et d'employer les moyens propres à cet effet, que j'ai cru devoir vous communiquer, afin que vous vous rendiez chez le comte Panin pour lui marquer que je ne voyais que deux moyens pour détruire les préjugés qu'on a su inspirer au Sultan et à son ministère, savoir:

1° De faire contracter au Stolnik, sans délai et pendant le cours de l'interrègne, un mariage avec quelque dame polonaise,[3] afin d'ôter jusqu'au moindre soupçon d'un mariage avec quelque princesse qui, par sa propre puissance ou par celle de sa maison, pourrait donner de l'ombrage à la Porte, puisqu'il paraît clairement que c'est l'appréhension d'un mariage pareil et surtout celui de l'impératrice de Russie avec le futur roi de Pologne qui a donné l'éveil au ministère Ottoman, et qui l'a engagé à insérer dans sa déclaration qu'on fît choix d'un piaste marié.

2° De tâcher de gagner le grand-général de la couronne, en lui faisant des conditions plus acceptables et plus avantageuses que ne l'ont été celles qu'on lui a faites jusqu'ici, et de le porter par là à quitter les frontières de la Turquie où il se trouve actuellement, et où le désespoir lui pourrait peut-être faire chercher un asile, et à se retirer dans ses terres en Pologne ou à se joindre même au parti des bien-intentionnés.[4]

[1] Am 23. Juli werden Carolath und Benoît von dem nachfolgenden Erlasse an Solms in Kenntniss gesetzt und in fast gleichlautender Weise beauftragt, die russischen Gesandten Keyserling und Repnin über den Inhalt des Erlasses vertraulich zu unterrichten. — [2] Vergl. Nr. 15165. — [3] An Carolath und Benoît heisst es: „dame polonaise d'un sang illustre et propre à lui donner un nouveau relief". — [4] An Carolath und Benoît folgt noch: „En troisième lieu, qu'on tâche par tous les moyens possibles de couper le prince Radziwill et ses adhérents des frontières de la Turquie, afin qu'ils n'y puissent prendre retraite et jeter de hauts cris pour gagner la Porte à leur accorder sa protection."

Ce que vous accompagnerez des réflexions les plus convenables pour lui faire sentir la nécessité de faire revenir la Porte d'une idée qui, pour peu qu'elle prît racine, pourrait avoir des suites fâcheuses et préjudiciables à la tranquillité de la Pologne. Je ne pense pas, à la vérité, que ce soit le sérieux du Sultan de vouloir réaliser les menaces indirectes, contenues dans la déclaration faite au sieur d'Obreskow,[1] et je suis tenté de croire que ce n'est jusqu'ici qu'une simple démonstration de sa part, mais il est sûr, cependant, que cette déclaration, pour peu qu'elle vînt à s'ébruiter, pourrait servir non seulement à faire persister le comte Branicki, le prince Radziwill et tous les mécontents de Pologne dans les mesures violentes qu'ils ont prises jusqu'à présent, à rendre les Diètes de relations plus tumultueuses et à faire naître même aux cours de Vienne et de Versailles l'envie de se mêler dans les affaires de Pologne: considérations dont la moindre suffit pour ne négliger aucun des moyens propres à obvier à ces inconvénients.

Vous n'oublierez pas, au reste, de faire valoir sans affectation au comte Panin la cordialité avec laquelle j'en use à cette occasion, et, en particulier, la confiance que je lui témoigne, afin d'entretenir ce ministre dans les dispositions favorables qu'il a témoignées jusqu'ici pour mes intérêts et pour le maintien du nouveau système.[2]

Nach dem Concept. Federic.

15168. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN UND DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. Juli 1764.

P. S.

Ueber dasjenige, so Ich Euch unter dem heutigen Dato[3] geschrieben habe, finde Ich vor gut, noch nachstehendes zu Eurer Direction hinzuzufügen. Zuvorderst wiederhole Ich nochmalen, wie Ich alle Mühe habe,

[1] Im Erlass an Carolath und Benoît ist an dieser Stelle hinzugefügt: „à laquelle les puissances malintentionnées et leurs adhérents l'ont suscitée, dans la vaine espérance qu'une déclaration porterait son effet sur la Russie pour abandonner le Stolnik, et que la Porte, peut-être par corruption de quelqu'un de ses ministres, a voulu se prêter à cette démarche, sans avoir l'intention sérieuse d'agir au delà". — [2] Im Sbornik der Kaiserl. russ. histor. Gesellsch., Bd. XXII, S. 265, ist aus dem Geh. Staatsarchiv zu Berlin ein Schreiben an Panin vom 22. Juli abgedruckt, welches die gleichen Mittheilungen enthält, wie die obige Ordre an Solms. Dieses im Ministerium aufgesetzte Schreiben an Panin ist aber nicht abgegangen. Eichel schreibt darüber an Finckenstein am 13. August, „dass des Königs Majestät Dero erstere Resolution, an den Grafen von Panin wegen der türkischen Sachen Selbst zu schreiben, gleich darauf geändert und daher das an denselben expedirete Schreiben nicht vollenzogen haben, vielmehr es dabei bewenden, auch die dermalige Expedition an den Herrn Grafen von Solms darnach ändern und einrichten lassen, dass dieser nur mit dem Grafen Panin darüber mündlich oder schriftlich communiciren solle". — [3] Gemeint sind die Erlasse vom 22. Juli (Nr. 15165 und Nr. 15166).

zu glauben, dass die Pforte über ein Objet wie das, den Stolnik Grafen Poniatowski betreffend, sich mit Russland werde committiren und Feindseligkeiten werde begehen wollen. Ihr, der von Rexin, wisset am besten aus voriger Erfahrung, wie sehr viele Mühe wir uns ehemals gegeben haben, die Pforte in Bewegung zu bringen, und dass [wir] solches, ohnerachtet derer alleravantageusesten Offerten, so ihr von unsererseits gethan worden, und obschon die favorablesten Conjoncturen dazu gewesen, dennoch nicht zuwege bringen können. Ich habe also wohl grosse Ursache, zu zweifeln, dass die Pforte um eines so schlechten Objets wegen, als obiges ist, sich exponiren wollte, mit Feindseligkeiten gegen Russland herauszugehen und sich auf die Art, wie sie gegen den russischen Minister Obreskow bedrohentlich declariren lassen, von denen polnischen Affairen meliren sollte. Vielmehr urtheile Ich, dass die wiener und französischen Höfe nebst denen widriggesinneten und missvergnügten Polen die Pforte sollicitiret, auch vielleicht einige Corruptiones angewandt haben, um dergleichen bedrohentliche énergique Declaration an den dortigen russischen Minister nur pro forma zu thun, in der Hoffnung, dass die Russen sich dadurch abschrecken lassen und solches grosse Impression auf dieselbe machen würde. Ich will Euch aber nicht verhalten, dass dieses den gehofften Effect vor die Widriggesinnete nicht erhalten wird, sondern dass der russische Hof sich dadurch nicht abhalten lassen wird, seinen geraden Weg in Polen fortzugehen und seinen Plan ohnverändert auszuführen, auch den Stolnik nach als vor zu appuyiren.

Indess sollet Ihr auf alles, so Eurer Orten darunter weiter vorfallen wird, gar sehr attent sein, um genau zu wissen, was deshalb passiren und was die Pforte weiter vor eine Partie desfalls nehmen wird; da Ihr dann, wenn etwas davon zu melden vorfället, so important und der Mühe werth ist, Mich davon sogleich durch einen Courier avertiren sollet.

Ich finde dabei vor gut, dass, so lange die Fermentation wegen der letzteren dem russischen Gesandten gethanen Declaration dauren wird, Ihr Euch wegen des zwischen Mir und der Pforte zu schliessenden Defensivallianztractats nicht pressiren, sondern abwarten sollet, wie sich vorgedachte Sache auswickeln und debrouilliren werde.

Der König wünscht die Zusendung von „recht guten, veritablen und grünen levantischen Caffeebohnen“.

Nach dem Concept. Friderich.

15169. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois. Apparemment que le jeune comte de Sobeck, chambellan de l'Impératrice, est un vrai nigaud

à qui cette Princesse, pour s'en débarrasser, a prêché sa leçon.[1] Comme je ne le connais point, et qu'il est à présumer qu'il viendra se présenter à moi, quand je serai à Breslau, je serais bien aise que vous me prévinssiez un peu sur les qualités et le caractère de cet homme.

Nach dem Concept. Federic.

15170. AU MARGRAVE RÉGNANT D'ANSBACH A ANSBACH.

Potsdam, 24 juillet 1764.

Vous connaissez trop la vérité de mes sentiments pour vous pour douter [de] la satisfaction que m'a causée la confiance que vous me témoignez par votre lettre du 11 de ce mois, en vous ouvrant envers moi sur ce qui regard[e] la malheureuse situation présente du pays de Baireuth. Il y a bien du temps déjà que j'en ai été informé, et que j'en ai été en peine, non pas par rapport à moi, mais pour vos intérêts que je prends sensiblement à cœur. C'est en conséquence que j'ai chargé mon ministre d'État le baron de Plotho à faire quelque séjour à Baireuth, [tant] pour approfondir les véritables raisons d'une mauvaise administration sans exemple qui y règne, que pour en faire ensuite des remontrances au Margrave et de lui en faire comprendre les suites.[2] Comme il a apparu que c'était principalement la famille d'Ellrodt qui, par des vues pernicieuses et par cupidité de s'enrichir aux dépens du pays, abuse de la faiblesse du Margrave et ruine de fond en comble ses affaires et le pays, j'ai ordonné à mon susdit ministre de parler tout nettement aux Ellrodt là-dessus et de leur déclarer qu'à moins qu'ils ne changeassent de conduite, je trouverais des moyens pour leur en faire sentir tout le poids de mon indignation.[3] C'est de quoi j'attends d'apprendre à présent l'effet. Mais si, d'ailleurs, Votre Altesse connaît des moyens plus efficaces et convenables pour le redressement de cette malheureuse administration et pour sauver le pays de sa perte, Elle n'aura qu'à expliquer confidemment Ses lumières et être assurée alors que je seconderai avec empressement tout ce qui peut contribuer à vos intérêts et à vos vues, autant que la bienséance me permettra de le faire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Die Kaiserin hatte, wie Rohd berichtete, den Grafen, der nach dem Tode seines Vaters nach Wien gekommen war, um ihre Befehle zu erbitten, an König Friedrich als seinen Herrn gewiesen; diesem sei er Treue und Gehorsam schuldig, da seine Güter auf preussischem Gebiete lägen. „L'Impératrice y a ajouté encore: qu'elle regardait tous les sujets de la Silésie Prussienne du même œil que s'ils étaient nés à Berlin." — [2] Vergl. S. 322. — [3] Vergl. Nr. 15127.

15171. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

[Potsdam, 24 juillet 1764.][1]

. . . Au surplus, pour ce qui regarde les liaisons formées entre la maison de Bourbon et l'Autriche, je vois par ce que vous me dites à ce sujet,[2] que le gouvernement présent de la Grande-Bretagne aime à s'imposer là-dessus; mais, comme cela éclatera ensuite tout d'un coup, la consternation dont il en sera saisi, sera d'autant plus grande. Je ne saurais pas précisément vous dire si la signature du traité s'est actuellement faite, mais il [est] avéré qu'on est tout d'accord sur ses points, de sorte qu'il pourra être signé du jour au lendemain.

Federic.

Nach dem Concept.

15172. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. J'ai nul lieu de douter que le sieur de Hellen ne vous ait informé, avant que de quitter son poste, de ce qui a été ménagé secrètement avec le prince Louis de Brunswick relativement à un mariage à concerter entre le jeune Prince Stathouder et entre ma nièce la jeune Princesse de Prusse,[3] dont ma sœur, la duchesse de Brunswick, a fait ouverture au prince Louis. Comme, du depuis, je n'ai presque plus eu de nouvelles à ce sujet, et que je voudrais bien, cependant, savoir de quelle façon l'on pense là-dessus, vous tâcherez de trouver une occasion convenable pour en sonder habilement le prince Louis, afin de pouvoir m'informer de ce que vous avez pu pénétrer de ses sentiments à cet égard, tout comme de ses vues et intentions sur ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

15173. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Ce que vous me marquez d'une réforme dans l'administration de là à la Diète future et des différents principes selon lesquels les deux partis voudront agir,[4] me

[1] Das Datum nach der Ausfertigung. — [2] Die englischen Minister zweifelten noch, nach Michells Bericht vom 10. Juli, an der Existenz dieser Verbindungen. — [3] Vergl. Nr. 14650. — [4] Cocceji berichtete: „On convient ... de la nécessité d'une réforme dans l'administration. Les deux partis sont d'accord là-dessus, mais nullement sur la façon dont elle doit se faire. La cour redemande tout ce qu'elle a perdu en 1756; le Sénat en échange, qui a vu borner son autorité absolue par les états en 1762, ne pouvant plus rien ôter à la cour, ne cherche qu'à s'affermir contre les entreprises des états et à se faire rendre toute l'autorité qu'il a précédemment arrachée à la cour."

fait présumer très vraisemblablement que cette Diète se passera encore en force de débats, qui, au bout du compte, aboutiront à rien et laisseront les choses, sinon plus brouillées qu'auparavant, au moins sur le pied qu'elles ont été.

Nach dem Concept. Federic.

15174. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 25 juillet 1764.

Votre rapport du 20 de ce mois m'a été remis. Ce serait une chose assez plaisante, si le comte de Poninski voudrait porter en courrier une nouvelle à Dresde sur une affaire que le prince de Radziwill a eue avec quelque troupe russe, et dont il n'a du tout lieu de s'en glorifier.[1] Car il est constaté par les lettres de Varsovie que, quand ce Prince, à la tête de 3 à 4000 hommes, a osé attaquer, le 26 de juin, un petit corps de troupes russes de 600 hommes sous les ordres du colonel Bock à Slonim, il en a été vivement repoussé avec assez de perte, de sorte que, depuis ce combat, il ne fait que d'errer çà et là avec ce qui lui reste de troupes, sans jamais tenir ferme contre les Russes qui le talonnent partout.

Federic.

Nach dem Concept.

15175. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 juillet 1764.

J'ai reçu la lettre[2] que vous m'avez écrite au sujet du général Ried. Comme, en conséquence de la copie ci-jointe,[3] le colonel de Marwitz est encore à attendre gratuitement à Liebau en Silésie la continuation de l'échange des sujets respectifs,[4] et qu'il m'avertit même des suites qu'il y a à craindre pour ceux des Autrichiens qui attendent au delà de six mois à Breslau leur échange[5] ma volonté est que vous devez en parler d'une façon énergique au susdit général de Ried pour vous en plaindre et pour avoir de lui une réponse catégorique si la cour de Vienne veut satisfaire à ses engagements pris à ce sujet par le traité de paix ou non. Que, dans le dernier cas, je saurais à quoi m'en tenir, et prendrais mes mesures; mais que, dans le cas qu'oui, il fallait finir toute chicane à échanger sans plus de délai, et envoyer à l'instant nos gens à échanger, pour prouver la réalité des assurances que lui, de Ried,

1 Buch hatte über Poninski berichtet: „On prétend qu'il a apporté la nouvelle d'un grand avantage que le prince de Radziwill a remporté sur les troupes russes." — 2 D. d. Berlin 24. Juli. — 3 D. d. Liebau 22. Juli. — 4 Vergl. Nr. 15064. — 5 Marwitz hatte geäussert, dass er beim Eintritt der kälteren Witterung das Ausbrechen von Krankheiten befürchte.

avait tant de fois réitérées. Enfin, vous insisterez sur une réponse positive.

Federic.

Ne mettez point le baguier de la défunte Reine parmi le fidéicommis, et quand tout sera monté, ayez la bonté de me le marquer.

Federic.

P. S. à part.

Aussi vous renvoie-je le rapport que le comte de Schulenburg vient de me faire sur la conduite insolente dont le duc de Württemberg et son ministre[1] agissent envers lui, tout comme envers ceux de Danemark et de Hanovre,[2] afin que vous y répondiez conformément aux constitutions de l'Empire.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz zu dem Hauptschreiben eigenhändig.

15176. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 26. Juli 1764.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, nachdem Sie heute so eben den General Mokranowski[4] gesprochen haben, an Ew. Excellenz sogleich beikommendes Schreiben von dem Kronfeldherrn[5] zu remittiren und dabei zu melden, wie Dieselbe darauf sofort eine Antwort in ganz obligeanten Terminis zur königlichen Unterschrift ausfertigen lassen möchten, dergestalt, dass des Königs Majestät solche noch morgen früh nach Dero Lever unterschreiben und gedachten General damit abfertigen könnten, des ohngefährlichen Einhaltes, dass, nachdem letzterer hier angekommen und Sr. Königl. Majestät obgedachtes Schreiben abgegeben hätte, so bezögen Sie Sich auf dasjenige, so Sie mit ermeldetem General umständlich gesprochen und ihm aufgetragen hätten, ihm, dem Kronfeldherrn, fidèlement zu hinterbringen. Da des Königs Majestät die Wohlfahrt und die Ruhe der Republik allezeit zu Dero Hauptobjet hätten

[1] Graf Montmartin. — [2] Schulenburg berichtete, Stuttgart 19. Juli, der Herzog habe nicht nur sich geweigert in Verhandlungen einzutreten, sondern habe auch mit dem Grafen Montmartin Ludwigsburg verlassen, ohne irgendwelche Nachricht davon zu geben, und der letztere habe allen Verkehr mit den Abgesandten abgebrochen. — [3] In Folge dessen Ministerialerlass an Schulenburg, d. d. Berlin 28. Juli. — [4] Am 24. Juli schrieb Finckenstein an Eichel, „dass der polnische General Mokranowski allhier angekommen ist. Da Se. Königl. Majestät ihn insgeheim zu sprechen verlanget, so wird er morgen sich nach Potsdam begeben und sich dem königlichen Befehl zufolge bei Ew. Wohlgeboren unter dem Namen eines Capitain von Kersky melden, der mit polnischen Pferden handelt.“ Vergl. Nr. 15177 und Nr. 15178. — [5] Branicki hatte, Ducla 26. Juni, den König gebeten, den General Mokranowski gnädig anzuhören, der ihm die Lage in Polen schildern solle, „les tristes circonstances où se trouve notre République, menacée de perdre sa liberté par le renversement des lois que la prétendue diète de Varsovie prépare pour rendre le roi absolu et indépendant“. Vergl. S. 399. 448.

und dabei ohne Passion und Parteilichkeit wären, so glaubten Sie die Sachen vielleicht ruhiger und besser einsehen zu können, als vielleicht er, der Kronfeldherr, in gegenwärtiger seiner Situation. Sie hätten ihm deshalb Dero besten Rath ertheilet und wären versichert, dass es der beste Rath sei, den ihm eine fremde Puissance gegenwärtig geben könnte; Sie bäten demnach den Kronfeldherrn, den General Mokranowski darüber umständlich zu hören und alle Attention darauf zu haben; im übrigen würden Sie allemal von des Kronfeldherrn Angelegenheiten viel Part nehmen pp. Welches alles Ew. Excellenz mit der besten Tournure und convenablen Complimenten einkleiden möchten.[1]

Eichel.

In Eil.

Was wegen des Herrn General Mokranowski, den Se. Königl. Majestät auf das gracieuseste gesprochen, sonsten vorgefallen und deshalb sonsten befohlen worden, solches muss wegen fehlender Zeit mir reserviren, Ew. Excellenz morgen zu melden.[2]

Nach der Ausfertigung.

15177. [RÉPONSES DU ROI AUX PROPOSITIONS DU GÉNÉRAL MOKRANOWSKI.][3]

[Potsdam, 26 juillet 1764.]

Propositions du général Mokranowski au nom du grand-général de la couronne.

Que Sa Majesté daigne assurer le grand-général et parti patriotique qu'Elle sera garant de la liberté de la République, de ses possessions et des anciens privilèges et prérogatives des charges du royaume.

Sur ce que Sa Majesté le Roi m'a fait l'honneur de dire qu'il [ne] nous conseille pas de faire la confédération: si Sa Majesté ne juge pas à propos de mander ce point dans Sa réponse au grand-général,[4] que Sa Majesté mande

Garant des libertés de la Pologne dans un sens raisonnable, mais pas avec les clauses que des malintentionnés pourraient admettre.

C'est ce que j'ai fait.

[1] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben an Branicki ist Potsdam 27. Juli datirt. — [2] Vergl. Anm. 3. — [3] Am 28. Juli schreibt Eichel an den Minister Finckenstein: „Da Se. Königl. Majestät mir befohlen haben, die Propositions, welche jüngsthin Deroselben von dem General Mokranowski im Namen des polnischen Kronfeldherrn geschehen, und was Höchstdieselbe darauf geantwortet sowohl, als auch die Dépêches zu communiciren, welche Se. Königl. Majestät deshalb an Dero Herrn Minister zu Warschau und zu Petersburg (vergl. S. 449. Anm. 1 und Nr. 15178) ergehen lassen, als ermangele ich nicht, solches durch die Anlage schuldigst zu befolgen.“ Die „Propositions“ waren offenbar von Mokranowski nach der Unterredung mit dem König diesem auf seinen Wunsch schriftlich übergeben worden. — [4] Vergl. Nr. 15176.

qu'Elle m'a déjà dit Ses intentions sur la conduite que nous devons tenir.

Mais, au cas si la confédération est déjà formée, voici comme nous pouvons nous y prendre, en suivant les vues pacifiques de Sa Majesté: c'est de porter les confédérés à se tenir tranquilles, sans commettre les[1] hostilités, et entrer en négociation avec [le] parti russe par la médiation des ministres de Sa Majesté. A cet effet, il faudrait que Sa Majesté ait la bonté de prévenir Ses ministres à Varsovie que, quand notre parti s'adressera à eux, qu'ils agissent pour la réconciliation sur la médiation de Sa Majesté le Roi.

Je préviendrai avec plaisir les ministres russes sur cet article, et je me fais un plaisir en toute occasion de pouvoir concilier les esprits et réunir tous les membres de la République, pour qu'ils conspirent unanimement au bien du royaume et de la République.

Et comme plusieurs points on a décidés à la dernière Diète de convocation qui tendent au bouleversement total de notre gouvernement, et s'ils ont lieu, le roi devient despote, il faudrait les redresser à la prochaine Diète du couronnement ou de pacification. Aussi les Diètes de convocation ne passent point pour la loi, si elles ne sont approuvées et autorisées[2] par une Diète en présence des trois états. Et comme l'on s'est dispensé à cette Diète de ne point former les *pacta conventa* pour le futur roi, et l'on a remis ce principal point à la Diète d'élection, il est juste que l'on ne les dresse pas sans notre participation.

Il ne paraît pas qu'un fragment de la République puisse donner la loi à la plus nombreuse partie de la nation assemblée en Diète, et je conseille, pour le bien de la paix, qu'on ne revienne pas contre les choses faites et décidées. D'ailleurs, il paraît si clair, par tout ce qui s'est fait jusqu'ici, que l'intention des puissances alliées est plutôt d'affermir la liberté du royaume que de l'opprimer, de sorte que c'est une crainte mal fondée de supposer qu'on ait des vues de rendre le nouveau roi despotique; personne ne les a eues.

Au cas que je ne trouve pas tous de notre parti disposés à une réconciliation solide, et que simplement chacun mettra les armes bas et voudra tranquillement se retirer chez soi ou quitter les charges, peut-être même s'expatrier, nous supplierons très-humblement Sa Majesté d'arrêter les persécutions et proscriptions.

Eigenhändige Randbemerkungen des Königs zu den von Mokranowski überreichten „Propositions".

15178. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 juillet 1764.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois, et vous fais, d'ailleurs, cette dépêche pour vous informer que

[1] Lies: „des". — [2] Vorlage: „l'authorisé".

le grand-général de la couronne comte Branicki vient de me députer secrètement le général Mokranowski pour m'ouvrir des propositions tendantes à un accommodement de sa part et de ceux de son parti, dont voici la note ci-jointe.[1] Comme il m'a paru convenable de profiter de cette occasion pour tâcher à réconcilier les esprits et pour ramener ce grand-général de la couronne et son parti sur la bonne voie, j'ai d'abord répondu à ses propositions de façon que la note susdite vous l'apprendra.

Je n'aurais pas manqué de me concerter préalablement là-dessus avec la cour de Pétersbourg, si l'éloignement présent de l'Impératrice de sa capitale ne m'eut fait appréhender que trop de longueur dans cette affaire et la réponse trop différée au grand-général aurait pu porter préjudice.[2]

Ma volonté est ainsi que vous devez en communiquer d'abord au comte de Panin et l'informer de tout, en accompagnant cette ouverture de ma part de réflexions convenables sur le grand avantage que nous en retirerions pour notre cause commune, si cette réconciliation des partis saurait sortir son effet,[3] parceque non seulement, les esprits conciliés et le grand-général réuni avec son parti à celui des bien-intentionnés, ne laisserait plus d'obstacle à notre projet d'élection, mais préviendrait toute reconfédération et tous procédés violents et, ce qui est le plus principal, ne laisserait plus l'occasion à la Porte Ottomane et à d'autres puissances malintentionnées de se mêler des affaires présentes du royaume et de la République. Vous insinuerez, d'ailleurs, au comte Panin que c'était pour cet effet qu'on ne fît pas trop de difficultés sur les conditions que le grand-général de la couronne [demande],[4] pour autant que cela saurait se faire sans trop de préjudice. J'attendrai le rapport que vous me ferez au plus tôt mieux de ce que ce ministre vous aura répondu à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

15179. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 27 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. Nonobstant le courrier que le comte de Buckingham a fait passer à sa cour, je suis du senti-

[1] Vergl. Nr. 15177. Carolath und Benoît erhalten am 27. Juli gleichfalls eine Abschrift der Vorschläge Branickis und der Antworten des Königs, mit dem Befehl, Keyserling und Repnin davon Mittheilung zu machen. Der Inhalt dieser Ordre ist im wesentlichen mit der obigen gleichlautend. — [2] In der Ordre an Carolath: „saurait le jeter dans le désespoir pour prendre encore un mauvais parti". — [3] In der Ordre an Carolath und Benoît lautet das folgende bis zum Schluss des Satzes: „en ce que par là toute reconfédération et toute voie de violence du prince de Radziwill cesserait et tout le reste se passerait tranquillement, mais principalement en ce qu'on aurait ôté tout prétexte à la Porte Ottomane de se mêler des affaires du royaume et de la République, et que d'autres puissances étrangères ne sauraient plus trouver l'occasion d'entretenir la discorde". — [4] Ergänzt nach der Ausfertigung.

ment que le traité entre la Russie et l'Angleterre trouvera beaucoup d'obstacles, ne fût-ce entre autres que la Russie demande l'argent que le ministère anglais ne voudra pas lâcher. . .

Nach dem Concept. Federic.

15 180. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 juillet 1764.

J'approuve bien les mesures que vous avez prises, selon le compte que vous m'en rendez par votre rapport du 20 de ce mois, pour faire supprimer ces lettres dont il s'y agit,[1] et vous ferez bien encore de vous employer au mieux pour pouvoir retirer le manuscrit de ces lettres d'entre les mains de ceux qui en sont en possession là-bas, même à quelque prix d'argent, dont je vous tiendrai compte.[2]

Nach dem Concept. Federic.

15 181. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 juillet 1764.

Sur ce que le général de Ried vous a répondu aux représentations sérieuses que vous lui avez faites en conséquence de mes ordres au sujet des lenteurs que sa cour apportait pour remplir ses engagements relativement à l'échange des sujets respectifs,[3] je vous dirai que j'espère d'apprendre bientôt la réponse de sa cour sur les nouvelles instances qu'il va lui faire, mais que je serais bien aise qu'à son retour à Vienne il voudra s'employer sérieusement à ce que cette affaire soit finie une bonne fois, conformément aux assurances que Sa Majesté l'Impératrice en avait données réitérativement par lui.

Nach der Ausfertigung. Federic.

[1] Thulemeier hatte gemeldet, Darget habe ihm geschrieben, dass die von der Marquise du Châtelet gesammelte Correspondenz des Königs mit Voltaire nach ihrem Tode (1749) in die Hände eines gewissen Artaut gefallen sei, welcher beabsichtigt habe, die Briefe in Paris drucken zu lassen; ferner hatte der Gesandte über in Holland angestellte Nachforschungen nach dem Manuscript der Briefe berichtet und über seine Maassnahmen zur Verhinderung der Publication. — [2] Am 24. Juli meldete Thulemeier, dass das Manuscript sich im Besitz eines Amsterdamer Buchhändlers befinde, und dieser 1200 Florins für die Rückgabe fordere, widrigenfalls der Druck in England erfolgen werde. Der König befiehlt dem Gesandten am 30. Juli, die geforderte Summe zu zahlen und unverzüglich das Manuscript zu senden. Am 17. August bestätigt der König, das Manuscript mit dem Berichte Thulemeiers vom 10. August empfangen zu haben. — [3] Vergl. Nr. 15 175. Ried hatte, nach Finckensteins Bericht vom 27. Juli, geantwortet, dass die ihm von Kaunitz auf sein wiederholtes Drängen angekündigte positive Antwort noch nicht eingetroffen sei; er werde nochmals schreiben.

15182. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 29 juillet 1764.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Je ne saurais assez pénétrer encore comment le gouvernement de Saxe se prendra pour pouvoir se passer de toutes denrées que la Bohême a fournies au pays.[1] L'on y saura réussir, quant à l'article du blé, en établissant des magasins dans le cercle des montagnes qui sauront être suffisamment fournis des autres cercles de la Saxe abondants en blé; mais pour ce qui est des bois, il y aura de la difficulté pour y remédier, surtout puisqu'il y a des sortes de bois dont on ne sait se passer pour l'entretien des mines, et qu'on tire de la Bohême, n'en trouvant pas en Saxe. En attendant, je serais bien aise d'apprendre de vous si cet objet cause de la froideur entre les deux cours ou non.

Nach dem Concept. Federic.

15183. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 juillet 1764.

Selon le train qu'en conséquence de votre rapport du 21 de ce mois les affaires de la diète de Hongrie[2] commencent à prendre, on a tout lieu d'en augurer que la cour ne réussira point dans ses vues, dont je serai bien aise. Un corps de 20000 hommes de milice hongroise réglée et permanente serait toujours un renfort assez considérable aux forces autrichiennes, qui, au moins à l'avenir,[3] saurait être nuisible et incommode aux voisins et servir à accabler la nation hongroise pour plier absolument sous le joug de la cour. Le seul motif des inquiétudes de cette cour vis-à-vis de la Porte est que celle-ci ne veut pas encore renouveler la trêve avec elle. Au reste, les fortifications sur la frontière de [la] Turquie sont presque toutes tellement délabrées qu'il y faut indispensablement des réparations pour les remettre.

Si la signature du traité entre les cours respectives de la maison de Bourbon et celle de Vienne[4] ne s'est pas encore faite, ce dont, cependant, les lettres de Paris continuent de parler avec certitude, il le faut attribuer à l'éloignement des cours contractantes par rapport aux distances des lieux et, peut-être, à quelque petite chicane ou formalité qui la font traîner, nonobstant qu'on soit d'accord sur les points principaux.

[1] Buch berichtete: „Comme l'Impératrice-Reine a défendu depuis quelque temps l'entrée de la plupart des denrées de Saxe dans ses pays, et qu'elle a chargé de très gros impôts celles qui peuvent y être transportées, on commence à travailler ici aux arrangements pour diminuer le nombre des denrées qu'on a tirées jusqu'ici de la Bohême." — [2] Vergl. Nr. 15164. — [3] Vorlage: „pour le temps à l'avenir". — [4] Vergl. Nr. 15171.

Le comte Mercy est actuellement parti de Varsovie,[1] il s'est rendu à Zips où il passera quelque temps chez le grand-général, avant de se rendre à Vienne.

Ce que vous me mandez des nouvelles de Naples par rapport aux maladies contagieuses qui y règnent, mérite quelque attention, de sorte que vous continuerez de me marquer ce qui vous en reviendra.

Federic.

Nach dem Concept.

15184. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 30. Juli 1764.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, einliegendes Schreiben von des Prinzen Eugen von Württemberg Durchlaucht[2] sogleich von Höchstderoselben wegen an Ew. Excellenz zu senden und dabei zu vermelden, wie Dieselbe sofort darauf ein Vorschreiben an des Kaisers Majestät besorgen, dabei aber die Tournure ohngefähr in nachstehenden Terminis nehmen möchten: dass nämlich, nebst des Königs Majestät, Engelland, Holland, Dänemark und Hannover denen württembergischen Landesständen ihre Freiheit und deren Verträge mit dem herzoglichen Hause garantiret hätten; da der jetzt regierende Herzog aber solche in denen und denen Stücken bräche (NB. hier wollen des Königs Majestät, dass Articul vor Articul diejenige Punkte, jedoch in möglicher Kürze, recensiret und gesetzet werden sollten, worin der Herzog wider die garantirete Verträge handelte und weshalb die Stände dolireten), so fänden Se. Königl. Majestät nichts billigeres, als des Kaisers Majestät davon zu informiren, in dem gesicherten Vertrauen, es würden letztere die Hand darauf halten, dass die Stände in ihren Gerechtsamen und wider die gewaltsame Bedrückungen des Herzogs mainteniret und geschützet würden. Wobei dann auch *loco congruo* das insolente Betragen des Herzogs gegen die dahin gesandte Minister[3] mit inseriret und angeführet werden sollte.[4]

Des Königs Majestät seind der Meinung hierbei, dass, wenn dieses Schreiben nicht zu lang würde, der Kaiser solches selbst durchlesen und also diese Sachen gewiss zu Dero Wissenschaft kommen und Sie davon informiret werden würden. Uebrigens sollte dem Prinzen Eugen von Württemberg zugleich von Höchstderoselben wegen geantwortet und ihm bekannt gemachet werden, dass des Königs Majestät an den Kaiser

[1] Vergl. S. 435. — [2] Prinz Eugen schilderte, Wildbad im Herzogthum Württemberg 24. Juli, die trostlosen finanziellen Verhältnisse des Landes und die maasslosen Uebergriffe des Herzogs. „Un mot de lettre à l'Empereur . . . couperait tout court les menées du Duc mon frère et de son Montmartin.“ — [3] Vergl. S. 446. — [4] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben an den Kaiser ist Berlin 30. Juli datirt.

deshalb geschrieben hätten; mit dem Beifügen, wie Höchstdieselbe wünscheten, dass dadurch was gedeihliches und vergnügliches möge ausgerichtet werden.[1]

Ich acquittire mich dannenhero hierdurch schuldigst von dem, so mir deshalb an Ew. Excellenz zu bestellen aufgetragen worden.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

15185. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 31. Juli 1764.

Ich bin in sichere Erfahrung gekommen, dass letzthin in denen öffentlich gedruckten Zeitungen ein Articul gestanden hat, nach welchem Ich einen Minister nach Baireuth geschicket haben solle, um mit dem regierenden Markgrafen allda zu tractiren, dass er die baireuthschen Lande an Mich abtrete, dagegen Ich ihm an Revenus anderweitig ein mehreres assigniren wolle, als wie er aus denen sämmtlichen baireuthschen Landen sonsten ziehen könne. Es befremdet Mich, dass Ihr auf dergleichen Sachen gar keine Attention habet und nicht sofort durch einen anderen in denen Zeitungen zu inserirenden Articul solche ganz ohngegründete, jedoch allemal präjudicirliche Sachen widerlegen und das Publicum davon desabusiren lasset. Ich will auch, dass Ihr solches wegen obgedachtes Articuls noch alsofort thun, im übrigen aber auch fernerhin auf solche üble Sachen in denen öffentlichen Zeitungen Acht haben und, wann sich dergleichen darin findet, selbige zur Stunde und gleich darauf widerlegen sollet, wie solches Euer Devoir ohnehin erfordert, ohne dass Ich Euch jedesmal expresse Erinnerung thun muss. Ihr habt bei Eurem Departement Leute genug, die wenig oder nichts zu thun haben; daher sollet Ihr einem oder zwei davon auftragen, dass selbige die gedruckte Zeitungen jedesmal durchlesen und, wann sie etwas anstössliches oder Mir präjudicirliches darin finden, Euch solches gleich anzeigen müssen, auf dass Ihr die Verfügung treffen könnet, dass solches sofort widerleget werde und dem Publico darüber keine unrichtige Impression bleibe. Ihr habt Euch forthin darnach zu achten.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

15186. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 2 août[2] 1764.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 27. Juli. „Quant aux bruits qui courent que le général Ried entrerait dans le service de Saxe, il se peut

[1] Demgemäss im Ministerium aufgesetztes Schreiben an den Prinzen Friedrich Eugen, d. d. Berlin 1. August. — [2] Ein Schreiben aus dem August, ohne Tagesdatum, an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 382.

qu'ils ont pris leur existence par l'envoi des fréquents exprès qu'on a remarqué qu'ils ont été dépêchés depuis quelque temps entre l'Électrice douairière et ledit général. Au surplus, quand j'ai voulu avoir quelque éclaircissement de vous sur cet article,[1] ce n'est pas parcequ'il m'intéresse que plutôt par un pur motif de curiosité."

Ce que je désire de savoir de vous comme une chose plus intéressante, c'est si la cour de Dresde a encore des vues sur la couronne de Pologne, si elle s'en flatte d'espérance et si elle continue ainsi d'y remettre des sommes en argent. Ce que vous tâcherez de bien approfondir pour m'en avertir.

Federic.

Nach dem Concept.

15187. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 août 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 25 juillet, m'a été remis. Je n'ai du tout pas lieu d'être fâché des oppositions et des criailleries que la cour de Vienne éprouve à la diète de Presbourg,[2] et quoique cela se calmera à la fin en quelque façon, il est, cependant, à conjecturer qu'il en restera autant de ferment auprès des états qu'ils ne voudront pas se prêter au projet de ladite cour, et qu'elle manquera ainsi son grand coup.

Pour ce qui est des négociations des trois cours au sujet du traité d'alliance,[3] il faut que je vous réponde que, s'il y a à Vienne des lettres de France qui annoncent ces négociations rompues, les miennes de Hollande[4] continuent d'assurer qu'elles ont pris consistance; ils prétendent même qu'il y avait pris des arrangements entre les cours de Vienne et de Versailles pour former de l'île de Corse un établissement pour l'archiduc Léopold.[5] Et bien qu'à la vérité cette complaisance de la cour de France à se prêter à l'idée favorite de l'Impératrice-Reine était si singulière et si contraire à ses intérêts qu'on en douterait avec raison de son existence, la nouvelle en était nonobstant confirmée par tout ce qui venait de lettres de France en Hollande. Je ne voudrais pas vous garantir l'authenticité de cet avis, j'ai, cependant, voulu vous le donner tel que je l'ai reçu, afin de vous mettre sur la voie pour approfondir ce qui en est ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

15188. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 août 1764.

J'ai reçu votre rapport du 17 de juillet, et vous renvoie, quant à ce qui regarde les représentations que mon ministre à Copenhague a

[1] Vergl. S. 437. Anm. 3. — [2] Vergl. Nr. 15144. — [3] Vergl. S. 451. — [4] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 27. Juli. — [5] Vergl. Nr. 14651.

faites au sujet du sieur Osten,[1] et le succès qu'elles ont eu, à ce que mes ministres vous en auront, sans doute, appris déjà.[2]

Ce n'est pas sans surprise que j'ai vu, d'ailleurs, ce que vous me marquez d'une note que le comte Panin vous a fait remettre de nouveau pour réclamer 62 sujets de Russie qu'on prétend se trouver parmi mes régiments à Stettin, outre 500 qui en doivent être à Breslau.[3] Vous devez être assuré que, s'il y en a encore de ces gens parmi mes troupes, je l'ignore moi absolument, et c'est en conséquence que je viens de donner des ordres précis pour examiner la liste que vous m'en avez communiquée, et pour me faire un rapport exact de ceux qu'on vous a dit vaguement qu'il s'en trouvait encore à Breslau, mais dont le nombre me paraît si exagéré que j'en suppose quelque faute d'écriture qui s'y soit glissée. Enfin, dès que j'aurai les rapports que je viens de commander, je vous en ferai communication et vous dirai mes intentions là-dessus.

Mais ce qui m'étonne avec cela, c'est qu'en continuant à réclamer les gens sujets de Russie, l'on ne sonne mot des miens qui sont encore en arrière là-bas, tout comme s'il n'y en avait plus aucun. Comme, cependant, la bonne raison demande que cela aille [d'un pas égal][4] et se fasse réciproquement, vous ne manquerez pas de relever convenablement cet article de ma part aussi souvent que les ministres de Russie vous en fournissent l'occasion eux-mêmes.

Nach dem Concept. Federic.

15189. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 4 août 1764.

J'ai reçu votre rapport du 30 juillet. Ces nouvelles recherches qu'on fait de la part de la *Steuer* contre feu comte de Brühl, me paraissent assez indiquer que la cour se trouve pressée d'avoir de l'argent, et que c'est en conséquence qu'elle tâche d'en rafler partout où elle en peut trouver. Car, au fond, j'ai de la peine à croire que, quand même le comte de Brühl eût détourné des sommes fortes de la *Steuer*, il n'eût pris ses mesures pour se pourvoir des décharges de feu Roi, qui le mettent hors de cas, lui et ses héritiers, pour en rester responsables.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 437. Anm. 3. — [2] In dem Ministerialerlass vom 28. Juli wurde Solms von den Vorstellungen, die Borcke in Kopenhagen gemacht hatte, in dem vom 11. August von der darauf ertheilten Antwort Bernstorffs unterrichtet, dass Osten sofort nach Ratification des russisch-dänischen Bündnissvertrags abberufen werden solle. — [3] Vergl. S. 406. — [4] Ergänzt nach der Ausfertigung.

15190. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 août 1764.

J'ai reçu votre rapport du 28 de juillet, et vous sais gré des particularités que vous me marquez de ce qui regarde la négociation du traité d'alliance entre les trois cours. Quelque vraisemblable qu'il me paraît ce que vous en pensez,[1] mes lettres de Hollande[2] en sont, cependant, qu'en effet le susdit traité n'était pas encore signé, mais qu'il était certain qu'on destine l'île de Corse à l'archiduc Léopold,[3] et ce qui doit paraître de plus extraordinaire, c'était que l'Espagne et la France avaient pris sur elles de dédommager les Génois par des sommes suffisantes. Que, si, d'ailleurs, le duc de Choiseul favorisait l'avancement de cette alliance, le duc de Praslin ne lui était pas moins contraire, et que telle était la raison du retardement de la signature, et qu'on attribuait la différence des sentiments de ces deux ministres à leurs intérêts particuliers, vu que le premier, en quittant le département des affaires étrangères, s'était réservé le Portugal et l'Espagne, et, cette dernière acquérant par l'alliance une influence tant dans les affaires générales que dans celles qui ont pour objet les négociations des cours de Versailles et de Vienne, le duc de Praslin, appréhendant une diminution de son crédit, avait des vues très différentes.[4]

Quoi qu'il en soit, il ne pourra guère plus tarder que cela ne se développe clairement; d'ailleurs, il me sera assez indifférent quoi qu'il en arrive, vu que je n'en aurai rien à appréhender pour le temps présent.

Quant aux affaires de la Diète à Presbourg,[5] vous savez assez pourquoi je n'ai point lieu de regretter, si la cour de Vienne échoue dans le but qu'elle s'en était proposé; d'ailleurs, il est bien à présumer que cela augmentera le dégoût que l'Impératrice-Reine a commencé de prendre pour les affaires.[6]

Nach dem Concept. Federic.

15191. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 août 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été remis, dont j'ai été satisfait par le détail où vous entrez cette fois-ci sur les affaires intéressantes qui en font l'objet.[7] Vous continuerez d'attention

[1] Vergl. Nr. 15191. — [2] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 1. August. — [3] Vergl. S. 454. — [4] Am 10. August antwortet der König auf Rohds Bericht vom 1. August, „que c'est en effet une grande complaisance pour la cour de Versailles, si l'Impératrice-Reine, après avoir déjà fait revenir le comte de Mercy de Varsovie, en retire d'ailleurs son résident van Swieten". — [5] Vergl. S. 454. — [6] Vergl. Nr. 15125. — [7] Vergl. Nr. 15190.

pour tirer au clair ce qui regarde le traité d'alliance entre les trois cours; car je ne veux point vous laisser ignorer que, selon d'autres avis,[1] le même motif qui avait porté ces cours à proposer une nouvelle alliance entre elles, c'est-à-dire des soupçons pris d'un dessous des cartes dans mon dernier traité avec la Russie, les avait aussi fait en revenir, et que, voyant clairement, à l'heure qu'il est, qu'il ne s'agit dans mon traité que des affaires de Pologne, qui d'ailleurs touchent à leur fin, elles conviennent que ce serait inutile de faire un nouveau traité, au lieu de s'en tenir à celui de Versailles et au pacte de famille.

Quant à ce que vous me marquez sur le système actuel du ministère anglais relativement aux affaires du Continent,[2] je suis tout-a-fait assuré que c'est à présent la vraie façon de penser de ce ministère.

Au reste, je demande que vous vous expliquiez plus en détail sur ce qui regarde les arrangements que, selon vous, le ministère de France prend actuellement pour les finances. L'on prétend ici que le projet du contrôleur général doive rouler sur l'abolition des fermiers généraux; j'ai de la peine à croire qu'il en soit ainsi, et qu'il y sache réussir, supposé qu'on accuse vrai en lui attribuant tel projet.

Nach dem Concept. Federic.

15 192. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 août 1764.

Les dépêches que vous m'avez faites du 20 et 24 du mois de juillet passé, m'ont été exactement remises. Je vous sais gré de la diligence que vous avez employée pour m'informer de l'évènement dont il s'y agit,[3] et attends que vous m'appreniez précisément les véritables circonstances qui l'ont accompagné. J'observe seulement, en attendant, et vous saurez bien en faire remarquer quelque chose convenablement au comte Panin qu'on a tout lieu de présumer que cette révolution heureusement manquée a été tramée par le parti autrichien, français et saxon, vu que vous n'ignorez pas, puisque je vous en ai fait avertir à différentes fois, que ces cours, avec les Polonais du parti contraire, comptaient, pour faire prendre une autre face aux affaires présentes de Pologne, sur quelque révolution qui dût éclater en Russie, et sur un changement du gouvernement de là-bas, de sorte qu'il y a tout à présumer que lesdites cours ont été mêlées de cette trame qui vient d'être mise au jour, mais heureusement anéantie en même temps pour jamais.

[1] Bericht Rohds, d. d. Wien 28. Juli. — [2] Vergl. S. 458. — [3] Solms hatte am 20. und 24. Juli über den Plan des Lieutenants Mirowitsch berichtet, den in Schlüsselburg gefangen gehaltenen Zaren Iwan zu befreien und zum Kaiser auszurufen, sowie über den missglückten Befreiungsversuch und die dabei erfolgte Ermordung Iwans durch seine Wächter in der Nacht vom 15. zum 16. Juli.

Quant à la disposition de la cour de Copenhague vis-à-vis de la Suède, je veux bien vous informer que[1] les ministres danois ont bien de l'inquiétude sur les affaires et surtout sur la prochaine diète de Suède. Ils craignent de la voir extrêmement orageuse. Ils sont informés, à ce qu'ils font apercevoir, des vues de la cour de Suède pour faire donner de nouvelles interprétations aux lois fondamentales et pour empêcher que le traité de subsides avec la France ne soit pas renouvelé. Ainsi les susdits ministres se trouvent fort embarrassés sur la conduite qu'ils doivent tenir; car, d'un côté, ils craignent de désobliger la cour de Russie en travaillant directement en faveur du parti français, et de pousser la cour de Suède à bout en contrecarrant toutes ses vues; d'un autre côté, ils craignent bien plus vivement de travailler contre eux-mêmes, en laissant un libre cours à la popularité que le parti des bonnets s'est acquise, de sorte qu'à moins que les ministres danois ne soient assurés du terme où les prétentions de la cour de Suède vont, et où ses entreprises s'arrêteront, ils prétendent qu'ils ne peuvent pas se dispenser de s'employer plutôt à faire réussir l'élection du baron Scheffer que du colonel [Rudbeck][2] pour maréchal de la Diète.

Enfin, la jalousie et la défiance qui règnent entre les deux nations, font voir toujours avec plaisir à ces ministres la disette et l'état de faiblesse de la Suède, et le maintien de l'autorité du Sénat paraît être pour eux de la dernière importance, puisque ce n'est qu'au moyen des amis qu'ils ont dans ce corps, qu'ils conservent de l'influence dans les affaires de Suède.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que, selon mes dernières lettres de Hollande,[3] le sieur Rigby, ci-devant secrétaire d'ambassade du duc de Bedford à Paris, étant arrivé depuis peu à La Haye, chargé de quelque discussion avec le ministère de France, a laissé échapper dans une conversation avec un de ses amis pendant son séjour à La Haye que le ministère anglais n'avait rien à craindre du parti de l'opposition, et qu'il se trouvait en état de se soutenir; que, d'ailleurs, l'Angleterre n'avait besoin d'aucun secours étranger, qu'elle n'avait pour objet que l'agrandissement de sa marine et l'entretien de ses possessions en Amérique; que, dirigée par ces vues, elle ne ferait aucune attention aux affaires du Continent et pouvait se passer de toute alliance et même de celle de Russie, et qu'aussi c'était exactement la façon de penser du ministère d'Angleterre.

Der König gestattet dem Gesandten, den ihm von der Kaiserin verliehenen rothen Cordon des Alexanderordens anzunehmen.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Das folgende bis zum Absatz nach dem Bericht Borckes, d. d. Kopenhagen 24. Juli. Am 2. August dankt der König Borcke für diesen Bericht über die schwedischen Verhältnisse. „Ma volonté est, cependant, que vous devez vous garder pour ne point entrer en quelque chose sur cela avec qui que ce soit." — [2] Der Name ergänzt nach dem Concept des Borckeschen Berichtes. — [3] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 1. August.

15193. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 6 août 1764.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 24 et du 27 de juillet. Sans entrer ici sur des affaires publiques, je vous dirai seulement que le ministère anglais n'a point de quoi être sensible ni surpris de ce que je ne vous ai pas fait relever que par un secrétaire d'ambassade, vu qu'après le baron de Knyphausen vous êtes le deuxième déjà dont il m'a fait demander le rappel.[1] Ce qui doit bien me faire juger qu'il ne trouve pas de sa convenance d'avoir là-bas un ministre de ma part, ainsi qu'il m'aurait servi de rien que je vous eus fait relever par un ministre caractérisé, si, quelque temps après, j'aurais été sollicité de nouveau de la part du susdit ministère de le rappeler encore. Ce que [vous] ne leur dissimulerez pas.

Nach dem Concept.

Federic.

15194. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 7 août[2] 1764.

Je vous sais gré de l'imprimé[3] que vous m'avez envoyé à la suite de votre rapport du 3 de ce mois, tout comme de ce que vous m'avez marqué des principes que le gouvernement présent de Saxe veut adopter pour diriger le commerce du pays.[4] Il y en a des choses qui ont satisfait ma curiosité, et d'autres dont nous saurions profiter ici, de sorte que je serai bien aise, quand vous dirigerez aussi quelque attention sur de pareilles affaires et m'en ferez vos rapports aussi souvent que cela pourrait mériter de venir à ma connaissance . . .

Nach dem Concept.

Federic.[5]

---

[1] Vergl. Nr. 15059. — [2] Vom 7. August ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 245; vom 8. an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen ebenda, Bd. 24, S. 70. — [3] Eine Liste der vom sächsischen Manufacturen- und Handelscollegium ausgesetzten Preise für Erfindungen u. dergl. — [4] Buch hatte berichtet: „On paraît avoir adopté pour principe général que, comme le commerce extérieur de la Saxe est restreint de plus en plus (vergl. Nr. 15182), il ne reste d'autre ressource que de tâcher d'augmenter les produits naturels du pays, pour pouvoir se passer, autant qu'il est possible, des denrées qui viennent des autres pays." — [5] Dem Gesandten Thulemeier antwortet der König am 9. August auf den Bericht vom 3.: „J'ai été bien aise de ce que vous m'avez appris de la défense que les États ont faite à ne plus accorder libre passage à leurs frontières aux gens qui voudront se rendre de l'Allemagne aux colonies anglaises; aussi les considérations qui ont mû les États à prendre cette résolution, sont si bien fondées que la cour de Londres ne saura trouver de bonnes raisons à y opposer."

15 195. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 21. Juli, der französische Gesandte Marquis Breteuil habe zu einer dem Hofe nahestehenden Persönlichkeit gesagt, „qu'il était fâché de voir que la cour ne sent pas ce qu'on faisait pour elle, que la condescendance qu'on avait eue de donner la place de chancelier de la cour au comte Düben, était une preuve de leur bonne volonté, et que, pour peu qu'on pût compter sur des sentiments de reconnaissance de sa part, on serait porté à faire davantage pour elle, insinuant même, mais vaguement, qu'on pourrait lui rendre une partie de l'autorité dont elle a joui autrefois". Cocceji giebt darauf seinen Bedenken an der Aufrichtigkeit des Gesandten Ausdruck und fährt fort: „Je doute qu'il se persuade qu'un Roi jouissant de toutes ses prérogatives trouvât bon qu'un ministre osât lui dire qu'il a bien voulu ne pas s'opposer au choix qu'il aurait fait. Sa Majesté la Reine a, cependant, jugé à propos de faire remercier l'ambassadeur des bonnes intentions qu'il marquait, ajoutant qu'elle attendait les effets de sa promesse."

Potsdam, 9 août 1764.

J'ai reçu votre rapport du 21 de juillet; sur lequel je suis bien aise de vous faire observer sur ce [que] vous marquez des propos que l'ambassadeur de France a lâchés à quelque personne attachée à la cour, que ma sœur a agi très sagement dans [la] réponse qu'elle a donnée là-dessus, vu que sa situation ne lui permette autrement que de simuler avec des gens dont elle connaît, d'ailleurs, assez la fausseté et les artifices pour lui tendre pièges. Ce que vous dites encore au sujet du procédé insolent du susdit ministre en voulant se faire fête de ce qu'il ne s'était pas opposé au choix que le Roi avait fait du chancelier de la cour, est bien juste, et dans tout autre pays on aurait relevé, comme il faut, un propos aussi ridicule qu'impertinent; mais en Suède, où l'autorité royale se trouve actuellement si gênée qu'il ne convient pas d'agir avec activité, il faut bien qu'on le dissimule.

Au reste, je trouve bon de vous informer que, selon tous les avis que j'ai, le gouvernement présent de l'Angleterre n'a du tout envie de lâcher de l'argent à la cour de Suède, de sorte que vous ne laisserez pas d'en prévenir convenablement ma sœur, afin qu'elle ne compte pas trop sur ce secours dans les mesures qu'elle pense de prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

15 196. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 10 août 1764.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite au sujet des démarches qu'on attribue à mon ministre de Schlabrendorff d'avoir faites en parcourant les villes de la Haute-Lusace.[1] J'ignore absolument ce voyage

[1] Buch hatte, Dresden 6. August, berichtet, Schlabrendorff habe nach einer Mittheilung des Grafen Flemming in der Oberlausitz alle Städte bereist, „où il y avait des fabriques, ... sans avoir demandé la permission à la cour, faisant des

et ai de la peine à présumer que ce dont on l'accuse, soit exactement fondé. Mais, pour savoir au juste ce qui en est, je lui écris de s'en expliquer incessamment. Cependant, s'il se trouvera qu'il n'a fait cette course que par un motif de curiosité, sans excéder, je ne comprends pas en quoi il ait failli, vu que j'ai cru jusqu'ici qu'il était permis à tout sujet de moi de voyager librement en Saxe, au moins je n'en connais aucune défense, qui naturellement ne saurait être que de la conséquence qu'à notre tour l'on ne permît plus aux sujets saxons de voir ce pays-ci et d'y voyager, comme jusqu'à présent, sans gêne. Mais j'attendrai le rapport que m'en fera mon susdit ministre, pour vous le communiquer ensuite.

Federic.

Nach dem Concept.

15197. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

P[otsdam], 10 août 1764.

J'ai reçu votre rapport au sujet de ce que le sieur Mitchell vous a dit sur son départ pour aller aux eaux de Spaa.[1] Je me suis attendu à cela, dès que j'avais nommé le sieur Baudouin en qualité de secrétaire d'ambassade à Londres;[2] mais comme la chose m'est assez indifférente, et qu'il me vaut autant d'avoir un ministre d'Angleterre à ma cour ou non, tant que le gouvernement de la Grande-Bretagne continuera dans son système adopté de traiter avec mépris toutes les affaires du Continent, vous répondrez au sieur Mitchell par des politesses ordinaires, de sorte qu'il dépendra de lui d'aller commencer sa course à Spaa et en Angleterre.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

15198. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 août 1764.

Les rapports que vous m'avez faits du 1er et du 4 de ce mois, m'ont été exactement remis. J'ai été surpris de ce que vous me marquez que, sur l'avis qui m'était venu de Constantinople, et dont je vous

recherches exactes sur toutes ces fabriques, visitant les dépôts des marchandises et se conduisant comme dans un pays soumis à sa direction".

1 Mitchell hatte, nach Finckensteins Bericht vom 9. August, von seinem Hofe die Erlaubniss erhalten, nach Spaa und nach England zu reisen, und hatte zu Finckenstein geäussert, es sei dies „une simple permission et non un rappel". Ferner hatte Mitchell den Wunsch ausgesprochen, vor der Abreise dem König seine Aufwartung zu machen. — 2 Baudouin, der Bibliothekar der verstorbenen Markgräfin von Baireuth, war im Juli zum Nachfolger Michells, mit dem Rang eines Legationssecretärs, ernannt worden. — 3 Am 12. August ergeht an Finckenstein ein Schreiben, in welchem der König den Argwohn ausspricht, dass ein Secretär der Geheimen Kanzlei Verbindungen mit dem österreichischen Gesandten unterhalte.

avais chargé d'en faire communication aux ministres de Russie, avec ce que [je] sentais là-dessus,[1] ceux-ci vous avaient fait prévoir d'avance que leur souveraine ne changerait pas de plan, et qu'elle ne souhaiterait pour roi que le Stolnik. A cela, il faut bien que je vous dise qu'il ne m'est jamais entré dans l'esprit, et que la dépêche que je vous ai faite du 23 du mois passé de juillet, ne contient mot que, pour faire revenir la Porte de ses alarmes, l'impératrice de Russie dût changer de sentiment par rapport au Stolnik pour ne pas soutenir plus son élection; mais que tout ce que je vous ai dit là-dessus, a été que, pour faire tomber les bruits frivoles qui, par les artifices des ministres des cours malintentionnées à Constantinople, avaient donné de fausses alarmes à la Porte et opéré cette note qu'elle a fait remettre au sieur d'Obreskow, j'étais d'avis qu'il fallût songer au plus tôt à un mariage du Stolnik à contracter avec quelque dame polonaise d'un sang illustre. Ainsi donc que vous devez bien vous garder de ne pas donner lieu à quelque malentendu vis-à-vis des ministres de Russie à ce sujet et plutôt, dans le cas que vous n'eussiez expliqué assez clairement ce que dessus, le faire encore, en leur assurant que je resterais fermement attaché au concert que j'avais pris par rapport à l'élection du Stolnik avec la cour de Russie.

D'ailleurs, je suis fort étonné de ce que les ministres de Russie et leur parti encore vous paraissent avoir donné dans les insinuations malicieuses que le comte Mercy et ceux de sa clique ont tâché de leur inspirer sur la sincérité et la droiture de mes intentions à l'égard des affaires de Pologne. Aussi, si lesdits ministres ont conçu des soupçons là-dessus, je ne comprends pas ce qui y peut avoir donné lieu, et ose me flatter que leur cour pensera autrement à ce sujet et me rendra justice.

Quand je leur ai communiqué ce qui m'est revenu des vues du parti mécontent, et que j'ai été d'avis de tâcher s'il y avait moyen de réconcilier les esprits, je l'ai toujours fait de manière qu'on a dû reconnaître la sincérité de mes intentions pour prévenir et pour écarter tout obstacle au plan concerté entre moi et la cour de Pétersbourg et pour faire au mieux que, toute opposition levée, l'on sache parvenir d'un accord commun au but proposé, sans être obligé de recourir à des moyens violents et sans en avoir à appréhender des suites, dans le cas que des cours étrangères s'en mêlassent encore.

Que, quand le comte Keyserling croit que je pourrais détruire tout éclat à Constantinople, si je fis faire la déclaration qu'il vous a proposée,[2] il faut qu'il réfléchisse, en premier lieu, que je n'aie pas autant la Porte à ma disposition pour la mener là où je veux, et que,

[1] Vergl. S. 440. Anm. 1. — [2] Keyserling und Repnin wünschten, dass der König ausdrücklich in Konstantinopel die Erklärung abgeben lassen möge, er wolle unveränderlich an der Wahl Poniatowskis festhalten.

d'ailleurs, je ne saurais faire faire une pareille déclaration, sans savoir au préalable les intentions de sa cour, afin de m'y conformer, et que c'était à cet effet que j'avais communiqué avec elle sur cela, mais qu'en attendant sa réponse, je n'avais pas laissé de prévenir mon ministre à Constantinople[1] sur la frivolité du bruit en question, comme controuvé absolument pour donner de fausses alarmes à la Porte, et que tout cela n'empêcherait pas que la Russie et moi n'allassions notre droit chemin dans le concert dont nous étions convenus.

Ma volonté est donc que vous expliquiez bien tout ceci aux ministres de Russie, quoique de la façon la plus amiable et en termes convenants, et que vous tâchiez de les faire revenir de tout soupçon injuste qu'ils peuvent avoir conçu par de fausses insinuations des gens dont ils devaient bien se méfier.

Federic.[2]

Nach dem Concept.

15199. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A WILDBAD.

Potsdam, [11 août 1764].[3]

La lettre que Votre Altesse m'a faite du 13 [du mois passé], vient de m'être rendue par le général-major de Gourcy,[4] et vous devez être persuadé que je vous sais bien du gré de m'avoir envoyé un homme qui a tant de part à votre confiance, et dont je serai bien aise de connaître les qualités et les mérites.

Cependant, comme il ne fait que d'arriver ici précisément au temps où je suis sur le point de partir pour la Silésie, et que je me trouve empêché par là de m'entretenir avec lui, il faudra bien qu'il prenne patience jusqu'à mon retour, où alors j'emploierai tout le loisir pour m'expliquer avec lui. Je suis, au surplus, très sensible à toutes les assurances que Votre Altesse me veut bien renouveler de Son attachement pour moi, et La prie etc.

Federic.

Nach dem Concept.

15200. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam, 12 août 1764.][5]

La dépêche que vous m'avez faite le 31 de juillet passé, m'a été exactement remise. Comme je me suis expliqué déjà par la lettre que

[1] Vergl. Nr. 15165. 15168. — [2] In einem Postscriptum vom 12. August an den Fürsten Carolath über seine Ausgaben in Warschau schreibt der König, „que je ne prétends pas que mes ministres aux cours étrangères dépensent au delà de ce que je leur assigne en appointement, et qu'il me fâche plutôt, s'ils y mettent de leur propre bien, en faisant gratuitement de plus grandes dépenses". — [3] Das Datum nach einem Archivvermerk. — [4] Vergl. S. 429. — [5] Das Datum nach der Ausfertigung.

je vous ai écrite du 22 [du mois passé][1] sur tout ce que votre dépêche alléguée comprend relativement aux affaires de Pologne et aux insinuations que la Porte a fait faire en dernier lieu au sieur d'Obreskow, je ne saurais què vous y renvoyer, ne pouvant rien y ajouter. Quoique, d'ailleurs, j'eusse déjà prévenu le comte Panin dans son désir sur des instructions à donner à mon ministre à Constantinople, que j'ai fait dépêcher déjà le 22 de juillet dernier[2] par un courrier, j'ai néanmoins voulu user de complaisance envers ledit comte pour dépêcher aujourd'hui encore un courrier au sieur Rexin pour lui porter une nouvelle instruction à ce sujet, exactement dans le sens que le comte Panin l'a demandé.[3]

Au reste, je suis encore dans le sentiment que ma dépêche ci-dessus alléguée [contient],[4] que, pour couper court à toute intrigue et mauvais dessein et pour mettre la Porte hors de tout jeu, il faudrait qu'on songeât de marier au plus tôt mieux le Stolnik à une dame polonaise, et qu'on fasse au possible de bonnes conditions aux seigneurs polonais mécontents qui se sont jetés dans la Turquie pour y trouver asile, afin de [les] en retirer, pour ne pas plus agacer la Porte.

S'il y aura moyen de réussir dans ceci, alors j'ai tout lieu de présumer que la Porte se ravisera, et que tout ce qui regarde l'élection du roi de Pologne, se passera aussi tranquillement, de sorte qu'il n'y aura plus d'opposition.

Nach dem Concept. Federic.

15201. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 12. August 1764.

Ich habe Euch unter dem [22.][5] des vorigen Monates bereits vorläufig instruiret, wie Ihr Euch gegen die Minister der Pforte wegen der Declaration, so der Grossvezier an den russischen Minister Obreskow ohnlängst der polnischen Sachen halber thun lassen, verhalten und was Ihr denenselben deshalb insinuiren sollet. Nachdem Ich aber vor nothwendig finde,[6] Mich bei der Pforte Selbst noch weiter zu interponiren, dass aller Éclat von Seiten derselben gegen Russland in dieser Sache coupiret und verhindert werde, so dass, im Fall es auch der Pforte, wie Ich doch noch nicht glaube, ein Ernst wäre, mit Russland dieser Sachen halber in Thätlichkeiten auszubrechen, es nicht dazu komme, so instruire Ich Euch fernerweitig und befehle Euch hierdurch, dass, sobald Ihr diese Meine gegenwärtige Dépêche erhalten haben werdet, Ihr auf das forderlichste und ohne einige Zeit zu verlieren, der Pforte auf die convenableste Art, wie es nach denen dortigen Umständen geschehen kann, nach-

[1] Nr. 15167. — [2] Nr. 15165. — [3] Vergl. Nr. 15201. — [4] Nach der Ausfertigung. In der Vorlage: „sentiment". — [5] In der Vorlage verschrieben: „16". Vergl. Nr. 15165. — [6] Vergl. Nr. 15200.

stehende Repräsentation thun sollet: wie Ich nämlich besonders surpreniret worden wäre, als Ich in Erfahrung gekommen, dass die Pforte ihrerseits auf einmal von ihren so solenn declarirten guten Sentiments über die jetzigen polnischen Sachen geändert hätte. Dass Russland, de concert mit Mir, zu einem festen Principio gesetzet habe, die polnische Nation in ihrer instehenden Königswahl nicht zu geniren, vielmehr solche in ihren Rechten, Freiheiten und Privilegiis zu mainteniren, solches sei richtig und bekannt, und dass solches und die deshalb genommene Mesures auch von der Pforte approbiret, ja versprochen worden, dazu concurriren zu wollen; dass aber auch ebendaher Russland weder im Stande noch berechtiget sei, dem Stolnik diejenige Exclusion zu geben, welche von der Pforte jetzo verlanget werden wollen, ohne ganz offenbar wider vorgedachtes Principium zu handeln, solches sei ganz überzeugend wahr. Ihr sollet demnächst insonderheit auf die Absurdität des Vorgebens dererjenigen insistiren, welche der Pforte die Besorgniss einer Heirath zwischen der russischen Kaiserin und gedachtem Stolnik auf eine so malicieuse als insolente Art vorspiegeln und selbige dadurch allarmiren wollen. Ich habe Euch in Meiner obangezogenen Dépêche bereits die Ursachen angeführet, worum dergleichen Heirath ohnmöglich geschehen, noch einmal daran gedacht werden können; davon sollet Ihr nicht nur Euren Gebrauch machen, sondern noch die Réflexions hinzufügen und der Pforte klar begreifen machen, dass nach der innerlichen Verfassung von dem russischen Reiche die Kaiserin, wenn es möglich wäre, dass sie dergleichen Gedanken von einer solchen Heirath jemalen fassen könne, sich vor ihr Personnel sehr exponiren und solches gewiss eine Revolution verursachen würde.

Hierbei sollet Ihr der Pforte annoch begreifen machen, dass weder der wienersche noch der französische Hof sich einkommen lassen würde, eine ihrer Prinzessinnen an einen König von Polen zu verheirathen, indem diese Höfe weder vor die Prinzessin noch vor deren Kinder einige Avantage zu hoffen hätten, weil diese nach dem Tode ihres Vaters wiederum in dem Stande von simplen Edelleuten geriethen. Ihr müsset aber hauptsächlich der Pforte begreifen machen, dass alle solche falsch- und ungegründete Insinuationes eine Wirkung der arglistigen Politique des wienerschen Hofes wären, wodurch selbiger hoffte, den guten Glauben der Ottomannischen Pforte zu surpreniren und solche aufzubringen, um etwas gegen Russland zu unternehmen, bloss, selbiges dadurch zu obligiren, damit es das Système eines Einverständnisses mit Mir abandonnire und wiederum mit dem wienerschen Hofe [sich] einlasse. Wahr und bekannt sei es, dass die ganze Politique und Absicht dieses Hofes dahin gehe, Teutschland sowohl als das türkische Reich zu unterdrücken. Die enge Verbündnisse, welche dieser Hof jetzo mit denen Kronen von Frankreich und Spanien nähme,[1] bezeugeten dessen weitaussehende Ab-

[1] Vergl. Nr. 15191.

sichten gar klar, zu deren Ausführung er sich dieser Puissancen versichern wollte, um die Hände so viel freier zu haben. Glückete es nun dem wienerschen Hofe, sich auch Russland wieder zu attachiren, wenn es auch nur insoweit wäre, dass er von solchem keine Opposition zu besorgen hätte, so würde ihm nichts leichter sein, als sich auf der Seite, wo er wolle, auszubreiten. Und da er in dem letzteren Kriege seine Absichten in Teutschland nicht erreichen können, so sei es sehr wahrscheinlich, dass er solche gegenwärtig nach der Seite von der Türkei richten werde.

Ihr sollet der Pforte dabei zu vernehmen geben, wie dass die russische Kaiserin Mir im Vertrauen ihren Chagrin über das gegenwärtige Verfahren der Pforte gegen ihr eröffnet und Mich ersuchet hätte, diese darunter in ihren ihr unrichtig beigebrachten Idées zu rectificiren. Daher Ich also als ein wahrer Freund und getreuer Alliirter von derselben ihr nicht versagen können, Mich mit der Pforte darüber zu expliciren; und da Ich von solcher bisher so viele Marquen von ihrer Droiture [und] grossen Einsicht hätte, so hoffte Ich auch, dass dieselbe diesen Meinen Avis ihrer Attention werth achten werde. Vor das übrige könnte und wollte Ich der Pforte allemal garantiren, dass die russische Kaiserin weder den Stolnik heirathen noch auch gegen die Pforte etwas offensives unternehmen, sondern vielmehr in ihrer friedfertigen Gesinnung gegen selbige continuiren würde; dass aber auch Ich die Pforte ersuchete, der russischen Kaiserin nicht weiter anzumuthen, dass selbige einem aus denen Piasten die Exclusion bei der Wahl eines Königes geben solle, da solches demjenigen Engagement, so sie deshalb vor den Augen von ganz Europa genommen hätte, entgegenstünde. Auf den Fall aber, dass wider Verhoffen die Pforte auf diese Meine freundschaftliche Représentation keine Consideration nehmen, noch auch die schädliche und malicieuse Concerts, so vorgedachte übelintentionnirete Höfe nebst einigen widriggesinneten Polen mit dem Tartarchan zu Störung des Friedens und um die Pforte zu abusiren, genommen hätten, einsehen wollte, Ich derselben nicht verbergen könne, wie Ich sehr besorgete, dass der russische Hof alsdenn aus Désespoir die Partie nehmen dörfte, sich wiederum mit den Oesterreichern zu alliiren und demnächst mit vereinigten Kräften gegen die Ottomannische Pforte zu agiren, wider welche Resolution von Seiten des russischen Hofes Ich bisher allen Meinen Credit anwendete, um solchen davon zurückzuhalten.

Alle vorstehende Représentations der Pforte zu thun, sollet Ihr nicht die geringste Zeit versäumen, auch, was Ihr dadurch effectuiret habt, Mir demnächst baldmöglichst melden; dabei Ihr zu beobachten habet, dass, ohnerachtet Ihr allemal in diesen Sachen mit dem russischen Minister in vertraulichem Concert agiren müsset, Ihr dennoch wegen vorgedachter Représentation Euch dorten äusserlich so stellen müsset, als ob Ihr vorher mit dem Obreskow kein Concert darüber genommen hättet, sondern dass vielmehr Euch der Einhalt solcher Représentation

von Mir immediate suggeriret worden wäre, um der Pforte dadurch eine abermalige Marque von Meiner Freundschaft, Vertrauen und Hochachtung zu geben. Uebrigens habt Ihr auch von dieser Dépêche dem Major von Zegelin vertrauliche Communication zu thun.

Nach dem Concept. Friderich.

15 202. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 août 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, m'a été remis; au sujet duquel je veux bien vous dire que, si l'on vous a accusé juste dans l'anecdote du général Ried qu'il doive avoir trop avancé sur certaines matières dans une conversation avec moi, cette matière ne saurait regarder que l'échange à faire des sujets réciproques qui se trouvent encore en arrière dans le service de deux côtés, clairement stipulé dans le traité de la dernière paix, et sur quoi le susdit ministre m'a donné les plus fortes assurances que sa souveraine était fermement intentionnée de remplir religieusement ces engagements: ce que, cependant, le *Hofkriegesrath* a su éluder jusqu'à ce moment-ci, malgré toutes les facilités que j'y ai prêtées de ma part.[1] Ce qui, cependant, ne soit dit à vous que pour votre seule direction.

Nach dem Concept. Federic.

15 203. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 août 1764.

La dépêche que vous m'avez faite du 7 du mois courant, m'ayant informé de ce que le prince Louis de Brunswick vous a donné d'éclaircissements sur ce qui regarde l'alliance à former entre le Prince Stathouder et ma nièce,[2] j'en ai eu tout lieu d'être satisfait et ne saurais que goûter les raisons que le susdit Prince a alléguées pour [ce] qu'il ne croyait pas convenable de faire actuellement aucune démarche à ce sujet.[3] Et comme cela me suffit à présent, vous vous y bornerez et ne ferez plus aucune insinuation sur cette affaire, en gardant, d'ailleurs, le secret de ceci devant tous autres.

Nach dem Concept. Federic.

1 Vergl. Nr. 15052. — 2 Vergl. Nr. 15172. — 3 Prinz Ludwig hielt es für rathsam, bis zur Volljährigkeit des Prinzen Statthalters zu warten.

15 204. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 13 août 1764.

Der König dankt dem Herzog für die in dessen Schreiben vom 10. August ausgesprochene Theilnahme an seiner Wiederherstellung und giebt ihm anheim, dem Geheimrath von Feronce Vollmacht zur Verhandlung über den Ehecontract des Prinzen von Preussen[1] zu ertheilen.

Je vous sais, d'ailleurs, parfaitement gré de la communication des nouvelles de France qui vous sont parvenues,[2] et qui me paraissent très vraisemblables. Avec cela, il vaut toujours bien mieux que la cour de Vienne exerce son ambition en Italie,[3] ce que nous saurions regarder avec indifférence, que si elle voudra oser le faire dans l'Empire. Reste à savoir, au surplus, si la France également que l'Espagne ne regretteront un jour ce qu'elles ont contribué elles-mêmes à faire nicher les Autrichiens en Italie.

Je ne doute presque pas que vous ne soyez actuellement informé de l'étrange catastrophe par laquelle l'infortuné prince Iwan a terminé sa vie en Russie.[4] Comme peut-être vous n'êtes pas encore instruit des circonstances qui ont accompagné cet évènement, je me flatte qu'il vous ne sera pas désagréable, quand je fais joindre la note ci-close[5] de ce que j'en ai appris; au sujet de laquelle, cependant, je vous prie avec instance de ne pas la laisser à tout autrui, mais de la garder pour vous seul ou du moins ne laisser apercevoir à personne que la nouvelle de cette affaire vous soit venue de moi . . .

Federic.

Nach dem Concept.

15 205. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 août 1764.

Je vous envoie ci-clos le rapport du prince Carolath et du sieur Benoît[6] qu'on vient de me remettre. Comme j'y trouve des choses au sujet desquelles je veux avoir votre avis, j'attends que vous me marquiez au plus tôt ce que c'est que les trompettes que le Prince demande,[7] si c'est un cérémonial nécessaire et pratiqué autrefois déjà à l'égard de nos ministres dans ces occasions ou si c'est peut-être à l'imitation de ce que ceux de Russie vont faire. Dans ce cas-là, le prince Carolath pourra se dispenser de s'y conformer.

Je ne sais, d'ailleurs, ce qu'il veut dire des déclarations formelles, soit de bouche soit par écrit, à faire par lui sur l'article du Stolnik;[8] c'est de quoi je demande encore vos explications.

1 Vergl. S. 410. — 2 Vergl. S. 470. — 3 Vergl. Nr. 15 190. — 4 Vergl. S. 457. — 5 Liegt nicht bei. Vermuthlich war es ein Auszug aus den Berichten von Solms vom 20. und 24. Juli. — 6 D. d. Warschau 8. August. — 7 Für die Wahlceremonie. — 8 In einer Audienz beim Primas am 7. August hatte Keyserling erklärt, dass die Wahl Poniatowskis auf dem Wahltag von Russland und Preussen

Pour la courte harangue en latin qu'il prétend avoir,[1] je vous laisse le soin de la lui envoyer, et quant au sieur Benoît, il lui est toujours permis de rester au logis les jours de grandes cérémonies.[2]

Au surplus, comme le sieur Boscamp,[3] en conséquence de son mémoire ci-joint,[4] me demande son congé, que je veux bien lui accorder, vous n'avez qu'à le faire expédier et l'adresser au sieur Benoît.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15206. AU MARGRAVE RÉGNANT D'ANSBACH A ANSBACH.

P[otsdam], 16 août 1764.

Der König bestätigt den Empfang eines Schreibens des Markgrafen vom 8. August und spricht seinen Antheil an dem Gesundheitszustand seiner Schwester, der Markgräfin-Mutter aus.

Pour ce qui regarde votre désir de vous expliquer avec mon ministre de Plotho sur les affaires de Baireuth,[5] je vous en ai prévenu déjà, en lui donnant mes ordres[6] d'aller vous donner de bouche toutes les informations à ce sujet que vous lui demanderez, et pour apprendre de vous les moyens que vous sentirez les plus convenables pour remédier aux maux qui oppriment le pays. Soyez assuré, au reste, que je m'occuperai bien particulièrement à ce qui peut contribuer à votre bonheur, par une suite des sentiments etc.

Nach dem Concept. Federic.

15207. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 août 1764.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. Je laisse à son lieu les assurances que votre confident vous a données de ce que la négociation pour le nouveau traité entre les trois cours était rompue. Mes lettres de Hollande[7] disent que celles de Paris avouaient assez généralement que ladite négociation avait été rompue, mais que ces nouvelles

empfohlen werden würde; Carolath hatte seinerseits auf die früher abgegebenen Erklärungen Bezug genommen. Die Gesandten berichteten hierzu: „Ceci n'étant qu'une préparation pour ce qui devra se faire en peu, et qu'ainsi il sera peut-être nécessaire de faire des déclarations formelles, soit de bouche soit par écrit, sur l'article du Stolnik, nous supplions Votre Majesté de vouloir bien nous y autoriser."

[1] Carolath hatte gebeten, ihm eine kurze lateinische Ansprache, mit der er auf dem Wahlfeld die Wahl Poniatowskis empfehlen wollte, aufzusetzen. — [2] Sonst müsse er, so berichtete Benoît, den Ceremonien „debout et découvert" beiwohnen; „je n'aurai aucune place à cette Diète où le Sénat et l'ambassadeur [d. i. Carolath] devront se couvrir." — [3] Vergl. S. 93. Anm. 3. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 15170. — [6] Der nicht vorliegende Erlass an Plotho war, seiner Antwort vom 21. August zu Folge, vom 14. August datirt. — [7] Bericht Thulemeiers, d. d. Haag 10. August.

n'acquéraient guère de créance là-bas, et qu'on soutenait que les cours intéressées n'avaient répandu ce bruit que pour diminuer l'attention des puissances maritimes, et que le projet favori de la cour de France était de modifier l'alliance de Versailles et d'y faire accéder la cour d'Espagne.

Un autre avis qui m'est venu de bonne main,[1] mais dont je ne saurais vous garantir tout-à-fait encore l'authenticité, m'apprend qu'il ne s'agissait pas dans la susdite négociation d'une accession de la part de l'Autriche au pacte de famille ni d'un renouvellement du traité de Versailles, mais que c'était un traité de nouvelle création entre les trois cours[2] où l'on disposait de ce qui appartenait à autrui, comme par exemple que l'archiduc Léopold aurait la Corse, que la France et l'Espagne paieraient aux Génois comme bon leur semblerait, et qu'au surplus on voudrait bien atteindre dans ce traité le but qu'on a manqué en Allemagne. Que le duc de Choiseul faisait tout son possible pour faire constater ce traité, contre lequel, cependant, le duc de Praslin se raidissait fort.[3]

Au reste, je ne vous communique tout ceci que pour votre seule direction, dont vous ne ferez semblant de rien au dehors, mais qui saura, cependant, vous aider en quelque façon pour tirer au clair cette affaire, autant qu'il dépendra de vous, et pour débrouiller l'incertitude où nous en sommes.

Nach dem Concept. Federic.

15208. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 19 août 1764.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois. Je crois avoir tout lieu de présumer que le roi des Romains préférera la princesse de Parme devant celle de Portugal, par la raison que l'Espagne est aigrie contre la cour de Portugal et a forte envie de rompre avec celle-ci, dès qu'elle le trouvera de sa convenance; ce qui me fait croire que même les cours de Vienne et de Versailles pencheront plus pour la princesse de Parme.

Quant aux affaires de Pologne, comme on y est à la veille de faire l'élection, et qu'elle sera faite au premier jour, j'espère que, cette affaire faite, la cour où vous êtes, n'aura plus occasion de susciter une guerre.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Schreiben des Herzogs von Braunschweig, d. d. Braunschweig 10. August. Vergl. Nr. 15204. — [2] Vergl. dazu Nr. 15161. — [3] Vergl. Nr. 15190.

15209. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

[Berlin, 19 août 1764.][1]

En conséquence de la lettre que je vous avais faite touchant les griefs que le comte de Flemming avait portés contre mon ministre d'État de Schlabrendorff au sujet d'une petite course qu'il avait faite par la Lusace,[2] j'avais demandé explication de mon susdit ministre de quoi il s'était agi dans son voyage. Comme il vient de m'en faire son rapport fidèle et exact, je vous en adresse ci-joint la copie[3] que vous saurez laisser lire au comte de Flemming, afin de voir lui-même par [là] combien est[4] mal fondé tout ce qu'on a voulu imputer des irrégularités dans ce voyage. Je vous renvoie, au surplus, à ce que je vous ai déjà marqué dans ma susdite lettre à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

15210. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[5]

Berlin, 19 août 1764.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, et suis bien aise d'apprendre la manière dont le comte Panin a envisagé ce que je lui ai fait insinuer au sujet des dernières nouvelles de Constantinople.[6] J'espère qu'il sera également content de ce que je lui ai fait communiquer de la réponse que j'ai donnée au général Mokranowski,[7] en conséquence de la dépêche que je [vous][8] ai faite à ce sujet. Je n'ai pas manqué d'instruire d'abord le prince de Carolath à Varsovie pour appuyer le comte de Keyserling relativement aux instructions que le comte Panin vient de donner à ce ministre touchant le mariage à faire du Poniatowski,[9] et je viens de donner encore des instructions au sieur de Rexin pour faire ces insinuations à la Porte, conformément à ce que le comte Panin propose.[10] Au surplus, comme nous sommes à la veille de voir l'élection d'un roi de Pologne faite, je saisirai cette occasion pour écrire à l'impératrice de Russie cette lettre que le comte Panin m'a demandée,[11] que je vous adresserai alors par un courrier, et dont j'espère que ce ministre sera content.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Das Datum nach dem Bericht Buchs vom 24. August. — [2] Vergl. Nr. 15196. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vorlage: „il est". — [5] Am 17. August theilt der König dem Gesandten seine Ernennung zum Domherrn von Halberstadt mit. „Je me flatte que vous vous en trouverez assez soulagé par là dans vos affaires." — [6] Vergl. Nr. 15167. — [7] Vergl. Nr. 15177. — [8] So nach der Ausfertigung; Vorlage: „lui". — [9] Vergl. Nr. 15211. — [10] Vergl. Nr. 15213. — [11] Vergl. Nr. 15159 und Nr. 15163.

15211. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 19 août 1764.

Je viens de recevoir la dépêche que vous venez de me faire du 11 de ce mois, et ne laisserai pas de répondre au premier jour à la lettre que vous aviez jointe.[1]

Comme le comte Panin m'a fait prier par mon ministre le comte de Solms que je voulusse bien vous donner mes ordres, afin que vous appuyiez auprès du Stolnik la proposition au sujet de son mariage à faire avec une dame polonaise,[2] que le comte de Keyserling a eu ordre de lui faire, je veux bien m'y prêter, et vous [vous] conformerez ainsi en conséquence, après vous avoir concerté là-dessus avec ledit comte de Keyserling.

Quant à ce qui regarde l'algarade que le général prince Daschkow a faite vis-à-vis le bacha de Chozim,[3] je suis très fâché du contretemps bien mal placé. Je m'étonne que le comte Keyserling n'a pas prévenu cet accident en écrivant d'abord [au]dit général pour éviter toute rumeur vis-à-vis les Turcs; car il y a, cependant, au delà de trois semaines que j'ai fait avertir le comte Keyserling de l'ombrage que la Porte avait nouvellement pris touchant les affaires de Pologne.

Der König sichert dem Fürsten Carolath die Regelung seiner Geldforderungen[4] nach Rückkehr von seiner unmittelbar bevorstehenden Reise nach Schlesien zu. „Mais, quant à la permission que vous me demandez pour oser retourner chez vous d'abord après l'élection, je ne crois pas que cela puisse avoir lieu, je présume plutôt que l'étiquette demande que vous restiez jusqu'après le couronnement fait."

Nach dem Concept. Federic.

15212. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 19. August 1764.

Zufolge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll ich die Originalanlage von dem Grafen von Poniatowski,[5] so mit der heutigen Dépêche des Fürsten Carolath und des p. Benoît eingekommen, an Ew. Excellenz senden und dabei vermelden, wie Dieselbe eine convenable

1 Vergl. Nr. 15212. — 2 Vergl. S. 440. 441. — 3 Die Gesandten hatten über Daschkow berichtet: „Il a écrit au bacha de Chozim, le priant de ne prendre aucun ombrage de la présence des troupes russes, puisqu'elles ne servaient qu'à soumettre les Polonais rebelles à leur souverain la République, et que même le bacha lui ferait un grand plaisir, s'il voulait bien lui livrer les rebelles polonais qui s'étaient réfugiés chez lui." Der Pascha hatte darauf sehr höflich, aber ablehnend geantwortet und den Fürsten Daschkow gebeten, sich von den Grenzen zu entfernen. — 4 Vergl. S. 463. — 5 In diesem Schreiben, d. d. Warschau 9. August, dankte Poniatowski für das, was am 7. August beim Primas geschehen sei (vergl. S. 468. Anm. 8); allein schon die Gegenwart des Fürsten Carolath habe eine gute Wirkung hervorgebracht.

Antwort in sehr polien Termes darauf ausfertigen und solcher eine kleine Expedition an gedachten Fürsten und den p. Benoît[1] beifügen lassen möchten, um solches Schreiben ermeldetem Grafen mit einem convenablen Compliment einzuhändigen.

Da des Königs Majestät diese Nacht etwa um 12 Uhr Dero Reise von hier antreten wollen, mithin vorgedachte Expeditiones nicht mehr allhier zu Dero Unterschrift zu bringen sein werden, so haben Dieselbe mir befohlen, solche Deroselben nach Schlesien nachzusenden, so dass gegen die Zeit, da Sie in Dero dortigen Tour nach Brieg kommen, Sie alsdenn solche zur Zeichnung allda vor Sich finden.

Eichel theilt ferner dem Minister die Antwort des Königs auf Carolaths Gesuch, nach der Wahl abreisen zu dürfen, mit.[2] „Ich soll aber diesen Umstand an Ew. Excellenz mit berühren, damit Dieselbe Sich gegen des Königs Majestät weiter deshalb expliciren möchten."

Nach der Ausfertigung. Eichel.[3]

15213. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 19. August 1764.

Ueber diejenige Instructions, so Ich Euch in Meiner letzteren Dépêche[4] wegen der polnischen Sachen ertheilet, und welche Euch der Courier Dumcke hoffentlich richtig überbracht haben wird, befehle Ich Euch noch hierdurch,[5] denen Euch aufgetragenen Insinuationen an die Pforte beizufügen und dem Grossvezier zu repräsentiren, wie es dem russischen Hofe ohnmöglich falle, einem derer polnischen Piasten, welcher es auch sein möge, die Exclusion von der Wahl zur Krone zu geben, woferne derselbe nicht vorher zum Feinde des Vaterlandes declariret worden wäre; dass ferner man gestehen müsse, wie die Wünsche der polnischen Nation sich grössesten Theils an den Grafen Poniatowski vereinigten, und dass darunter von gedachter Kaiserin nichts im Wege geleget werden könne, dass aber, gesetzt dass der Graf Poniatowski gewählet würde, die russische Kaiserin nebst Dero Alliirten sich allemal nachdrücklich opponiren würde, dass weder dieser noch jemalen ein König von Polen sich mit einer österreichischen oder französischen Prinzessin

1 Die demgemäss im Ministerium aufgesetzten Schreiben an Poniatowski und an die Gesandten in Warschau sind vom 21. August datirt. — 2 Vergl. Nr. 15211. — 3 Auf einem Schreiben des Grafen Potocki, d. d. Alexandrowie 30. Juli, in welchem dieser um Gehör für den Ueberbringer, den Grafen Sapieha bat, um den König über die wahre Lage in Polen und über die Bedrückungen aufzuklären, die seine aufrichtigsten Anhänger erführen, finden sich die eigenhändigen Weisungen des Königs für die Antwort: „Obligeante Antwort, aber die Argumenta müssen so widerleget werden, als der Brief vom Grand-Général durch den Mokranowski geschehen ist. Friderich. Heute noch zu unterschreiben. Friderich." Das daraufhin im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben an Potocki ist vom 19. August datirt. Vergl. dazu Nr. 15177. — 4 Vergl. Nr. 15201. — 5 Vergl. Nr. 15210.

verheirathete, und dass sie also in diesem Stücke mit dem Sentiment der Pforte ganz einig wäre. Um aber den Sultan hierunter noch mehr zu beruhigen, so könnet Ihr dem Grossvezier eröffnen, wie man ganz gewiss wüsste, dass der Graf Poniatowski im Begriff stünde, sich mit einer polnischen Dame zu verheirathen,[1] und dass diese Affaire noch vor dem zu haltenden Wahltag eclatiren dörfte. Von allem vorstehenden sollet Ihr also einen baldigen und besten Gebrauch machen.

Nach dem Concept. Friderich.

15214. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Schweidnitz, 23 août 1764.

J'ai reçu ici le rapport que vous m'avez fait en date du 15 de ce mois. Quoique les nouvelles qui sont entrées jusqu'à présent de l'évènement arrivé en Russie,[2] puissent fournir matière à différents raisonnements, j'avoue que je me trouve encore dans le cas de suspendre là-dessus mon jugement; je ne suis, cependant, point d'opinion que ce que vous m'alléguez des voyages de plusieurs grands de Russie,[3] indique une fermentation dans la nation, et je ne crois pas que l'impératrice de Russie ait actuellement à appréhender quelque révolution.

Au reste, je souhaite bien du contentement à l'Impératrice-Reine pendant son séjour à Presbourg, bien que je doute qu'elle rencontre toute la facilité de la part des états pour se prêter à ses volontés.

Nach dem Concept. Federic.

15215. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH A VARSOVIE.

Tannhausen, 25 août 1764.

Le rapport que vous m'avez fait avec le résident Benoît du 18 d'août, a bien mon approbation, vu la communication qu'il renferme du contenu de la lettre intéressante que le comte Chotek a écrite au général Poniatowski.[4]

Le meilleur sera toujours de ne point s'expliquer sur l'évènement arrivé en Russie par rapport au prince Iwan;[5] car, quoique, selon le principe de droit, celui qui a l'avantage d'une mauvaise action, est censé d'en être l'auteur, il y a des cas où l'on se trompe, et le plus sûr est que vous ne parliez du tout de l'évènement en question, sur les conjectures qu'on pourrait former à cet égard, en prétextant une parfaite ignorance sur tout ce qui y a du rapport.

Je compte que vous m'informerez en peu de la réussite de l'élection du roi de Pologne, et vous observerez d'assurer les ministres de

[1] Vergl. Nr. 15211. — [2] Der Ermordung Iwans, vergl. Nr. 15204. — [3] Reisen ins Ausland. — [4] Vergl. Nr. 15216. — [5] Vergl. Nr. 15214.

Russie qu'ils auraient lieu d'être convaincus de plus en plus de ma façon de penser droite et sincère, et que je ne me départirais le moins du monde de mes traités avec leur cour.

Au reste, vous me feriez un grand plaisir, si vous pouviez trouver moyen d'engager à mon service des fils de quelques grands de Pologne auxquels je serais disposé d'accorder le grade de majors et de lieutenants-colonels. Mes vues là-dessus sont, ce que, cependant, je ne dis qu'à vous en confidence, et dont vous ne direz rien à personne, de m'en servir un jour, si l'occasion le requiert, pour l'érection de quelques corps de troupes légères, soit cosaques ou uhlans, qu'ils lèveraient à leurs frais et dépens, et il faudra pour cela que ceux à qui vous ferez la proposition d'entrer à mon service, soient des gens riches, sans qu'il soit extrêmement besoin d'avoir égard à leurs mérites.

Nach dem Concept. Federic.

15216. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Tannhausen, 25 août 1764.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, par lequel vous me proposez vos conjectures sur ce qui peut avoir donné lieu aux négociations entre les cours de Versailles et de Madrid relativement à l'accession de la dernière au traité de Versailles, et les raisons pour lesquelles on aurait voulu lui donner plus d'étendue,[1] sont très bien pensées, de manière qu'il me semble que vous avez solidement rencontré le fond de cette affaire.

Pour ce qui regarde la Diète à Presbourg, il me paraît que la cour de Vienne pourrait très bien n'y faire que de l'eau claire, et je suis bien aise de vous dire en confidence que je n'en serai pas fâché. Au reste, je compte que l'élection du roi de Pologne pourra être faite vers la fin de ce mois; on me marque, d'ailleurs, de Varsovie[2] que le général Poniatowski avait reçu une lettre du comte Chotek, chancelier de Bohême, qui indiquait très clairement que le rappel des ministres d'Autriche qui ont résidé à Varsovie,[3] n'influerait aucunement sur les affaires présentes de la Pologne, et que la cour de Vienne ne se mêlerait en aucune manière de l'élection du roi. Cette lettre porte en propres termes que lui, comte Chotek, avait fait un rapport exact à l'Impératrice-Reine du contenu de la lettre que le général Poniatowski

[1] Rohd hatte über die Verhandlungen zwischen den Höfen von Wien, Versailles und Madrid berichtet: „Mes intelligences m'ont assuré constamment ici qu'il ne s'est agi d'aucune accession étrangère au pacte de famille, ... mais il n'en est pas moins probable aussi qu'on a voulu d'abord faire revivre le traité de Versailles et lui donner plus d'étendue, afin de le rendre d'autant plus capable d'en imposer aux yeux de l'Europe et de servir de contrepoids à celui que Votre Majesté a fait dernièrement avec la Russie.“ — [2] Bericht von Carolath und Benoît, d. d. Warschau 18. August. — [3] Vergl. S. 456. Anm. 4.

lui avait écrite à l'égard du comte Mercy; qu'il serait inutile d'entrer dans un long détail au sujet de cet ambassadeur; qu'il suffisait qu'il avait été rappelé, et que son rappel devait [servir] d'une preuve indubitable des sentiments d'amitié et de justice de l'Impératrice-Reine, tant envers la république de Pologne en général qu'en particulier envers la famille des Poniatowski, et que cette Princesse avait ordonné au comte Chotek d'assurer le général Poniatowski de son ancienne bienveillance, et qu'elle se flattait qu'en peu ce général serait en état de témoigner à Sa Majesté Impériale encore plus d'attachement et de reconnaissance que jamais. Cette lettre finit par souhaiter une entière réussite dans le grand œuvre qu'on méditait en Pologne pour le bien de la famille des Poniatowski.

Federic.

Nach dem Concept.

---

15 217. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH A VARSOVIE.

Neisse, 28 août 1764.

J'ai reçu vos deux rapports du 22 et du 23 de ce mois, et comme le concert que j'ai pris avec l'impératrice de Russie touchant l'élection du roi de Pologne, doit être uniforme et parfait, je vous envoie ci-joint les lettres de créance où le comte Poniatowski, stolnik du grand-duché de Lithuanie, se trouve nommé sur le pied que les ministres russiens l'ont désiré.[1] Vous n'en ferez usage que dans le cas où il le faudra, et vous observerez pour lors d'y faire ajouter la date que vous jugerez à propos, et, s'il le faut, la signature de mes ministres des affaires étrangères.

Federic.

Nach dem Concept.

---

15 218. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

[Neisse,][2] 31 août[3] 1764.

J'accuse le rapport que vous m'avez fait encore du 10 de ce mois; sur lequel je dois vous faire remarquer qu'il y a toute apparence que, nonobstant l'incartade du comte d'Estaing[4] et la rumeur que cette affaire saura causer dans la nation anglaise, je crois, cependant, que les deux cours tâcheront de la pallier au possible et d'en prévenir tout éclat, vu que l'Angleterre ne s'est pas arrangée assez encore par rapport à ses dettes, et que la France n'est point déjà suffisamment en fonds pour

[1] Beglaubigungsschreiben an den Primas, den Senat u. s. w., in denen die Wahl Poniatowskis ausdrücklich empfohlen wurde. — [2] Ergänzt nach der Ausfertigung. — [3] Vom 30. August ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 245. — [4] Der neue französische Gouverneur von Sanct-Domingo Graf Estaing sollte auf einer benachbarten kleinen Insel, die den Engländern gehörte, alle Niederlassungen zerstört und die aus etwa 80 Familien bestehende Einwohnerschaft mit sich nach Sanct-Domingo geführt haben.

soutenir la guerre, de sorte qu'il me paraît qu'on n'a pas lieu d'appréhender quelque nouvelle guerre entre les deux couronnes dans la situation présente pour leurs différends en Amérique.

Federic.

Nach dem Concept.

15219. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

31 août 1764.

Je compte pour juste le raisonnement que vous faites dans votre rapport du 17 du courant, pourquoi vous croyez les desseins anéantis que la cour où vous êtes, avait formés sur la Pologne;[1] aussi je me persuade que, dans la situation où ces affaires sont aujourd'hui, ladite cour y renoncera entièrement et ne voudra actuellement y songer plus.

Federic.

Nach dem Concept.

15220. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Brieg, 31 août 1764.

Vos rapports du 22 et du 25 de ce mois m'ont été fidèlement rendus. Selon des lettres qui me sont entrées d'autre part, et auxquelles je puis ajouter foi, les négociations entre les cours de Vienne, de France et d'Espagne ne doivent que languir, à l'heure qu'il est, de façon qu'il en était à présumer qu'il n'y aurait rien de conclu, principalement par la raison de la célérité avec laquelle les affaires se traitaient en Pologne touchant l'élection, et qu'ainsi l'alliance ne serait qu'un évènement après coup, qui ne porterait plus sur rien. Quant aux nouvelles touchant l'île de Corse,[2] elles ne sauraient être regardées que comme fausses, d'autant que la cour de France s'est engagée vis-à-vis de la République de Gênes à lui fournir 4000 hommes pour s'en servir contre les rebelles de ladite île.

J'attends que vous me mandiez la réponse qui vous aura été donnée de la part du maréchal Daun sur l'échange réciproque des enfants du pays,[3] et je compte, avant que de partir d'ici, de vous donner la nouvelle de l'élection du roi de Pologne.

Au reste, je ne suis pas mal satisfait du peu de succès que la cour de Vienne a à espérer à la diète de Hongrie.

Federic.[4]

Nach dem Concept.

[1] Durch die russische und insonderheit die preussische Erklärung zu Gunsten Poniatowskis am 7. August, vergl. S. 468. Anm. 8. — [2] Vergl. S. 470. — [3] Verg. S. 467. — [4] Dem Fürsten Carolath antwortet der König am 31. August auf den Bericht vom 25.: „Je ne saurais qu'être satisfait du tour que les affaires continuent de prendre relativement à l'élection, et j'en augure favorablement pour la réussite de cette importante affaire."

15 221. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Gross-Neuendorf, près de Brieg, 1er septembre[1] 1764.

Je viens de recevoir ici la dépêche que vous m'avez faite du 10 d'août; au sujet de laquelle mes occupations présentes ne me permettent pas d'entrer dans aucun détail sur les matières que la susdite dépêche comprend, et de vous dire autre chose sinon que je prends infiniment part à l'heureux retour de Sa Majesté l'Impératrice à Pétersbourg,[2] et que, quant aux affaires de Pologne, elles se trouvent dans un bon train, de sorte que j'attends à tout moment à présent des nouvelles sur l'acheminement de l'élection du nouveau roi, et qu'elle sera faite à notre satisfaction complète.

Nach dem Concept. Federic.

15 222. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Gross-Neuendorf, près de Brieg, 2 septembre[3] 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 21 d'août, vient de m'être remis ici; dont je suis bien content par les nouvelles intéressantes que vous m'avez marquées sur ce qui regarde le système politique de la France;[4] aussi je m'attends que vous continuiez à me donner le plus souvent que vous saurez, des informations exactes de tout ce que vous apprendrez des affaires de France et de son gouvernement présent.

Nach dem Concept. Federic.

15 223. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Au camp de Brieg, 2 septembre 1764.

J'ai reçu vos rapports du 28 [et du 29] d'août dernier avec les expéditions annexes au prince Carolath et au sieur de Benoît à Varsovie; je leur avais déjà fait parvenir de Neisse les nouvelles lettres de créance[5]

[1] Die Ausfertigung ist vom 2. September datirt. — [2] Von der Reise nach Livland. Vergl. S. 437. — [3] Die Ausfertigung ist vom 1. September datirt. — [4] Borcke hatte berichtet: „Selon les dernières nouvelles de France, les affaires ministériales de ce pays-là sont sur un pied de tranquillité et d'affermissement des personnes en places auquel le public ne s'était point attendu. . . Le système politique de la France ne paraît pas avoir la même stabilité.“ Bernstorff habe ihm mitgetheilt, dass die Verhandlungen zwischen Wien, Versailles und Madrid über den Beitritt Oesterreichs zum bourbonischen Familientractat (vergl. S. 477) kurz vor ihrem Abschluss gescheitert seien. Ferner habe ihm Bernstorff erklärt, „qu'il croyait ne pas voir dans un grand éloignement que la cour de France tâcherait de se rapprocher de Votre Majesté, et que, sans le duc de Choiseul, il se serait peut-être déjà fait quelque démarche à ce sujet“. — [5] Vergl. Nr. 15117.

auxquelles j'avais fait insérer le nom du comte de Poniatowski, stolnik du grand-duché de Lithuanie, en les avertissant néanmoins de ne s'en servir qu'au dernier besoin et simplement pour aller parfaitement de concert avec les ministres de Russie, de manière que j'ai cru superflu l'envoi des lettres de créance, qui vous rentrent à la suite de celle-ci. Quant à la demande qui vous est adressée par le prince de Carolath, concernant son particulier,[1] il me semble lui avoir déjà répondu sur les différents points qu'elle renferme.

Pour ce qui est de la lettre de l'Impératrice-Reine[2] que le général de Ried vous a remise pour moi, par laquelle cette Princesse désire mon agrément pour le transport du cuivre y mentionné, mon intention est que vous en déclíniez poliment la recherche, pareil transport illimité ne pouvant que m'être très préjudiciable; et vous répondrez au général de Ried sur son mémoire,[3] par lequel il demande, par ordre de sa cour, l'extradition de certain commissaire de vivres Schmid, que je me déciderais à cet égard, quand je verrai plus clair sur l'affaire de l'échange des enfants du pays.[4]

Vous n'avez qu'à déclarer nettement à monsieur de Ried qu'il n'aura aucune réponse sur tous les mémoires qu'il a présentés et présentera, que lorsqu'on aura répondu aux miens, et que leur réponse réglera la mienne.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

15224. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH A VARSOVIE.

Hundsfeld, 3 septembre 1764.

J'ai reçu, Monsieur le Prince de Carolath, la dépêche que vous m'avez faite, avec le résident Benoît, du 29 d'août dernier, et j'ai été charmé d'apprendre que la plupart des Polonais sont résolus à donner leurs voix à notre candidat, et je me tiens presque certain que l'élection sera conduite à une heureuse fin, par l'accord qui semble régner là-dessus entre les grands de Pologne, et que le grand-général n'y refusera plus son consentement, après avoir tiré tout le parti possible pour ses intérêts du côté de la Saxe.

Au reste, vous me ferez un vrai plaisir de vous arrêter en Pologne jusqu'après le couronnement du roi à élire, et je vous ferai assigner le reste de l'argent que je vous ai destiné,[5] dès que je serai retourné à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Carolath bat, Warschau 11. August, um Auszahlung der Equipage- und Reisegelder und um die Erlaubniss, vor der Krönung heimkehren zu dürfen. Vergl. Nr. 15211 und Nr. 15224. — 2 Liegt nicht vor. — 3 Liegt nicht vor. — 4 Vergl. Nr. 15220. — 5 Vergl. Nr. 15211.

15225. AU MARÉCHAL DE COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Breslau, 5 septembre 1764.

J'ai été bien aise de voir par la dépêche que vous m'avez faite du 15 d'août passé, le bon train que les affaires touchant les griefs des états de Württemberg contre le Duc commencent à prendre.[1] Avec tout cela, il y a à appréhender encore que les sommes qu'on sait que le Duc emploie à faire de larges corruptions, ne soient préjudiciables à la bonne cause et le tirent au bout du compte hors d'embarras. Il faudra voir, cependant, l'effet que la lettre que j'ai écrite à l'Empereur,[2] produira.

Nach dem Concept. Federic.

15226. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Breslau, 5 septembre 1764.

J'ai reçu votre rapport du 24 d'août. J'applaudis fort aux sentiments que vous tâchez d'inspirer à la cour où vous vous trouvez, de la douceur et de la modération. Aussi continuerez-vous de lui faire comprendre que, comme il n'y a guère apparence que la Suède sache obtenir de l'argent en subsides, le meilleur parti qu'ils sauraient prendre, était de quitter tout esprit de parti et de se réunir pour vivre ensemble en amitié et en bonne intelligence.

Nach dem Concept. Federic.[3]

15227. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Hundsfeld, 5 septembre 1764.

Votre dépêche du 17 d'août m'a été rendue. J'espère que mes vœux pour la santé de Sa Majesté l'Impératrice seront accomplis, et que la maladie dont elle s'est trouvé attaquée après son retour à Pétersbourg, n'aura eu aucune suite dangereuse.

[1] Schulenburg hatte berichtet, dass die Stände beschlossen hätten, ihre Angelegenheit vor den Reichshofrath zu bringen, und dass der kaiserliche Gesandte Widman sein Abberufungsschreiben erhalten habe, „avec ordre de déclarer au Duc que, comme il n'avait voulu entendre à aucun accomodement amiable avec ses états, il n'aurait qu'à attribuer à son opiniâtreté les mauvaises suites que sa conduite entraînerait". — [2] Vergl. Nr. 15184. — [3] Am 2. September antwortete der König auf Coccejis Bericht vom 17. August: „Je suis bien aise de vous dire que j'envisage comme une chose assez indifférente si le baron de Scheffer change d'avis ou non pour quitter son poste à Paris. Vous continuerez, cependant, de veiller d'une attention non interrompue sur tout ce qui se passe là où vous vous trouvez, afin de m'en informer exactement."

J'estime peine perdue que toutes les menées et intrigues du comte Oginski,[1] et que tout ce qu'il cabale, lui et son ami,[2] ne saura plus préjudicier au concert pris entre moi et l'Impératrice relativement aux affaires de Pologne.

Comme il manque au prince de Sulkowski[3] toute solidité de l'esprit qu'il faut pour ménager des affaires, il n'y a rien à craindre de lui; aussi je crois que vous accusez juste, quand vous présumez que, furieusement endetté que je sais qu'il se trouve, son but pour faire le voyage à Pétersbourg n'est autre que de tâcher à attraper quelque somme[4] de la cour.

J'attends, au reste, du jour au lendemain la nouvelle de l'élection d'un roi de Pologne faite et achevée.

Nach dem Concept. Federic.

15228. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Hundsfeld, 5 septembre 1764.

Je viens de recevoir votre rapport du 27 d'août; auquel je veux bien vous dire qu'après ce que le comte de Flemming vous a répondu à vos représentations sur ce qui regarde le court voyage que mon ministre de Schlabrendorff eut fait en Lusace,[5] vous devez laisser tomber entièrement cette affaire et n'en parler plus du tout.

Nach dem Concept. Federic.

15229. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH A VARSOVIE.

Hundsfeld, 6 septembre[6] 1764.

J'ai été véritablement charmé de voir par le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, le bon tour que continue à avoir l'affaire de l'élection, et que tout se soit passé paisiblement jusqu'à présent à cet égard. Je me flatte de recevoir en peu la nouvelle de la consommation du grand œuvre.

[1] Vergl. S. 419. — [2] Der dänische Gesandte von der Osten. — [3] Vergl. S. 8. 9. — [4] Entschädigungsgelder für Verluste, die Sulkowski angeblich durch russische Truppen im letzten Kriege auf seinen Gütern erlitten hatte. — [5] Vergl. Nr. 15196 und Nr. 15209. Flemming hatte, wie Buch berichtete, geantwortet, „que quelques circonstances de ce voyage lui ayant été représentées autrement qu'elles ne l'étaient dans la lettre du sieur de Schlabrendorff, l'avaient engagé à m'en parler; mais que la cour, persuadée de l'amitié de Votre Majesté, n'avait même voulu en porter des plaintes formelles et ne pourrait que recevoir avec reconnaissance la manière dont Votre Majesté avait voulu agir dans cette affaire". — [6] Vom 6. September ein Schreiben an den Grafen Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 216.

J'approuve, d'ailleurs, entièrement que vous vous conformiez à l'humeur du comte Keyserling, et que vous lui passiez ses petits caprices.[1] Je serais, cependant, bien aise que vous fissiez valoir, sans aucune affectation, vis-à-vis des ministres de Russie le poids que nous avons donné à l'élection, et que nous avions des partisans en Pologne . . .

Nach dem Concept. Federic.

15230. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Hundsfeld, 6 septembre 1764.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 29 d'août. Le détail dans lequel vous y entrez, a mon entière approbation, et les avis que vous m'y donnez sur les intentions pacifiques de l'Impératrice-Reine et les dispositions de son ministre Kaunitz à conserver la paix, m'ont fait un vrai plaisir; en général, je suis bien aise de vous dire que votre susdite dépêche a été telle que j'ai lieu de les désirer à l'avenir.

Pour ce qui regarde le sieur de Nugent,[2] il m'est indifférent qu'il arrive plus tôt ou plus tard; mais je serais bien aise de savoir le plus tôt que possible comment la cour de Vienne pense actuellement relativement à l'affaire de l'échange des enfants du pays,[3] et vous me marquerez, pour que je puisse me diriger en conséquence, si le maréchal Daun vous a donné là-dessus une réponse affirmative ou déclinatoire.

Au reste, les nouvelles que j'ai reçues de bon lieu, continuent à être confirmées, que la France ne semblait pas presser extrêmement ses négociations, depuis qu'elle s'apercevait être manquée en partie par l'élection du roi de Pologne qu'elle ne s'était peut-être point imaginé de voir être accélérée au point qu'elle l'est.

Nach dem Concept. Federic.

15231. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 7 septembre 1764.

J'ai bien reçu votre dépêche du 21 d'août dernier, et mon intention se réduit à l'égard des sujets de mes États qui se trouvent en Russie,[3] à ce que vous les réclamiez d'une façon douce et amiable; vous pourrez en quelque façon appuyer plus spécialement sur le relâchement de ceux des miens qui se trouvent à Orenburg, pour obtenir à leur égard une résolution décidée. Je vous répète, cependant, qu'il ne faut pas que vous vous

[1] Es handelte sich, nach Carolaths und Benoîts Bericht, um die Reihenfolge der Audienzen der Gesandten beim Primas. „Le bon vieux Keyserling est extrêmement capricieux; . . . il est grand partisan de ce qu'il nomme en allemand *den Rang ablaufen*." — [2] Vergl. S. 431. — [3] Vergl. S. 477. — [4] Vergl. Nr. 15188.

exposiez par des représentations trop fréquentes et trop vives sur ledit relâchement de mes sujets à brouiller les choses et à donner le moins du monde atteinte à l'amitié qui subsiste entre les deux cours, et je ne saurais assez vous recommander de bien modérer vos démarches, en sondant le terrain sur les apparences qu'il pourrait y avoir de finaliser[1] cette affaire d'une manière convenable et satisfaisante.

Au reste, quant à la lettre dont le comte Panin vous a dit que je lui avais promise pour l'Impératrice sa souveraine,[2] vous lui insinuerez de ma part que je n'attendrais pour l'écrire que l'issue de l'élection du roi de Pologne, et qu'il sentirait, d'ailleurs, lui-même les grands ménagements que je devais mettre dans la lettre en question, et que je ne manquerais pas de lui en faire remettre la copie.

Federic.

Nach dem Concept.

15232. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Breslau, 7 septembre 1764.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez [fait] du 31 du mois passé d'août; dont je suis très content par rapport à l'application que vous mettez pour vous bien instruire sur ce qui regarde l'état actuel des finances de la Saxe. Aussi ma volonté est que vous continuerez à en prendre les notices les plus exactes, afin de m'en bien informer. Vous jugerez aisément que ce soit un article d'autant plus intéressant, pour que j'en sois bien instruit, puisque c'est le vrai baromètre, selon lequel l'on peut juger de la force et de la faiblesse d'un État, de même que de son système et ses desseins. A quel sujet je vous fais observer que, selon les notions que j'ai eues des revenus de la Saxe avant la dernière guerre, ils se sont montés, tout calculé ensemble et aucune sorte de revenus en exceptée, à quatre millions et 300000 écus à peu près.

Federic.

Nach dem Concept.

15233. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Breslau, 8 septembre 1764.

J'ai reçu votre rapport du 23 d'août dernier, et je vous recommande principalement, à l'heure qu'il est, de donner beaucoup d'attention aux objets qui sauraient indisposer l'Angleterre contre la France, et aux mesures que la première prendra en conséquence.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] So. — [2] Vergl. Nr. 15159 und Nr. 15163.

15234. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

Breslau, 8 septembre 1764.

Ma chère Sœur. J'ai reçu votre lettre[1] avec le plaisir que me fait tout ce qui me vient de votre part. J'ai été fâché de ce que vos idées[2] n'ont pas pu s'exécuter cette année; mais ce qui ne se fait pas dans un jour, peut se faire en un autre, ainsi, ma chère sœur, que l'occasion se retrouvera assurément pour vous de revoir quelqu'un de notre famille. Pour à présent, il y avait tant de raisons, qu'il serait trop long et trop inutile de vous alléguer, qui l'empêchaient que la chose m'a paru de toute impossibilité. Quand mes sœurs et moi nous rassemblons, il est toujours question des absents, et assurément, ma chère sœur, votre souvenir n'y est pas mis en oubli. Mais notre pauvre famille paraît ne pas devoir durer longtemps: ma sœur d'Ansbach menace ruine, ma sœur de Brunswick et moi nous sommes presque sans dents, ma sœur de Schwedt est hydropique, la pauvre Amélie ne se remet pas malgré les eaux d'Aix-la-Chapelle, mon frère Henri est hypocondre, mon frère Ferdinand ne jouit de moments de santé qu'à courts intervalles: enfin, je crois que dans dix ans d'ici personne de nous ne subsistera plus.

Mais laissons ces sujets tristes et affligeants, pour vous parler de quelque chose de plus agréable. Vous pouvez compter que M. de Panin est de vos amis; il a un projet auquel il travaille actuellement,[3] et, s'il réussit, vous en pourrez tirer un avantage considérable. Je pourrai un jour vous écrire ce que c'est, mais que cela reste entre nous deux, et surtout que personne de vos Suédois n'en soit informé, car la moindre chose qui en transpirerait, pourrait nous faire un tort irréparable.

Je suis ici en Silésie depuis trois semaines, à mettre des emplâtres sur les plaies de la guerre qui ne sont pas encore consolidées. Nous avons rebâti passé les 2000 maisons brûlées, il nous en reste encore 1100 à rebâtir l'année prochaine; en Poméranie et dans la Nouvelle-Marche nous en avons rétabli 4000, reste encore à 2000 pour l'année prochaine. Voilà, ma chère sœur, les doux amusements qui m'occupent à présent, et qui m'empêchent en bien des occasions de faire ce que je voudrais. Mais basta! je ne veux point vous ennuyer par mes petits soucis domestiques, daignez seulement me continuer votre précieuse amitié et être bien persuadée que je suis avec la plus vive tendresse, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Liegt nicht vor. — [2] Der Besuch des Prinzen Heinrich in Stockholm, vergl. Nr. 15162. — [3] Vergl. S. 486.

15235. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHOENAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Breslau, 8 septembre 1764.

Je vous envoie pour votre direction ci-jointe en copie la déclaration uniforme et réciproque qui a été signée à Pétersbourg en date du 11 [de juillet][1] par le comte Solms,[2] et mon intention est que vous vous y conformiez en faveur des Dissidents en Pologne, et que vous me marquiez en outre à quelles conditions il vous semble qu'on pourrait ramener au bon parti les mécontents en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

15236. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 25. August, die Uebersetzung einer im Juli an Obreskow ergangenen Ordre, in welcher dieser angewiesen wird, er solle „die Pforte in Betracht der Erwählung des Grafen Poniatowski zu beruhigen, sie zu einem vollkommenen Einverständniss mit Uns wieder zurückzubringen und die üble Wirkung zu redressiren suchen, welche die Gegenpartei durch die von ihr angewandte Ränke zu Wege zu bringen gewusst" habe.[3] In dieser Ordre wurde u. a. der Vermuthung Obreskows Recht gegeben, dass es der Chan der Krim sei, der zusammen mit Branicki und dem französischen Botschafter durch Verläumdungen den Sultan gegen die Wahl Poniatowskis aufgebracht habe, da er seinen Vortheil darin erblicke, zwischen der Pforte und Russland „Streit und Unheil und wo möglich gar einen Krieg zu stiften", in der Hoffnung, „während des Krieges im trüben Wasser zu fischen" und sich wo möglich unabhängig zu machen.

Ferner übersendet Solms das Original der von ihm gezeichneten „Déclaration uniforme et réciproque faite entre les deux cours de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et de Sa Majesté le roi de Prusse", d. d. Petersburg 11./22. Juli.[4] In dieser Declaration war festgesetzt, man wolle in Warschau fordern, „que les ... Dissidents, tant nobles que de moindre condition, soient écoutés et rétablis conformément aux lois et aux constitutions générales et fondamentales de la République dans la pleine possession de tous les droits, libertés et prérogatives, dont ils ont joui notoirement par le passé, et nommément de ceux qui concernent, en quelque façon que ce soit, le libre exercice de leurs religions, lesquels leur appartiennent incontestablement en qualité d'indigènes et de citoyens libres, fidèles et irréprochables de la République, et qui, par surabondance, leur ont été confirmés réitérativement par plusieurs rois et constitutions des plus authentiques". Ausserdem sollten die Mächte, „qui professent les mêmes religions", von dieser Uebereinkunft in Kenntniss gesetzt und zum Beitritt aufgefordert werden. Solms berichtet, dass Panin es für vortheilhaft erklärt habe, die für die Dissidenten zu erwirkenden Vergünstigungen nicht zu specificiren, um sich nach keiner Richtung für die Zukunft die Hände zu binden. Ausserdem habe Panin vorgeschlagen, die polnische Verfassung zu garantiren, und um die Meinung des Königs darüber gebeten.

Endlich übersendet Solms nebst einem Promemoria, mit welchem er die Ueber-

[1] Vorlage: „d'août". — [2] Vergl. Nr. 15236. — [3] Vergl. Nr. 15165. — [4] Die Declaration ist abgedruckt im „Recueil des traités et conventions conclus par la Russie", herausg. von Martens, Bd. VI, S. 35—37. Petersburg 1883.

gabe der „Réponses du Roi aux propositions du général Mokranowski“[1] begleitet habe, die Antwort der Kaiserin auf die „Réponses“.

In einem Postscriptum bestätigt der Gesandte den Empfang der Ordre vom 6. August[2] und berichtet: „Monsieur de Panin est informé aussi de l'embarras dans lequel se trouve la cour de Danemark pour prendre un parti dans les affaires de Suède, et c'est pour la porter à se déterminer pour le système actuel de la Russie, qu'il regarde comme une chose nécessaire de lui présenter la perspective de l'échange éventuel du Holstein d'un tel point de vue qu'elle ne pourra espérer d'y parvenir qu'à condition qu'elle abandonne à la prochaine diète de Suède entièrement les intérêts de la France, et qu'elle agisse de concert avec Votre Majesté et avec l'impératrice de Russie pour le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement.“ Solms bezieht sich sodann für diese Mittheilungen auf seinen Bericht vom 24. Juli über den Plan Panins, mit Dänemark ein Bündniss herbeizuführen und in diesen Vertrag einen Separatartikel aufzunehmen, des Wortlauts, „que la cour de Danemark s'engagerait d'agir de concert avec celle de Russie pour rétablir en Suède à la future Diète la constitution de 1720, qui règlerait finalement le pouvoir du Roi et du Sénat“.

Endlich berichtet Solms, Panin habe ihm mehrfach mitgetheilt, „que l'alliance avec l'Angleterre serait conclue, dès que cette cour se résoudrait à payer 500000 roubles à Sa Majesté Impériale“.

Breslau, 9 septembre 1764.

J'ai reçu votre dépêche du 25 d'août dernier, avec les pièces qui étaient à sa suite. Vous avez mon entière approbation d'avoir signé avec le comte Panin la déclaration sur la protection à accorder par les deux cours aux Dissidents de Pologne. J'envisage la chose comme bonne et utile, de même que la garantie des constitutions et des lois de Pologne, principalement par la raison que, plus que j'entrerai en avant avec la Russie dans les affaires de Pologne, plus aussi notre alliance en recevra de force et plus la base en sera consolidée.

Quant aux articles concernant les Dissidents, je suis de l'avis du comte Panin qu'on n'aurait pu prendre un meilleur parti à leur égard, et sûrement ils se croiront heureux en n'obtenant même qu'une partie de leurs demandes.

Pour ce qui est de la façon dont les affaires de la Pologne pourraient être envisagées à Constantinople, l'instruction qui a été envoyée là-dessus au sieur d'Obreskow, est parfaitement en sa place et conforme aux ordres que j'avais donnés au sieur de Rexin, et il n'y a aucune apparence que les occurrences présentes auront de mauvaises suites en Turquie, vu la célérité dont l'affaire de l'élection se traite en Pologne, et qu'il est à croire que le grand-général ne tardera plus à se ranger du côté du Sénat après ladite élection, et que le parti opposé, ayant perdu son chef, se dissipera de lui-même.

Je vous dirai, d'ailleurs, qu'au cas que la Russie jugeât à propos de faire quelque présent, environ de 10000 ducats, au kan de Tartarie, je garantirais presque que ce Prince, de l'humeur que je le connais, resterait très paisible, et qu'il n'y aurait aucunement lieu d'appréhender quelque chose de sa part.

[1] Vergl. Nr. 15177 und Nr. 15178. — [2] Nr. 15192.

Au surplus, je suis charmé de la façon de penser du comte Panin sur les affaires de la Suède, par l'intérêt que j'y prends à cause de la Reine ma sœur, et il serait à souhaiter que l'Angleterre pût en être mêlée. Je ne fais, cependant, pas grand fond qu'elle veuille y employer de l'argent, ni accorder à la Russie les 500 000 livres sterling de subsides dont vous faites mention. Au demeurant, vous direz au comte Panin que, pour ce qui regarde le traité projeté entre l'Autriche, la France et l'Espagne, selon les avis qui m'en étaient entrés, le duc de Praslin en avait jusqu'ici empêché la conclusion,[1] et que, les affaires s'embrouillant entre la France et l'Angleterre, la conclusion qu'on pouvait en tirer, était que ces différends ramèneraient peut-être l'année qui vient, une guerre sur mer entre ces puissances, à laquelle le Portugal se verrait peut-être obligée de prendre part, et que ce serait probablement là une nouvelle raison qui retiendrait l'Angleterre de donner des subsides de terre.[2]

Au reste, il ne pourra pas nuire que vous disiez au comte de Panin que les troupes que j'avais assemblées ici, et que les différents petits détachements que j'avais faits vers la frontière de la Pologne, avaient eu pour but de donner plus de poids aux affaires en Pologne et de tâcher d'empêcher les malintentionnés de remuer.

Nach dem Concept. Federic.

15237. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Breslau, 9 septembre 1764.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois, et, autant que j'en puis juger, il faut qu'il y ait actuellement un grand dérangement dans les finances de la cour où vous êtes, qui lui fait naître l'idée de changer de ministres, et que c'est par ce moyen qu'elle se flatte d'y porter remède.

Au reste, je suis assez curieux de savoir le dénoûment de la diète de Presbourg,[3] et je veux bien vous dire en confidence que je n'appréhende pas tant un don gratuit qui pourrait être accordé à la cour de Vienne, que quelque augmentation de troupes à laquelle lesdits états pourraient consentir.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 456 und S. 477. — 2 Am 8. September übersendet der König dem Minister Finckenstein den Bericht von Solms vom 25. August mit den Beilagen, sowie die obige Antwort, mit dem Befehl, Solms von dem Inhalt des Berichts von Thulemeier, d. d. Haag 31. August, „sur les différends de la France et de l'Angleterre" zu unterrichten. Demzufolge Ministerialerlass an Solms, d. d. Berlin 15. September. — 3 Vergl. S. 477.

15238. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH A VARSOVIE.

Breslau, 9 septembre 1764.

Votre rapport du 5 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et il faudra voir présentement quel sera le dénoûment des affaires en Pologne, et j'attends avec impatience la nouvelle de l'élection du roi de Pologne.

Quant à ce que vous me mandez de vos audiences, vous observerez de ne plus m'écrire sur pareils sujets, et vous vous contenterez d'en faire rapport au département des affaires étrangères.

Federic.

P. S.

Je viens de recevoir la nouvelle de l'élection;[1] je suis charmé qu'elle se soit si tranquillement passée. Je ne doute pas que vous fassiez au nouveau Roi les compliments convenables à l'occasion de cette élection unanime. Il ne reste, à présent, plus qu'à réunir les brebis égarées, pour que tout le bercail ne reconnaisse plus qu'un seul pasteur. Dieu soit loué que ceci se soit aussi tranquillement passé!

Federic.

Nach dem Concept.

15239. AU ROI DE POLOGNE A VARSOVIE.

Breslau, 10 septembre 1764.

La nouvelle que Votre Majesté me donne par Sa lettre du 7 de ce mois de Son élection unanime au trône de Pologne, est un évènement auquel je prends une part d'autant plus sincère qu'il répond parfaitement à mes désirs, et je me flatte que les sentiments d'estime et d'amitié que j'ai conçus pour Votre Majesté, rencontreront toujours de Sa part le retour que j'ose en espérer à si juste titre.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

15240. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

Breslau, 10 septembre 1764.

Madame ma Sœur. Nous voici enfin à l'époque où je puis féliciter Votre Majesté Impériale sur l'heureuse réussite de Ses desseins sur la Pologne. Jamais Diète n'a été aussi tranquille, jamais élection aussi unanime que celle de Stanislas Poniatowski. Vous avez surpassé, Madame, tous vos prédécesseurs en ce que ceux-là l'ont ensanglantée en lui donnant un souverain, et que Votre Majesté Impériale y est parvenue pacifiquement. Quelle gloire, Madame, que d'avoir mené les affaires de Courlande et de la Pologne d'une manière aussi supérieure que nous l'avons vu, d'avoir obtenu de cette fière république des Sar-

[1] Die Wahl war am 7. September erfolgt. — [2] Vergl. dazu Nr. 15159. 15163.

mates les titres que leur arrogance avait obstinément refusés à vos ancêtres. Et je ne puis m'empêcher d'ajouter à tout cela que rien ne me paraît plus admirable que ce que vous avez exécuté autant de grandes choses, pour ainsi dire, sans efforts et sans employer la force et la violence. Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut. Votre Majesté Impériale force jusqu'à la Porte Ottomane à reconnaître la bonté de votre nouveau système: vous parlez, Madame, et l'univers se tait devant vous.

Mais permettez, Madame, à ma franchise et à la sincérité que je vous dois, d'ajouter que, si une partie de l'Europe applaudit à vos vues, bien des grandes puissances n'y trouvent pas leur compte. La cour de Vienne et celle de Versailles frémissent de rage du rôle que vous jouez; accoutumés à faire servir la Russie d'instrument servile de leur ambition et de leur politique, ils[1] ne saurai[en]t dissimuler leur dépit du vol élevé que vous venez de prendre. Il n'y aura point de ruse ni de supercherie que leur artifice ne mette en usage pour renverser un système qui vous fait paraître dans une aussi haute élévation de gloire. Leurs intrigues voudront saper le fondement de ce système, et, s'ils trouvent des obstacles pour y parvenir, ils tenteront de briser l'instrument dont vous vous êtes servi pour élever cet édifice. Accoutumés à se faire des amis par leurs profusions, ils détestent un ministre incorruptible et fidèlement attaché à votre personne; aucune voie ne leur paraîtra mauvaise pour le déplacer, et, s'ils n'avaient pas à redouter, Madame, vos lumières supérieures, il n'y a aucun doute qu'ils ne réussiraient. Pour moi, Madame, je vous ouvre mon cœur, et je me ferais des reproches éternels, si je me refusais la liberté de vous dire ce qu'il y a à appréhender, et ce qu'on peut prévenir, non pas, Madame, pour vous éclairer, mais pour vous avertir de la façon de penser des puissances jalouses de votre véritable gloire et de la grandeur de votre règne. J'espère que Votre Majesté Impériale ne prendra que sur ce pied-là tout ce que l'effusion de mon cœur décharge dans Son sein. Sans doute que je désire que les heureuses liaisons où nous sommes, soi[en]t éternelles; sans doute que je suis intéressé à écarter tout ce qui pourrait en altérer la durée, mais, en même temps, je vois que les véritables intérêts de la Russie et, par conséquent, les vôtres, Madame, sont les mêmes. Ainsi, Madame, je suis persuadé que Votre Majesté Impériale, loin de me condamner, me saura gré de la liberté avec laquelle je Lui parle de nos intérêts communs. Puissiez-vous, Madame, jouir de longues années et de tant de gloire; puissiez-vous toujours ajouter foi aux sentiments de la haute estime et de la considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

---

[1] So.

15241. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 10 septembre 1764.

Je vous envoie ci-jointe une lettre à Sa Majesté l'impératrice de Russie,[1] laquelle vous ne manquerez pas de lui remettre, après en avoir prévenu le comte de Panin, pour lequel je vous fais joindre la copie de ladite lettre que vous lui rendrez avec un compliment convenable au sujet.

Comme, au reste, mes lettres de Vienne[2] m'annoncent l'arrivée du maréchal de Conflans à Vienne, et qu'on ajoute qu'il compte d'aller de là à Varsovie et ensuite en Russie, sous prétexte de voyager, mon intention est que vous en préveniez le comte de Panin, pour qu'il soit à même de prendre ses précautions, au cas qu'il fût chargé de quelque tracasserie.[3]

Nach dem Concept. Federic.

15242. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 17 septembre[4] 1764.

La chambre de guerre et des domaines de ma province de Prusse m'ayant fait de nouvelles représentations en conséquence de l'extrait ci-joint,[5] touchant les vivres, fourrages p. qui ont été fournis aux troupes de Russie, quand, après la paix faite et conclue, elles sortaient de la Prusse, et dont, selon la désignation sommaire ci-close, la cour de Pétersbourg est encore en arrière de la somme de 783 000 écus, mon intention est que vous prendrez l'occasion convenable pour en faire souvenir les ministres de Russie et de leur faire [des] instances, afin que cette affaire soit terminée conformément aux assurances que la susdite cour en a données.

Vous observerez, avec cela, que, quand le comte Panin ou les ministres de Russie vous parleront au sujet des soldats, nés sujets de Russie, qui puissent se trouver encore parmi mes troupes,[6] vous leur ferez souvenir, à votre tour, de la dette susdite et en presserez le payement, en leur produisant la désignation ci-dessus alléguée.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 15240. — [2] D. d. Wien 1. September. — [3] Am 10. September wird Fürst Carolath von der bevorstehenden Ankunft des Marschalls Conflans in Warschau unterrichtet. „Mon intention est que vous en préveniez les ministres de Russie, et que vous veilliez avec eux, afin qu'au cas qu'il y vînt, vous puissiez prendre des précautions justes à y faire échouer les menées sourdes qu'il pourrait tramer en Pologne.“ — [4] Vom 16. September ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 132. — [5] D. d. Königsberg 10. September. — [6] Vergl. Nr. 15188.

15243. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN ZEDTWITZ.

Potsdam, 18. September 1764.

Nachdem Mir der von Euch unter dem 11. dieses erstattete Bericht, die baireuthische Umstände betreffend, heute richtig eingeliefert worden, so ertheile Ich Euch darauf zu Eurer weiteren Direction hierdurch in Antwort, dass, was des regierenden Markgrafen von Baireuth Absichten anbetrifft, sich der dortigen Landesregierung gänzlich zu entziehen[1] und gegen eine ihm aus den Landesrevenüen zu bewilligende jährliche Summe sich nach dem Amte Weferlingen zu retiriren, Ich solchen nicht entgegen sein und ihm gedachtes Amt und Ort zu seiner Wohnung überlassen und anweisen will. Nur allein ist Meine Intention dabei, dass Ich bei solcher Veränderung nicht gerne Selbst und immediate erscheinen will, indem, wenn Ich Mir directement davon melire, solches jetzo überall im Reiche ein grosses Aufsehen und allerhand Bewegungen verursachen würde. Aus welchen Ursachen Ich dann auch gewünschet hätte, dass solche Veränderung mit obgedachtem Markgrafen von Baireuth bis zu dessen Absterben und bis zum Successionsfall hätte Anstand haben können. Weilen aber nicht nur das Land inzwischen gänzlich deperiren, auch österreichischerseits man die bekannte Absichten auszuführen suchen möchte, die Creditoren des Markgrafen zu excitiren, damit die baireuthischen Lande zur österreichischen Sequestration kämen und erstere also einen Fuss darin gewännen,[2] so erachte Ich vor das beste zu sein, um allen Inconvenienzien vorzubeugen, dass alles, was darunter zu thun ist, durch den regierenden Markgraf von Ansbach tractiret und behandelt werde, und zwar dergestalt, dass Ich gar nicht directement in der Sache meliret sei. Hiernach also habt Ihr Euch weiter zu dirigiren und mit des regierenden Markgrafen von Ansbach Liebden alles weiter zu überlegen und zu concertiren. Gestalten Ich dann auch Mein Ministerium vom Departement der auswärtigen Affaires hiernach instruiren werde,[3] um mit Euch weiter deshalb zu correspondiren.

Nach dem Concept. Friderich.

15244. AU MARGRAVE RÉGNANT D'ANSBACH A DEBERNDORF.

Potsdam, 19 septembre 1764.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite du 4 de ce mois, et ne saurais que d'être sensible de votre attention pour m'informer de l'état présent de santé où se trouve ma sœur votre chère mère. Je suis vivement pénétré de la savoir dans une situation si triste et fâcheuse,

1 Vergl. Nr. 15122. — 2 Vergl. Nr. 15122. — 3 Demgemäss Ordre, d. d. Potsdam 18. September.

de sorte que, pour l'en tirer au mieux possible, je ne suis pas éloigné de lui envoyer encore un médecin d'ici, pour employer tous ses soins, afin de la remettre en quelque façon en un meilleur état. Je suis persuadé, au surplus, qu'en attendant vos tendres sentiments pour elle ne diminueront point, dont je ne saurais assez vous marquer ma reconnaissance.

Quant aux affaires de Baireuth, au sujet desquelles mon ministre de Plotho m'a fait un fidèle rapport, je viens de l'instruire[1] de continuer à se concerter avec vous sur la manière la plus convenable pour sortir de cet embarras, et qui sache donner le moins lieu à des inconvénients. Sur quoi j'ai fourni d'amples instructions au susdit sieur de Plotho, tout comme à mes ministres du département des affaires etrangères. Je n'hésiterai point de me prêter au désir du margrave régnant de Baireuth touchant la retraite qu'il médite à Weferlingen, pourvu qu'il convienne avec vous de l'administration du pays sans sa concurrence aucune. Mais, comme vous conviendrez que, si je me mêlais moi ouvertement et directement de cette affaire, cela ne manquerait pas d'exciter bien des mouvements dans tout l'Empire et ailleurs, il sera indispensablement nécessaire que tout se traite sous votre nom. Ce que mondit ministre aura l'honneur de vous expliquer ultérieurement.

Nach dem Concept. Federic.

15245. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 septembre 1764.

Le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, m'a été fidèlement remis. A l'occasion de ce qu'il comprend de ceux que la cour où vous vous trouvez, a eus sur les bruits populaires d'une armée de 40 000 hommes que les Turcs assemblaient sur les frontières de la Pologne, qu'on attribue être disséminés par les Français et par les Autrichiens, je suis bien aise de vous faire observer que vous ne perdrez jamais ces occasions où les cours de Versailles et de Vienne font des mouvements contraires aux intérêts de la Russie, de les bien relever et de les rejeter adroitement, principalement sur celle de Vienne, afin de mettre autant d'éloignement qu'il est possible, entre ces deux cours.

Il y a encore un article bien intéressant sur lequel je crois necessaire de vous instruire, quoique dans le dernier secret et pour votre seule direction, savoir que[2] j'ai remarqué, par les rapports que vous m'avez faits depuis quelque temps, que dans les bisbilles qu'il y a entre le comte de Panin et le favori, vous semblez de prendre chaudement le parti du premier. Quoique vous faites bien de vous conserver la

[1] Vergl. Nr. 15243. — [2] Vorlage: „que comme".

confiance du ministre, il sera, cependant, bon et nécessaire à l'égard de mes intérêts que vous y agissiez sagement et avec prudence, pour ne point aigrir le favori contre nous. Ce que vous m'avez appris dans votre rapport du 28 d'août du grand ascendant que celui-ci gagne sur sa souveraine,[1] me donne l'appréhension qu'il saurait donner le change un jour au comte Panin, et alors il serait fait de mes intérêts et de mes liaisons avec la Russie, quand alors le favori se croyait avoir été tout-à-fait négligé de vous, pour ne pas dire pis. Voilà pourquoi mon intention est que vous devez procéder sagement dans tout ce qui regarde ceci, et ménager prudemment le favori, en sorte que même vous ne négligerez point les occasions s'il s'en rencontre, de lui faire un compliment bien obligeant de ma part, sans que le comte Panin en sache quelque chose, et de dire de temps en temps au favori des politesses. Car, sans cela et si le théâtre dût se changer là-bas, je me trouverais dans le même inconvénient que du temps que feu le [baron][2] de Mardefeld remplit votre poste, qui, pour n'avoir point ménagé le vieux comte Bestushew et pour s'être brouillé avec lui, ruina toutes mes affaires avec la Russie, comme vous en êtes assez informé. Ce que vous devez soigneusement éviter et ne pas donner occasion de brouiller là-bas mes affaires, en sorte que, si jamais le favori dût tout-à-fait gagner le dessus, il ne soit pas prévenu contre nous de manière à nous être contraire[3] en toutes nos affaires.

Je finis, au reste, de vous dire sur la lettre particulière que vous avez jointe à votre rapport, que, sur la demande que vous m'y faites,[4] je songe actuellement, pour soulager vos besoins, de vous faire rappeler; ce qui, cependant, ne saura se faire dans le moment présent, ainsi qu'il faut que vous vous patientez encore.

Nach dem Concept. Federic.

15246. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH A VARSOVIE.

Potsdam, 20 septembre 1764.

C'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris par le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, le bon train que les affaires de Pologne continuent de prendre à tous égards et de sorte qu'elles s'acheminent, de plus en plus, à une fin heureuse et conforme à nos souhaits.

Federic.[5]

1 Solms hatte am 28. August berichtet, „que les choses les moins probables se font contre les apparences et contre les promesses de l'Impératrice, dès qu'elles sont du goût du favori. Cette Princesse vient, si l'on peut le dire, tellement dans les chaînes de cet homme que, dans ce qui regarde les affaires intérieures, elle n'ose presque plus rien faire sans son consentement." — 2 Ergänzt nach der Ausfertigung. — 3 Vorlage: „en tout contraire". — 4 Vergl. dazu S. 384. — 5 Auf dem Schreiben der Fürstin Radziwill, d. d. Danzig 5. September, welche den König bat, sich für

P. S. séparé.

Pour ce qui regarde le post-scriptum que vous, Prince de Carolath, avez joint au susdit rapport, je ne saurais pas vous dissimuler que j'ai été frappé de ce que vous y marquez d'un emprunt de 11 000 ducats et que vous avez dépensés pendant votre séjour de là-bas. C'est bien contre mon intention que [vous] vous êtes mis dans une dépense aussi étonnante que celle-là, et comme j'ai réglé vos appointements à 1000 écus par mois, vous auriez dû vous arranger en sorte que la dépense ne surmontât aucunement la recette, et rien au delà. Ce que je vous recommande [de] faire encore, vu que je n'aime du tout [pas] que mes ministres au dehors dépensent dans des pays étrangers au delà de ce que je leur fais assigner, ni se ruinent en frais effectivement inutiles ou frivoles.

Nach dem Concept. Federic.

15247. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 septembre 1764.

Votre rapport du 12 m'a été fidèlement remis; sur lequel je vous renvoie, quant aux nouvelles de dehors, à ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous en communiqueront par leur dépêche de cet ordinaire.[1] Je me borne ainsi de vous dire que sur ce qui regarde l'affaire touchant l'interruption de l'échange des sujets respectifs,[2] vous devez vous adresser principalement au prince de Kaunitz pour lui porter mes plaintes de ce que la cour de Vienne a refusé jusqu'à présent de continuer à satisfaire aux engagements pris à ce sujet par le traité de paix. Et pour vous mettre au fait de ce qui s'est passé dans cette affaire, depuis que l'Impératrice-Reine avait nommé le colonel Rasp commissaire pour cet échange,[3] on a commencé d'abord de le faire par un nombre de 1600 à peu près, qui ont été échangés. Mais, quand mon colonel de Marwitz a signifié au susdit colonel qu'il avait tout prêt à Breslau un pareil nombre pour continuer l'échange, celui-ci, après plusieurs tergiversations, lui a déclaré à la fin qu'il avait reçu un ordre du *Hofkriegesrath* de finir sa commission et de venir retourner à Vienne, ce qu'il a aussi fait tout brusquement le 29 d'avril.[4]

die Wiedereinsetzung ihres Stiefsohnes, des Woiwoden von Wilna (vergl. S. 445) in die ihm von der litthauischen Conföderation genommenen Güter und Würden zu verwenden und ihn dem russischen Hofe zu empfehlen, findet sich die Weisung an das Ministerium: „Auf dieses Schreiben vague zu antworten.“ Die demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwort an die Fürstin ist Berlin 22. September datirt.

[1] D. d. Berlin 22. September. — [2] Vergl. Nr. 15230. Am 15. September hatte der König an Rohd geschrieben: „Je désire bien d'avoir votre rapport sur la réponse que le prince de Kaunitz et le maréchal Daun vous ont donnée sur ce qui regarde l'affaire de l'échange de mes sujets en arrière encore chez les troupes autrichiennes.“ — [3] Vergl. S. 261. Anm. 2. — [4] Vergl. Nr. 15064.

Du depuis, l'affaire a resté suspendue, et quoique j'aie fait faire à différentes fois des représentations énergiques au général Ried sur cette interruption et sur la frivolité des prétextes qu'on prétendait alléguer, parcequ'on savait ici qu'il y avait grand nombre de sujets prussiens retenus encore dans les régiments autrichiens, et que ce ministre ait déclaré positivement là-dessus que c'était contre les sentiments de sa souveraine et contre ses ordres précis donnés, cependant le susdit *Hofkriegesrath* a su tant faire que la cour de Vienne [n']ait plus satisfait à ses engagements, et que l'échange a resté suspendu au croc jusqu'à ce jour-ci. Quant au prétendu ordre que, selon le maréchal Daun, les commandeurs de mes régiments [d]ussent avoir donné à leurs corps respectifs de ne spécifier des sujets autrichiens que ceux au-dessous d'une certaine mesure, la vue démentira de la fausseté de cette blâme les Autrichiens même, quand l'échange de leurs gens continuera, et qu'ils verront qu'il y aura des grands et petits mêlés, selon que le hasard les a fournis.

Nach dem Concept. Federic.

15248. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 septembre 1764.

P. S.

Après avoir achevé ma dépêche,[1] je viens de recevoir un rapport du sieur de Rexin à Constantinople,[2] dont je trouve bon de vous [communiquer] moyennant la copie ci-close ce qu'il me marque *in extenso* touchant la situation présente des affaires de Pologne à la Porte. Mon intention est que vous en fassiez part d'abord au comte de Panin, pour lui faire observer combien il saura importer ainsi, selon mon opinion, de travailler présentement à ramener ce qui se trouve encore de mécontents de quelque considération, par leur accorder des conditions équitables et convenables afin d'ôter entièrement par là tout lieu à la Porte de se mêler plus de ces affaires, quand il n'y aura personne qui lui en fournit le prétexte par ses prétendues plaintes, de sorte [que] toute appréhension de nouveau incident cessera, et que la tranquillité de la Pologne sera entièrement remise pour ce [qui] regarde l'élection faite.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 15245. — [2] D. d. Konstantinopel 4. August, vergl. Nr. 15249. Rexin berichtete über die Intriguen der Franzosen in den polnischen Angelegenheiten, und meldete ferner, dass sich Radziwill mit Erlaubniss der Pforte auf türkisches Gebiet zurückgezogen habe; dies sahen Rexin und Obreskow als einen neuen Versuch der Franzosen an, die Pforte „in das Spiel zu bringen". Dieser Bericht wird am 21. September auch an Benoît gesandt, mit dem Befehl, ihn dem russischen Gesandten Keyserling mitzutheilen; Benoît soll diesem die gleichen Vorschläge machen, wie Solms nach dem obigen Erlass dem Grafen Panin.

15 249. AN DEN GEHEIMEN COMMERZIENRATH VON REXIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. September 1764.

Euer Bericht vom 4. des letztverwichenen Monates ist Mir gestern richtig eingeliefert worden. Dass Ihr Euch sogleich nach dortiger Ankunft des Achmet Effendi[1] seiner guten Gesinnung versichert, daran habt Ihr so vernünftig als wohl gethan.

Ich zweifle nicht, wie Euch nunmehro die Zeitung von der zu Warschau auf den Grafen Poniatowski den 7. [dieses][2] Monates einmüthig ausgefallenen Königswahl, und dass derselbe unter dem Namen Stanislas August zum Könige von Polen declariret worden, schon bekannt sein wird. Es ist noch kein Exempel in der Historie vorhanden, da ein König von Polen mit solcher Einigkeit, Ordnung und allgemeinem Beifall gewählet worden, als es diesesmal geschehen ist, indem weder ein Landbote noch ein einziger polnischer Edelmann hierbei contradiciret noch einige Bewegung dagegen gemachet hat.

Ihr könnet hiervon Euren guten Gebrauch machen bei Gelegenheit derer Insinuation, so Ihr zufolge Meiner letzteren Ordre[3] denen türkischen Ministern und der Pforte zu thun habet; wie Ich Euch denn hierdurch wiederhole, dass Ihr in allen Sachen, so die polnischen Angelegenheiten anbetreffen, mit dem russischen Residenten Obreskow de concert und d'accord gehen müsset. Die vorgedachte grosse Einigkeit bei denen Polen wegen dieser Königswahl hat auch so viel bei denen sonst Malcontenten zuwege gebracht, dass die mehristen von ihnen bei Anfang des Wahlreichstages denen Wohlgesinneten beigetreten seind und ihre vorhin eingelegete Protestationes noch vor geschehener Wahl zurückgenommen haben. Zwar ist der Kronfeldherr Branicki noch zurückgeblieben; es ist aber gar kein Zweifel, dass derselbe sich nicht mit dem neuen König und der Republique, allenfalls unter Meinen von ihm schon verlangeten bonis officiis,[4] auszusöhnen suchen und allen beitreten sollte. Was aber den Prinzen Radziwill anlanget, da ist derselbe vor seine Person nicht anders als ein unsinniger Mensch zu nehmen, der auf eine rasende Art sich gegen sein Vaterland aufgelehnet und die stärkesten Grausamkeiten begangen hat, so dass, wenn es von ihm dependiret hätte, er sein Vaterland in einer totalen Combustion gesetzet haben würde. Daher er auch von dem mehristen Theil seines Anhanges verlassen worden und die République ihn ganz rechtlich ihr Ressentiment empfinden lassen, so dass ihm nichts übrig bleibet, als seinen Perdon so gut wie möglich bei solcher zu suchen.

Beiläufig habt Ihr noch zu observiren, dass, als der französische Ambassadeur de Paulmy von Warschau weggegangen[5] und ihm der österreichische Gesandte Graf Mercy darauf gefolget ist,[6] beides von der

[1] Vergl. S. 358. — [2] In der Vorlage verschrieben: „voriges". — [3] Nr. 15213. — [4] Vergl. Nr. 15217. — [5] Vergl. Nr. 15133. — [6] Vergl. S. 452.

polnischen Nation ganz indifferent angesehen worden und überall nicht die geringste Impression noch Motus gemachet hat.

Auf die Hauptsache nunmehro zu kommen, so hat es Mir ein besonderes Vergnügen gemachet, aus Eurem jetzigen Bericht zu ersehen, dass dem Sultan das Gewehr, so Ich ihm übersandt,[1] angenehm gewesen, und dass die Pforte in der Gesinnung bleibet, ihren Defensivallianztractat mit Mir zu schliessen. Was die beiden Articul anlanget, derentwegen Ihr vermeinet, dass solche bei dem zu schliessenden Tractat von der Pforte ausdrücklich verlanget werden dörften, da instruire Ich Euch kraft dieses und hierdurch dahin, dass, so viel den ersteren Articul anlanget, nämlich, dass, wenn zwischen der Pforte und dem petersburgischen Hofe hinfüro einige Brouilleries sich äussern sollten, Ich Mich jederzeit bereit und willig finden lassen wollte, zum gütlichen Vergleich und Beilegung solcher Streitigkeiten Meine bona officia zu interponiren, Ihr solchen Articul annehmen und darauf sogleich entriren sollet, da Ich Mich sehr gerne dazu verstehen will.

So acceptire Ich auch den zweiten, so Ihr meldet, wenn solchen die Pforte verlangen wird, dass nämlich Ich ihr die Versicherung geben will, wie gedachter Pforte die nunmehro geschehene polnische Königswahl weder jetzo noch künftig zu keinem Préjudice gereichen werde noch solle. Ich trage um so weniger Bedenken, der Pforte diese Versicherung zu geben, als Ich schon dazu cooperiret habe, dass der neue König von Polen sich engagiret hat, wie er sich nicht anders als mit einer polnischen Dame und mithin mit keiner ausländischen Prinzessin verheirathen wolle.[2]

Da die polnische Königswahlsache nunmehro vorbei und geendiget ist, so bin Ich der Meinung, dass auch die Pforte nunmehro zu Schliessung des Defensivallianztractats mit Mir schreiten und solchen bald und gänzlich berichtigen werde.

Uebrigens habt Ihr diese Meine ganze Dépêche dem Major von Zegelin getreulich zu communiciren.

Nach dem Concept. Friderich.

15250. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. September 1764.

Ich habe Euer Schreiben vom 4. [voriges][3] richtig erhalten. Ich gebrauche nicht gegen Euch zu wiederholen, da es Euch zur Genüge bekannt, dass dem Achmet Effendi alle gebührende Distinction währendem seinen hiesigen Séjour widerfahren ist, und dass er und dessen Suite alles erhalten, was sie raisonnablement fordern können, und was in

[1] Vergl. S. 344. — [2] Vergl. Nr. 15211. — [3] In der Vorlage verschrieben: „dieses“.

solchen Fällen nach der Etiquette anderer Höfe der Gebrauch ist. Wann aber Ich dessen Retour etwas pressiret habe,[1] so ist es geschehen, weil Mir bekannt gewesen, [wie] selbst dessen Hof gegen ihn darauf pressiret hat, aus Ursache, die dem von Rexin bekannt ist. Von dem übrigen Einhalt Eures Schreibens habe Ich alle Zufriedenheit gehabt und beziehe Mich auf das, was Ich heute nurgedachtem von Rexin antworte.[2]

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

15251. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 septembre 1764.

La dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, m'a été remise; qui ne me fournit autre sujet de vous répondre aujourd'hui sinon que ce qui regarde le mariage à faire du comte Poniatowski, à présent roi de Pologne, avec quelque dame polonaise, est un article indispensablement à être inséré dans les *pacta conventa*, pour tranquilliser la Porte Ottomane sur ses appréhensions et lui ôter tout sujet et prétexte d'inquiéter ou de troubler la Pologne.[3] Ce que vous ne laisserez pas de faire remarquer au [comte Panin],[4] pour que sa cour tienne ferme là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

15252. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 septembre 1764.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois; sur lequel je [suis] bien aise de vous faire observer que la conduite du ministère de France envers l'Angleterre ne me paraît pas aussi inconséquente qu'on l'estime là où vous êtes,[5] et il est bien vraisemblable que ce ministère, connaissant la faiblesse de celui de l'Angleterre, a voulu tenter l'aventure du sieur d'Estaing[6] pour éprouver la contenance du dernier, en se ménageant, cependant, une porte de derrière pour en sortir selon sa convenance. Vous jugez bien, au surplus, des préparatifs que l'Espagne et la France font, que dans quatre ou cinq ans d'ici l'Angleterre aura sur les bras les deux dites puissances.

1 Vergl. S. 358. — 2 Nr. 15249. — 3 Vergl. S. 497. — 4 Vorlage: „au susdit ministre". In einer dann gestrichenen Stelle des Conceptes war Panin bereits erwähnt worden. — 5 Rohd hatte berichtet: „La conduite de la France et de l'Espagne vis-à-vis de la cour de Londres paraît si singulière qu'on ne saurait asseoir aucun jugement assez solide sur les véritables intentions des deux premières. D'un côté, leur manœuvre indique clairement et depuis quelque temps déjà qu'elles font des préparatifs pour une nouvelle guerre, mais, de l'autre, il serait inconvenable qu'elles voulussent la commencer présentement, sans argent, sans marine et sans prétexte." — 6 Vergl. S. 476.

Ce que vous marquez du train que prend la Diète à Presbourg,[1] flatte mon espérance que la cour de Vienne y[2] manquera son but, tant par rapport aux sommes en argent qu'à une augmentation en troupes, auquel sujet je serai bien aise qu'on y mette tout empêchement.

Je ne doute pas, au reste, qu'on ne soit à présent informé sur vos lieux de la fausseté des bruits qui ont couru sur une mort soudaine du roi de Danemark.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 253. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 septembre[3] 1764.

Je viens de recevoir votre dépêche du 14 de ce mois, et ne saurais m'empêcher de vous dire que tout ce qui se passe entre les Suédois et la France relativement à l'affaire des subsides, me paraît de même que si un étudiant dissolu forme des prétentions en argent sur un marchand banqueroutier.

Mes lettres de Copenhague m'apprennent qu'on y attend actuellement le baron Scheffer, qui se trouve en chemin de Paris pour la Suède.[4] Comme il est très vraisemblable qu'on apprendra de lui, après son arrivée à Stockholm, beaucoup d'anecdotes regardant la cour de France, vous prêterez attention à en savoir par les Suédois qui en seront instruits, et ne laisserez pas de me les communiquer ensuite.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 254. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A DRESDE.

Potsdam, 25 septembre 1764.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois, et suis très satisfait de ce [que] vous me marquez au sujet des finances de la Saxe, aussi je crois que vous accusez juste en tout ce que vous m'en dites. Je serai bien aise que vous continuerez à vous en informer plus encore, pour en avoir une exacte connaissance et afin de m'en instruire précisément. Je souhaite, d'ailleurs, de savoir qu'avec toutes les épargnes que cette cour fait à présent,[5] à quel usage elle emploiera cet argent, tout comme celui qui lui reste de celui de Hollande:[6] si ce sera pour commencer à payer ses dettes ou à quelque autre usage . . .

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 487. — [2] Vorlage: „n'y". — [3] Vom 25. September ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 72. — [4] Vergl. S. 480. Anm. 3. — [5] So. — [6] Vergl. S. 374.

15 255. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A TEINACH.

[Potsdam, 25 septembre 1764.][1]

Je suis extrêmement sensible à toutes les choses obligeantes que Votre Altesse me dit dans Sa lettre du 16 de ce mois, et que je viens de recevoir. Je reconnais votre attention et votre attachement pour moi et y réponds avec la sincérité que vous avez droit d'attendre de ma part. Je compatis véritablement à la désolation où se trouve votre patrie par les mauvais procédés du Duc régnant. Vous me rendez justice par la confiance que vous mettez en moi, et je continuerai à m'employer par tous les moyens possibles pour soulager ces malheureux gens de leur oppression.

Mais, pour ce qui regarde mon ministre le comte Schulenburg,[2] vous ne saurez disconvenir qu'il faut qu'il règle ses démarches à celles des autres ministres des puissances garantes là-bas, et qu'il ne peut pas agir séparément. Vous savez combien mal le Duc s'est gouverné déjà envers ces ministres;[3] pour ne donc pas exposer le mien à d'autres algarades, il ne saura agir autrement que de concert avec les susdits ministres.

Ce sera, au reste, avec bien de la satisfaction que je reverrai Votre Altesse à Son retour ici pour Lui renouveler les assurances etc.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 256. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 septembre 1764.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été exactement remis. Dans les plaintes qu'on est venu porter au roi de Pologne contre les miens, et dont il s'agit dans le post-scriptum de votre susdit rapport,[4] il faut bien qu'il y ait de fausses insinuations ou des exposés outrés, vu que mes ordres les plus précis sont [donnés] aux miens de se garder de

[1] Das Datum nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei. — [2] Der Prinz hatte den König gebeten, den Grafen Schulenburg anzuweisen, „d'assister à l'assemblée des états et d'y veiller au rétablissement des privilèges du pays et, en même temps, au salut de la maison ducale". Die Stände waren zum 25. October zusammenberufen worden. — [3] Vergl. S. 446. — [4] Die Gesandten berichteten: „Votre Majesté verra par le mémoire latin que nous envoyons au département des affaires étrangères, les plaintes qu'y porte un des députés de la Grand-Pologne pour la Diète d'élection passée. Ce mémoire fut remis hier; mais, comme il vint, quelques heures après, quantité de rapports de la même espèce de plusieurs endroits de la frontière, le roi de Pologne nous en a parlé en propre personne." In dem an das Ministerium eingesandten Memoire, d. d. Kempno 10. September, beschwerte sich der Landbote von Siradien, Alexander Maczynski, über die Wegführung polnischer Unterthanen durch einen angeblichen preussischen Lieutenant Pironski.

tout excès contre les Polonais et de vivre plutôt en bons voisins avec eux. J'ignore encore de quoi il est question dans le cas accusé; mais je suis persuadé qu'il y a eu de l'exagération; ce que je ferai approfondir. En attendant, je vous dirai pour votre direction qu'il est connu que, pendant la dernière guerre, plusieurs de mes sujets, de crainte d'en essuyer les malheurs, sont sortis du pays pour chercher asile en Pologne. Après la paix rétablie, quand on les a réclamés, il y en a eu qui sont retournés, au lieu que d'autres en ont été retenus. Comme, pendant le temps du dernier interrègne, il n'y a eu de tribunaux en activité en Pologne auxquels on aurait su s'adresser pour réclamer ces gens, l'on n'a pu se dispenser de détacher quelques hussards, uniquement pour parler aux susdites gens et les disposer à leur retour, et voilà tout ce qui s'est passé de notre côté à cet égard. Indépendamment de cela, il est avéré que, quand des Polonais sont venus réclamer chez nous de leurs sujets transfuges, on les leur a remis, au lieu qu'en pareil cas de notre côté on n'a presque jamais usé de réciprocité; ce qui, surtout, a causé préjudice à mes domaines et à mes vassaux de la Haute-Silésie, dont les sujets sont gens de main morte, tout comme en Pologne.

Vous exposerez ainsi convenablement au roi de Pologne ce que dessus, en l'assurant, d'ailleurs, de la sincérité de mes intentions de vivre en bon voisin avec la Pologne, en m'attendant au réciproque. Voilà aussi ce que vous répondrez au comte Keyserling, dans le cas que vous présumez, qu'il dût venir vous parler à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

15257. AU PRINCE DE CAROLATH-SCHŒNAICH ET AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 septembre 1764.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois. Comme il m'apprend qu'il arrive encore là où vous êtes, de nouvelles plaintes des prétendus excès que des détachements de mes troupes doivent commettre aux frontières de Pologne, je ne saurais que vous renvoyer à ce que je vous ai déjà marqué par ma dépêche du 25 de ce mois.[1] Aussi veux-je bien vous récapituler à ce sujet le vrai état de cette affaire et sa connexion. Je ne répéterai pas ce que je vous ai déjà écrit par rapport aux gens qui, crainte de désastre, pendant la dernière guerre se sont retirés en Pologne; j'ajouterai seulement que, contre ce qui s'est pratiqué de tout temps touchant les transfuges serfs et hommes propres, qu'on s'est rendus réciproquement, dès qu'on les a réclamés, et que nous avons toujours remis aux Polonais à leur réquisition, ceux-ci, cependant, nous ont manqué, depuis quelque temps,

[1] Nr. 15256.

d'agir en conformité, principalement ceux des contrées des Sulkowski, comme aussi ceux du voisinage de Lublinitz, de Tarnowitz et de là vers Cracovie. Comme il n'y a eu pendant l'interrègne nul tribunal de Pologne en activité pour procurer remède à ceci, nous nous sommes vu obligés d'envoyer quelques détachements de hussards, uniquement pour nous ramener ces gens, et sans que ceux-là eussent osé commettre aucuns excès.

De cette façon-là, on ne saurait nous reprocher, quand nous aidons nous-mêmes, lorsque nous n'avons pu avoir aucune assistance de la part des tribunaux de Pologne. Tout au contraire, mon intention est que, si les Polonais crient contre nous, vous devez jeter de plus hauts cris contre eux de ce qu'on ne nous a point remis les transfuges que nous avons réclamés, sans avoir eu égard à ce que, de notre côté, nous n'avons pas manqué de leur rendre les leurs. Vous représenterez ainsi tout ceci au roi de Pologne, en lui répétant les assurances les plus fortes de ma part que j'aimerai invariablement de vivre avec lui en amitié et bonne intelligence et d'observer le bon voisinage avec la République. Qu'au surplus je serai bien aise qu'on établît quelque tribunal aux frontières pour y avoir recours dans le cas de pareilles plaintes et prétentions mutuelles.

Vous vous expliquerez pareillement avec le comte de Keyserling, s'il revient à la charge sur cet article, en ajoutant adroitement et d'une manière convenable que, dans l'affaire en question, nous n'avions rien fait que de nous conformer à ce que les Russes avaient fait ci-devant en Lithuanie,[1] quand il s'était trouvé là grand nombre de déserteurs et de transfuges de la Russie, quand on avait refusé de les remettre, et qu'on avait détaché des troupes russes pour ramener ces gens.

Nach dem Concept. Federic.

15258. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 septembre 1764.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois. Je vous avoue qu'il m'a fait bien de la peine ce que vous m'avez appris touchant l'indifférence avec laquelle le comte Panin regarde tout ce que ses envieux et ennemis trament contre lui pour lui ôter la confiance de sa souveraine et pour le culbuter. A cette occasion, je veux bien vous dire que, quant à la demande que vous me faites de vous communiquer ce que je saurais précisément apprendre du sujet qui fait proprement l'espérance des autres cours à l'égard d'un changement sur lequel elles comptent, que sûrement je vous l'aurais déjà mandé, si j'en aurais découvert quelque chose; mais me voilà informé de rien sur ceci,

[1] Vergl. Nr. 14710.

hormis qu'il court des bruits sourds et vagues parmi les ministres autrichiens, saxons et d'autres qu'il fallait qu'il arrivât un changement ou une révolution en Russie, et que les choses ne sauraient subsister là sur le pied où elles se trouvent actuellement. Pour ce [qui] concerne, d'ailleurs, le comte Panin, j'ai pensé que, comme après la mort d'Iwan [1] l'Impératrice a les mains bien plus libres qu'auparavant, ce ministre ne se prend pas [assez pour ménager le favori]. [2] S'il se flatte qu'il est devenu nécessaire au point que sa souveraine ne sache l'abandonner ni se passer de lui, il pourra bien se faire illusion à soi-même, vu l'expérience du contraire dont l'histoire ne manque guère d'exemples. Je serais donc d'avis qu'il doive tâcher de se gagner le favori par des distinctions sans conséquence, par des occasions qu'il lui fournisse pour amasser des biens, ce qui sera apparemment son faible, et par d'autres bagatelles auxquelles même ledit favori n'eût pas songé d'abord, et qui le surprennent agréablement. De cette façon-là, ce ministre n'aura plus rien à craindre; voilà aussi ce que vous devez lui insinuer convenablement de ma part; car, s'il néglige de faire cela, il ne saura manquer guère à la longue d'être culbuté. Je veux passer sous silence ici que je ne voudrais pas garantir que le plan d'un mariage à contracter ne saurait revenir au tapis et être exécuté.

Der Gesandte wird von den Klagen der Polen über Gewaltthätigkeiten preussischer Truppen an den Grenzen unterrichtet und ihm der Sachverhalt in derselben Weise dargestellt, wie in Nr. 15256 und Nr. 15257 dem Fürsten Carolath und Benoît.

Nach dem Concept. Federic.

15259. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 septembre 1764.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été remis, et je vous sais parfaitement gré des anecdotes intéressantes dont vous m'y avez informé, mais au sujet desquelles je ne saurais vous donner d'autres instructions sinon que vous devez continuer de veiller bien présentement à toutes les démarches de la cour où vous êtes. Au surplus, j'estime qu'il ne vous coûtera guère de pénétrer que, dans le voyage que le maréchal Daun a fait en Moravie, l'objet n'en a pas été d'y aller pour voir là l'essai de la nouvelle méthode d'exercices militaires que Lacy a proposés; car qu'est ce qui [3] aurait empêché celui-ci de les montrer audit maréchal à Vienne? ainsi que plutôt le vrai but de ce voyage a été d'être plus à portée en Moravie pour prendre garde à ce qui se passerait en Pologne à l'occasion de l'élection du Roi.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 15192. — [2] Nach der Ausfertigung. Vorlage: „tout-à-fait de ne ménager aucunement le favori". — [3] Vorlage: „que ce qu'il".

15260. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Die Minister berichten, Berlin 27. September: „Le général de Ried vient de nous lire une dépêche du vice-chancelier de l'Empire, par laquelle il est chargé de sonder ici le terrain si Votre Majesté voulait agréer que les différends entre le Duc et les états de Württemberg soient accommodés sous les auspices de l'Empereur, et que les trois cours garantes rappelassent leurs ministres, dont la présence paraissait augmenter l'aigreur et la répugnance du Duc. Nous avons préalablement répondu au général de Ried que cette proposition était de nature que Votre Majesté ne pouvait S'expliquer là-dessus, avant que de S'être concertée avec les cours garantes." Die Minister berichten ferner, dass sie im Begriff ständen, deshalb nach Hannover und Kopenhagen zu schreiben, und dass sie die Befehle des Königs für die Antwort auf die Eröffnungen Rieds erwarteten.

Potsdam, 29 septembre 1764.

P. S.[1]

Après avoir vu aussi ce que le général de Ried vient de vous proposer relativement aux affaires de Württemberg, j'ai été étonné de ce que vous êtes entrés avec lui sur une proposition aussi extravagante, ce que vous auriez dû refuser rondement d'abord, vu que vous devez connaître que je n'entrerai jamais sur une proposition tout-à-fait contraire à ma dignité et qui ferait échouer d'abord toutes les garanties les plus fondées. Mon intention est donc qu'en conséquence vous ne devez faire aucune attention sur cette étrange proposition ni en proposer quelque chose aux autres cours garantes. Que le duc de Württemberg s'en fâche ou que cela l'aigrisse davantage, il n'en importe du tout; il faut plutôt qu'il apprenne à être obéissant et à se conformer aux lois et aux constitutions, aux pactes et aux réversales.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15261. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 septembre 1764.

Comme mes sujets continuent encore de m'adresser des plaintes de ce qu'ils ne sauraient nullement obtenir le payement des prétentions qu'ils ont à la charge des Anglais,[2] et qui se montent à des sommes très considérables, ma volonté est que vous devez en parler avec le sieur Michell[3] et vous concerter avec lui touchant une lettre et ordre

[1] Das Hauptschreiben liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 227. — [3] Auf dem Schreiben Michells, des bisherigen Gesandten in London, d. d. Berlin 19. September, worin er seine Ankunft meldete und um eine Audienz nachsuchte, findet sich die Weisung für die Antwort: „La lettre ayant appris au Roi son arrivée à Berlin, qu'il n'avait qu'à venir ici se présenter au Roi qui souhaitait de lui parler." Am 27. September wird Finckenstein unterrichtet, dass Michell bis auf weitere Verwendung in Berlin bleiben solle, und beauftragt, ihm die Ernennung zum Geheimen Legationsrath gebührenfrei auszufertigen.

à envoyer au sieur Baudouin à Londres que je signerai, mais dont vous lui laisserez dresser la minute, afin qu'en vertu de ces instructions à recevoir ledit sieur Baudouin soit mis en état de faire des représentations convenables au ministère anglais, pour que mes sujets soient satisfaits par rapport à tout ce qui leur est dû, et qu'ils peuvent raisonnablement prétendre.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Der demgemäss an Baudouin ergangene Ministerialerlass ist vom 6. October datirt.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 523 ff.

A.

Achmet III., türk. Sultan, Vater Mustaphas III. († 1736): 148.

Achmet Effendi, Resmi Pascha, im Jahre 1763 als Gesandter nach Berlin geschickt: 18. 44—48. 50. 58. 66—68. 70. 73. 74. 93. 105. 109. 120—123. 125. 126. 134. 140. 146. 148. 150. 152. 157. 164—167. 171. 174. 176—178. 180. 182. 186. 189—191. 197. 199. 201. 202. 205—209. 224. 237. 239. 268. 302. 320. 322. 323. 327. 330. 331. 335. 337. 339. 340. 344. 345. 358. 382. 496—498.

Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp: 133. 162. 193. 197. 460.

Ahlefeldt, Johann Heinrich von, dän. Kammerherr, ausserordentl. Gesandter in Berlin (im September 1763 abberufen): 24. 26. 117.

Albert, chursächs. Prinz, vierter Sohn Churfürst Augusts III., österr. Feldmarschalllieutenant: 153.

d'Alembert, Johann le Rond, franz. Schriftsteller: 9. 30. 86. 453.

*Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach: 38. 39. 55. 411. 491.

Alexandrowicz, poln. Kammerherr und Oberst, seit 1764 Gesandter der Republik Polen in Konstantinopel: 402.

Algarotti, Graf. Franz, preuss. Kammerherr († 3. Mai 1764): 9. 399.

Amalie, preuss. Prinzessin, Schwester des Königs, Aebtissin von Quedlinburg: 92. 268. 436. 484.

Anhalt-Köthen: siehe Friedrich Erdmann.

Anna Elisabeth Luise, Gemahlin des Prinzen Ferdinand von Preussen, Tochter des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt: 92.

Ansbach: siehe Alexander; Friederike Luise.

d'Argens, Marquis, Johann Baptista de Boyer, preuss. Kammerherr: 314.

Ariosto, Lodovico, ital. Dichter († 1533): 355.

Artaut: vielleicht Artaud, Peter Joseph oder Johann Baptista, französische Schriftsteller: 450.

Asseburg, Achaz Ferdinand von der, dän. Geh. Conferenzrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Stuttgart: 446. 452. 500. 504.

Auersperg, Fürstin, Maria Wilhelmine Josepha, geb. Gräfin von Neipperg, Gemahlin des österr. Kämmerers Fürsten Johann Adam von Auersperg: 240.

August II., Churfürst von Sachsen und König von Polen († 1733): 242. 266. 390.

August III., Churfürst von Sachsen, König von Polen († 5. October 1763),

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

Sohn des voranstehenden: 5. 11. 14. 49. 62—64. 69. 80. 81. 85. 88. 90. 91. 95. 101. 104. 108. 114. 116. 118. 141—146. 149. 151. 153. 156. 159. 160. 165. 169—171. 179. 184. 230. 241. 242. 246. 266. 370. 390. 426. 455.

August Wilhelm, Prinz von Preussen († 1758): 92.

Augusta, engl. Prinzessin, Schwester König Georgs III., am 16. Januar 1764 vermählt mit dem Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand von Braunschweig-Wolfenbüttel: 54. 272.

Augustus, röm. Kaiser († 14 n. Chr.): 102.

L'Averdy, Clemens Karl Franz de, franz. Generalcontrolleur der Finanzen: 457.

B.

Bachof von Echt, Graf, Johann Friedrich, dän. Geh. Rath, Gesandter in Wien: 279.

Bajazet, türk. Prinz, Bruder Mustaphas III.: 174.

Baireuth: siehe Elisabeth Friederike Sophie; Friedrich; Friedrich Christian; Sophie Caroline; Victoria Charlotte; Wilhelmine.

Baireuth, preuss. Dragonerregiment; Chef Markgraf Friedrich Christian von Baireuth (seit Juli 1763): 55. 61.

Bakunin, Secretär im russ. Ministerium der Auswärtigen Angelegenheiten: 401. 408.

Banck, Matthias, Gerichtsschöppe aus Babow bei Kottbus: 324.

Barcker, Benjamin, engl. Bankier in Konstantinopel: 351.

Bartenfelder, preuss. Courier: 273.

Bartenstein, Freiherr, Joseph, österr. Reichshofrath, zweiter Gesandter bei der Königswahl in Frankfurt 1764, darauf nach Stuttgart entsandt: 351. 352. 394.

Bathyany, Graf, Karl, österr. Conferenzminister. Wirkl. Geh. Rath und Generalfeldmarschall, Oberhofmeister, vordem Gouverneur des Erzherzogs Joseph: 3. 4. 17. 113. 212.

*Baudouin, preuss. Legationssecretär in London (im Juli 1764 ernannt; früher Bibliothekar der Markgräfin Wilhelmine von Baireuth): 461. 505.

Bauer, Friedrich Wilhelm von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 3.

Bayern: siehe Maria Anna.

Beausset, Marquis, Matthias Nicolaus, seit März 1763 franz. bevollm. Minister in Petersburg: 296.

Beckers, Freiherr, Heinrich Anton, churpfälz. bevollm. Minister in Berlin (November 1763 bis Januar 1764): 164. 181. 182.

Bedford, Herzog, John Russell, Mitglied, seit September 1763 Präsident des engl. Geheimen Rathes (früher Gesandter in Paris): 129. 458.

Beichlingen, Gräfin, Sophie Albertine, Gemahlin des Prinzen Ludwig Eugen von Württemberg: 409.

Benedict XIV., römischer Papst († 1758): 300.

*Benoît, Gideon, preuss. Legationssecretär, seit November 1763 Legationsrath, Resident in Warschau: 43. 45—48. 66. 70. 83. 93. 145. 160. 164. 167—169. 185. 186. 189. 199. 210. 216. 217. 219. 225. 242. 248—250. 256. 271. 274. 280. 282. 293. 298. 311. 312. 316. 327. 328. 335. 343. 344. 346. 353. 357. 358. 364. 379. 389. 391. 414. 415. 417. 424. 426. 435. 440. 441. 447—449. 468. 469. 472—475. 478. 479. 482. 490. 495. 503.

Berkenrode, Matheus Lestevenon van, holl. Botschafter in Paris: 45.

Bernstorff, Freiherr, Johann Hartwig Ernst, dän. Wirkl. Geh. Rath, Mitglied des Geh. Staatsraths, Dirigent der deutschen Kanzlei und des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 24. 54. 59. 75. 101. 117. 198. 214. 215. 235. 236. 267. 285. 286. 352. 391. 429. 455. 478.

Bestushew-Rjumin, Graf, Alexej, russ. Feldmarschall und früherer Reichskanzler: 82. 99. 103. 104. 115. 127. 139. 140. 163. 188. 198. 205. 301. 320. 329. 330. 341. 493.

Bielack, Officier, Commandeur der chursächs. Ulanen in Sachsen: 407.

Biron, Herzog von Curland, Ernst Johann: 14. 37. 49. 64. 80. 91. 94. 95. 110. 121. 122. 131. 143. 202. 292. 339.

Blocklandt, Anton, vlämischer Maler: 76.
Bock, russ. Oberst: 445.
Böhmer, Johann Samuel Friedrich, preuss. Geh. Rath und Professor in Frankfurt a./O.: 51.
Böhmer, Georg Friedrich, Sohn des voranstehenden, preuss. Gerichtsreferendar, seit Juli 1763 Legationssecretär in Wien: 51.
Bohlen, Graf, Karl, schwed. Oberst und Landjägermeister in Pommern, seit Anfang 1764 Gesandter in Berlin: 168. 169. 178. 197. 215. 224. 251. 252. 267. 268. 322. 323. 382.
Bohlen, preuss. Husarenregiment; Chef Oberst Balthasar Ernst von Bohlen: 324.
Bolza, Graf, Joseph, chursächs. Geh. Rath: 131. 340. 361.
Borch, Johann von, chursächs. Kammerherr (1763 von dem König von Polen und der Republik an den russ. Hof, 1764 von dem dresdner Hof nach Polen gesandt): 14. 278.
*Borcke, Friedrich Wilhelm von, preuss. Etatsminister, Chef des dritten Departements des Generaldirectoriums, während des Krieges Präsident des preuss. Feldkriegsdirectoriums in Sachsen (1764 aus seinen Aemtern entlassen): 423.
*Borcke, Adrian Heinrich von, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentl. Gesandter in Kopenhagen, Sohn des ebengenannten: 60. 179. 295. 309. 317. 360. 364. 371. 394. 395. 418. 423. 437. 454. 455. 458.
Borromei, Vitalianus, Erzbischof von Theben, päpstl. Nuntius in Wien: 282.
Boscamp, Karl Adolf, früherer preuss. Resident beim Tartarenchan: 48. 93. 469.
Brand, Freiherr, Wilhelm Friedrich, preuss. Geheimrath und Gesandter beim Oberrheinischen Kreise, beim Mainzer und Pfälzischen Hofe: 321. 322. 383.
Branicki, Grafen, poln. Magnatenfamilie: 253. 322.
*Branicki, Graf, Johann Clemens, poln. Kronfeldherr, Woiwode von Krakau: 43. 45. 47. 57. 146. 147. 153. 242. 276. 278. 279. 281. 289. 293—295. 299. 300. 307. 309. 310. 312. 314. 316. 320. 328. 357. 359. 369. 391. 393. 397. 399. 407. 411. 412. 414. 441. 446—449. 452. 473. 479. 485. 486. 496.
Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Charlotte; Elisabeth Christine Ulrike; Ferdinand; Franz; Friedrich August; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Ludwig Ernst; Wilhelm Adolf.
Breteuil, Baron, Ludwig August Le Tonnelier de, franz. Gesandter in Petersburg, seit November 1763 Gesandter in Stockholm: 31. 34. 36. 268. 460.
Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister († 28. Oct. 1763): 4. 62. 81. 95. 101. 111. 121. 127. 143. 170. 455.
*Buch, Friedrich von, preuss. Geh. Legationsrath, seit Mai 1763 ausserord. Gesandter in Dresden: 23. 36. 81. 95. 121. 132. 145. 155. 165. 170. 190. 204. 205. 211. 231. 259. 278. 290. 319. 325. 332. 346. 370. 380. 437.
*Buchholtz, Johann Georg, preuss. Geh. Tribunalsrath am Tribunal zu Berlin (im März 1763 nach Baireuth entsandt), im October 1763 zum Geh. Kriegsrath bei dem Departement der Auswärtigen Affairen ernannt: 20. 39. 121. 148. 149. 322.
*Buchholtz, Friedrich Ludwig, preuss. Hofrath, Landrentmeister und Landschaftssecretär der churmärk. Landschaft: 523.
Buckingham, Graf, John Hobart, engl. Gesandter in Petersburg: 367. 396. 449.
*Bülow, Christoph Karl von, preuss. Generalmajor, Armeeinspecteur in Ostpreussen, Commandeur en chef des Dragonerregiments Baireuth: 523.
Bülow, Freiherr, Friedrich (Ferdinand?), österr. Generalfeldwachtmeister: 43.
Bury, preuss. Oberfeldjäger: 236. 329.
Bute, Graf, John Stuart, engl. Erster Lord des Schatzes (bis zum 8. April 1763): 20. 24. 28. 76. 118. 119. 128. 260.

C.

Calabritto, Herzog, neapolit. Gesandter in Dresden: 90. 91. 101.
Calzabigi, Johann Anton, preuss. Finanz- und Commerzienrath, seit August 1764 Geh. Finanz- und Commerzienrath: 246. 397.

Calzabigi, Bruder des voranstehenden, in österr. Diensten: 246.
Camas, Gräfin, Sophie Caroline, geb. von Brandt, Wittwe des preuss. Obersten von Camas, Oberhofmeisterin der Königin von Preussen: 429.
*Carolath-Beuthen, Fürst, Friedrich Hanns Karl, Graf von Schönaich, 1764 von Mai bis December erst preuss. bevollm. Minister, dann Botschafter in Warschau: 196. 233. 256. 270—272. 274. 275. 277. 314. 315. 344—346. 391. 404. 405. 414. 415. 417. 424. 426. 435. 440. 441. 447—449. 463. 468. 469. 471—473. 475. 477—479. 490. 503.
Castries, Marquis, Karl Eugen Gabriel de La Croix de, franz. Generallieutenant: 213.
de Catt, Heinrich, Vorleser des Königs von Preussen: 279.
Chambaud, Ludwig Franz von, preuss. Hauptmann im Freiregiment Hordt (seit 1759 in russ. Kriegsgefangenschaft): 82. 88. 289.
von Chambaud, Schwester des voranstehenden: 88.
Charlotte (Philippine Charlotte), Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 30. 40. 197. 225. 436. 444. 484.
Châtelet-Lomont, Graf, Florentin Ludwig, franz. Maréchal de camp, Gesandter in Wien: 295. 304.
Châtelet-Lomont, Marquise, Gabrielle Emilie, geb. Baronin Le Tonnelier de Breteuil, Schriftstellerin († 1749): 450.
Chitrowo, Fedor Alexandrowitsch, russ. Kammerjunker, Secondrittmeister der Leibgarde der Kavallerie: 99.
Choiseul, d'Amboise, Herzog, Stephan Franz, Graf von Stainville, franz. leitender Staatsmann, Staatssecretär, Kriegs- und Marineminister: 53. 54. 86. 87. 113. 360. 374. 375. 386. 456. 470. 478.
Choiseul, Graf, Karl Maria (Cäsar Gabriel?), Herzog von Praslin, franz. Staatssecretär, Chef des Departements der Ausw. Angelegenheiten: 456. 470. 487.
Chomutow, Nikolaus, russ. Generalmajor: 248. 269. 307. 323. 324. 332.
Chotek, Graf, Rudolf, Herr zu Giniowes, österr. Wirkl. Geh. Rath und Kämmerer, Erster Kanzler von Böhmen: 281. 474—476.
Chozim, Pascha von: 472.
Clemens XIII., römischer Papst: 282. 299. 300.
Cocceji, Freiherr, Samuel, preuss. Grosskanzler († 1755): 30.
*Cocceji (d. Ae.), Freiherr, Johann Friedrich, preuss. Hauptmann, Flügeladjutant des Königs, seit October 1762 als Oberstlieutenant zum Gesandten in Stockholm designirt, seit Februar 1764 Gesandter in Stockholm, Sohn des voranstehenden: 30. 169. 178. 182. 197. 215. 224. 251. 252. 260. 317. 323. 330. 436. 480.
Collenbach, Heinrich Gabriel von, österr. Hofrath, Bevollmächtigter zu den Friedensverhandlungen in Hubertusburg: 16. 17. 23. 27. 41. 43. 44. 62.
Colloredo, Graf, Rudolf, Reichsvicekanzler: 281. 504.
Conflans, Hubert de Brienne de, Marschall von Frankreich: 490.
Curland: siehe Biron.
Czapski, Grafen, poln. Adelsfamilie: 217. 218. 263.
Czapski, Graf, Michael, Woiwode von Marienburg: 231; vergl. 217. 218.
Czapski, Graf, Paul Thaddäus, früherer poln. Generalmajor: 9.
Czartoryski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 80. 96. 97. 111. 115. 132. 133. 140. 142. 168. 217. 226. 229. 231. 254. 288. 310. 311. 313. 322. 328. 332. 333. 335. 377. 380. 387. 388. 390. 404. 411. 419. 432.
Czartoryski, Fürst, August Alexander, Woiwode von Klein-Russland (im Mai 1764 zum General-Regimentarius der polnischen Kronarmee gewählt): 407. 417.
Czartoryski, Fürst, Adam, General von Podolien, Sohn des voranstehenden: 153.
Czartoryski, Fürst, Michael, Grosskanzler von Litthauen: 83. 84.

D.

Dänemark: siehe Friedrich V.; Juliana Maria.
Darget, Claude-Étienne, früherer Secretär des Marquis Valory, des ehe-

maligen französischen Gesandten in Berlin: 4. 450.
Daschkow, Fürst, russ. General: 367. 472.
Daun, Graf, Leopold, österr. Generalfeldmarschall, Präsident des Hofkriegsraths: 124. 281. 313. 344. 362. 477. 482. 494. 495. 503.
Daun, Gräfin, Maria Josepha, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin von Fuchs († 19. Januar 1764): 313. 344.
Delon (de Lon), Franz, holl. Kaufmann, im November 1762 als Legationssecretär aus dem preuss. Dienst entlassen: 13.
Diede zum Fürstenstein, Freiherr, Wilhelm Christoph, dän. Kammerherr, seit September 1763 Gesandter in Berlin: 26. 128. 131. 198. 214. 267. 419—421.
Diericke, Kaspar Christoph von, preuss. Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments, seit Mai 1764 Generallieutenant: 96.
Dietrichstein, Graf, Johann Karl, österr. Wirkl. Kämmerer, bevollm. Minister in Kopenhagen: 50—52. 86.
*Dolgoruki, Fürst, Wladimir, russ. Gesandter am preuss. Hofe: 3. 5. 13. 21. 33. 40. 49—52. 82. 87. 88. 94. 95. 104. 107. 109. 112. 114. 118. 152. 171. 202. 216. 238. 239. 247. 249. 375. 381. 382. 392. 395—397. 402.
Düben, Graf, Karl Wilhelm, Oberkammerherr der Königin von Schweden, seit Mai 1764 Hofkanzler: 7. 460.
Dumcke, preuss. Courier: 46. 473.
Dyck, Antonius van, flandrischer Maler († 1641): 76.

E.

Edelsheim, Freiherr, Georg Ludwig, preuss. Legationssecretär: 79.
Egmont, Graf, Johann, engl. Generalpostmeister, seit September 1763 Erster Lordcommissär der Admiralität: 129.
Egremont, Graf, Karl Wyndham, engl. Staatssecretär für die südlichen Angelegenheiten († 21. August 1763): 20. 76. 117. 118.
Ehnich, preuss. Courier: 283. 366.
Eichel, August Friedrich, preuss. Geh. Kriegs- und Cabinetsrath, Cabinetssecretär: 14. 15. 20. 21. 25. 26. 53. 70. 73. 74. 94. 104. 107. 108. 125. 126. 141. 157. 175. 176. 205. 206. 256. 272. 273. 279. 298. 299. 301. 305. 316. 331. 339. 340. 351. 357. 358. 364—368. 384. 385. 394. 395. 397. 404. 411. 412. 418. 424. 425. 441. 446. 447. 452. 453. 472. 473.
Ekeblad (so!), Graf, Klas, schwed. Reichsrath, Präsident des Reichskanzleicollegiums: 178. 317.
England: siehe Augusta; Friedrich; Georg III
Elisabeth Christine, Königin von Preussen, geb. Prinzessin von Braunschweig-Bevern: 34. 45.
Elisabeth Christine Ulrike, Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Tochter des Herzogs Karl (verlobt im Juli 1764 mit dem Prinzen von Preussen): 65. 81. 225. 410. 436. 467.
*Elisabeth Friederike Sophie, Herzogin von Württemberg, Gemahlin des Herzogs Karl Eugen, Tochter des Markgrafen Friedrich von Baireuth aus seiner ersten Ehe mit Wilhelmine geb. Prinzessin von Preussen: 10. 19. 61. 62. 414.
Ellinger, Handwerker: 72.
Ellrodt, Freiherr, Philipp, baireuth. Geh. Rath: 400. 401. 414—416. 443.
Ellrodt, Freiherr, Friedrich, baireuth. Geh. Rath: 400. 401. 414—416. 443.
Emmerich Joseph, Freiherr von Breidtbach zu Bürresheim, Erzbischof und Churfürst von Mainz: 158. 180.
d'Éon de Beaumont, Ritter, Karl Genoveva Louise August Andreas Timotheus, bis September 1763 franz. Gesandter in London: 356.
Ephraim & Söhne, preuss. Hofjuweliere und Bankiers: 92. 93. 268.
Estaing, Graf, Karl Hector, franz. Generallieutenant, Gouverneur von Sanct-Domingo: 476. 498.
Euler, Leonhard, Mitglied der Berliner Akademie der Wissenschaften: 103. 206.
Eyff, preuss. Feldjäger: 179.

F.

Faxel, Bengt, schwed. Geschäftsträger in Kopenhagen: 178. 193.
*Ferdinand, preuss. Prinz, dritter Bruder des Königs, Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments, Herrenmeister des Johanniterordens: 19. 42. 92. 131. 331. 377. 484.

*Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, preuss. Generalfeldmarschall, Chef des Infanterieregiments Alt-Braunschweig, Gouverneur von Magdeburg: 25. 65. 112. 113.
von Feronce, braunschweig. Geschäftsträger in London: 120. 467.
Fersen, Graf, Axel, schwed. Landtagsmarschall: 162. 317.
Fersen, Gräfin, Hedwig Katharina, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin de La Gardie: 162.
Finck, Friedrich August von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments (in österreichischer Kriegsgefangenschaft bis zum Hubertusburger Frieden): 7.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 9. 13. 16. 25—28. 40. 46. 50—53. 60. 73. 78. 79. 84. 92. 94—96. 102. 105. 112. 113. 126. 128. 137. 150. 152. 153. 155. 157. 160. 167. 168. 171. 173. 177. 180. 186. 193. 199—201. 205. 206. 211—213. 222. 230. 235. 238. 248. 253. 257. 261. 263. 272. 273. 277. 279. 283. 292. 293. 296. 301. 303. 305. 314. 316. 322. 327. 331. 333. 336. 339. 340. 363. 364. 366. 371—373. 375. 382. 384. 385. 387. 391. 392. 396. 397. 399. 403. 404. 413. 416. 421. 432. 441. 446. 447. 461. 487. 494.
Flemming, Graf, Karl Georg Friedrich, chursächs. Cabinetsminister, Gesandter in Wien, seit October 1763 Leiter des Departements der Auswärtigen und der Kriegs-Affairen: 192. 211. 460. 471. 481.
Flesch, Georg Daniel, preuss. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath im 6. Departement des Generaldirectoriums: 178.
de Forcade, Friedrich Wilhelm Quérin, Marquis de Biaix, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments: 86. 130. 182.
Fouqué, Baron, de La Motte, Heinrich August, preuss. General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 13. 17. 34. 43. 60. 62. 138. 203. 216. 326. 340. 344. 358. 399. 490.
Franckenberg, Graf, Joseph, Kämmerer des Erzherzogs Leopold: 16. 27. 113. 183.
Franckenberg, Graf, Sigismund, Freiherr von Schellendorff: 27. 113.
Frangopulo, Jhannaki, zweiter Dolmetscher des preuss. Gesandten von Rexin in Konstantinopel (begleitet den türkischen Gesandten Achmet Effendi nach Berlin): 47. 68. 74. 177. 205. 206. 301. 302.
Frankreich: siehe Ludwig XV.; Maria Josepha; Philipp.
Franz I., Römischer Kaiser: 51. 86. 90. 93. 99. 136. 151. 152. 154. 183. 201. 202. 211. 212. 221. 240. 241. 245. 335. 337. 351. 352. 370—372. 452. 480. 504.
Franz (Friedrich Franz), Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, preuss. Generalmajor, Chef des Infanterieregiments Jung-Braunschweig, Bruder der Königin Elisabeth Christine von Preussen und der Prinzessin von Preussen († 1758): 9.
Frege, Kaufmann, in Leipzig: 318. 345. 361.
Friederike Dorothea Sophia, Gemahlin des Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg, geb. Prinzessin von Schwedt: 352.
Friederike Luise, Markgräfin-Wittwe von Brandenburg-Ansbach, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester Friedrichs II.: 260. 268. 436. 469. 484. 491. 492.
Friederike Sophie Wilhelmine, preuss. Prinzessin, Tochter des Prinzen August Wilhelm: 56. 65. 444. 467.
Friedrich V., König von Dänemark: 23. 24. 59. 125. 267. 499.
Friedrich, reg. Herzog von Mecklenburg-Schwerin: 18.
*Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel:
Friedrich, reg. Markgraf von Brandenburg-Baireuth, preuss. Generallieutenant, Chef des Dragonerregiments Baireuth († 26. Februar 1763): 10. 19. 20. 37. 148.
Friedrich, engl. Prinz, Herzog von York, Sohn Georgs III. (geb. 16. August 1763): 104
Friedrich August, Sohn des Churprinzen Friedrich Christian von Sachsen, seit 5. October 1763 Churprinz, seit 17. December 1763 Churfürst: 223. 233. 252. 264. 390.

Friedrich August, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl, tritt 1763 als Generallieutenant in preussischen Dienst, Chef des früheren Infanterieregiments Markgraf Karl, Gouverneur von Küstrin: 40. 128. 136. 197.

*Friedrich Christian, Churprinz von Sachsen, seit 5. October 1763 Churfürst († 17. December 1763): 142. 145. 146. 149. 152. 153. 155—157. 166. 167. 170. 172. 187. 188. 192. 202. 204. 211. 220. 223—225. 230. 231. 233. 234. 237. 255. 259. 260. 264. 390.

*Friedrich Christian, reg. Markgraf von Brandenburg-Baireuth, dän. Generallieutenant, seit Juli 1763 preuss. Generallieutenant und Chef des Dragonerregiments Baireuth: 39. 54. 55. 61. 100. 149. 322. 394. 400. 401. 411. 414. 415. 443. 491. 492.

Friedrich Erdmann, Prinz von Anhalt-Köthen, franz. Maréchal de camp, früher in preuss. Diensten: 209.

*Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg, preuss. Generallieutenant, Chef des Dragonerregiments Württemberg: 352. 452. 453.

Friedrich Wilhelm I., König von Preussen († 1740): 10. 19. 60. 107.

Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen, ältester Sohn des Prinzen August Wilhelm: 65. 160. 225. 410. 436. 468.

Friedrich Wilhelm, Markgraf von Schwedt, preuss. Prinz: 352.

Friedrich Wilhelm, Markgraf von Schwedt, preuss. Prinz, Sohn des voranstehenden: 29.

Friesen, Graf, wohl August Heinrich, chursächs. Kammerherr und Oberst: 31.

Fritsch, Freiherr, Thomas, chursächs. Geheimer Rath (Bevollmächtigter zu den Friedensverhandlungen in Hubertusburg), seit 9. Juli 1763 Conferenzminister: 28. 95.

G.

Gadomski, Stanislaus von, poln. Kammerherr und Generallieutenant (im Januar 1764 als Abgesandter der Republik nach Berlin geschickt): 241—243. 257. 276. 334.

Galizin (Golizyn), Fürst, Alexander, russ. Vicekanzler: 209. 262. 315. 365. 375. 401. 408. 426.

Galizin (Golizyn), Fürst, Dmitri, russ. Generallieutenant und Kammerherr, Gesandter in Wien: 114. 154. 253. 389.

Gemmingen, Ludwig Eberhard von, hannöv. Comitialgesandter in Regensburg, 1764 nach Stuttgart entsandt: 446. 452. 500. 504.

Georg III., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 1. 20. 23. 104. 105. 118—120. 127. 129. 193. 272. 298. 360. 361. 367—369.

Ghika, Johannes Gregor, Dolmetscher der Pforte, seit Mai 1764 Hospodar der Moldau: 250. 436.

*Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm von der, preuss. Oberst, Flügeladjutant und Wirkl. Kammerherr, bis Januar 1763 bevollm. Minister in Petersburg, dann zum Gesandten in Paris designirt: 6. 34. 42. 244. 265. 280.

Goltz, Freiherr, Georg Wilhelm, chursächs. Gesandter in Berlin (von Juli bis December 1763): 36. 52. 64. 88. 91. 118. 149. 160. 181. 201. 220. 222. 252.

Goodrick, John, früher engl. Gesandter in Stockholm, seit 1764 wieder in Stockholm: 142. 193. 268. 360. 361. 364.

Gossler, Christoph, preuss. Kriegsrath, Kaufmann in Magdeburg: 272. 273.

Gotzkowski, Johann Ernst, Kaufmann in Berlin: 82. 88. 89. 137.

von Gourcy, württemb. Generalmajor: 410. 429. 463.

Grammont, Herzogin, Beatrix, geb. Gräfin Choiseul-Stainville, Schwester des Herzogs von Choiseul: 360. 374. 375.

Graul, preuss. Feldjäger: 82. 171. 384.

Gregory, preuss. Legationssecretär in Dresden: 215.

Grenville, Georg, engl. Erster Lord der Admiralität: 20. 76.

Grimaldi, Marquis, Hieronymus, span. Botschafter in Paris, seit October 1763 Minister des Auswärtigen: 130. 252.

Grimm, Friedrich Melchior, Mitarbeiter an der Encyclopädie: 30. 31.

Gross, Heinrich von, russ. Gesandter im Haag, im Januar 1764 zum Ge-

sandten in London ernannt: 263. 271. 311. 338. 343. 356. 399.
Guazzesi, Ritter, Lorenzo, in Pisa: 406.
Guerchi, Graf, Claudius Ludwig Franz de Regnier, franz. Generallieutenant und (seit September 1763) Gesandter in London: 119. 356.
Gürtler, sächs. Agent in Warschau: 370.
Gusovius, preuss. Feldjäger: 162.

H.

Hadik, Graf, Andreas, österr. General der Kavallerie: 43.
Halifax, Graf, Georg Montagu Dunk, engl. Staatssecretär der nördlichen, seit September 1763 der südlichen Angelegenheiten: 1. 2. 20. 76. 84. 129.
Hamsa Hamid, türk. Grossvezier, Nachfolger Racheb Paschas, im Amte von April bis October 1763: 18. 58. 122. 224.
Hansen, Konrad, dän. Kaufmann in Helsingör: 317.
Harsch, Graf, Ferdinand, österr. Generalfeldzeugmeister: 190.
Havrincour, Marquis, Ludwig, franz. Generallieutenant und Staatsrath, Gesandter im Haag: 118. 158. 177. 243. 259. 263. 286. 311.
Havrincour, Marquis, Bruder des voranstehenden: 243. 244. 265. 286.
*Hecht, Johann Julius von, preuss. Geh. Rath, Resident beim Niedersächs. Kreise in Hamburg: 93. 178. 251.
*Heinrich (Friedrich Heinrich Ludwig), preuss. Prinz, Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 16. 25. 29. 30. 46. 52. 56. 60. 62. 122. 131. 138. 144. 155. 159. 169. 183. 190. 210. 214. 220. 344. 435. 436. 484.
Heinrich, preuss. Infanterieregiment; Chef Prinz Heinrich von Preussen: 309.
Heinrich, Markgraf von Schwedt, preuss. Prinz, Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments: 29.
Heinrich I., der Vogelfänger, deutscher König († 936): 266.
Heinrich IV., deutscher Kaiser († 1106): 266.
Heinrich V., deutscher Kaiser, Sohn des voranstehenden († 1125): 266.
*Hellen, Bruno von der, preuss. Legationssecretär, Geschäftsträger im Haag (im October 1763 als Legationsrath verabschiedet): 22. 32. 76. 85—87. 102. 118. 130. 151. 177. 444.
Henckel von Donnersmarck, Graf, Karl Joseph Erdmann, österr. Wirkl. Geh. Rath, bis 1745 preuss. Oberpräsident der Oberamtsregierung in Oppeln (Herr auf Beuthen), († 1760): 41.
Henckel von Donnersmarck, Graf, Franz Ludwig, Sohn des voranstehenden: 41.
Henckel von Donnersmarck, Graf, Karl Johannes, Sohn Karl Joseph Erdmanns, Domherr zu Breslau: 41. 113.
Henckel von Donnersmarck, Graf, Lazarus, Sohn Karl Joseph Erdmanns, österr. Major im Regiment Trautmannsdorf und Kämmerer: 41. 113.
Hennin, Peter Michael, franz. Resident in Warschau: 417. 435.
*Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Geh. Legationsrath im Cabinetsministerium, seit 5. April 1763 Staats- und Cabinetsminister: 16. 27. 28. 50. 51. 60. 78. 84. 105. 137. 153. 155. 157. 177. 180. 189. 193. 199. 212. 213. 230. 235. 238. 248. 253. 263. 273. 283. 292. 296. 305. 322. 333. 334. 364. 366. 371—373. 375. 382. 391. 392. 403. 404. 416. 494.
Hessen-Cassel: siehe Friedrich II.; Maria; Wilhelm.
Hessen-Darmstadt: siehe Ludwig VIII.; Ludwig.
Hetman: siehe Rasumowsky.
Hevelcke (Hevelius), Johann Alexander, Arzt (aus Bütow): 48. 67. 74. 134.
Hochepied, Baron, Elbert, holländ. Gesandter in Konstantinopel: 69.
Hoditz, Graf, Albert Joseph, Herr von Rosswalde: 107. 326. 481.
Holland: siehe Wilhelm V., sowie Ludwig Ernst von Braunschweig.
Hordt, Graf, Johann Ludwig, preuss. Oberst, seit 1763 Generalmajor (bis 1756 in schwedischen Diensten): 197.
Hordt, Gräfin, Ulrike, geb. Gräfin Wachtmeister, Gemahlin des voranstehenden: 197.
Hübener, preuss. Feldjäger: 52.

I. (J.)

Joseph, Erzherzog von Oesterreich, Thronfolger; seit 27. März 1764 als Joseph II. Römischer König: 86. 136. 137. 171. 188. 190. 211. 212. 214. 225. 281. 325. 337. 354. 370. 371. 390. 470.

Itzig, Daniel, Münzentrepreneur in Berlin: 92. 93.

Juliana Maria, Königin von Dänemark, Gemahlin König Friedrichs V., geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 125.

Iwan IV., russ. Kaiser, entthront seit 1741, ermordet 15. 16. Juli 1764: 457. 468. 474. 503.

K.

Kaiser: siehe Römischer Kaiser.

Karl VI., Römischer Kaiser († 1740): 230.

Karl III., König von Spanien: 22.

*Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 128. 225. 226. 421. 470.

Karl, chursächs. Prinz, dritter Sohn des Churfürsten August III., früher Herzog von Curland: 22. 49. 80. 127. 133. 143. 153. 170. 233. 237. 248. 249. 259. 312. 313.

Karl Edzard von Cirksena, Fürst von Ostfriesland († 1744): 235.

Karl Eugen, reg. Herzog von Württemberg: 10. 11. 19. 351. 352. 372. 391. 394. 410. 446. 452. 480. 500. 504.

Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 100. 136—138. 322. 371.

Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, braunschweig. Generallieutenant: 54. 128. 173. 272.

*Katharina II., Kaiserin von Russland: 6. 11—13. 15. 21. 26. 31. 40. 41. 49. 50. 52. 53. 59. 63. 64. 70. 71. 74. 77—80. 82. 83. 87. 88. 91. 95. 99. 103. 104. 109. 112. 115—117. 126. 127. 135. 139. 140. 142—147. 149. 152—154. 158. 161. 163—165. 167—172. 179. 180. 184. 186. 187. 190. 194—196. 198. 202—205. 209. 216. 218—220. 222—224. 226—228. 233. 238. 240—242. 247—249. 251. 253—255. 257. 258. 261. 262. 265. 266. 269. 274—276. 283. 284. 292. 295. 297. 305. 310. 316. 320. 329. 330. 334. 336. 340—342. 346. 354. 356. 357. 359. 366. 367. 370. 375. 377. 380. 382. 383. 385—388. 390. 392. 394. 397. 399. 406. 408. 415. 419. 426. 427. 433. 434. 436—438. 440. 441. 449. 458. 462. 465. 466. 471. 473. 474. 476. 478. 480. 481. 483. 485. 486. 490. 493. 503.

Kauderbach, Johann Heinrich, chursächs. Geh. Legationsrath, Resident im Haag: 308. 318. 319.

Kaunitz-Rittberg, Graf, Wenzel, seit 4. April 1764 Reichsfürst, österr. Hof- und Staatskanzler: 89. 90. 124. 138. 141. 144. 157. 176. 182. 264. 281. 282. 287. 288. 291. 295. 304. 362. 363. 393. 403. 404. 427. 428. 450. 482. 494.

Keith, preuss. Oberstlieutenant (†): 51.

Keith, Sohn des voranstehenden: 51.

Kerim Geray Chan Effendum, Grosschan der Krimtartaren: 48. 250. 466. 485. 486.

Keyserling, Graf, Hermann Karl, russ. Botschafter in Warschau († 30. September 1764): 15. 35. 49. 53. 83. 96. 97. 108. 109. 111. 116. 140. 146. 147. 153. 156. 164. 167—169. 174. 180. 194. 198. 199. 210. 216. 217. 219. 220. 230. 233. 243. 247—249. 254. 263. 269—271. 274. 276. 278. 281. 284. 293. 294. 307. 308. 310. 313. 314. 321. 331. 332. 342. 346. 357. 367. 369. 370. 380. 399. 426. 427. 440. 449. 462. 463. 468. 471. 472. 474. 475. 479. 482. 490. 495. 501. 502.

Keyserling, Graf, Enkel (Neffe?) des voranstehenden: 111. 140. 174.

Kinsky von Chinitz und Tettau, Graf, Franz Ferdinand, Majoratsherr: 27.

Kleist, Friedrich Wilhelm Gottfried Arnd von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 43; das Husarenregiment: 147.

Kleist, Friedrich Heinrich von, preuss. Oberstlieutenant, Commandant von Spandau: 28.

von Knobelsdorff, preuss. Rittmeister: 83. 84.

*zu Inn- und Knyphausen, Freiherr, Dodo Heinrich, preuss. Geh. Legationsrath, bis Februar 1763 Gesandter in London, im Mai 1763 aus dem Staats-

dienst entlassen: 17. 23. 24. 369. 430. 459.
Köppen, Friedrich Gotthold, preuss. Geh. Rath, Generalkriegszahlmeister: 268.
Kollowrat, Graf, Grossprior des Malteserordens: 27.
Korff, Freiherr, Johann Albrecht, russ. Wirkl. Geh. Rath und Kammerherr, Gesandter in Kopenhagen: 418—420. 423. 437.
Korff, Freiherr, Friedrich Alexander, preuss. Geh. Legationsrath (im Januar 1763 in Warschau): 14. 15. 292. 293. 339.
Krasinski, Adam, Bischof von Kaminiec: 324.

L.

Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldzeugmeister: 503.
Laudon, Freiherr, Gideon Ernst, österr. Generalfeldzeugmeister: 244. 247. 255.
Lehwaldt, Hans von, preuss. Generalfeldmarschall, Chef eines Infanterieregiments, Gouverneur der Provinz Preussen in Königsberg: 21. 26. 75. 105. 107. 108. 135. 294. 307. 308. 314. 367.
Lentulus, Freiherr, Rupert Scipio, preuss. Generalmajor, Commandeur en chef des Leibregiments zu Pferd: 125. 126.
Leopold, österr. Erzherzog, zweiter Sohn Franz I.: 65. 183. 454. 456. 470.
Lichnowsky, Ludwig Ferdinand von, preuss. Oberstlieutenant, Vicecommandant von Glogau: 6. 133.
Lichtenstein, Heinrich Julius von, hannöv. Gesandter in Berlin: 52. 409.
Lobkowitz, Prinz, Joseph Maria August Anton, seit Ende 1763 österr. Botschafter in Petersburg: 93. 295. 296. 365. 366. 419.
Lossow, Daniel Friedrich von, preuss. Oberst, Chef eines Husarenregiments: 287. 425; das Husarenregiment: 425.
Lubienski, Fürst, Wladislaus, Erzbischof von Gnesen und Primas von Polen: 120. 181. 184. 194. 241. 247. 249. 269. 294. 310. 334. 342. 353. 357—359. 370. 376. 398. 404. 417. 468. 472. 476. 482.
Lubomirski, Fürst, Franz, poln. Kronschwertträger, Starost von Kasimir und Barsk: 309. 310. 313. 320. 328.
Luckner, Freiherr, Nikolaus, hannöv. Generallieutenant, Chef eines Husarenregiments (trat 1763 in franz. Dienste): 112. 113. 255. 259.
Ludwig XV., König von Frankreich: 112. 135. 232. 244. 247. 255. 374. 386. 413. 417.
Ludwig VIII., reg. Landgraf von Hessen-Darmstadt: 326.
Ludwig, Erbprinz von Hessen-Darmstadt, bis 1758 preuss. Generallieutenant: 23. 326. 413.
Ludwig Ernst, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, holl. Generalfeldmarschall, Vormund des Erbstatthalters der Vereinigten Niederlande: 56. 65. 81. 158. 231. 258. 259. 277. 382. 399. 444. 467.
Ludwig Eugen, Prinz von Württemberg, präsumptiver Thronfolger: 352. 409. 410. 428.
Luise Amalie, verwittwete Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen von Preussen August Wilhelm, geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 223.
*Luise Dorothea, Herzogin von Sachsen-Gotha, geb. Prinzessin von Sachsen-Meiningen: 30. 31. 60. 61. 77. 86. 112. 298. 319. 354. 389. 406. 423. 459.
Luise Maria Theresia, Prinzessin von Parma: 470.

M.

Maczynski, Alexander, poln. Landbote von Sieradien: 500.
Mailly, Graf, Augustin Joseph, Marquis von Hautcourt, franz. Generallieutenant: 244. 280.
Chur-Mainz: siehe Emmerich Joseph.
Malmsleen, seit 1764 Bürgermeister von Stockholm: 386.
Manteuffel, Otto Jakob Zöge von, schwed. Oberst, bevollm. Minister beim Niedersächs. Kreise in Hamburg: 92. 168. 169. 178. 215. 251.
Mardefeld, Freiherr, Axel, preuss. Etatsminister, ausserordentl. Gesandter in Russland bis 1746 († 1748): 94. 99. 493.

Maria, Landgräfin von Hessen-Cassel, geb. Prinzessin von England, Gemahlin des Landgrafen Friedrich II.: 22. 23.
Maria Anna, Erzherzogin von Oesterreich, älteste Tochter der Kaiserin Maria Theresia: 376.
Maria Anna, Herzogin in Bayern, geb. Prinzessin von Pfalz-Sulzbach, Gemahlin des Herzogs Clemens Franz in Bayern: 17.
*Maria Antonia, Churprinzessin von Sachsen, Gemahlin des Churprinzen Friedrich Christian, geb. Prinzessin von Bayern, seit 5. October 1763 Churfürstin, seit 17. December 1763 Wittwe: 14. 61. 63. 81. 142. 143. 146. 156. 167. 170. 187. 192. 196. 202. 204. 205. 210. 211. 224. 225. 272. 318. 361. 391. 418. 435. 454. 459. 499.
Maria Francisca Benedicta, Prinzessin von Portugal: 325. 470.
Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, geb. Prinzessin von Sachsen: 255. 259. 374. 407. 413.
Maria Isabella, Erzherzogin von Oesterreich, Gemahlin des Erzherzogs Joseph, geb. Prinzessin von Parma († 27. November 1763): 212.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen: 1. 2. 4. 51. 72. 86. 89. 93. 99. 106. 113. 114. 123. 124. 133. 134. 140. 151. 152. 157. 170. 176. 188. 190. 195. 202. 211. 221. 222. 232. 240. 241. 244—247. 251. 253. 258. 264. 281. 282. 288. 290. 291. 313. 339. 344. 362. 363. 373. 376. 388. 390. 393. 404. 408. 412. 413. 422. 424. 427. 429. 437. 442. 443. 450. 451. 454. 456. 467. 474—476. 479. 482. 494.
Marschall von Schottland, Georg Keith, preuss. Gouverneur von Neuchâtel: 13. 109. 282. 319. 402.
Marwitz, Johann Friedrich Adolf von der, preuss. Oberst im Regiment Gensdarmes, Bevollmächtigter für die Auswechselungsverhandlungen mit Oesterreich: 222. 261. 354. 362. 363. 372. 373. 445. 494.
Massalski, Graf, Michael, Grosskronfeldherr von Litthauen: 333.
Mecklenburg-Schwerin: siehe Friedrich.
Mercy d'Argenteau, Graf, Florimund Claudius, österr. Wirkl. Kämmerer, Botschafter in Petersburg, seit 1764 Botschafter in Warschau: 11. 104. 106. 147. 196. 240. 247. 258. 261. 262. 310—312. 320. 353. 373. 393. 407. 435. 452. 456. 462. 475. 476. 496.
*Michell, Abraham Ludwig, preuss. bevollmächt. Minister (so!) in London, abberufen im August 1764, Geh. Legationsrath seit September 1764: 36. 120. 137. 173. 176. 193. 213. 227. 298. 338. 343. 367—369. 395. 396. 403. 425. 430. 461. 504.
Migazzi zu Wall und Sonnenthurm, Graf, Christoph Bartholomäus, Kardinal, Erzbischof von Wien: 281.
Mirowitsch, Wassilij, russ. Lieutenant im Infanterieregiment Smolensk: 457.
*Mitchell, Andrew, engl. bevollm. Minister in Berlin: 104. 105. 227. 272. 364. 461.
Mniszech, Graf, Georg Vandalin, poln. Kronhofmarschall, General von Gross-Polen: 165. 217.
Mniszech, Gräfin, Maria Amalia, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Brühl: 121. 165.
Möllendorff, Wichard Joachim Heinrich von, preuss. Generalmajor im Regiment Garde: 107. 108.
*Mokranowski, Graf, Andreas, Starost von Janow (im Jahre 1764 vom Kronfeldherrn Branicki nach Berlin gesandt): 243. 276. 446—449. 471. 473. 486.
Moldau, Hospodar der: 57. 284. 310; siehe auch Ghika.
Moltke, Graf, Adam Gottlob, dän. Geh. Rath und Oberhofmarschall: 59.
Monet, franz. Consul in Warschau: 417.
Montazet, Marquis, franz. Generallieutenant, während des Siebenjährigen Krieges Militärbevollmächtigter bei der österreichischen Armee: 34. 36.
Montmartin, Reichsgraf, Friedrich Samuel du Maz, württemb. Premierminister und Präsident des Geheimen Raths: 446. 452.
Mostowski, Paul, Woiwode von Pommerellen: 217. 218. 231.
de La Motte, franz. Emissär in Kopenhagen: 112. 113.
*Münnich, Graf, Burchard Christoph, russ. Generalfeldmarschall: 94. 122. 131. 202. 292.
Münnich, Graf, Ernst, russ. Geh. Rath, Sohn des voranstehenden: 94.

Mustapha III., türk. Sultan: 44. 58. 66. 68. 70. 106. 122. 148. 167. 174. 175. 206. 208. 302. 339. 344. 438. 440. 441. 474. 485. 497.
Mustapha Aga (Bahir), türk. Pascha von Aleppo, seit 31. October 1763 Grossvezier: 206. 207. 224. 236. 301—303. 350. 357—359. 401. 437. 438. 464. 473. 474.

N.

Neipperg, Graf, Wilhelm Reinhard, österr. Generalfeldmarschall, Vicepräsident des Hofkriegsrathes: 240.
Nicobolus, Giodorus (Panajodor), Secretär des Dolmetschers der Pforte: 48. 350.
Nivernais, Herzog, Ludwig Julius Barbon Manzini-Mazarini, Pair von Frankreich (September 1762 bis Mai 1763 nach London entsandt): 1. 2.
von Nostitz, chursächs. Kammerherr: 248. 249.
Nugent von Waldosotto, Graf, Jakob, österr. Generalfeldwachtmeister, designirt als Gesandter am preussischen Hofe: 433. 435. 482.

O.

Obreskow, Alexej, russ. Wirkl. Staatsrath, Resident in Konstantinopel: 77. 114. 166. 279. 316. 320. 328. 359. 378. 379. 381—383. 401. 437—442. 462. 464. 466. 485. 486. 495.
Oelssen, Christian Ernst von, Erbsass auf Gemauerthoff, curländ. Kammerjunker, im Sommer 1763 nach Berlin gesandt: 91. 122.
von Oertzen, Oberkammerherr des Herzogs von Mecklenburg-Schwerin: 18.
Oesterreich: siehe Franz I.; Joseph; Karl VI.; Leopold; Maria Anna; Maria Isabella; Maria Theresia.
Ogier, Johann Franz, franz. Gesandter in Kopenhagen: 53. 54.
Oginski, Graf, Michael, Grossnotarius von Litthauen, von der Partei der Czartoryski vor der polnischen Königswahl nach Petersburg entsandt: 419. 481.
Orlow, Graf, Gregor, russ. Kammerherr, Generallieutenant und Adjutant der Kaiserin: 53. 63. 71. 106. 139. 154. 163. 198. 209. 492. 493 503.
Orlow, Graf, Alexej, Secondmajor des Preobraschenskischen Regiments, Generalmajor: 63.
Orlow, Graf, Wladimir, Fähnrich des Ismailowschen Leibgarderegiments: 63.
Osten, Adolf Siegfried von der, dän. Kammerherr, Gesandter in Petersburg: 296. 418—420. 423. 437. 455. 481.
von der Osten, Oberhofmeister der Herzogin von Württemberg: 61. 62.
Osten-Sacken, Graf, Karl von der, chursächs. Wirkl. Geh. Rath, seit November 1763 Gesandter in Petersburg: 186. 203. 292. 294.
Ostermann, Graf, Johann, russ. Brigadier, Gesandter in Stockholm: 431.
Ostfriesland: siehe Karl Edzard; Sophie Caroline; Sophie Wilhelmine.
Ottonen, deutsches Kaisergeschlecht: 266.

P.

Paar, Gräfin, Antonia, geb. Gräfin Esterhazy, in Wien: 261.
Pac, Graf, wohl Ignaz, Untertruchsess von Litthauen: 412.
Panin, Graf, Nikita, russ. Wirkl. Geh. Rath und Senator, Oberhofmeister des Grossfürsten Paul, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten Russlands: 6. 15. 22. 26. 30. 63. 103. 106. 115—117. 133. 135. 139. 145. 162. 163. 179. 180. 183. 184. 187. 188. 190. 191. 195. 196. 199. 205. 209. 210. 213. 218. 219. 222. 223. 226—230. 233. 234. 238. 239. 241. 248. 249. 253—256. 258. 260—264. 269—271. 273—275. 283. 288. 294—296. 301. 305—307. 311. 315. 316. 330. 336. 340—343. 346. 375. 377. 385. 386. 388. 392. 395. 396. 401. 404. 405. 408. 418. 422. 423. 426. 433. 434. 437. 440. 441. 449. 455. 457. 464. 471. 472. 483—487. 489. 490. 492. 493. 495. 498. 502. 503.
Panin, Graf, Peter, russ. Generallieutenant und Senator: 415.
Papst: siehe Benedict XIV.; Clemens XIII.
Parma: siehe Luise Maria Theresia.
Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger, Herzog von Holstein-Gottorp: 99. 385.
Paulmy d'Argenson, Marquis, Marc-Anton René, franz. Botschafter in Warschau: 223. 278. 321. 417. 496.
Pawlowsky, Andreas Friedrich Wil-

helm von, preuss. Generalauditeur und Geh. Kriegsrath: 7.
Penckler, Graf, Heinrich, österr. Internuntius in Konstantinopel: 174. 175. 250. 325. 359. 382.
Peter III., Kaiser von Russland († 1762): 82.
Petzold, Johann Sigismund von, churs ächs. Geh. Legationsrath, Resident in Wien: 261.
Chur-Pfalz: siehe Karl Theodor.
Pfeil, Freiherr, Christoph Karl Ludwig, preuss. Geh. Rath, churbrandenb. Gesandter beim Fränkischen und Schwäbischen Kreise: 372.
Philipp, Herzog von Orléans: 31.
*Pirch, Georg Lorenz von, preuss. Major, Flügeladjutant des Königs: 70. 73. 74. 123. 125. 134. 331. 335. 382.
Pironski, angebl. preuss. Lieutenant: 500.
Pitt, William, Graf Chatham, bis October 1762 leitender engl. Staatsmann: 118—120. 127. 151. 191. 192.
*Plotho, Edler Herr und Freiherr, Erich Christoph, preuss. Etatsminister, churbrandenb. Comitialgesandter in Regensburg, erster Wahlgesandter in Frankfurt a./M.: 8. 9. 17. 72. 101. 102. 161. 177. 221. 300. 322. 351. 394. 411. 443. 453. 469. 492.
Podewils, Graf, Heinrich, preuss. Etats- und Cabinetsminister († 1760): 126.
Pöllnitz, Baron, Karl Ludwig, preuss. Oberceremonienmeister: 150. 153. 157. 186. 406.
Polen: siehe August II.; August III.; Poniatowski (Stanislaus II. August).
Pomorski, zwei preuss. Lieutenants im Husarenregiment Kleist: 147.
Pompadour, Marquise, Jeanne († 15. April 1764): 318. 360. 371. 374. 375. 386. 407.
Poniatowski, Grafen, poln. Magnatenfamilie: 140. 229. 476.
Poniatowski, Graf, Stanislaus Ciolek, Castellan von Krakau, Vater des Grafen Stanislaus August († 1762): 242.
*Poniatowski, Graf, Stanislaus August, Stolnik (Grosstruchsess) von Litthauen, seit 7. September 1764 als Stanislaus II. August König von Polen: 153. 167. 168. 194. 199. 231. 242. 243. 255. 269. 274. 276. 298. 299. 305. 310. 314. 316. 324. 334. 342—344. 369. 376. 419. 437—442. 462. 464—466. 468. 469. 471—474. 476. 477. 479. 485. 488. 496—498. 500. 502. 503.
Poniatowski, Graf, Andreas, österr. General, Bruder des voranstehenden: 324. 332. 334. 474—476.
Poninski, Graf: 445.
Portugal: siehe Maria Francisca Benedicta.
Posse, Freiherr, Moritz, schwed. Generalmajor, Gesandter in Petersburg: 296.
Potocki, Grafen, poln. Magnatenfamilie: 310. 328. 332.
Potocki, Graf, Franz, Woiwode von Kiew, Starost von Warschau: 153. 282. 310. 323. 324. 369. 380. 432. 473.
Praslin: siehe Choiseul.
Preussen: siehe Amalie; Anna Elisabeth Luise; August Wilhelm; Charlotte; Elisabeth Christine; Ferdinand; Friederike Luise; Friederike Sophie Wilhelmine; Friedrich Wilhelm I.; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Heinrich; Luise Amalie; Sophie Dorothee; Sophie Dorothee Marie; Ulrike; Wilhelmine.
Primas von Polen: siehe Lubienski.
Prinz von Preussen, preuss. Infanterieregiment; Chef Friedrich Wilhelm Prinz von Preussen: 309. 310.
Proskau, Graf, Johann Anton: 4.
Pückler, Graf, Franz Sylvius: 4.
Pückler, Graf, Erdman, Sohn des voranstehenden: 3. 4. 17. 43. 113.
del Puente Fuerte, Marquis, Joseph, span. ausserordentl. Gesandter im Haag: 11.

Q.

Quadt-Hüchtenbruch, Freiherr, Karl Wilhelm, auf Gatrop, preuss. Landrath des Weselschen Kreises: 87.

R.

Racheb Pascha (Mehmed Raghib Pascha), türk. Grossvezier († 8. April 1763): 18. 303.
Radziwill, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 80. 108. 111. 115. 132. 253. 322. 328. 333.
Radziwill, Fürst, Karl, Woiwode von Wilna: 133. 288—290. 307. 313. 320.

321. 333. 369. 407. 412. 424. 425. 440. 441. 445. 449. 494—496.
Radziwill, Fürstin, Anna, geb. Gräfin Wycielska, Wittwe des Fürsten Michael Radziwill, Stiefmutter des voranstehenden: 493. 494.
Raoul, preuss. Hauptmann: 329.
Rasp, Freiherr, Lorenz August, österr. Oberst im Infanterieregiment Kollowrat und Bevollmächtigter für die Auswechselungsverhandlungen mit Preussen: 261. 354. 362. 373. 494.
Rasumowsky, Graf, Kyrill, russ. Generalfeldmarschall, Hetman der Kosaken von Klein-Russland: 329. 385.
Rebentisch, Freiherr, Johann Karl, preuss. Generalmajor, Chef eines Infanterieregiments (in österr. Kriegsgefangenschaft bis zum Hubertusburger Frieden): 7.
Reder, Graf, Erdmann Karl, auf Hohlstein in Schlesien: 113.
*Reimer, Benjamin, preuss. Resident in Danzig: 217. 263.
Reischach, Freiherr, Thaddäus, österr. Geh. Rath, ausserord. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 311.
Renard, Graf, Andreas, chursächs. Generalmajor: 405.
Renier, Ritter, Paul, venezian. Botschafter in Wien: 378.
Repnin, Fürst, Nikolaus, ausserordentl. russ. Gesandter in Warschau (seit November 1763): 163. 180. 181. 199. 247—249. 254. 256. 269—271. 274. 276. 278. 281. 284. 294. 308. 310. 312—314. 316. 321. 334. 342. 357. 367. 369. 370. 380. 399. 426. 427. 440. 449. 462. 463. 474. 475. 479. 482. 490.
Repnin, Fürst, Peter, russ. Generallieutenant, Gesandter am span. Hofe: 22.
*Rexin, Karl Adolf von, preuss. Geh. Commerzienrath, ausserord. Gesandter in Konstantinopel; eigentlich Gottfried Fabian Haude: 44—46. 50. 57. 66—68. 70. 74. 126. 154. 167. 175. 176. 198. 205. 206. 250. 279. 284. 301—303. 316. 327. 339. 349—351. 357. 359. 366. 381. 397. 402. 439. 440. 463. 464. 471. 486. 495. 498.
Richelieu, Herzog, Ludwig Franz Armand Duplessis, Marschall von Frankreich: 413.
Richter, preuss. Feldjäger: 145. 161. 171.
Ried, Freiherr, Joseph Heinrich, österr. Feldmarschalllieutenant, Juli 1763 bis December 1764 Gesandter am preuss. Hofe: 3. 51. 62. 85. 86. 96. 99. 103—105. 113. 118. 124. 138. 139. 141. 151. 152. 155. 157. 158. 176. 182. 190. 221. 222. 261. 333—336. 339. 354. 362. 363. 371. 373. 376. 377. 379. 380. 387. 388. 392—397. 409. 413. 419—421. 427. 430. 433. 437. 445. 450. 453. 454. 461. 467. 479. 495. 504.
Rigby, früher engl. Gesandtschaftssecretär in Paris: 458.
La Roche, Secretär des Moldaufürsten, 1764 Agent des Moldaufürsten in Warschau: 57. 284. 299. 310.
Römischer Kaiser: siehe Franz I.; Karl VI.
Römischer König: siehe Joseph.
Rogalinski, Graf: 64.
*Rohd, Jakob Friedrich von, preuss. Etatsminister, Burggraf und Oberappellationsgerichtspräsident zu Königsberg, seit Juli 1763 bevollm. Minister in Wien: 23. 44. 51. 62. 73. 104. 111. 112. 114. 144. 157. 182. 195. 210. 264. 285. 293. 333. 348. 357. 366. 370. 393. 395. 409. 456. 457.
Rubens, Peter Paul, flandrischer Maler († 1640): 76.
Rudbeck, schwed. Oberst: 458.
Russland: siehe Iwan IV.; Katharina II.; Paul; Peter III.

S.

Chur-Sachsen: siehe Albert; August II.; August III.; Friedrich August; Friedrich Christian; Karl; Maria Antonia; Xaver.
Sachsen, Graf von, Moritz, Marschall von Frankreich († 1750): 280.
Sachsen-Gotha: siehe Luise Dorothea.
Sacken: siehe Osten-Sacken.
Saint-Albans, Herzog, Georg Beauclerk, Oberfalkenmeister von England: 20.
Saldern, Kaspar von, holstein-gottorp. Conferenzrath (russ. Bevollmächtigter zum Congress von Berlin 1762): 109. 110. 284. 397.
Saldern, von, Neffe des voranstehenden, holstein. Officier: 284.

Salmour, Gräfin, Isabella, geb. Gräfin Lubienska, Obersthofmeisterin der Erzherzogin Maria Anna von Oesterreich, Nichte des Fürsten-Primas von Polen: 376. 389.
Sandwich, Graf, Johann, engl. Erster Lordcommissar der Admiralität, seit Sept. 1763 Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten: 129. 137. 193. 368. 369. 402.
Sapieha, Graf: 473.
Sapieha, Gräfin, Woiwodin: 20. 21.
Sardi, holländ. Grosskaufmann: 345.
Schaffgotsch, Graf, Ceslas Gotthard, Domprobst in Breslau: 27. 113.
Schaffgotsch, Fürst, Philipp Gotthard, Fürstbischof von Breslau: 16. 27. 282.
Schaffgotsch, Gräfin, Anna Theresia, geb. Gräfin Kollowrat, Mutter des Fürstbischofs und des Grafen Ceslas († 1756): 27.
Schaffgotsch, Graf, Anton, österr. Kämmerer und Oberst, notificirt im April 1764 die Wahl des Erzherzogs Joseph zum Römischen König in Berlin: 335. 337. 363.
Scheffer, Baron, Ulrich, schwed. Oberst, Gesandter in Paris: 135. 480. 499.
Scheffer, Baron, Karl Friedrich, schwed. Reichsrath: 458.
Schickler, Johann Jakob, Bankier, Theilhaber der Firma Splitgerber & Daum in Berlin: 344. 351.
Schlabrendorff, Freiherr, Ernst Wilhelm, preuss. Etatsminister, dirigirender Minister von Schlesien: 9. 16. 48. 67. 72. 138. 139. 143. 418. 460. 461. 471. 481.
Schmettau, Reichsgraf, Samuel, preuss. Generalfeldmarschall († 1751): 280.
Schmid, österr. Proviantcommissar: 479.
Schönaich: siehe Carolath.
*Schulenburg, Graf, Gebhard Werner, preuss. Hofmarschall, im Nov. 1763 zum zweiten Wahlgesandten in Frankfurt am Main, im April 1764 zum Gesandten in Stuttgart ernannt: 177. 221. 300. 351. 352. 372. 391. 394. 395. 446. 452. 500. 504.
Schulenburg, Graf, Alexander Friedrich Christoph, österr. Oberst: 17.
Schweden: siehe Adolf Friedrich; Ulrike.
Schwedt: siehe Anna Elisabeth Luise; Friederike Dorothea Sophia; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Sophie Dorothee Marie.
Seydack, preuss. Feldjäger: 52.
Seydlitz, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Kürassierregiments: 315.
Sinclair, Graf, Friedrich Karl, schwed. Oberst, Reichsrath und Generalgouverneur: 162. 405.
Sinzendorf, Graf, Philipp Joseph, österr. Wirkl. Geh. Rath und Commerzienpräsident, Comthur des Malteserordens zu Goldberg und Löwenberg: 123. 124. 138.
Sobek von Kornitz, Graf, Felix Erdmann, Landeshauptmann von Kärnthen, seit August 1763 Präsident des Kaiserl. Gerichtshofs von Oesterreichisch-Schlesien: 133. 134.
Sobek von Kornitz, Graf, österr. Kämmerer: 442. 443; dessen Vater: 443.
Sobieski, polnisches Piastengeschlecht: 266.
*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Petersburg: 25. 26. 53. 77. 82. 88. 108. 132. 142. 160. 162. 200. 210. 230. 238—240. 247. 251. 256. 258. 262. 263. 273. 283. 289. 292. 305. 307. 308. 333. 334. 357. 366. 382. 384. 385. 392. 401. 405. 420. 434. 440. 441. 447. 455. 468. 471. 472. 485. 487. 495.
Soltykow (Saltykow), Graf, Peter, russ. Generalfeldmarschall: 114. 121.
Sophie Caroline, Wittwe des Markgrafen Friedrich von Baireuth, geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 8. 39.
Sophie Caroline, Fürstin von Ostfriesland, geb. Prinzessin von Baireuth, Wittwe des Fürsten Georg Albert, Stiefmutter des Fürsten Karl Edzard (so!), lebt in Kopenhagen († 7. Juni 1764): 235. 236.
Sophie Dorothee, Königin von Preussen, Mutter König Friedrichs II., geb. Prinzessin von Hannover († 1757): 92. 446.
Sophie Dorothee Marie, Markgräfin von Schwedt, Gemahlin des Markgrafen Friedrich Wilhelm, Schwester König Friedrichs II.: 30. 73. 92. 197. 268. 269. 436. 484.

(Sophie Wilhelmine, Fürstin von Ostfriesland, Wittwe des 1744 verstorbenen Fürsten Karl Edzard von Cirksena, geb. Prinzessin von Baireuth († 1749), fälschlich genannt: 235. 236; vergl. Sophie Caroline.)
Spanien: siehe Karl III.
Splitgerber & Daum, Bankhaus in Berlin: 401.
Splitgerber, David, Bankier, Theilhaber der Firma Splitgerber & Daum in Berlin: 18. 48. 76. 148.
Squillaci, Marquis, Don Gregorio de Leopoldo, span. Staatssecretär (so!): 252.
Stankiewicz, poln. Emissär des Kronfeldherrn in Konstantinopel: 358. 359.
Stanley, Lord, Hans, engl. Staatsmann: 86. 87.
Steiger, Baron (von dem Kanton Bern 1764 nach Dresden gesandt): 290.
Sternberg, Graf: 27. 113.
Sternickel, chursächs. Legationssecretär in Berlin: 49.
Stolnik von Litthauen; siehe Poniatowski.
Stormont, David, Viscount, engl. bevollmächt. Minister in Wien: 431. 435.
Stutterheim (Alt-Stutterheim), Johann Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef des Infanterieregiments Alt-Stutterheim: 432. 433.
Sulkowski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 502.
Sulkowski, Fürst, Franz, poln. Generallieutenant: 3. 8. 9. 481.
Swieten, Freiherr, Gottfried van, österr. Legationssecretär in Warschau: 435. 456. 475.

T.

Tartarei: siehe Kerim Geray.
Tauentzien, Bogislav Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Commandant von Breslau: 7. 340.
Thomas von Aquino, Kirchenschriftsteller († 1274): 80.
*Thulemeier, Friedrich Wilhelm von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollm. Minister im Haag (ernannt im August 1763): 102. 120. 158. 177. 231. 232. 235. 244. 247. 255. 259. 263. 308. 318. 319. 325. 345. 357. 374. 382. 386. 397. 398. 400. 408. 422. 424. 429. 450. 454. 458. 459. 469. 487.
Tottleben, Graf, Gottlob Kurt Heinrich, russ. Generallieutenant: 276. 316.
Travers, Baronin, in Paris: 279. 280.
Trenck, Freiherr, Friedrich von der: 222.
Treskau (so!), August Wilhelm von, baireuth. Generalmajor (im April 1763 von König Friedrich im Interesse der Herzogin von Württemberg nach Stuttgart entsandt): 10. 19. 61. 416.
Trotta, Christoph Levin von, genannt von Treyden, Kammerherr und Mandatarius des Herzogs Ernst Johann von Curland: 339.
Tschernischew (Czernitcheff), Graf, Iwan, russ. General en chef: 163. 346. 415.
Tschirschky, F. G. von, preuss. Landrath des Kreises Brieg: 416. 418.
Türkei: Sultan: siehe Achmet III.; Mustapha III. Prinz: siehe Bajazet. Grossvezier: siehe Hamsa Hamid; Mustapha Aga; Racheb Pascha.

U.

*Ulrike (Luise Ulrike), Königin von Schweden, Gemahlin König Adolf Friedrichs von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester Friedrichs II.: 92. 109. 162. 219. 298. 304. 317. 322. 329. 338. 360. 361. 371. 386. 405. 423. 431. 460. 487.
Uriondo, Don Juan Manuel de, span. Generalconsul in Amsterdam: 11.

V.

Vergennes, Graf, Karl Gravier de, franz. Botschafter in Konstantinopel: 68. 250. 284. 382. 485.
Victoria Charlotte, Markgräfin von Baireuth, geb. Prinzessin von Anhalt-Bernburg-Schaumburg, Gemahlin des Markgrafen Friedrich Christian, geschieden seit 1739: 322.
Villebois, Alexander von, russ. Generalfeldzeugmeister: 415.
Visconti, Anton Eugen, Erzbischof von Ephesus, päpstl. Nuntius in Warschau: 299. 300.
Voltaire, Franz Arouet de, franz. Schriftsteller: 30. 450.
Voss, Ernst Johann von, preuss. Geh. Rath, Regierungs- und Consistorialpräsident zu Magdeburg, seit Juni 1763 Hofmarschall der Königin von Preussen: 45.

W.

Wagner, Johann Ludwig, ehemaliger Postmeister von Pillau: 289.
Wall, Don Ricardo, span. Generallieutenant und Staatsrath, Staatssecretär der Auswärtigen Angelegenheiten (nimmt September 1763 seine Entlassung): 130.
Wartensleben, Graf, Friedrich Ludwig, Hofmarschall, seit Juni 1763 Oberhofmeister der Königin von Preussen: 45.
*Wedell, Karl Heinrich von, preuss. Generallieutenant, Kriegsminister: 525.
von Werner, hessen-darmstädt. Oberstlieutenant: 326.
Widman, Freiherr, Johann Wenzel, österr. Wirkl. Geh. Rath, bevollm. Minister beim fränkischen und schwäbischen Kreise: 480.
Wilhelm V., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande: 56. 65. 81. 444. 467.
Wilhelm, Erbprinz von Hessen-Cassel: 22.
Wilhelm Adolf, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl, seit dem Tode seines Onkels Franz (1758) Chef des preuss. Infanterieregiments Jung-Braunschweig (tritt 1763 als Oberst in preussische Dienste): 40. 128. 197.
Wilhelmine, Markgräfin von Baireuth, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester Friedrichs II. († 1758): 10. 19. 20. 92. 148. 461.
Wilkes, John, Mitglied des engl. Unterhauses und Herausgeber der Wochenschrift North Briton: 298.
Winter, preuss. Courier: 46.
Woronzow, Graf, Michael, russ. Grosskanzler: 26. 70. 71. 75. 78. 79. 104. 136. 139. 142. 143. 172.
Woronzow, Gräfin, Anna, geb. Gräfin Skawronski, Gemahlin des voranstehenden, Oberhofmeisterin der Kaiserin: 136.
Woronzow, Graf, Alexander, russ. Gesandter in London, seit Januar 1764 im Haag, Neffe des Grosskanzlers: 103. 235. 256. 257. 263. 395. 396. 399.
Wroughton, Thomas, engl. Resident in Warschau: 256. 257.
Württemberg: siehe Elisabeth Friederike Sophie; Friederike Dorothea Sophia; Friedrich Eugen; Karl Eugen; Ludwig Eugen.
Wylich, Freiherr, Friedrich, preuss. Generallieutenant: 3.

X.

Xaver, chursächs. Prinz, zweiter Sohn Churfürst Augusts III., franz. Generallieutenant (führt seit 17. December 1763 die Vormundschaftsregierung für den unmündigen Churfürsten): 223. 225. 231. 233. 237. 246. 248. 249. 255. 259—261. 263—266. 278. 281. 292. 313. 318. 319. 345. 361. 380. 391. 407.

Y.

Yorke, Joseph, engl. Generallieutenant, ausserord. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 176. 265. 430.

Z.

*Zegelin, Johann Christoph von, preuss. Hauptmann, Vicecommandant von Berlin, seit April 1764 Major; im Mai 1764 nach Konstantinopel gesandt: 21. 302. 347—349. 351. 381. 382. 439. 467. 497.
Zieten, Joachim Hans von, preuss. General der Kavallerie, Chef eines Husarenregiments: 7.
Zöge: siehe Manteuffel.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Alexander, reg. Markgraf von Ansbach: Nr. 15170. 15206. 15244.

B.

Baudouin: Nr. 15233.

Benoît: Nr. 14574. 14578. 14608. 14620. 14625. 14632. 14638. 14670. 14691. 14710. 14714. 14728. 14748. 14751. 14761. 14769. 14782. 14787. 14795. 14800. 14805. 14821. 14826. 14841. 14846. 14859. 14869. 14872. 14883. 14896. 14900. 14905. 14906. 14916. 14924. 14930. 14935. 14939. 14946. 14955. 14963. 14969. 14979. 14984. 14987. 14990—14992. 15000. 15005. 15015. 15046. 15060. 15070. 15076. 15092. 15099. 15100. 15110. 15115. 15132. 15146. 15157. 15198. 15211. 15235. 15256. 15257.

Borcke, Friedrich Wilhelm von: Nr. 15020.

Borcke, Adrian Heinrich von: Nr. 14562. 14590. 14595. 14633. 14641. 14643. 14659. 14697. 14717. 14722. 14792. 14818. 14845. 14864. 14892. 14928. 14947. 14950. 14958. 14982. 15021. 15037. 15089. 15136. 15151. 15222.

Branicki: Nr. 14605.

Buch: Nr. 14645. 14647. 14666. 14673. 14681. 14689. 14696. 14707. 14730. 14738. 14746. 14755. 14768. 14786. 14793. 14807. 14829. 14838. 14854. 14860. 14866. 14878. 14888. 14890. 14904. 14910. 14919. 14933. 14944. 14956. 14962. 14980. 14997. 15006. 15014. 15027. 15032. 15050. 15053. 15066. 15075. 15088. 15102. 15111. 15116. 15128. 15156. 15160. 15174. 15182. 15186. 15189. 15194. 15196. 15209. 15219. 15228. 15232. 15254.

Buchholtz, Johann Georg: Nr. 14568. 14582. 14613. 14635. 14644. 14695.

Buchholtz, Friedrich Ludwig: Nr. 14569.

Bülow, Christoph Karl von: Nr. 14671. 14952.

C.

Carolath-Schönaich: Nr. 14937. 15092. 15099. 15100. 15110. 15115. 15132. 15146. 15157. 15198. 15211. 15215. 15217. 15224. 15229. 15235. 15238. 15246. 15256. 15257.

Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich: Nr. 14974. 14976. 14994. 15011. 15022. 15039. 15049. 15061. 15082. 15106. 15112. 15143. 15155. 15173. 15195. 15226. 15253.

D.

Dolgoruki: Nr. 14876.

E.

Elisabeth Friederike Sophie, Herzogin von Württemberg: Nr. 14774.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

F.

Ferdinand, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 14599. 14618.
Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: Nr. 14636. 14667. 14677. 14692. 14699. 14735. 14740.
Finckenstein: Nr. 14557. 14565—14567. 14576. 14579. 14581. 14584. 14585. 14587. 14596. 14606. 14609. 14616. 14619. 14622. 14623. 14626—14630. 14646. 14649. 14656. 14657. 14662. 14664. 14669. 14674. 14678. 14679. 14682. 14686—14688. 14690. 14698. 14701. 14703. 14709. 14711. 14716. 14718. 14723. 14731. 14736. 14745. 14753. 14754. 14758. 14762. 14766. 14775. 14780. 14788. 14790. 14794. 14797. 14801. 14817. 14822. 14823. 14827. 14833. 14836. 14851. 14856. 14867. 14881. 14895. 14907. 14909. 14914. 14932. 14941. 14968. 14972. 15002. 15003. 15009. 15013. 15017. 15025. 15031. 15036. 15040. 15043. 15051. 15052. 15054. 15056. 15058. 15062—15064. 15071. 15074. 15078. 15080. 15084. 15090. 15093—15095. 15097. 15105. 15119. 15122—15124. 15134. 15137. 15145. 15175. 15176. 15181. 15184. 15185. 15197. 15205. 15212. 15223. 15260. 15261.
Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: Nr. 15138.
Friedrich Christian, Churfürst von Sachsen: Nr. 14776.
Friedrich Christian, reg. Markgraf von Baireuth: Nr. 14612.
Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg: Nr. 15120. 15150. 15199. 15255.

G.

Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm von der: Nr. 14617.

H.

Hecht: Nr. 14684. 14806. 14865.
Heinrich, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 14614. 14983. 15019. 15048.
Hellen: Nr. 14571. 14650. 14651. 14726.
Hertzberg: Nr. 14558. 14579. 14581. 14587. 14588. 14596. 14616. 14619. 14621. 14626. 14629. 14646. 14718. 14733. 14754. 14758. 14766. 14790. 14797. 15036. 15062. 15063. 15122. 15185. 15223. 15260.

K.

Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: Nr. 14564. 14727. 14739. 15121. 15204.
Katharina II., Kaiserin von Russland: Nr. 14560. 14607. 14661. 14719. 14763. 14804. 14811. 14813. 14908. 14942. 14998. 15077. 15240.
Knyphausen: Nr. 14591.

L.

Luise Dorothea, Herzogin von Sachsen-Gotha: Nr. 14863.

M.

Maria Antonia, Churprinzessin, dann Churfürstin von Sachsen: Nr. 14665. 14713. 14764. 14785. 14808. 14828. 14853. 14927. 14966. 15041. 15087.
Michell: Nr. 14555. 14583. 14589. 14597. 14610. 14634. 14637. 14660. 14672. 14676. 14700. 14708. 14721. 14724. 14725. 14742. 14744. 14756. 14773. 14778. 14812. 14837. 14840. 14886. 14891. 14915. 14948. 14967. 14995. 15023. 15042. 15055. 15067. 15098. 15107. 15154. 15171. 15179. 15193. 15218.
Mitchell: Nr. 14554. 15059.
Mokranowski: Nr. 15177.
Münnich, Graf, Burchard Christoph: Nr. 14603. 14611.

P.

Pirch: Nr. 14652.
Plotho: Nr. 14598. 14655. 15008. 15103. 15127. 15131. 15243.
Poniatowski: siehe Stanislaus II. August.

R.

Reimer: Nr. 14870. 14884.
Rexin: Nr. 14580. 14624. 14640. 14653. 14732. 14772. 14781. 14803. 14814. 14857. 14893. 14973. 15010. 15034. 15044. 15079. 15149. 15165. 15168. 15201. 15213. 15249.
Rohd: Nr. 14639. 14675. 14680. 14685. 14694. 14704. 14706. 14715. 14729. 14734. 14741. 14743. 14747.

14750. 14757. 14760. 14765. 14771. 14777. 14783. 14789. 14802. 14809. 14815. 14820. 14824. 14832. 14834. 14842. 14849. 14852. 14861. 14868. 14874. 14879. 14885. 14887. 14897. 14898. 14902. 14903. 14912. 14922. 14925. 14938. 14940. 14943. 14951. 14953. 14957. 14960. 14964. 14970. 14975. 14981. 14986. 14988. 14899. 15001. 15007. 15016. 15024. 15030. 15038. 15045. 15065. 15069. 15073. 15083. 15086. 15091. 15108. 15113. 15117. 15125. 15129. 15133. 15140. 15144. 15148. 15152. 15158. 15161. 15164. 15169. 15183. 15187. 15190. 15202. 15207. 15208. 15214. 15216. 15220. 15230. 15237. 15247. 15252. 15259.

S.

Schulenburg, Graf, Gebhard Werner: Nr. 15225.

Solms: Nr. 14561. 14570. 14573. 14575. 14577. 14586. 14592—14594. 14600. 14602. 14604. 14615. 14631. 14642. 14648. 14654. 14658. 14663. 14668. 14693. 14702. 14705. 14720. 14737. 14749. 14752. 14759. 14767. 14770. 14784. 14796. 14799. 14810. 14819. 14825. 14830. 14835. 14843. 14847. 14855. 14858. 14862. 14871. 14875. 14880. 14882. 14889. 14894. 14899. 14913. 14917. 14921. 14923. 14931. 14934. 14945. 14954. 14959. 14961. 14965. 14971. 14977. 14985. 14993. 14999. 15012. 15018. 15026. 15028. 15029. 15033. 15057. 15068. 15072. 15081. 15085. 15096. 15104. 15109. 15114. 15118. 15130. 15135. 15141. 15142. 15147. 15159. 15163. 15167. 15178. 15188. 15192. 15200. 15210. 15221. 15227. 15231. 15236. 15241. 15242. 15245. 15248. 15251. 15258.

Stanislaus II. August (Poniatowski), König von Polen: Nr. 15239.

T.

Thulemeier: Nr. 14779. 14791. 14816. 14831. 14839. 14848. 14901. 14911. 14918. 14926. 14936. 14949. 14996. 15047. 15101. 15126. 15139. 15153. 15172. 15180. 15191. 15203.

U.

Ulrike, Königin von Schweden: Nr. 14556. 14559. 14601. 14683. 14712. 14798. 14844. 14873. 14877. 14920. 14929. 15004. 15162. 15234.

W.

Wedell: Nr. 14563.

Z.

Zegelin: Nr. 15035. 15166. 15168. 15250.

Instructionen: für Pirch: Nr. 14652; für Zegelin: Nr. 15035.

Mémoire: für Achmet Effendi: Nr. 14850.

Note: für Solms: Nr. 14978.

Réponses du Roi aux propositions du général Mokranowski: Nr. 15177.

SACHREGISTER.

ANSBACH. Erbansprüche des Markgrafen von Ansbach auf die Markgrafschaft Baireuth; König Friedrich lehnt um ihretwillen das Anerbieten des Markgrafen von Baireuth ab, sein Land an Preussen abzutreten 37—40. 55. — König Friedrich ist geneigt, einen Vergleich über die Abtretung der Markgrafschaft Baireuth an den Markgrafen von Ansbach zu vermitteln 411. 491. 492. — Der König erklärt sich bereit, die Vorschläge des Markgrafen von Ansbach zur Verbesserung der Zustände in Baireuth zu hören 443. — Plotho erhält Befehl, mit dem Markgrafen Vereinbarungen zu treffen 469. 491. 492. — Friedrich fordert, dass die Verhandlungen über Baireuth unter dem Namen des Markgrafen von Ansbach geführt werden 491. 492. — Vergl. auch unter Baireuth.

Krankheit der Markgräfin-Wittwe, Schwester König Friedrichs 260. 268. 436. 469. 484. 491. 492.

BAIREUTH. Der Markgraf Friedrich Christian ist seiner Aufgabe nicht gewachsen, will abdanken und die Markgrafschaft an König Friedrich abtreten 37—40. 54. 55. 394. 411. 491. — König Friedrich bemüht sich, den Markgrafen von der Abdankung abzuhalten 37—40. 55; sucht ihn zu „Fermeté“ in den Regierungsgeschäften zu veranlassen 100. — Der nach Baireuth entsandte preussische Geheimrath Buchholtz soll in diesem Sinne auf den Markgrafen einwirken 39. 40. 55. 100. — Angebliche Pläne zur Wiedervermählung des Markgrafen 322. — Auf Wunsch der geschiedenen Gemahlin des Markgrafen ist König Friedrich bereit, eine Versöhnung zwischen ihr und dem Markgrafen herbeizuführen 322.

Trostlose Wirthschaft in Baireuth 121. 400. 401. 443. — Die Beamten der Markgrafschaft, besonders die beiden Freiherren von Ellrodt, haben ein Interesse an der Fortdauer der schlechten Verwaltung 400. 401; führen eine „ohnverantwortliche und sträfliche Conduite“ 415. 416. 443. — Urtheil des Königs über die Ellrodts 415. 416. 443. — Bemühungen der Oesterreicher, den Markgrafen dem preussischen Einflusse zu entziehen und in Baireuth festen Fuss zu fassen 322. 411. 491.

Geheimrath Buchholtz ist zur Vertretung der Interessen der Markgräfin-Wittwe und ihrer Stieftochter, der Herzogin von Württemberg, nach Baireuth entsandt 8. 10. 19. 39. 148. 149. — König Friedrich billigt den Recess über die Nachlassenschaft des Markgrafen Friedrich 148. — Der König lässt durch Buchholtz auf Rückzahlung eines von dem verstorbenen Markgrafen Friedrich 1731 aufgenommenen Darlehns von 60000 Thlrn. dringen 10. 19. 20. 40. 55. 56. 61. — Buchholtz soll dem Könige die ihm von seiner Schwester, der Markgräfin Wilhelmine, vermachten Gegenstände zuschicken 20. — Abberufung von Buchholtz 149.

Minister von Plotho wird nach Baireuth gesandt; soll den Markgrafen zur Versöhnung mit seiner Gemahlin veranlassen und die Gründe der Missstände in der Verwaltung aufdecken 322. 443. — König Friedrich lehnt es ab, die Verwaltung der Markgrafschaft zu übernehmen 394. 400. — Er ist bereit, einen Vergleich über die Abtretung des Landes an den Markgrafen von Ansbach zu vermitteln 411. 491. 492. — Der König will dem Markgrafen von Baireuth im Fall, dass er abdankt, das Amt Weferlingen und jährliche Revenuen zusichern 491. 492. — Vergl. auch unter Ansbach. — Plotho wird angewiesen, die baireuthischen Minister, insbesondere die Ellrodts, streng zu vermahnen 414—416; desgleichen den General von Treskau 416. — Ein Zeitungsartikel über Plothos Sendung wird dementirt 453.

Der Markgraf Friedrich Christian zum Chef des preussischen Dragonerregiments Baireuth ernannt 55. 61; erhält auf seinen Wunsch den Rang eines preussischen Generallieutenants 61.

Der baireuthische Generalmajor von Treskau wird vom König von Preussen nach Stuttgart entsandt, um dort die Interessen seiner Nichte, der Herzogin von Württemberg, wahrzunehmen 10. 19. 61. — Ungebührliches Benehmen des Oberhofmeisters von Osten gegen die Herzogin; König Friedrich lässt ihn durch Buchholtz verwarnen 61. 62. — Der König sagt der Herzogin bei der Abberufung von Buchholtz seine fernere Unterstützung zu 149. — Die baireuthischen Minister machen der Herzogin Schwierigkeiten bei der Uebernahme des ihr überlassenen Gutes Donndorf; der König lässt sie durch Plotho davon abmahnen 414. — Vergl. unter Württemberg.

BAYERN. Die Herzogin Maria Anna macht dem König von Preussen ein Geschenk 17.

BRAUNSCHWEIG. Der Herzog von Braunschweig beglückwünscht König Friedrich zur Rückkehr in seine Staaten 8. — Besuch des Königs in Braunschweig 30. 40. — Die herzogliche Familie in Potsdam 410. 421. 436. — Schilderung der Herzogin 436. 484. — Verlobung der Prinzessin Elisabeth von Braunschweig mit dem Prinzen von Preussen 225. 226. 410. 436. 468; vergl. 65. — Die Prinzen Friedrich und Wilhelm Adolf von Braunschweig treten in die preussische Armee 40. 128. 197; Urtheil des Königs über die Prinzen 40. 197. — Vermählung des Erbprinzen von Braunschweig mit der Prinzessin Augusta von England 54. 128. 173. 272; vergl. auch bei England-Hannover. — Stimmung in Holland für die Vermählung des Prinzen Statthalters mit einer braunschweigischen Prinzessin 81. — Angeblicher Plan einer Vermählung der Prinzessin Elisabeth von Braunschweig mit dem Erzherzog Joseph 225.

CURLAND. Siehe unter Polen, Preussen, Russland und Chur-Sachsen.

DÄNEMARK. Abberufung des dänischen Gesandten in Berlin Ahlefeldt auf Wunsch des Königs von Preussen 24. 26. 117. — Baron Diede zum Gesandten in Berlin ernannt 26. — Antrittsaudienz bei König Friedrich 128. 131. — Baron Diede unterhält, auf Antrieb des österreichischen Gesandten Ried, eine geheime Correspondenz mit dem österreichischen Gesandten in Petersburg Prinz Lobkowitz über den berliner Hof; König Friedrich lässt Diede durch Finckenstein rectificiren 419—421.

Dänemark erkennt die Privilegien, nach denen Colberg vom Sundzoll befreit ist, nicht mehr an 54. 59. 60. 75. 76. 125. 214. 215. 235. 267. 285. 352. 391. 419. 429; will den Streit in der Schwebe lassen 286. 352. — Borcke erhebt Vorstellungen in einem Memoire 54. 59. 60. 101; Antwort Bernstorffs auf dieses Memoire 54. 59. 60; neues Memoire Borckes 198. 214. — Borcke fordert die Rückerstattung von Zollgeldern 429. — Borcke darf Bestechungen anwenden 59. — König Friedrich droht mit Repressalien 60; spricht persönlich mit Diede über die Frage

198. — Dänemark schlägt Vortheile für den allgemeinen Handel vor, wofern Friedrich auf das Colberger Privileg verzichtet 60. 61. 75. 101. 214. 215. 235. 267. 285; lässt seine Vorschläge fallen 286. — Der preussische König argwöhnt neue Chicanen 61. 75. 267. 285. 429. — Borcke soll bis auf weiteres auf den Privilegien bestehen 215. 286. 352. 391. 429. — Der preussische Handel mit Dänemark ist gering 214. 317. 429.

König Friedrich gestattet dem Prinzen Ferdinand von Braunschweig den Besuch des dänischen Hofes 125. — Der König lehnt die Fürsprache des dänischen Hofes zu Gunsten der Fürstin Sophie Caroline von Ostfriesland ab 235. 236. — Die Ernennung eines preussischen Consuls in Helsingör ist unnöthig 317. — Borcke erhält Auftrag, über die dänische Armee und Marine zu berichten 309. 337. 371. — Gemeinsames Vorgehen Dänemarks und Preussens in Württemberg: siehe unter Württemberg.

Verhandlungen Dänemarks mit Russland über eine Allianz 336. 419. 423. 455; vergl. auch unter Russland. — Sie schadet nichts und nützt nicht viel 336. — Besorgniss der Dänen, Russland zu verletzen 458. — König Friedrich beauftragt, auf Wunsch Panins, Borcke, die Vorstellungen des russischen Gesandten Korff über die Abberufung des Barons Osten aus Petersburg zu unterstützen 418—420. 423. 437. 454. 455; vergl. auch unter Russland. — Bernstorff sagt die Abberufung Ostens zu 455.

Eifersucht zwischen Dänemark und Schweden 458. — Die dänischen Minister in Verlegenheit über ihr Verhalten gegenüber dem schwedischen Reichstag; sie sind Gegner des schwedischen Hofes und Freunde der französischen Partei 458. 486. — Der preussische Gesandte Borcke soll sich mit niemand in Erörterungen über die schwedischen Verhältnisse einlassen 458.

Dänemark lehnt die Vorschläge Frankreichs für ein Subsidienbündniss ab 178. 179; vergl. 291. 292.

Falsches Gerücht von einem plötzlichen Tode des dänischen Königs 499. — Finanzreformen in Dänemark 291. 292.

ENGLAND-HANNOVER. König Georg beglückwünscht den König von Preussen zum Friedensschluss und äussert seine Genugthuung über seinen Einschluss 1. — Project der Vermählung der Prinzessin Augusta mit dem Erbprinzen von Braunschweig 54. 128. 173. 272; Michell soll dem Erbprinzen seinen Beistand zur Verfügung stellen 173. — König Friedrich beglückwünscht den englischen König zur Geburt seines zweiten Sohnes, des Herzogs von York 104. 105; zur Vermählung der Prinzessin Augusta 272.

Gährung gegen Bute und die gegenwärtige Regierung in der Nation 20. 24. 28. 76. 137. 148. 173. 222. 226. 285. 374. — Bute legt seine Aemter nieder; sein Einfluss auf König Georg dauert fort 20. — Bute regiert England 260. — Durch den Tod des Staatssecretärs für die südlichen Angelegenheiten Lord Egremont (21. August 1763) entstehen Schwierigkeiten in der Besetzung des Ministeriums 117—120. 127—129. — Pitt erhält freie Hand zur Bildung eines neuen Ministeriums 118—120. — Freude des Königs von Preussen darüber 118. 119. — Pitts Bemühungen scheitern durch die Intriguen Butes 120. 127. — England wird auf ein Ministerium Pitts zurückkommen müssen; nur dieses kann die Ruhe wiederherstellen 127. 151. — Unterredung Michells mit Pitt; Pitt wünscht ein Bündniss Englands mit Russland, Preussen und anderen protestantischen Mächten 191. 192. — Neubesetzung des Ministeriums (September 1763) 129. 130. — Die gegenwärtige Regierung kann sich, nach König Friedrichs Ansicht, nur bis zum Zusammentritt des Parlaments halten 117. 128. 148; vergl. dazu 130. — Der König verlangt von Michell Aufklärungen über die Aussichten der englischen Regierung, die Majorität zu gewinnen 173. — Die Regierung im Besitz der Majorität 213. 232. 285. 298. 317. — Die Bemühungen der Opposition erweisen sich als vergeblich 232. 285.

317. 458. — Die gegenwärtige Regierung hat nichts zu fürchten, so lange sie nicht Geldbewilligungen von der Nation fordern muss 285. 374.

England bekümmert sich nicht um den Continent 222. 226. 270. 271. 422. 430. 457. 458; so lange es von Frankreich nichts zu befürchten hat 430; will niemandem Subsidien zahlen 260. — England fängt an, sich um die nordischen Mächte zu bekümmern 360. 361. 364. — Es mischt sich nicht in die polnische Frage 191. 338. 367; erklärt, eine Theilung Polens nicht dulden zu können 256. 257.

Urtheil König Friedrichs über Yorke 265; über Goodrick 268; über Stormont 431. 435. — Bute ist König Friedrichs erklärter Feind 128. 260.

Der König von Preussen verhält sich den englischen Angelegenheiten gegenüber als gleichgültiger Zuschauer 20. 28. 36. 56. 76. 128—130. 191. — Plan einer preussisch-englischen Allianz: England strebt darnach, die Allianz mit Preussen zu erneuern 102. 192. 226. 227. 270. 271. 430. — König Friedrich verhält sich abwartend 102. 226. 227. 270. 271. — Er fordert, dass die Engländer zuvor erklären, sie würden wie jede andere Macht die Verpflichtungen des Vertrages genau halten 192. — Friedrich lehnt ab, mit der gegenwärtigen Regierung in Verhandlungen einzutreten 226. 270. 271. — Er lehnt ab, sich mit England einzulassen, so lange es den Angelegenheiten auf dem Continent gleichgültig gegenübersteht 226. 270. 271. 430; vergl. 461. — Mit England ist „nichts anzufangen" 368. — Der preussische König hat mit England nur wenig zu verhandeln 398.

Abberufung des preussischen Gesandten Michell auf Wunsch des englischen Ministeriums 364. 367—369. 396—398. 402. 403. 430. 459. — Die Engländer mit dem Betragen Michells unzufrieden 368. 369; schreiben ihm Intriguen zu 395. 396; er ist ihnen unbequem 397. — Die Engländer sind König Friedrichs überdrüssig 369; bereits Knyphausen ist auf Wunsch der Engländer abberufen worden 369. 430. 459. — Mitchell sucht, auf Befehl seines Hofes, um Michells Abberufung aus London nach 364. 368. 369; erbittet Audienz bei König Friedrich 364. — Audienz Mitchells 368. 369. — Finckenstein bestimmt den König zur Sendung eines Nachfolgers 367. 368; der König beauftragt Finckenstein, ihm einen solchen anzugeben 425; beauftragt Michell damit 364. 368. 398. 402; verwirft die Ernennung Thulemeiers als ungeeignet 397. 398. — Friedrich will nur einen Secretär als Geschäftsträger senden 368. 398. 430. 459. — Er will Michell nach seiner Rückkehr aus London sprechen 397. 504. — Baudouin, mit dem Rang eines Legationssecretärs, zu Michells Nachfolger ernannt 461. — England beabsichtigt nicht, das gute Einverständniss mit Preussen durch die Abberufung Michells zu unterbrechen 364. 368. 369. — Mitchell auf Reisen beurlaubt; König Friedrich hat es vorhergesehen 461. — Dem König von Preussen ist die Anwesenheit eines englischen Gesandten in Berlin gleichgültig, solange sich England nicht um den Continent bekümmert 461.

König Friedrich unterstützt Ansprüche, welche seine Unterthanen aus dem letzten Kriege her an das englische Commissariat haben 84. 137. 193. 227. 504. 505; erhebt bei Mitchell gegen die Verschleppung Vorstellungen 227; sendet Baudouin neue Instructionen über den Gegenstand 504. 505. — Sendung eines Sachverständigen nach England, um die dortige Seidenindustrie zu studiren 298. — Michell soll das Gerücht ergründen, dass, zum Schaden der schlesischen Fabrikanten, französische Leinwand steuerfrei in England eingelassen werde 56. 57. — Er soll der Berliner Porcellanmanufactur Absatz zu verschaffen suchen 364. 403. — Der König fordert von Michell Bericht über den jeweiligen Preis von Gold und Silber 36.

Feindschaft der Häuser Habsburg und Bourbon gegen England 226. 498. — Das englische Ministerium fühlt sich durch die Allianzverhandlungen zwischen Wien, Versailles und Madrid beunruhigt 422; vergl. 430; ist durch sie überrascht 431; zweifelt an ihrer Existenz 444. — Die Engländer zerstören die französischen Ansiedlungen auf Neu-Fundland 235. — Die Franzosen zerstören englische Niederlassungen bei Sanct-Domingo 476. — König Friedrich glaubt nicht

an sofortigen Kriegsausbruch, da beide Mächte noch nicht gerüstet sind 476. 477; der Krieg bricht vielleicht 1765 aus 487. — Baudouin soll besonders auf alles achten, was England gegen Frankreich verstimmt 483. — Der Aufenthalt Stanleys in Frankreich gilt als politische Mission 86. 87. — Frankreich fordert von England die Auslieferung des Chevalier d'Éon de Beaumont; König Friedrich billigt Michells Verhalten in dieser Angelegenheit 356. — Vergl. unter Frankreich.

Differenzen Englands mit Spanien 235. — Eindruck des spanischen Ministerwechsels in England 130. 138. — Der Krieg mit Frankreich und Spanien bricht in 4 bis 5 Jahren aus 498.

Halifax und Nivernais bitten König Friedrich nach dem Frieden von Hubertusburg um Rückgabe der ausgetauschten Exemplare der Declaration, welche die doppelte Neutralität der österreichischen Niederlande und der preussischen Gebiete am Niederrhein und in Westfalen aussprach; der König lehnt die Rückgabe ab 1. 2.

Verhandlungen zwischen England und Russland über eine Allianz 78. 103. 213. 222. 226. 235. 257. 356. 367. 396. 449. 450. 486. 487; vergl. auch unter Russland. — England will die Allianz nur auf dem Fuss der von 1742 erneuern 213. 235. — Die Engländer über das Zögern Russlands ungehalten 235. — Sie erbittern den petersburgischen Hof durch ihre gleichgültige Haltung in der polnischen Frage 256. 257. 338. 367. — England erwartet den Abschluss eines Allianz- und Handelsvertrages oder wenigstens des einen der beiden; andernfalls verlässt der englische Gesandte Russland 396. — Die Engländer fürchten, nach Abschluss des preussisch-russischen Vertrages, geringere Geneigtheit für ihre Vorschläge zu finden 396. — Russische Subsidienforderungen sind ein Hinderniss 450; an ihrer Bewilligung hängt der Abschluss 486; König Friedrich zweifelt an der Bereitwilligkeit Englands 487. — Der König hat nichts gegen diese Allianz einzuwenden 226. — Er glaubt, dass sie zu Stande kommt 103. 107. 137; aber nicht vor Ablauf eines Jahres 356; Zweifel 222. 257. 367. 450. 487. — Michell soll die Unzufriedenheit der Russen geschickt schüren 257. — Baron Gross zum russischen Gesandten in London ernannt 263; vergl. auch unter Russland.

Panin wünscht eine Allianz zwischen Preussen, Russland und England 226. 270; vergl. 311. — Er erklärt sich zur Führung der Verhandlungen bereit 270. — Aufschub bis nach Abschluss der russisch-preussischen Allianz 270. — König Friedrich warnt Panin vor Uebereilung 271; will die Verhandlungen nicht durch Gross geführt sehen 271. — Vergl. auch unter Russland.

Wiederanknüpfung der diplomatischen Beziehungen zwischen England und Schweden 193. 194. 268. 360. 361. 364. — König Georg plant, die Allianz Schwedens mit Frankreich zu brechen und selbst ein Bündniss mit Schweden abzuschliessen 361. 364. — Er beschleunigt die Reise Goodricks nach Stockholm 360. 364. — Vergl. auch unter Schweden.

Der hannöversche Gesandte von Lichtenstein in Berlin zeigt König Friedrich den Antritt einer Reise nach Hannover an 409.

FRANKREICH. Krankheit und Tod der Marquise von Pompadour, voraussichtliche Folgen ihres Todes 318. 360. 371. 374. — Die Herzogin von Grammont tritt vermuthlich an die Stelle der Marquise, „toute la clique se soutiendra“ 360. 374. 375. 386. — Die Dauphine erhält keinen grösseren Einfluss in der Regierung 374. 407. 413. — Bevorstehender Wechsel im Ministerium 374; der Wechsel tritt nicht ein 386. 478. — Das gegenwärtige Ministerium hält sich, bis König Ludwig über die Nachfolgerin der Pompadour entschieden hat 386. — Differenzen zwischen Choiseul und Praslin 456. 470. — Zerrütteter Zustand der französischen Finanzen; König Friedrich wünscht über diese unterrichtet zu werden 120. 135. 151. 176. 177. 188. 198. 200. 339. 400. 457. — Unzufriedenheit in der Armee 413.

Der französische Hof arbeitet bei der Königswahl in Polen gegen Russland, ohne sich jedoch ernstlich zu engagiren 167. 223. 278. 281. 299. 300. 319. 321.

374. 378; vergl. 101. — Abreise des französischen Gesandten Paulmy, dann des Residenten Hennin aus Warschau 417. 435. 496. 497. — Reise des Marschalls Conflans nach Wien, Warschau und Russland; Argwohn des Königs von Preussen 490. — Die Dauphine unterstützt die Candidatur ihres Bruders, des Prinzen Xaver von Sachsen, in Polen 255. 259. 407. — Frankreich ist eher geneigt, den Prinzen Xaver zu unterstützen, als den verstorbenen Churfürsten Friedrich Christian 259. — Frankreich gebärdet sich als Protector Sachsens in Polen 319. — Frankreich betrachtet den Krieg in Deutschland als unvermeidlich 232. — Der österreichische Hof schlägt dem französischen vor, die Truppen von Württemberg und Hessen-Cassel in seinen Sold zu nehmen 232. — Sammlung eines französischen Corps bei Metz 213. 228. 244. 247. 251. 253. 255. — Aushebung und Sammlung eines zweiten Corps unter Luckner bei Strassburg 255. 259; zur Unterstützung der Sachsen 259. — Vergl. im übrigen unter Oesterreich und Polen.

Französisch-österreichisch-spanische Bündnissverhandlungen: Verhandlungen Frankreichs mit Oesterreich über die Erneuerung der Versailler Allianz 287. 288. 291. 293. 304. 318; vergl. auch unter Oesterreich. — Es handelt sich nur um eine defensive Allianz 287. — Frankreich will den Engländern in Wien zuvorkommen 287. — Oesterreich soll die deutschen Fürsten von Diversionen gegen Frankreich im Falle eines englisch-französischen Krieges abhalten 288. — Frankreich und Oesterreich haben, nach König Friedrichs Meinung, keine gemeinsamen Interessen 291. — Möglichkeit eines Beitrittes von Seiten Spaniens 304. — Verhandlungen Frankreichs mit Oesterreich und Spanien (über den Beitritt Oesterreichs zum bourbonischen Familientractat und Spaniens zur Versailler Allianz von 1756) 408. 421. 422. 424. 429. 434. 435. 437. 444. 451. 454. 456. 457. 469. 470. 475. 477. 478. 482. 487; vergl. auch unter Oesterreich und Spanien. — Frankreich wünscht nur den Beitritt Spaniens zur modificirten Versailler Allianz 470. — Nachrichten von Zeichnung und Abschluss der Verträge 422. 424. 429. 434. 435. 437. 444. 454. — Die Zeichnung ist noch nicht erfolgt 451. 456. — Nachrichten vom Abbruch der Verhandlungen 454. 457. 469. 470; die Höfe verbreiten dieses Gerücht, um die Aufmerksamkeit der Seemächte abzulenken 470. — Es handelt sich um eine ganz neue, den Zeitverhältnissen angepasste Allianz 435. 470. — Frankreich und Spanien treffen Verabredungen zu einer Offensive gegen England und Portugal 437. — Der Zwiespalt zwischen Choiseul und Praslin verzögert die Zeichnung 456. 470. 487. — Der Abschluss der preussisch-russischen Allianz veranlasst die Verhandlungen 408. 457. 475; vergl. 482. — Nutzlosigkeit einer neuen Allianz 457. — Der Abschluss der Allianz nach der polnischen Königswahl wäre „un évènement après coup“ 477. — Verstimmung Frankreichs über die nahen Beziehungen zwischen Oesterreich und Spanien 429; vergl. 422. — Differenzen zwischen Frankreich und Spanien 252.

Frankreich will mit England brechen, um die im letzten Kriege verlorenen Colonien zurückzuerobern 287. 288. 293. 317. 318; vergl. 475. 476. 487. 498. — Rüstungen Frankreichs 288. 338. — Vergl. unter England-Hannover.

Zwischen Frankreich und Preussen bestehen keine diplomatischen Beziehungen; Anregungen zur Wiederherstellung eines amtlichen Verkehrs zwischen beiden Staaten: Anfrage König Friedrichs bei Thulemeier 188; Anregungen durch den Bruder des Gesandten im Haag Havrincour 243. 244. 265. 286; durch die Baronin Travers 279. 280. — Gerücht in Paris, König Friedrich werde bis zur Ernennung eines Gesandten einen Geheimrath „sous le titre de marchand“ nach Paris senden 22. — Baron Goltz zum Gesandten in Paris designirt 34. 244. 265. 280. — Der Marquis von Montazet zum Gesandten in Berlin bestimmt; König Friedrich hält ihn für ungeeignet 34; Montazet lehnt ab 36. — Mailly zum Gesandten in Berlin designirt 244. 280. — König Friedrich will nicht nach Berlin kommen, um den Marquis von Breteuil zu empfangen 34; Breteuil reist ohne Audienz ab 36. — Urtheil König Friedrichs über Breteuil 268. — Thulemeier soll mit dem französischen Gesandten im Haag nicht in nähere Beziehungen treten, nur höflich mit ihm ver-

kehren 158. 286. — Solms soll dem neuen französischen Gesandten in Petersburg nur kühle Höflichkeit bezeigen 296. — Preussen hat keine Beschwerden gegen Frankreich 279; vergl. 280. — Hellen und Thulemeier im Haag, Cocceji in Stockholm, Borcke in Kopenhagen, Rohd in Wien erhalten Auftrag, über die Vorgänge am französischen Hof, die auswärtige Politik Frankreichs, französische Finanzen etc. zu berichten 118. 120. 130. 151. 158. 176. 177. 188. 198. 200. 286. 287. 309. 318. 325. 352. 360. 371. 374. 400. 413. 437. 457. 478. — König Friedrich hat viele Freunde in Frankreich 243. 244; vergl. 478. — Choiseul ein Gegner Preussens 478. — Urtheil König Friedrichs über die damalige französische Litteratur 30. 31.

Choiseul will die nordischen Mächte sich selbst überlassen 53. 135. 136. 288; vergl. auch unter Dänemark und Schweden. — Er dementirt den Gesandten Ogier, der in Kopenhagen Eröffnungen über die Erneuerung der alten Allianz macht 53. 54.

Der hessische General Luckner tritt in französische Dienste 112. 113. — Gerücht, dass dem Prinzen Ferdinand von Braunschweig angeboten worden sei, in französische Dienste zu treten 112. 113.

HESSEN-CASSEL. Besuch des Landgrafen Friedrich in Berlin 421.

Der König von Preussen ist bereit, die Convention über die Grafschaft Hanau, die die Landgräfin im Namen ihres Sohnes mit dem Erbprinzen von Hessen-Darmstadt geschlossen hat, zu garantiren 22. 23.

HESSEN-DARMSTADT. Der König von Preussen sagt dem Erbprinzen seine Unterstützung zu, für den Fall, dass ihm Oesterreich bei seinem Regierungsantritt Schwierigkeiten bereite 326; ist aber nicht geneigt, Streitigkeiten zwischen dem Erbprinzen und Frankreich zu vermitteln 326. — Der König lehnt es ab, dem Erbprinzen bei dem Regierungsantritt seine alte Anciennität in der preussischen Armee und ein Regiment zu verleihen, da jener zweimal im Kriege den preussischen Dienst verlassen habe 326; vergl. 413; erklärt die Rückgabe eines Reverses des Erbprinzen, in keine anderen Dienste zu treten, für unnöthig 413. — Schlechter Stand der Finanzen in Hessen-Darmstadt 326. — Vergl. unter Hessen-Cassel.

HOLLAND. Plan König Friedrichs, den Prinzen Statthalter mit seiner Nichte, der Prinzessin Friederike Sophie Wilhelmine, zu vermählen 56. 65. 81. 444. 467. — Prinz Ferdinand von Braunschweig macht seinem Bruder Ludwig im Haag darüber Eröffnungen 56. 81. — Prinz Ludwig dem Plan geneigt 65; räth, bis zur Volljährigkeit des Prinzen Statthalters zu warten 467. — Stimmung in Holland für die Heirath des Prinzen Statthalters mit einer braunschweigischen Prinzessin 81.

Vertrauliche Mittheilungen König Friedrichs an den Prinzen Ludwig über seine Stellung zur polnischen Königswahl 158. 231. 258; über die Stellung Oesterreichs zur Wahl 258. 259; über den preussisch-russischen Allianzvertrag 382. 399.

Der preussische Gesandte im Haag Hellen sucht seine Entlassung nach 32; Zusammenkunft mit dem König in Wesel 32. — Sein muthmaasslicher Nachfolger Quadt steht in Beziehungen mit Frankreich 87. — Thulemeier zum Nachfolger Hellens ernannt 102; vom König persönlich instruirt 102. — Der König von Preussen unterstützt die clevischen Stände bei Aufnahme einer Anleihe in Holland 244; sucht holländische Familien und Handwerker für sein Land zu gewinnen 399. 400.

Sächsische Anleihe in Holland: siehe unter Chur-Sachsen.

Die Generalstaaten verbieten den deutschen Auswanderern nach den englischen Colonien die Durchreise 459. — Bankerotte in Amsterdam 82. 116. 133.

CHUR-MAINZ. Der Churfürst von Mainz beruft die churfürstlichen Gesandten zur Wahl des römischen Königs nach Augsburg 157. 158; verletzt bei der Einladung das Herkommen 158. 180. — Bedenken des Königs von Preussen gegen Augsburg

als Wahlort 157. — Er erhebt Vorstellungen gegen das Verfahren des Churfürsten 158. — Vergl. auch unter Römisches Reich.

MECKLENBURG-SCHWERIN. Der Herzog beglückwünscht den König von Preussen zum Friedensschluss; entsendet dazu den Oberkammerherrn von Oertzen nach Berlin 18.

ÖSTERREICH. Oesterreich und Preussen: Audienz des Grafen Dietrichstein beim König von Preussen 50—52. 86; vergl. auch unter Römisches Reich. — Ernennung der gegenseitigen Gesandten: König Friedrich nimmt Knyphausen, den bisherigen Gesandten in London, für den Gesandtschaftsposten in Wien in Aussicht 17; Knyphausen nimmt den Abschied 23—25. — Staatsminister von Rohd zum Gesandten in Wien ernannt 23. 44. 62; wird vom Könige persönlich instruirt 23. — General Ried wird österreichischer Gesandter in Berlin 51. 62. 85. 86. 99; Antrittsaudienz Rieds 99. — Rohd ist in erster Linie bei der Kaiserin-Königin beglaubigt 221. — Guter Empfang Rohds in Wien 86. 89. 93. 99. — König Friedrich verlangt für Rohd die seinem Rang als Staatsminister gebührenden Ehren 144.

Die Beziehungen zwischen Oesterreich und Preussen beginnen sich zu gegenseitiger Zufriedenheit zu gestalten 86. 90. 96. 99. 124. 134. 152. 192. 195. 290. 291. 362. — Maria Theresia äussert sich im Sinne guten Einvernehmens mit Preussen 134. 195. 482; — ebenso Kaunitz 89. 482. — Maria Theresia wünscht keinen Krieg mehr mit Preussen 290. 339. 427. 428. 482. — Kaunitz spricht sich gegen einen neuen Krieg mit Preussen aus; ein solcher sei für Oesterreich der schwerste 427. — Gründe, weshalb Friedrich an die Aufrichtigkeit der österreichischen Absichten glaubt 89. 90. 99. — König Friedrich wünscht mit Oesterreich in guten Beziehungen zu bleiben 89. 96. 99. 134. 152. 195. 290. 291; fürchtet nicht etwaige böse Absichten Oesterreichs 342. — Oesterreich nähert sich Preussen 124. — Stimmung in Oesterreich für ein Bündniss mit Preussen 89. 90. 290. — Rohd soll bei allen Gelegenheiten dem Kaiser im Namen des Königs Verbindliches sagen 90.

Plan eines Handelsvertrags zwischen Oesterreich und Preussen 123. 124. 134. 138. 130. — Der Maltesercomthur Graf Sinzendorf überbringt Vorschläge der Kaiserin-Königin 123. 124. 138. 139. — Minister Schlabrendorff beauftragt, sein Gutachten abzugeben; das Gutachten wird Ried zugestellt 138. 139. — Der Gouverneur von Troppau, Graf Sobek, erhält von der Kaiserin Auftrag, Vorschläge zu machen 134. — König Friedrich lehnt die von der Kaiserin für Durchfuhr von Kupfer nachgesuchte Erlaubniss ab 479.

Ausführung der Bestimmungen des Friedens von Hubertusburg: Auswechselung der Kriegsgefangenen 3. 86. 130. 176. 182. 221. 222. 261. 354. 362. 363. 372. 373. 445. 446. 450. 467. 477. 479. 482. 494. 495. — Kaunitz versucht die Zahl der Auszuwechselnden zu beschränken 176. 182. — Die Verhandlungen österreichischerseits in die Länge gezogen 221. 222. 354. — Abbruch der Verhandlungen durch den Hofkriegsrath; Einspruch des Königs von Preussen 354. 362. 363. 372. 373. 450. 467. 494. 495. — Preussische Maassregeln gegen die Desertion der Ausgelieferten 129. 130. — König Friedrich sucht den in Siebenbürgen wider ihren Willen angesiedelten kriegsgefangenen Preussen die Rückkehr zu erleichtern 152. 153. 236. — Der wiener Hof verwendet sich für Ansprüche seiner Unterthanen an Preussen, sucht um Durchführung der vereinbarten Amnestie nach u. s. w.; wiederholte Denkschriften Rieds 3. 4. 16. 17. 27. 28. 41. 43. 86. 113. 183. 222. 479. — König Friedrich ärgerlich über diese „Chicanen“ 113; lehnt es ab, vor Abschluss der Gefangenenauswechselung irgend welche österreichische Denkschriften zu beantworten 479. — „Der Feind würde sich wohl bekümmern, sein Versprechen zu erfüllen“ 363.

Oesterreichische Intriguen gegen Preussen in Baireuth; Oesterreich will den König „im Reich nicht so mächtig haben“ 322. 411. 491. — Beschwerde des Königs

über Grenzverletzungen durch österreichische Soldaten 96. — Der König führt Klage über Oeffnung eines Berichtes Rohds in Oesterreich 103. 104.

König Friedrich glaubt, dass Ried eine Summe zu Bestechungen in Berlin erhalten habe 427; argwöhnt, dass ein Beamter der Geheimen Kanzlei Verbindungen mit dem österreichischen Gesandten unterhalte 461. — Ried veranlasst den dänischen Gesandten Diede in Berlin zu geheimer Correspondenz nach Russland 419—421. — General Ried wird abberufen 409. 413. 427; Gründe der Abberufung 409. 413. 427. — Gerücht, dass Ried nach seiner Abberufung in sächsische Dienste treten will 437. 453. 454. — General Nugent zum Nachfolger Rieds ernannt 413. 427. 430. 433. 435. 482. — König Friedrich ist mit der Ernennung Nugents zufrieden; Urtheil des Königs über Nugent 433; vergl. 435. — Als Secretär für die Gesandtschaft in Wien ist „ein routinirter und gesetzter Mensch" erforderlich 51; Gerichtsreferendar Böhmer zum Legationssecretär in Wien ernannt 51. — Geschenk des wiener Hofes für den Minister Hertzberg aus Anlass des Friedensschlusses von Hubertusburg 4. — König Friedrich lässt Daun seine Hochachtung aussprechen 124. — Prinz Lobkowitz hat, auf der Durchreise nach Petersburg, eine Audienz beim Könige 93.

Auf Befehl des Königs sendet Rohd eine Charakteristik des Erzherzogs Joseph 171. 188. 211. 212; des Kaisers Franz 240. 241; der Kaiserin Maria Theresia 190. 245. 246; abweichendes Urtheil des Königs über die Kaiserin 246. — Angebliche Regierungsmüdigkeit Maria Theresias 412. 413. 456. — Tod der ersten Gemahlin Erzherzog Josephs, Maria Isabella von Parma (27. November 1763) 212. — Pläne zur Wiedervermählung Josephs 212. 225. 325. 470. — Erzherzog Joseph zum Römischen König gewählt: siehe unter Römisches Reich. — Rohd schildert auf Wunsch König Friedrichs die Stellung von Kaunitz zu Maria Theresia 264. 281. 282. 291. — Kaunitz und seine Gegner 281. 282. — Gegensatz zwischen Kaunitz und Daun 124. 281; vergl. 412. — Kaunitz bleibt ein Freund Frankreichs 264. 288. 291. 295. 403. — Er hat zu viel „bon sens", um seinen Hof in schwere Verwicklungen zu führen 404. — Uneinigkeit zwischen den österreichischen Ministern und Generalen 412. — Tod der Gräfin Daun; König Friedrich wünscht über die muthmaasslichen Folgen unterrichtet zu werden 313. 344.

Zerrütteter Zustand der österreichischen Finanzen nach dem Kriege; Maassnahmen zu ihrer Verbesserung 106. 114. 129. 132. 150. 165. 170. 176. 183. 190. 203. 216. 221. 277. 278. 309. 339. 349. 412. 487. — König Friedrich giebt Rohd Befehl, ihn von dem Stand der österreichischen Finanzen zu unterrichten 128. 129. 140. 165. 170. 188. 189. 216. 246. 253. 278. — Der schlechte Zustand der Finanzen Oesterreichs sichert Preussen vor neuen feindlichen Anschlägen 132. 190; die Finanzlage Oesterreichs „le vrai baromètre de ses autres intentions" 165; vergl. 203. — Friedrich nicht unzufrieden über die grossen Ausgaben des wiener Hofes bei der Krönung Josephs 286. 309. 321. — Rohd wird angewiesen, über die österreichische Armee zu berichten 170. 171. 188. 189. — Höhe des österreichischen Militär-Etats 176. — Die österreichischen Truppen besser disciplinirt denn je 106. 237. — Ausbesserung ungarischer Festungen 106. 176. 190; vergl. 451.

Ungarischer Reichstag in Pressburg 348. 349. 353. 370. 405. 406. 424. 437. 451. 454. 456. 474. 475. 477. 487. 499. — Geldforderungen der Regierung 424. 437. 487. 499. — Die Regierung verlangt, dass der Reichstag die Errichtung einer ständigen Miliz genehmigt 348. 349. 353. 405. 406. 487. 499. — Widerstand des Reichstags; der Erfolg ist zweifelhaft 353. 370. 405. 406. 424. 437. 451. 454. 474. 475. 487. 499. — Die Stände sind entschlossen, sich jedem Eingriff in ihre Privilegien zu widersetzen 424. 454. — König Friedrich bedauert den Misserfolg der Regierung nicht 456. 477. 499.

Haltung Oesterreichs bei der Königswahl in Polen; Oesterreich operirt gemeinsam mit Frankreich: siehe unter Polen. — Rohd wird angewiesen, über die Haltung Oesterreichs hierbei zu berichten 240. 261. 262. 264. 313. 392; soll mit

Benoît in Warschau correspondiren 282. 285. 293. — General Ried übergiebt dem König von Preussen nach dem Tode Augusts III. eine Erklärung über die Königswahl; preussische Antwort 151. 152. 255. 157; die Antwort ist „vague et générale“ 152. — Erklärungen an Russland: siehe unter Polen und Russland. — Declaration in Warschau 314. 315. 320. 322. 356. — Die Oesterreicher sind verstimmt, dass Russland allein den Ausschlag giebt 319. 359. 387. 401. 403. 404. 414. — Unruhe der Oesterreicher über das Vorgehen Russlands 333—335. 339. 376. 377. 379. 380. 387. 395; vergl. 370. — Maria Theresia erklärt dem König von Frankreich, sie werde ein Corps unter Laudon an die polnische Grenze senden 244. 247. 253—255; vergl. 232. — Oesterreichische Regimenter erhalten Befehl, sich unauffällig und schleunig zu complettiren, andere in Ungarn, ihre Quartiere zu verlassen 210. 213. 228. 244. 247. 251. 253—255. — Plan eines Lagers in der Zips 277; kleine Lager in Ungarn 293. — Daun reist nach Mähren; König Friedrich vermuthet einen Zusammenhang mit der polnischen Königswahl 503. — Ried wird beauftragt, den König von Preussen zu einer Erklärung zu bewegen, dass er keine Truppen nach Polen entsenden wolle, wenn nicht andere Mächte mit dem Beispiel vorangingen 333—336. 339. 373. 376. 377. 379. 387. 389. 392—396. — Friedrich wünscht, sich erst mit Russland zu vereinbaren 335. 336. 394. — Ried erklärt, dass sein Hof die Schritte Russlands missbillige, sich aber in Polen nicht einmischen werde 373. — Friedrich glaubt, dass die Oesterreicher ihn nur mit Russland zu entzweien suchen 392. 395. — Er hat mit Ried eine persönliche Unterredung über die Angelegenheit 377. 379. 392; vergl. 393. — Friedrich verweigert die gewünschte Erklärung als dem Bündniss mit Russland zuwider 392—396. — Der österreichische Gesandte in Warschau, Graf Mercy, schürt die Opposition der antirussischen Partei 310—312. 393; erklärt, dass keine Aussicht sei auf militärische Unterstützung von Seiten Oesterreichs 353. 373. 407; Abberufung Mercys und des Legationssecretärs van Swieten aus Warschau 435. 452. 456. 475. 476. 496. 497. — Schreiben der Gräfin Salmour an den Primas 376. 389; des Grafen Chotek an General Poniatowski 474—476. — Vergl. das nähere bei Polen. — Nach Vollziehung der Wahl in Polen hat Oesterreich keine Gelegenheit mehr, einen Krieg zu erregen 470.

Oesterreich kann nicht länger isolirt bleiben; ist allein auf Frankreich angewiesen 288. — Verhandlungen mit Frankreich über die Erneuerung der Allianz von Versailles 287. 288. 291. 293. 304. 318. — Es handelt sich um eine Defensivallianz 287. — Preussen hat davon nichts zu befürchten 287. 293. 304. 312. — Der Abschluss der Allianz wäre allein Kaunitz zu danken 291. — Oesterreich hat keine gemeinsamen Interessen mit Frankreich 291. — Man ist in Wien des französischen Bündnisses überdrüssig 290. — Vergl. auch bei Frankreich.

Verhandlungen Oesterreichs mit Frankreich und Spanien über den Beitritt Oesterreichs zum bourbonischen Familientractat, Spaniens zum Versailler Vertrag 408. 421. 422. 424. 429. 434. 435. 437. 444. 451. 454. 456. 457. 469. 470. 475. 477. 478. 482. 487; vergl. auch unter Frankreich und Spanien. — Charakter der abzuschliessenden Verträge 435. 437. 457. 470. — Sie sollen ein Gegengewicht gegen die preussisch-russische Allianz bilden 457. 475; vergl. 477. — König Friedrich hat von ihnen nichts zu besorgen 437. 456. — Handelt es sich um Italien, so ist ihm der Beitritt Spaniens gleichgültig 304. — Nachrichten von der Zeichnung der Verträge; die Nachrichten widersprechen sich 422. 424. 429. 434. 435. 437. 444. 451. 454. 456; Nachrichten vom Abbruch der Verhandlungen 454. 457. 469. 470. — Der Abschluss nach vollzogener Königswahl in Polen wäre „un évènement après coup“ 477. — Die Verhandlungen über den Beitritt Oesterreichs zum Familientractat scheitern kurz vor dem Abschluss 478; ein solcher Beitritt Oesterreichs widerspricht den französischen und spanischen Interessen 422. 424. — Nachricht, der Erzherzog Leopold solle die Insel Corsica erhalten, Genua dafür von Spanien und Frankreich entschädigt werden 65. 454. 456. 470. 477. — Die österreichische Politik ist auf Erwerbungen in Italien für das kaiserliche Haus bedacht 147. 468.

Die österreichische Regierung ist, ohne es sich merken lassen zu wollen, voll Besorgniss über die Haltung der Türken 106. 124. 132—134. 138. 190. 325. 370. 451; vergl. auch unter Türkei.

CHUR-PFALZ. Der Churfürst Karl Theodor erhebt Schwierigkeiten bei der Wahl des Erzherzogs Joseph zum Römischen König 100. 136—138. — Er setzt sich mit dem König von Preussen in Verbindung 136. 137; giebt auf des Königs Rath seinen Widerstand auf 371. — Vergl. unter Römisches Reich.

Frage der Erneuerung der Convention von 1741 zwischen Chur-Pfalz und Preussen 182. — Baron Beckers churpfälzischer Gesandter in Berlin; die Person des Gesandten dem Könige nicht ganz angenehm 164. 181. 182. — Audienz Beckers' 182.

POLEN. Frage einer möglichen neuen Königswahl in Polen; vorläufige Verständigung zwischen Russland und Preussen für den Fall einer solchen 4. 5. 69. 114. 116. — Die Wahl soll auf einen Piasten fallen; König Friedrich schliesst einen österreichischen, Kaiserin Katharina einen französischen Candidaten aus 4. 5. — Katharina wird ohne Krieg den Polen einen König geben 114. 116. — Die Kaiserin protegirt die Czartoryskis 69. 80. 114. — König Friedrich weist Benoît an, sich mit den Czartoryskis gut zu stellen 96. 97; versichert die Poniatowskis und Czartoryskis seiner Hochschätzung 140. — Angebliche Erklärung des Königs von Preussen, er könne die in Polen sich vorbereitenden Unruhen nicht gleichgültig betrachten 100. 101. — Kaiserin Katharina wünscht, dass der Durchmarsch sächsischer Truppen durch Schlesien nach Polen verhindert werde 5. 6. — Gerüchte von einer polnischen Truppenvermehrung 133.

Preussische Getreideankäufe in Polen für die durch Polen nach der Provinz Preussen zurückkehrenden Truppen, Klagen der Polen darüber 13. 33. 35. — Beschwerden der Polen über Excesse der durchmarschirenden Truppen 15. 20. 21. 33. 34. 43. 44; über Gewaltthätigkeiten preussischer Truppen an der Grenze 57. 83. 84. 194. — König Friedrich sichert strenge Bestrafung der etwa schuldigen Officiere zu 33. 43. 83. 84. 194. — Die Polen beschweren sich über die Beschlagnahme der Zölle in Thorn und Posen durch preussische Truppen 15. — König Friedrich lehnt die Forderungen polnischer Edelleute für Getreidelieferungen an preussische Magazine im Winter 1762/63 ab 64. 83. — Die Czartoryskis werden um Rückgabe geflüchteter preussischer Unterthanen ersucht 132. 133. — Polnische Familien flüchten nach Preussen 16. — Gerücht von der Ermordung eines preussischen Couriers in Polen 97.

Relation des (im Winter 1762/63 nach Warschau entsandten) Geheimraths von Korff über die Verhältnisse in Polen 14.

Streitigkeiten zwischen Polen und Russland 80. 88. 108. 110. 114—118. 121. 145; Unterstützung der Czartoryskis durch Russland bei den inneren Unruhen in Polen 69. 80. 114—116. — Die Oesterreicher erklären, sich nicht in die polnischen Wirren mischen zu wollen 111. 114. 115.

Tod König Augusts III. von Polen am 5. October 1763 141—146. 151—153. 156. 159. 165. 169. 171. — Der Tod des Königs von Polen soll, was in früheren Fällen nicht geschehen ist, in Berlin notificirt werden 184. 185. — Generallieutenant Gadomski zu diesem Zwecke nach Berlin entsandt 241—243. 257. 334. — Audienzen Gadomskis beim König von Preussen 241—243. 257; Geschenk für Gadomski 257. — Neue Beglaubigungsschreiben für Benoît, den preussischen Residenten in Warschau 153. 186.

Königswahl in Polen: Die Entscheidung über die polnische Königswahl liegt in der Hand Russlands 169. 190. 196. 297. — Russland giebt den Polen schon den dritten König 390. — Gemeinsames Vorgehen Russlands und Preussens bei der polnischen Königswahl: König Friedrich tritt auf die Seite Russlands 167. 168. 180. 184. 228. 248. 266. 267. 269. 270. 462. 463. 475. 476. 485. 486; vergl.

171. 179. — Der Tod König Augusts macht neue Vereinbarungen zwischen Preussen und Russland nöthig 145. 146. 159. 165. — Schreiben Friedrichs an Katharina nach dem Tode Augusts III. 141. 142. — Russland ist durch seine Allianz mit Polen zum Eingreifen in die polnischen Angelegenheiten berechtigt 228. 250. 265. 328. — Preussen kann seinerseits erst Schritte thun, wenn ihm sein Bündnissvertrag mit Russland ein Recht dazu giebt 156. 164. 226. 228. 239. 262. — Der Bündnissvertrag enthält eine besondere Convention über die polnische Königswahl: siehe unter Russland. — Der König macht seine thatkräftige Betheiligung zu Gunsten der russischen Politik in Polen von dem Abschluss des Bündnisses zwischen ihm und Russland abhängig; Benoît erhält dem entsprechende Weisungen 156. 164. 205. 219. 226. 228. 239. 254. 255. 260. 262. — Friedrich fürchtet einen „coup d'éclat" Russlands in Polen vor Abschluss des Vertrags 260; glaubt an eine Einmischung der Oesterreicher, wenn er vor Abschluss des Vertrags eingreift 228. — Katharina betrachtet Preussen in der polnischen Frage als „partie principale", nicht als „partie auxiliaire"; Friedrich ist der entgegengesetzten Meinung 305—307. 340—343. — Katharina will alle wichtigen Maassnahmen auf sich nehmen, Friedrich soll nur secundiren 254. 269. 270. — Andeutung Panins über Vortheile für Russland und Preussen, falls es über die polnische Frage zum Kriege kommt; Urtheil des Königs hierüber 254; vergl. 259. — Der König legt nur Werth darauf, dass die bisherige Verfassung Polens erhalten bleibt, und ist daher für die Wahl eines Piasten; die Person des Gewählten ist ihm gleichgültig 172. 196. 201. 226. 229. 234. 305. — Für Preussen ist die Hauptsache, dass ein Krieg vermieden wird 161. 163. 184. 190. 191. 196. 228—230; selbst um den Preis, dass der Churfürst von Sachsen gewählt wird 229. 230. 342. — Russland und Preussen erklären sich nach aussen hin mit der Wahl jedes Candidaten einverstanden, wenn sie nur gesetzmässig und in Ruhe vollzogen wird 151. 152. 157. 159. 177. — Den Polen wird die Wahl eines Piasten als die für sie vortheilhafteste empfohlen; eine solche sei auch für die Nachbarn der Republik am meisten wünschenswerth 166. 168. 201. 226. 229. 231. 241. 266. 365. 383. 390. — Die abermalige Wahl eines sächsischen Fürsten würde die Gefahr bergen, dass Polen eine Erbmonarchie und die bisherige Verfassung umgestürzt wird 166. 168. 201. 265. 266. 365. 383. — Einverständniss zwischen Preussen und Russland, jede Aenderung der polnischen Verfassung zu verhindern 196. 229. 242. 399; vergl. 204. 205. — Mächtige Verbündete werden den piastischen König in den Stand setzen, allein den Widerstand der Parteien im Innern zu brechen 204. 205.

Gerüchte, dass Russland und Preussen über eine Theilung Polens übereingekommen seien 90. 91. 107. 141. 216. 219. 241. 242. 253; gehen vermuthlich von Sachsen aus, um die Absichten Russlands aufzudecken 141; werden von König Friedrich dementirt 90. 91. 107. 141. 241. 253; ebenso von Kaiserin Katharina 216. 219. — Auf Wunsch der Kaiserin erhält Benoît Befehl, in gleicher Weise wie die russischen Gesandten eine Erklärung über die Grundlosigkeit dieser Gerüchte abzugeben 216. 219. 230. 239; Note Benoîts an den Primas (27. December 1763) 247. 257; Benoît wird auf Russlands Wunsch ermächtigt, eine der Note entsprechende Declaration zu übergeben 247—250. 269.

Graf Stanislaus Poniatowski, Stolnik von Litthauen, der Thronc andidat Russlands 153. 167. 168. 231. 241. 269. 274. 305. 334. 376. 437—442. 462—466. 473. 474. 479. — Kaiserin Katharina unterstützt die Partei der Czartoryskis, deren Verwandter Poniatowski ist 254. 288. 289. 313. 322. 323. 333—335. 369. 377. 388. — Russische Truppen in Polen zur Unterstützung der Czartoryskis 254. 288. 289. 322. 323. 333. 377. 382. 383. 388. — Correspondenz König Friedrichs mit dem Grafen Poniatowski 298. 299. 316. 344. 472. 473; sie erregt den Argwohn der Oesterreicher 334. — Katharina verleiht Poniatowski den Andreasorden 316, Friedrich (auf russische Anregung) den Schwarzen Adlerorden 314. 316. 344. — Gerüchte von einer bevorstehenden Vermählung Poniatowskis mit der Kaiserin Katharina; preussisch-russischer Plan, ihn mit einer Polin zu verheirathen 440. 462.

464—466. 471—474. 497. 498. — König Friedrich wünscht die Aufnahme dieses Artikels in die „Pacta conventa“ 498. — Friedrich verwendet sich bei Poniatowski dafür, nach der Wahl Starosteien an Gadomski und Mokranowski zu vergeben 243. 276. 298. 299.

Churfürst Friedrich Christian von Sachsen Thronkandidat 145. 149. 152. 153. 166. 167. 170. 172. 186—188. 192. 196. 203. 204. 215. 220. — Der König von Preussen sucht den Churfürsten und die Churfürstin von Sachsen von einem Widerstande gegen die Pläne Katharinas abzuhalten 142. 143. 149. 150. 155. 167. 169. 170. 186. 187. 196. 215. 220. 222; vergl. unter Chur-Sachsen. — Gerüchte von vortheilhaften Angeboten für König Friedrich, wenn er die Candidatur Friedrich Christians unterstützt 220. — Die Brüder Friedrich Christians streben gleichfalls nach dem polnischen Thron 145. 153. — Veränderung der Lage in Polen durch den Tod Friedrich Christians 223—225. 230. 231. 237. — Frage der Aufstellung des jungen Churfürsten Friedrich August als Thronkandidat 233. 390. — Prinz Xaver von Sachsen bewirbt sich um den polnischen Thron 223. 225. 231. 233. 237. 248. 249. 255. 259—261. 263. 264. 266. 278. 281. 292. 313. 345. 361. 380. 391. 407; seine Bewerbung von Frankreich und Oesterreich unterstützt 223. 255. 259; vergl. 225. 407; Xaver unzufrieden über die schwache Unterstützung 325. — Prinz Karl von Sachsen strebt nach der Krone 233. 237. 248. 249. 259. 312. 313. — Aussichtslosigkeit der sächsischen Candidaten 248. 249. 259. 266. 278. 312. 366. 405. 414. — Verblendung des sächsischen Hofes über die Aussichten in Polen 294. 325. 332. 374. 379. 380. 390. 391. 400. 407. 434. 435. — Die Sachsen senden Waffen für ihre Parteigänger nach Polen 321. — Die sächsische Partei in Polen ist ziemlich stark 332; sie zieht aus der Unterstützung des dresdner Hofes grossen persönlichen Gewinn 379. 380; vergl. 479. — Sie arbeitet auf einen Aufschub der Wahl hin 369. 375. 376. 378. 386. 393. — Eindruck des Abschlusses des preussisch-russischen Bündnisses auf die sächsische Partei 379. 380. — Vergl. im übrigen bei Chur-Sachsen.

Der Grosskronfeldherr Branicki sächsischer Parteigänger und von Frankreich bezahlt 278. 279. 281. 289. 299. 300. 412; spielt eine Doppelrolle 278. 279. 281. — Branicki Thronkandidat 153. 242. 278. 289. 309. 310. 312. 314. 316. 328. — König Friedrich stellt den Russen die Nothwendigkeit vor, Branicki zu gewinnen, in Güte oder durch Drohungen 276. 278. 281. 289. 293—295. 299. 307. 320. 440. — Fürst Adam Czartoryski wird als Thronkandidat genannt 153. — Sonstige Thronkandidaten: der Kronschwertträger Fürst Lubomirski 309. 310. 313. 328; Lubomirski fällt von der Partei der Czartoryskis ab 310; — Graf Potocki, Woiwode von Kiew 153; will die Wahl eines Piasten nicht dulden 282. 283; erklärt sich für Lubomirski 310. — Gerücht von einem Angebot der polnischen Krone an Prinz Heinrich von Preussen 220.

Fürst Repnin wird neben Keyserling zum russischen Gesandten in Warschau ernannt 180. 181. — Auf Wunsch Russlands sendet Friedrich den Fürsten Carolath-Schönaich für die Zeit der Wahl nach Warschau 196. 256. 271. 272. 275. 277. 344. 345. — Instruction für Carolath 271. 272. 277; der König instruirt ihn persönlich 272. — Die preussischen Gesandten sollen mit den russischen enge Fühlung halten 146. 147. 153. 154. 156. 167—169. 180. 181. 271. 462. 463. 482; sollen jedes Missverständniss mit Russland vermeiden 462. 463; Keyserlings Eigenheiten nachsehen 482. — Benoît wird beauftragt, für die Wahl Poniatowskis zu wirken 167—169. — Er soll die wahren Absichten des Königs zunächst nicht enthüllen 161. 185. 194. — Er soll unter den Polen Stimmung für die Wahl eines Piasten machen 185. 194. 195. — Friedrich empfiehlt die Wahl eines jungen Königs 242. — In Polen besteht die Furcht, dass, wenn ein Piast König wird, dieser alle Staatseinnahmen für sich verwenden wird 242. — Ein Husarendetachement wird zu Benoîts Schutze nach Warschau entsandt 314. 315. — Benoît soll mit Rohd über die polnische Frage correspondiren 282. 285. 293; ebenso mit Rexin 327. 328. — König Friedrich ist mit den grossen Ausgaben des

Fürsten Carolath unzufrieden 463. 494; sagt die Regelung seiner Geldforderungen zu 472. 479. — Carolath soll bis nach der Krönung des neuen Königs in Warschau bleiben 472. 473. 479.

König Friedrich erwartet nur geringen Widerstand in Polen gegen die Wahl des russisch-preussischen Candidaten; er nimmt an, dass die Wahl sich in Ruhe vollziehen wird 156—159. 165. 168. 172. 174. 181. 190. 236. 237. 242. 257. 269. 300. 320. 340. 358. 359. 366. 378. 381. 387. 403—405. 407. 408. 414. 415. 432. 477—479. — Der König räth Russland, durch Bestechung und Einschüchterung der „Widriggesinnten" zum Ziele zu gelangen, und warnt vor Gewaltmaassregeln; es gilt, die Polen von der Nutzlosigkeit ihres Widerstandes zu überzeugen und die Einmischung fremder Mächte zu verhindern 142. 196. 223. 226—230. 234. 242. 243. 251. 254. 255. 257. 269—271. 274. 280. 281. 288. 295. 299. 313. 314. 320. 332. 334. 336. 369. 370. 462. 463. — Die russischen Gesandten suchen den Primas von Polen, Erzbischof Lubienski, zu gewinnen 294. — Russland ergreift Maassregeln gegen die sächsische Partei in Polen 253—255. 289. — Besorgniss Friedrichs über Maassregeln Russlands 226. 229. 234. 274. 280. 281. 332. 336. — König Friedrich warnt die Gegenpartei in Polen vor Bildung einer Conföderation und vor Gewaltthätigkeiten 199. 242. 271. 357. 359. 447. 448. — Er ermahnt polnische Grosse zur Aufrechterhaltung der Ruhe 217. 218. 231. 263. 271. 310. 411. 412. 446—449. — Russisch-preussische Declaration zur Verhinderung einer gegnerischen Conföderation 226. 233. 234. 270. 274. — Gewaltthätigkeiten und Drohungen des Fürsten Karl Radziwill; Radziwill von Russland und Preussen energisch zur Ruhe vermahnt 288—290. 307. 309. 313. 320—322. 333. — Der Frieden durch das Verhalten der Gegenpartei bedroht 309. 310. — Die Bildung von Conföderationen ist der kritische Augenblick 370.

Frage des Einrückens von Truppen in Polen: Russland will für den Fall der Bildung einer Conföderation seine Truppen einrücken lassen 227—230; will durch seine Truppen nur verhindern, dass eine Partei die andere vergewaltigt, und dass die Ruhe gestört wird 322. 323. 328. 333. 334. 369. 377. 382. 383. 388. — König Friedrich befürchtet, dass Oesterreich sich einmischt, sobald russische Truppen in Polen erscheinen 226. 255. — Feindseligkeiten der Radziwills gegen die Czartoryskis veranlassen die Russen zum Einmarsch in Polen 313. 322. 323. 333. 334. 377. 382. 383. 388. 411. — König Friedrich vertheidigt das Vorgehen Russlands 322. 323. 328. 335. 377. 388; lässt auf Wunsch Panins erklären, dass das Verhalten Russlands seine eigene Handlungsweise bestimmen werde 388. — Russland wünscht, dass auch Preussen militärisch eingreife; König Friedrich ist dazu nicht geneigt 184. 190. 191. 196. 228. 255. 262. 331. 332; vor Abschluss des Bündnissvertrages ist er dazu nicht in der Lage 255. 262. 331. 332; versteht sich zu Demonstrationen an der Grenze 273. 274. 287. 313. 487; er fürchtet, dass, sobald seine Truppen sich betheiligen, Oesterreich folgen, und ein allgemeiner Krieg entstehen wird 184. 191. 196. 228; erklärt, sobald fremde Mächte Truppen in Polen einrücken lassen, dies gleichfalls thun zu müssen 242. 313. 334. — Das Gerücht über den bevorstehenden Einmarsch preussischer Truppen in Polen wird dementirt 181. 184. — Entsendung eines Husarendetachements zum Schutze der preussischen Grenze 425. — Vergl. unter Russland.

Oesterreich und Frankreich unterstützen die sächsische Partei in Polen, beabsichtigen aber nicht, energische Mittel anzuwenden; verstärken nur durch Bestechungen u. s. w. die Opposition der antirussischen Partei 164. 165. 167. 184. 223. 228. 261. 264. 278. 281. 289. 299. 300. 312. 313. 319—322. 369. 374—376. 378. 380. 386. 389. 393. 403. — Declarationen Oesterreichs und Frankreichs über die Königswahl; König Friedrich sieht darin nur „ostentations" 314. 315. 320. 322. 356. — Die beiden Höfe haben nur dem Drängen Sachsens nachgegeben 315. 320. — Sie betreiben eine Wahl Branickis, um nach dessen voraussichtlich baldigem Tode einen sächsischen Prinzen auf den Thron zu erheben 316. 328; vergl. 383. — Frankreich würde, wenn Branicki gewählt würde, in ihm ein

gefügiges Werkzeug haben 314. — Der wiener Hof erklärt an Preussen und Russland, sich in die polnische Königswahl nicht mischen zu wollen; wünscht eine ruhige und gesetzmässige Wahl, in erster Linie die des Churfürsten Friedrich Christian von Sachsen, andernfalls die eines Piasten 151. 152. 154. 155. 157. — Oesterreich lässt nur dann Truppen in Polen einrücken, wenn Preussen dies thut 184. — Die Oesterreicher verstimmt über ihre Zuschauerrolle in der polnischen Wahlfrage 319. 359. 387. 401. 403. 404. 414. — König Friedrich glaubt nicht, dass sie sich nach dem Tode des Churfürsten Friedrich Christian offen in die polnischen Angelegenheiten mischen und mit Russland brechen werden 233. 251. 253. 264. 293. 300. 313. 320. 331. 339. 373. 374. 376. 378. 387. 389. 392; ein Bruch ist nicht ausgeschlossen 251. 261. 264. 293. 408. — Oesterreich greift nur ein, wenn Russland seine Macht missbraucht 258. 259. 332. — Erklärungen des österreichischen Gesandten Mercy in Petersburg, dass die Oesterreicher den Russen kein Hinderniss in den Weg legen wollen 240. 247. 258; Erklärung der russischen Kaiserin, dass sie jeden auswärtigen Candidaten ausschliesse 261. 262. — Oesterreich hat bei der Wahl Augusts III. seinerseits auswärtige Candidaten ausgeschlossen 295. — Unruhe der Oesterreicher über das Vorgehen der Russen; sie suchen einen Vorwand, sich nicht einmischen zu müssen 333—335. 339. 376. 377. 379. 380. 387. 395; vergl. 370. — Die Oesterreicher argwöhnen Theilungsprojecte für Polen in der russisch-preussischen Allianz 379. 380. 387. 388. — Der Primas gilt in Oesterreich als von Russland bestochen 404. — Mercy, zum Gesandten in Warschau ernannt, feuert die Unzufriedenen an 310—312; bestärkt Branicki in seinem Widerstande 393. — Mercy erklärt den Missvergnügten, dass sie, wenigstens gegenwärtig, auf eine Unterstützung durch österreichische Truppen nicht zu rechnen haben 353. 373. 407. — König Friedrich glaubt, dass die Gegenpartei ihren Widerstand aufgeben wird, wenn sie keine thatkräftige Unterstützung durch ihre Beschützer zu erwarten hat 393. 404. — Man denkt an eine Doppelwahl als letztes Hülfsmittel 408. — Die Gräfin Salmour in Wien schreibt an den Primas, mit Einverständniss Maria Theresias, dass er an der Wahl Poniatowskis festhalten solle 376. 389. — Der österreichische Gesandte Mercy und der Legationssecretär van Swieten werden aus Warschau abberufen 435. 452. 456. 475. 476. 496. 497; die Abberufung macht keinen Eindruck in Polen 496. 497. — Motivirung der Abberufung in einem Schreiben des Grafen Chotek an General Poniatowski 474—476. — Der französische Gesandte Paulmy verlässt nach einer heftigen Auseinandersetzung mit dem Primas Warschau 417. 496. 497; dies bleibt ohne Eindruck auf die Polen 496. 497; Abreise des französischen Residenten Hennin 435. — Der österreichische Gesandte in Berlin sucht eine Erklärung König Friedrichs in der polnischen Frage zu erlangen, dass er nur dann militärisch eingreifen werde, wenn andere Mächte das Beispiel geben 333—336. 339. 373. 376. 377. 379. 387. 389. 392—396; vergl. unter Oesterreich. — Anfragen des österreichischen Gesandten Lobkowitz in Petersburg über die Haltung Russlands in der polnischen Frage, Antworten Russlands 295. 296. 365. 366; vergl. unter Russland. — Die Versöhnung der Parteien hält die Fremdmächte vom Eingreifen zurück 449. 462. 464. — Vergl. unter Frankreich und Oesterreich.

Bemühungen Russlands und Preussens, die Pforte in der polnischen Frage auf ihre Seite zu ziehen 164—167. 174. 175. 191. 199. 201. 202. 206. 207. 209. 224. 236. 316. 320. 322. 323. 328. 330. 381—383. 401. 485. 496. — Frankreich und Oesterreich wirken in Konstantinopel für die Gegenpartei 165. 166. 198. 199. 250. 251. 263. 284. 299. 316. 320. 328. 382. 438—442. 463. 464. — Die Pforte erklärt sich für die Wahl eines Piasten 180. 250. 263. 279. 280. 358. 359. 366. 428. 465. — Sie will Poniatowski von der Wahl ausgeschlossen wissen, da sie eine Heirath zwischen ihm und der Kaiserin von Russland befürchtet; Russland und Preussen suchen sie hiervon abzubringen 437—442. 464—467. 471—474. 497. 498. — Die Pforte fordert Aufklärung über den Einmarsch russischer Truppen in Polen 382. — Der Oberst von Alexandrowicz als polnischer Gesandter nach Konstantinopel entsandt

402. — Im Auftrage Branickis geht Oberst Stankiewicz nach Konstantinopel; Intriguen Branickis bei der Pforte 358. 359. 397. — Der Pascha von Chozim verweigert dem russischen General Daschkow die Auslieferung russenfeindlicher Polen und verlangt die Räumung der Grenze 472. — Vergl. auch unter Türkei.

Wahl der Landboten für den Reichstag 289. 323. 324. — Der Landtag in Braclaw durch Potocki mit Waffengewalt gesprengt 323. — Der Landtag in Graudenz löst sich, in Folge der Besetzung der Stadt durch russische Truppen, auf, ohne dass die Wahl vollzogen wird 323. 324. 331—335. — Die Unzufriedenen beschweren sich in Berlin, Petersburg, Wien, Versailles, Konstantinopel über das Verhalten der russischen Gesandten in Warschau; der Primas verweigert seine Unterschrift; die Beschwerdeschriften werden aus dem Hause des Primas datirt 357. 359. — Rechtfertigungsschreiben der Führer der Poniatowskischen Partei aus diesem Anlass 364. 365. — Bildung der litthauischen Conföderation 314. 332. 369. — Plan der Poniatowskischen Partei, eine Conföderation zu bilden und dann den Wahltag festzusetzen 380. — Die Gegenpartei will durch einen Protest den Convocationsreichstag sprengen 380. — Eröffnung des Convocationsreichstags 7. Mai 1764; die russenfeindlichen Landboten überreichen einen Protest und verlassen den Saal 391. — Branicki verlässt mit seinem Anhang Warschau 391; lehnt alle Versuche zur Verständigung mit dem Reichstag ab 393; verhandelt über einen Vergleich 407; scheint seinen Widerstand aufgeben zu wollen 407. 479. 486. 496. — Zusammenstoss von Truppen Branickis mit russischen Truppen 399. — König Friedrich räth, Radziwill und seinen Anhang von der Türkei abzuschneiden 440. — Radziwill von den Russen bei Slonim geschlagen (26. Juni 1764) 445. — Radziwill vom Reichstag seiner Würden entsetzt; seine Güter werden eingezogen; er flüchtet nach der Türkei 494—496. — Die Unzufriedenen planen eine Gegenconföderation nach der Wahl 255. 269. 295. 299. 408. — Branicki richtet an den König von Preussen ein Rechtfertigungsschreiben 411. 412; entsendet den General Mokranowski nach Berlin, um dem Könige Vorschläge für eine Verständigung der Parteien zu machen und seine Vermittelung anzurufen; geheime Audienz Mokranowskis beim König 446—449. 471. 485. 486. — „Propositions“ Mokranowskis, Antwort des Königs 447. 448; der König räth der Minorität zur Nachgiebigkeit 447—449. 485. 486. — Potocki ersucht den König um seinen Schutz 432; will ihn über die wahre Lage Polens aufklären; Antwort des Königs 473. — Radziwill bittet König Friedrich um Schutz für seine Güter 412; sucht sein Verhalten in einem Schreiben an den König zu rechtfertigen 424. 425. — Fürbitte der Fürstin Radziwill für ihren Stiefsohn 493. 494. — König Friedrich versagt denjenigen Polen, die sich nicht mit der Poniatowskischen Partei versöhnen, Schutz und Asyl 432.

Die preussischen und die russischen Gesandten in Warschau werden beauftragt, sofort nach der Wahl den Grafen Poniatowski feierlich als legitimen König anzuerkennen 199. — Sie geben in einer Audienz beim Primas (7. August 1764) Erklärungen zu Gunsten der Wahl Poniatowskis ab 468. 469. 472. 477; erhalten neue Beglaubigungsschreiben, in denen die Wahl Poniatowskis empfohlen wird 476. 478. 479. — Ceremoniell für die Gesandten bei der Wahl 468. 469. — Die Wahl wird durch den Convocationsreichstag auf den 20. August festgesetzt 403. 404. — Bemühungen, den Aufschub der Wahl zu verhindern 375. 376. 378. 393. — Anträge auf Abschaffung des „liberum veto“ 399; vergl. 446. 448. — Die „Pacta conventa“ werden dem Wahlreichstag vorbehalten 448. — König Friedrich fordert bei Gelegenheit der Königswahl die Anerkennung des preussischen Königstitels durch die Republik 184—186. 189; die Anerkennung wird vom Convocationsreichstag ausgesprochen 399. 404. — Friedrich garantirt der Republik ihre Verfassung, ihre Rechte und Privilegien 399. 485. 486; vergl. 447. — Er will aus der Rückgabe einer in Berlin verpfändeten Königskrone Vortheil ziehen 185. 189. — Der Convocationsreichstag erkennt den Titel „Kaiserin aller Russen“ an 433. 488. 489. — Poniatowski ist der Majorität sicher 473. 479. — Der grössere Theil der

Gegenpartei ist zu ihm übergetreten 488. 495. 496. — Poniatowski (als Stanislaus II. August) am 7. September 1764 zum König von Polen gewählt; die Wahl erfolgt einstimmig und ohne Widerspruch 488. 496. — Glückwunschschreiben Friedrichs an den neuen König 488. — Friedrich glaubt, dass Oesterreich und Frankreich mit der Anerkennung des neuen Königs zögern werden, um günstige Bedingungen für ihre Anhänger zu erhalten 435.

König Stanislaus führt Klage über die Wegführung polnischer Unterthanen durch preussische Soldaten 500—503; König Friedrich schlägt die Errichtung von Grenzgerichten vor 502. — Beschwerde der Polen über einen Aufruf des preussischen Landraths von Tschirschky, wonach polnische Einwohner aufgefordert werden, „sich nach Schlesien in Sicherheit zu begeben“ 416. 418.

Der sächsische Hof verwendet sich bei Preussen und Russland für die Rückgabe der alten Rechte an die polnischen Dissidenten 160. — König Friedrich weist Solms an, die Aufnahme eines darauf bezüglichen Artikels in den preussisch-russischen Bündnissvertrag zu beantragen 160. — Er schlägt dem russischen Hofe vor, in dieser Frage gemeinsam vorzugehen 230. — Der Primas soll verpflichtet werden, auf dem kommenden Reichstag Anträge zu Gunsten der Dissidenten zu stellen 342. 343; der Primas lehnt dies als Haupt der polnischen Kirche ab 398. — König Friedrich besorgt den Widerstand des katholischen Clerus 343. — Gemeinsame Schritte der preussischen und russischen Gesandten; Friedrich warnt seine Gesandten vor zu grosser Schärfe, um die Auswanderung von Dissidentenfamilien nach Preussen nicht zu verhindern 398. 407. 426. 427. — Die Dissidenten suchen die Fürsprache der russischen Kaiserin nach 426. — Als Anhang zum Bündnissvertrag wird am 22. Juli eine Declaration zu Gunsten der Dissidenten zwischen Preussen und Russland gezeichnet 485; vergl. unter Russland.

Fürst Franz Sulkowski will in preussische Dienste treten; König Friedrich lehnt dies ab 8. 9. — Urtheil des Königs über Sulkowski 481. — Sulkowski erhebt in Petersburg Ansprüche auf Entschädigung für Verluste, die er angeblich durch russische Truppen im Kriege erlitten hat 481. — Das Gesuch des Grafen Czapski um Uebernahme in preussische Dienste wird abgelehnt 9. — Der Urlaub zweier preussischer Lieutenants, die sich bei Branicki befinden, auf dessen Wunsch verlängert 147. — Benoît soll nach der Königswahl polnische Grosse bewegen, Mannschaften, die sie verabschieden, als Rekruten für die preussische Armee zu überlassen 432. 433; soll Söhne polnischer Grosser für den preussischen Dienst verpflichten, im Hinblick auf etwaige künftige Errichtung von leichten Truppencorps 475.

Charakter der Polen 167. 204. 320. 381. 404.

PORTUGAL. Siehe unter Spanien; vergl. dazu unter England-Hannover, Frankreich, Oesterreich.

PREUSSEN. Der König fühlt sich bei seiner Rückkunft aus dem Kriege fremd in Berlin 4. — Krankheit des Königs 394. 468. — Reisen nach Pommern (Mai 1763) 25. 30; nach Cleve (Juni 1763) 30. 32. 35. 36. 40. 41; nach Schlesien (März/April und August/September 1764) 309. 312—315. 317. 323. 463. 472—490; nach Magdeburg (Juni 1764) 403. 404. — Besuch in Braunschweig 30. 40. — Friedrich sammelt Material für die Abfassung der „Histoire de la guerre de sept ans“ 13. 25. 40. 141. 152. 173. 331; verlangt von Finckenstein eine Geschichte des zweiten schlesischen Krieges und andere Schriftstücke aus dem Archiv 122. 126. — Der König verhindert den Druck seiner Correspondenz mit Voltaire durch ihren Ankauf 450. — Historische Beispiele 266.

Der König wünscht den Frieden erhalten zu sehen 172. 186. 228. 229. 266. 290. 291. 297. 309. 333. 355. 389. — Preussen kann nicht länger isolirt bleiben 266; vergl. 368. — Friedrich will durch Allianzen sein System des Friedens be-

festigen 172. 266. — Er will sich mit niemand entzweien 186. — Der König erklärt, er stehe am Ende seines Lebens, und die Zeiten grosser Pläne seien vorüber 172; vergl. 268. — Der König begann 1756 den Krieg, um der Verschwörung seiner Gegner zuvorzukommen 172; hat sich ohne Hülfe gegen vier Mächte gehalten 342. — Der Friedensschluss mit Russland 1762 „un coup décisif" 201; löste das österreichisch-russische Bündniss 201. — Friedrichs Anschauung über Herrscherpflichten 38. 39. — Er ist „un enthousiaste du bien public" 155. — Souveräne haben „allemal lange Arme" 62. — Die Wahrheit ist für die Ohren nur weniger Herrscher gemacht 390. — „La jurisprudence des souverains est ordinairement le droit du plus fort" 203. — „La guerre ... ne doit se faire que pour ramener et consolider la paix" 355. 389. — „La guerre un mal quelquefois nécessaire" 389. — „Deux sortes d'engagements inviolables pour un homme d'honneur: ceux de la bonne foi et ceux de l'amitié" 92.

Krankheit des Prinzen Heinrich 436. 484. — Prinz Heinrich angeblich als Thronkandidat in Polen aufgestellt 220. — Theilnahme des Königs am Gesundheitszustand des Prinzen Ferdinand von Preussen 42; vergl. 484. — Friedrich verweist den Prinzen wegen einer Rechtsfrage (Ansprüche des Markgrafen Heinrich von Schwedt an den Markgrafen Friedrich Wilhelm) an das Justizdepartement 29. — Theilnahme Friedrichs am Gesundheitszustand der Prinzessin Amalie 92. 268. 436. 484. — Krankheit der Markgräfin von Ansbach 260. 268. 436. 469. 484. 491. 492. — Die Markgräfin von Schwedt krank 30. 268. 269. 436. 484; zu Besuch in Potsdam 73. 92. — Schilderung der Herzogin von Braunschweig 436. 484. — Der König plant, den Prinzen von Preussen zu vermählen 65; lässt ihm vollkommen freie Wahl 65. — Verlobung des Prinzen mit der Prinzessin Elisabeth von Braunschweig 410. 436; vergl. 225. 226; Verhandlungen über die Ehepacten 468. — Der Herzog von Braunschweig mit seiner Familie in Potsdam zu Besuch 410. 421. 436. — Vergl. auch unter Braunschweig. — Plan, den Prinzen Statthalter von Oranien mit der Prinzessin Friederike Sophie Wilhelmine von Preussen zu vermählen 56. 65. 81. 444. 467; vergl. auch unter Holland. — Der bisherige Hofmarschall der Königin, Graf Wartensleben, zu ihrem Oberhofmeister, der Präsident von Voss zu ihrem Hofmarschall ernannt; der König verlangt, dass sie sich tadellos gegen die Königin benehmen 45. — Urtheil über Wartensleben 45.

Hertzberg zum Cabinetsminister ernannt 16. — Persönliche Conferenzen des Königs mit Finckenstein 73. 77. 78. 150. 305. 367. 368; mit Finckenstein und Hertzberg 273. — Die Minister haben sich um die Nachrichten in den Zeitungen zu kümmern 416. 453. — Der Cabinetssecretär Eichel darf keine selbständige Correspondenz mit den Gesandten führen; es ist „ausser seiner Sphäre", ihre Vorschläge und Gesuche an den König zu vermitteln 25. 26. 366. 385. — Der König wünscht nicht, dass die Gesandten ihr Gehalt übersteigende Ausgaben machen 463. 494. — Die Gesandten sollen nur wichtiges und interessantes immediate berichten 386. — Solms zum Domherrn von Halberstadt ernannt 471. — Der König dankt Solms für die Sendung eines Pelzes 384 — Er verleiht dem Fürsten Carolath den Schwarzen Adlerorden 277. — Unzufriedenheit des Königs über die von Goltz in Russland gemachten Ausgaben 42. — Benoît zum Legationsrath ernannt 185; erhält eine Pfründe im Bisthum Camin 269. — Knyphausen aus dem Staatsdienst entlassen 23—25. — Lobendes Urtheil des Königs über Michell 396. 397; Ernennung Michells zum Geheimen Legationsrath 504. — Anerkennendes Urtheil Friedrichs über Plotho 101. 102. — Unzufriedenheit des Königs mit Thulemeier; er soll seine Berichte interessanter machen 176. 177. 193. 200. 265. 277; soll keinen „Galimatias" über den König nicht interessirende Dinge einsenden 200. — Urtheil des Königs über Rexin 46; Unzufriedenheit des Königs mit ihm 18. 122. 123; der König billigt sein Verhalten 327. 428. — Rexins Berichte sind „weitläuftig und confuse" 301. — Der König schlägt Delon eine Pension und die von ihm erhobenen Geldansprüche für seine Reise nach der Türkei ab 13. — Unzufriedenheit des Königs mit den Kanzleibeamten des Cabi-

netsministeriums 384. — Urtheil Finckensteins über den Freiherrn von Brand 322. — Minister von Borcke wird entlassen 337. 423.

Die meisten Einnahmen aus dem Lande bleiben aus 2. 57. 58. — Der König lehnt ab, die Gehälter seiner Gesandten zu erhöhen 85. 101. 102; ihnen das Agio zu vergüten 117. 150. — Der König hofft, dass bis 1764 die Münzverbesserung durchgeführt ist 117. 295. — Vom 1. Juni 1764 ab werden die Gehälter wieder in guter Münze ausgezahlt 384. — Friedrich zahlt nur den in seinen Diensten befindlichen Unterthanen Pensionen 85. — Er lehnt den Ankauf von Gemälden ab, da sie ihm zu theuer sind 76. — Der Zustand der Finanzen ist das Barometer für den Zustand des Staates und dessen Absichten 483; vergl. 165. — Fast alle Provinzen sind durch den Krieg ruinirt 2. 229; Cleve 19. 30; Pommern 30; Ostpreussen 57. 58; Ostfriesland 236. — Bemühungen des Königs, die Wunden des Krieges zu heilen (für Schlesien, Pommern, Neumark) 484. — Calzabigi, Leiter der königlichen Lotterie 246; mit Errichtung einer Lotterie in Neuchâtel beauftragt 397. — König Friedrich lehnt ab, im Interesse der polnischen Dissidenten Repressalien gegen seine katholischen Unterthanen anzuwenden; „je veux plutôt augmenter le nombre de mes sujets que de les diminuer“ 398. — Engagement eines Lehrers der polnischen Sprache für das Cadettencorps 9. — Engagement in Dresden verabschiedeter Musiker und Tänzer 156. 186. — Heirathen mit Unterthanen fremder Staaten unterstehen der Erlaubniss des Königs 261. — Der Schwarze Adlerorden wird an nichtfürstliche Personen nur als Belohnung für besondere Verdienste verliehen 8. — Der König bewilligt einem Anonymus Audienz 171. — „Insolence“ eines Zeitungsschreibers („ordinaire à presque tous ceux qui se mêlent d'en écrire“) 416. — Bemühungen des Königs, fremde Fabrikanten etc. für sein Land zu gewinnen: aus Chursachsen 145. 146; aus Holland 399. 400; aus England 431. — Ansiedlung fremder Fabrikanten, Künstler, Handwerker 28. 29. 71. 72. 121. 317. — Die Fabrikanten sollen sich aus eigner Kraft erhalten 317. 431. — Denkschrift Plothos über den preussischen Handel 71. 72. — Der König schützt die Interessen seiner Unterthanen bei den Bankerotten in Hamburg 92. 93. — Der Kaufmann Gotzkowski in misslichen Verhältnissen 82. 88. 89. 137.

Aufhebung des Sequesters auf die Einkünfte des Fürstbischofs von Breslau 16; ihm ist Oppeln als Residenz vorgeschrieben 27. — Der König weist die Verwendung des Papstes zu Gunsten des Fürstbischofs zurück; er habe schon mehr für diesen gethan, als er verdiene 282; vergl. auch unter Rom.

Die Disciplin ist im Heere verloren gegangen; Bemühungen des Königs, sie wiederherzustellen; Einrichtung von Armeeinspectoren 97. 98. — „Cela ne va pas bien, mais, cependant, cela n'est pas tout-à-fait mal“ 377. — Friedrich greift persönlich ein 336. 377. — Kriegsgericht über General von Finck „wegen der so übel geführten Affaire bei Maxen“ 7. — Der König übernimmt keine ihm fremden Generäle in seinen Dienst 429. — Verhandlungen betreffs Uebernahme des württembergischen Generalmajors von Gourcy in preussische Dienste 410. 429. 463. — Gerüchte von Anerbietungen Frankreichs an den Prinzen Ferdinand von Braunschweig zum Uebertritt in französische Dienste 112. 113. — Das Regiment Prinz Heinrich löst das Regiment Prinz von Preussen in Spandau ab 309. 310.

ROM. Der König von Preussen lehnt die Fürsprache des Papstes Clemens XIII. zu Gunsten des Fürstbischofs Schaffgotsch ab 282; vergl. auch unter Preussen. — Er verweigert die Unterstützung des päpstlichen Nuntius auf dem Wahltag in Frankfurt a. M.; will sich mit Papst Clemens auf nichts einlassen 299. 300. — Abneigung Friedrichs gegen den Papst wegen seines Verhaltens während des Krieges 282. 300. — Papst Clemens hat den schlesischen Clerus in seiner Widerspenstigkeit gegen den König bestärkt 300. — Freundschaftliche Gesinnung Friedrichs für den Vorgänger des jetzigen Papstes, Benedict XIV. 300.

RÖMISCHES REICH. Wahl des Römischen Königs 50. 51. 86. 100. 105. 136—138. 157. 158. 189. 190. 214. 281. 286. 335. 354. 370. 371. — Graf Dietrichstein wird vom Kaiser beauftragt, mit dem König von Preussen zu verhandeln 50—52. 86. — König Friedrich will die im Friedensvertrag von Hubertusburg gegebenen Versprechungen genau erfüllen; unterstützt die Wahl des Erzherzogs Joseph 51. 86. 100. 105. 136—138. 158. 214; vergl. unter Chur-Pfalz. — Der Wahltag soll in Augsburg stattfinden; Bedenken des Königs gegen Augsburg als Wahlort 157. — Der Churfürst von Mainz verletzt bei der Einladung zum Wahltag das Herkommen; der König erhebt dagegen Vorstellungen 158. 180. — Der Wahltag wird nach Frankfurt a. M. verlegt, die Wahl auf den 7. Januar 1764 festgesetzt 201. — Plotho und Graf Schulenburg zu brandenburgischen Wahlgesandten in Frankfurt ernannt 161. 177. — Joseph wird am 27. März 1764 gewählt, am 3. April gekrönt 354. — Graf Schaffgotsch notificirt die Wahl im Namen des Kaisers in Berlin 335. 337. 363. — Der Kaiser betrachtet das Gelingen der Wahl als ein Werk des Königs von Preussen 371. — König Friedrich veranlasst Finckenstein und Hertzberg, das ihnen aus Anlass der Krönung vom Kaiser angebotene Geldgeschenk abzulehnen 371. 372. — Der König nicht geneigt, die ausserordentlichen Ausgaben der Gesandten bei der Krönung zurückzuerstatten 372. — Vergl. auch unter Chur-Mainz und Oesterreich.

Beurlaubung des Gesandten Plotho in Regensburg auf fünf Monate 8. 9; Plotho in Baireuth: vergl. unter Baireuth. — Erweiterung der Beglaubigungsschreiben des Gesandten beim oberrheinischen Kreise Brand 321. 322. 383. — Beschwerde des wiener Hofes, dass der preussische Oberst Bauer nach dem 15. März 1763 Contributionen von den westfälischen Ständen gefordert habe 3. 17. — König Friedrich fordert die Bezahlung von Wechselbriefen durch die Stände des Eichsfelds 17. — Bankerotte in Hamburg 92. 93. 116. 133; vergl. dazu 129; vergl. auch unter Preussen.

Schreiben König Friedrichs an den Kaiser in der württembergischen Angelegenheit 452. 453. 480. — Sendung Bartensteins nach Stuttgart 351. 352. 394. — Abberufung Widmans aus Stuttgart 480. — Der Kaiser will die Vermittelung in dem württembergischen Streit allein auf sich nehmen; der König von Preussen lehnt diesen Vorschlag als seiner Würde zuwider ab 504. — Vergl. auch unter Württemberg.

RUSSLAND. Russland und Preussen: Kaiserin Katharina erklärt, mit Preussen gute Beziehungen aufrecht erhalten zu wollen 209. — Der König will mit Russland in engem Einverständniss leben 91. 170. 250. — Gutes Einvernehmen mit Katharina 144. 145. 209. — Der Einfluss Friedrichs auf die Kaiserin hat seine Grenzen 143. — Friedrich muss auf Russland Rücksicht nehmen, darf sich mit Russland nicht überwerfen 170. 186. 196. 203. 215. 266. 267; vergl. 297. — Er will jeden Anlass zu Misshelligkeiten vermeiden 33. 227. 234. 462. 482. 483; vergl. 385. — Katharina sendet dem König Früchte 161. 173. 174.

König Friedrich schlägt der Kaiserin Katharina ein Bündniss vor, um den Frieden in Europa zu bewahren 5. 31. 34. 49. — Katharina erwartet Friedrichs Eröffnungen 87. — Die Allianz mit Preussen hat viele Gegner in Russland 115. 163. 340. — Der König setzt der Kaiserin auf ihren Wunsch seine Ansicht über den Inhalt des Vertrages auseinander 76. 77. — Verhandlungen über den preussisch-russischen Defensivvertrag; der Vertrag enthält eine geheime Convention über die polnische Königswahl 76—79. 115. 116. 126. 127. 135. 145. 160. 209. 213. 218. 219. 227—230. 233. 234. 263. 269. 270. 273—276. 280. 283. 305. 340—343. 366. 367. 370. 381. — Der Vertragsentwurf wird Solms zugeschickt 77—79; Solms stellt ihn der Kaiserin zu 115. — Der König regt einen Handelsvertrag zwischen Preussen und Russland an 77. 79; vergl. 72. — Hoffnung Friedrichs auf baldigen Abschluss der Defensivallianz

144. 145. 161. 171. 209. — Bemühungen, den Abschluss zu beschleunigen 213. 251. — Der König erzeigt alle Gefälligkeiten 218. 219. 222. 223. 226. 274. 275. 305. 342. 343. — Das directe Eingreifen Oesterreichs in Polen casus foederis 228. 262. 263. 306. — König Friedrich schlägt für den Fall eines österreichischen Angriffs die Stellung eines Hilfscorps von 20000 Mann vor 234. 274—276. — Aufnahme von Artikeln über die schwedischen Verhältnisse in den Vertrag; vergl. unter Schweden. — Die Russen zögern mit der Uebersendung des Contre-Projectes 161. 171. 172. 205. 218. 219. 247. 248. 251. 254. 258. 262. 263. 264. — Friedrich vermuthet, der Grund sei, dass sie zugleich mit England abschliessen wollen 171. 172. — Sendung des Contre-Projectes nach Berlin und Rücksendung nach Petersburg 273—276. 280. 283. — König Friedrich macht nur geringe Aenderungen 273—276. 280. — Er übernimmt die Garantie für Holstein 275. — Solms stellt Panin Reflexionen über Aenderungen in den Artikeln der geheimen Convention zu, um ihn zur klaren Aussprache seiner Auffassung von der Convention zu veranlassen 283. — Zweifel des Königs an der Aufrichtigkeit der Russen 219. — Solms soll warten, dass die russischen Minister die ersten Schritte thun 26. 30. 79; soll nicht auf den Abschluss dringen 205. 262. — Hoffnung des Königs, schneller zum Abschluss zu kommen, wenn er kein grosses „empressement" zeigt 251. — Friedrich befindet sich Oesterreich und Sachsen gegenüber in Verlegenheit, so lange der Vertrag noch nicht gezeichnet ist 142. 143. 149. 150. 152. 205; kann vor der Zeichnung auf den Beistand keines Hofes rechnen 180. — Vertrauen des Königs auf Katharina 172. 173. 248. — Friedrich argwöhnt, dass ihn die Russen mit dem Abschluss des Vertrages bis zur polnischen Königswahl hinziehen und dann den Abschluss verweigern 219. 220. 258; lässt Keyserling gegenüber seinen Argwohn aussprechen 220. — Er argwöhnt, Panin wolle ihn in die polnischen Verhältnisse verwickeln, bis er nicht mehr zurück könne, und dann erst den Vertrag abschliessen 254. — Der König erklärt den Abschluss vor der Königswahl für nöthig 219. — Solms soll nicht mehr Garantien geben, als der König zugesagt hat 163; soll den König nicht zu mehr, als er will, verpflichten 262; soll darauf achten, dass die Artikel des Vertrages nicht den König in einen Krieg wegen der polnischen Königswahl ziehen 163. — Friedrich will nur einen defensiven Vertrag schliessen 228. 229. 234. — Abschluss und Zeichnung des Vertrages (11. April 1764) 305. 340. 343. 365. 366. 370. 381. 384. — Der König stellt in einer Note die Forderung, dass Russland für das preussische Hilfscorps die Verpflegung übernehmen solle 305—307. 340. — Die Russen lehnen die Forderung ab, da Preussen in Polen gleich grosse Interessen habe, also nicht als „partie auxiliaire" auftrete; verheissen jede Unterstützung 340. — Aufschub des Austausches der Ratificationen 370. — Mittheilung des Vertrages an die fremden Mächte 365. 366. 382. 387. 388. 399. — Geschenke des Königs für die am Abschluss des Vertrages betheiligten russischen Beamten 343. 384. 401. 408. 426; vergl. 366. 371. 385. — Die Polen sprengen das Gerücht aus, der Vertrag sei gescheitert 380. — Der Vertrag bildet die Basis engen Einverständnisses zwischen beiden Mächten 381. — König Friedrich will alle eingegangenen Verpflichtungen erfüllen 307. 332. 462. 463. 475. — Vortheile der Allianz für Russland 31. 275. 340; für Preussen 341. — So lange Preussen und Russland verbündet sind, tritt, nach Friedrichs Ansicht, der casus foederis nicht ein 275. 342. — König Friedrich betrachtet, seit dem Abkommen über die Candidatur Poniatowskis, Russland als Bundesgenossen 167.

In dem Vertrage handelt es sich nicht um eine Theilung Polens 180. 241. 242; Argwohn der Oesterreicher 379. 387. 388. — In die Separatconvention über die polnische Wahl wird die Bestimmung aufgenommen, dass Russland die Ausführung der Maassnahmen in Polen auf sich allein nimmt, wofern keine Fremdmacht eingreift, und dass Preussen seine Zustimmung dazu erklärt 269. — Declaration der beiden Höfe zu Gunsten der polnischen Dissidenten (11./22. Juli 1764) 485. 486. — Russland fordert die thatsächliche Unterstützung seiner polnischen Pläne durch Preussen 227—230. 233. 234. 254. 255. — Friedrich erklärt sich zu Truppen-

bewegungen an der Grenze bereit 273. 274. 287. 313. 487. — Vergl. auch unter Polen.

Einverständniss zwischen Friedrich und Katharina über Polen vor dem Tode König Augusts III. 15. — Russland will in Polen nicht offen vorgehen 29. 145. — König Friedrich will sich in die Streitigkeiten zwischen Russland und Polen nicht mischen 82. 83. 88; Rathschläge an Katharina, nicht offen vorzugehen 114. — Der Tod König Augusts erfordert neue Vereinbarungen 145. 146. — Katharina wünscht, dass in den polnischen Angelegenheiten die beiderseitigen Gesandten in Warschau, Dresden und Konstantinopel zusammengehen 145. 167—169.

Gemeinsames Vorgehen Russlands und Preussens in der polnischen Königswahl; sie setzen die Wahl Poniatowskis durch 151. 152. 157. 159. 161. 165—168. 177. 180. 184. 196. 201. 205. 219. 226. 228. 229. 231. 239. 241. 248. 249. 254. 255. 262. 263. 265. 266. 269. 270. 274. 294. 305—308. 314. 331. 332. 365. 383. 390. 442. 462. 463. 475. 476. 485. 486; vergl. 171. 179. — Russland giebt den Ton in der polnischen Königswahl an 169. 190. 196. 297. — König Friedrich prophezeit Katharina das Gelingen ihrer polnischen Pläne 381. — Russland giebt Polen den dritten König 390. — König Friedrich hat kein Recht, ohne Vertrag einzugreifen; erklärt, sich vor Abschluss des Vertrages nicht einmischen zu können 156. 159. 164. 205. 219. 226. 228. 239. 254. 255. 262; verweigert vor Abschluss des Vertrages die formelle Erklärung, dass er Truppen nach Polen senden werde, sobald fremde einrückten 331. 332. — Russland sucht beim Könige um Ueberlassung von Pulver, Kanonen und um Gewährung von Quartieren in Ostpreussen für das Corps des Generals Chomutow nach 248. 249. 269. 294. 306—308. 314. — Nur um des russischen Bündnisses willen nimmt Friedrich an den polnischen Angelegenheiten Theil; den Hauptgewinn hat Russland 161. 163. 184. 190. 191. 196. 226. 228—230. 242. 305—307. 313. 334. 340—343. — Russland allein hat von der Wahl Poniatowskis Vortheil, wird in Polen einen unterwürfigen König haben 305. 342. 343. — Friedrich betrachtet sich in Polen nur als „partie auxiliaire", nicht als „partie principale" 305—307. 340—343. — Wer von den Piasten gewählt wird, ist ihm gleichgültig 226. 229. 305. — Er wünscht, jeden Krieg darum zu vermeiden 161. 163. 184. 190. 191. 196. 228—230. — Sobald Friedrich marschiren lässt, wird Oesterreich folgen und der Krieg ausbrechen 184. 191. 196. 228. — Der König glaubt, je mehr er auf Russlands Wünsche in Polen eingehe, desto fester werde der Vertrag 486. — Er beglückwünscht Katharina zur Wahl Poniatowskis 488. 489. — Vergl. auch unter Polen.

König Friedrich beruhigt die Russen über das preussisch-türkische Bündniss 283. 375.

Preussenfreundliche Gesinnung des Grafen Panin 6. 115. 163. 179. 258. — Panin hat Katharina für Preussen gewonnen 63. — Panin ist anfangs bei den Bündnissverhandlungen nicht betheiligt 103. 115. — König Friedrich erblickt in der Uebernahme der Geschäfte durch Panin Garantien für das preussisch-russische Einverständniss 179. 190; vergl. 301. 346. — Solms soll sich Panins Vertrauen erhalten 262. 492. 493. — Friedrich rectificirt Panins Ansichten 341—343. — Misstrauen des Königs 219. 258. 263. 264. — Panins Credit ruht auf König Friedrich und dem Einverständniss Friedrichs mit Katharina 219. — Der König schreibt auf Panins Ansuchen zu seinen Gunsten an Katharina 433. 434. 437. 471. 483. 488—490. — Panin nimmt kein Geldgeschenk 343.

König Friedrich ladet den Grafen Woronzow ein, ihn auf der Reise durch Deutschland zu besuchen 75. — Woronzow in Berlin, glänzender Empfang 136. 139. 143. — Der König unterredet sich mit ihm 139. — Er trifft Fürsorge für Woronzows Reise durch Schlesien 143. — Woronzow preussenfreundlich gesinnt 79. — Galizin ein Anhänger des alten Systems, doch „honnête homme" 262. — Unbegründeter Argwohn des Grafen Bestushew, dass König Friedrich an seinem Sturze betheiligt gewesen sei 82. — Bestushew kommt Solms entgegen 99. — Solms soll sich nicht mit ihm entzweien 99. 127. — Das „mécontentement" Mardefelds gegen

Bestushew ist Schuld an der Entfremdung Russlands von Preussen gewesen 99. 493. — Vorschlag Keyserlings, des russischen Gesandten in Warschau, dem Grafen Gregor Orlow den Schwarzen Adlerorden zu verleihen; König Friedrich will sich damit nicht übereilen 53. — Solms soll sich mit Orlow gut stellen, um ihn nicht gegen Preussen einzunehmen 163. 492. 493. — Aeusserungen Keyserlings im Sinne freundschaftlicher Beziehungen zwischen Russland und Preussen 15. 35. 194. 198. — Vertrauliche Mittheilungen Keyserlings an König Friedrich 140. 198. — Keyserling „un peu trop partial“ 116. — Er liebt „den Rang ablaufen“ 482. — Theilnahme König Friedrichs an Keyserlings Gesundheitszustand 307. — Der König ist bereit, einen Verwandten Keyserlings in seine Armee aufzunehmen 111. 140. 174; ernennt auf Keyserlings Gesuch einen Verwandten desselben zum Kammerherrn 293. — König Friedrich dankt Tschernischew für Sendung von Melonen 163. — Friedrich beglückwünscht Tschernischew, der in Ungnade gefallen war, zu seiner Rehabilitirung 346. — Urtheil König Friedrichs über Saldern 109. 110; er empfiehlt ihn der Königin von Schweden als gänzlich zuverlässig 109. 110. — Bereitwilligkeit des Königs, einen Neffen Salderns in seinen Dienst aufzunehmen 284. — Preussenfreundliche Gesinnung des Fürsten Repnin 181. — Der König dankt ihm für Sendung von Melonen 163. — Gross, der russische Gesandte im Haag, für Oesterreich und Frankreich und gegen Preussen eingenommen 263. 271. 311. — Panin schildert ihn dem König als zuverlässig und als Anhänger des neuen Systems 311. — Friedrich sucht die Ernennung von Gross zum Gesandten in London zu hintertreiben 263. — Gross stellt sich in London zu Michell kühl 343. — König Friedrich lehnt ab, sich für den Grafen Tottleben zu verwenden, da es der russische Hof nicht gern sehen würde 276. 316. — Graf Münnich beglückwünscht König Friedrich zum Friedensschluss; freundschaftliche Beziehungen des Königs zu Münnich 32. 36. — Sowohl Biron als Münnich erheben Anspruch auf die Herrschaft Wartenberg in Schlesien 37. 94. 122. 131. 202. 292. — Der König fordert, dass sie sich unter einander einigen 37. 94. 122. 131; erklärt, auf den Wunsch Münnichs, vorher Wartenberg nicht herauszugeben 122. — Biron kauft Münnich seine Ansprüche ab 131. 202. 292. — König Friedrich spricht, auf Wunsch Katharinas, seine Zustimmung aus 292. — Er lehnt Münnichs Vorschlag ab, Wartenberg gegen Güter in Ostfriesland einzutauschen 37; ist zur Rückgabe des Amtes Bingen an die Familie Münnich nicht geneigt 94. — Der König wünscht, Biron die Herrschaft Wartenberg abzukaufen 292. 293. 339; will vor Ablauf der Verhandlungen Biron nicht belehnen 339.

Solms soll sich mit den russischen Ministern nicht entzweien, sich mit jedermann gut stellen 99. 127. 139. 262. 492. 493; soll sich in keine „Chipotage“ ziehen lassen 104; sich gar nicht in die russischen Verhältnisse mischen 406. 408. — Solms soll keine Unruhe zeigen über Dinge, die scheinbar den preussischen Interessen entgegen sind 26. 31. 32. — König Friedrich gestattet Solms, den ihm von der Kaiserin verliehenen rothen Cordon des Alexanderordens anzulegen 458. — Solms erbittet seine Rückberufung; der König schlägt sie ihm im Hinblick auf die politische Lage ab 384. 493; vergl. 366.

Unterredung des Königs mit dem russischen Gesandten Dolgoruki 223. 224.

Die russischen Minister neigen zu einem „ton de supériorité“; man muss sie höflich davon zurückbringen 283. 284. — Ein Schreiben Katharinas unterwegs geöffnet 34. 35. 40. 41. 70. 71. 74; dies ist möglicherweise in Polen geschehen 74. — Gotzkowski hat den Verkauf der noch in Preussen befindlichen russischen Magazine übernommen; König Friedrich beruhigt die Russen hinsichtlich eines Bankerottes Gotzkowskis 82. 88. 89. — Solms unterrichtet den König über den Handel Russlands 15. 71.

Rückgabe kriegsgefangener russischer Unterthanen, die während des Krieges in preussische Dienste getreten sind 6. 13. 21. 25. 26. 32. 33. 50. 52. 75. 88. 104. 105. 107—109. 315. 406. 455. 490; von Preussen sistirt 135. — Die russischen Listen sind fehlerhaft 21. 105. 107. 455. — Rückgabe preussischer Unterthanen, die

während des Krieges dem russischen Heere einverleibt oder gefangen wurden 6. 50. 75. 88. 108. 109. 116. 315. 455. 482. 483; der ostpreussischen Landeskinder, die im Kriege aufgehoben wurden 6. 25. 32. 33. 50. 52. 75. 88. 108. 109. 154; von Russland sistirt 135. — Der König verwendet sich für die Rückkehr des preussischen Hauptmanns von Chambaud aus Sibirien 82. 88; unterstützt die Rückkehr des Postmeisters von Pillau Wagner aus Sibirien 289. — Der König fordert rückständige Zahlungen für Lebensmittel an die Kriegs- und Domänenkammer in Königsberg ein; Solms soll die Forderungen geltend machen, so oft die Russen von noch nicht zurückgegebenen Unterthanen sprechen 490. — Friedrich erweist den Russen jede Gefälligkeit bei der Rückgabe ihrer Unterthanen 108. — Die Russen lassen ihre Unterthanen selbst aufsuchen 108. — Beschwerde des Königs über streifende russische Unterofficiere in Ostpreussen 112. 118. — Er gestattet das Verbleiben russischer Truppen zur Bewachung der Magazine in Colberg und Marienwerder 13; betrachtet es als Missverständniss, dass ein russisches Corps auf preussischem Gebiet Lieferungen forderte 367. — Der König beabsichtigt, die entlassenen holsteinischen Truppen anzuwerben 284. 329. 397. — Er gestattet den Bau einer griechisch-katholischen Kirche in Königsberg, jedoch „aux frais de ceux qui s'en serviront" 154.

Urtheil König Friedrichs über die Stellung Katharinas und die innere Lage Russlands; Nachrichten über innere Vorgänge 52. 53. 59. 63. 99. 135. 139. 195. 290. 376. 385. 386. 406. 408. 415. 427. 474. 503. — Russland verfolgt ein System des Friedens 269. 270. 296. — Das neue System ist noch nicht gesichert 341. 342. 433. 434. — Katharina auf ihre Autorität eifersüchtig 375. — Krankheit der Kaiserin 480. — Rückkehr der Kaiserin aus Moskau 63. — Reise Katharinas nach Livland 329. 330. 377. 385. 387. 406. 408. 415. 427. 434. 436. 437. 478. — Die Reise ist, zur Freude Friedrichs, aufgegeben 377. 387; wird auf Ende Juni 1764 festgesetzt 415. — Maassnahmen der Kaiserin zur Sicherheit des Reichs während ihrer Abwesenheit 415. — Solms begleitet die Kaiserin nicht auf der Reise 436. 437. — Glückliche Rückkehr der Kaiserin 478. — Gährungen in Russland 52. 53. 59. 99. 329. 330. 406. 408. 474. — Gerücht, dass Panin und andere den Grossfürsten Paul auf den Thron erheben wollen 385. — Gerüchte von einer bevorstehenden Revolution 195. 329. 330. 385. 403. 502. 503; während der Reise Katharinas nach Livland 329. 330. 385. 406. 408. 415. 427. 434. — Der König hält eine Umwälzung nicht für ausgeschlossen 376. 406. 415. 427. 434; wünscht, dass sie wenigstens vor Beendigung der polnischen Königswahl nicht eintrete 415. — Nach glücklichem Ablauf der livländischen Reise hat die Kaiserin nichts mehr zu fürchten 427. — Eine Revolution steht nicht zu erwarten 290. 386. 387. 474. — Ermordung des Zaren Iwan (15./16. Juli 1764) 457. 468. 474. — Sie ist, nach Friedrichs Meinung, zum Theil ein Werk der französischen, österreichischen und sächsischen Partei 457. — Der König enthält sich des Urtheils und verbietet seinen Gesandten, sich über das Ereigniss zu äussern 474. — Katharina hat nach Iwans Tode freiere Hand 503. — Die Schildwachen vor den Häusern der fremden Gesandten sind Spione 106.

Katharina behandelt die auswärtigen Angelegenheiten selbst 140; Panin und Bestushew ihre Rathgeber 103. 139; vergl. 22. — Panin wird mit der Leitung der auswärtigen Politik betraut 179. 190. — Katharina macht ihn für die Wahl eines Piasten in Polen verantwortlich 340. — Differenzen Panins mit der Kaiserin; er lässt es an Rücksichten fehlen 346. 375; vergl. 377; der König lässt ihm deshalb Vorstellungen machen 375; warnt ihn vor Illusionen über die Festigkeit seiner Stellung 503. — Panin eifersüchtig auf Bestushew; arbeitet an seiner Entfernung aus den Geschäften 187. 188. 205. — Intriguen am Hofe gegen Panin; Panin verhält sich dagegen gleichgültig 301. 502. 503. — Differenzen mit Orlow 492. 493; Friedrich mahnt Panin, Orlow zu gewinnen 503. — Solms soll nicht zu warm für Panin gegen Orlow Partei ergreifen 492. 493. — Galizin gegen Panin verstimmt 262. — Bestushew Rathgeber der Kaiserin 139; sie schenkt ihm mehr Vertrauen als Panin 103. — Bestushew, zur Freude des Königs, aus den Geschäften entfernt

205. — Er steht an der Spitze der Gegner Panins am Hofe, „leur premier mobile“ 301. — Bestushew ist angeblich an einer Verschwörung gegen die Kaiserin betheiligt 329. 330. — Er ist Gegner der preussisch-russischen Allianz 115. 140. 341; Erfolglosigkeit seiner Cabalen 140. — Er sucht die Kaiserin für Oesterreich und Frankreich zu gewinnen 163. 187. 188. — Bestushew arbeitet für Oesterreich und Sachsen; verheisst Orlow, wenn er für Oesterreich eintritt, die Erhebung in den Reichsfürstenstand 198. — Er unterhält mit Mercy in Warschau eine geheime Correspondenz; unterstützt die österreichische Politik in Polen 320. — Orlow hat grossen Einfluss auf die Kaiserin; sie wagt im Innern fast nichts ohne seine Zustimmung zu thun 63. 493. — Orlow neigt zu Oesterreich 63. 71. — Plan, ihn in den Reichsfürstenstand zu erheben 71. 106. 154. 198. — Katharina verwendet sich bei dem Kaiser für Orlow 154. — König Friedrich befürchtet ungünstige Folgen von Orlows Erhebung 71. — Gerücht von einer Heirath Katharinas mit Orlow 139. 503. — Prinz Friedrich Erdmann von Anhalt-Köthen in Petersburg; Gerücht, dass die Kaiserin ihn heirathen wolle 209.

Wiedereinsetzung Birons als Herzog von Curland 49. 91. 95. — Katharina garantirt ihm das Herzogthum 49; sie wünscht, dass König Friedrich gleichfalls die Garantie gebe 49. 95. — König August III. sucht Friedrich davon abzuhalten 49. 64. 91. 95. — Mittheilungen König Friedrichs an Dolgoruki über die curländische Frage 49. 94. 95. 104. 114. — Der König schlägt Katharina vor, sich über die Antworten an Sachsen zu einigen 95.

Streitigkeiten der Russen mit den Polen vor dem Tode König Augusts 88. 108. 110. 114—118. 121; vergl. auch unter Polen und Chur-Sachsen. — Befürchtung König Friedrichs, dass es zwischen Polen und Russland zum offenen Bruch kommt 108; der Bruch droht 116. — Aussicht auf gütliche Einigung 111. 120. 121. — Der sächsische Hof und Brühl damit unzufrieden 111. — König Friedrich schlägt seine Vermittelung vor 116—118. — Katharina zieht ihre Truppen zurück 121. — Excesse der Radziwillschen Partei auf russischem Gebiet 132. 133. — Die Kaiserin begehrt, dass Preussen den Marsch sächsischer Truppen aus Sachsen nach Polen nicht gestatte 5. 52. 170. 426. — König Friedrich wünscht einen „prétexte plausible“ 5. 52; sagt zu, den Durchmarsch zu verbieten 30. 180. 426; erklärt diese Zusage für den grössten Freundschaftsdienst 180.

Besorgniss der Türken vor einer Heirath Katharinas mit Stanislaus Poniatowski 438. 440. 464—466. 473. 474. 497. 498; vergl. unter Polen und Türkei. — Die Verfassung Russlands und Polens, sowie die verschiedene Religion stehen dem entgegen 438. 465.

Verhandlungen zwischen Russland und England über ein Bündniss 78. 103. 213. 222. 226. 235. 256. 257. 356. 367. 396. 449. 450. 486. 487; vergl. auch unter England-Hannover. — England will den Vertrag nur nach dem von 1742 erneuern 213. 235. — Die Engländer über das Zögern Russlands ungehalten 235. — Die Russen mit der Haltung der Engländer in der polnischen Frage unzufrieden 256. 257. 338. 367. — König Friedrich räth Panin, nicht zu stark auf den Abschluss mit England zu dringen 422. — Russische Subsidienforderungen ein Hinderniss 450; an ihrer Bewilligung hängt der Abschluss 486. 487.

Panin plant eine Union der nordischen Mächte und deutschen Fürsten als Gegengewicht gegen das österreichisch-französische Bündniss; König Friedrich erörtert die Schwierigkeiten einer solchen Union; erklärt die preussisch-russische Allianz allein für ausreichend 315. 316. 385.

Verhandlungen zwischen Russland und Dänemark über eine Allianz 336. 419. 423. 455. 486; vergl. unter Dänemark. — Die Dänen verpflichten sich in einem Separatartikel, mit Russland für die Herstellung der schwedischen Verfassung von 1720 zu wirken 486. — Differenzen über Holstein 336. 337. 486; sie bleiben einer Sonderverhandlung vorbehalten 419. 423. — Russland lässt die Dänen auf eine Auswechselung Holsteins nur hoffen, wenn sie in Schweden mit ihm gegen Frankreich gehen 486. — Russland beschleunigt den Abschluss der Allianz 419. 423. —

Katharina lässt durch ihren Gesandten in Kopenhagen Korff um die Abberufung des dänischen Gesandten in Petersburg Osten nachsuchen 418—420. 423. 437; siehe auch unter Dänemark. — Bernstorff sagt Ostens Abberufung zu 454. 455. — Umtriebe Ostens 419. 481.

Bemühungen des wiener Hofes, Russland für sich zu gewinnen 22. 71. 103. 104. 147. — Verstimmung der Oesterreicher gegen Katharina wegen Nichterneuerung des Bündnisses 195; steigende Entfremdung 201. — Die Oesterreicher verbreiten das Gerücht von einer bevorstehenden Revolution in Russland 195. 386; von einer im Hubertusburger Frieden getroffenen geheimen Uebereinkunft zwischen Oesterreich und Preussen über die Thronfolge in Polen 195. 196; von angeblichen Rüstungen, um Preussen von dem Bund mit Russland und um Katharina von ihren polnischen Plänen abzuhalten 253. — Die Oesterreicher suchen Russland und Preussen zu entzweien 184. 195. 196. 247. 248. 392. 395. 462. 463; vergl. 341. 465. — Panin mahnt, die Bündnissverhandlungen vor Oesterreich geheim zu halten 115. — Intriguen der Oesterreicher gegen das neue System und seine Vertreter 433. 434. 489; sie wollen Russland wieder zu ihrem Werkzeug machen 434. 489. — Eindruck des Abschlusses der russisch-preussischen Allianz auf die Oesterreicher 379. 380. 387. 388. — Friedrich räth, den wiener Hof in seiner Unruhe über die Erneuerung des türkischen Waffenstillstandes zu lassen 224. — König Friedrich glaubt nicht, einen Systemwechsel Katharinas befürchten zu müssen 63. 147. 163; wenigstens so lange nicht, als sie vornehmlich die polnischen Angelegenheiten im Auge hat 71. — Solms soll die Umtriebe der Oesterreicher in Petersburg aufmerksam beobachten 104; soll die Verstimmung Russlands gegen Oesterreich schüren 311. 492. — Mercy erklärt in Petersburg, dass Maria Theresia den Russen in Polen kein Hinderniss bereiten und sich nicht in die polnischen Angelegenheiten mischen wolle 240. 247. 258. — Katharina lässt Mercy formell erklären, sie schliesse jeden fremden Candidaten vom polnischen Thron aus und betrachte jeden, der ihr widerstrebe, als ihren Feind 261; vergl. unter Polen. — Der österreichische Gesandte Prinz Lobkowitz fordert von Panin Aufklärung über das Verhalten Russlands in der polnischen Frage 295. 296. — Russland lehnt eine Verständigung mit Oesterreich in der polnischen Frage ab 296. 365. 366. — Erwartung König Friedrichs, dass die russische Antwort grossen Eindruck in Wien machen werde 296; dass die Verstimmung zwischen beiden Höfen wachsen werde 366; vergl. unter Polen.

Empfang des französischen Gesandten Breteuil in Petersburg 31. — Russland knüpft, nach Friedrichs Ansicht, keine Verbindungen mit Frankreich an 31. — Oesterreich, Frankreich und Sachsen suchen Unruhen in Russland zu erregen 340. 457: sprengen Gerüchte über bevorstehende Unruhen aus 386. 403.

CHUR-SACHSEN. Verstimmung zwischen Churfürst August und der Churprinzessin Maria Antonia 63. 81. — Krankheit und Tod Brühls 62. 81. 95. 101. 121. — Frage, wer sein Nachfolger werden wird 62; in den polnischen Angelegenheiten erhält nach dem Tode Brühls vielleicht Prinz Karl grossen Einfluss 127.

Tod des Churfürsten August (III.) (5. October 1763) 141—146. 151. 153. 156. 159. 165. 169. 171. — Friedrich Christian besteigt den Thron 143. — Urtheil König Friedrichs über den Churfürsten Friedrich Christian 155. — Uneinigkeit in der churfürstlichen Familie 145. — Guter Anfang der Regierung 155. — Es kommt auf die Ausführung der guten Vorsätze an 156. — Die Reformpläne sind noch blosse Projecte 159. 160. — Der preussische König wünscht Nachrichten über die Reformen in Sachsen 169. — Flemming Brühls Nachfolger in Sachsen 192: österreichisch gesinnt 192. 211.

Tod des Churfürsten Friedrich Christian (17. December 1763) 223—225. 230. 231. 233. 234. 237. 255. 259. 260. 264. — Für den minorennen Churfürsten Friedrich August übernehmen seine Mutter Maria Antonia und sein Oheim Prinz Xaver die Vormundschaftsregierung 223. 225. 265. — Plan einer Vermählung

des Churfürsten Friedrich August mit einer österreichischen Prinzessin 264. — Buch soll eine Charakteristik des neuen Churfürsten senden 252. — Prinz Xaver weigert sich, die Schulden seines Vaters, des Churfürsten August, ausgenommen die bei der Steuer, zu bezahlen 246.

Schlechter Zustand der Armee 346. 426. — Militärische Reformen 137. 187. 246. 259. 363. — Schlechter Stand der sächsischen Finanzen; Bemühungen des Hofes, sie zu bessern 85. 100. 127. 131. 137. 204. 210. 211. 246. 259. 290. 294. 308. 340. 361. 370. 432. 455. 499; vergl. 483. — Rückständige Gehälter und Pensionen 340. 370. — Abneigung der Stände gegen neue Zahlungen 100. 294. — Die Sachsen zu eitel, „de réformer leur train extérieur“ 95; vergl. 81. — Die Churfürstin Maria Antonia verzweifelt an der Besserung; die Höhe der Schulden übersteigt jede Erwartung 210. 290. — Alle Pläne scheitern an Geldmangel 363. — Die Gesammteinkünfte Sachsens vor dem Kriege betrugen gegen 4 300 000 Thlr. 483. — Der sächsische Hof nimmt in Holland eine Anleihe von 2 Millionen Florins auf 308. 318. 319. 325. 340. 341. 345. 346. 361. 363. 370. 374. 499. — Sie geräth ins Stocken 319. 325. — Prinz Xaver allein lässt sie verhandeln 318. 345. — Die amsterdamer Kaufleute fordern die Zustimmung der Stände 319. 345. — König Friedrich beauftragt Buch und Thulemeier, den Zweck der Anleihe festzustellen 308. 319. 345. 499; er vermuthet, ihr Zweck sei, damit Schulden abzuzahlen 325. 340. 341. 345; siehe auch weiter unten (S. 554). — Der sächsische Hof lässt Juden wegen Transports von Silber ausser Landes festnehmen 391.

Sachsen und Preussen:

Vertraute Correspondenz König Friedrichs mit Maria Antonia 80. 110. 143. 144. 155. 169. 170. 186. 187. 203. 204. 265—267. 297. 354—356. 389. 390. — Friedrich wünscht, dass die Correspondenz geheim bleibt 81. — Seine Briefe werden in Sachsen geöffnet 110. — Er lehnt die Fürsprache Maria Antonias, die sich um Aufschub von Zahlungen des thüringischen Kreises an den Kriegsrath Gossler verwendet, ab 272. 273. — Trotz aller Freundschaftsbezeugungen für König Friedrich neigt Maria Antonia mehr zu Oesterreich 211.

Buch zum preussischen Gesandten in Dresden ernannt 23; soll vor der Ankunft des sächsischen Gesandten in Berlin nicht abreisen 36. — Neue Beglaubigungsschreiben 211. 225. — Antrittsaudienz des sächsischen Gesandten Baron Goltz in Berlin 52. — König Friedrich mit einer Reise von Goltz nach Dresden einverstanden 181. — Abschiedsaudienz von Goltz 201. 220. — Buch soll den Nachfolger von Goltz melden 252. — Unbegründete Beschwerden des sächsischen Hofes über eine Reise Schlabrendorffs in der Oberlausitz 460. 461. 471. 481; Buch soll die Angelegenheit fallen lassen 481. — Ein Verbot, Sachsen zu bereisen, würde für die Sachsen das gleiche Verbot in Preussen nach sich ziehen 461. — Buch soll auf den sächsischen Handel achten 459. — König Friedrich weigert sich, wegen Strassenraubes in Magdeburg gefangen gesetzte sächsische Unterthanen auszuliefern 28. — Er führt Klage über das Benehmen sächsischer Officiere an der Grenze 324. 325. — Er erlaubt das Fortbestehen der sächsischen Ulanenpost nach Polen 146; hebt die Post auf Russlands Ansuchen auf 318. — Er verkauft die noch in seinen Händen befindlichen sächsischen Steuerbillets 131. 146. 169. 215. 272. 308. 319. 340. — Pässe für den Transport der Effecten Brühls von Hamburg nach Dresden 4. — König Friedrich wünscht über innere Vorgänge am sächsischen Hof unterrichtet zu werden 62. 63. 81. 95. 101. — Zurücklieferung der aus dem dresdner Archiv entnommenen Papiere 4. — Geschenk des dresdner Hofes für den Minister von Hertzberg aus Anlass des Friedensschlusses 4. — Verzögerung der Notification vom Tode Augusts III. 156. 159. 160; vergl. 169. — König Friedrich weist die Annahme eines Notificationsschreibens für den Prinzen von Preussen als dem Brauche zuwider ab 160. — Sachsen kann Preussen keinen grossen Schaden zufügen 230.

Differenzen Sachsens mit Russland wegen Curland 11. 12. 14. 25. 77. 80. 110. 114. 118. 121. 143. — Unhaltbare Stellung Borchs, des Abgesandten des

Churfürsten August in Moskau 14. — Churfürst August sucht den preussischen König davon abzuhalten, Curland dem Herzog Biron zu garantiren 49. 64. 91. 95. — König Friedrich will sich freie Hand bewahren 64. — Er räth Maria Antonia, den Hof zur Nachgiebigkeit gegen Russland zu bestimmen 110. — Der sächsische Hof wird sein Verhalten gegen Russland zu bereuen haben 107. — Der beste Entschluss ist der, Biron anzuerkennen 121. — Katharina wünscht, nach Friedrichs Ansicht, keine fremde Vermittelung 143; ist vielleicht geneigt, den Prinzen Karl von Sachsen mit der Starostei Zips zu entschädigen; dazu sind Verhandlungen mit Oesterreich erforderlich 143. — Churfürst August reizt die Pforte gegen Russland auf 11. 14. 69. 77. 80. — Solms soll den russischen Hof in seiner Verstimmung gegen Sachsen bestärken 14. — Vergl. auch unter Polen und Russland.

Bemühungen des Churfürsten Friedrich Christian um die Nachfolge in Polen 145. 149. 152. 153. 166. 167. 170. 172. 186—188. 192. 196. 203. 204. 215. 220. — Er plant, mit Russland in Verbindung zu treten 155; sendet den Grafen Osten-Sacken nach Petersburg 186. 187. 203. — König Friedrich betrachtet die Pläne Friedrich Christians als schwierig und wenig aussichtsvoll 160. 170. 215. — Friedrich Christian und Maria Antonia bitten den König von Preussen um seine Unterstützung und seine Vermittelung zwischen Russland und Sachsen; König Friedrich in Verlegenheit, warnt vor jeder Uebereilung in der polnischen Frage 142. 143. 149. 150. 155. 169. 170. 186; räth zur persönlichen Verständigung mit Katharina über Polen 143. 149. 155. 167. 170. 186; räth zur Nachgiebigkeit gegen Russland 220. 222; lehnt jede Parteinahme ab 149. 150. 170. 186. 196. 215. — Die Churfürstin überschätzt Friedrichs Einfluss in Russland 143. 196. 390. — Friedrich vertritt ihr gegenüber Russlands Politik; Friedrich „l'avocat" Katharinas 203. 204. 265—267. 297. 354—356. 389. 390. 435. — Russland den sächsischen Plänen nicht günstig gestimmt 169. 170. 187. 203. 204. 215; eine Folge der Politik Brühls 170. — Katharina lässt dem König von Preussen das Schreiben des Churfürsten und der Churfürstin über die polnische Thronfolge sowie ihre Antwort mittheilen 202. — Friedrich glaubt, wenn Russland eine Erklärung gegen die sächsischen Pläne in Polen erlasse, und wenn er den sächsischen Truppen den Durchzug nach Polen versage, werde der sächsische Hof auf seine Pläne verzichten 142. 172; der Verzicht fällt dem Hofe schwer 187. 215. — Sachsen hat auf die Polen für die Königswahl keinen Einfluss 156. — Ausser dem Churfürsten streben seine Brüder nach dem polnischen Thron 145. 153. — Buch soll feststellen, woher der sächsische Hof die für die Candidaturen nöthigen Geldmittel nehme 145. 187. — Der König verschiebt bis zur getroffenen Uebereinkunft mit Russland, Buch zu instruiren 159; Instruction für Buch 170. — Buch soll sich hüten, den König in die polnischen Dinge hineinzuziehen 204; soll „tranquille spectateur" bleiben 380; soll Flemmings Ansicht über Preussen in der gegenwärtigen Lage ergründen 211. — Rückkehr der chursächsischen Truppen aus Polen, Zweifel über ihre Bestimmung 210. — Vergl. dazu unter Polen.

König Friedrich glaubt, nach dem Tode Friedrich Christians, nicht, dass der neue Churfürst Friedrich August in Polen als Throncandidat auftritt 233; vergl. 390. — Prinz Xaver polnischer Throncandidat 223. 225. 231. 233. 237. 248. 249. 255. 259—261. 263. 264. 266. 278. 281. 292. 313. 345. 361. 380. 391. 407. — Xaver sucht die Unterstützung Katharinas für seine Candidatur nach 292. 294. — Prinz Karl polnischer Throncandidat 233. 237. 248. 249. 259. 312. 313. — König Friedrich hält es für nutzlos, dem Prinzen Karl die Zwecklosigkeit einer Reise nach Polen vorzustellen 312. — Der sächsische Hof scheint seine Ansprüche in Polen mit Gewalt aufrechthalten zu wollen 253; entsendet Borch nach Polen, um für Xaver zu wirken 278. — Die sächsischen Prinzen haben, in Anbetracht des preussisch-russischen Einverständnisses, keine Aussichten in Polen 248. 249. 259. 266. 278. 290. 405. 414. 477. — Verblendung des Hofes über seine Aussichten in Polen 294. 325. 332. 374. 379. 380. 390. 391. 400. 407. 434. 435;

vergl. 454. — Die Höfe von Wien, Versailles und Madrid unterstützen die sächsischen Pläne nur durch Empfehlungen 380; benutzen den sächsischen Hof nur für ihre eigenen Interessen 434. 435. — Spanien unterstützt angeblich die Sachsen mit Geld für die polnische Wahl 339. — König Friedrich vermuthet, dass die in Holland aufgenommene Anleihe für die polnische Wahl bestimmt ist 341. 345. 361. 363. 370. 374; der Hof versucht weitere Anleihen 361. — Der Hof sendet Gelder nach Polen 345. 361. 370. 381. 414. — König Friedrich unterrichtet Keyserling davon 346. 370. — Der Hof sammelt seine Gelder und macht die Truppen marschbereit 346. — Sächsische Truppen marschiren nach Mähren 405. 414. — In Polen cursiren Gerüchte von einem Marsche sächsischer Truppen nach Polen; der preussische König ist bereit, ihnen den Durchmarsch zu verbieten; er glaubt, dass sie durch österreichisches Gebiet marschiren werden 426. — Vergl. dazu unter Polen.

Nahe Beziehungen zwischen Wien und Dresden 165. 192. — Buch soll auf diese Acht geben 165. 192. 211. — Oesterreich unterstützt Friedrich Christians Pläne auf den polnischen Thron nur durch Intriguen 192. — Die Beziehungen werden nach dem Tode Friedrich Christians kühler 234. 264. — Oesterreich geht in Polen nur auf das Drängen Sachsens und nur ostentativ vor 320. 331. — Oesterreich unterstützt die Candidatur Xavers nur durch Verhandlungen 225. 261. 264. 380. 392. — Es ist nicht gewillt, Sachsen Russland aufzuopfern 264; aber auch nicht, für Sachsen einen Krieg zu beginnen 339. — Oesterreich erschwert den Handelsverkehr mit Sachsen 451. 459. — Der sächsische Hof plant, durch gesteigerte Production im Lande die Einfuhr zu beschränken 451. 459. — Buch soll über die Rückwirkung der Handelspolitik auf die politischen Beziehungen beider Höfe berichten 451.

Churfürst Friedrich Christian sucht in Frankreich Unterstützung seiner Absichten auf den polnischen Thron 188. — Xavers Throncandidatur von Frankreich mit Geld unterstützt 223. — Die Dauphine verwendet sich für die Unterstützung der Pläne ihres Bruders Xaver auf den polnischen Thron 255. 259; vergl. 407. — Unzufriedenheit des sächsischen Hofes über die laue Unterstützung durch Frankreich 325; vergl. auch unter Frankreich. — Die Aufnahme Sachsens in den erweiterten bourbonischen Familientractat kann den betheiligten Staaten nicht nützen, nur schaden 431. 432; vergl. bei Frankreich, Oesterreich, Spanien.

Sachsen pflegt seinen Wohlthätern mit Undank zu lohnen 12. — Die Natur schuldete Sachsen längst einen landesväterlich gesinnten Fürsten 155.

SARDINIEN. Abschluss einer Convention zwischen den Höfen von Turin, Versailles und Madrid über Piacenza (10. Juli 1763) 79.

SCHWEDEN. Schweden und Preussen: Schweden wünscht die abgebrochenen diplomatischen Beziehungen mit Preussen wieder herzustellen 178; vergl. 179. — Graf Düben zeigt seine bevorstehende Ernennung zum Gesandten in Berlin an 7. — Ernannt wird zum Gesandten in Berlin Graf Bohlen 168. 169. 178. 197. 251. — Cocceji zum preussischen Gesandten in Stockholm bestimmt 30. 169. 178. 197. 260. — Cocceji soll an demselben Tage von Berlin abreisen, wie Bohlen nach Berlin 169. 178. 215. 224; soll seine Reise verzögern, um einige Tage später in Stockholm einzutreffen, als Bohlen in Berlin 251. 252. — König Friedrich instruirt Cocceji persönlich 252. — Der Gesandte in Kopenhagen, Borcke, erhält Auftrag, über die schwedischen Angelegenheiten zu berichten 118. 178. 286.

König Friedrich empfiehlt Cocceji der Königin Ulrike 323. — Cocceji erhält Befehl, Königin Ulrike über alles, was ihre Interessen betrifft, zu unterrichten 304. — Ulrike ist der Gegenstand der Unterredungen zwischen König Friedrich und Graf Bohlen 267. 268. 323. — Vertrauliche Mittheilungen an Königin Ulrike 162. 219. 260. — Friedrich schickt seiner Schwester die Erstlinge der Berliner Porcellanmanufactur 224. — Eine Reise des Prinzen Heinrich nach Schweden ist aus per-

sönlichen und politischen Gründen unmöglich 435. 436. 484. — König Friedrich schlägt der Königin von Schweden eine Geldanleihe ab 2. — Königin Ulrike ist an dem Krieg zwischen Schweden und Preussen unschuldig 268.

Der Vorschlag Schwedens, die Auswechselung der beiderseitigen Unterthanen zu vollenden, vom König von Preussen angenommen 382.

Der Hof und die Parteien in Schweden: Unaufrichtiges Verhalten der französischen Partei zum Hofe 162. 386. 405. — König Friedrich warnt seine Schwester vor der französischen Partei 162. 405. — Königin Ulrike bewahrt eine neutrale Haltung 219. 221. 317. 431. — König Friedrich empfiehlt ihr Vorsicht und Zurückhaltung 317. 371. 386. 405. 431. 480; vergl. 460; er mahnt zur Eintracht 480. — Beschränktes Ansehen der Krone in Schweden 162. 460; der Hof geht damit um, seine früheren Rechte zurückzugewinnen 444. 458. — Hof und Senat; Ziele der einzelnen Parteien 444. — Vorbereitungen zum Reichstag 162; er soll im Frühjahr 1765 zusammentreten 338. 405. — Besorgniss Panins für seinen Verlauf 405. — Eine Aenderung der Zustände ist von dem Reichstag nicht zu erwarten 445.

Schlechte Verwaltung durch den Senat 338. 402. — Trauriger Zustand der Finanzen 304. 338. 360. 402. 480. — Reformpläne der Königin von Schweden 338. — Lächerliche Unkenntniss des Senats in militärischen Fragen 353.

Die Schweden erkennen die Unzulänglichkeit eines Bündnisses allein mit Frankreich 179. — Frankreich ist nicht in der Lage, viel für Schweden zu thun 135. 360. — Frankreich bedient sich der Schweden im eigenen Interesse 115; es fordert von Schweden, ihm Kriegsschiffe zur Verfügung zu stellen 178. 179. — Ankauf schwedischer Kriegsschiffe durch die Franzosen 288. — Differenzen mit Frankreich wegen rückständiger Subsidienzahlungen 135. 142. 499. — Der schwedische Hof ist gegen die Erneuerung des Subsidienvertrags mit Frankreich 458. — Da Schweden ohne Subsidien nicht auskommen kann, solche aber von Preussen, Russland oder England nicht zu erwarten sind, sondern nur von Frankreich, so bleibt es in Abhängigkeit von Frankreich 221. 260. 304. 423. 424; vergl. 229. 338. 480. — „La France s'est trop ancrée en Suède" 194. — Unpassendes Benehmen des französischen Gesandten Breteuil gegen den König von Schweden 460. — Breteuil beklagt sich über die Undankbarkeit des Hofes 460. — Reise des schwedischen Gesandten in Paris Baron Scheffer nach Schweden 480. 499.

Plan des petersburger Hofs, den französischen Einfluss in Schweden zu beseitigen; Aufnahme eines Artikels über Schweden in den russisch-preussischen Vertrag 115. 116. 133. 135. — Die Bankerotte in Hamburg und Amsterdam sind diesem Plan günstig 116. 133. — Panin denkt an eine Wiederherstellung der schwedischen Verfassung von 1720 486. 487. — Er plant, Dänemark zu einem Vorgehen gegen Frankreich im Interesse des schwedischen Hofes beim nächsten Reichstag zu bestimmen 484. 486. — Panin ist der Königin von Schweden günstig gesinnt 260. 484; er ist mit ihrer politischen Haltung nicht einverstanden 431. — Der König von Preussen räth den Russen von Subsidienzahlungen an Schweden ab; zeitweise Zahlungen kleiner Summen genügen 133. 135. 136. 223.

Wiederanknüpfung der diplomatischen Beziehungen zwischen Schweden und England 193. 194. 268. 360. 361. 364. — England will die Allianz Schwedens mit Frankreich brechen und selbst eine solche mit Schweden schliessen 361. 364. — Abneigung der englischen Regierung gegen Subsidienzahlungen 221. 260. 423. 460. 487. — König Friedrich zweifelt an der Möglichkeit eines engen Einverständnisses der beiden Höfe 193. 194. 260; wünscht Englands Einmischung in die schwedischen Verhältnisse 487.

Eifersucht zwischen Schweden und Dänemark 458.

SPANIEN. Wechsel im spanischen Ministerium: Marquis Grimaldi wird an Stelle Walls Premierminister 130. 138. — Grimaldi ein Anhänger der Franzosen 130. — Kriegsabsichten Spaniens gegen Portugal 422. 437. 470; gegen England 498.

Verhandlungen Spaniens mit Frankreich und Oesterreich über den Beitritt Spaniens zur Versailler Allianz von 1756, Oesterreichs zum bourbonischen Familientractat 408. 421. 422. 424. 429. 434. 435. 437. 444. 451. 454. 456. 457. 469. 470. 475. 477. 478. 482. 487; vergl. unter Frankreich und Oesterreich. — Der Beitritt Oesterreichs zum Familientractat ist Spaniens Werk 422. 424. — Spanien und Frankreich treffen Verabredungen zu einer Offensive gegen Portugal und England 437. — Differenzen zwischen Spanien und Frankreich über Visitation französischer Schiffe in Spanien 252.

König Karl III. erklärt sich in der curländischen Frage für Prinz Karl von Sachsen 22. — Spanien soll angeblich den sächsischen Hof bei der polnischen Königswahl mit Geld unterstützen 339; Begünstigung des sächsischen Hofes durch Spanien in Polen 380.

Der König von Preussen will Verschreibungen auf Schlesien, die Spanien geltend macht, auf die von Spanien seit dem Spanischen Erbfolgekriege geschuldeten Subsidien an Preussen anrechnen 11. 12.

Abmachungen über Piacenza: siehe unter Sardinien.

TARTAREI. Der Tartarenchan von Oesterreich und Frankreich gegen Preussen und Russland aufgehetzt 250. 466. — Die Pforte befiehlt ihm, sich ruhig zu verhalten 250. — Der Chan wünscht einen Krieg zwischen Russland und der Türkei, um sich dabei unabhängig zu machen 486. — König Friedrich räth den Russen, den Chan durch Geldgeschenke zur Ruhe zu bestimmen 486. — Vergl. auch unter Türkei.

Der frühere preussische Resident beim Tartarenchan Boscamp soll dem Minister Schlabrendorff Rechenschaft ablegen 48. 93. — Benoît soll berichten, was aus Boscamp geworden ist 93. — Boscamp erhält den erbetenen Abschied 469.

TÜRKEI. Türkische Gesandtschaft in Berlin: Der Plan der Pforte, einen Gesandten nach Berlin zu schicken, kommt dem König von Preussen nicht gelegen 18. — Die Gesandtschaft lässt sich nicht mehr abwenden, da der Gesandte, Achmet Effendi, bereits unterwegs ist 44. 46. 58. — Feststellung des Ceremoniells für den Empfang des Gesandten 44. 45. 50. 73. 109. 157. 186. — Der König will nichts davon wissen, dass er den Gesandten an der türkischen Grenze in Empfang nehmen soll; lässt ihn erst an der preussischen Grenze empfangen 44—47. 66. 70. 122. 123. 134. — Der König glaubt nicht, dass Achmet über Wien reisen wird 105. — Flügeladjutant von Pirch wird dem Gesandten bis an die schlesische Grenze entgegengeschickt 66—68. 70. 73. 74. 125. 126; Instruction für Pirch 66—68. — Der zweite Dolmetscher Rexins, Frangopulo, begleitet Achmet Effendi 47. 68. — Dr. Hevelcke stösst in Chozim zu Achmet 74. 134. — Der König verschafft dem Gesandten Pässe durch Polen 45. 47; verwendet sich für seine gute Aufnahme bei der Reise durch Polen 47. 120. 123. 140. 146. — Einrichtung des Quartiers für Achmet in Berlin 126. 150. 152. — Einzug Achmets in Berlin 171. — Antrittsaudienz beim Könige 177. 182. 186. 189. 191. — Unterredung des Königs mit Achmet in Potsdam 178. 191. 201. 202. 205—207. 224. — „Mémoire“ des Königs über die Unterredung 201. 202; wird von Achmet der Pforte übersandt 202. 207. 209. 224. 239. 250. — Der König hat eine Unterredung mit Frangopulo 301. 302. — Grosse Ansprüche Achmets 186. 331. 337. 344. 345; „le Turc me mange les oreilles“ 337. — Achmet und die Berliner 197. 268; Achmet wird „ganz content“ von seinem Aufenthalt in Berlin sein 237. 497. — König Friedrich wünscht, dass Achmet seine Heimkehr beschleunige 327. 331. 335. 358. 498. — Geschenke für den Sultan, die Achmet mitnehmen soll 339. 340. 344. 497. — Der König lässt die von Achmet mitgebrachten Geschenke des Sultans verkaufen 268. — Geschenke für Achmet; Abschiedsaudienz beim Könige 327. 335. 337. 340. — Friedrich trifft Maassnahmen gegen eine ungünstige Beeinflussung Achmets auf seiner Rückreise durch Polen 382. — Rexin versichert sich der „guten Gesinnung“ Achmets bei dessen Rückkehr 496.

Verhandlungen zwischen Preussen und der Pforte über eine Defensivallianz 48. 58. 68. 69. 201. 202. 207. 208. 301—303. 327. 358. 442. 497. — Die Pforte verschiebt den Abschluss der Allianz bis nach der Rückkehr Achmets aus Berlin 302. 327. 358. — Die Pforte pflegt Verträge nur durch den Grossvezier zu schliessen 18. 123. — Uebersendung eines preussischen Vertragsentwurfs an Rexin 301. 303. — König Friedrich schlägt Rexin, mit Hinweis auf die gemachten Erfahrungen, die Ueberweisung von Geldern zu Bestechungen vor Zeichnung des Vertrags ab 301—303. 348. 350. — Die für die Pforte bestimmten Geschenke werden von Rexin zurückgeschickt 48. 74. — Rexin soll nach Abschluss des Vertrags für die preussischen Kaufleute, die nach der Levante handeln, freie und sichere Schifffahrt durchsetzen 208. — Es soll nicht auf den Abschluss der Allianz gedrängt werden, so lange in Konstantinopel die Gährung gegen Russland andauert 442. — Der König befiehlt, nach der Wahl Poniatowskis, zum Abschluss zu schreiten 497. — Friedrichs Einfluss bei der Pforte ist begrenzt 311. 312. 462.

König Friedrich sendet den Major von Zegelin nach Konstantinopel, um die Aussichten für das Bündniss festzustellen und Rexin zu controlliren 302. 347—351. 381. 382. — Instruction für Zegelin 349—351; der König instruirt Zegelin persönlich 349. — Rexin wird die freie Verfügung über die Gelder entzogen 302. 348. 350. — Rexin erhält kein Gehalt mehr und lebt nur von dem ihm durch die Pforte bezahlten „Tayn“ 126. — Er zahlt dem Secretär des Pfortendolmetschers Panajodor keine Besoldung mehr 48. — Urtheil Eichels über Dr. Hevelcke 74; über den Kaufmann Barcker in Konstantinopel 351. — Verluste bei Uebermittelung von Geldern nach Konstantinopel 303. 351. — Rexin unterrichtet den König von der Entsendung eines Spions nach Berlin 148.

Spannung zwischen Russland und der Pforte; König Friedrich ist zur Vermittelung bereit 206. 207. 442. 497. — Die Pforte entsendet Truppen zur Ausbesserung der Festungen Otschakow und Bender 359. 378. 389; vergl. 414. 492. — Benoît besorgt, dass die Polen diesen Marsch als gegen Russland gerichtet ansehen werden 359. — Beruhigende Erklärung der Pforte an Obreskow 359. 378. — König Friedrich glaubt, dass eine Allianz zwischen Preussen, Russland und der Türkei sich ohne Schwierigkeiten bewerkstelligen lasse 180.

Preussen und Russland sind bemüht, die Pforte bei der polnischen Königswahl für ihren Candidaten zu gewinnen: König Friedrich unterrichtet Achmet von der preussisch-russischen Uebereinkunft zum Zwecke der Wahl eines Piasten 164. 166. 167. 174. 191. 199. 201. 202. 209. 224. — Der König lässt Achmet von den Ereignissen in Polen in Kenntniss setzen, um den Intriguen der Gegner vorzubeugen 320. 322. 323. 330. — Rexin soll auf die Pforte im Sinne der preussisch-russischen Uebereinkunft einwirken; hierbei im Einverständniss mit dem russischen Gesandten Obreskow vorgehen 165—166. 175. 198. 199. 316. 328. 381. 383. 464—466. 496. — Obreskow wirkt in dem gleichen Sinn; Mittheilungen aus den Obreskow ertheilten Instructionen an König Friedrich 316. 328. 381—383. 401. 485. 486. — Rexin wird angewiesen, den polnischen Gesandten Alexandrowicz zu unterstützen 402. — Umtriebe Branickis und seines Anhangs in Konstantinopel 397. 485. — Die Pforte entschliesst sich, dem Uebereinkommen zwischen Preussen und Russland beizutreten 223. 224. 236. 250. 279. 280. 428. 465. — Dieser Entschluss der Pforte ist den Bemühungen König Friedrichs zu danken 250. 263. — Die Pforte erklärt sich den Polen gegenüber für die Wahl eines Piasten 180. 358. 359. 366. — Die Pforte verwahrt sich gegen den Einmarsch preussischer und russischer Truppen und gegen Gewaltmaassregeln in Polen 250; vergl. 279; fordert Aufklärung über die Sendung russischer Truppen nach Polen 380. — Der Pascha von Chozim verweigert dem General Daschkow die Auslieferung von polnischen „Rebellen“ und fordert ihn zum Verlassen der Grenze auf 472. — Die Gegenpartei verbreitet das Gerücht, dass sich 40000 Türken an der polnischen Grenze sammeln 492; vergl. 414. — Die Türken argwöhnen, dass Poniatowski sich mit der Kaiserin von Russland oder einer österreichischen oder

französischen Prinzessin verheirathen werde 438—440. 464. 465. 471. 472. 474. 497. 498. — Die Pforte erklärt in einer Note an Obreskow, dass sie den Grafen Poniatowski von der Wahl ausschliesse und auf der Wahl eines verheiratheten Piasten bestehe 437—442. 464—466. — Die Erklärung ist durch die gegnerischen Höfe veranlasst 439. 441. 442. 465. 466. — Muthmaassliche Folgen der Erklärung 441. 464. — König Friedrich warnt die Pforte vor der Gefahr, durch den Ausschluss Poniatowskis ein neues russisch-österreichisches Bündniss heraufzubeschwören 466. — Friedrich bemüht sich, die Pforte in Polen aus dem Spiel zu halten 438. 439. 449. 464—466. 495. 498; sie zu bewegen, den Ausschluss Poniatowskis von der Wahl aufzugeben 464—467. 471. 473. 474. — Der König glaubt, dass sich die Türkei nicht in die polnischen Dinge einmischen und um Polens willen mit Russland brechen wolle 378. 401. 439. 441. 442. 464. — Die schnelle Wahl Poniatowskis macht die Einmischung der Pforte unmöglich 486. — Obreskow soll die Pforte über die Wahl Poniatowskis beruhigen 485. 486. — Vergl. auch unter Polen und Russland.

Der wiener, versailler und dresdner Hof arbeiten in Konstantinopel gegen Russland und Preussen; Rexin und Obreskow sind angewiesen, der Pforte über die Absichten der gegnerischen Höfe die Augen zu öffnen 77. 165. 166. 198. 199. 250. 251. 263. 284. 299. 320. 327. 328. 382. 438—442. 463. 465. 495. — König Friedrich plant, wenn Oesterreich offen in die polnischen Verhältnisse eingreift, die Türken zu einer Diversion zu bewegen 229. — Der Grosschan der Krimtartaren, von Oesterreich und Frankreich gewonnen, sucht die Pforte zum Bruch mit Russland zu treiben 250. 466. 486; vergl. unter Tartarei.

Der wiener Hof fühlt sich den Türken gegenüber nicht so ruhig, wie es scheint 106. 138. 190; fürchtet einen Bruch von Seiten der Pforte 124. 132—134. 138. 325. 370. 451. — Die Pforte greift Oesterreich nicht an, wenn es nicht in einen Krieg verwickelt ist 106; nimmt Rücksicht auf den vortheilhaften Handelsvertrag 124. — Für 1764 scheint ein Bruch bevorzustehen 148. 150. — Ein Angriff Oesterreichs ist ohne Russlands Hülfe nicht zu erwarten 175. 199. 201. 330. 331. — Der österreichische Internuntius Penckler arbeitet an der Erneuerung des türkisch-österreichischen Waffenstillstandes auf zwölf Jahre 140. 174—176. 224. 370. 451. — Verfrühte Gerüchte von der erfolgten Erneuerung 140. — König Friedrich zieht die Erneuerung des Waffenstillstandes einem für die Türken unglücklichen Kriege mit Oesterreich vor 175. 237. 327. — Der König unterrichtet die Pforte von der Stärke der österreichischen Armee 175; warnt die Pforte vor den Absichten der Oesterreicher 465. 466. — Der wiener Hof plant die Errichtung einer ständigen Miliz in Ungarn zum Schutz gegen die Türken; König Friedrich will die Ausführung durch eine Interpellation der Pforte hindern 348. 349; vergl. auch unter Oesterreich. — Oesterreich ist nicht durch die Furcht vor den Türken zum Friedensschluss mit Preussen veranlasst worden 47. 48.

Tod des Grossveziers Racheb Pascha 18. — Sein Nachfolger ist Hamsa Hamid 18; er wird am 31. October 1763 abgesetzt 224. — Mustapha Aga wird Grossvezier 224. — Mustapha Aga ist verstimmt, dass er keine Glückwünsche des preussischen Hofes zu seiner Ernennung erhalten hat; nachträgliche Uebersendung der Gratulation 301—303. — Unruhen in Konstantinopel; Plan einer Absetzung des Sultans 174. 175.

Der Hospodar der Moldau, von Frankreich bestochen, treibt die Pforte zum Krieg gegen Russland 284. 310. — Der Secretär des Moldaufürsten La Roche erhält vom König von Preussen für angeblich geleistete Dienste ein Geschenk 57. — La Roche vertritt in Warschau die türkischen Interessen; König Friedrich argwöhnt, dass er für Frankreich Spionendienste leistet 284. 299. 310. 311.

Urtheil König Friedrichs über die Türken 68. 325. — Schwerfälligkeit der Türken bei allen Verhandlungen 310. 442.

WÜRTTEMBERG. Streit des Herzogs Karl Eugen mit seinen Ständen 351. 352. 372. 391. 395. 452. 480. 500. 504. — Die Stände beschliessen, den Streit vor den Reichshofrath zu bringen 480. — Eingreifen Preussens, Dänemarks und Hannovers in ihrer Eigenschaft als Garantmächte: Preussen sendet den Hofmarschall Grafen Schulenburg auf Bitten der Stände zu ihrer Unterstützung nach Stuttgart 351. 352. 372. — Unterstützung der Stände durch Dänemark 391. 392. 394. 395. — Dänemark ersucht den König von Preussen, Schulenburg nach Stuttgart zu senden 391. — Rücksichtsloses Benehmen des Herzogs und seines Ministers Montmartin gegen die Gesandten der Garantmächte (Schulenburg, Asseburg, Gemmingen) 446. 452. 500; der Herzog weigert sich, in Verhandlungen mit den Gesandten einzutreten 446. — Schulenburg geht nur gemeinsam mit den übrigen Gesandten vor 500. — Der Kaiser sendet den Freiherrn von Bartenstein als Commissar nach Stuttgart 351. 352. 394. — Abberufung des kaiserlichen Gesandten beim oberrheinischen Kreise Widman aus Stuttgart 480. — König Friedrich richtet auf Veranlassung des Prinzen Friedrich Eugen ein Schreiben zu Gunsten der württembergischen Stände an den Kaiser 452. 453. 480. — Der Kaiser schlägt den Garantmächten vor, ihre Gesandten abzuberufen und ihm die Vermittelung zwischen dem Herzog und den Ständen zu überlassen; König Friedrich lehnt diesen Vorschlag ab 504; vergl. auch unter Römisches Reich.

Der präsumptive Thronfolger von Württemberg, Prinz Ludwig Eugen, verzichtet durch die Renunciationsacte vom 23. August 1763 für seine und der Gräfin Beichlingen Kinder auf die Erbfolge 352. 409. — Prinz Friedrich Eugen ist bemüht, seinen Bruder auch für seine Person zu einem Verzicht zu bewegen; Zweifel König Friedrichs an dem Gelingen dieses Plans 409. 410. 428. 429. — Der König glaubt, dass Prinz Ludwig Eugen im Fall der eintretenden Erbfolge einen solchen Verzicht mit Hülfe des wiener Hofes cassiren würde 410. 428.

Der König von Preussen sendet den baireuthischen General von Treskau nach Stuttgart, um die Interessen seiner Nichte, der in Baireuth lebenden Herzogin von Württemberg, zu vertreten 10. 19. 61; vergl. im übrigen bei Baireuth.

Zahlung der Zinsen von einem Darlehn, das Herzog Karl Eugen bei der churmärkischen Landschaft aufgenommen hat 11. — Prinz Friedrich Eugen verwendet sich für die Uebernahme des württembergischen Generalmajors von Gourcy in preussische Dienste 410. 429. 463.

Zu Nr. 14572: vergl. S. 125. Anm. 2.

Zu S. 54. Anm. 2: Borcke erhielt den Befehl, in der Colberger Angelegenheit der dänischen Regierung Vorstellungen zu machen, in einer Cabinetsordre, d. d. Potsdam 25. Juni 1763.

Zu Nr. 14560 und 14607: die Ausfertigungen im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg sind eigenhändig. (Das gleiche gilt von den in Bd. XXII abgedruckten Schreiben an Kaiserin Katharina II.)

S. 77, Nr. 14661, Z. 4 v. u. ist zu lesen: que je me serais fait.

S. 107. Anm. 1 muss lauten: Vergl. Nr. 14681;

S. 193. Anm. 3: Vergl. S. 137;

S. 235. Anm. 6: Sophie Caroline, die Stiefmutter des verstorbenen Fürsten Karl Edzard. (Vergl. im Personenverzeichniss unter Sophie Caroline und Sophie Wilhelmine.)

S. 247, Nr. 14905, Z. 8 v. o.: „ministre de Russie“ ist ein Versehen des Concipienten für: ministre autrichien.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

Form L9–32m-8,'57(C8680s4)444

D Friedrich II,
05.2 der Grosse, King
83 of Prussia -
.23 Briefe

DD
405.2
D83
v.23

A 000 212 503 7